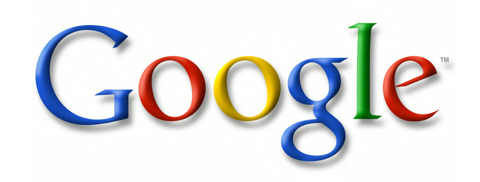
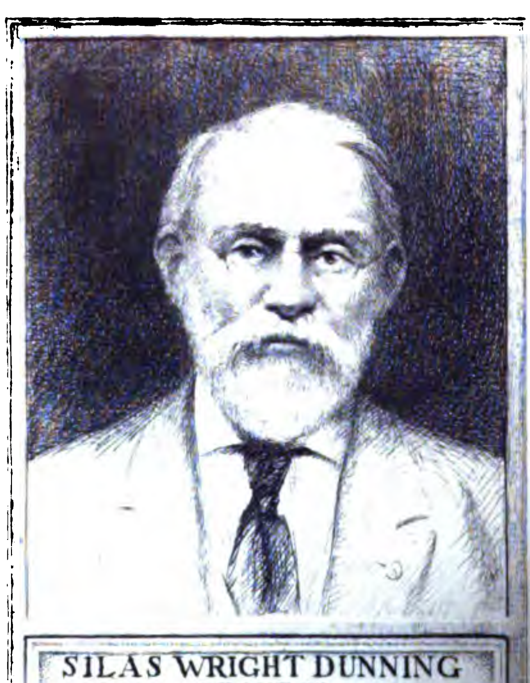

Google

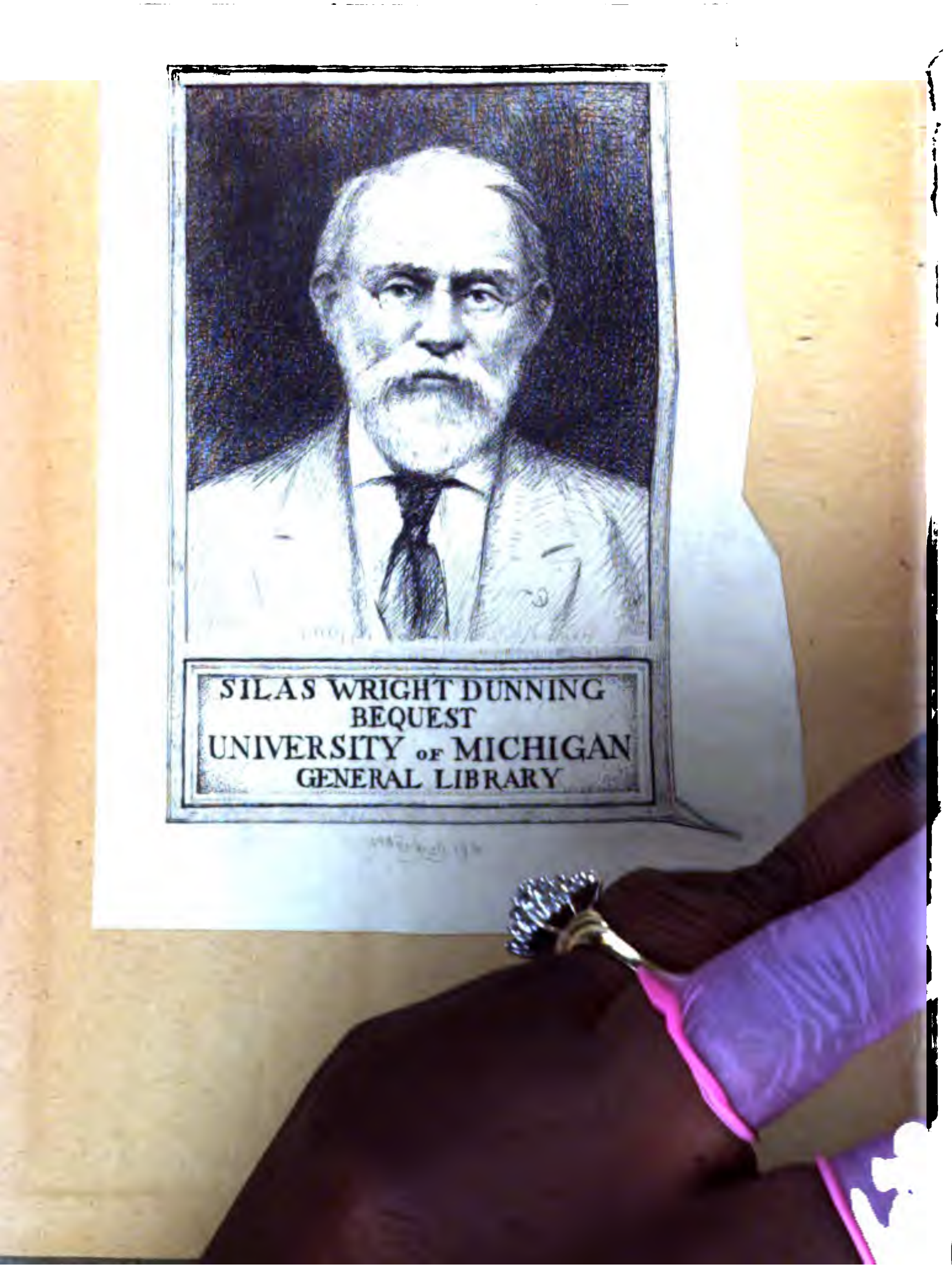
MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

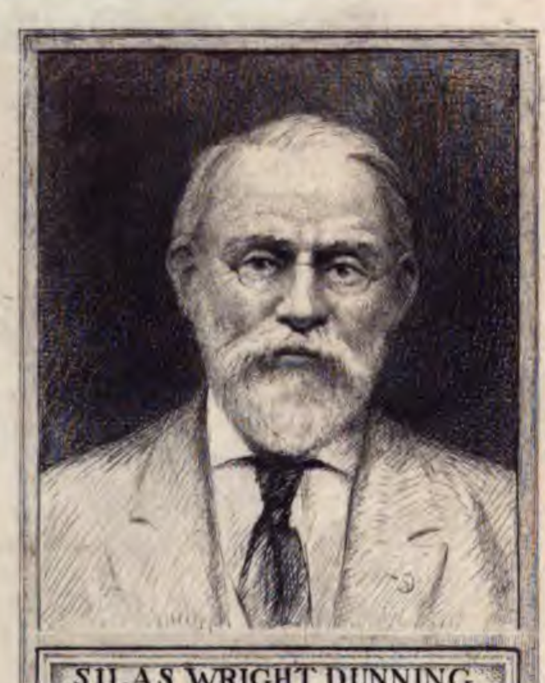




MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Successeur de F. Le Blanc-Hardel

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1886

MÉMOIRES

I.— PARTIE SCIENTIFIQUE

SUR

LES TUYAUX BIFURQUÉS

Par M. V. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

I. J'ai appliqué mon bec *à flamme sensible* (Mémoires de l'Académie de Caen) à l'évaluation de l'intensité d'un son qui circule dans un long tuyau cylindrique, lorsqu'on établit une bifurcation en un point du circuit. J'ai été, dès le début de mes recherches, arrêté par une circonstance spéciale, bien mise en évidence par l'expérience suivante :

Le son, produit par un timbre, animé au moyen d'un mouvement d'horlogerie et enfermé dans une caisse ouatée, se propageait dans un tube cylindrique d'une longueur de deux mètres, implanté normalement à l'une des parois de la caisse. A 6 centimètres de l'ouverture placée devant la flamme sensible, se trouvait une dérivation formée par un tube dont on pouvait modifier la longueur et dont l'extrémité pouvait être maintenue béante ou fermée.

Pour des longueurs de la dérivation,

93 mm, 178, 450, 1056

la flamme sensible était plus violemment affectée quand l'extrémité du tube de dérivation était béante que lorsqu'elle était bouchée.

Pour des longueurs de la dérivation,

61 mm, 107, 195,

c'est l'inverse qui avait lieu.

Enfin, pour des longueurs,

82 mm, 100, 115, 165,

évaluées d'une manière nécessairement plus incertaine, on pouvait, sans faire varier l'effet sur la flamme, maintenir l'ouverture béante ou fermée.

On peut remarquer que les premiers nombres sont très-sensiblement des multiples du premier. Tout se passe, en effet, dans ce cas comme si le son se trouvait renforcé par un tuyau ouvert égal à n fois la longueur d'onde.

Pour la seconde, on les trouve en prenant 45 comme longueur d'onde propre au son du timbre, égaux à $n\lambda + \frac{\lambda}{2}$ environ, ce qui satisfait encore aux lois ordinaires.

Je n'ai rien à dire des nombres inscrits au 3e tableau ; il est clair que les limites doivent être pour eux plus étendues et qu'on ne peut que constater qu'ils sont intermédiaires entre ceux du premier et du second.

On peut remarquer combien est aigu le son qui se trouve renforcé ; il provient cependant d'un timbre dont la note grave se trouve compris dans la gamme ordinaire. On doit conclure de l'existence d'harmoniques d'un ordre élevé, que des dérivations de faibles longueurs, 45^{mm} ouvertes et 22^{mm} fermées donneront un renforcement très-appréciable, c'est ce que l'on peut constater sans difficulté.

Ces renforcements m'ont rappelé un phénomène acoustique remarquable que j'avais eu, il y a une vingtaine d'années, occasion d'observer et dont l'explication se rattache sans doute à quelque cause analogue. Il existe à Trôo, village des environs de Vendôme, un puits d'une grande profondeur, que les habitants tiennent soigneusement fermé et montrent comme une curiosité aux touristes. La chute d'un caillou dans ce puits ne manifeste rien d'extraordinaire ; mais il en est autrement de la chute d'une épingle qui produit par son choc contre l'eau un énorme fracas et les résonnances les plus surprenantes. On peut supposer que des vides existent dans la paroi, de profondeurs convenables pour renforcer les vibrations produites par le choc d'une épingle et impuissantes à produire le même effet pour des chocs plus forts. Le puits de Trôo a-t-il conservé sa propriété singulière ? Il suffirait, semble-t-il, de la chute de quelques pierres pour le rendre tout à fait semblable aux autres.

Mais revenons à nos recherches.

On se convainc sans peine, en prenant successivement plusieurs timbres, que les longueurs de dérivations renforçantes varient avec la hauteur du son.

J'ai essayé l'effet que pouvaient produire de simples ouvertures avec un tube, de 17mm de diamètre, portant des ouvertures de 7mm équidistantes, j'ai obtenu les résultats consignés dans le tableau suivant :

Distances de la flamme sensibles.	Nombre de trous béants.	Perte par trous.
140	0	
113	10	0,037
90	16	0,035
84	21	0,0304

on voit que la perte totale va en augmentant avec le nombre des trous, mais la perte par trou diminue.

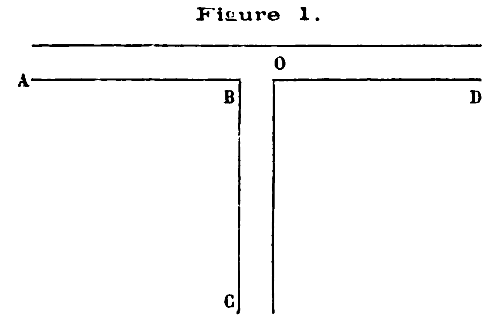
II. J'ai renoncé après ces déterminations sur des sons brusques et complexes, à l'emploi de la flamme sensible, qui ne permettait pas d'opérer avec assez de continuité dans la recherche des longueurs propres aux maximas et aux minimas. J'ai remplacé aussi le timbre à mouvement d'horlogerie par un petit tuyau que faisait parler un courant d'air continu. Il est possible, dans ces conditions, malgré les perturbations qu'amènent les interférences qui se produisent toujours, même

dans les salles les plus vastes, d'apprécier très-nettement des renforcements ou des diminutions d'intensités sonores. On verra, du reste, plus loin, un moyen de réduire à néant l'inconvénient de perception par l'oreille.

Avec un son continu, les résultats ne sont pas identiques à ceux fournis par les vibrations d'un timbre (1).

Soit (figure 1) ABD le tube principal et BC la dérivation. Supposons que les vibrations sonores

Figure 1.



arrivent par D. Le renforcement et l'extinction seront, du moins en valeur relative, indépendants de BD, et ne dépendront que de la somme AB+BC;

(1) Les vibrations produites par des ébranlements brusques et rapides diffèrent essentiellement dans leurs allures, de celles produites par des sources sonores continues. Avec ces dernières, la courbure du tube est sans influence, il en est autrement pour les premières comme le montre l'expérience suivante: soit que l'on fasse partir une étincelle électrique entre deux tiges dont les extrémités s'engagent dans un ballon, communiquant par un tube ouvert droit avec l'at-

de telle sorte que les choses se passeront comme si AB + BC rectifié se trouvait placé au voisinage de l'ouverture O.

Ceci résulte des nombres suivants qui se rapportent à des renforcements, les ouvertures A et C étant béantes.

AB	BC	AB + BC
935^{mm}	34^{mm}	969^{mm}
952	19	971
965	111	1.076
1.033	151	1.184
950	230	1.180

La somme AB + BC est constante ou présente des différences constantes variant de 104 à 108^{mm}. La longueur d'onde était, comme on va le voir, 106^{mm}.

Cette quantité peut s'obtenir par un grand nombre de déterminations successives en remplaçant la partie coudée ABC par un tube droit rentrant dans OD de manière à pouvoir faire varier la longueur totale. On peut produire ainsi très-aisément des maximas et des minimas correspondant à des variations égales de la longueur. L'intervalle constant, soit de deux minimas soit de deux maximas, est égale au nombre indiqué 106.

mosphère; de la poudre de lycopode mise dans le tube indiquera par sa disposition la nature de l'ébranlement qui en résulte pour l'air. Si on courbe le tube, les stries ne se forment plus au-delà de la courbure.

Le partage d'un tube cylindrique en ventres et nœuds pour une longueur convenable peut se produire, dans le cas d'un son continu, pour de très-grands allongements. J'ai pu ainsi réaliser plus de 41 ventres successifs.

On peut opérer plus sûrement pour déterminer l'influence de AB + BC.

Il suffit pour cela de laisser AB constant (fig. 1) et de fermer BC qui seul variera de longueur. L'oreille de l'observateur peut alors être maintenue fixe par rapport à l'ouverture A et apprécier sans hésitation les maximas ou minimas qui se produisent.

Le cas où AB = BC ne donne lieu à mentionner aucune remarque expérimentale.

Les résultats ne varient pas en faisant varier l'angle de AB et de BC avec la disposition de la figure 2, C étant bouché, j'ai obtenu :

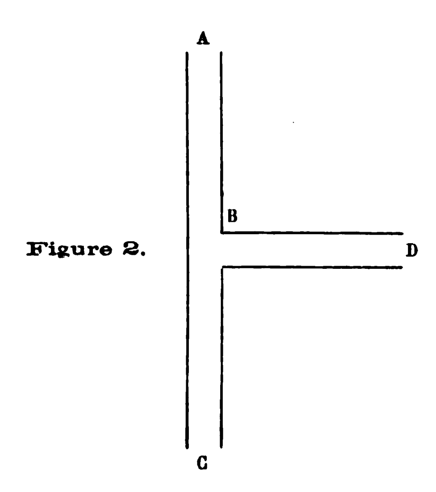


Figure 2.

Longueur de AB	Longueur de BC	Longueur de AB + BC
178	1090	1268
220	930	1150
280	880	1160
252	800	1052
800	240	1040
865	190	1055

Les différences moyennes s'éloignent peu de 108.

Chaque série a été, bien entendu, déterminée par le dernier procédé indiqué.

Un tirage installé en C permettait d'obtenir un assez grand nombre de maximas successifs équidistants.

J'ai essayé dans ces conditions le tube de Quincke, servant à démontrer l'interférence des sons. Je n'ai rien obtenu de satisfaisant, surtout à cause des harmoniques et des renforcements spéciaux dus à la longueur totale du tube (Seebeck et Terquem, *Journal de Physique,* III). La longueur de l'ajutage qui réunit les portions d'ondes bifurquées a aussi une influence marquée sur le renforcement et l'extinction du son.

III. La difficulté que présente, pour l'oreille, même maintenue fixe, la perception certaine de maximas et de minimas, par suite de la fatigue même de l'organe, donne un certain prix à une nouvelle méthode que j'ai déjà utilisée pour la

détermination de longueurs d'onde dans la vapeur d'eau bouillante (*Journal de Physique*, 1885).

Weber et Savart (*Journal l'Institut*, t. VIII, p. 196) ont signalé depuis longtemps l'influence de la longueur du porte-vent sur la hauteur du son produit par une anche. En modifiant cette longueur, ces physiciens ont pu obtenir une série de sons qui ne satisfait à aucune loi bien précise, sauf sur un point, à savoir que la note fondamentale de l'anche revient toujours pour une longueur du porte-vent, égale à un multiple entier quelconque de la longueur d'onde. On peut vérifier facilement qu'il en est bien ainsi au moyen d'une simple trompette d'enfant, fixée à l'extrémité d'un tube à tirage dans lequel on dirige un courant d'air.

Le phénomène prend une allure différente de la précédente en se servant d'une anche à vibrations longitudinales, c'est-à-dire dont la languette soit perpendiculaire à l'axe du porte-vent et en supprimant, au-delà de la région où se produit le son, toute portion du tube susceptible de vibrer sympathiquement ou non. On observe alors que le son commence à se produire faible d'abord pour une longueur déterminée. En augmentant graduellement cette dernière, l'intensité du son croît, passe par un maximum, puis décroît jusqu'à devenir nulle. Le silence se maintient pour un certain intervalle ; puis, le son reprend dans les conditions précédentes, sans qu'il se manifeste aucun changement dans la hauteur même du son.

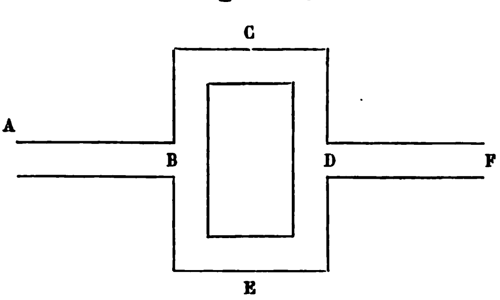
La variation de longueur du porte-vent, correspondante à une même phase du phénomène, est toujours constante et égale à la longueur d'onde du son propre à l'anche, — à la condition cependant que le volume du réservoir à air n'ait pas subi de trop grandes variations (1).

La pression du courant d'air a une influence sur le rapport des intervalles correspondants au son et au silence. Avec elle augmente la longueur de la partie pour laquelle le son se produit, mais la somme des deux intervalles reste bien constante.

Voici comment on peut appliquer les résultats aux recherches qui nous occupent :

Soit un tube ABCDEF (fig. 3) recevant, par l'extrémité A, un courant d'air amené par une

Figure 3.



pointe effilée, afin d'isoler du gazomètre la masse vibrante.

(1. Cela peut se produire, par exemple, quand la cloche du gazomètre est presque vide d'air.

Installons à l'extrémité F une anche. Il est clair que, suivant les dimensions relatives des différentes portions du système, l'anche parlera ou ne parlera pas. En modifiant les longueurs, soit de AB, soit de BCD, soit de BED, soit de DF qui sont à tirage, on pourra se placer dans des conditions identiques, telles par exemple que le son éclatera pour le plus petit allongement de DF. Il devient possible d'étudier, dans l'établissement des vibrations sonores, le rôle des parties de notre tube complexe.

1° Pour simplifier, traitons d'abord le cas où AB = O. Le son propre à l'anche avait, pour longueur d'onde, 315 mm.

Les choses se passent comme si le tube était constitué par un tube unique de longueur DF + BCD + BED. Ce résultat ressort de l'examen du tableau suivant :

BCD + BED	DF	Total.
1275 mm	1230	2505
1220	1280	2500
1200	1312	2512
1710	1100	2810
1200	1015	2215
1247	970	2217
1308	873	2181

il n'est pas inutile de faire remarquer que $315 \times 8 = 2520$; les valeurs minimas de BCD

et de BED étaient de 580 millimètres. On voit nettement dans quelles limites leurs variations ont dû se produire pour les différents cas.

Nous arriverons à la même conclusion si DF = O, c'est-à-dire si l'anche est installée à l'extrémité même D du tuyau coudé.

La longueur d'onde de l'anche étant 270^{mm}, j'ai obtenu les nombres suivants :

BCD + BED	AB	Total.
1470	740	2210
1760	790	2550 *
1825	745	2570
1870	715	2585
1200	743	1943
1282	715	1997
1554	650	2204

* La deuxième ligne correspond au cas où BCD — BED = λ. On voit qu'il ne se produit ici aucune particularité.

2° Prenons enfin à la fois AB = O et DF = O.

Le phénomène change alors d'allure : les extinctions moins fréquentes que dans le cas précédent se produisent lorsque la somme

$$BCD + BED = 2\,n\,\lambda.$$

Les renforcements correspondent au cas où

$$BCD + BED = (2\,n + 1)\,\lambda$$

de sorte que de grandes variations ont lieu sans amener de modifications bien apparentes.

Les deux moitiés de BCDE se trouvent ici animées de mouvements contraires tels que le ventre qui existerait au milieu, dans le cas où

$$BCD + BED = 2\,n\,\lambda$$

ne peut pas exister. Il ne peut se former au milieu qu'un nœud, ce qui répond bien au cas du renforcement.

Voici quelques nombres relatifs aux extinctions et aux productions du son :

Pour BCD = 980 et BED = 590, il y a extinction.

Pour BCD = 980 et BED = 700, le son reprend faiblement.

Le maximum d'extinction sera donné pour

$$BCD = 980$$
$$BED = 640$$

en prenant le moyenne de 700 et de 590.

Or,

$$BCD + BED = 1620 = 270 \times 6 = 6 \times \lambda$$

avec

$$BCD = 1210,$$
$$BED = 590 = 810,$$

le son se maintient. Le maximum, en prenant la moyenne des deux longueurs de BED, correspondra à

$$BCD = 1210, \quad BED = 710$$

et de même pour BCD = 900
BED = 1030

on a dans les deux cas 1920 et 1938 très-voisine de 7 λ = 1890.

Il n'y a, du reste, rien de particulier à noter quand BCD + BED est différent de *n* λ et que BCD — BED = λ.

3° Après ces principaux cas traités successivement, on peut se demander comment les choses se passent quand on opère, sur le tube complet ABCDEF. Les résultats ont été très-incertains, et le phénomène se complique en raison des circonstances suivantes : l'augmentation de longueur tend, toutes choses égales d'ailleurs, à donner plus d'étendue à l'intervalle propre au son. De plus, la force du courant d'air qu'il faut faire varier pour que l'anche parle, modifie elle aussi les dimensions propres au silence.

Un résultat analogue à celui indiqué pour les cas où DF = O et BA = O semble probable, mais l'expérience ne donne pas assez de certitude pour affirmer que la somme AB + BED + BCD + BF est constante ou ne diffère que de *n* λ.

L'expérience de Quincke se réalise ici dans des conditions satisfaisantes : si l'on prend

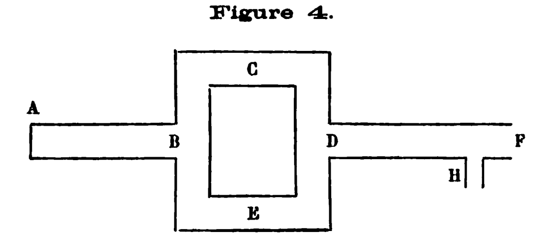
$$BCD - BED = \lambda,$$

on constate que la longueur de AB devient alors absolument indifférente.

IV. Le mouvement de l'air très-irrégulier, quand l'installation est complète, a certainement sur les effets observés une influence dont il est difficile d'apprécier l'importance. On peut parvenir à l'annihiler par l'artifice suivant :

Le tube ABCEDF (fig. 4) est fermé à l'extrémité A et porte sur H, au voisinage de F, une

Figure 4.



tubulure propre à donner passage au courant d'air nécessaire pour faire parler l'anche.

L'air qui remplit notre tuyau complexe se trouve ainsi comme en repos et peut obéir plus exactement aux ébranlements vibratoires.

J'ai vérifié par ce procédé très-exactement les conclusions du cas où l'on a en même temps

$$AB = 0$$
$$\text{et } DF = 0$$

et je l'ai fait avec d'autant plus de soin que le résultat semble en contradiction avec une conclusion de M. Terquem (*loc. cit.*).

M. Seebeck a trouvé par l'analyse qu'un minimum a lieu en un point du circuit si la différence

de longueur des deux branches est de $\frac{\lambda}{2}$ [1] ou si la longueur totale est de $(2n + 1)\frac{\lambda}{2}$, et que le minimum le mieux marqué correspond au cas où ces deux conditions existent simultanément. M. Terquem en conclut que dans le cas où la la longueur totale est $(2n + 1)\frac{\lambda}{2}$, le tube ne renforce pas le son produit en D. On voit que c'est l'inverse qui se produit et pour la raison que j'ai indiquée plus haut.

D'où vient alors le minimum dans l'appareil de Quincke? Sans doute que le partage d'une onde sonore entre deux portions d'un circuit ne se fait pas également et que si l'une d'elles est telle que les vibrations puissent s'effectuer plus facilement dans son parcours, elle se trouve favorisée. Le son reste donc intérieur dans ce cas, et il en passe très-peu dans la tubulure BA lorsqu'on la conserve. Nous verrons plus loin des expériences qui confirment cette manière de voir.

Pour $AB = 0$ ou $DF = 0$ les choses ne se passent plus de la même façon.

Soit $AB = 0$.

On ne trouve plus que $DF + BCD + BED = \text{const.}$; mais que $DF + \frac{BCD + BED}{2} = \text{const.}$ la partie BCED parcourue en sens inverse par

(1) λ est ici la longueur complète d'ondulation.

deux mouvements vibratoires équivaut à un tuyau fermé de longueur moitié moindre. Au milieu, en effet, de la longueur totale doit se trouver un nœud résultant du concours d'ondulations de même phase et dirigées en sens inverse.

Voici quelques nombres qui démontrent qu'il en est bien ainsi :

$\frac{BCD + BED}{2}$	DF	Total.
610	880	1490
675	830	1505
720	790	1510
785	760	1545
870	620	1490
320	910	1230
470	760	1230
610	900	1510

la longueur d'onde du son de propre à l'anche est 290.

Rien de particulier n'est à signaler quand la longueur de l'une des branches varie de $n\lambda$.

$$\text{Soit } DF = 0$$

ici, les résultats ne sont plus aussi nets, par suite de l'effet prédominant de la partie courbée BCED, si on a

$$BCD + BED = 2n\lambda$$

le son se produit avec grande difficulté même pour les longueurs de AB les plus favorables :

Le son peut se maintenir au contraire pour des longueurs défavorables si

$$BED + BCD = (2n + 1)\lambda.$$

AB joue donc presque le rôle de partie inerte, et il n'est pas besoin de réaliser de différences spéciales de longueurs pour reproduire sous la forme que nous lui avons donnée l'expérience de Quincke.

Soit AB et DF, différents de zéro.

Ici, deux cas sont à distinguer, suivant que l'on prend BCD et BED égaux ou inégaux.

Dans le premier cas, les deux parties égales du tube coudé BCDE équivalent simplement à une portion de tube de même longueur, c'est-à-dire que l'on a

$$AB + BCD + DF = \text{const.}$$

Voici des nombres obtenus en prenant BCD = BED = 600 :

AB	1050 mm	1000	1070	990	940	1310	900	1130
DF	670	770	640	770	810	1020	1120	870
Total,	1720	1770	1710	1760	1750	2330	2020	2000

la longueur d'onde était de 290.

En faisant varier BCD = BED on obtient des résultats du même ordre. La vibration bifurquée en B n'éprouve de ces modifications aucun changement appréciable, ou du moins les changements sont toujours les mêmes et indépendants de la distance à l'origine.

Dans le second cas, où BCD et BED sont différents, le plus souvent on trouve constante la longueur

$$AB + \frac{BCD - BED}{2} + BED + DF = AB + \frac{BCD + BED}{2} + DF \quad (1)$$

Ceci rentre dans le cas général de composition de deux mouvements vibratoires parallèles de phases φ et φ' donné par la formule.

$$ty\,\psi = \frac{\text{Sin}\,\varphi + \text{Sin}\,\varphi'}{\text{Cos}\,\varphi + \text{Cos}\,\varphi'}$$

qui suppose égales les intensités au point de jonction.

On trouve facilement, en calculant la valeur de ψ, la valeur indiquée dans la formule (1).

Cette valeur devait être, semble-t-il, applicable aux cas examinés relatifs à la disposition dans laquelle l'air circule dans le tuyau sonore complexe ; mais on obtient alors des sommes bien moins constantes que celles que j'ai obtenues avec le mode d'évaluation indiqué. Le mouvement de l'air isole sans doute entre elles les parties de l'appareil et leur laisse comme un régime propre.

Mais il arrive très-souvent quand la somme $BED + BCD = 2\,n\,\lambda$ ou que $BED + BCD = (2\,n + 1)\,\lambda$ que la partie AB semble comme impuissante à introduire une modification, soit pour le son, soit pour le silence.

Conclusions.

1° Nous avons constaté le renforcement des sons brefs se propageant dans des tuyaux cylindriques par des ajutages latéraux de longueurs déterminées par les lois ordinaires des tuyaux sonores. Ce renforcement peut se manifester pour des ajutages égaux à un grand nombre de fois la longueur d'onde ;

2° Avec des sons continus, l'ajutage plus l'extrémité du tube au-delà de l'insertion forment un tuyau sonore susceptible, s'il est de longueur convenable, de renforcer le son qui circule ;

3° L'inclinaison de l'ajutage n'a aucune action sur le phénomène ;

4° Dans des tubes plus complexes, comme le tube de Quincke, les lois de composition des mouvements vibratoires semblent applicables, à la condition cependant que le milieu vibrant soit en repos ;

5° Nous avons analysé le rôle des différentes parties constituant un pareil tube et constaté que la partie rectangulaire est susceptible de résonnance si sa longueur totale est $(2n+1)\lambda$, d'étouffement, au contraire, si elle est $2n\lambda$.

ÉTUDE

SUR LE

PROBLÈME DES DÉBLAIS

ET DES REMBLAIS

Par Albert de SAINT-GERMAIN,

Professeur à la Faculté des Sciences de Caen,
Membre titulaire.

I. Le Recueil des *Mémoires* de l'Académie des Sciences pour 1781 renferme un des mémoires les plus remarquables de Monge ; le grand géomètre s'y propose le problème suivant : *Deux volumes équivalents étant donnés, les décomposer en parcelles infiniment petites, se correspondant deux à deux, de manière que la somme des produits des chemins parcourus en transportant chaque parcelle sur celle qui lui correspond, par le volume de la parcelle transportée, soit un minimum.*

Pour simplifier le langage, Monge donne les noms de déblai et de remblai aux volumes qu'il considère, sans prétendre traiter une question relative à l'art de l'ingénieur : celui-ci doit trans-

porter ses matériaux suivant des routes généralement curvilignes, tracées sur un sol dont il faut considérer le relief et la pente ; Monge suppose que toutes les parcelles qu'il considère sont transportées sur des lignes droites dont la longueur seule lui importe ; il résoud un problème de géométrie pure, qui le conduit à une de ses plus belles découvertes, celle des propriétés fondamentales des congruences de droites et des normales aux surfaces ; d'ailleurs, ces propriétés, qui constituent les résultats de beaucoup les plus importants du Mémoire, y sont données sous forme de lemmes, presque de hors-d'œuvre. Quant au problème même que Monge s'est posé, sa solution laisse beaucoup à désirer, moins parce qu'elle est très-loin d'être explicite, que parce qu'elle s'appuie sur des propositions si mal établies qu'on peut douter de leur exactitude, quand on ne les trouve pas manifestement en défaut.

En 1818, Ch. Dupin reprend la question des déblais et des remblais à un nouveau point de vue : « Le seul moyen, dit-il, d'ajouter quelque chose aux recherches d'un illustre devancier est de considérer le cas où les routes ne sauraient être toutes rectilignes, mais dépendent de la forme et de la pente du terrain sur lequel elles doivent être tracées. » Dupin doit se préoccuper du tracé qu'il faut adopter pour les routes, et de la loi suivant laquelle on fera varier les surfaces du déblai et du remblai pendant le terrassement ; il a toutefois l'occasion de discuter et de rectifier

quelques-unes des assertions de Monge, mais il est loin de lever tous les doutes, et il n'est pas toujours à l'abri de l'erreur ; d'ailleurs les règles qu'il donne sont d'une application trop difficile pour pouvoir être regardées comme des règles pratiques.

Depuis Monge et Dupin, on n'était guère revenu sur la question des déblais et des remblais, lorsqu'en 1884 l'Académie des sciences proposa comme sujet de concours de reprendre le problème même de Monge, d'établir rigoureusement les principes qui peuvent conduire à la solution, et de pousser aussi loin que possible cette solution, qu'on n'aura sans doute jamais sous une forme tout à fait générale et explicite. Deux habiles géomètres, en se servant principalement de l'analyse, ont traité la question à la complète satisfaction de l'Académie des sciences, qui fera de leurs mémoires une publication extrêmement intéressante. Je demande néanmoins la permission d'exposer ici les principaux résultats établis dans un mémoire auquel l'Académie a accordé une mention honorable, et obtenus presque exclusivement par des considérations géométriques; ces considérations, moins générales et peut-être moins puissantes que celles de l'analyse, ont souvent l'avantage d'être plus directes, plus faciles à suivre, et de s'adapter d'une manière plus simple aux cas particuliers.

Me plaçant exactement au même point de vue que Monge, j'adopterai les dénominations de déblai et de remblai ; de plus, j'appellerai *prix de transport* d'une parcelle le produit de son volume

par le chemin, toujours rectiligne, qu'on lui fait parcourir ; la somme des prix de transport de toutes les parcelles du déblai sera le *prix total du transport;* l'ensemble des *routes* qu'il faudra adopter pour rendre ce prix total *minimum* sera le *meilleur système de routes.*

Étant données dans un plan deux lignes dont les longueurs sont égales, ou deux aires équivalentes, j'appellerai *équisécante* toute droite qui traverse les deux lignes ou les deux aires de manière à laisser d'un même côté de la sécante, soit des longueurs égales de chacune des deux lignes, soit des portions équivalentes de chacune des deux surfaces.

Considérons un déblai et un remblai équivalents ; il est clair que si on effectue le transport de toutes les parcelles suivant des routes rectilignes, le prix total de ce transport devra rester compris entre certaines limites ; il sera toujours susceptible d'un minimum. La méthode que je suivrai, après Monge et Dupin, consiste à déterminer les conditions auxquelles doit nécessairement satisfaire le meilleur système de routes, et à étudier les conséquences qui en résultent dans les principaux cas qui peuvent se présenter ; lorsqu'un seul système de routes satisfait aux conditions requises, c'est nécessairement le système cherché. Si plusieurs systèmes y satisfont, on calculera le prix total du transport correspondant à chacun d'eux, et on aura les éléments nécessaires pour décider lequel est le plus avantageux : on n'aura qu'à comparer

quelques quantités connues, si le nombre des systèmes entre lesquels il faut choisir est limité; sinon, on devra recourir aux dérivées et parfois même au calcul des variations; mais, même dans ce dernier cas, on aura un problème théoriquement bien plus simple que si on eût cherché directement le minimum par la méthode des variations, parce que le nombre des systèmes de routes entre lesquels il faut choisir est infiniment moins grand qu'il ne l'était *a priori*. Mais, si l'on veut déterminer complètement le système de routes qui convient à un cas donné, on se heurte en général à des obstacles insurmontables; on s'en fera une idée par les difficultés relatives que nous rencontrerons pour obtenir une solution explicite dans quelques cas particuliers excessivement simples.

Après avoir établi quelques règles générales, je considère d'abord le cas où le déblai et le remblai peuvent être traités comme de simples lignes, que je supposerai généralement situées dans un même plan; quand les deux lignes sont fermées et convexes, les routes du meilleur système sont dirigées suivant des équisécantes, sauf certaines réserves que j'indique. Je dois compléter les indications données par Dupin pour les cas où les deux lignes ne sont plus fermées, et signaler une erreur commise par l'éminent géomètre quand il croit démontrer que la tangente à une extrémité du déblai appartient au meilleur système de routes si elle coupe le remblai.

J'examine ensuite le cas où le déblai et le remblai peuvent être traités comme deux surfaces situées dans un même plan. D'un raisonnement forcément inexact, Monge conclut que les routes du meilleur système doivent *toujours* être des équisécantes ; il remarque pourtant que cette règle conduirait dans certains cas à des contradictions et il indique sommairement un moyen inexact de subdiviser le déblai et le remblai en parties qui se correspondent, sans donner lieu à la difficulté qu'on a rencontrée. Dupin montre qu'il suffit de subdiviser l'une des deux aires et donne une propriété caractéristique de la ligne séparatrice; mais son analyse est très-incomplète. Je reprends la théorie de Monge, puis je complète l'analyse de Dupin ; je montre comment on peut obtenir une équation de la ligne séparatrice, et j'applique les résultats généraux à deux cas particuliers. Je traite ensuite un problème posé par Monge et qui a pour objet, connaissant le déblai et le bord interne du remblai, de déterminer son bord externe, de manière à diminuer autant que possible le prix total du transport des parcelles du déblai donné ; j'arrive au résultat à l'aide d'un calcul simple dont quelques détails me semblent intéressants.

J'aborde enfin le cas le plus difficile, celui où le déblai et le remblai sont des volumes quelconques. Monge débute par ce théorème fondamental, que les routes du meilleur système doivent être normales à une même surface ; mais

la raison qu'il invoque est si évidemment sans valeur qu'on peut absolument douter que le théorème soit vrai ; il l'est pourtant, et j'en donne une démonstration géométrique bien précise. Je forme ensuite, par une méthode simple, l'équation aux dérivées partielles de la surface orthogonale à toutes les routes, ainsi que l'intégrale qui exprime le prix total du transport. Quant à l'équation de la surface, il semble tout à fait improbable, et M. Appell en a précisé les raisons, qu'on puisse en trouver, sous une forme maniable, l'intégrale générale. Monge remarque avec raison que cette intégrale renferme deux fonctions arbitraires, mais il se trompe en pensant qu'il suffit, pour les déterminer, d'exprimer que les routes tangentes au déblai le sont également au remblai ; on ne détermine aussi que l'une des fonctions, et nous chercherons comment on pourrait, au moins théoriquement, trouver la seconde ; on ne saurait obtenir des résultats un peu explicites que dans des cas particuliers. Pour terminer, j'étudie avec quelques détails un de ces cas les plus simples, celui où le déblai et le remblai sont deux volumes de révolution autour d'une même droite. Et si je suis parvenu à établir d'une façon claire et rigoureuse les principes que Monge et Dupin ont indiqués et qui renferment implicitement la solution du problème, si les développements que j'ai donnés, les applications que j'ai faites montrent comment on peut tirer parti de ces prémisses, je n'aurai pas à regretter d'avoir voulu apporter une

modeste contribution à la solution du difficile problème des déblais et des remblais.

II. En tête des conditions auxquelles doivent nécessairement satisfaire les routes du meilleur système, il faut placer la règle fondamentale posée par Monge : pour que le prix total du transport soit minimum, les portions de droites parcourues par deux parcelles quelconques ne doivent jamais se rencontrer, si ce n'est au point de départ commun des deux parcelles, ou bien à leur point commun d'arrivée dans le remblai. Une figure bien simple montre que si les droites parcourues par deux parcelles, dont on peut supposer les volumes égaux, se rencontrent, il suffit d'échanger les points de destination de ces parcelles pour diminuer la somme de leurs prix de transport.

Un des premiers corollaires de la règle de Monge a une importance considérable : toutes les parcelles dont la position initiale ou finale se trouve sur la droite parcourue par une autre parcelle doivent suivre le même chemin ; donc sur chaque route du meilleur système, il cheminera en général une infinité de parcelles formant dans le déblai et le remblai deux *filets* infiniment minces équivalents. Dans tous les cas que je considérerai, les diverses parcelles qui sont transportées sur une route quelconque la parcourront dans le même sens ; nous dirons que c'est le sens dans lequel la route elle-même est dirigée.

Je désignerai par le mot de route une droite

indéfinie sur laquelle cheminent un nombre plus ou moins grand de parcelles : la partie de la droite réellement parcourue sera la *portion utile* de la route ; elle comprendra toujours le point où la route sort du déblai, celui où elle entre dans le remblai ; si elle s'étend à la fois jusqu'aux faces externes du déblai et du remblai, je dirai que la route est *entière*, sinon, ce sera une route *tronquée*.

III. La loi de correspondance entre les parcelles des deux filets desservis par une même route est indifférente ; le prix du transport est toujours égal au produit du volume V des deux filets par la distance qui sépare leurs centres de gravité.

Soient x, x' les abscisses, comptées suivant la route considérée, de deux parcelles dV qu'on fait correspondre ; le prix du transport de toutes les parcelles du filet donné s'exprime par une intégrale de la forme

$$\int (x' - x)\, dV = \int x'\, dV - \int x\, dV;$$

d'après une propriété bien connue du centre de gravité, cette formule démontre immédiatement le théorème énoncé. Pour avoir le prix total du transport, on fera la somme des prix de transport des filets dans lesquels on aura décomposé le déblai.

Quand le rapport entre les dimensions, tant du déblai que du remblai, et la distance qui sépare ces deux volumes, est inférieure à une petite

quantité ε, le prix total du transport est égal, en négligeant les termes de l'ordre de ε^2, au produit du volume V des deux espaces donnés par la distance Δ de leurs centres de gravité.

Soient a, b, c; a', b', c' les coordonnées rectangulaires des deux centres de gravité, $a+x$, $b+y$, $c+z$, et $a'+x'$, $b'+y'$, $c'+z'$ celles de deux parcelles dV que l'on fait correspondre ; le prix du transport total sera

$$P=\int\left[(a'+x'-a-x)^2+(b'+y'-b-y)^2+\ldots\right]^{\frac{1}{2}}dV$$

$$=\int\Delta\left[1-(a'-a)\frac{x'-x}{\Delta}-(b'-b)\frac{y'-y}{\Delta}\ \ldots+\frac{(x'-x)^2}{2\Delta^2}+\ldots\right]dV;$$

Mais $\int x\,dV$, $\int x'dV$, etc., sont nuls en vertu d'une propriété élémentaire du centre de gravité ; si donc on néglige dans l'intégrale les termes de l'ordre de ε^2, il reste $P=V\Delta$.

Terminons ces considérations générales par une remarque évidente, mais utile : c'est que si l'on intervertit les rôles du déblai et du remblai, le meilleur système de routes sera le même dans les deux cas.

DU DÉBLAI ET DU REMBLAI DES LIGNES.

IV. Nous supposerons d'abord que le déblai et le remblai puissent être traités comme de simples lignes matérielles ; c'est ce qui arriverait en pra-

tique si l'on avait à combler un long fossé, peu large et peu profond, avec la terre fournie par le creusement d'un second fossé, analogue au premier et de même capacité, en négligeant le changement de densité qu'éprouve la terre remuée. Les lignes auxquelles nous réduisons le déblai et le remblai pourraient avoir une épaisseur différente en leurs divers points; pour simplifier, je supposerai que cette épaisseur soit la même en tous les points de l'une et de l'autre ligne; le prix de transport d'un élément est mesuré par le produit de sa longueur par le chemin qu'on lui fait parcourir. Il n'y aurait que de légères modifications à faire aux résultats que nous trouverons pour les étendre au cas d'une densité variable.

Il y a une distinction plus importante à établir, suivant que les lignes de déblai et de remblai sont, ou ne sont pas, dans un même plan; dans le premier cas, deux routes quelconques se rencontrent, tandis que dans le second une telle rencontre est exceptionnelle : alors, la règle de Monge n'a plus guère de portée, et le problème ne saurait être résolu que par l'analyse. L'emploi des dérivées est d'ailleurs suffisant : en effet, si l'on connaît deux points qui se correspondent sur le déblai et sur le remblai, on n'a qu'à cheminer de longueurs égales sur les deux lignes pour obtenir d'autres couples de points correspondants, à moins qu'on ne rencontre des points particuliers pour lesquels la direction des routes varie brusquement; tout revient à déterminer un couple de points corres-

pondants et les points exceptionnels dont j'ai parlé; mais on n'a pas de théorèmes généraux comme dans le cas où le déblai et le remblai sont deux lignes d'un même plan, hypothèse que je conserverai dorénavant.

V. Plaçons-nous d'abord dans ce qu'on peut appeler les conditions régulières : le déblai et le remblai sont fermés, convexes, n'empiètent pas l'un sur l'autre, n'ont ni point anguleux ni rayon de courbure infini. Les points de contact des deux lignes avec leurs tangentes communes extérieures divisent chacune d'elles en région intérieure et région extérieure.

Je désignerai habituellement le déblai par les lettres D, E, le remblai par R, S. Considérons (fig. 1) deux points M, P, infiniment voisins sur la face extérieure du déblai; ils seront, en général, desservis par deux routes infiniment peu inclinées l'une sur l'autre : supposons d'abord que les routes soient entières, sortant du déblai aux points N, Q, et coupant le remblai en M', N'; P', Q'.

Je dis que l'on aura

$$MP + NQ = M'P' + N'Q';$$

en effet, d'après la règle fondamentale de Monge, les éléments de MP et de NQ ne pourront être transportés que sur les arcs M'P', N'Q' : donc

$$MN + PQ \leq M'N' + P'Q';$$

maintenant, si l'on intervertit les rôles du déblai et du remblai, on verra qu'on doit avoir

$$M'N' + P'Q' \leq MN + PQ;$$

ces deux inégalités ne peuvent coexister que si elles se réduisent à l'égalité annoncée.

Considérons maintenant deux points très-voisins, m, p desservis par des routes tronquées mnm', pqp'; on trouvera d'abord, comme précédemment,

$$mp + nq = m'p':$$

les points tels que m, p appartiennent à une région, nécessairement limitée, de la face extérieure de DE; les points extrêmes F, H de cette région sont desservis par deux routes entières FGF'G', HKH'K'; mais je dis que les extrémités G', K' doivent coïncider. En effet, les parties du déblai immédiatement au-dessus de FG seront transportées sur des routes dont les parties utiles iront jusqu'à la face extérieure du remblai et s'étageront au-dessus de F'G'; il y aura de même une série de routes s'étageant au-dessous de H'K'. et l'on aurait deux zones qui empêcheraient toute parcelle du déblai de venir sur l'arc G'K', ce qui est inadmissible. Ainsi, le système de routes tronquées que je considère sera compris à l'intérieur d'un angle ayant son sommet sur le bord externe du remblai; l'arc de remblai compris dans l'angle sera égal à la somme des arcs de déblai correspondants.

On pourra de même avoir un système de routes tronquées du côté du déblai; il sera limité par deux routes entières se coupant sur le bord externe de DE. Enfin, on pourrait avoir un système de routes tronquées s'étendant d'un côté jusqu'aux limites du déblai et du remblai, et terminé de l'autre côté par une route entière. Dans tous les cas, les arcs correspondants auront des longueurs égales.

Cela posé, envisageons l'ensemble des routes du meilleur système en suivant l'ordre dans lequel elles s'étagent les unes par rapport aux autres : nous trouvons d'abord une série de routes d'une certaine espèce, des routes entières, par exemple, puis viennent des routes tronquées, et ainsi de suite. Nous avons vu que les portions de déblai et de remblai comprises entre deux routes entières consécutives ont des longueurs égales, aussi bien que celles qui, s'étendant depuis une route entière extrême jusqu'à la limite du déblai et du remblai, seraient desservies par un système de routes tronquées; il en résulte cet important théorème :

Les routes entières appartenant au meilleur système de routes sont toutes dirigées suivant des équisécantes.

VI. Nous sommes conduits à étudier la distribution des équisécantes par rapport au déblai et au remblai que nous avons considérés. Prenons comme point de départ une tangente commune extérieure DR (fig. 2) : je dis qu'on peut mener

une équisécante infiniment voisine de DR. Imaginons une sécante GHG'H' qui coupe DR en A sous un angle infiniment petit α ; soient ρ, ρ' les rayons de courbure du déblai et du remblai en D et en R; on a, en négligeant des infiniment petits du second ordre,

$$\overline{DG}^2 = \overline{DH}^2 = 2\alpha\rho\,AD,$$
$$\overline{RG'}^2 = \overline{RH'}^2 = 2\alpha\rho'\,AR;$$

pour que GH' soit une équisécante, il suffit qu'on ait $\rho AD = \rho' AR$, et il y a toujours une position du point A pour laquelle cette égalité a lieu. Remarquons que si ρ, par exemple, était infini, les relations que j'ai écrites ne subsisteraient plus; on trouve que si la distance d'un point H, infiniment voisin de D, à DR est infiniment petite par rapport à $\overline{DH}^3$, on ne peut plus mener d'équisécante infiniment voisine de DR.

Ce cas particulier écarté, considérons la suite des équisécantes qui laissent sur leur gauche des arcs de plus en plus grands de déblai et de remblai ; elles forment une série régulière qui se termine à la seconde tangente commune extérieure; il n'y a d'ailleurs pas d'équisécante en dehors de la série qui se présente naturellement. Supposons qu'il existe une sécante irrégulière L détachant du déblai et du remblai des arcs égaux à l ; nous avons dans notre série une équisécante MNM'N' qui détache aussi des arcs MDN, M'RN' aussi égaux à l; mais si L coupe la face extérieure

du déblai en un point de la région MPE, elle devra passer au-dessus de MN avant de sortir du déblai, et détachera du remblai un arc $< M'N'$; si au contraire L part d'un point de l'arc MDN..., elle passera au-dessous de MN avant de pénétrer dans le remblai, d'où elle détachera un arc $> M'N'$; elle ne saurait, dans aucun cas, être une équisécante.

Il faut encore déterminer le point où une équisécante MNM'N' touche son enveloppe. Supposons qu'elle coupe l'équisécante infiniment voisine (fig. 2) en un point C à gauche de M; on aura d'abord

$$(1) \qquad MP + NQ = M'P' + N'Q';$$

soient maintenant m, n, m', n', ε les angles sous lesquels MN' coupe le déblai, le remblai et l'équisécante voisine CPQ' : on a

$$(2) \quad \varepsilon = \frac{MP \sin m}{CM} = \frac{NQ \sin n}{CN} = \frac{M'P' \sin m'}{CM'} = \frac{N'Q' \sin n'}{CN'}.$$

Enfin la position relative des points C, M, N, M', N', donne les équations

$$(3) \quad CN = CM + MN,\ CM' = CM + MM',\ CN' = CM + MN'$$
$$(4) \quad CM = CN - MN,\ CM' = CN + NM', \ldots$$
$$(5) \quad CM = CM' - MM',\ CN = CM' - NM', \ldots$$
$$(6) \quad CM = CN' - MN', \ldots$$

Nous pouvons calculer CM à l'aide des équations

(1), (2), (3), CN au moyen de (1), (2), (4), etc., et les résultats se résumeront par les formules :

$$\frac{1}{\sin m}+\frac{1}{\sin n}-\frac{1}{\sin m'}-\frac{1}{\sin n'}=\frac{1}{\mathrm{CM}}\left(\frac{\mathrm{MM'}}{\sin m'}+\frac{\mathrm{MN'}}{\sin n'}-\frac{\mathrm{N'M}}{\sin n}\right)$$

$$=\frac{1}{\mathrm{CN}}\left(\frac{\mathrm{NM}}{\sin m}+\frac{\mathrm{NM'}}{\sin m'}+\frac{\mathrm{NN'}}{\sin n'}\right)=\ldots=\frac{1}{\mathrm{CN'}}\left(\frac{\mathrm{N'M}}{\sin m}+\frac{\mathrm{N'N}}{\sin n}-\frac{\mathrm{N'M'}}{\sin m'}\right).$$

Pour que le point C soit placé comme je l'ai supposé, il faut que les valeurs trouvées pour CM, CN, CM', CN', soient positives ; si quelques-unes sont négatives, le résultat s'interprète en plaçant le point C d'après des règles bien connues ; on trouvera, et c'est évident *a priori,* qu'il n'est jamais entre N et M'. Comme d'ailleurs le point C se déplace d'une manière continue, en ne tenant pas compte de la discontinuité relative à l'infini, on voit que l'enveloppe Γ des équisécantes n'a pas de points d'arrêt ; si elle pénètre dans le déblai ou le remblai, elle n'en peut sortir qu'après un rebroussement.

VII. Quand l'enveloppe Γ ne pénètre ni dans le déblai ni dans le remblai, les équisécantes s'étagent sans se croiser dans la région occupée par les deux contours ; il est clair que ces droites formeront le meilleur système de routes, aucune région ne pouvant être desservie par des routes tronquées, puisqu'elle devrait être limitée par deux équisécantes se coupant sur le déblai ou le remblai, et il n'y en a pas dans notre hypothèse.

Il n'en est plus de même quand la caustique pénètre dans l'un ou l'autre des contours; si l'on n'employait que des routes entières, leurs portions utiles se rencontreraient. Suivons les équisécantes à partir de D R, et supposons que leur enveloppe, d'abord à gauche du déblai, pénètre dans cette courbe en un point a, pour en sortir, après un rebroussement, au point b, situé entre D et a; à mesure que ces droites laissent entre elles et D R des longueurs l de déblai et de remblai de plus en plus grandes, leurs points de rencontre avec la face extérieure du déblai s'éloignent d'abord de D jusqu'au point a, qu'elles atteignent quand l est égal à α; l croissant, le point d'insertion des équisécantes rétrograde jusqu'en b, pour $l = \beta$ et recommencera à s'éloigner de D quand l croîtra au-delà de β. Il est facile de voir que, dans ces conditions, on devra d'abord employer des routes entières à partir de D R, puis une série de routes tronquées limitées par deux équisécantes se coupant en un point m de l'arc ab et détachant du déblai et du remblai, l'une deux arcs $< \alpha$, la seconde deux arcs $> \beta$.

La règle de Monge ne suffit plus pour trouver la position du point m sur l'arc ab; supposons que cette position soit déterminée par la valeur d'un paramètre u; admettons encore qu'après être sortie en b du déblai, Γ reste ensuite toujours en dehors du déblai et du remblai, et par conséquent qu'après les routes tronquées comprises dans l'angle m, on ne doive plus employer que des routes entières.

On calculera le prix total du transport pour une valeur donnée de u, et on égalera à zéro la dérivée de ce prix par rapport au paramètre qui se trouvera ainsi déterminé. Si Γ pénétrait plusieurs fois dans le déblai ou le remblai, on aurait autant de séries de routes tronquées, autant de paramètres dont dépendrait le prix de transport et qu'on déterminerait de manière à le rendre minimum.

VIII. Quand le déblai et le remblai n'ont pas la forme simple que je leur ai supposée jusqu'ici, on détermine les routes par des considérations analogues à celles que nous avons exposées, mais il serait bien long de discuter tous les cas qui peuvent se présenter; j'en examine un seul, dont la discussion peut guider dans d'autres circonstances. Le déblai est une ligne convexe et fermée, le remblai a deux extrémités distinctes; tel serait un segment de droite. Il s'agit de voir dans quels cas il existe une équisécante infiniment peu différente de la tangente RD (fig. 3), et, s'il n'y en a pas, d'indiquer le système de routes qui doit desservir les régions voisines de D et de R.

Soient AFGH la sécante demandée telle que

$$\mathrm{FD} + \mathrm{DG} = \mathrm{RH},$$

α l'angle qu'elle fait en A avec DR, ρ le rayon de courbure du déblai en D, r l'angle sous lequel DR coupe le remblai. On a

$$\mathrm{RH} = \frac{\mathrm{AR}\alpha}{\sin r} = \mathrm{FD} + \mathrm{DG};$$

si, d'autre part, on regarde l'arc FG comme un arc de cercle de rayon ρ, l'expression de la mesure d'un angle dont le sommet est extérieur au cercle nous donne

$$2\rho\alpha = \mathrm{DG} - \mathrm{DF};$$

de cette relation et de la précédente je tire

$$\mathrm{DG} = \rho\alpha + \frac{\alpha}{2}\frac{\mathrm{AR}}{\sin r}.$$

Évaluant de deux manières la distance du point G à DR, j'ai

$$(\mathrm{AD} + \mathrm{DG})\,\alpha = \frac{1}{2\rho}\overline{\mathrm{DG}}^2;$$

d'où

$$\mathrm{AD} = \mathrm{DG}\left(\frac{\mathrm{DG}}{2\alpha\rho} - 1\right) = \mathrm{DG}\left(\frac{\mathrm{AR}}{4\rho\sin r} - \frac{1}{2}\right).$$

On voit que, dans tous les cas, AD est infiniment petit ; mais il faut encore que son expression soit positive, ou que AR soit au moins égal à $2\rho \sin r$. Si cette condition n'est pas remplie, il n'y aura pas d'équisécante s'écartant infiniment peu de DR; mais il est évident qu'alors il y en aura une, DPQ, passant en D et faisant un angle fini avec DR. La partie du remblai comprise entre l'extrémité R et un certain point N du remblai sera desservie, en même temps qu'un arc IM du déblai, par une série de routes tronquées limitée par les côtés de

l'angle RIN; on emploiera ensuite des routes entières dont DQ fera partie. Quant à la position du point I sur l'arc DP, elle devra se déterminer par un calcul analogue à ceux que j'ai indiqués au paragraphe précédent pour trouver les sommets d'angles comprenant des systèmes de routes tronquées.

IX. Nous allons enfin dire quelques mots du cas spécialement considéré par Dupin, celui où le déblai et le remblai ont deux extrémités distinctes. On peut être amené à transporter certaines parties du déblai d'un côté de cette ligne et les parties suivantes du côté opposé; on peut même déblayer quelques régions, partie à droite, partie à gauche du déblai. Pour ces cas, Dupin a établi une règle qui vient s'ajouter à celle de Monge : si deux éléments très-voisins doivent être déblayés de côtés différents par rapport au déblai, c'est la route dont le point de départ est le plus loin du remblai qui doit faire le plus grand angle avec le déblai; il en résulte immédiatement que si un arc de déblai est desservi à la fois par des routes qui se dirigent des deux côtés du déblai, les routes issues d'un même point doivent faire des angles égaux avec l'arc considéré. Je vais compléter la dernière règle en cherchant dans quelle proportion doit se répartir à droite et à gauche la matière du déblai; nous serons amenés à trouver les conditions pour que l'emploi de ces routes divergentes soit admissible.

Soient ds la longueur de l'arc MM′ (fig. 4), ρ son

rayon de courbure, p, q les angles des routes MP, MQ avec le remblai, m et $m+dm$ les angles que le déblai fait avec les routes issues de M et de M'; l'angle des routes MP, M'P' est $dm+\frac{ds}{\rho}$, celui de MQ et M'Q' $dm-\frac{ds}{\rho}$.

Exprimons la différence entre les distances des points P', M' à la droite MP, et entre celles des points Q', M' à MQ :

$$\mathrm{PP'}\sin p - ds\sin m = \left(dm+\frac{ds}{\rho}\right)\mathrm{MP},$$

$$\mathrm{QQ'}\sin q - ds\sin m = \left(dm-\frac{ds}{\rho}\right)\mathrm{MQ};$$

on a aussi $\mathrm{PP'}+\mathrm{QQ'}=ds$.

De ces trois égalités on tire l'égalité des rapports

$$\frac{ds}{\mathrm{MP}\sin q+\mathrm{MQ}\sin p}$$

$$=\frac{dm}{\sin p\sin q-\sin m(\sin p+\sin q)+\frac{1}{\rho}(\mathrm{MQ}\sin p-\mathrm{MP}\sin q)}$$

$$=\frac{\mathrm{PP'}}{\mathrm{MP}\sin q+(\mathrm{MQ}-\mathrm{MP})\sin m+\frac{2}{\rho}\mathrm{MP}.\mathrm{MQ}}$$

$$=\frac{\mathrm{QQ'}}{\mathrm{MQ}\sin p+(\mathrm{MP}-\mathrm{MQ})\sin m-\frac{2}{\rho}\mathrm{MP}.\mathrm{MQ}}.$$

Le rapport de PP' à QQ' montre comment se répartit l'arc MM' à droite et à gauche; mais il faut que les deux derniers dénominateurs soient positifs; si l'un d'eux est négatif, on devra transporter l'élément ds dans une seule direction. L'égalité des deux premiers rapports constitue une équation entre m et s.

Dupin a cru établir que si la tangente DT, à l'extrémité du déblai, rencontre le remblai, elle doit être une des routes du meilleur système; il est facile d'apercevoir le vice de son raisonnement: bornons nous à montrer que dans certains cas la considération seule des arcs voisins de D et de T ne permet pas de songer à prendre DT pour route. Veut-on transporter l'élément DF (fig. 4) sur les arcs GT, TH, à droite et à gauche de DT, les relations précédentes où il faut faire $m=0$, $MP=MQ=DT$, $p=q=t$, nous donnent

$$\frac{DF}{2\sin t}=\frac{\rho GT}{\rho\sin t+2DT}=\frac{\rho TH}{\rho\sin t-2DT};$$

il faut que $\rho\sin t$ soit au moins égal à $2DT$. Quand cette condition n'est pas remplie, on peut essayer de transporter DF d'un seul côté du point T; ce ne peut être à droite, car la partie du remblai immédiatement à gauche de T, en supposant toutefois le sens de la convexité du déblai constant, ne pourrait plus être remblayée sans couper quelques routes; il faut donc que DF soit porté sur un arc tel que TG. Mais la route issue du point F fait

avec DT un angle au moins égal à $\frac{ds}{\rho}$, et comme GT serait égal à ds, il faudrait avoir

$$ds \sin t \geq \frac{ds}{\rho} \mathrm{DT},$$

$\rho \sin t$ étant au moins égal à DT. Si donc $\rho \sin t < \mathrm{DT}$, il sera impossible de choisir DT comme route.

Le déblai et le remblai des lignes peut présenter un très-grand nombre de cas différents suivant la forme de ces lignes et l'on ne saurait formuler de règles générales pour le choix des routes ; on emploiera, quand ce sera possible, des équisécantes ; si le déblai est tout entier entre les droites qui joignent une de ses extrémités aux limites du remblai, on prendra pour première route celle de ces droites qui fait le plus grand angle avec le déblai ; dans tous les cas, les règles de Monge et de Dupin permettront d'éliminer les routes désavantageuses.

DÉBLAI ET REMBLAI DES AIRES PLANES.

X. Nous allons maintenant considérer le cas où le déblai et le remblai peuvent être traités comme des surfaces matérielles infiniment minces ; mais il n'en résulte de véritable simplification que si les deux surfaces sont contenues dans un même plan, et c'est ce que nous supposerons toujours

dans ce chapitre. Pour simplifier encore davantage, j'admettrai que l'épaisseur des deux surfaces soit la même en tous les points de l'une et de l'autre; le prix de transport d'une parcelle sera mesuré par le produit de son aire par le chemin qu'on lui fait parcourir. Enfin, je supposerai habituellement que le déblai et le remblai soient deux aires convexes et à contours simples.

Monge commence par affirmer qu'une équisécante quelconque A ne doit être traversée par aucune parcelle pendant son transport, d'où il résulterait qu'elle est une des routes du meilleur système; en effet, dit-il, si une parcelle, située au-dessus de A dans le déblai, passe au-dessous dans le remblai, il faudra que réciproquement une parcelle équivalente traverse A dans le sens opposé, ce qui ne peut se faire sans que les parties utiles des deux routes se coupent. Il est bien facile de faire la figure de manière que les chemins suivis par les deux parcelles dont parle Monge ne se croisent pas. D'ailleurs, si la loi proposée était générale, elle impliquerait souvent contradiction ; il peut se faire que deux équisécantes A et A′ se coupent dans le déblai ; dans le remblai l'une d'elles, A, sera au-dessus de l'autre ; mais alors il y aura dans le déblai une infinité de parcelles situées au-dessus de A et au-dessous de A′ ; elles devraient encore être placées de cette manière dans le remblai, ce qui est évidemment absurde.

Pour voir exactement comment il faut choisir les routes, menons les tangentes communes exté-

rieures (fig. 1) D R, E S au déblai et au remblai; les points de contact partageront les contours de chacune des aires en deux parties, l'une extérieure, l'autre intérieure. Deux points M, P, infiniment voisins sur le bord extérieur du déblai suivront, en général, deux routes infiniment peu inclinées l'une sur l'autre; elles entraîneront avec elles tous les éléments situés sur les cordes M N, P Q suivant lesquelles elles traversent le remblai; toutes les parcelles de la bande M P N Q iront recouvrir une bande équivalente M' N' P' Q' de remblai comprise entre les prolongements des droites M N et P Q; cette seconde bande est toujours limitée du côté du déblai par un arc M' P' appartenant au bord intérieur du remblai. Supposons que les routes M N, P Q se coupent en un point C situé comme dans la figure (2) : on peut évaluer les aires M N P Q, M' N' P' Q' en les regardant comme des différences de secteurs circulaires, et on trouve aux infiniment petits du second ordre près,

$$\overline{CN}^2 - \overline{CM}^2 = \overline{CN'}^2 - \overline{CM'}^2.$$

Soient $\xi, X_1, X_2, X'_1, X'_2$ les abscisses, par rapport à un axe quelconque, des points C, M, N, M', N'; cette égalité nous donne

$$(X_2 - \xi)^2 - (X_1 - \xi)^2 = (X'_2 - \xi)^2 - (X'_1 - \xi)^2$$

ou encore

$$(1) \quad X_2^2 - X_1^2 - X'^2_2 + X'^2_1 = 2\xi(X_2 - X_1 - X'_2 + X'_1)$$

Si la route MN est entière, le point N′ sera sur le bord extérieur du remblai, et son abscisse X'_2 sera déterminée, aussi bien que X_1, X_2 et X'_1, en fonction des deux paramètres, u et v, pour fixer les idées, qui définissent la position de la droite MN ; ξ, abscisse du point où cette droite touche son enveloppe, sera fonction de u, v et de $\frac{dv}{du}$; par exemple, si MN est représentée par l'équation $y = ux + v$, ξ sera égal à $-\frac{dv}{du}$. L'équation (1) constituera une équation différentielle du premier ordre entre u et v; la constante d'intégration se déterminera au moyen d'un système de valeurs simultanées de u et v; si la série des routes entières telles que MN s'étend jusqu'à une tangente commune extérieure, on exprimera que cette tangente satisfait à l'équation intégrale obtenue.

Si l'angle des routes MN, PQ est α, le prix de transport de la bande MNPQ sera dans tous les cas

$$\frac{1}{3}(\overline{CN'}^3 - \overline{CM'}^3 - \overline{CN}^3 + \overline{CM}^3)\,\alpha.$$

Supposons maintenant que les routes MN, PQ soient tronquées ; elles appartiendront à une série de routes desservant une région comprise entre deux routes entières, telles que FGF′G′ et HKH′K′, ou entre une route entière et les limites, d'un certain côté, du déblai et du remblai. Quand la région est limitée par deux routes entières, on

voit aisément, comme au § V, que les points G′, K′ où ces routes sortent du déblai doivent coïncider; dans tous les cas, les parties du déblai et du remblai qui sont desservies par un système de routes tronquées sont équivalentes. Nous retrouvons, avec une analogie complète, les résultats obtenus dans le cas d'un déblai et d'un remblai linéaires, et il suffira de les énoncer. D'abord, la considération de l'ensemble des routes du meilleur système conduit à cette conclusion que toutes les routes entières doivent être des équisécantes; la réciproque, affirmée par Monge, n'est pas vraie.

Si maintenant on considère toutes les équisécantes relatives au déblai et au remblai donnés, on trouve qu'elles forment une série unique dont les termes extrêmes sont les tangentes communes extérieures. Leur enveloppe se détermine sans peine en s'aidant de l'équation (1) qui convient à toutes les équisécantes. Quand cette enveloppe ne pénètre ni dans le remblai ni dans le déblai, les routes doivent être toutes entières et confondues avec les équisécantes; quand, au contraire, l'enveloppe pénètre dans le déblai, par exemple, pour en sortir après un rebroussement, il faut employer une série de routes tronquées comprises dans un angle qui a son sommet sur le bord extérieur du déblai; la position de ce sommet se déterminera par des considérations identiques à celles du § VII, en admettant qu'on sache calculer le prix de transport d'une région qui doit être déblayée à l'aide de routes tronquées; il y a nécessairement

une infinité d'équisécantes qui ne doivent pas servir de routes.

XI. Il s'agit maintenant de chercher comment doivent se terminer les diverses routes tronquées qui desservent deux régions correspondantes données. Comme les rôles du déblai et du remblai peuvent être intervertis, je supposerai, à l'inverse de ce que j'ai fait tout à l'heure, que les routes soient tronquées du côté du déblai ; cela facilitera le langage. La région du déblai que j'envisage sera un secteur APQ, et la partie correspondante du remblai sera un quadrilatère mixtiligne RTSU, RT étant le prolongement de la route AP, SU celui de AQ. Les routes tronquées que nous cherchons peuvent être regardées comme formant deux séries qui commencent, l'une à la route RT, l'autre à la route SU, et qui vont se rejoindre suivant une sorte de médiane du quadrilatère RTSU ; la première série desservira la région supérieure du secteur APQ, la seconde, la région inférieure ; ces deux régions seront séparées, dans le déblai, par une ligne dont chaque point marquera le commencement de la partie utile de chacune des deux routes qui en émanent et qui appartiennent à l'une et à l'autre des deux séries considérées. Cherchons à déterminer la ligne séparatrice.

Dupin imaginait une bande infiniment étroite répartie le long de la ligne cherchée et au déblaiement de laquelle il pouvait appliquer les résultats obtenus dans l'étude du déblai et du remblai des

lignes; il faut, dit-il, que les routes issues d'un même point de la ligne à déblayer fassent des angles égaux avec cette ligne; autrement on pourrait, en modifiant infiniment peu les routes, diminuer le prix du transport, qui n'aurait, par conséquent, pas atteint son minimum. C'est vrai; toutefois, si on regarde les déplacements proposés pour les routes comme des infiniment petits du premier ordre, la diminution réalisée sur le prix total du transport sera du premier ordre par rapport au prix de transport de la petite bande considérée, mais d'ordre supérieur par rapport au prix de transport du secteur tout entier. Or, en général, quand une fonction n'est pas minimum, on peut, en faisant subir aux éléments dont elle dépend des variations infiniment petites, diminuer la fonction d'une quantité du même ordre, ce que n'obtenait pas Dupin; de bons esprits ont regardé son analyse comme étant sans portée; c'est aller trop loin, mais elle est certainement incomplète. Je vais montrer que, si les deux routes issues d'un même point de la ligne séparatrice font avec elle des angles inégaux, on peut, en faisant subir à cette ligne une déformation infiniment petite, obtenir sur le prix de transport une réduction du même ordre infinitésimal.

Décomposons un arc fini AM (fig. 5) de la ligne séparatrice proposée en éléments égaux, AB, BC, CD, ... KL, LM, que je prends pour infiniment petits principaux, et supposons que ces éléments fassent avec les routes AP, CP', EP'',... de la

région supérieure des angles moindres qu'avec les routes AQ, CQ', ... qui se dirigent vers le bas. Je puis construire une série de triangles équivalents AaB, BbC, CcD, ... de telle sorte que les droites $\alpha\beta$, $\gamma\delta$, ... qui joignent les centres de gravité du premier et du deuxième triangle, du troisième et du quatrième, et ainsi de suite, fassent respectivement avec AP, CP', etc., des angles moindres qu'avec AQ, CQ', etc.; l'aire ω de tous nos triangles est infiniment petite du second ordre.

Dans le système de déblaiement correspondant à la ligne séparatrice que je discute, l'aire AaB irait recouvrir un élément équivalent du remblai, ayant pour centre de gravité un point α_1; pour abréger, je désignerai les aires élémentaires par la même lettre que leurs centres de gravité; je dirai ainsi que, dans le système proposé, α est transporté sur α_1, de même les triangles β, γ, δ, ... λ seront transportés sur les aires β_1, γ_1, δ_1, ... λ_1. Cela posé, imaginons qu'on porte α sur β_1 et β sur α_1; le prix de transport de ces deux aires sera diminué du produit de ω par la différence entre les projections de la droite $\alpha\beta$ sur AP et sur AQ, comme il est bien facile de le reconnaître ; échangeons de même les lieux de destination de γ et δ, ... de $\varkappa$ et λ : nous réaliserons un nombre infini de fois une économie infiniment petite du troisième ordre ; le gain total sera du second ordre, et on peut aisément l'augmenter. La figure montre que si au lieu de transporter α en β_1, β en α_1, on les transportait sur des éléments α'_1, β'_1, placés comme l'indique le dessin,

on éviterait des croisements de routes désavantageux, même quand ils se font sous des angles très-aigus. En faisant de même pour les autres triangles, on aura substitué à la ligne de séparation primitive une ligne brisée $AaBbCcD \dots lM$, et obtenu une réduction du deuxième ordre sur le prix total du transport; ce n'est pas encore mieux que ce qui avait été obtenu par Dupin.

Ne changeons pas les lieux de destination de α et de λ, mais transportons β en γ'_1, γ en β'_1, de même δ en ε'_1, ε en δ'_1 et ainsi de suite : nous obtiendrons, comme par notre première opération, une nouvelle économie du second ordre, ce qui ne suffit pas; mais la ligne de séparation prend une forme remarquable; elle présente une brisure AaB, puis reprend son ancien tracé, pour se terminer par la brisure LlM. Cela étant, reprenons avec l'arc $BCD \dots KL$ de la ligne séparatrice le même cycle d'opérations que sur l'arc AM; nous obtiendrons une nouvelle économie du second ordre, et la ligne séparatrice sera formée d'une double dentelure entre A et B, entre B et C, de l'ancien arc CK, et de deux dentelures terminales entre K et L, L et M. On pourra recommencer un nombre infini de fois; on arrivera à une ligne de séparation dentelée d'un bout à l'autre, la dentelure de la première moitié empiétant sur la région supérieure du déblai, celle de la seconde moitié sur la région inférieure ; d'ailleurs, le prix de transport aura subi un nombre infini de réductions du second ordre, ce qui fait en définitive

une réduction du premier ordre infinitésimal : sa différentielle serait négative et non pas nulle comme avec l'analyse de Dupin ; il est ainsi bien établi que le prix de transport ne sera minimum que si la ligne séparatrice bissecte, en chacun de ses points, les routes qui en partent.

Voyons comment on pourra former l'équation de la ligne séparatrice. Soient α et φ les angles que la tangente au point x, y fait avec l'axe des x et avec chacune des routes qui en partent : l'équation de la route supérieure sera

$$Y - y - (X - x)\ \mathrm{tg}\ (\alpha + \varphi) = 0 :$$

on en déduira, en fonction de x, y, α et φ, les abscisses X_2, X'_1, X'_2 des points où la route coupe le déblai et le remblai, l'abscisse du point où commence sa partie utile étant x; l'abscisse ξ du point où la route touche son enveloppe est donnée par l'équation

$$\frac{dy}{dx} + \frac{\xi - x}{\cos^2(\alpha+\varphi)}\left(\frac{d\alpha}{dx} + \frac{d\varphi}{dx}\right) - \mathrm{tg}\ (\alpha+\varphi) = 0,$$

ou, comme $\frac{dy}{dx} = \mathrm{tg}\ \alpha$,

$$(\xi - x)\left(\frac{d\alpha}{dx} + \frac{d\varphi}{dx}\right) = \frac{\sin\varphi\cos(\alpha+\varphi)}{\cos\alpha}.$$

L'équation (1) du § X devient

$$X_2^2 - x^2 - X'^2_2 + X'^2_1 - 2\xi(X_2 - x - X'_1 + X'_2) = 0.$$

Pour la route inférieure, on aura les mêmes résultats, sauf le changement de φ en $-\varphi$, et on sera conduit à deux équations simultanées, du premier ordre par rapport à φ, du second par rapport à y; l'élimination de φ donnera une équation du troisième ordre entre x et y pour représenter la trajectoire; l'intégration présentera d'excessives difficultés.

XII. Je vais appliquer brièvement nos formules générales à deux cas particuliers. Nous prendrons d'abord pour déblai et pour remblai deux triangles rectangles ODE, ORS égaux (fig. 6); OD est dans le prolongement de OR, et l'on a

$$\mathrm{OR} = \mathrm{DE} = a, \quad \mathrm{OD} = \mathrm{RS} = 2a.$$

Prenons DR et sa perpendiculaire en O, pour axes des x et des y, et étudions la distribution des équisécantes; soit

$$y = ux + v$$

l'équation de l'une d'elles $m_1 m'_2$. On trouve aisément les abscisses de ses points de rencontre avec les contours du déblai et du remblai :

$$\mathrm{X}_1 = -2a, \ \mathrm{X}_2 = -\frac{2v}{2u+1}, \ \mathrm{X}'_1 = \frac{v}{2-u}, \ \mathrm{X}'_2 = a.$$

L'abscisse du point où l'équisécante touche son

enveloppe est $-\frac{dv}{du}$: donc l'équation (1) du § X devient

$$\frac{4v^2}{(2u+1)^2}-5a^2+\frac{v^2}{(2-u)^2}+2\frac{dv}{du}\left(\frac{v}{2-u}+a-\frac{2v}{2u+1}\right)=0\ ;$$

on peut la mettre sous la forme

$$\left[\frac{4v\,dv}{2u+1}-\frac{4v^2du}{(2u+1)^2}\right]+\left[\frac{2v\,dv}{u-2}-\frac{v^2du}{(u-2)^2}\right]-2a\,dv+5\,a^2du=0.$$

On a des différentielles exactes, et l'intégration donne

$$\frac{2v^2}{2u+1}+\frac{v^2}{u-2}-av+5\,a^2u=\text{const.}$$

Pour déterminer la constante, exprimons que cette équation est satisfaite pour les valeurs $u=\frac{1}{3}$, $v=\frac{5}{3}a$, qui conviennent à l'équisécante ES ; on trouve que la constante est nulle, et l'équation en u et v devient

$$(4u-3)\,v^2-2a\,(2u+1)\,(u-2)\,v+5a^2u\,(2u+1)\,(u-2)=0.$$

On en tire

$$v=a\,\frac{(2u+1)\,(u-2)\pm(3u-v)\sqrt{-2\,(2u+1)\,(u-2)}}{4u-3}.$$

On voit que u doit rester compris entre $-\frac{1}{2}$ et 2; mais pour suivre les variations de v il est avantageux de changer de variable; on peut remarquer que

$$(2u+1)(u-2)=\frac{1}{8}\left[(4u-3)^2-25\right]$$

et l'on est conduit à poser $4u-3=5\mu$; il vient alors

$$v=\frac{5}{8}\frac{a}{\mu}\left[\mu^2-1\pm(3\mu+1)\sqrt{1-\mu^2}\right].$$

L'abscisse du point où l'équisécante touche son enveloppe est

$$\xi=-\frac{dv}{du}=-\frac{4}{5}\frac{dv}{d\mu}=\frac{a}{2\mu^2}\left(-1-\mu^2\pm\frac{1+3\mu^3}{\sqrt{1-\mu^2}}\right).$$

On a tous les éléments nécessaires pour discuter la forme de la caustique et pour voir la disposition de ses tangentes, c'est-à-dire des équisécantes. Je me bornerai ici à indiquer la forme des diverses parties de l'enveloppe qu'on trouve successivement en faisant varier μ de -1 à $+1$. Prenons d'abord les signes inférieurs dans la double expression de v et de ξ : nous trouvons une première branche qui reste tout entière dans la région des y négatifs; elle part de l'infini, avec OE pour

asymptote, touche la droite DR en un point P dont l'abscisse est $-\frac{5}{2}a$, puis la droite ES en un point Q d'abscisse $-(5+3\sqrt{2})\,a$, et retourne à l'infini en formant une branche parabolique quand μ tend vers zéro, u vers $\frac{3}{4}$. Pour les valeurs positives de μ, nous avons une seconde branche qui est aussi tout entière au-dessous de DR; elle part de l'infini, avec une forme parabolique, remonte, présente un point de rebroussement et retourne à l'infini, asymptotiquement à OS. En prenant les signes supérieurs, on trouve une branche unique ressemblant à une branche d'hyperbole qui aurait OE et OS pour asymptotes du côté des y positifs et ES pour tangente.

La courbe complète, telle qu'elle est définie par nos formules, est loin d'avoir une forme simple; mais si on l'a tracée, on reconnaîtra que ses tangentes ne traversent à la fois le déblai et le remblai que lorsque leur point de contact est sur l'arc PQ; or cet arc ne pénètre ni dans le déblai ni dans le remblai; il ne faut donc prendre que des routes entières dont l'enveloppe est l'arc PQ.

XIII. Comme seconde application, je supposerai que le déblai soit un cercle de centre O, de rayon a, et le remblai un rectangle RSTU (fig. 7) touchant le cercle au milieu du côté RS; les côtés RS et TU sont égaux à $\frac{3}{2}\pi a$, les côtés RT, SU à $\frac{2}{3}a$. Je

prends pour axes des x et des y deux rayons, l'un perpendiculaire, l'autre parallèle à RS ; je définis la position d'une droite par l'angle φ qu'elle fait avec Ox et par l'angle aigu θ qu'elle fait avec le rayon qui passe par un des points où elle rencontre le cercle. Quand on fait varier φ et θ, la droite enveloppe une courbe qu'elle touche en un point situé à la distance $a \cos \theta \dfrac{d\theta}{d\varphi}$ du pied de la perpendiculaire abaissée du point O sur l'enveloppée ; cette distance est portée vers la gauche quand φ est aigu et $\cos \theta \dfrac{d\theta}{d\varphi}$ positif.

Nous pourrions encore obtenir, sous forme d'équation différentielle, la relation qui doit exister entre θ et φ pour que la droite correspondante soit une équisécante ; mais comme les aires que la droite détache du cercle et du rectangle sont quarrables, il nous suffit d'exprimer directement leur équivalence. Le calcul est facile ; il faut toutefois distinguer deux cas, suivant que la droite sort du remblai en traversant RT ou TS ; dans le premier cas on trouve

$$\frac{\left(\frac{3}{4}\pi \cos \varphi - \sin \varphi - \sin \theta\right)^2}{\sin \varphi \cos \varphi} = \pi - 2\theta - \sin 2\theta.$$

Suivons les équisécantes au fur et à mesure que les segments de cercle et de rectangle vont en croissant ; on a d'abord $\theta = 90°$, $\varphi = 46° \ 1'$; la

sécante passe en R et touche le cercle; puis θ et φ diminuent jusqu'à ce que l'équisécante vienne à passer au point T; alors $\theta = 51^\circ 54'$ et $\varphi = 38^\circ 53'$; il est facile de reconnaître que jusque-là l'enveloppe des équisécantes reste à gauche du cercle; ces droites doivent être prises comme routes et comme routes entières.

Quand les segments situés au-dessus des équisécantes augmentent encore, ces droites traversent le côté TU et on trouve

$$(\alpha) \qquad 2\theta + \sin 2\theta = \frac{4}{9} \; \frac{3 \sin \theta + 4 \sin \varphi}{\cos \varphi};$$

On en déduit aisément

$$a \cos \theta \frac{d\theta}{d\varphi} = \frac{a \sin \theta \operatorname{cotg} \varphi}{3 \cos \theta \cos \varphi - 1}.$$

Cette formule montre que l'enveloppe des équisécantes reste d'abord à gauche du cercle; mais quand φ tend vers zéro, il en est de même de θ, et le second membre prend une forme indéterminée. On pourra remarquer que, pour de petites valeurs de θ et de φ, l'équation α se réduit sensiblement à la forme $4\theta = \frac{4}{9}(3\theta + 4\varphi)$; donc $a \cos \theta \frac{d\theta}{d\varphi}$ tend vers $\frac{2}{3} a$; c'est dire que l'enveloppe des équisécantes pénètre dans le déblai et qu'il faut employer un système de routes tronquées. J'ai signalé l'excessive difficulté que présente en général la

détermination de l'angle qui contient ces routes et de sa ligne séparatrice ; ici la raison de symétrie nous tire d'affaire, le sommet de l'angle est en D sur l'axe des x; le côté supérieur DH est tel que les aires DHE, EMNV soient équivalentes, ce qui donne HDE = 34° 29′, la ligne séparatrice est précisément le diamètre DE, et on aura en dessous un système de routes symétrique de celui que nous avons trouvé.

XIV. Je vais encore traiter un problème qui se rattache immédiatement à notre problème principal ; on suppose donnés le déblai ainsi que le bord intérieur du remblai, et l'on demande de déterminer le profil qui doit limiter extérieurement ce remblai de manière à former une aire équivalente à celle du déblai et à rendre minimum le prix de transport de toutes les parcelles du déblai. Il est clair qu'une fois le profil adopté, il faudra faire le transport d'après les règles établies ci-dessus ; mais il faut ici trouver une condition nouvelle qui caractérise le profil cherché. Monge annonce que ce profil doit être orthogonal aux routes, mais il en donne une démonstration tout à fait sans portée, et nous allons reprendre la question en employant, cette fois, la méthode des variations.

Prenant des axes rectangulaires (fig. 8), je définis la position d'une route HK par l'angle φ qu'elle fait avec Ox et par la longueur h de la perpendiculaire OH abaissée de l'origine. Soient m, n, p

les distances comptées positivement dans le sens HK depuis le point H jusqu'aux points d'intersection de la route avec le contour du déblai et avec le profil donné du remblai, u la portion de route depuis le point P jusqu'à la sortie du remblai en U; la distance du point H au point de rencontre de HK avec la route infiniment voisine sera, en tenant compte de notre convention sur les signes $-\frac{dh}{d\varphi}$ ou $-h'$. Les portions de déblai et de remblai comprises entre les deux routes doivent être équivalentes; cette condition nous donne (§ X) la relation

$$(1)\quad u^2+2(h'+p)u-2h'(n-m)-(n^2-m^2)=0.$$

Une autre formule du § X nous donne, pour le prix de transport de l'aire que je viens de considérer dans le déblai,

$$dP=\frac{1}{3}\left[(h'+p+u)^3-(h'+p)^3-(h'+n)^3+(h'+m)^3\right]d\varphi.$$

Je développe la quantité entre crochets, puis j'en retranche le premier membre de l'équation (1) après l'avoir multiplié par $\frac{3}{2}h'$; il se fait de grandes réductions et il reste $dP=\frac{1}{6}Vd\varphi$, en posant

$$\begin{aligned}V=2u^3+3(h'+p)u^2+6ph'(n-m)\\+3(2p-h')(n^2-m^2)-2(n^3-m^3).\end{aligned}$$

Pour que le prix total, $\frac{1}{6}\int V d\varphi$, soit minimum, on doit avoir, indépendamment des conditions limites,

$$\frac{\partial V}{\partial h} - \frac{d}{d\varphi}\frac{\partial V}{\partial h'} = 0. \tag{2}$$

Il s'agit de calculer les dérivées partielles $\frac{\partial V}{\partial h}$ et $\frac{\partial V}{\partial h'}$; pour cela, je prends la variation de V en regardant φ comme constante, et observant que m, n, p, dépendent seulement de φ et de h :

$$\begin{aligned}\delta V &= 6u\,(u + h' + p)\,\delta u + 3\,(u^2 + 2pn - 2pm - n^2 + m^2)\,\delta h' \\ &\quad + 3\left[u^2\frac{\partial p}{\partial h} + 2h'\,(n - m)\frac{\partial p}{\partial h} + \ldots + 2m^2\frac{\partial m}{\partial h}\right]\delta h.\end{aligned}$$

D'autre part, l'équation (1) nous donne la condition

$$(u + h' + p)\,\delta u + (u - n + m)\,\delta h' + \left[u\frac{\partial p}{\partial h} + \ldots + m\right]\delta h = 0.$$

J'en tire δu pour porter sa valeur dans δV, et je trouve, après quelques réductions qui ont lieu en vertu de l'équation (1),

$$\begin{aligned}\delta V = 6\Big\{&(h' + p)\,u\frac{\partial p}{\partial h} - \left[n^2 + nh' - (p + u)\,(n + h')\right]\frac{\partial n}{\partial h} \\ &+ \left[m^2 + mh' - (p + u)\,(m + h')\right]\frac{dm}{dh}\Big\}\,\delta h \\ &- 3\left\{u^2 + n^2 - m^2 + 2\,(p + u)\,(m - n)\right\}\delta h'.\end{aligned}$$

Les coefficients de δh et de $\delta h'$ sont les dérivées partielles qui figurent dans l'équation (2), et nous pouvons former cette équation ; on a d'ailleurs

$$\frac{dm}{d\varphi}=\frac{\partial m}{\partial\varphi}+h'\frac{\partial m}{\partial h};$$

il en est de même pour les dérivées totales de n et de p, et l'équation devient :

$$(3)\quad \begin{aligned}&(p+u-m)\left(\frac{\partial m}{\partial\varphi}-m\frac{\partial m}{\partial h}\right)-(p+u-n)\left(\frac{\partial n}{\partial\varphi}-n\frac{\partial n}{\partial h}\right)\\&-u\left(\frac{\partial p}{\partial\varphi}-p\frac{\partial p}{\partial h}\right)+(u+m-n)\left(\frac{dp}{d\varphi}+\frac{du}{d\varphi}\right)=0.\end{aligned}$$

Pour évaluer géométriquement $\frac{\partial m}{\partial\varphi}$, je mène deux routes HM, H'M' (fig. 9), qui font entre elles l'angle $\partial\varphi$, et qui sont à la même distance de l'origine; soient M et M' leurs points de rencontre avec le bord gauche du déblai; $\frac{\partial m}{\partial\varphi}$ est égal au rapport de H'M'—HM à $\partial\varphi$. Abaissons ML perpendiculaire sur H'M'. Les longueurs HM, HL ne diffèrent que d'un infiniment petit du second ordre, et on trouve, en négligeant les quantités de cet ordre,

$$\frac{\mathrm{H'M'}-\mathrm{HM}}{\partial\varphi}=\frac{\mathrm{HH'}}{\partial\varphi}+\frac{\mathrm{LM'}}{d\varphi}$$

$\frac{\mathrm{HH'}}{\partial\varphi}$ est évidemment égal à OH; d'autre part,

menons MG normale à MM′; on a $LM' = \frac{HG \times ML}{HM}$ $= HG\, \partial \varphi$; on a donc :

$$\frac{\partial m}{\partial \varphi} = OH + HG.$$

En menant de même deux routes parallèles dont les distances à l'origine différeraient de ∂h, on trouverait

$$m \frac{\partial m}{\partial h} = HG;$$

donc

$$\frac{\partial m}{\partial \varphi} - \frac{\partial m}{\partial h} = OH = h$$

On a pour n et p des identités semblables, et l'équation (3) devient

$$(u - n + m)\left(\frac{dp}{d\varphi} + \frac{du}{d\varphi} - h\right) = 0.$$

On peut écrire à volonté

$$(u - n + m)\,(dp + du - h\,d\varphi) = 0,$$
$$(u - n + m)\,h'\,(dp + du - h\,d\varphi) = 0.$$

Il faut que la dernière parenthèse soit nulle ; autrement on aurait à la fois

$$u - n + m = 0.\ (u - n + m)\,h' = 0,$$

et l'équation (1) donnerait, en remplaçant u par $n - m$,

$$(n-m)^2 + 2p(n-m) - n^2 + m^2 = 2(n-m)(p-m) = 0,$$

ce qui est évidemment impossible. Il faut donc que $d(p+u) - hd\varphi$ soit nul et la figure 8 montre que, sous cette condition, la projection de UU' sur HK est nulle, et le profil cherché orthogonal aux routes.

Pour avoir l'équation de ce profil, nous nous reporterons à l'équation (I) du § X : X_1, X_2, X'_1 étant les abscisses des points M, N, P, x et y les coordonnées du point U, on aura

$$\xi = x - \frac{dy}{dx} \frac{1 + \frac{dy^2}{dx^2}}{\frac{d^2y}{dx^2}},$$

et l'équation du profil cherché sera

$$(x^2 - X'^2_1 - X_2^2 + X_1^2) \frac{d^2y}{dx^2} = 2\left(x \frac{d^2y}{dx^2} - \frac{dy}{dx} - \frac{dy^3}{dx^3}\right)(x - X'_1 - X_2 + X_1);$$

on peut aussi la mettre sous la forme

$$(x^2 - X'^2_1 - X^2_2 + X_1^2) \frac{d^2x}{dy^2} = 2\left(x \frac{d^2x}{dy^2} + 1 + \frac{dx^2}{dy^2}\right)(x - X'_1 - X_2 + X_1).$$

Il est difficile de trouver des cas où cette équation puisse s'intégrer ; en voici cependant un très-

particulier : je suppose que les bords intérieurs du déblai et du remblai soient confondus avec l'axe des y, sans limiter d'avance leurs parties utiles; le bord extérieur du déblai sera une droite représentée par l'équation $X_1 = -a$; X_2 et X'_1 seront nuls, et notre dernière équation deviendra

$$(x^2 + a^2)\frac{d^2x}{dy^2} - 2\left(x\frac{d^2x}{dy^2} + 1 + \frac{dx^2}{dy^2}\right)(x-a) = 0.$$

On en déduit, en désignant par c une constante arbitraire,

$$dy = \pm \frac{(a^2 + 2\,ax - x^2)\,dx}{\sqrt{c^4 - (a^2 + 2\,ax - x^2)^2}}$$

Il est convenable de prendre pour c une valeur un peu supérieure à a; la partie utile du profil cherché est un arc terminé en deux points pour lesquels les centres de courbure sont sur le bord extérieur du déblai ; les normales correspondantes limitent le déblai et le remblai; le premier a la forme d'un trapèze isocèle, le remblai étant un quadrilatère mixtiligne avec un axe de symétrie.

DÉBLAI ET REMBLAI DES VOLUMES.

XV. Nous allons maintenant aborder le cas général où le déblai et le remblai sont deux volumes quelconques. Le problème de Monge revient, nous l'avons vu, à déterminer les routes du meilleur système, ces routes permettant de décomposer le

déblai et le remblai en filets infiniment minces qu'on fera correspondre deux à deux. Toutes les parcelles qui doivent passer par un point donné suivent, en général, une même route, la seule qui passe en ce point; l'ensemble des routes constitue ce qu'on nomme maintenant une congruence de droites et forme, comme on sait, deux séries de développables; pour que les développables de séries différentes se coupent partout à angle droit, Monge établit très-bien qu'il est nécessaire et suffisant que toutes les droites de la congruence soient normales à une surface. Il est beaucoup moins heureux quand il veut montrer que les routes du meilleur système doivent satisfaire à cette condition : il est évident, dit-il, que les angles sous lesquels se coupent les développables formées par ces routes « doivent être droits, car, sous ces angles, les espaces élémentaires compris entre quatre surfaces développables seront plus grands, et, à distance égale, la masse transportée sera plus grande. » Pour établir sa proposition fondamentale, Monge se borne à ce simple raisonnement, dont le manque absolu de portée est trop évident; aussi de bons esprits ont-ils mis en doute la vérité même du théorème. J'espère que la démonstration suivante lèvera toute incertitude à ce sujet.

Soit proposé un système de routes qui ne sont pas normales à une même surface et sur lesquelles on transportera les diverses parcelles du déblai en observant d'ailleurs toutes les conditions propres

à rendre minimum le prix total du transport; je dis qu'on pourra, en faisant subir aux routes proposées des déviations infiniment petites, obtenir sur le prix de transport une réduction du même ordre infinitésimal.

Sur la face extérieure du déblai, je trace un contour quelconque C C′ (fig. 10), et par ses divers points je mène les routes du système proposé qui les desservent; ces routes forment, au travers du déblai et du remblai, une sorte de tuyau à surface réglée. Par suite d'une condition reconnue nécessaire pour assurer le minimum du prix total de transport, les parcelles du déblai qui se trouvent sur la surface du tuyau seront transportées suivant ses génératrices.

A partir d'un point A, pris sur une génératrice CA de la surface, cheminons sur celle-ci de manière à couper orthogonalement toutes ses génératrices qui, on l'a supposé, ne sont pas normales à une surface; lorsque nous reviendrons à la génératrice CA, nous la rencontrerons en un point O différent de A. Supposons O au-dessus de A; il est évident que si l'on porte sur les diverses génératrices, à partir de la trajectoire orthogonale et au-dessous de cette trajectoire, des longueurs M N, M′N′, M″N″... proportionnelles aux arcs A M, A M′, A M″...; on pourra choisir le rapport de manière que le lieu des points M, N′ N″... soit une ligne fermée A A′; cette ligne, parcourue dans le sens A M A′ A, fera des angles aigus avec les parties positives des routes.

Prenons maintenant, sur les mêmes génératrices, à partir de la ligne AA', des longueurs AB, NP, N'P', N'' P'',... égales entre elles; le lieu des points B, P, P',... sera une nouvelle courbe fermée faisant encore des angles aigus avec les parties positives des routes. Les lignes AA' et BB' ont pu être choisies de manière que le segment qu'elles déterminent sur une génératrice quelconque soit parcouru par une multitude de parcelles ou, plus exactement, par leurs centres de gravité.

Considérons les arcs MM', M'M'', etc., comme des infiniment petits du premier ordre; je dis que dans un quadrilatère tel que NN'PP', les côtés NP, N'P' surpassent d'une quantité du premier ordre la diagonale N'P qui joint les sommets des angles obtus du quadrilatère; car cet excès est égal, sauf des infiniment petits du second ordre, à la projection de P'P sur P'N'.

Je puis supposer que toutes les parcelles dont le centre de gravité se meut sur les génératrices de notre tuyau aient des volumes égaux; parmi celles qui passent au point N', j'en prends un nombre extrêmement grand μ, ayant un rapport fini avec leur nombre total, et je leur fais parcourir la diagonale N'P au lieu de la génératrice N'P'; de même je fais parcourir la droite N''P' à μ des parcelles qui devaient parcourir N''P'', et ainsi de suite; il faut que μ soit au plus égal au plus petit nombre de parcelles qui passent en un point quelconque de AA'. Malgré la déviation que je fais subir à une partie des molécules qui devaient

circuler entre AA' et BB', je vois que le nombre de celles qui arriveront en un point donné de BB' n'est pas altéré; si donc à partir de BB' je reprends le transport suivant les routes proposées, le prix du transport, en dehors de la zone $AA'BB'$ ne sera pas modifié; mais sur cette zone j'aurai diminué d'une fraction infiniment petite du premier ordre de sa valeur le prix du transport d'une partie des molécules qui y circulent. En traçant sur la surface du déblai une infinité de circuits analogues à CC', je pourrai réaliser sur le prix de transport d'une fraction finie du déblai une économie qui en sera une fraction infiniment petite du premier ordre; cette économie sera du même ordre par rapport au prix total du transport, et celui-ci n'atteindra pas son minimum tant que les routes ne seront pas normales à une même surface.

XVI. Il s'agit maintenant de former l'équation de cette surface T orthogonale aux routes du meilleur système. Par les divers points d'un contour élémentaire tracé sur T menons les routes qui doivent les desservir; elles circonscrivent une sorte de canal qui découpera dans le déblai et le remblai des filets équivalents; l'expression de cette équivalence nous fournira l'équation de la surface. Monge prenait pour contour élémentaire un rectangle formé par quatre éléments de lignes de courbure; ce choix complique inutilement les calculs. Je prendrai un parallélogramme ABCE formé par les intersections de T avec deux plans

infiniment voisins, parallèles au plan des yz, et deux autres au plan des xz; les coordonnées sont rectangulaires. Le parallélogramme se projette sur le plan des xy suivant un rectangle dont les sommets a, b, c, e ont respectivement pour coordonnées

$$x, y;\ x+dx, y;\ x, y+dy;\ x+dx, y+dy.$$

Les parois du canal qui a pour contour directeur le parallélogramme ABCE sont des bandes de paraboloïdes hyperboliques; il nous suffirait de savoir que ce sont quatre bandes de surfaces réglées.

Je vais calculer le volume du filet que le canal découpe dans le déblai : en supposant ce déblai convexe, il sera rencontré en deux points D_1 et D_2 par la route qui part de A, normale à T. On peut, sans erreur appréciable, remplacer le filet par le volume dV compris à l'intérieur du canal entre deux plans menés par D_1 et D_2 parallèlement au plan des xy; or, le volume d'un pareil solide a une expression remarquable et bien connue. Soient Z_1 et Z_2 les ordonnées des points D_1 et D_2; Ω_1, Ω_2, ω les aires des sections faites dans le canal par des plans parallèles à Oxy et ayant pour ordonnées respectives Z_1, Z_2 et $\frac{Z_1+Z_2}{2}$; on a, si $Z_2 > Z_1$,

$$(1) \qquad dV = \frac{Z_2 - Z_1}{6}(\Omega_1 + \Omega_2 + 4\omega).$$

Nous allons chercher l'aire de la section faite dans le canal par un plan parallèle à Oxy et correspondant à l'ordonnée Z; cette section peut être considérée comme un parallélogramme dont trois sommets sont sur les normales à T en A, B et C. Si l'on désigne par x, y, z les coordonnées d'un point quelconque de T, par p, q, r, s, t les dérivées partielles du premier et du second ordre de z, on trouve pour les coordonnées des trois sommets dont j'ai parlé, outre Z,

$$X = x - p(Z - z) \qquad Y = y - q(Z - z);$$

$$X' = X + [1 + p^2 - r(Z - z)]\, dx, \quad Y' = Y + [pq - s(Z - z)]\, dx:$$

$$X'' = X + [pq - s(Z - z)]\, dy, \quad Y'' = Y + [1 + q^2 - t(Z - z)]\, dy.$$

Il vient alors

$$\Omega = \pm (X' - X)(Y'' - Y) \mp (X'' - X)(Y' - Y)$$

$$(2) \qquad \Omega = \pm \left[\mathcal{A} - \mathcal{B}(Z - z) + \mathcal{C}(Z - z)^2\right] dx\,dy$$

en posant, pour abréger

$$(3) \quad \left\{ \begin{aligned} \mathcal{A} &= 1 + p^2 + q^2 \\ \mathcal{B} &= (1 + q^2)\, r + (1 + p^2)\, t - 2pqs, \\ \mathcal{C} &= rt - s^2 \ (^*). \end{aligned} \right.$$

(*) Je rappelle que les rayons de courbure principaux de T au point A sont les racines de l'équation

$$\mathcal{C}\, R^2 - \mathcal{B}\, R \sqrt{1 + p^2 + q^2} + \mathcal{A}(1 + p^2 + q^2) = 0.$$

En remplaçant dans la formule (2), Z par Z_1, Z_2 et $\frac{Z_1+Z_2}{2}$, on aura Ω_1, Ω_2, ω; je substitue dans dV, où, de plus, je remplace $Z_2 - Z_1$ par $(Z_2 - z) - (Z_1 - z)$, et j'obtiens après de simples réductions.

$$dV = \pm \frac{1}{3}\Big\{6\,\mathcal{A}\Big[Z_2 - z - (Z_1 - z)\Big] - 3\,\mathcal{B}\Big[(Z_2 - z)^2 - (Z_1 - z)^2\Big] + 2\,\mathcal{C}\left[(Z_2 - z)^3 - (Z_1 - z)^3\right]\Big\}\,dx\,dy.$$

On aura une expression analogue pour le volume du filet intercepté dans le remblai; il faudra remplacer Z_1 et Z_2 par les ordonnées Z'_1, Z'_2 des points où la normale AD_1D_2 rencontre la surface du remblai; le double signe $\pm$ est le même pour les deux volumes si, comme on doit le supposer, les portions utiles des routes ne se coupent pas. On aura donc, pour l'équation de la surface T,

$$(4)\quad \left\{\begin{aligned} &6\,\mathcal{A}\ \ [Z'_2 - z - (Z'_1 - z) - (Z_2 - z) + (Z_1 - z)] \\ &-3\,\mathcal{B}\ \ [(Z'_2 - z)^2 - (Z'_1 - z)^2 - (Z_2 - z)^2 + (Z_1 - z)^2] \\ &+2\,\mathcal{C}\ \ [(Z'_2 - z)^3 - (Z'_1 - z)^3 - (Z_2 - z)^3 + (Z_1 - z)^3] = 0. \end{aligned}\right.$$

XVII. Avant d'examiner cette équation, je vais former l'intégrale qui exprime le prix total du transport. Nous avons vu que le prix du transport du filet dV que j'ai considéré tout à l'heure est égal au produit de dV par la distance de son centre de gravité G au centre de gravité G' du

filet correspondant dans le remblai. Au premier filet, je puis, comme ci-dessus, substituer le volume compris à l'intérieur du canal entre les plans $z = Z_1$ et $z = Z_2$; mais pour un volnme de cette espèce, M. Darboux a montré que les distances du point G aux plans des deux bases Ω_1 et Ω_2 sont entre elles dans le rapport de $\Omega_2 + 2\omega$ à $\Omega_1 + 2\omega$; l'ordonnée du point G est donc

$$\zeta = \frac{(\Omega_1 + 2\omega)\, Z_1 + (\Omega_2 + 2\omega)\, Z_2}{\Omega_1 + \Omega_2 + 4\omega},$$

d'où

$$\zeta - z = \frac{(\Omega_1 + 2\omega)\,(Z_1 - z) + (\Omega_2 + 2\omega)\,(Z_2 - z)}{\Omega_1 + \Omega_2 + 4\omega}$$

$$= \Big[(\Omega_1 + 2\omega)\,(Z_1 - z) + (\Omega_2 + 2\omega)\,(Z_2 - z)\Big]\frac{Z_2 - z - (Z_1 - z)}{6\,dV}.$$

On trouve une formule analogue pour l'ordonnée ζ' du point G'. Le prix de transport du filet considéré est

$$dP = (\zeta' - \zeta)\sqrt{1 + p^2 + q^2}.\, dV;$$

on remplacera dans ζ et ζ' les Ω par leurs valeurs, et en faisant la somme du prix de transport de tous les filets on aura pour le prix total,

$$P = \int\int \frac{dx\,dy}{12}\sqrt{1 + p^2 + q^2}\left\{\begin{array}{l} 6\,\mathcal{A}\,[(Z'_2 - z)^2 - (Z'_1 - z)^2 - (Z_2 - z)^2 + (Z_1 - z)^2] \\ -4\,\mathcal{B}\,[(Z'_2 - z)^3 - (Z'_1 - z)^3 - \ldots] \\ +3\,\mathcal{C}\,[(Z'_2 - z)^4 - \ldots + (Z_1 - z)^4] \end{array}\right.$$

L'intégration doit s'étendre à toutes les valeurs de x et de y pour lesquelles la normale à T au point correspondant rencontre réellement le déblai et le remblai; mais il est clair que l'intégration ne pourra être effectuée que si l'on a pu tirer de l'équation (4) l'expression de z en fonction de x et de y.

XVIII. L'équation des surfaces de Monge appartient à une classe d'équations étudiées par Ampère, mais elle est trop compliquée pour qu'on puisse espérer en obtenir, sous forme explicite, l'intégrale générale. Cette intégrale déterminerait z au moyen de x, y, et de deux fonctions arbitraires $\varphi(\alpha)$ et $\psi(\beta)$, α et β étant des fonctions connues de x et y; d'après Monge, on pourrait déterminer les deux fonctions arbitraires en écrivant que les normales à T qui touchent le déblai sont aussi tangentes au remblai; en réalité, on ne pourra, par ce moyen, déterminer qu'une des fonctions. En effet, choisissons à volonté la forme de la fonction ψ; comme x et y peuvent s'exprimer à l'aide de α et de β, la condition pour qu'une normale à T touche le déblai pourra être mise sous la forme

$$\beta = F[\alpha, \varphi(\alpha)];$$

pour qu'elle touche le remblai, on aura

$$\beta = F_1[\alpha, \varphi(\alpha)];$$

on peut choisir φ de manière que les deux valeurs

de β soient identiques, et rien n'a limité le choix que j'ai fait de la forme de ψ.

Après avoir exprimé la condition que je viens d'examiner, et trouvé une relation entre φ et ψ, on formerait l'intégrale qui donne le prix total en remplaçant x et y par leurs valeurs en α, β, et on égalerait à zéro la variation de l'intégrale ; on trouverait une seconde relation entre φ et ψ ; mais il est trop clair que les calculs ne pourront s'effectuer que dans des cas tout à fait particuliers.

Il faut d'ailleurs que les parties utiles des routes ne se croisent pas ; si la surface, lieu des centres de courbure de T, pénètre dans le déblai ou dans le remblai, on devra diviser l'un de ces volumes, comme nous l'avons fait pour les aires planes, par une surface séparatrice : Dupin a établi, par un raisonnement qu'on devrait compléter comme au § XI, que les deux routes tronquées qui partent d'un point de la surface séparatrice sont dans un même plan avec la normale et font avec elle des angles égaux ; la surface séparatrice sera déterminée par une équation aux dérivées partielles du troisième ordre, et il n'y a pas lieu d'insister sur sa recherche.

XIX. L'équation de Monge se simplifie quand le déblai et le remblai sont deux portions de cylindres droits dont les bases sont situées dans les mêmes plans ; on est ramené au cas de deux aires planes ; elle se simplifie encore lorsque le déblai et le remblai sont deux volumes de révolution autour

d'une même droite; par raison de symétrie, la surface T doit être de révolution autour de cette droite. Je vais rapidement examiner ce cas en prenant l'axe de révolution pour axe des z. L'équation de T est de la forme $z = F(u)$, en posant $u = \sqrt{x^2 + y^2}$; une simple transformation de coordonnées nous donnera pour les fonctions $\mathcal{A}, \mathcal{B}, \mathcal{C}$,

$$\mathcal{A} = 1 + \frac{dz^2}{du^2}, \quad \mathcal{B} = \frac{d^2z}{du^2} + \frac{1}{u}\left(\frac{dz}{du} + \frac{dz^3}{du^3}\right), \quad \mathcal{C} = \frac{1}{u}\frac{dz}{du}\frac{d^2z}{du^2};$$

on voit d'ailleurs que Z_1, Z_2, Z'_1, Z'_2, peuvent s'exprimer au moyen de z, u et $\frac{dz}{du}$; il en résulte que l'équation (3), § XV, devient une équation différentielle ordinaire entre z et u.

Cette équation peut être encore simplifiée par un changement de variables. Dans le plan méridien, on peut représenter la normale à T par une équation de la forme

$$(1) \qquad U - u + \frac{dz}{du}(Z - z) = 0;$$

on en conclut que Z_1, Z_2, Z'_1, Z'_2, peuvent s'exprimer au moyen de $\frac{dz}{du}$ et de $u + z\frac{dz}{du}$; posons alors

$$(2) \qquad \frac{dz}{du} = \lambda, \qquad u + \lambda z = v;$$

on aura

$$dv = du + \lambda dz + z d\lambda = (1+\lambda^2)\, du + z\, d\lambda,$$

d'où

$$du = \frac{dv - z d\lambda}{1+\lambda^2}, \quad \frac{d^2 z}{du^2} = \frac{d\lambda}{du} = \frac{(1+\lambda^2)\, d\lambda}{dv - z d\lambda},$$

$$\mathcal{A} = 1+\lambda^2, \quad \mathcal{B} = (1+\lambda^2)\left(\frac{d\lambda}{dv - z d\lambda} + \frac{\lambda}{u}\right), \quad \mathcal{C} = \frac{\lambda}{u}\, \frac{(1+\lambda^2)\, d\lambda}{dv - z d\lambda}.$$

On voit d'abord que tous les termes de l'équation (3) sont divisibles par $1+\lambda^2$; mais si on développe les termes de la forme $(Z - z)^2$, $(Z - z)^3$, et qu'on chasse les dénominateurs, on trouve que u et z ne se présentent qu'associés dans le binôme $u + \lambda z$, et l'équation devient

$$(3) \quad \begin{aligned} 6(Z'_2 - Z'_1 - Z_2 + Z_1)\, v\, dv - 3(Z'^2_2 - Z'^2_1 - Z^2_2 + Z^2_1)(v\, d\lambda + \lambda\, dv) \\ + 2(Z'^3_2 - Z'^3_1 - Z^3_2 + Z^3_1)\, \lambda\, d\lambda = 0. \end{aligned}$$

C'est une équation du premier ordre entre v et λ; l'intégrale fera connaître la loi de distribution des normales à T, c'est-à-dire des routes; pour avoir l'équation de la surface T, on remplacera dans l'intégrale λ et v par leurs valeurs (2) et on aura à intégrer une nouvelle équation du premier ordre.

XX. Pour terminer, j'indiquerai sommairement l'application des résultats précédents à un cas particulier : le déblai et le remblai sont deux cônes engendrés par la révolution des triangles rectan-

gles ODE, ORS (fig. 11) autour de DR, que je prends pour axe des z, avec le sommet commun O pour origine; on a

$$\mathrm{OD} = \mathrm{RS} = a, \quad \mathrm{DE} = 2a, \quad \mathrm{OR} = 4a.$$

Les Z des points d'intersection d'une route définie dans son plan méridien par l'équation $U + \lambda Z - v = 0$ avec les surfaces du déblai et du remblai s'obtiennent aisément, et on trouve que l'équation (3) devient

$$6\left[\frac{v}{\lambda - 2} + \frac{4v}{4\lambda + 1} - 3a\right] v\,dv - 3\left[\frac{v^2}{(\lambda-2)^2} + \frac{16v^2}{(4\lambda+1)^2} - 17a^2\right](v\,d\lambda + \lambda\,dv) + 2\left[\frac{v^3}{(\lambda-2)^3} + \frac{64v^3}{(4\lambda+1)^3} - 63a^3\right]\lambda\,d\lambda = 0.$$

Rien de plus facile que de grouper les termes de manière à former des différentielles exactes, qui conduisent à l'intégrale

$$(4) \qquad \frac{4v^3}{(4\lambda+1)^2} + \frac{4v^3}{4\lambda+1} - \frac{2v^3}{(\lambda-2)^2} + \frac{v^3}{\lambda-2} - 9av^2 + 51a^2 v\lambda - 63a^3\lambda^2 = \text{const.}$$

On détermine la constante en écrivant que cette équation est vérifiée pour les valeurs $\lambda = \frac{1}{5}$, $v = \frac{9}{5}a$ qui conviennent au cas où la route est dirigée

suivant ES; on trouve que la constante est nulle. En général v est l'abscisse à l'origine de la route, λ la tangente de l'angle des directions mm'_2 et OZ.

L'équation (4), où la constante est nulle, fait connaître la loi de distribution des routes dans un plan méridien quelconque ; l'élévation de son degré par rapport à v et λ rend la discussion difficile. Le point de contact d'une route quelconque avec son enveloppe a pour ordonnée $\frac{dv}{d\lambda}$; cette dérivée se présente sous forme indéterminée pour les valeurs extrêmes O et $\frac{9a}{5}$ de v quand on veut seulement prendre, parmi les droites déterminées par l'équation (4), celles qui peuvent réellement servir de routes ; mais si l'on exprime l'équivalence des volumes engendrés par les triangles $m_1 E m_2$, $m'_1 S m'_2$, quand ils sont infiniment petits, on trouve $(9+5\sqrt{2})\,a$ pour l'ordonnée du point où la route ES touche la caustique. Pour $v=0$ et $\lambda=0$, $\frac{dv}{d\lambda}$ est égal à la limite h du rapport $\frac{v}{\lambda}$ tiré de l'équation (4) ; on a donc

$$3h^2 - 17ah + 21a^2 = 0.$$

Les deux racines de cette équation sont inférieures à $4a$; l'enveloppe des routes que je considère pénètre donc dans le remblai, et toutes ces

routes ne sont pas acceptables. La symétrie nous dispense d'appliquer la règle si peu pratique de Dupin : la dernière des droites (4) que nous puissions prendre comme route est celle qui passe en R; on a alors $v=4a\lambda$, et

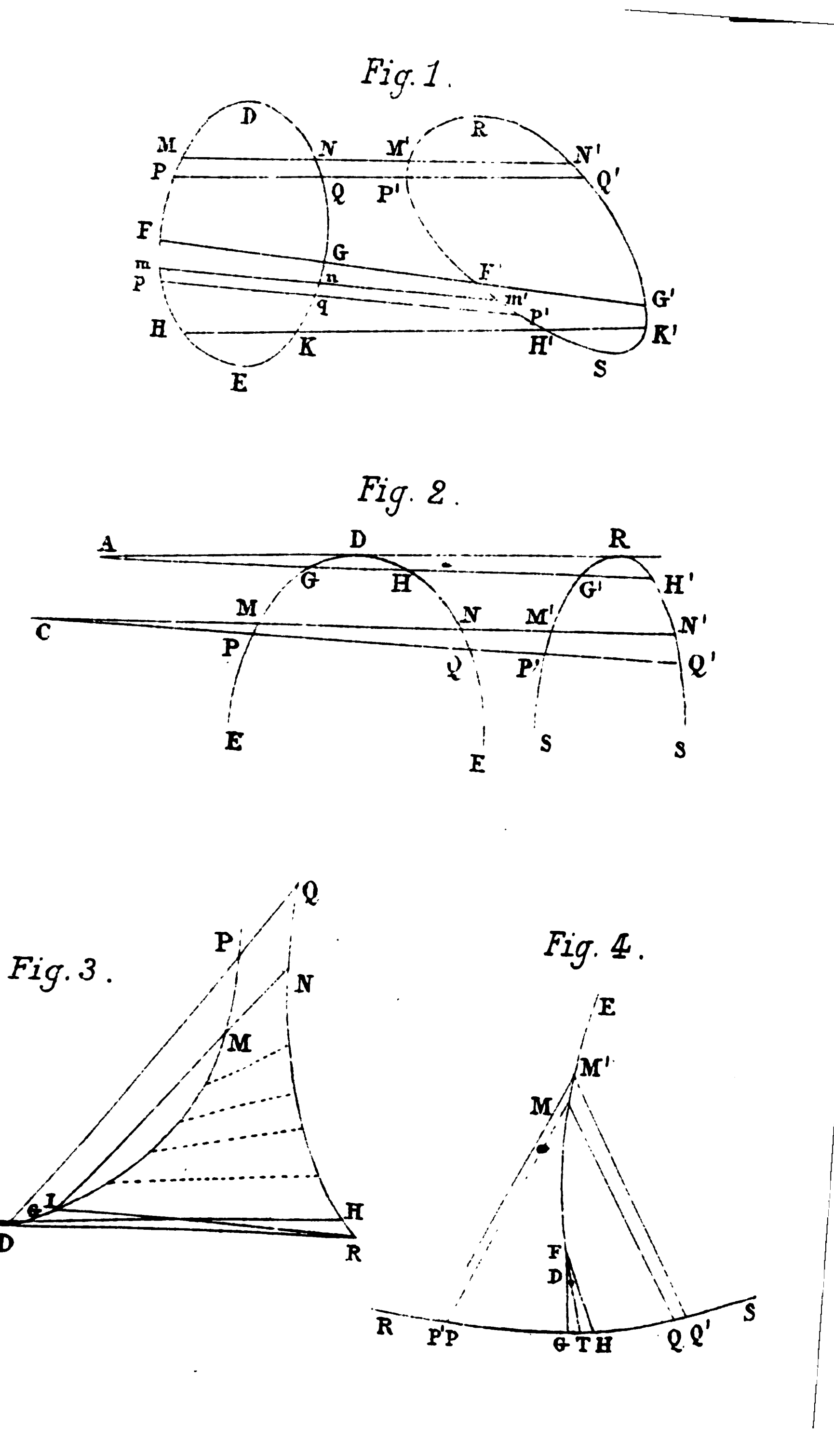
$$64\lambda\left[\frac{16\lambda+8}{(4\lambda+1)^2}+\frac{\lambda-4}{(\lambda-2)^2}\right]-3=0;$$

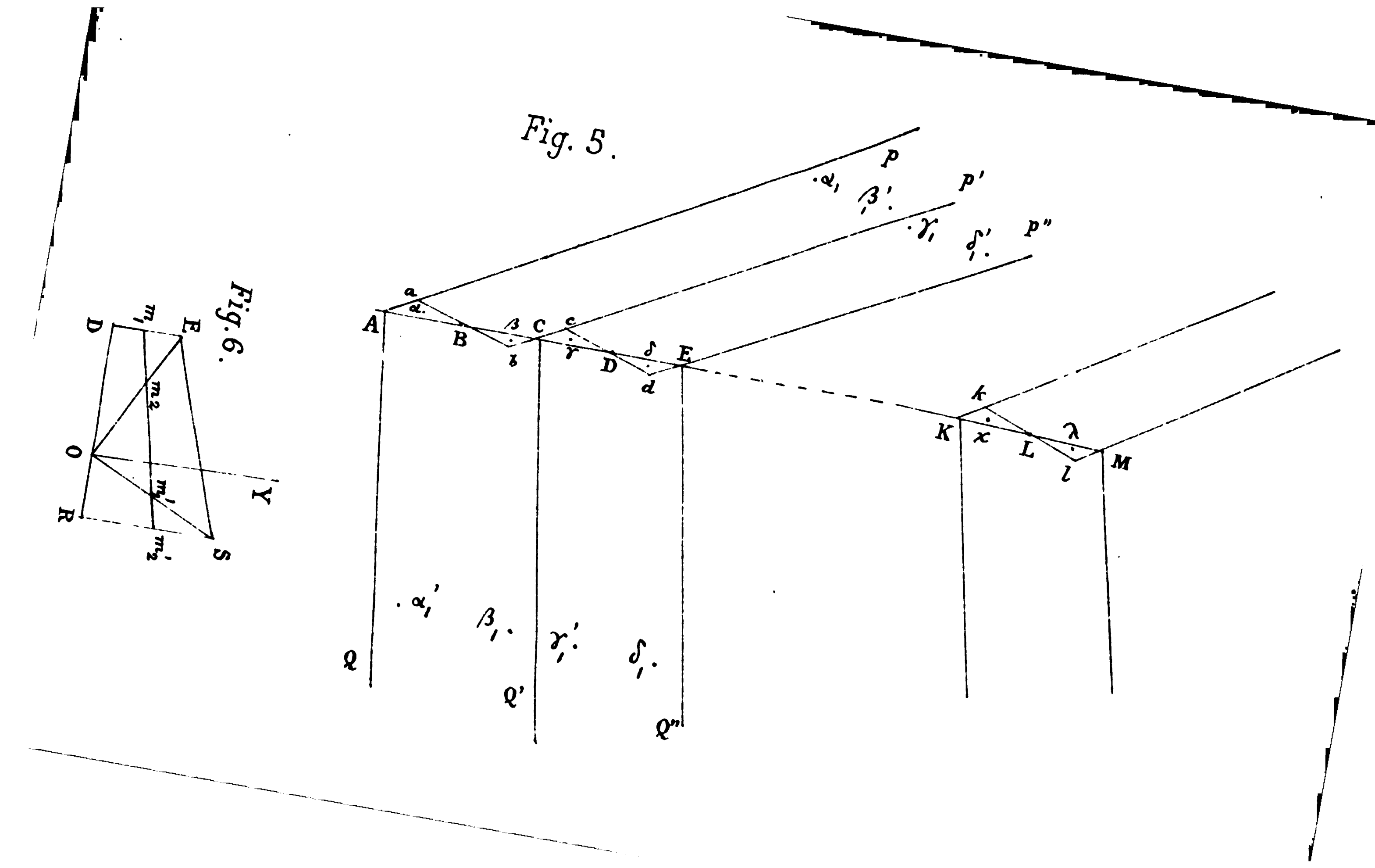
la racine qui convient est sensiblement $\lambda=\frac{1}{142}$, d'où $v=\frac{2a}{71}$. A l'intérieur du cône engendré par la droite qu'on vient de déterminer, on emploiera des routes tronquées dont la partie utile se terminera d'un côté sur DR; les portions de déblai et de remblai situées à l'intérieur du cône engendré par une de ces droites sont équivalentes; cette condition donne, en conservant à v et λ leur signification géométrique,

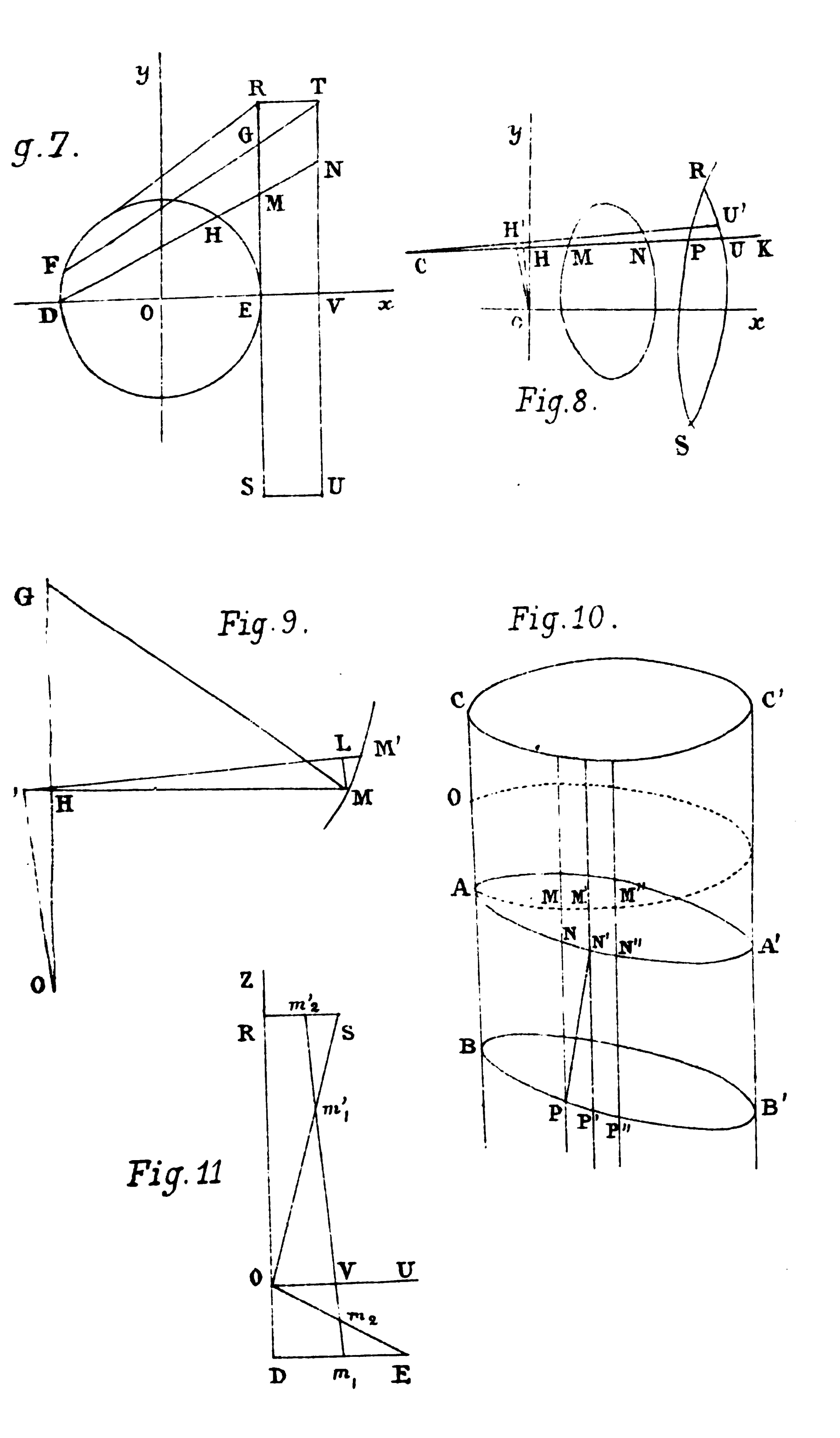
$$\lambda v^3\left[\frac{16\lambda+8}{(4\lambda+1)^2}+\frac{\lambda-4}{(\lambda-2)^2}\right]+3av^2\lambda+3a^2v\lambda^2+a^3\lambda^3-v^3=0.$$

Lorsque v tend vers zéro, l'ordonnée à l'origine, $\frac{v}{\lambda}$ tend vers $\frac{a}{\sqrt[3]{2}-1}$, ce dont on se rend bien vite compte géométriquement. On voit les difficultés qu'on rencontre pour traiter complètement un cas des plus simples qu'on puisse imaginer; mais si

les principes que nous avons posés sont si difficiles à appliquer, ce n'est pas un résultat à dédaigner que de savoir qu'on peut s'appuyer sur eux avec certitude.


Fig. 1.
D
M
N
M'
R
N'
P
Q
P'
Q'
F
G
F'
m
n
P
q
m'
G'
p'
H
K
H'
K'
E
S
Fig. 2.
A
D
R
G
H
G'
H'
M
N
M'
N'
C
P
Q
P'
Q'
E
E
S
S
Q
P
Fig. 3.
N
M
E
F
G
I
H
A
D
R
Fig. 4.
E
M'
M
F
D
R
P'P
G
T
H
Q
Q'
S


Fig. 5.
P
P'
P"
A
B
C
D
E
K
L
M
Q
Q'
Q"
Fig. 6.
D
E
O
Y
R
S



g.7.

Fig.8.

Fig.9.

Fig.10.

Fig.11

MÉMOIRES

I. — PARTIE LITTÉRAIRE

MÉMOIRES

I. — PARTIE LITTÉRAIRE

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ÉMILE EGGER

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE CAEN

Par M. Eug. CHATEL

Membre titulaire

« *J'ai toujours tenu à la vie plus encore* « *pour ses devoirs que pour ses plaisirs.* »
« *Il y a entre l'autre monde et celui-ci* « *une communion des âmes où je m'atta-* « *che avec ardeur.* »

É. EGGER.

« Il y a aujourd'hui même (1) trente-neuf ans, date pour date, jour pour jour, à pareille heure, que notre Compagnie élisait, le vendredi 26 novembre

(1) Lecture (*) faite à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans la séance de rentrée, le 26 novembre, et dans la séance du 26 décembre 1885, à laquelle assistait M. F. Coppée.

(*) Pendant que s'imprimait cet essai de notice, je reçus communication de la belle et touchante notice que l'un des plus dévoués disciples de M. Egger, M. Bailly, avait lue le 27 novembre, dans une séance solennelle des trois Sociétés savantes d'Orléans, présidée par M. Baguenault de Puchesse, ancien élève et ami de M. Egger. — Ayant puisé aux mêmes sources, et pénétrés des mêmes sentiments de vénération, de reconnaissance et de tendresse quasi filiale, M. Bailly et moi, nous nous sommes souvent rencontrés dans l'expression de notre respectueuse affection pour le maître et l'ami que nous admirions et aimions d'un même cœur.

1846, membre associé correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, M. Émile Egger, alors maître de conférences à l'École normale, où il continuait, depuis 1839, l'enseignement de la *Grammaire comparée*, inauguré par l'illustre Eug. Burnouf, et suppléant depuis six ans M. Boissonade, dans la chaire de littérature grecque à la Faculté des Lettres, où il faisait sa première leçon le 26 novembre 1840. Je cite cette date, car elle est celle de notre vieille amitié de quarante-cinq ans, qui n'a fait que s'accroître avec les années. Le maître n'avait que sept ans de plus que moi, son humble élève, qui m'enorgueillissais des succès de ce vrai savant, « dont je résumais le fécond enseignement dans le » *Journal général* de l'instruction publique jusqu'en 1855 époque à laquelle ma nomination d'archiviste du Calvados, m'appelant à Caen, me permit d'inaugurer mes lectures à notre Académie par l'analyse de son « APOLLONIUS DYSCOLE ou *Histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* », que M. Egger venait de publier. — C'était, ainsi que le disait spirituellement M. Ernest Desjardins (1), président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, « comme sa carte de visite de candidat ». et ce fut réellement sa carte d'entrée dans l'illustre Compagnie, où il occupa le siège laissé vacant par la mort de

(1) Discours de M. E. Desjardins aux obsèques de M. Egger, p. 6.

M. Guérard, notre vénéré maître de l'École des Chartres.

C'est donc de la première partie de la vie de mon maître et ami que je pourrai parler avec certitude. grâce à l'intimité dans laquelle j'ai eu la joie et l'honneur de vivre avec lui, dans un commerce quasi journalier durant quinze années, et grâce aussi à quelques notes autobiographiques. écrites en 1854, que Mme Egger a bien voulu me permettre de consulter dans ce même cabinet de travail, si connu, où j'avais passé, comme tant d'autres amis, de si précieuses heures d'inoubliables entretiens.

Émile Egger, né le 18 juillet 1813, à Paris, qu'il a toujours habité, était d'origine autrichienne, par son grand-père, qui, né à Klagenfurt, en Carinthie (1), vint en 1764, s'établir à 18 ans, à Orléans, où, devenu maître tailleur, il laissa à ses six enfants une honnête aisance que les malheurs de la Révolution réduisirent presque à rien. Son fils aîné, Gaston Maximilien, le père de celui qui devait illustrer son nom comme helléniste et comme savant, naquit, en 1779, à Orléans, et commença au collège de cette ville des études, que la Révolution le força d'interrompre, à son vif regret. Il alla, en 1797, à 18 ans, se fixer à Paris,

(1) Voir la spirituelle et savante lettre de M. Egger au baron de Tourtoulon, directeur de la *Revue du Monde latin* (p. 141, t. II, 2e livraison, du 25 février 1884).

parvint à s'y établir maître tapissier et se maria, le 1er octobre 1802, avec Anne-Victurnienne Decors, dont il eut six enfants ; deux seuls, Émile et sa sœur Ida, née le 30 décembre 1808, survécurent à leur père. Son industrie prospéra d'abord, grâce à son habileté de dessinateur et à son génie inventif (1) ; mais, en 1815, le départ précipité d'un haut fonctionnaire de l'Empire, auquel il avait fourni un luxueux ameublement, qui ne fut jamais payé, le ruina presque. Son travail et son rare talent pour sa profession, où il était fort estimé, eussent réparé cette perte considérable, si sa trop « vive prédilection pour la mécanique et la phy« sique, où il apportait un véritable génie d'in« venteur (2), » ne l'eût entraîné dans de trop fortes dépenses, nécessaires du reste aux améliorations de ses appareils orthopédiques, auxquelles il n'eut même pas l'honneur d'attacher son nom, n'ayant pas pris de brevet, car il ne savait guère poursuivre le gain de ses inventions. — Le nouveau système pour la construction des *tentes mobiles*, qu'il produisit à l'Exposition de l'Industrie de 1827, est encore un des fruits de cette incessante activité qui l'épuisa sans l'enrichir. En 1830, nouvelle invention : celle de son *Moteur à vent*, qui fut la source de bien des mécomptes avec un capitaliste, moins délicat que lui. Le chagrin et le travail de ses longues veillées déterminèrent la maladie

(1) *Le papier dans l'antiquité et les temps modernes* (p. 44).
(2) Notes autographiques de 1854.

et la mort prématurée du pauvre inventeur méconnu, déçu des vives espérances qu'il avait conçues d'assurer tout à la fois le bien-être de sa famille et l'honneur de son nom, en voyant clairement que le succès de sa découverte en couvrirait à peine les dépenses. Mais je laisse la parole à son fils, attristé des déboires de cette longue lutte de l'inventeur contre la persistante mauvaise chance qui épuisa les forces et le courage de son père :

« C'est un des plus tristes souvenirs de ma vie, « mais un des plus nobles aussi, car je ne songe pas « sans quelque orgueil à cette généreuse confiance de « l'inventeur et du père de famille. En 1827, aux jours « de congé, j'étais près de lui, sous la *tente modèle* (1) « exposée dans la cour du Louvre. Quelquefois même « en son absence, j'expliquais au public le secret aussi « simple qu'ingénieux de son invention. — Tout cela « m'a laissé des impressions ineffaçables et un goût « très vif pour les recherches de physique et de méca- « nique. J'ai eu même quelquefois la tentation de me « livrer tout entier à ces études, et en 1831, comme je « suivais, au Collège Henri IV, les leçons de phy- « sique de M. Despretz, je m'essayai même à quelques « innovations dans la construction des pendules com- « pensateurs. M. Vincent a présenté à la Société phi- « lomatique (29 juillet 1843) un petit projet dont l'idée « remonte à 1831, et qui n'a pas paru impossible à « réaliser (2). »

(1) Elle a été déposée avec les dessins et les notes explicatives au Conservatoire des Arts et Métiers.

(2) V. p. 365 et 366 des *Traditions et Réformes*.

La mort de son père le laisse, le 30 avril 1830, à peu près sans ressources, avec sa mère et sa sœur. Il a seize ans et demi, et le voilà chef de famille. On délibéra en famille s'il ne devait pas attendre, sous la direction d'un chef d'atelier, l'âge de succéder à son père. Il s'y résignait volontiers par respect pour le nom de son père ; par bonheur, une parente et amie de la famille, Mme Duverdy, dont le nom lui fut toujours un objet de vénération reconnaissante, remontra que d'un côté, l'exemple de son pauvre père était peu encourageant, quelque honorable qu'il fût, et que d'un autre côté, les succès scolaires du jeune Émile, — qui venait d'obtenir, en rhétorique, avec le prix de vers latins bon nombre d'accessits à St-Louis, ainsi que deux accessits au Concours Général, — et la faiblesse apparente de sa constitution, le rendaient plus propre à une profession studieuse qu'à l'industrie. Ce sage avis prévalut heureusement.

Émile achèverait donc ses classes ; élève studieux il avait toujours eu des succès plus solides que brillants, ayant obtenu des accessits dans toutes les facultés, aussi bien en histoire qu'en mathématiques, en grec, en latin qu'en français. Il ferait sa philosophie comme externe à Henri IV, tout en donnant des leçons pour ne pas être à charge à sa famille. Le voilà donc répétiteur improvisé. « Bis discit qui docet. C'est apprendre deux fois que d'enseigner. » Aussi ses progrès furent-ils en raison de ses besoins, et, en moins de quatre ans, le généreux écolier-maître obtint, grâce aux en-

couragements de sa tante Élisabeth Egger, directrice des études à l'institution de M[me] Place, qui subvint en partie aux frais les plus urgents de ses examens, les diplômes de bachelier (le 1[er] août 1831), de licencié ès lettres (27 juillet 1832), de docteur (27 juillet 1833); il est le premier au concours de l'agrégation des lettres (12 septembre 1834), comme il l'avait été aux examens de la licence. Lors de la soutenance de ses thèses (1), le savant doyen de la Faculté, M. Victor Leclerc, regrettant sans doute son indulgence dans quelques doctorats précédents, ouvrit la séance en disant au jeune candidat, qui avait vingt ans à peine : « Enfin, Monsieur, voilà des thèses qui « nous apprennent quelque chose. » Ces flatteuses paroles d'un maître, qui ne les prodiguait pas, firent sensation dans l'assistance. Au sortir des épreuves de l'agrégation, M. Villemain, qui avait présidé le concours et qui lui avait accordé les témoignages d'encouragement les plus flatteurs dans son rapport, où il signalait au Ministre la prodigieuse érudition du jeune docteur-agrégé, à propos du collège des Augustales, lui proposa la chaire de rhétorique au lycée de Rouen (2).

(1) Sa thèse française était une « *Étude sur l'Éducation littéraire chez les Romains;* et sa thèse latine traitait d'Archytas : *De* ARCHYTÆ, *Tarentini, Pythagorici, vita, operibus et philosophia disquisitio.* »

(2) Il y fût devenu le collègue de mon savant honoré maître d'histoire, M. Chéruel, à qui je dois, ainsi qu'au vénérable M. Floquet, dont j'avais entendu le mémoire sur la Fierte de

Mais M. Egger dut refuser ces bienveillantes avances pour rester à Paris, où l'attachaient d'impérieux devoirs de famille auprès de sa bonne mère, qu'il ne quitta jamais, et de sa sœur qui, l'une des meilleures élèves de Redouté, avait déjà acquis dans la peinture des fleurs un véritable talent et quelque célébrité par l'admission de ses tableaux remarqués au Louvre, mais qui ne pouvait seule suffire aux besoins de la maison. Il ne devait donc pas s'éloigner, et il se résigna aux modestes fonctions, fort peu lucratives alors, d'agrégé-suppléant au collège St-Louis; heureusement que ses répétitions particulières et ses articles lui rapportaient un honnête profit, qui contribua à l'aisance du ménage.

Ces fonctions furent d'abord assez pénibles, et ses débuts comme professeur, dans l'établissement même qu'il avait quitté, comme élève, quatre ans auparavant, durent être difficiles. Sa petite taille, sa naturelle timidité, sa grande jeunesse, vingt-et-un ans à peine, n'imposaient guère à une classe nombreuse de grands écoliers de Paris, qui l'avaient vu et tutoyé dans leur collège. Il lui fallut lutter pour conquérir l'ascendant sur de tels élèves; il y réussit pourtant en deux ou trois mois par sa fermeté douce et le prestige de son savoir, « mais « non sans laisser derrière lui un souvenir de ses « premiers échecs, qui gêna fort son avance-

saint Romain, lu à une séance publique de l'Académie de Rouen, le goût des recherches historiques.

« ment. » — Ceux-là seuls qui appartiennent à l'administration, universitaire ou autre, savent ce que pèse pour leur avenir la moindre note défavorable au début et combien il faut obtenir de bons témoignages des chefs pour faire rectifier cette fâcheuse première impression.—Émile Egger en fit la rude expérience, car ce ne fut qu'au bout de trois ans et demi, le 15 mai 1838, seulement, qu'on lui accorda une chaire de rhétorique supplémentaire et qu'on lui confia les conférences de rhétorique au lycée Henri IV, puis le 25 septembre la deuxième division de seconde à Charlemagne. Mais pour en arriver là, quelle période (1831 à 1838) d'incroyable activité d'esprit et d'intrépidité de travail ! Il donne des leçons en ville, fait des cours dans des institutions, fait des conférences dans les lycées, prépare ses examens et suit assidûment à l'école des Langues Orientales, à la Sorbonne, au Collège de France, les cours de MM. Hase, Boissonade. Letronne, Eug. Burnouf, V. Le Clerc et Fauriel, voire même les cours de la Faculté des Sciences, mais il s'attache particulièrement aux cours de MM. Hase et Boissonade, dont il devait un jour allier le double enseignement archéologique et philosophique. Puis attaché, en 1833, par M. Dubois, à la rédaction du *Journal Général de l'Instruction publique*, il y publia ses savants articles sur *Les Journaux chez les Romains* et sur les *Annales des Pontifes* de M. Victor Le Clerc, sur les *Oracles Sibyllins* de M. Alexandre, sur les réformes et additions archéologiques à introduire

dans le *Conciones*, enfin ses comptes-rendus (1) des leçons de Fauriel sur Homère ainsi que des thèses de doctorat ès lettres et de tous les travaux d'érudition dignes d'être signalés; tous ces articles firent préjuger ce que l'on pouvait attendre du jeune savant, qui abordait avec tant d'aisance et de compétence les sujets les plus variés. Il justifia et dépassa toutes les espérances. Chargé de cours dans les lycées, il remplit consciencieusement tous ses devoirs de professeur et de répétiteur, et trouva encore le temps de se livrer à des travaux personnels. Il publia successivement les trois éditions de *Longin*, de *Varron* (1837) et les fragments de *Verrius Flaccus* et de *Festus* (1838) « qui témoi- « gnèrent au moins, dit-il modestement, de ma « bonne volonté à user des ressources qu'offre le « séjour de Paris pour les études philologiques. » — Ce n'était là qu'un début, mais un début plein de promesses. En 1839, il concourut pour le prix de l'Institut en traitant la question proposée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur « *L'Examen critique des Historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste.* » Il avait lu tous ses auteurs la plume à la main et commençait à rédiger son mémoire, quand une chute lui brisant le coude du bras droit faillit ruiner tous ses projets et ses espérances. C'était la malechance de son

(1) M. Talbot en a donné un excellent résumé dans *l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France* (1880).

pauvre père qui semblait le poursuivre ; heureusement que sa bonne et intelligente sœur se trouvait là. Elle laissa ses pinceaux et tint la plume sous la dictée du frère, tant qu'il dut garder son bras enfermé dans un appareil. Le Mémoire, achevé en temps utile, fut couronné, et ce succès fixa sur son auteur l'attention bienveillante de plusieurs savants de l'Académie ; il lui fit ouvrir, le 27 août, l'École normale Supérieure, dont il n'avait pas été élève et où il entra comme maître à vingt-six ans. — Il y professa vingt-et-une années de suite la grammaire comparée, d'abord comme suppléant d'Eugène Burnouf, de 1839 à 1842, et comme titulaire de 1843 à 1862, et en sortit avec l'honorariat de son titre de Maître de Conférences, et le précieux témoignage de M. Dubois, attestant, comme directeur de l'École, que M. Egger y avait « pour ainsi dire créé l'enseignement scientifique de la grammaire. » Il suivait plus tard, avec une cordiale satisfaction, les succès de ses anciens élèves devenus des maîtres, tels que MM. Bréal, Perrot, Heuzey, Foucart, Benoist et Bailly, pour ne citer que les plus en vue.

Sa nomination à l'École normale avait dès lors assuré son avenir universitaire. Il se réjouissait de cet honorable avancement dû à l'initiative de M. Cousin, alors ministre, et aussi, paraît-il, à l'intervention de M. Rinn, maître de conférences, avec lequel E. Egger n'avait pourtant aucune attache de famille ni de société. C'était donc son seul mérite qui lui avait conquis la bienveillance

efficace d'un juge éclairé. Dix jours après, le 7 septembre, il était appelé à faire partie du jury au concours d'agrégation de grammaire, présidé par M. Burnouf père.

Émile Egger était heureux de ces succès qui apportaient la joie et l'aisance dans la famille ; mais comme si tout bonheur se devait expier ici-bas par une douleur, il eut l'inconsolable chagrin de perdre, le 22 janvier 1840, sa bonne chère sœur, qui lui avait toujours été si maternellement dévouée. Ce deuil inspira à l'ami de la famille Aug. Chopin, le poëte du « Recueil au Coin du Feu » un sonnet exquis de mélancolie (1) ; et M. Villemain honora la mémoire de la sœur, en rappelant à E. Egger la touchante page de Fauriel sur la

(1) Une femme au front pâle, à la joue amaigrie,
Du chevet de son lit contemplait tristement
Dans une urne fêlée, où l'onde était tarie,
Une rose penchant son front languissamment.

Quand du sein de la fleur, vers son âme attendrie,
Une voix, s'exhalant comme un gémissement :
« Jeune femme, pitié pour la rose flétrie !...
« Pour la rose qui va mourir dans un moment !...

« Ton art peut lui donner une nouvelle vie...
« Ah ! pour voir à la mort son image ravie,
« Peintre que j'aime... Adieu ! Je reviendrai demain !

Et tu semblas sourire, et de ta faible main
Tu cherchas ton pinceau... Mais la rose infidèle
S'effeuilla tout à coup... Et tu mourus comme elle !

1840.

collaboration de Miss Herschell aux travaux de son frère. Cet heureux rapprochement émut jusqu'aux larmes E. Egger, car, écrivait-il : « A part l'impor-
« tance de ces travaux mêmes et l'illustration
« d'Herschell, il n'y a rien que de vrai dans cette
« comparaison, »

Émile Egger engourdissait son chagrin en redoublant de travail pour répondre aux fermes espérances que la sœur avait conçues de l'avenir de son frère, c'était une foi chez elle. Sa tendresse l'avait rendue clairvoyante. En effet, quelques mois après cette perte cruelle, le Ministre de l'Instruction publique, M. Cousin, instituait, par ordonnance royale du 24 mars 1840, un Concours pour l'agrégation des Facultés, qui s'ouvrit le 16 septembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Émile Egger fut l'un des huit docteurs ès lettres qui se firent inscrire pour ce mémorable concours « le plus remarquable peut-être qui ait été ». L'un d'eux ne se présenta pas à l'appel, le septième se retira après les premières épreuves. Trois échouèrent malgré leur grand savoir et leur incontestable talent de parole. Les trois vainqueurs furent proclamés, le 2 octobre, dans l'ordre suivant :

1° Frédéric Ozanam, professeur de droit commercial à Lyon ;

2° Émile Egger, agrégé de seconde à St-Louis, chargé de conférences à l'École normale ;

3° Julien Berger, suppléant à la Faculté des Lettres de Caen.

Mais c'est là qu'il est bon de rappeler dans ce tournoi universitaire un trait de courtoisie vraiment chevaleresque qui dépeint tout entier M. Egger.

Ozanam et Egger se disputaient le premier rang, au point que les juges du Concours hésitaient fort à qui l'assigner. Tout semblait favoriser Egger, car sa dissertation française sur la vérité historique dans les Oraisons funèbres de Bossuet, jugée *tout à fait supérieure*, lui donnait une certaine avance sur ses concurrents (1). Restait une dernière épreuve orale, qui devait faire pencher définitivement le choix sur l'un des deux champions rivaux. Ozanam eut la malechance de tirer au sort un sujet de philologie à traiter le lendemain : « *Histoire des Scholiastes grecs et latins.* »

(1) Voici les termes mêmes du rapport du Président du concours au ministre : « M. Egger, qu'un prix remporté à « l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et des ser- « vices distingués dans les collèges de Paris avaient signalé « de plus près à notre attention, est, avant tout, un philo- « logue très-savant et très-habile; mais, la rapidité de sa « pensée, la vivacité de sa parole et l'IMMENSE AVANTAGE « qu'il a obtenu dans la composition française, qui a fait « partie de ce concours, prouvent qu'il est appelé à joindre « au mérite de savoir beaucoup, le talent d'être écouté. » (*Bulletin Universitaire*, t. IX, 1840, p. 166.) Le Président terminait son rapport en sollicitant du Ministre un quatrième titre d'agrégé des Facultés en faveur de M. Demogeot : « Ce « concours... ne sera peut-être pas surpassé de longtemps, « et il nous a paru réellement assez *mémorable* pour ad- « mettre sur la liste des vainqueurs un nom de plus. »

Ozanam s'estimait vaincu et se désolait d'avoir à traiter un sujet si peu en rapport avec la nature de ses études et les tendances oratoires de sa brillante intelligence. Egger l'encourage de son mieux, lui procure les livres à consulter pour bien connaître et approfondir la susdite question. Ozanam passe la nuit à travailler et le lendemain, grâce à la courtoise générosité de son rival et à sa merveilleuse faculté de s'approprier ce qu'il étudiait, Ozanam remporta les suffrages de ses juges, de ses concurrents et du vaste auditoire qui avait accueilli la veille, par « un rire général de malice », la lecture du sujet à traiter, « ayant mis les rieurs de son côté (1). » — « Heureux « M. Ozanam, plus heureux M. Egger ! » lisait-on dans l'*Écho de l'Instruction publique* (2), « puis-« qu'il a montré une admirable générosité dans « des circonstances où l'on a souvent à déplorer « les effets d'une jalouse et basse rivalité. »

Le voilà à vingt-sept ans agrégé à la Faculté de Paris, ayant déjà une année d'apprentissage de l'enseignement supérieur, comme suppléant d'Eugène Burnouf à l'École normale. Dès 1838 M. Fauriel, qui voulait bien le traiter en ami, et dont il avait analysé les leçons, lui avait proposé de le suppléer dans sa chaire de littérature étran-

(1) Lettres d'Ozanam (du 14 octobre 1840, t. I, p. 304) : « Je « me croyais perdu, et bien qu'un de mes rivaux, M. Egger, « avec beaucoup de générosité, m'eût fait passer d'excellents « livres..... »

(2) N° du 18 octobre 1840.

gère ; « connaissant trop peu les langues mo-
« dernes (3), je déclinai ce périlleux honneur, et
« tout en gardant un souvenir reconnaissant de
« la bonté de M. Fauriel, je m'applaudis d'avoir
« réservé toutes mes forces pour l'étude des lan-
« gues classiques (1). » Il eut, quelques jours après sa nomination d'agrégé des Facultés, l'honneur d'une proposition semblable de la part de son savant maître, M. Boissonade. Ce fut avec une joie reconnaissante qu'il accepta cette suppléance du grand helléniste, à laquelle il fut officiellement appelé le 29 octobre, et ce fut le 26 novembre 1840, sans plus de délai, qu'il fit sa première leçon dans cette chaire de littérature grecque à la Sorbonne, qu'il devait occuper quarante-quatre années, dont les quinze premières comme suppléant, de 1840 à 1855 (période pendant laquelle j'ai eu le bonheur de profiter de son savoir et de jouir de son amitié), et comme titulaire, de 1855 à 1885 ; et durant ces quarante-quatre ans, il se montra le plus exact, le plus régulier, le plus exemplaire des professeurs de la Faculté sans jamais manquer, qu'une seule fois et avec autorisation, de monter dans cette chaire, autour de laquelle se groupèrent quarante-quatre générations successives d'auditeurs, attentifs à recueillir la parole de ce Nestor de l'hellénisme. Le public ne se douta même pas, les trois dernières années, de la cécité du professeur. Car, par un prodige de volonté, M. Egger

(1) Notes autographiques de 1854.

dissimulait, grâce à sa merveilleuse mémoire, son infirmité afin de ne pas quitter ce sympathique auditoire, dont l'assiduité était la récompense de son zèle infatigable et la preuve de son autorité toujours croissante.

Quel était donc son enseignement? Théorique et pratique à la fois, car dès le début son esprit d'initiative et la passion d'être utile à la jeunesse studieuse, qui a été la constante préoccupation de sa vie de professeur et d'écrivain, lui inspirèrent l'idée d'une innovation pédagogique, en divisant, avec l'approbation qu'il avait demandée par déférence à M. Boissonade, ses leçons en deux séries parallèles, se prêtant mutuel appui, l'une consacrée aux idées générales, et l'autre, plus technique, réservée à l'explication et interprétation philologique des textes, devant servir de pièces justificatives aux assertions développées dans la leçon littéraire. Cette innovation de la « petite leçon » qui n'était certes pas la moins profitable, fut adoptée par plusieurs de ses collègues, les maîtres de la parole, entre autres par M. Saint-Marc-Girardin, et devint le principe des si utiles conférences qui rendent aujourd'hui tant de vrais services aux étudiants de nos Facultés. — *L'Histoire de la critique* qu'il publia en 1849, à laquelle il adjoignit, comme appendice, la traduction de la *Poëtique* d'Aristote, est l'écho fidèle de son premier cours, dans lequel il étudia à fond la question des poëmes d'Homère, en atténuant ce qu'il y avait d'exagéré dans la théorie de Wolf, et nous expliqua par

d'heureux rapprochements avec des passages de la *Politique*, de la *Morale* et des *Problèmes* d'Aristote, la théorie de la *purgation des passions* par la musique et le drame, à peine indiquée dans la *Poëtique ;* « théorie sur laquelle un commentateur « d'Aristote, Paul Béni, comptait déjà treize explications en 1601, que Corneille et Saint-Évremont « comprenaient dans un sens aussi faux que subtil « et à laquelle Bossuet déclarait ne rien comprendre (1). » Il nous en fit saisir nettement le sens, jusqu'alors incompris, en commentant Aristote par Aristote lui-même, « attribuant la purgation des « passions à la tragédie, qui excite la terreur et « la pitié, et soulage ainsi ceux qui ont l'esprit « porté à la terreur et à la pitié, comme la comédie soulage par le rire ceux qui ont besoin « de rire. »

En 1844, il nous initia à l'épigraphie grecque, qu'il nous facilita par la publication de son petit recueil : « Epigraphices græcæ specimina selecta », dont les textes étaient empruntés au *Corpus inscriptiorum græcarum* de Bœckh. — Il nous habituait aussi à entendre le grec d'après la prononciation orientale, innovation hardie que s'efforçaient de propager MM. d'Eichthal et Dehèque. Mais je n'essaierai pas de citer tant de solides et charmantes leçons sur la comédie grecque et de judicieuses appréciations sur les auteurs grecs, poëtes et prosateurs, notamment sur Plutarque, son au-

(1) *L'Hellénisme en France*, t. II, p. 216, 217.

teur de prédilection, qu'il apprécie en des termes dont on peut lui faire l'application : « C'est un « esprit tout à la fois curieux et juste, qui profite « avec discernement des lectures les plus diverses, « se tient toujours loin des excès, et sait le se- « cret de charmer, dans les matières les plus ari- « des, par un style plein de finesse et de bon- « homie. » — Curiosité et justesse d'esprit, c'est ce qu'il possédait au suprême degré, ce qu'il voulait avant tout inspirer à ses auditeurs et surtout à ses élèves du « petit cours, » se préparant à l'enseignement, qu'il initiait aux recherches savantes, en vue de leurs examens et de leur futur professorat. Il veut qu'à l'éducation du talent s'allie celle du bon sens, qu'il importe de perfectionner à l'égal des facultés les plus brillantes. Il cherche donc à propager par le conseil et l'exemple, dans l'esprit des maîtres une curiosité plus généreuse, un sentiment plus juste de leurs devoirs envers les jeunes générations.

On ne saurait trop lire et relire la belle préface de ses « *Mémoires de Littérature ancienne* », où il expose sa théorie de l'enseignement : « Un préjugé « fort commun chez nous et qui contribue, je le « crains, au discrédit des études classiques, réduit « ces études aux *humanités*. Les *humanités*, mot « excellent d'ailleurs, en ce qu'il explique à mer- « veille cette politesse du cœur et de l'esprit que « doit enseigner, que doit entretenir un com- « merce assidu avec le plus pur génie de l'anti- « quité ; mais on abuse du mot et de la chose,

« quand on y veut réduire toute l'ambition comme « tous les devoirs de l'enseignement qui prépare « aux carrières libérales. Selon un axiome célèbre, « dont notre préjugé s'autorise, le beau n'étant « que la splendeur du vrai, les chefs-d'œuvre « littéraires contiendraient, à eux seuls, la sub- « stance de toute vérité. Ils suffiraient ainsi à « l'éducation de l'honnête homme, pourvu qu'une « analyse intelligente en fît sortir le suc divin « qu'ils recèlent : optimisme ingénieux et sédui- « sant, que dément l'expérience journalière. »

Il veut que l'enseignement intellectuel soit pratique et moral : « Chercher l'essence des choses « est bon, pourvu qu'on la cherche toujours par « l'histoire autant que par la théorie. A côté des « hautes vérités du goût, on conçoit un enseigne- « ment plus varié, plus vivant encore, si je puis « dire, et plus également profitable à tous les « esprits. J'entends par là certaines leçons de bon « sens et de sagesse que peut tirer des auteurs « classiques une étude curieuse sans minutie. — « Dans une éducation bien organisée, tous les « enseignements sont solidaires l'un de l'autre « pour la culture de l'esprit et du cœur. »

Il combat l'esprit de routine et nous montre l'Université travaillant toujours à mettre son enseignement en rapport avec la Société française. « L'éducation se propose de former l'homme ; pour « former l'homme, il faut lui apprendre ce qu'il est « et ce qu'il a été. Or, si la science de l'homme s'é- « largit par les progrès de l'observation, il faut que

« l'éducation participe à ces conquêtes de chaque « siècle. » L'étude des inscriptions gravées sur la pierre et le bronze dévoile chaque jour des aspects nouveaux de l'antiquité, en faisant revivre des cités entières, les institutions et tout le détail des usages anciens. Il mentionne l'immortelle découverte de Champollion et les travaux de l'École d'Athènes, « dont les savants élèves, jeunes hu« manistes de notre Université, comprennent et « nous font mieux voir chaque jour ce que la « connaissance de l'antiquité, sous toutes ses « formes, peut ajouter de force au sentiment « moral, de précision et de finesse au sentiment « littéraire pour l'appréciation des œuvres que « nous ont léguées le génie grec et le génie « romain. » — A l'appui de sa thèse, il cite les travaux de Philippe Le Bas, ajoutant à son abrégé d'histoire romaine des documents originaux, tels que le texte du monument d'Ancyre, contenant le testament politique d'Auguste, et la collection des livres historiques dirigée par M. Duruy, ainsi que la traduction des vies de Plutarque que M. Dauban a ornée de dessins de médailles expliquant les récits de l'historien. — C'est donc animé de ce large esprit de critique, ennemi de la routine, que M. Egger introduisit l'épigraphie dans son cours de littérature grecque à la Sorbonne. — Nous ne pourrions du reste mieux caractériser son enseignement qu'en citant ce passage de l'article (1)

(1) *Journal des Débats* du 4 septembre 1885.

reconnaissant que M. Renan consacrait à son ancien maître :

« Son enseignement n'était pas la parole jetée « au vent et que personne ne recueille. C'était « une œuvre de communication personnelle, une « transmission sérieuse de quelque chose de vrai, « ce n'était jamais néanmoins une routine, une « doctrine fermée et hostile aux nouveautés. « Presque toutes les innovations, qui depuis ont « été réclamées et obtenues, furent pratiquées « par lui, sans les excès qui les ont parfois « compromises. Aucune hardiesse ne l'effrayait, « pourvu qu'elle fît ses preuves ; aucune réforme « ne l'alarmait, pourvu qu'elle fût discrète.

« Ce qu'il rendit de services dans l'Université « ne se peut estimer. Avant les facilités main- « tenant offertes à la jeunesse studieuse, et qu'il « faut hautement approuver, l'entrée dans les « professions savantes était hérissée de difficultés. « M. Egger a été pour une foule de débutants, « devenus ensuite des maîtres, le meilleur intro- « ducteur dans la carrière des travaux utiles. Le « mot d'élève, avec lui, avait une signification « sérieuse. »

En effet, notre maître ne crut jamais avoir assez fait pour ses élèves, tant qu'il croyait qu'il lui restait à faire pour leurs progrès et leurs succès ; aussi, non content de les aider dans la « *petite leçon* » de la Sorbonne, il organisa chez lui une conférence privée, ouverte aux seuls élèves sérieux — laïques ou ecclésiastiques, car

il ne regardait pas à la robe que l'on portait — se préparant aux examens de la licence, de l'agrégation et du doctorat ès lettres ; elle dura quinze années, c'est-à-dire tout le temps de la suppléance de M. Egger, qui dut y renoncer dès que, devenu titulaire, il participa au jugement de ces diverses épreuves.

On vit tour-à-tour figurer dans ce petit cénacle universitaire nombre de jeunes esprits distingués, devenus depuis des maîtres éminents et des hommes de marque, tels que : MM. Renan, l'abbé Cruice, devenu évêque de Marseille ; le père Lescœur, de l'Oratoire ; Guillaume Guizot, Antonin et Amédée de Pontalis, députés ; Georges Guiffrey, aujourd'hui sénateur ; Alexandre de La Mothe, l'intarissable conteur populaire ; Frédéric Poulin, d'Avallon, Pélissier, Magnabal, Daubigny, Allaire, précepteur du comte de Paris ; Francis Monnier, précepteur du prince impérial ; Francis Meunier, deux fois lauréat de l'Institut ; Joly, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen ; Ruelle, Talbot (1), le spirituel traducteur de Lucien,

(1) M. Talbot lui rend cet hommage dans sa notice sur son ami Alexis Pierron, qu'il avait connu en 1843 à la Conférence : « M. Egger groupait alors autour de sa science, puisée aux « sources germaniques, mais habillée à la française par une « expression alerte et solide, plusieurs jeunes gens, éclairant « de ses conseils et de son expérience les discussions philo- « logiques et les dissertations littéraires, animant de son zèle « les vocations hésitantes, charmant son auditoire par les « saillies de son esprit et par les jets lumineux de son éru-

Pierron, de Blignières, Morel, de Chambrun, Adolphe Dehenne, et tant d'ecclésiastiques et de professeurs, dont la liste serait trop longue, et qui tous ont gardé un souvenir reconnaissant de la direction imprimée à leurs travaux par ce maître qui savait humaniser l'érudition, en la rendant familière et vraiment aimable par d'ingénieux rapprochements, des remarques judicieuses et des arguments probants. Nul ne pensait plus juste et ne savait autant ni mieux que lui. Aucune question ne le trouvait au dépourvu. Il ne flattait jamais, louait rarement devant vous; son silence souriant était une approbation. Ses critiques étaient si mesurées et si justes, si sympathiques et toujours si empreintes de cordiale franchise et de bienveillance que l'on se sentait encouragé et fortifié de ses conseils, inspirés par son constant amour du vrai et de l'utile. Aussi l'aimions-nous autant que nous le vénérions. Chacun de nous sentait combien il nous aimait et combien il était foncièrement bon. Il l'a toujours été, il l'a été envers tous, même à l'égard de ceux qui lui furent malveillants, car ses succès, tout en lui procurant d'illustres amis et protecteurs tels que Boissonade, les deux Burnouf, Fauriel, Hase, Letronne, Villemain et surtout

« dition, formant pour l'Université des maîtres d'un savoir « éprouvé, et amassant pour lui-même des trésors inépuisés « de confiance, de gratitude et de dévouement amical. » (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques*, 12e année, 1878, p. XCI.)

Victor Le Clerc, lui attirèrent aussi des envieux, des détracteurs même, dont il ne se plaignit jamais, bien qu'ils missent un jour sa stoïque patience à bien rude épreuve, en 1843. M. Villemain, ministre alors, se souvenant de la pièce de vers archaïques que le jeune agrégé de 1834 avait composée sur le Songe d'Ennius, et la lui récitant de mémoire, lui conseilla de composer un recueil, où seraient marqués dans leur ordre chronologique et par des monuments authentiques, tous les âges de la langue latine ; il lui en traça le plan et, « avec l'impatience d'un ami puissant qui commande ce qu'il désire, » à force de vives instances, lui fit imprimer trop vite ce recueil du *Latini Sermonis reliquiæ selectæ*, œuvre d'innovation originale en France, qui rendit de vrais services, en ouvrant une voie toute nouvelle à l'enseignement universitaire. C'était l'appendice nécessaire du *Conciones.* Egger se rendait bien compte que ce travail hâtif n'était qu'un essai, signalant lui-même des omissions : « Outre ces omissions volontaires, il en « est encore que nous aurions évitées si nous « l'avions pu ; mais les juges équitables savent « que, dans ces sortes de travaux, il faut se con- « tenter de poser les fondements sans prétendre « achever l'édifice (1). » Aussi fut-il accueilli avec

(1) V. la préface de la 2e édition de ses *Notions élémentaires de Grammaire comparée :* « Le premier essai en toutes « choses atteint rarement la perfection ! Quoique je n'aie pas « abordé ce travail sans une assez longue expérience de l'en-

grande faveur par le public éclairé. « La critique, écrit-il, fut d'abord trop indulgente envers ce livre; un jour elle se montra rigoureuse jusqu'à l'injustice. Ce coup me fut cruel, il m'arrivait la veille de mon mariage, et faillit me décourager, non pas de mes espérances de bonheur privé, mais de toute ambition philologique ou littéraire. » M. Villemain, cependant, plein de confiance dans le savoir et la sagacité de son protégé, le nomma, par arrêté ministériel, secrétaire de la commission instituée pour la composition d'un « *Recueil géneral d'Épigraphie latine* » analogue au « *Corpus inscriptionum græcarum* » de Bœckh. M. Egger avait déjà rédigé le rapport, où il avait exposé le plan et les divisions du recueil projeté, auquel Borghesi, Freund et Mommsen promettaient de collaborer avec les maîtres de l'érudition française, les Burnouf, Dureau de La Malle, Giraud, Victor Le Clerc, Letronne, Naudet, Patin et autres illustrations, dont le savoir approfondi garantissait la bonne exécution; mais un changement de politique entraîna la chute du Ministre et celle de son entreprise, dont l'avortement désola M. Egger, qui devait, avec un tel concours de savants, la mener à bonne fin, à la gloire de la France. La malveillance en vint au point de dénoncer presque en public M. Egger comme un

« seignement auquel il est destiné, *je suis loin* de m'être « satisfait moi-même dans l'exécution qui, d'ailleurs, a dû « être bien rapide. »

ambitieux sans conscience! lui, le plus modeste et le plus sincère des travailleurs ! Un ambitieux, oui, il l'était de saisir toutes les occasions de se dévouer ; sans conscience ! lui qui chercha et parvint toujours et partout à se mettre en règle avec ses devoirs de professeur, de savant et d'ami dévoué, car il était « par-dessus tout honnête homme « dans la vieille et complète acception du mot (1). « Ce qui dominait dans sa nature, c'était la curio- « sité active, l'ouverture facile d'une intelligence « toujours en quête du vrai, avec un caractère de « droiture intellectuelle et morale qui éclatait « partout. Tel il se montra dès ses débuts, tel il « était encore après un demi-siècle d'enseigne- « ment et de production scientifique incessante. »

Ses principes en matière de critique s'inspiraient de cette réflexion de Vauvenargues : « Il « faut exciter dans les hommes le sentiment de « leur prudence et de leur force. » Aussi a-t-il toujours préféré la critique qui encourage à celle qui blesse et dénigre, et jamais, ni avant, ni après cette douloureuse épreuve de sa vie, il n'eut à se reprocher d'avoir jamais attaqué un homme derrière son livre. « Les discussions d'ailleurs, nous ré- « pétait-il, ne gagnent rien à devenir des disputes, « ni les objections à laisser une blessure au cœur « de nos confrères. En somme, s'il est difficile de « concilier la justice avec le désir de ne pas blesser

(1) Leçon d'ouverture du Cours d'éloquence grecque, par M. Alfred Croiset (p. 13).

« et de ne pas décourager un auteur, il faut du « moins y faire effort, tôt ou tard le cœur s'en « trouve bien. »

Il semblerait en vérité que M. Claretie ait entendu cette parole pour avoir écrit (1) : « C'était « une figure aimable de vrai savant, indulgent et « obligeant que M. Egger » ; et ailleurs : « E. « Egger, ce fut la bonté faite homme. L'impec- « cable érudit ouvrait généreusement à qui le « consultait ses trésors d'érudition, sa biblio- « thèque, ses tiroirs, ses recherches. L'œuvre « d'autrui lui était aussi sacrée, aussi chère que « ses propres études. » — M. Egger ne s'estimait pas impeccable, loin de là. Il réclamait au contraire le droit de se tromper souvent, mais il en usait peu et provoquait de la part des autres un contrôle sévère et des recherches profitables aux progrès de la vérité. « Je ne défends, écrivait-il (2), « ni les fausses leçons ni les contresens qui peu- « vent déparer mes œuvres d'éditeur, je ne défends « que l'honnêteté de mon zèle. A tout prendre, « d'ailleurs, je serais injuste à mon tour si je me « plaignais des jugements qu'on a portés de mes « écrits ; j'en ai un recueil presque complet ; ils « me surfont presque tous et je me garde bien « de les relire, ils m'induiraient en péché d'or- « gueil (3). » Mais il n'avait d'autre orgueil que

(1) *Le Temps*, du 4 septembre 1855.

(2) Notes autobiographiques de 1854.

(3) V. l'avant-propos du second volume des *Mémoires d'His-*

de vouloir être utile, en se tenant toujours au courant de toutes les questions de sa compétence et en faisant profiter les autres des trésors amassés de sa science essentiellement communicative.

L'avortement du projet de Recueil des inscriptions latines, que reprit l'Académie de Berlin et qui fut si pénible à M. Egger, le détermina à se consacrer plus particulièrement aux études grecques, et en 1844 il publia, avec son savant ami, M. Galuski, le traducteur du *Cosmos* de Humboldt, et, plus tard, des *Antiquités grecques* de Schœmann, la « *Méthode pour étudier l'accentuation grecque.* » Mais cette même année, il eut la douleur de perdre le plus intime de ses amis, le poëte Auguste Chopin, qui, en mourant, lui légua une partie de sa fortune. Cet héritage inattendu lui permit de rechercher en mariage la fille de l'aimable et savant helléniste M. Dehèque, qui l'avait pris en particulière affection depuis qu'ils s'étaient liés d'amitié aux cours de grec de MM. Hase et Boissonade. Il eut le bonheur d'obtenir celle qui sut, quarante ans durant, le rendre heureux par son ferme courage, son ingénieuse tendresse, son sens pratique de la vie, la supériorité de son intelligence et la rectitude de son jugement. Digne du double nom qu'elle portait, elle fut la vaillante

toire et de Philologie, où, en remerciant le public lettré de l'accueil bienveillant fait à son premier volume, il se plaint presque que cette bienveillance ait été si grande que la critique s'est abstenue de l'éclairer sur les fautes qu'il a dû commettre et qu'il se serait empressé de corriger.

compagne du savant, qu'elle soutint et consola dans les épreuves et les mécomptes inévitables d'une longue carrière, même la plus honorée. Aucune vie ne fut plus honorée que celle de M. Egger, parce que nulle ne fut plus honorable. Un mois après son heureux mariage, le ministre, M. de Salvandy, décora, le 27 avril 1845, le jeune professeur, qui comptait déjà six années d'enseignement supérieur, tant à la Sorbonne qu'à l'École normale supérieure, où il était devenu maître-titulaire de la conférence de grammaire comparée, le 5 janvier 1843. — Dès lors, en pleine sécurité de l'avenir, non content d'enseigner de la parole avec une autorité toujours croissante à la Sorbonne, à l'École normale, de diriger sa conférence privée, de présider aux examens littéraires mensuels de l'École des Carmes pour préparer de jeunes ecclésiastiques aux examens de la licence et du doctorat, M. Egger enseignait de la plume en publiant, en 1844, son *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste ;* en 1849, son *Essai de la critique chez les Grecs*, et, dans l'intervalle, un nombre prodigieux d'articles dans les revues et recueils d'érudition ou de littérature, dont la liste serait trop longue, et qui atteste la merveilleuse souplesse de son esprit et l'inépuisable richesse de son érudition. On en trouve la trace dans le *Journal de l'Enseignement,* le *Journal général de l'Instruction publique,* le *Journal des Débats*, les *Revues des Deux-Mondes*, d'*Archéologie,* des *Cours litté-*

raires, des *Langues romanes*, de l'*Athenæum français*, dans les dictionnaires des *Sciences philosophiques*, des *Antiquités grecques*, dans les annuaires des *Études grecques*, de la *Société de Linguistique*, etc., etc., et tout cela, il le faisait avec une facilité acquise par un labeur incessant, méthodique et régulier; car il savait travailler, et « savoir travailler est déjà », a-t-on dit, « la moitié de la besogne. » Il suffisait à tous ses devoirs de professeur et de savant. En 1848, il fait partie de la commission d'examen pour l'*École d'administration*, et, en 1852, pour répondre à l'appel pressant du ministre, M. Fortoul, il rédige en quelques semaines son substantiel petit traité des *Notions de grammaire comparée*, qui, sans cesse amélioré, parvint à sa 8e édition, et qui fut traduit en plusieurs langues, notamment en italien et en hongrois.

En 1854, il publie son APOLLONIUS DYSCOLE, ou l'*Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, qui lui ouvrit, le 28 avril de la même année, les portes de l'Institut.

Le voilà donc à 40 ans membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et, comme si toutes ses joies devaient être expiées par une douleur de famille, il eut la douleur de perdre, le 15 avril 1855, sa mère, qui eut du moins la consolation de savoir que son cher Émile allait enfin devenir titulaire de la chaire de littérature grecque, qu'il occupait depuis quinze ans déjà, comme suppléant de son savant maître, M. Boissonade, dont il était

le collègue à l'Institut. Il fut, en effet, nommé titulaire le 4 juillet 1854. Dès lors, M. Émile Egger devient une autorité de droit, comme il l'était déjà de fait. Membre de l'Institut et professeur titulaire, trouvera-t-il sa tâche accomplie et se reposera-t-il de ses fatigues et de son travail incessant? Loin de là, il puise dans ses nouvelles dignités une nouvelle énergie ; sa conscience d'honnête homme lui révélant qu'elles ne font que lui imposer de nouveaux devoirs et l'obligation de mettre sa notoriété au service de la science et de ceux qui la veulent aborder. Il la servait bien, il la servira mieux encore, et durant plus de trente-et-un ans, il sera à l'Institut, comme durant quarante-quatre ans à la Sorbonne, le plus exact, le plus laborieux de ses membres. Il ne se passa « pour ainsi dire pas de séance (1) où il n'ait attiré « et fixé l'attention de l'Académie par quelque « communication. Auditeur attentif, exigeant « pour les autres, comme il l'était pour lui-même, « sa présence suffisait pour tenir le lecteur sur « ses gardes et le bureau en haleine. » — Les *Mémoires* (2), les *Notices* et *Extraits des manuscrits*

(1) Discours de M. Ernest Desjardins, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) V. dans le t. XXI, sa Notice sur un document inédit pour servir à l'étude des langues romanes (1857); t. XXIV, son Histoire des traités publics dans l'antiquité (1861), et son Mémoire sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins (1864); t. XXVI, son Mémoire sur les fragments inédits du discours

et les *Comptes-rendus* de l'Académie attestent la part, exceptionnellement active, qu'il prenait aux travaux de l'illustre Compagnie, où il est devenu l'égal de ses maîtres les plus renommés. Aussi ses collègues honorent-ils son zèle en l'adjoignant à son ami, M. Brunet de Presles, pour achever la publication de la célèbre collection des *Papyrus grecs du Musée du Louvre*, commencée par Letronne; et le désignent-ils comme membre et plusieurs fois rapporteur des Commissions de l'*École d'Athènes;* des *Antiquités de France;* des *Travaux littéraires*, et de la Commission permanente des *Inscriptions et médailles*, et partout il se fait écouter, apprécier et aimer.

L'estime et l'affection qu'il a conquises à l'Académie lui méritent le titre de vice-président le 8 janvier 1864, c'est-à-dire moins de dix ans après son entrée dans la savante Compagnie, qui l'élit président le 6 janvier 1865; et, pour répondre à cet honneur, M. Egger publie, en 1866, ses *Études historiques sur les traités publics* qui font « reconnaître dans l'antiquité classique des usages et « des principes fort semblables à ceux de notre « droit des gens. » Ce livre devenu classique était le développement, — dû à « une vigilance toujours en quête de renseignements nouveaux, »

d'Hypéride contre Démosthène, dans l'affaire d'Harpalos (1870); t. XXVII, Les Historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité (1873); t. XXX, son Mémoire sur le traité des *Œconomica* d'Aristote (1879).

— de la lecture faite à la séance publique du 8 août 1856. L'Académie le désigna plusieurs fois comme lecteur dans ses séances solennelles, et chaque fois M. Egger sut captiver l'auditoire d'élite par l'attrait de son ingénieuse érudition, qui, par d'habiles rapprochements, montrait les analogies frappantes entre les usages des temps anciens et ceux de notre temps. Il prenait plaisir à ces parallèles entre l'antiquité et le monde moderne.

C'est ainsi que le Congrès de Paris, terminant la guerre de Crimée, lui suggère son mémoire sur les traités publics dans l'antiquité. Il commente un sénatus-consulte contre les industriels spéculant sur la démolition des édifices comme le font nos *bandes noires* ; il a de piquantes recherches sur les avocats chez les anciens, sur les ventes au rabais pour cause de liquidation, sur les lettres de crédit, les assurances mutuelles, sur les expositions d'objets d'art, les voitures de louage, les pigeons voyageurs, le papier dans l'antiquité, etc., etc., si bien que l'on souriait à ces spirituels rapprochements entre le passé et le présent, en se répétant : « *Nil novi sub sole* », puisque presque toutes nos inventions modernes n'étaient après tout qu'un renouvellement perfectionné des usages des civilisations grecque ou romaine.

Cependant tous ses travaux de l'Académie ne nuisaient en rien à son enseignement à la Sorbonne, auquel il consacrait les plus vives forces de son talent. En 1862 et en 1863, il publie ses deux

volumes (1) de littérature ancienne et de philologie, où il se complaît dans l'alliance de la science et du goût ; et, en 1869, il édite sous le titre de l'*Hellénisme en France*, son célèbre cours de 1867-1868, qui avait coïncidé avec les vives discussions sur l'utilité des études de la langue et de la littérature grecques et des tentatives de réforme dont le public s'est vivement ému. « A lire « le livre, on croit l'entendre, dit M. Croiset. Ces « deux volumes sont l'image fidèle de son ensei- « gnement, arrivé par la convenance parfaite de « la matière et de la forme, aussi bien que par la « pleine possession du savoir et de la méthode, à « son expression définitive. »

Mais ce n'est point assez de toutes ces productions d'académicien et de professeur, il est l'un des principaux fondateurs de la *Société de Linguistique* qu'il préside en 1866, en 1870-1871 et en 1876, ainsi de l'*Association pour l'encouragement des Études grecques* en 1867, qu'il présida en 1868, et de l'Association pour l'enseignement des jeunes filles, fondée en 1867. On le trouve partout sur la brèche et suffisant à tout sans jamais paraître pressé ; jamais nature ne parut ni plus

(1) C'est dans le volume de 1872, aux pages 164-217, que se trouve l'ingénieux article sur les traductions françaises d'Homère, publié en 1846 dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, où M. Egger démontrait la parenté naturelle qui unit le langage homérique et celui de nos anciennes chansons de gestes, théorie qui inspira à M. Littré son savant essai de traduction du 1er livre de l'*Iliade* en français du XIIe siècle.

ni mieux équilibrée. C'était vraiment un maître, mais un maître sans pédantisme, tant son affabilité était naturelle et d'une simplicité vraiment aimable ; aussi ses causeries pleines de tact et de mesure étaient-elles accueillies avec joie par les jeunes filles, enchantées d'un si grand savoir mis à leur portée. — Cet enseignement familier, il le varie suivant son auditoire, car il parle tour à tour devant les plus lettrés des Académies de province, et devant les plus humbles des illettrés à l'asile des vieillards de Vincennes ; — « cet enseignement, dis-je, toujours sérieux pour le fond, « toujours dirigé en vue d'élever le cœur autant « que d'éclairer l'esprit (1), » était un véritable délassement pour M. Egger, qui ne connaissait d'autre repos que la diversité de ses travaux.

Il était entré, en 1871, au *Journal des Savants* comme *auteur* à la place de M. Patin, et *assistant* à la mort de M. Naudet. Son étonnante facilité de travail lui permet de faire face à tant d'obligations, et tous les recueils, revues et journaux des *Savants*, des *Débats*, etc., recherchent ses innombrables articles, rapports et mémoires, tous empreints d'un cachet particulier d'aisance et d'érudition. Le *Magasin d'éducation et de récréation* publie, en 1878, sa charmante « *Histoire du Livre* ; » en 1879, il dédie à son fils Victor, agrégé de philosophie, ses intéressantes *Observations sur le déve-*

(1) *La tradition et les réformes dans l'Enseignement universitaire*, p. IX.

loppement de l'intelligence et du langage chez les enfants, fruit de ses observations personnelles sur les progrès de ses enfants et petits enfants, dont il était adoré. Il trouve encore le temps de répondre aux sollicitations des Sociétés savantes de Paris, de la province et de l'étranger, qui se l'associent à titre de membre honoraire ou de membre correspondant et qui lui font présider leurs séances solennelles. La Société de l'*Histoire de France* l'avait élu membre de son conseil administratif. Membre de la Société des Antiquaires de France, directeur de celle des Antiquaires de Normandie en 1864, président du Congrès d'Aix, de la Société d'Archéologie de l'Orléanais en 1869, 1875 et 1880 (1), des Académies d'Amiens, de Caen, de Dijon, de Dunkerque, de Montpellier, etc. Puis à l'étranger, membre des Sociétés archéologiques d'Athènes, de Belgique, de Berlin, de Constantinople, de Rome, etc., etc.

Il voit les honneurs lui venir de tous côtés, sans jamais altérer sa simplicité. Il est nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur en 1845, officier en 1866, et commandeur en 1879, officier des ordres des SS. *Maurice et Lazare*; du *Lion* de Belgique.

Il était aussi commandeur de l'Ordre du *St-Sauveur* de Grèce depuis 1876; mais c'est l'Empereur du Brésil, si apprécié et honoré des savants,

(1) Lire les discours qu'il prononça à Caen et à Orléans, pages 190, 208-285, de *La Tradition et les Réformes*.

qui, le premier, l'avait nommé, dès 1873, commandeur de la *Rose du Brésil.* Il avait assisté à son cours, il le lui rappelait et lui écrivait. M. Egger eut d'illustres amitiés à l'Institut et dans les plus hautes classes de la Société, sans les préférer aux amitiés dévouées de ses élèves reconnaissants, qu'il aimait en raison, en quelque sorte, des obligations qu'ils lui devaient. Sa haute situation universitaire, son grand crédit au ministère de l'Instruction, comme ami particulier de M. Villemain et d'autres ministres, ainsi que des directeurs de l'Enseignement, puis comme membre du Comité des souscriptions aux œuvres de littérature ; du Comité des impressions gratuites, près l'Imprimerie nationale, puis du Conseil supérieur, et du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur de l'Instruction publique et autres commissions du Ministère ou de l'Institut, il en usait pour obtenir une récompense ou un légitime avancement à qui le sollicitait d'intervenir. Il réussissait le plus souvent, parce que l'on savait que les recommandés de M. Egger étaient dignes de l'être ; car sa bonté n'était ni aveugle, ni banale, et sa bienveillance était acquise à qui aimait le travail, bienveillance active, obstinée même pour faire valoir les droits méconnus de ses protégés, d'autant plus soutenus par lui qu'ils étaient plus timides et plus à plaindre ; combien lui ont dû de riches préceptorats, des préceptorats princiers même, ou des chaires de collèges et de lycées ! « Et s'ils parlaient tous aujourd'hui, si

« chacun venait raconter à son tour ce qu'il doit « à M. Egger, le monde serait tout étonné de voir « ce que peut tenir de bienfaits dans une vie de « professeur, et ce qu'il peut y avoir de bonté « dans le cœur d'un savant (1). »

Cette bonté fut profitable à la science, car le nombre est bien grand des jeunes docteurs qui n'hésitaient pas à le venir consulter, comme une autorité reconnue de tous, sur le choix et le plan de leurs thèses, et plus tard de leurs travaux. Le savant M. Bréal, qu'il avait engagé à traduire la *Grammaire comparée des Langues Indo-Européenne* de Bopp, le remercie « du concours efficace « que trouvent auprès de lui toutes les entre- « prises utiles aux lettres. » Il est le promoteur de bien des travaux de linguistique et de philologie; citons entre autres : le *Dictionnaire étymologique de la Langue française*, par M. Brachet, qu'il orne d'une préface ; le manuel pour l'*Étude des Racines grecques et latines*, ainsi que la *Grammaire grecque*, de M. Bailly; la très-savante *Mythologie de la Grèce antique*, que lui dédie M. Decharme; les *Études épigraphiques sur l'Architecture grecque*, de M. l'ingénieur Choisy; les études et traités de MM. Edon et Boucherie, enfin, de Francis Meunier, « dont la vie et les travaux peuvent être signalés à la pieuse émulation de notre jeunesse française (2). »

(1) *Journal de Genève*, du 6 septembre 1885.

(2) *La Tradition et la Réforme*, p. XI.

M. Bréal en fit son collaborateur pour l'achèvement de la traduction de Bopp, et M. Egger lui consacra une touchante notice nécrologique (1) ; enfin je citerai mon savant cousin, M. le D[r] Fournier, avec qui il traduisait le *Traité des plantes* de Théophraste. Bien d'autres encore lui doivent d'avoir été guidés dans le choix et le plan de leurs travaux. Si donc M. Egger a beaucoup produit, il a aussi beaucoup aidé à produire. Ses conseils d'helléniste ont été utilement suivis par des esprits distingués tels que MM. Plongoulm, Dareste, le duc de Clermont-Tonnerre, le marquis de Saint-Hilaire, les abbés Cruice et Thénon, etc., etc., et par tous ceux qui le venaient consulter.

Le dimanche matin, son cabinet de travail ne désemplissait pas de visiteurs de tout âge, amis fidèles, anciens et nouveaux élèves. « Nous étions « là, » écrit (2) M. C. Huit, professeur à la Faculté catholique de Paris, « venus des quatre coins de « Paris, de la France ou même de l'Europe, le « plus souvent inconnus les uns aux autres, et « sous l'empire de préoccupations bien différentes, « mais une chose nous rapprochait : c'était un « même sentiment d'affection ou de déférence « pour l'homme éminent aux lumières duquel « nous venions recourir. Chacun prenait la parole « à son tour : les questions les plus diverses, sou- « vent les plus techniques, étaient ainsi abordées.

(1) *La Tradition et les Réformes*, p. 25-29.

(2) *Le Monde*, du 9 septembre 1885.

« Non seulement aucune ne trouvait M. Egger en « défaut, mais il avait le don spécial de les rendre « intéressantes pour tous... On s'en allait charmé, « après avoir goûté jusqu'au bout le plaisir d'é- « couter. – Fort d'une longue et intelligente pra- « tique de l'enseignement, fort surtout du dé- « vouement affectueux qu'il témoignait à la « jeunesse studieuse, M. Egger était par excel- « lence ce qu'on peut nommer « une autorité ». — Apprendre toujours, enseigner sans cesse, telle a été la persistante ambition de sa vie de savant et de professeur, depuis sa thèse de 1833, sur l'*Éducation chez les Romains*, écrite à 20 ans, jusqu'à son recueil des « Souvenirs et Conseils », qui est comme son testament universitaire, qu'il publia en 1883, à 70 ans, sous le titre de : « La *Tradition et les réformes de l'Enseignement universitaire.* » Il y a inséré les morceaux où se marque le mieux la maturité de l'esprit et de l'expérience et qui répondent plus directement aux préoccupations actuelles de l'esprit public en matière d'enseignement.

« S'il se mêle, dit-il (1), quelque inquiétude aux « réflexions provoquées par les dernières réformes « de l'enseignement secondaire, on ne pourra « guère s'en étonner. Les pouvoirs nouveaux sont « impatients de justifier leur avènement par des « actes décisifs. Mais, de quelques conseils qu'ils « s'entourent, leur ambition, d'ailleurs bien légi-

(1) P. XI.

« time, devance volontiers les besoins réels de la « société qu'ils poussent dans la voie du progrès. « Sans me rendre morose, l'expérience et l'âge me « rendent un peu défiant; et certains effets déjà « produits par le nouveau régime de nos établis- « sements scolaires laissent craindre que bien des « espérances ne soient trompées. Si l'avenir « dément ces craintes, je ne serai pas le dernier à « me réjouir d'un tel démenti. »

Ces lignes, dictées par un aveugle, sont d'un sage, qui, toujours ennemi de la routine, avait devancé bien des réformes ; animé d'esprit d'initiative, il voulait que toute innovation fût discrète pour devenir un progrès.

Des rudes épreuves de sa vie, l'une des plus cruelles pour un travailleur tel que lui, fut sa cécité; il s'y résigna, parce qu'il put encore travailler.

Tous ceux qui l'ont vu aller à la Sorbonne et à l'Institut, conduit par son jeune fils ou l'un de ses secrétaires ou amis, admiraient l'inaltérable sérénité de son stoïcisme à subir le lent dépérissement de sa vue, sans jamais cesser de faire son cours et de poursuivre avec ardeur ses travaux commencés. La cécité devint complète sans le décourager. Il la supporta avec une patience souriante, car elle était, pour ce vaillant invalide de l'érudition, comme pour le soldat mutilé, la glorieuse cicatrice attestant l'excès du travail et le généreux abus qu'il avait fait de ses yeux, usés à la lecture de tant de textes grecs et latins, au déchiffrement de tant d'inscriptions et de médailles, de manuscrits,

de papyrus, de pierres et de bronzes portant des caractères à demi effacés. Ils lui avaient du moins servi à graver, à buriner même dans sa mémoire ces textes, si méthodiquement classés qu'ils ne lui faisaient jamais défaut. « Il lisait réellement en lui-même les textes qu'il avait à commenter. » — Ayant eu le privilège d'assister, par faveur, à l'une de ses dernières conférences aux boursiers de la Faculté, je l'ai entendu citer de longs passages de grec et diriger l'interprétation d'une pièce de Sophocle, et cela sans la moindre hésitation, tant sa mémoire était fidèle. « C'est, disait Montaigne, un « utile et merveilleux service que la mémoire, sans « lequel le jugement faict bien à peine son office, « c'est le receptacle et l'estuy de la science. » M. Egger possédait une mémoire prodigieuse, qu'il réglait à son gré, selon ses besoins, et qui le servait à son heure et non pas à la sienne. Elle lui fournissait à propos l'idée et le mot propres à la thèse qu'il développait; on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer de la promptitude d'un souvenir évoqué, prompt comme une saillie, ou de la fermeté de son jugement corroboré par tant de faits et d'allusions aux textes des auteurs les moins connus; et cela coulait de source avec une aisance spirituelle et toute familière, comme dans les conversations si aimables qu'il entretenait avec enjouement dans son salon, le dimanche soir. On s'émerveillait de ce qu'un tel savant eût pu conserver tant de fraîcheur de mémoire, tant de vivacité d'esprit, sans nulle trace de fatigue, après une

journée si activement consacrée à de savantes recherches, d'autant plus pénibles, qu'il lui fallait indiquer de mémoire à ses secrétaires le carton ou le livre où se trouvait le renseignement nécessaire à la leçon ou à l'article qu'il préparait.

L'une de ses distractions était de condenser sa pensée dans des vers latins qu'il retraduisait parfois en vers grecs et quelquefois, mais plus rarement, en vers français, sur les divers incidents de sa vie; tantôt c'était un remerciement à un ami chez qui il avait passé quelques jours de vacances, tantôt un conseil affectueux, tantôt une inscription pour une bibliothèque de château, tantôt sur un évènement public (1), et il ornait souvent de ses petites pièces et de ses distiques les lettres écrites à des amis; j'ai dit écrites, car malgré sa cécité, il tenait encore et jusqu'au dernier moment de sa vie à tracer lui-même, à l'aide d'une tablette anglaise, ses idées et ses sentiments à ceux qu'il aimait.

Sa correspondance devait être immense à en juger par celle que je possède de lui, qui avait tant d'amis, aussi avides que moi de ses lettres si touchantes et si charmantes de naturel, de bonne humeur et d'aimable simplicité. Il y parlait en termes sobres, mais émus, de ses joies paternelles :

(1) On le savait et on lui en demandait. Ainsi, c'est pour l'*Académie des Sciences* qu'il composa ce vers éloquent dans sa concision, qui fut gravé sur la médaille commémorative frappée à l'occasion du passage de Vénus :

« Quo distent spatio sidera juncta docent.

de son fils aîné Victor, dont la remarquable thèse sur *La parole intérieure* lui faisait bien augurer de son avenir, ainsi que des succès de son jeune fils Max, que sa double agrégation de grammaire et des lettres allait bientôt désigner au choix du directeur du collège Stanislas, et de son cher gendre, M. le docteur Lereboullet, l'une des notoriétés médicales de Paris, ainsi que des espérances qu'il concevait de l'avenir de ses chers petits-enfants si tendrement respectueux envers leur bien-aimé grand-père. Mais avec quelle pénétrante émotion il exprimait ses regrets de la mort de ses amis : Auguste Robert, dont la durable affection lui rappelait Auguste Chopin, l'autre poëte de sa jeunesse ; M. Brunet de Presles, son cher et savant collaborateur ; le docteur Eug. Fournier, l'abbé Thenon, puis Albert Dumont et Francis Meunier, tous deux enlevés par une mort foudroyante qui l'attrista si profondément. Et pour faire diversion à cette obsédante tristesse, il travaillait toujours pour mettre la dernière main à la nouvelle édition de son *Histoire de la critique chez les Grecs*.

Au mois de juillet, nous faisions des projets qui ne devaient pas, hélas ! se réaliser. Le 22 août, je recevais, avec son dernier article du *Journal des Débats*, sur l'inscription de Gortyne, sa dernière lettre, où après quelques conseils aimables, il ajoutait : « Donc *Laboremus*, selon la devise du vieux romain » — qui était la sienne. — « Je vous « donne de mon mieux l'exemple, en remaniant « l'article « couronne », jadis rédigé en commun

« avec le bon D[r] Fournier, votre cousin, que « M. Saglio attend pour le mettre sous presse. « D'un autre côté, je livre à l'imprimeur les pre- « mières feuilles de la nouvelle édition de mon « *Histoire de la Critique.* » — J'allais le remercier de sa bonne lettre et le féliciter de son dernier article, quand je reçus la foudroyante nouvelle de sa mort, qui nous surprit tous, excepté lui, car

La mort ne surprend point le sage,
Il est toujours prêt à partir,
S'étant su lui-même avertir.....

M. Egger était un sage et n'a pas été pris au dépourvu, ayant toujours vécu comme s'il devait mourir d'un instant à l'autre. C'est ce que nous confirma la belle citation qui termine l'excellent discours, plein de cœur et d'une justesse éloquente de M. Himly, doyen de la Faculté des Lettres : « Il vieillissait doucement, avec la sérénité du « sage, quand le 30 août, un coup imprévu le fou- « droyait dans la plénitude de la santé et de « l'intelligence. Il avait eu, longtemps aupara- « vant, le pressentiment d'une fin pareille. Voici, « en effet, quelques lignes écrites par lui au mois « de novembre 1856, et qu'on n'a lues qu'après « sa mort :

« J'ai le pressentiment d'une mort subite et « prématurée ;... il m'afflige sans me troubler. — « Ma vie est en ce moment si heureuse que je dois « la quitter avec regret ; la tâche d'ailleurs que j'ai

« à y remplir est loin d'être achevée, et j'ai toujours
« tenu à la vie *plus encore pour ses devoirs que*
« *pour ses plaisirs;* mais je veux me défendre de
« toute faiblesse. Si je suis frappé subitement,
« que ma chère femme, que mes chers enfants,
« que tous mes amis sachent que l'âme du moins
« n'aura pas été surprise, qu'elle est depuis long-
« temps clairvoyante et résignée. La Providence a
« ses secrets où je me confie sans murmure.......
« La volonté du bien, une volonté constante, me
« fait espérer que Dieu me jugera avec indulgence,
« et que, s'il reste ici-bas quelque souvenir de
« moi, ce sera pour tous les miens un titre acquis
« à l'estime des honnêtes gens (1). »

(1) En avril 1857, M. Egger écrivait :
« Quel triste spectacle que celui de ce monde avec l'insta-
« bilité de nos fortunes et la brièveté de notre vie, si l'âme
« ne trouvait pas un appui hors d'elle-même et au-dessus
« d'elle-même... *Sursum corda*. Non, ces misères de la vie
« ne peuvent être une fin. Elles commencent au contraire
« quelque chose qu'elles n'achèvent pas (*). Les liens sacrés
« et doux qui m'attachent à ma famille, à mes amis, à mes
« élèves, ne peuvent être rompus sans retour par la mort.
« Il y a entre l'autre monde et celui-ci une communion

(*) En 1869, il exprimait la même idée à propos de M. Vincent :
« Combien on est heureux de croire que ces fortes âmes ne quittent nos
« étroits horizons que pour en embrasser de plus larges et de plus purs,
« où brillera sans nuages devant elles la vérité si longtemps et si ar-
« demment poursuivie au milieu des misères de ce monde : — et en 1878
« il condensait sa pensée dans le projet d'épitaphe pour lui-même
« adressée à M. Bailly et qui sera gravée sur sa tombe :

Quantalibet cœcutit in his sapientia terris;
Jamdudum alterius lucis amore trahor.

M. Himly, s'avançant alors vers la tombe, étendit vigoureusement le bras et s'écria avec une vive émotion : « Il en sera ainsi, n'en doutons « pas ! »

Vous dire l'effet de cette citation d'outre-tombe m'est impossible. Il y eut comme un frémissement dans tous les cœurs, et bien des larmes mouillèrent les yeux de l'immense concours d'assistants groupés et pressés autour des orateurs devant cette tombe écrasée de fleurs, de bouquets et de couronnes portant ces inscriptions : « à notre « père, à notre grand-père, à notre cher vénéré « maître, à notre bienfaiteur. »

Les obsèques de notre illustre savant ont été celles d'un homme modeste et bien aimé ; mais si l'appareil militaire, dû à sa dignité de commandeur de la Légion d'Honneur, manquait à son convoi, l'assistance remplissait la grande nef de St-Sulpice ; et à qui s'en étonnait, un des plus illustres académiciens répondait : « L'assistance serait plus nombreuse encore si nous n'étions en pleines vacances ; car Egger était très-estimé et très-aimé. » La plus grande partie de l'assistance suivit le cercueil, malgré la pluie, jusqu'au cimetière Montparnasse, où nous entendîmes avec un douloureux bonheur rendre pleine justice au « *Vrai patriarche*

« des âmes où je m'attache avec ardeur. Dieu est, donc il « est juste, et j'ai besoin de sa justice, non tant pour moi, « que peut-être il a comblé déjà, que pour ces milliers « d'autres âmes plus éprouvées et plus malheureuses que la « mienne. »

des études grecques en France », par M. Ernest Desjardins, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; — « au maître, au guide, « au modèle vivant de zèle professionnel, dont « l'activité laborieuse, non moins que les hardies « initiatives, ont exercé une influence marquée « sur l'enseignement classique », d'après le témoignage du doyen de la Faculté des Lettres; au « savant rédacteur du *Journal des Savants* » qui, « au dire de M. Hauréau », donnait d'une voix « simple et modeste, tant le conseil que l'exemple, « du respect à l'égard des anciens, de l'indulgence « envers les nouveaux, envers ceux-là même dont « la témérité choquait le plus sa prudence; — au « plus serviable des savants qui aimait à obliger, « au maître accompli au Lycée Charlemagne, à « l'École Normale et à la Sorbonne, à l'Helléniste « de premier ordre, au fondateur de « l'Associa« tion des Études Grecques », par M. Jourdain qui, « de tant de mérites qui avaient élevé si « haut Émile Egger dans l'estime et dans la re« connaissance de tous », rappelait surtout *sa « bonté*. Le nombre de ceux qu'il a servis, « éclairés, dirigés, est incalculable. » Enfin, au nom de la Grèce, qui était comme une seconde patrie pour M. Egger, M. Saripolos vint littéralement pleurer son adieu à son vieil ami de près d'un demi siècle et à l'ami de la Grèce moderne. « Il était notre *proxène* à Paris. Tout Grec qui « arrivait dans la capitale de la France, ne pou« vait se dispenser de se rendre au foyer du véné-

« rable vieillard, qui lui faisait le plus charmant « accueil. Egger a été ainsi, toute sa vie, le trait « d'union entre la France et la Grèce. S'il est « parti, son œuvre lui survivra, attendu qu'il « laisse après lui deux monuments impérissables, « son *Histoire de l'Hellénisme en France* pour les « temps antérieurs; l'*Association pour la propa- « gation des Études grecques en France* pour « l'avenir », et il ajoute que la Grèce revendique pour elle une part de la gloire d'Egger : « Elle le « pleurera comme un fils digne d'elle. »

Et avant et après ces touchantes obsèques de M. Egger, les journaux ont tous parlé, en France et à l'étranger, sur le même ton de sympathie, de regrets et d'admiration pour ce vrai grand savant, honnête homme accompli, l'une des illustrations de notre pays. Aussi parvinrent de tous côtés de l'étranger à sa digne veuve et à ses fils ou à l'Institut d'unanimes et de très-honorables témoignages de l'estime et de la vénération qu'il imposait. S. M. l'Empereur du Brésil, qui le premier l'avait fait commandeur, exprima ses vifs regrets à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans une lettre adressée à M. Hauréau.

Il y aura quelque jour un précieux recueil à faire de tous les regrets de ses amis et de ses élèves reconnaissants, ainsi que des éloges et notices disséminés dans les Mémoires et Bulletins des Sociétés savantes de France et de l'Étranger. Ce recueil aurait sa moralité consolante, car, ainsi que l'écrivait M. Egger, dans sa notice sur

son collègue et ami M. Vincent : « L'hommage « que nous rendons à nos morts est plein d'au- « gures heureux et fortifiants : il affermit en nous « l'amour du devoir et la confiance en l'avenir par « la certitude que nul bon exemple ne sera perdu « et que l'œuvre commencée ne manquera jamais « de continuateurs. » — Et quel meilleur exemple pourrons-nous avoir que celui de ce maître qui travailla sans cesse et toujours pour devenir plus savant et meilleur avec les années, selon le précepte d'Horace :

« Lenior et melior fis accedente senecta. »

Car, comme le dit Montaigne « le gaing de nos- « tre estude, c'est en estre devenu meilleur et « plus sage. » C'est ce à quoi visait sans cesse ce maître aimé et vénéré de tous, qui ne sépara jamais l'érudition de la morale, voulant que le savoir servît à la saine pratique de la vie, et n'appréciant la beauté d'une œuvre que par le bien qu'elle pouvait produire ; c'est cet amour du bien qui le rendait éloquent et persuasif : « Vir bonus « dicendi et *docendi* peritus. »

BAYLE ET JURIEU

Par M. J. DENIS,

Membre titulaire et membre correspondant de l'Institut.

Le despotisme, cédant à sa propre nature et aux imprudentes suggestions du dogmatisme religieux, avait, en révoquant l'Édit de Nantes, jeté le gant à l'esprit moderne ; l'esprit moderne le releva, et ce fut désormais une guerre à mort où la pensée finit par avoir raison de la force. La plume des réfugiés français ne fut pas moins funeste à la monarchie catholique de Louis XIV que l'épée de Guillaume, prince d'Orange, avec lequel on vit triompher, à la paix de Riswick, la cause du protestantisme et le principe de la liberté des peuples. Louis, ce Constantin, ce Théodose, ce destructeur de l'hérésie, ce type et ce défenseur de la légitimité, fut forcé de reconnaître l'usurpateur qui avait exterminé d'Angleterre tout espoir de restauration catholique avec le roi Jacques II, et qui avait assis sur le trône la monarchie constitutionnelle en face de la royauté de droit divin : double défaite dont on ne sentit pas d'abord toute l'étendue et la profondeur.

Louis, avec son clergé, n'en restait pas moins maître absolu au dedans : il le paraissait du moins. Guillaume n'avait pas eu la même générosité que la France au traité de Westphalie : il avait oublié de rien stipuler en faveur des protestants français, qui l'avaient fait vaincre à La Boyne, et qui avaient versé leur sang pour lui sur les champs de bataille du continent; et personne ne voyait encore, en 1698, filtrer goutte à goutte les idées qui allaient miner et dissoudre peu à peu l'édifice théologico-despotique, fondé par le grand roi. Bossuet se riait de Jurieu, et, du haut de son grand style, il croyait confondre le principe de la souveraineté du peuple comme la plus absurde des chimères. D'un autre côté, le dogmatisme était si pleinement triomphant, que je ne sais s'il y eut à cette date un seul homme assez clairvoyant pour comprendre toute la puissance de Bayle. Ces deux proscrits, Bayle et Jurieu, avaient pourtant le secret de l'avenir. Voltaire était déjà dans Bayle, et Rousseau dans Jurieu.

Je joins donc l'un à l'autre le sceptique moqueur et le fougueux théologien, quoiqu'ils aient été ennemis de leur vivant, et que Jurieu ait essayé d'écraser Bayle sous le poids des préjugés et des haines théologiques, tandis que Bayle décochait à son rude et pesant adversaire les traits les plus acérés de sa malice. Il n'est pas rare, dans l'histoire des idées, de voir des alliés naturels se méconnaître ainsi et tirer l'un sur l'autre comme sur l'ennemi. Ces deux adversaires sont pourtant

le complément l'un de l'autre, et malgré leur inimitié, ils se rejoignent *quand même* au terme et à la conclusion de leur dispute. Car à quoi sert la ruine universelle que le scepticisme de Bayle fait autour de lui, si ce n'est à préparer la place au droit nouveau que proclame Jurieu ?

Ils apparaissent l'un et l'autre, au milieu de la persécution, comme deux revenants du XVIe siècle et tout ensemble comme deux précurseurs du XVIIIe, envoyés pour annoncer que tout ce qui avait été fondé dans l'intervalle était contraire à l'esprit moderne, et devait disparaître ainsi qu'une décoration de théâtre, magnifique, mais éphémère. Qu'est-ce, en effet, que notre XVIIe siècle, pris dans son ensemble, au point de vue moral et politique, si ce n'est une halte dans l'ornière de la tradition ou dans le principe d'autorité? Le scepticisme du commencement de cet âge, véritable libertinage d'esprit ou simple débauche d'érudition, avait à peu près succombé sous le dogmatisme philosophique et religieux des Descartes, des Saint-Cyran, des Pascal et des Bossuet; mais il était toujours prêt à renaître à la première violence qui serait faite aux esprits : il se releva donc plus puissant et plus formidable dans la dialectique de Bayle; et ce *fâcheux questionneur*, comme il s'appelle lui-même, était bien autrement dangereux que Montaigne et que Charron avec toute leur lignée. Il ne doutait pas pour le simple amusement de douter : il poursuivait un but, celui de réduire enfin à la raison ce dogmatisme

incorrigible qui venait d'exciter une nouvelle persécution. C'est là la différence de son scepticisme et de celui de Gabriel Naudé ou de Lamothe Le Vayer, que Bayle cite quelquefois comme son maître. L'interrègne entre les derniers représentants de l'esprit du XVIe siècle et l'homme qui fut l'antécédent de celui du XVIIIe, n'avait pas été de longue durée. Car Lamothe Le Vayer aurait pu servir de parrain à Bayle, et, quand celui-ci mourut, Voltaire était déjà né.

Quant au ferment républicain qui était au fond de la Réforme, principalement du Calvinisme, il paraissait mieux éteint en France depuis la prise de La Rochelle, et quoiqu'on en découvre quelques traces dans certains pamphlets de la Fronde, on peut dire cependant que la tradition en paraissait morte dans notre pays, et que la Réforme n'y conservait plus de son origine que la liberté d'examen dans les questions religieuses. C'est ce qui fait de la révocation de l'Édit de Nantes une faute d'autant plus énorme politiquement. Attaquer le Calvinisme français dans la seule liberté qui lui restât, c'était courir risque de réveiller en lui toutes les autres, en le poussant du côté de l'Angleterre et de la Hollande, où elles s'étaient mieux conservées. Et c'est ce qui arriva. Jurieu ressuscita le principe de la souveraineté du peuple et le proclama avec plus de netteté, de décision et de force, que les Hotman et les Languet, les Buchanan et les Milton. Ainsi, pour avoir voulu courber violemment l'esprit humain dans un grand

pays sous le joug de l'autorité, devant laquelle il n'avait que trop de penchant à s'humilier, on le força de se relever de toute sa hauteur et de regarder en face, non seulement les droits de l'Église, mais encore ceux de la Royauté. Le principe monarchique était si solidement établi en France, qu'il paraît beaucoup moins ébranlé que le Catholicisme du coup qu'ils viennent de frapper ensemble. On ne voit plus cependant, de 1685 à 1715, cette sérénité et cette unanimité de dogmatisme religieux et politique, caractère distinctif des belles années du grand règne.

Bossuet n'en continue pas moins à triompher dans son imperturbable imprévoyance et à s'applaudir qu'on ait purgé la France de l'hérésie et de l'incrédulité. Il écrit à Nicole, qui l'avait félicité de son *VIe avertissement aux Protestants :* « J'ai été très aise de vous voir appuyer particulièrement sur une chose que je n'ai voulu dire qu'en passant..... C'est, Monsieur, le triste état où était la France, quand elle était obligée de nourrir et de tolérer, sous le nom de Réforme, tant de Sociniens cachés, tant de gens sans religion et qui ne songeaient, de l'aveu même d'un ministre (Jurieu), qu'à renverser le christianisme (1). Je ne veux

(1) Bossuet aurait bien dû citer le texte de Jurieu : quelque emporté que soit ce ministre, je voudrais voir la chose écrite en toutes lettres pour y croire, tant elle est en soi invraisemblable. C'est sans doute une fausse interprétation de quelques paroles de Jurieu.

pas raisonner sur tout ce qui s'est passé en politique raffiné; j'adore avec vous les desseins de Dieu, qui a voulu révéler par la dispersion de nos protestants ce mystère d'iniquité et purger la France de ces monstres..... » Eh bien! en admettant que le mal fût tel que le représente Bossuet, je dis, en me plaçant à son point de vue, que le remède était pire que le mal. Lui-même l'avoue, lorsqu'il se plaint que les protestants montrent une répugnance invincible à s'approcher des sacrements, et qu'ils vivent comme des déistes ou des athées, sans culte et forme de religion. Quelle condamnation sans réplique de cet acte qu'il ne cesse de célébrer de sa voix la plus retentissante! Les évêques du midi qui le consultent, de concert avec le proconsul Bâville, sur les moyens les plus efficaces d'obliger les nouveaux convertis à aller à la messe, laissent échapper les mêmes aveux. Ils craignent que, si l'on n'avise au plus tôt, toute cette belle conversion ne consiste à avoir fait des athées, dont l'exemple se propagera par contagion parmi les anciens catholiques. Voilà donc les fruits de la violence : l'irréligion va reprendre plus profonde et plus générale qu'au commencement du siècle, par le seul effet d'un zèle aussi mal entendu que fanatique. On a préparé le champ où germera le scepticisme de Bayle en attendant celui de Voltaire ; et Fénelon, quelques années après, entend déjà « un bruit sourd d'incrédulité » qui vient du Nord et qui menace la société jusque dans ses fondements. L'esprit hu-

main se venge de ceux qui ont méconnu et outragé ses droits.

Né en 1647, à Sarlat, d'un ministre calviniste, Bayle sentit de bonne heure les effets de l'intolérance religieuse Je ne sais par quelle surprise il lui arriva, en 1669, d'abjurer. Dix-sept mois après, il rentra dans la communion protestante : ce qui le fit tomber sous le coup des Déclarations de 1663 et de 1665, portant peine de bannissement contre les relaps. Le voilà donc forcé de quitter la France à l'âge de 23 ans. Précepteur, à Coppet, des enfants du comte de Dhona, nous le retrouvons à Rouen en 1674, puis à Sédan en 1675, avec le titre de professeur de philosophie. Mais le Conseil d'État ayant supprimé l'Académie de Sédan en 1681, lors de la réunion définitive de cette ville à la France, Bayle fut forcé de se réfugier en Hollande, à Rotterdam, où l'on érigea pour lui une chaire de philosophie et d'histoire. C'est là qu'il fit, en 1682, les Pensées diverses sur la comète de 1680-1681, premier acte de sa vie de publiciste, première attaque — bien légère et bien détournée encore — contre la superstition et l'intolérance.

Bayle était loin d'être par tempérament un opposant et un révolutionnaire. S'il n'eût souffert et s'il n'eût vu ses frères souffrir de la persécution, il aurait été probablement un de ces érudits et de ces curieux, comme on en avait tant vu à la fin du XVI[e] siècle, peu crédules, mais peu agressifs, à la manière de Gabriel Naudé et de Lamothe Le Vayer, heureux d'être eux-mêmes déniaisés

sans se soucier beaucoup de déniaiser les autres. Il semble n'avoir qu'une passion, celle des livres. « Je continue à solliciter votre curiosité en faveur de la mienne, écrit-il à M. Minutoli (27 février 1673); car je vois bien que mon insatiabilité de nouvelles est une de ces maladies contre lesquelles tous les remèdes blanchissent. C'est une hydropisie toute pure ; plus on lui fournit et plus elle demande : *Crescit indulgens sibi dirus hydrops.* J'en ai donc pour toute ma vie. » S'il n'avait pas été poursuivi par son malheureux titre de protestant et qu'il eût pu se fixer à Paris, au centre des belles-lettres et des études, il n'aurait été sans doute qu'un savant à la mode de Ménage, mais avec plus d'esprit, de sens critique et de solidité de raisonnement. Voilà le Bayle que Sainte-Beuve a si finement esquissé ; mais ce n'est guère que l'auteur des *Nouvelles de la République des lettres*, le Bayle *naturel* peut-être. Sans changer sa nature, les circonstances déterminèrent le sens de ses idées et le tour de son talent; et son scepticisme, qui n'était qu'une vaste impartialité, touchant de bien près à l'indifférence, est devenu une arme de guerre pour les nécessités de la défense se tournant en offensive, afin de mieux repousser l'ennemi. Il y eut alors chez Bayle plus qu'un curieux insatiable et par cela même assez indifférent, plus qu'un érudit et un critique à l'esprit ouvert et étendu ; il y eut un homme de cœur qui combattit énergiquement, et par tous les moyens, par la science et par l'ironie, par la

vérité et par le sophisme, pour une grande cause, pour cette cause de la liberté de conscience qui semblait désespérée et comme frappée à mort par la révocation de l'Édit de Nantes. C'est ce but devant les yeux qu'il commença à écrire (1), et il ne le perdit jamais de vue. Ses divagations, ses fantaisies, ses excentricités mêmes y convergent. Il paraît quelquefois frapper au hasard, mais il sait où vont ses coups. Il a une idée dominante qui le dirige sûrement, comme malgré lui, alors même qu'il ne cherche qu'à se jouer. Bayle est avant Voltaire le plus grand exemple de cette persistance et de cette unité de dessein, au milieu des écarts les plus capricieux et les plus étranges.

L'Édit de Nantes n'est pas encore révoqué, mais

(1) J'ai l'air de commettre un anachronisme, le premier écrit de Bayle étant de 1682, tandis que la révocation n'est que de 1685. Mais dès 1683 et même avant, on pouvait prévoir cette fatale déclaration, qui devait achever ce qu'avaient fait les autres depuis 1663. Maimbourg donnait la chose comme certaine; Jurieu, dans sa réponse au factum de ce jésuite, ne doutait pas qu'elle fût décidée. A la dernière page de son introduction, intitulée *Caractère du sieur Maimbourg,* on lit : « Après cela, vous étonnerez-vous que ce moine de cour se soit avisé de faire un effroyable libelle contre les Calvinistes, dans un temps comme celui-ci? Pouvait-il mieux prendre son temps et pouvait-il mieux faire sa cour? Le P. Lachaise a juré la perte de ces misérables. Le P. Maimbourg le sait. Il soutient qu'on a raison; il justifie toutes les déclarations qui ont été données, il nous prépare à une entière et absolue révocation de l'Édit de Nantes; il fait voir que ces édits de pacification sont des chansons, et qu'on se doit attendre à les voir bientôt anéantis. » Jurieu, *Histoire du Calvinisme,* etc.

il est détruit pièce à pièce, et il y a longtemps que la persécution sévit sournoisement et hypocritement (1), quand Bayle publie son premier ouvrage. Aussi, comme je l'ai déjà donné à entendre, les *Pensées diverses sur la comète* sont une vraie déclaration de guerre au principe d'autorité triomphant et oppresseur. Bayle poursuit cette lutte, la même année (1682), par la *Critique générale de l'histoire du Calvinisme* du P. Maimbourg; ce second ouvrage eut le plus grand succès et l'honneur d'être brûlé à Paris par la main du bour-

(1) Elle venait pourtant de lever le masque dans le Poitou, avec la connivence ou même à l'instigation de l'intendant Marillac. Sans croire à toutes les violences dont parlent les auteurs calvinistes, par exemple « qu'on a traîné les gens à la messe par les cheveux; qu'on a pendu, brûlé les pieds, battu, tué, assommé de coups de bâton, chassé dans les bois, mangé, consumé jusqu'aux os, ceux qui n'ont pas voulu se convertir pour de l'argent » (Jurieu, *Hist. du Calvinisme*, Préf.), il est à croire qu'on avait désespéré, terrifié les gens, par ces cruels logements de gens de guerre, imaginés par Louvois. C'est à quoi font allusion les mots « mangé, consumé jusqu'aux os », les seuls peut-être qui soient absolument vrais dans la phrase de Jurieu. C'est vainement que le P. Soulier, Arnaud et autres catholiques nient ces violences. Ils les avouent indirectement quand ils nous parlent de 40,000 protestants convertis dans cette unique expédition. N'est-il pas merveilleux, selon la remarque de Jurieu, « que des soldats qui ne font aucun mal aux huguenots aient le don de les convertir en si grand nombre? » La fuite de ceux qui se sont expatriés (40,000, au dire de Jurieu : mettons-en le quart) est une preuve que les convertisseurs ne se sont pas bornés aux moyens de doucèur et de persuasion.

reau. A la *Critique générale*, il faut ajouter les *Nouvelles lettres critiques*, qui parurent en 1685. Bayle avait commencé dans l'intervalle (en 1684) son journal des *Nouvelles de la République des lettres*, qu'il rédigea jusqu'en 1687, date à laquelle il fut obligé de l'interrompre par la fatigue et la maladie. Il a lui-même caractérisé sa critique littéraire lorsqu'il compare ses *Nouvelles*, etc., à une foire où il y a beaucoup de choses dont l'homme d'un goût délicat peut se passer. C'est une véritable foire, en effet, où tous les livres, bons ou mauvais, sublimes ou médiocres jusqu'à la platitude, sont admis indifféremment, pourvu qu'ils soient nouveaux. Quand il ne parle que d'œuvres purement littéraires, Bayle se contente d'être un rapporteur, parfois infidèle à force d'exactitude et d'impartialité (1). Mais s'agit-il d'œuvres de théologie, de philosophie ou d'histoire, il retrouve sa critique pénétrante et hardie : « C'est que pour lui, comme le dit très-bien M. Lenient, la question religieuse domine toutes les autres. On n'a jamais proscrit et dragonné personne pour une tragédie ennuyeuse ou pour un mauvais sonnet. Mais les théologiens, les philosophes, les historiens mêmes ont eu part tour

(1) C'est ainsi que, ne voulant pas contrarier le jugement des spectateurs, et peut-être ne sentant pas la différence des deux œuvres, il accorde les mêmes éloges à l'*Hippolyte* de Pradon et à la *Phèdre* de Racine, « deux tragédies très-achevées. »

à tour, eux et leurs livres, aux honneurs de l'interdit et du bûcher (1). »

En même temps qu'il rédigeait son journal de critique, Bayle écrivait sa *France toute catholique sous Louis le Grand* (1685) et son *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare* (1686): l'une, pamphlet violent contre la lâche complicité de la France dans la persécution ; l'autre, réfutation serrée et véhémente des raisons que l'intolérance a toujours tirées du *Compelle* de l'Évangile. Quelque indignation que la persécution de Louis XIV lui causât, Bayle, resté français au fond du cœur, ne pouvait souffrir les diatribes, hélas ! trop justes, des réfugiés contre le pays qui les avait traités si indignement, ni les espérances qu'ils fondaient sur nos revers. Il lança, en 1690, son *Avis aux réfugiés sur leur prochain retour en France.* Le livre était anonyme ; il souleva pourtant des tempêtes contre Bayle, qui nia jusqu'au bout en être l'auteur. La haine perspicace et les cris obstinés de Jurieu lui firent retirer, en 1693, sa chaire, sa pension et jusqu'à la faculté d'enseigner en particulier. Notre philosophe, quoique peu fortuné, supporta le coup assez facilement, ne regrettant pas « les entremangeries qui se font entre professeurs (2). » Il se livra tout entier à la composition de son *Dictionnaire philosophique*

(1) *Étude sur Bayle*, p. 218.

(2) Les prôneurs des Universités allemandes ne nous disent pas si ces jolies habitudes subsistent toujours.

et historique, dont la première édition, en deux volumes in-folio, parut en 1696-1697, et la seconde, considérablement augmentée (quatre in-folios), fut publiée en 1704. Poussé par Jurieu, le consistoire de l'Église wallonne imposa des corrections et des retranchements à l'auteur, qui ne paraît pas en avoir tenu beaucoup de compte. Son Dictionnaire était et resta le plus formidable arsenal de scepticisme qu'on eût vu jusqu'alors. Bayle fit paraître encore, en 1704, par manière de délassement, la *Réponse aux questions d'un provincial,* dont le commencement n'est qu'un assemblage d'aménités littéraires ; mais ses disputes avec Leclerc, Bernard, Jacquelot, ameutés contre lui par Jurieu, envahissent toute la suite de l'ouvrage. Bayle avait déjà mené vivement Jurieu dans sa *Cabale chimérique.* Il ne ménage guère plus les alliés de ce turbulent personnage. Ces disputes achevèrent d'user les restes de sa santé si frêle ou de ce qu'il appelle *sa petite complexion.* Il mourut en 1706 ; mais il avait accompli son œuvre, et Voltaire trouvera bientôt un public tout prêt à l'écouter.

On ne peut prétendre faire connaître dans une courte notice les huit gros in-folio de Bayle ; mais on peut préciser le fond de sa pensée au milieu de toutes ses incartades d'érudition et de dialectique. Ce qui paraît le plus en vue dans ses écrits, c'est le scepticisme ; seulement, il l'entend d'une façon nouvelle. Le but du pyrrhonisme, tel que nous le voyons défini par Sextus Empiricus,

c'est d'arriver par l'époque ou suspension de jugement à cet état appelé métriopathie (modération des passions) ou ataraxie (exemption de trouble), qui est à la fois le bonheur et la liberté. Mais pour Pyrrhon, pour Sextus et pour tous les sceptiques de l'antiquité, suivis en cela par Montaigne et par Charron, par tous les libertins de la première moitié du XVII[e] siècle, cette douce et sage indifférence « n'est, comme le dit M. Lenient, qu'une vertu privée, une vertu d'école ou de cabinet, à l'usage du sage et de ses amis : Bayle veut en faire une vertu publique qui pénètre dans les mœurs et dans les lois. Le sceptique est un médecin, un ami de l'humanité (ἴατρος καὶ φιλάνθρωπος) ; il guérit l'homme de la crédulité, de l'orgueil, de l'entêtement. Bayle veut étendre le remède à la société tout entière, ou du moins à ceux qui l'instruisent et la gouvernent, à tout ce qui lit, pense et raisonne (1). » Là, en effet, était la question : créer une opinion publique, capable, par son indifférence pour tout ce qui n'était pas principes élémentaires de la religion et de la morale, de contenir le zèle et la bile des *infaillibilistes*. Car (il est triste de le dire), l'opinion publique qui, à part les parlements et le clergé séculier et régulier, n'aurait pas demandé la révocation de l'Édit de Nantes, était prête à l'approuver, si le coup était proprement fait et réussi ; et, de fait, elle l'ap-

(1) Lenient, *Étude sur Bayle*, p. 18.

prouva. C'est qu'elle était gagnée à la cause catholique ou à la cause de l'autorité, non moins par le talent que par la vertu de ses principaux représentants. Je ne crois pas qu'elle le fût au point d'imposer au pouvoir un attentat contre les dissidents ; mais elle l'était assez pour qu'on n'eût pas à craindre sa réprobation. Voilà ce qui fit la force des conseillers néfastes, qui arrachèrent, à force d'obsessions, le consentement de Louis XIV (1). Il fallait donc changer l'opinion publique et la mettre en défiance et contre elle-même et contre l'infaillibilité de ces docteurs, dont les cris incessants l'égaraient. L'œuvre de Bayle fut, comme le dit justement M. Lenient, « d'inquiéter et d'ébranler les vérités les mieux établies, d'obscurcir les démonstrations les plus claires, de ressusciter les erreurs condamnées depuis des siècles, et de prêter pour un moment à ces fantômes l'apparence de la réalité. » Mais il n'était pas assez naïf, je suppose, pour espérer de rendre les docteurs plus modestes, plus tolérants, plus faciles à supporter le repos, la liberté et la pensée d'autrui, en les déconcertant sans

(1) Une seule chose pourtant le fit hésiter au dernier moment. *Sa gloire* ne pouvait soutenir la pensée que Duquesne et Scomberg, allant chercher un asile à l'étranger, y portassent le témoignage de son ingratitude. Dès qu'il se crut sûr qu'ils ne partiraient pas, il n'hésita plus. Mais cette même *gloire* l'aurait fait hésiter et reculer, s'il avait pu penser que la révocation serait accueillie par un morne silence, au lieu des applaudissements dont il ne pouvait se passer.

cesse et les étourdissant par les contradictions qu'il fait passer et repasser devant leurs yeux. On ne ramène pas des infaillibles, et notre « fâcheux questionneur », comme il se qualifie lui-même, n'aurait fait qu'irriter leurs opinions impérieuses, au lieu de les adoucir et de les rendre plus traitables. Il n'y a qu'un moyen de venir à bout de leur rage dogmatique, c'est de leur ôter les complicités secrètes qu'ils trouvent dans la crédulité des esprits. Seuls et relégués dans leur hargneuse suffisance, ils ne sont plus dangereux ; leur autorité tombe dès qu'on ne les croit plus détenteurs de la vérité. Qu'ils se lancent mutuellement l'anathème, qu'ils portent contre leurs adversaires les accusations les plus atroces, qu'ils noircissent et calomnient le passé pour bouleverser le présent : leurs fureurs font long feu, si elles ne rencontrent dans le public qu'indifférence et mépris. Mais on ne peut espérer ces heureuses dispositions de l'opinion publique qu'autant qu'on lui aura fait sentir combien les démonstrations de ces ergoteurs sont peu concluantes, la certitude de ces infaillibles mal assurée, l'autorité de ces prétendus vice-Dieu contestable. Et voilà Bayle qui accumule questions sur questions, difficultés sur difficultés, doutes sur doutes, nuages sur nuages, non pour discréditer la raison, — car ce serait contre son intention donner des armes à l'ennemi qu'il s'est proposé de combattre et de réduire, — mais pour faire sentir aux gens sensés qu'il est bien pardonnable et bien permis de se tromper au

milieu de ces incertitudes et de ces ténèbres. Bayle n'en veut au fond qu'à l'esprit dogmatique et de système ; et, généralement, il a soin de réserver les premiers principes de la religion et de la morale, comme ceux de la raison. Ce n'est pas qu'il ne leur porte plus d'une atteinte ; cela tient à son tour d'esprit plus qu'à un scepticisme décidé. C'est un curieux affamé de tout connaître, et plus amateur des particularités et des exceptions que des généralités, à la manière des érudits du XVI° siècle. Par nature, il se contenterait de voyager d'une idée à une autre, et de s'amuser un moment à voir tout ce que les hommes ont pensé, s'éprenant tour à tour de la partie plausible de toute thèse et de toute doctrine, pourvu qu'on ne prétendît l'enchaîner à aucune. Mais les circonstances ont voulu qu'on vînt le troubler dans ce spectacle toujours divers, dans cette fête toujours changeante qu'il se plaisait à donner à son esprit. Il ne quitta point son amusement ; il fit de son jeu une sorte de stratégie contre ces importuns dogmatiques, qui, non satisfaits d'être fous pour eux-mêmes, veulent imposer, bon gré, mal gré, leur folie à tout le monde. Il y a, sans doute, beaucoup de caprice dans la polémique de Bayle ; mais s'il se joue trop souvent des idées, il ne perd jamais de vue la fin qu'il poursuit, et ses fantaisies, quelque peu sophistiques, n'ont pas été inutiles à cette fin. Elles secouèrent et réveillèrent les intelligences endormies dans la quiétude d'un respect excessif pour l'autorité.

Bayle n'en demandait pas davantage, sûr que tôt ou tard les opinions, ainsi froissées les unes contre les autres, désarmeraient et apprendraient à se supporter mutuellement. Voilà le sens de son rôle de « Jupiter assemble-nues. » Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait ni raison ni vérité, et que la vérité ne doive pas être la reine de l'âme humaine? Nullement. Seulement, la vérité n'a qu'une manière légitime de régner et d'être maîtresse : c'est de convaincre et de persuader. Toute autre autorité que la persuasion, quand il s'agit d'opinions et de croyances, n'est qu'une tyrannie; et toute obéissance qui n'est pas le *rationabile obsequium*, dont parle saint Paul, n'est qu'une basse et dégradante servitude. C'est donc au fond la liberté de l'âme humaine et, par suite, sa dignité, que ce sceptique défend ; c'est la raison dont il soutient les droits, en repoussant les imtempérances dogmatiques de la raison.

Comme c'est là le grand et sérieux côté de Bayle ; comme, malgré son merveilleux talent de dialecticien, il appartiendrait à peine à la philosophie et à l'histoire des idées, s'il n'avait été le défenseur d'une cause sainte, d'un droit inviolable, mais toujours violé jusqu'alors, j'insisterai surtout sur les deux écrits qui touchent plus particulièrement à cette polémique : *La France toute catholique sous Louis le Grand* et le *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare.*

La France toute catholique n'est qu'un pamphlet dont j'accuse moins la violence et l'emportement

que la pesanteur et le manque d'éloquence. Bayle argumente, incidente, ergote en mauvais avocat, au lieu de laisser parler sa juste indignation. Mais il n'en émet pas moins quelques bonnes vérités. Il se montre, par exemple, je ne dirai pas seulement plus clairvoyant, mais encore plus religieux que Bossuet, que Fléchier et que tout l'épiscopat de France, lorsqu'il écrit : « Vous croyez en gros, et par un honteux préjugé, que tout ce qui a été fait contre nous est juste, parce qu'il a été suivi d'un si glorieux succès à la religion. Mais ne vous y trompez point : vos triomphes sont plutôt ceux du déisme que de la vraie foi. Je voudrais que vous entendissiez ceux qui n'ont d'autre religion que celle de l'équité naturelle. Ils regardent votre conduite comme un argument irréfutable ; et lorsqu'ils remontent plus haut et qu'ils considèrent les ravages et les violences sanguinaires que votre religion catholique a commises pendant six ou sept cents ans par tout le monde, ils ne peuvent s'empêcher de dire que Dieu est trop bon essentiellement pour être l'auteur d'une chose aussi pernicieuse que les religions positives ; qu'il n'a révélé à l'homme que le droit naturel, mais que des esprits ennemis de notre repos sont venus de nuit semer la zizanie dans le champ de la religion naturelle, par l'établissement de certains cultes particuliers, qu'ils savaient bien qui seraient une semence éternelle de guerres, de carnages et d'injustices. Ces blasphèmes font horreur à la conscience, mais votre Église en répondra devant

Dieu, parce que son esprit, ses maximes et sa conduite les excitent dans l'âme de ces gens-là. » Bayle prophétise si juste, qu'avant la mort de Louis XIV, toute la France était pleine de déistes et d'athées, et que l'argument le plus terrible dont Voltaire s'est servi dans sa longue guerre contre le Christianisme, c'est précisément cette rage de persécution, qui faisait déjà dire à un écrivain du IVe siècle, Ammien Marcellin, qu'il n'y a pas de bête féroce plus cruelle que les chrétiens dans leur conduite les uns à l'égard des autres.

Bayle continue, et il indique les projets de Louis XIV et des furieux catholiques de son conseil, comme s'il y eût lui-même assisté. On sait les desseins qu'ils nourrissaient sur l'Angleterre (1), les funestes suggestions par lesquelles ils poussèrent Jacques II à sa perte, les guerres qui s'en suivirent contre l'Angleterre et la Hollande, secondées de l'Empire, et dans lesquelles la France faillit s'abîmer. Bayle dénonce par avance ces folles pensées, suivies bientôt de plus folles entreprises, tout en continuant son raisonnement, que la victoire de l'Église romaine serait la ruine du Christianisme et le triomphe des esprits forts. « On dit que vous prenez tant de plaisir, écrit-il, à voir fourrager les maisons des hérétiques par le soldat, que vous vous demandez déjà les uns aux autres :

(1) Ceux qui pourraient douter de ces desseins n'ont qu'à lire la préface de l'*Histoire des Variations*, parue quelques mois seulement avant la révolution de 1688.

— Est-ce que nous ne pousserons pas le roi à nous envoyer avec ses armées victorieuses à la conversion de tous les États protestants? Est-ce que nous n'irons pas aider le roi d'Angleterre à faire dans son royaume ce qu'on vient de faire dans celui-ci ?... Si jamais vous regagnez ce que la Réformation avait délivré de votre cruelle tyrannie, je ne sais où se cacheront ceux qui tiennent encore bon pour la Providence. Mais il faut espérer que Dieu ne nous abandonnera pas à une telle insulte des esprits forts. »

Bayle s'étonne de la complicité universelle de la France dans les persécutions et les desseins extravagants du grand roi. Il en donne cette très-mauvaise raison, dont il a fait lui-même justice, que la France n'était plus composée que de malhonnêtes gens. Mais il en touche une cause plus vraie dans son *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare:* c'est l'esprit de cour et la servilité que cet esprit développe. A ceux qui disent que l'on doit une obéissance *quand même* au roi, il répond par cette rude apostrophe : « Je demande à ces Messieurs ce qu'ils penseraient si Louis le Grand ordonnait par un édit, que tous ses sujets s'agenouillassent devant la statue que le duc de Lafeuillade lui a fait dresser. Je n'examine pas ici les conjectures de certains esprits oisifs qui disent que, si les choses allaient du train dont elles vont, encore quinze ou vingt ans, il arriverait de ces trois choses l'une : ou que la cour de France ordonnerait un culte public à

cette statue ; ou que, si la cour ne le faisait pas, le peuple s'y porterait de lui-même ; ou que, si le peuple ne le faisait pas, le clergé commencerait le branle par ses processions et ses apostrophes de chaire. Il en sera tout ce qu'il plaira à Dieu..... Mais je demande, si cela arrivait, je veux dire si le roi ordonnait qu'on invoquât sa statue, qu'on l'encensât, qu'on se prosternât devant, à peine d'une amende arbitraire ou d'un châtiment corporel, les catholiques de France qui refuseraient de le faire (et je ne doute pas qu'il ne s'en trouvât, surtout parmi les laïques), ne seraient-ils pas mis à l'amende très-injustement et châtiés criminellement ? Ni Maimbourg, ni Varillas, ni Ferrand n'oseraient aujourd'hui dire le contraire. » Quelle sanglante ironie, malgré la lourdeur du style ! Quelle vérité même dans l'hyperbole ! Bayle, tout royaliste qu'il est, met ici la main sur la plaie : la France s'était tellement abandonnée corps et âme à la royauté, que tout ce que le maître ordonnait paraissait légitime et obligatoire pour les sujets. Jamais peuple ne fut sur la pente d'une servitude plus profonde et plus honteuse par suite d'une adoration indiscrète pour la personne du roi et par manque de sens politique.

Bayle relève vivement l'hypocrisie et l'imposture des convertisseurs, qui ne cessaient de répéter que la France était toute redevenue catholique volontairement et sans violence ; et du même coup, il explique comment il s'est pu faire

que tant d'hommes aient renoncé ou paru renoncer à leur foi. C'est en même temps une accusation des catholiques et une justification des malheureux convertis. Bayle arrive presque à l'éloquence à force de bon sens : « Croyez-vous, crie-t-il aux persécuteurs, que mourir sur un échafaud pour sa religion soit plus pénible et plus difficile à s'y résoudre, que se voir manger par des soldats qui vous font mille indignités, qui vous cornent aux oreilles, qui vous empêchent de dormir, qui vous ruinent et qui vous mettent en état que vous ne voyez aucune fin à vos maux, ni par la fuite, ni par la mort ? Vous fermez tous les ports et toutes les issues du royaume. Vous condamnez aux galères ceux qui se voudraient sauver. Vous empêchez d'avoir de quoi vivre ceux qui ne changent pas de religion. On ne voit aucune fin à la misère ; et, après cela, vous pourriez vous glorifier de ce qu'on ne pend personne. C'est un nouveau genre de cruauté plus insupportable que celui de vos pères. Car encore, sous leur direction, avait-on le plaisir de ne souffrir pas longtemps et de mourir pour sa cause ; mais, de la manière que vous vous y prenez, offrant à un homme de la religion une longue suite de misères, sans autre ressource que la patience qui s'épuise aisément, lorsqu'on ne sait pas jusqu'où on en aura besoin, vous ôtez toute consolation et vous réduisez une âme au plus triste état où elle puisse être. » Remarque profonde : il est plus aisé de mourir avec éclat et sur un théâtre pour son pays

ou pour son Dieu, que de souffrir sans fin des tourments obscurs, sans que rien vous soutienne, pas même la fureur des bourreaux et la grandeur du supplice. Bayle, je l'ai déjà dit, n'est donc pas simplement un sceptique ; c'est un homme de sens et de cœur qui combat pour une grande cause en apparence vaincue, et qui réclame, au nom du droit et de la liberté, contre la violence hypocrite, contre une persécution sans fanatisme et sans grandeur, où l'on sent partout non la sauvage, mais loyale brutalité du gentilhomme ou du peuple, mais la politique tortueuse, froide et lâche du prêtre.

La Réforme (et c'est à la fois sa faiblesse et sa gloire) implique le libre examen. Mais elle ne s'explique pas très-bien sur ce principe, et l'on pourrait croire qu'il consiste uniquement à s'enquérir de ce qu'a dit l'Écriture et, quand on l'a découvert, à s'y soumettre absolument, en toute humilité. C'était bien là, en effet, que se bornaient les vues des premiers Réformateurs. Mais les faits allèrent toujours plus loin que leurs intentions, parce que la liberté, une fois mise en avant, ne se limite pas au gré et selon le bon plaisir d'hommes à l'esprit court. Bayle, dans son *Commentaire philosophique*, pose des principes bien autrement larges et dont les conséquences peuvent aller loin. On ne doit pas prendre ces mots *compelle intrare* dans le sens littéral, parce que tout sens littéral, qui contient l'obligation de faire des crimes ou qui est contraire à la conscience naturelle, est

par cela même convaincu de fausseté. Bayle voudrait bien distinguer entre les mystères et la morale, mais la logique ne peut souffrir ces distinctions artificielles, et il dit catégoriquement : « Il y a des axiomes contre lesquels les paroles les plus expresses et les plus évidentes de l'Écriture ne gagneraient rien, comme que le tout est plus grand que sa partie ; que, si de choses égales on ôte choses égales, les résidus seront égaux ; qu'il est impossible que deux contradictoires soient véritables, etc. Quand on montrerait cent fois dans l'Écriture le contraire de ces propositions, quand on ferait mille et mille miracles plus que Moïse et les apôtres, pour établir la doctrine opposée à ces maximes universelles de sens commun, l'homme, fait comme il est, n'en croirait rien ; et il se persuaderait plutôt que l'Écriture ne parlerait que par métaphores et par contre-vérités, ou que ces miracles viendraient du démon, que de croire que la lumière naturelle fût fausse dans ses maximes. » Cela est si vrai, que tous les théologiens, catholiques ou protestants, nient contre les Sociniens, que la Trinité et l'Incarnation soient des dogmes contradictoires, et soutiennent que les Sociniens ne prouveront jamais qu'il y a entre ces dogmes et la raison une répugnance manifeste et invincible. « Ainsi, ajoute Bayle, tous les théologiens, de quelque parti qu'ils soient, après qu'ils ont relevé, tant qu'il leur a plu, la révélation, le mérite de la foi et la profondeur des mystères, viennent faire hommage de tout cela aux pieds du trône de

la raison, et ils reconnaissent, quoiqu'ils ne le disent pas en autant de mots (mais leur conduite est un langage assez expressif et assez éloquent), que le tribunal suprême, et qui juge en dernier ressort et sans appel de tout ce qui nous est proposé, est la raison parlant par les maximes de la lumière naturelle..... Qu'on ne dise donc plus que la théologie est une reine dont la philosophie est la servante..... Tout dogme qui n'est pas homologué pour ainsi dire, vérifié et enregistré au parlement de la raison, ne peut être que d'une autorité chancelante et fragile comme verre. »

Je ne m'arrêterai pas à rechercher si les conséquences de ce principe n'aboutissent pas à la négation de toute religion positive. Bayle ne va pas, ne veut pas aller jusque-là. Mais voilà, on en conviendra, de singulières idées pour un homme qu'on cite souvent comme le sceptique par excellence. Il y a plutôt apparence de contradiction dans Bayle que contradiction effective. Ce qu'il attaque généralement, ce sont les systèmes, qui, construits à grand renfort de raisonnements, ne peuvent, selon lui, soutenir le choc des raisonnements opposés ; et c'est dans ce sens qu'il faut prendre, sans doute, son jugement sur la raison qui « est plus propre et plus habile à démolir qu'à édifier. » Quoi qu'il en soit, que Bayle se soit contredit ou non dans ses volumineux ouvrages, il est constant qu'aucun philosophe moderne, à l'exception de Spinosa, n'avait affirmé, avec cette netteté et cette décision, l'indépendance de la

raison et sa souveraineté dans les matières de croyance ou de foi. Descartes, le plus résolu et le plus catégorique de tous, est ferme quand il s'agit de la lumière naturelle appliquée aux vérités purement philosophiques. Mais il craindrait, comme il dit, de soumettre les vérités de la foi à la faiblesse de ses raisonnements. Bayle entend que la foi même soit soumise à la raison, et il ne conçoit pas l'axiome, si célèbre parmi les théologiens, que la foi précède l'intelligence *(fides præcedit intellectum)*. C'est principalement de la conscience ou de la raison, en tant qu'elle nous enseigne les premières notions de la morale, qu'il faut affirmer cette autorité supérieure et indiscutable. Car la conscience n'est autre chose que la voix de Dieu, qu'une révélation intérieure et muette, par laquelle Dieu nous apprend les premiers principes de toute droiture et de toute équité. C'est la révélation primitive, perpétuelle, universelle de la divinité à l'homme. Il ne se peut donc pas que les préceptes de Jésus-Christ, s'ils sont divins, la contredisent. Bien loin d'être contraire aux notions de la raison et aux plus purs principes de l'équité naturelle, sa doctrine les étend, les éclaircit, les développe, les perfectionne et les confirme. « La raison, dit Bayle, a donc trouvé tout à fait dans l'ordre la morale de l'Évangile, et bien loin que cette morale ait dû la porter à douter si les miracles de Jésus-Christ prouvaient sa divinité, elle a dû, au contraire, en être la solide confirmation. Il n'en serait pas de même de la morale qu'on

prétend trouver dans ces paroles : *Contrains-les d'entrer*. Car, si elles signifiaient : Emploie les prisons, les tortures et les supplices pour obliger à la profession du christianisme tous ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre de bon gré, notre raison et notre religion naturelle auraient eu sujet d'entrer dans de grandes défiances et de regarder Jésus-Christ comme un émissaire du démon, qui venait sous les belles apparences d'une morale austère et fort spiritualisée, glisser le plus mortel venin qui puisse ruiner le genre humain et le rendre le théâtre affreux et continuel des plus sanglantes et des plus effroyables tragédies. »

Mais si la conscience ou la raison est le juge en dernier ressort et sans appel du vrai et du faux, du bien et du mal, il s'ensuit que vouloir dominer sur la conscience ou sur la raison autrement que par elle-même ou par la persuasion, et qu'imposer par la force ce qu'on est incapable de persuader, c'est à la fois la plus absurde et la plus tyrannique des violences. Bayle fait entendre cette vérité par une comparaison frappante. « On parle, écrit-il, de Basilidès, grand duc de Moscovie, qui faisait les lois les plus dures (1) et qui y apposait la peine de mort pour les contrevenants. Il commandait à ses sujets de traverser en hiver les rivières à demi-glacées, de s'ensevelir tous nus dans la neige, de sauter dans les bra-

(1) Les plus arbitraires et les plus absurdes, faudrait-il ajouter.

siers ardents, de lui porter à son lever, quand il gelait à pierre fendre, un verre de leur sueur ou un millier de puces de compte fait, tant de grenouilles et de rossignols. C'était la plus énorme tyrannie du monde ; cependant, à le bien prendre, il ne commandait pas des choses plus impossibles que l'est à certaines gens de croire ceci ou cela en matière de religion. Ils sueraient plutôt au milieu des neiges, ils tireraient plutôt de leurs chairs et de leurs os du vin ou de l'huile que de leur âme une telle ou une telle affirmation. J'avoue que la difficulté n'est pas, à beaucoup près, si considérable pour la langue et pour la main ; on peut dire aisément de bouche et signer de sa main qu'on croit ceci ou cela, et faire toutes les postures du corps qu'un convertisseur exige ; mais ce n'est pas ce qu'un roi, qui conserve du moins les apparences de la religion, doit exiger en première instance. Il ne doit point exiger que l'on parle ou que l'on signe qu'après que l'âme a changé intérieurement. C'est donc ce changement intérieur, ces affirmations et ces négations de l'âme qu'un roi, qui fait des lois pour la conversion de ses sujets, leur doit commander ; or, c'est ce que je dis aussi impossible et plus même que la sueur qu'exigeait le grand duc de Moscovie. Car, pour peu que l'on sache que nous ne croyons les choses que quand elles nous paraissent vraies, et qu'il ne dépend point de nous qu'elles nous paraissent vraies, non plus qu'il ne dépend de nous qu'elles nous paraissent blanches ou noires,

on verra qu'il est plus facile de trouver des puces ou de la sueur en hiver que d'affirmer mentalement ceci ou cela, quand on est stylé à voir d'abord les raisons qui nous portent à le nier, et qu'on est accoutumé à prendre cette négative pour le service du vrai Dieu, et qu'on est prévenu d'une frayeur religieuse contre les raisons qui portent à affirmer. » Il suit de là que toute loi qui viole la liberté de conscience n'est pas une loi, et qu'elle est nulle dans son principe comme toute loi arbitraire, absurde et tyrannique ; en second lieu, que l'homme ne pouvant voir que par ses yeux, connaître et croire que par sa raison, se sentir obligé que par ce qui paraît vrai et bon à sa conscience, il doit être permis à tout homme de se tromper, puisque nul n'est libre de voir ou de ne pas voir, de sentir ou de ne pas sentir, comme il voit et comme il sent. « Je ne vois pas plus de crime, dit Bayle, dans ceux qui se trompent que dans ceux qui ne se trompent pas. » Quant aux fanatiques, ou impérieux, ou imbéciles, qui croient avoir le droit de persécuter pour n'être pas eux-mêmes persécutés par la seule présence des hétérodoxes, sous prétexte que ce voisinage est dangereux pour leur foi, il faut leur répondre par un haussement d'épaules. Et Bayle se contente de se moquer de ces gens « qui conservent la vérité comme un vase de porcelaine et qui semblent convaincus que,

Comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité. »

On comprend maintenant que si Bayle paraît attaquer la raison, c'est moins pour l'ébranler elle-même que pour affaiblir le dogmatisme, afin de faire pénétrer dans les esprits sa conclusion favorite sur la tolérance. Qu'il discute contre les protestants ou contre les catholiques, c'est toujours à cette conclusion qu'il aboutit, et il l'exprime de la façon la plus piquante à propos de cet aveu de Jurieu que la foi vient de la grâce et non des lumières de la raison ou de l'Écriture : « Il y a peut-être des gens, écrit-il, qui souhaiteraient que la doctrine du ministre de Rotterdam fût embrassée par tous les docteurs. Ils s'imaginent qu'après cela on ne disputerait plus, et que ce serait le véritable tombeau des controverses. Car, comme on ne dispute point des goûts, on ne discuterait plus sur la religion, dès que tous les théologiens réduiraient au goût l'analyse de la foi. — Je crois, dirait l'un, posséder la vérité, parce que j'en ai le goût et le sentiment. — Et moi aussi, dirait l'autre. — Je ne prétends pas, dirait l'un, vous convaincre par des raisons évidentes ; je sais que vous pourriez éluder toutes mes preuves. — Ni moi non plus, dirait l'autre. — Ma conscience est convaincue, dirait celui-ci ; elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voie pas clair dans ces matières. — Et la mienne aussi, dirait celui-là. — Je me persuade, dirait le premier, que l'opération intérieure de l'esprit de Dieu m'a conduit à l'orthodoxie. — Et moi aussi, répondrait le second. — Ne nous dis-

putons donc plus, ne nous persécutons plus, s'entre-diraient-ils. Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez pas répondre, je n'aurai point lieu d'espérer de vous convertir. Car, puisque vous ne prétendez pas que l'évidence soit le caractère des vérités théologiques, l'obscurité de vos raisons et la faiblesse de vos preuves ne vous paraîtront jamais une marque de fausseté. Ce serait donc vainement que je vous réduirais au silence. Votre goût vous tiendrait lieu de démonstration, tout de même qu'à l'égard des viandes (1), nous nous fions plus à notre palais et au bon effet qu'elles produisent sur notre santé qu'aux raisonnements spéculatifs d'un cuisinier ou d'un médecin, encore que nous ne sachions aucune raison pourquoi ces viandes nous plaisent et nous fortifient. Convenons donc, les uns les autres, de ne point nous inquiéter et contentons-nous de prier Dieu les uns pour les autres. » (Voilà ce que devrait dire le ministre de Rotterdam ; mais il dit tout le contraire), « tant il est incomparable en travers d'esprit. »

Bayle aurait pu gratifier, sans leur faire tort, de cet incomparable travers d'esprit, tous les théologiens de toutes les sectes, catholiques ou protestants, orthodoxes ou hétérodoxes. Car toute leur doctrine, avec des différences subtiles à peu près insaisissables, revient à la nécessité de la grâce, de cette grâce qui seule peut toucher les

(1) Viande, toute espèce de nourriture.

cœurs, éclairer les esprits, forcer ou entraîner doucement les volontés, et sans laquelle non-seulement il n'y a point de salut, mais il n'y a pas même le moindre commencement de foi. Tous, ils la disent infaillible, inévitable, victorieuse, insurmontable, irrésistible, aussi indépendante des moyens humains que de la volonté de celui sur lequel elle agit. La grâce est donc le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga de leurs discours interminables. Et cependant, ils agissent comme s'ils n'y croyaient pas, ou plutôt comme s'ils ne croyaient qu'à la grâce administrée par les dragons, les geôliers, les garde-chiourme et les bourreaux. Voilà ce que Bayle combat par le scepticisme et par le ridicule, seuls moyens de mettre un frein à la fureur de persécuter.

Si l'on faisait une monographie de Bayle, il faudrait examiner son scepticisme théologique, son scepticisme philosophique, son scepticisme historique et indiquer au moins quelques-unes des thèses, dès longtemps décriées, auxquelles il s'est plu à rendre quelque apparence par les subtilités de sa dialectique. Mais cela me paraît inutile au but que je poursuis. Il me suffira d'expliquer le caractère de son scepticisme historique, après avoir dit un mot de deux thèses paradoxales qui firent grand bruit quand elles parurent, et qui sont généralement admises aujourd'hui, au moins implicitement, dans les législations de tous les peuples civilisés.

M. Lenient appelle avec raison l'attention sur la

lettre de Bayle, qu'on pourrait intituler : *De la conscience errante* (1). « C'est là, dit-il, qu'est la nouveauté et l'audace du système de Bayle. Jusqu'alors, la vérité seule a réclamé le respect des hommes. Quand Luther et Calvin soulèvent la moitié de l'Europe contre le Saint-Siège, quand Descartes renverse le vieil édifice de la scolastique, quand Bossuet et Jurieu entassent réfutations sur réfutations, au nom de qui parlent-ils? De la vérité..... Voici un philosophe qui se fait le patron avoué de l'erreur, et qui réclame pour elle la protection de la loi, la tolérance de l'opinion, le privilège (2) de la propagande et de la publicité. » C'était une grande nouveauté, en effet, et la lettre de Bayle est peut-être le morceau le plus original, comme le plus suivi et le plus complet, qui soit sorti de sa plume. Mais elle aurait plus de singularité que d'originalité, si elle n'était qu'une boutade ou qu'un paradoxe bruyant et sans raison. Bayle y perce à jour le sophisme ou la confusion d'idées, d'où tous les fanatismes sortent fatalement. Ceux qui prétendent *per fas et nefas* ranger les dissidents à leur foi, parlent comme s'ils étaient évidemment en possession de la vérité absolue ; et l'homme, quelque grand qu'il soit, ne possède jamais qu'une vérité purement humaine, puisqu'elle

(1) *Nouvelles lettres critiques*, IX. Cette neuvième lettre a pour titre : « Où il est parlé de la conscience erronée et des erreurs de bonne foi. »

(2) Droit et non privilège.

passe par son esprit faillible pour devenir la vérité pour lui. Quand donc on prétend imposer la vérité aux autres, c'est sa vérité à soi qu'on leur impose, sans admettre, dans l'orgueil dogmatique dont on est infatué, qu'ils puissent avoir leur vérité à eux, ou voir la vérité autrement qu'on la voit soi-même. Vous êtes la vérité, leur crie Bayle; vous êtes le bien, soit. Mais si vous voulez que je croie comme vous, faites donc, si vous le pouvez, que j'aie les mêmes yeux que vous, car alors, mais alors seulement, voyant et pensant comme vous, ma foi sera naturellement conforme à la vôtre. La vérité n'a de droits sur mon âme qu'autant qu'elle m'apparaît sous la forme de la vérité. Je serais responsable de ma croyance erronée, si je n'avais pas fait ce que je puis pour me détromper et m'éclairer. Mais si je l'ai fait ou si je suis des hommes qui l'ont fait et qui me paraissent à la fois honnêtes et capables, mon erreur, si erreur il y a, est aussi respectable et a les mêmes droits que votre vérité. Aussi n'est-ce pas seulement la tolérance, que Bayle réclame, parce que celui qui tolère pourrait croire qu'il a droit de ne pas tolérer; mais il se propose de « montrer à ceux de l'Église romaine le droit inaliénable qu'ont les protestants, comme tous les autres hommes, de faire profession des doctrines qu'ils croient la vérité. Et ce droit inaliénable, ajoute-t-il, renferme tous les moyens honnêtes de répandre nos sentiments, d'avoir nos docteurs et nos ministres, et d'écrire contre ce que nous appelons des erreurs. »

Le second paradoxe que j'ai annoncé sur la possibilité d'une société d'athées a fait, je ne sais pourquoi, beaucoup plus de bruit que celui des droits de la conscience errante. Mais quelque scandale qu'il ait excité, il ne serait ni d'une moindre portée que le précédent, ni d'une moindre vérité, malgré les apparences, s'il était nettement développé. Bayle a eu, en effet, le pressentiment de nos états modernes où la loi est plus ou moins athée, comme disent les fanatiques, c'est-à-dire plus ou moins indépendante des croyances et des passions confessionnelles. Mais ce pressentiment est fort obscur. Bayle a bien l'air de supposer qu'il pourrait subsister des états composés effectivement d'athées; et c'est à peine si ses raisonnements interminables laissent soupçonner qu'il entrevoyait un état qui ne serait athée, que parce qu'il éviterait de dogmatiser et de s'ingérer dans les controverses religieuses, se contentant de protéger toutes les croyances et de maintenir la paix publique entre les sectes différentes. Et de plus cette vue confuse est perdue dans une fastidieuse et énorme discussion sur cette thèse empruntée à Plutarque, que mieux vaut l'absence de religion qu'une religion qui déshonore Dieu (1). La conception de l'état complètement sécularisé, sans religion, mais non contraire à la religion, se

(1) Pourquoi cette thèse aurait-elle soulevé les clameurs des contemporains? Ils la lisaient en toutes lettres dans le traité du pieux Plutarque sur la superstition.

rattachait pourtant intimement à la liberté de conscience telle que Bayle l'a définie plus haut, et l'on s'étonnerait qu'il ne l'eût pas exprimée clairement, si l'on ne connaissait le défaut de son génie, qui était plus disputeur que philosophique.

Le paradoxe sur l'athéisme nous a, du moins, valu cette profession de foi qui nous annonce les qualités qu'il portera dans l'histoire. « On aurait voulu, écrit-il, en réponse aux accusations de Jurieu, que j'eusse laissé le monde dans la persuasion où il est, qu'un athée est nécessairement plongé dans toute espèce de crimes. Car cette persuasion, quoique peu conforme à l'histoire, est d'un grand usage à la religion. Je vous entends; mais vous chercherez, s'il vous platt, ailleurs que parmi les professeurs de philosophie, les gens que vous souhaitez. Adressez-vous à des professeurs de rhétorique ; cherchez des orateurs, des déclamateurs ; ces messieurs-là ne se soucient guère d'éclairer l'esprit ; ils se contentent de persuader par l'entremise des passions ; ils vont droit au cœur et non pas droit à l'entendement ; ils tâchent d'exciter l'amour, la haine, la colère ; ils ne montrent les objets que d'un côté, les uns seulement du côté du mal, les autres seulement du côté du bien ; ils outrent, ils exténuent, ils déguisent, ils suppriment selon l'intérêt de la cause. Ce n'est pas notre méthode : nous cherchons l'heure de l'assoupissement des passions ; nous ne voulons pas qu'on laisse la fausseté par prévention, mais par une connaissance exacte, ni

qu'on représente les gens plus criminels qu'ils ne sont. En mon particulier, je veux bien qu'on sache que je ne ferais pas contre le diable ce que mon délateur souhaite. Si j'avais mis dans un livre qu'un magicien avait massacré son père à l'instigation du démon, et que j'apprisse avec certitude, pendant le cours de l'impression, que le magicien n'avait pas tué son père, ou qu'il l'avait fait sans que le diable s'en fût mêlé, je ferais faire un carton pour réparer la méprise. Si mon délateur n'approuve pas une équité de cette étendue, tant pis pour lui. Je ferai toujours gloire d'avoir empêché qu'on ne fasse les gens plus noirs et plus laids qu'ils ne sont. Hé quoi! si Dieu ne s'est point laissé sans témoignage envers les athées mêmes; s'il a voulu qu'ils tinssent à lui par les idées de l'honnêteté civile, par la sensibilité pour la louange, par un bon tempérament; si en un mot l'histoire nous donne comme un fait certain que leurs mœurs ont été réglées, leur envierons-nous ce petit bien? Les en dépouillerons-nous par une fraude pieuse? Le fera qui voudra. Pour moi, je ne me prêterai jamais à ce ministère politique. La destinée de David Blondel ne me fera jamais peur. La médisance se déchaîna contre lui d'une manière très-scandaleuse, lorsqu'il eut écrit contre la tradition de la papesse (Jeanne). Notre délateur, s'il avait été de ce temps-là, n'aurait point manqué de crier que ce livre était scandaleux, et qu'il tendait à diminuer l'aversion pour l'ante-christ, et à ôter aux bonnes âmes la consolation qu'elles

tiraient de cette aventure burlesque et honteuse au siège romain. De tels vacarmes font mille fois plus de tort au bon parti que notre méthode philosophique, qui veut que l'on fasse justice à tout le monde sans exception, et que l'on préfère la vérité à toutes choses. »

La critique historique, il faut bien le dire, a, dans Bayle, plus d'étendue et d'indépendance que de profondeur et de solidité. Mais c'est précisément ce qui la rendit si contagieuse et si efficace ; s'il se fût attaché à quelque grand problème pour l'éclairer dans tous les sens, en y appliquant les principes de la critique (1), aurait-il rendu un plus grand service à l'histoire que par les éternelles questions et les doutes multipliés qu'il soulève? Histoire sacrée et histoire profane, histoire ancienne et histoire moderne, histoire des opinions philosophiques et histoire des croyances religieuses, Bayle a touché à tout ; il a partout poursuivi de son ironie érudite le *convenu* qui, lors même qu'il n'est point sans fondement, est

(1) Ces principes n'étaient plus à découvrir. Qu'on lise, si on en a le courage, les volumineuses compilations de Tillemont, ou même le *Théodose* de Fléchier : on se convaincra qu'ils n'ignorent ni les devoirs de l'historien, ni les conditions de la recherche historique. Ils citent, ils comparent les témoignages et les contrôlent l'un par l'autre, afin d'arriver à la certitude ou à la plus grande probabilité. Cependant l'esprit critique leur manque, je le dis même de Tillemont, malgré sa science énorme, parce que des préjugés qui n'ont rien à démêler avec la science libre et désintéressée, s'interposent presque partout entre l'objet et leur intelligence.

bien près d'être le faux. Ce qui paralysait l'esprit critique, sans lequel l'histoire du passé n'a que des enseignements troubles et trompeurs, c'était le culte, l'idolâtrie de la tradition. On admirait plus qu'on ne s'attachait à comprendre; on ne voyait dans l'histoire de l'antiquité profane que des héros, dans l'histoire sacrée que des saints, dont les adversaires étaient nécessairement des misérables ou des scélérats. Dès lors, on ne pouvait être difficile, ni sur la vraisemblance et la possibilité des faits, ni sur les causes qui les avaient produits, et surtout les actions de ces personnages surhumains, notamment des saints, par exemple d'un David, d'une Judith, d'un Jahel, lorsqu'elles n'étaient pas expressément blâmées par l'Écriture, ne pouvaient manquer d'être louables, et, ce qu'il y avait de pis, devenaient des exemples à suivre malgré les réclamations de la conscience. Que dis-je? Elles faisaient taire, elles faussaient la conscience de l'historien qui les approuvait sans sourciller (1). Bayle, peu enthousiaste de tempérament, fit redescendre en ce bas

(1) Que des esprits bornés et des fanatiques acceptent de pareilles légendes et soient prêts à y conformer leur conduite, à la bonne heure! mais quel empire devait avoir l'idolâtrie de la tradition pour qu'un Bossuet, dans un livre pour l'éducation d'un prince, cite l'exemple de Judith, de Jahel: même celui de David, qui, réfugié chez un roitelet philistin, pillait et tuait les voisins et compatriotes de ce roi: exemple d'une insigne sagesse! Il est vrai que Bossuet, par un euphémisme singulier, représente ainsi les choses: « Enfin, il fit son traité avec Achis, roi de Geth, et *se ménagea* telle-

monde, saints et héros, que le préjugé traditionnel plaçait dans une sphère supérieure; il les ramena à des proportions humaines, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il s'interdit généralement de faire passer les personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament sous le niveau de l'équité naturelle. On sait quel bruit et quel scandale causa l'article de son *Dictionnaire* sur David. Même son style bourgeois avec ses gauloiseries et jovialités contribuait à la dégradation des vieilles idoles sacrées ou profanes qui avaient ébloui la génération précédente et qui continuaient à éblouir la plupart de ses contemporains. Allez donc vous prosterner dans une adoration muette et presque sans pensée devant des héros en robe de chambre.

L'irrévérence de la critique et du style de Bayle secoua vivement les esprits sans leur déplaire. Outre qu'on commençait à être las de rester toujours en extase devant le passé, elle était accompagnée non-seulement d'assez de connaissances précises, mais encore d'assez de bon sens et de droiture pour séduire. « Méfions-nous des satires et des flatteries, écrivait-il, et ne nous décidons qu'après une forte discussion des faits..... Un historien en tant que tel, est, comme Melchisédec, sans père, sans mère, sans généalogie. Si on lui demande : D'où venez-vous ? je veux qu'il réponde :

ment, que, sans jamais rien faire contre son roi (Saül) et contre son peuple, il s'entretint toujours dans les bonnes grâces d'Achis. »

Je ne suis ni Français, ni Allemand, ni Anglais, ni Espagnol ; je suis citoyen du monde. Je ne sers ni l'empereur ni le roi de France, mais je suis au service de la vérité. » Et il tint suffisamment parole. M. Lenient ne lui rend pas, ce semble, entière justice à cet égard, lorsqu'il dit : « Quand Bayle vient se poser sur un terrain neutre pour discuter et contrôler toutes les légendes, quand il réclame l'égalité de toutes les causes devant l'histoire, ce n'est pas seulement au nom de la vérité. *La vérité ! Il y croit trop peu pour y attacher tant de prix.* Il assigne à sa critique un but plus pratique, plus immédiat. Il veut la faire servir au triomphe de la tolérance. » Sans doute. Mais ce n'est pas en cela évidemment que Bayle, comme le montre ailleurs M. Lenient, a exercé sur le mouvement de la science historique une incontestable influence beaucoup plus grande que celle d'hommes plus savants que lui. S'il a plus fait que Valois et que Vossius pour la réforme et pour le progrès de l'histoire, c'est que, avec une confiance médiocre dans la vérité, il avait une horreur à la fois instinctive et raisonnée du mensonge, et que cette horreur reposait chez lui sur un profond sentiment de l'équité. Les calomnies des protestants contre les catholiques ne lui paraissent pas plus respectables que les calomnies des catholiques contre les protestants. S'il fait bonne et rude justice des sottises débitées par Varillas, Maimbourg et autres sur Luther et sur Calvin, il ne se croit pas tenu d'ajouter foi aux satires de d'Aubigné contre saint Do-

minique ni de Jurieu contre Sixte IV. Il reconnaît volontiers le talent politique de Jules II et des Borgia. Il proclame Grégoire VII un grand homme, « digne de figurer à côté des Alexandre et des César. » Il va plus loin : « Le pouvoir auquel sont arrivés les papes » lui paraît « une œuvre plus étonnante que la vaste monarchie de l'ancienne Rome, une de ces merveilles qui ne se réalisent qu'une fois dans le cours des siècles. » Juifs et Musulmans, Manichéens de toutes les nuances, et Vaudois, Sociniens, Arméniens et anabaptistes, tous bénéficient non-seulement « des indulgences de son scepticisme », comme dit M. Lenient, mais encore de sa répulsion sincère pour tout ce qui est partialité et injustice. Aucun homme de ce temps n'eut une pareille ouverture d'esprit. Cela fait passer sur bien des légèretés et des malices déplacées. Aussi a-t-il été accusé, sans être intimidé, de trahison, de peur et de vénalité par les protestants, scandalisés et furieux qu'il eût osé disculper les Jésuites de l'assassinat de Henri IV. Il répondit avec une noble simplicité à M. Pécher, qui lui avait écrit la douleur et l'étonnement de ses co religionnaires : « Ceux qui savent comment j'ai parlé des Jésuites dans ma réponse au *Calvinisme* de Maimbourg, et même dans son *Dictionnaire* à l'article Loyola, peuvent être bien assurés que je ne les crains ni ne les ménage ; mais il est vrai qu'un dictionnaire historique ne doit point porter les marques d'une prévention passionnée, et je m'en suis éloigné

autant que j'ai pu, tant à leur égard qu'envers toute autre sorte de sujets. Si j'ai détaillé l'assassinat de Henri III à la charge des Dominicains, c'est que *je pouvais citer des pièces authentiques*, au lieu que la part que peuvent avoir eue les Jésuites à l'assassinat de Henri IV par Ravaillac n'a point passé le soupçon. *Les actes du procès de ce misérable ne prouvent rien contre eux. Il n'y a point de documents à alléguer; et ainsi un historien n'a rien à dire, car il doit prouver ce qu'il avance.* » Scrupules bien nouveaux au milieu des passions déchaînées par la révocation de l'Édit de Nantes, et dans un temps où les deux partis, catholiques et protestants, ne se faisaient pas faute d'user même sciemment du mensonge utile.

Jurieu est loin d'avoir la valeur de Bayle. Ce serait cependant une curieuse étude que celle de ce personnage, controversiste, pamphlétaire, publiciste politique, prophète même. Tour à tour apôtre de la tolérance ou fanatique prêt à persécuter ses frères sur la terre d'exil, il a bien cet esprit emporté qui étonne Bossuet, ce tempérament atrabilaire qui amuse Bayle et quelquefois l'irrite, cette intempérance de caractère et de pensée qui l'entraîne continuellement dans ces assertions tranchantes et contradictoires dont ses adversaires triomphent; et, avec cela, Jurieu eut un ascendant incontestable sur le parti protestant, soit sur les nouveaux convertis de France, qu'il soutint par ses écrits dans leur sourde résistance

à l'Église qui avait opprimé leur conscience, soit sur les réfugiés dont il entretint l'irritation et le courage. Je n'entends pas le considérer sous tous les points de vue. Il me suffira, pour l'objet que je me propose, d'examiner rapidement l'auteur des *Lettres pastorales* et des *Soupirs de la France esclave.* Voilà le Jurieu qui nous intéresse; quant au Jurieu prophète et théologien, on peut facilement l'abandonner à l'oubli dans lequel il est tombé et au ridicule que ses adversaires ne lui ont pas épargné.

Il a trop écrit, avec trop de précipitation et de passion pour ne pas donner prise et pour éviter les assertions les plus hasardées. C'était, comme on dit vulgairement, un des mauvais coucheurs de son parti, et l'enfant terrible du siècle. Il en avait à tout le monde, aux protestants comme aux catholiques, à Bayle et à Basnage, comme à Bossuet, Arnauld et Pélisson. On l'appelait Jurieu l'injurieux. Trop souvent il a mérité ces mots d'un décret d'Athènes, que Pélisson lui applique : « Il est permis aux Clazoméniens d'être sans pudeur. » Esprit remuant et batailleur, plus contentieux que droit et que souple à la riposte, s'irritant et s'animant de la contradiction, se lançant comme un dogue après les objections dont les catholiques prétendaient accabler la Réforme pour les dévorer en quelque sorte et les transformer en preuves nouvelles de la vérité du protestantisme, il tombait sans cesse dans les assertions les plus risquées ou les plus inconciliables

entre elles ; et Bayle n'a point tort de le qualifier d'incomparable en travers d'esprit. Soit qu'il repoussât les attaques des catholiques, soit qu'il reprît pour les développer les systèmes des protestants, il se plaçait toujours dans les extrêmes. « Sur les chimères communes aux autres docteurs, dit Pélisson, M. Jurieu, grand architecte en ce genre, a édifié ses chimères propres et particulières ; leur nombre est infini, et il les défend avec acharnement... La colère ne le quitte point. » Lorsqu'il s'était ainsi avancé, il fallait bien reculer, faire mille tours et détours pour rattraper quelque vérité et pour se sauver des mauvais pas où il avait donné tête baissée. « Attendons un peu, reprend Pélisson ; il va monter sur son grand savoir. » Il monte, court et s'égare bien loin. « ... Sa théologie ou technologie ordinaire est un jeu de gobelets, un art de dérober les difficultés sans les résoudre. » Enfin, Jurieu jouait au prophète ou, prenant ses désirs et ses rêves pour des illuminations d'en haut, il était arrivé à se croire réellement l'Isaïe ou l'Ezéchiel de la monarchie théologico-despotique de Louis XIV. Il s'attirait par là force plaisanteries sur « sa théologie mystique, apprise sans doute (c'est un mot de Chrysostome) au quatrième ciel ; car saint Paul n'en avait rien trouvé au troisième. » Bayle, Arnauld, R. Simon, Bossuet confirment ces critiques de Pélisson ; et pourtant cet insensé, ce grotesque de Jurieu, qui excitait leurs rires ou leurs colères, voyait sur bien des points plus loin que ses adversaires.

Bossuet venait de publier son *Histoire des Variations* en 1688, au plus fort de la persécution contre les Calvinistes. C'était accabler des vaincus et leur prêcher la soumission absolue à l'Église et à la Royauté, au moment où la Royauté et l'Église méritaient le plus leur exécration. « J'admire, dit Michelet, de quel froid courage Bossuet, dans ces années lugubres, pousse sa thèse de l'obéissance sans bornes à l'Église et à la Royauté. Son livre des *Variations* parut en 1688 ; il y ajouta en 1689 celui des *Avertissements :* œuvres superbes d'outrageuse éloquence et de risée altière. » Jurieu lança en 1689 ses *Lettres Pastorales*, antérieures aux *Avertissements* qui en sont la réponse ; puis de 1690 à 1691 ses mémoires des *Soupirs de la France esclave*. J'en rappellerai rapidement la partie religieuse et la partie politique, l'une en réponse aux prétentions de l'Église, l'autre à celles de la Royauté.

Jurieu, dans son *Système de l'Église*, avait déjà posé les bases de son étrange théologie. Il avait composé le corps de l'Église *catholique* ou *universelle*, de toutes les sectes qui font profession de christianisme, et il appelait l'opinion contraire « inhumaine, cruelle, barbare, en un mot, une opinion de papistes et de bourreaux, qui se plaît à damner le monde, et la plus tyrannique qui fut jamais. » Ses *Préjugés légitimes* reprenaient et développaient la même thèse. « Toutes les sectes du christianisme, y dit-il, hérétiques, orthodoxes, schismatiques, pures, corrompues, saines, ma-

lades, vivantes, mortes, sont toutes parties de l'Église chrétienne, en tant qu'elle fait profession d'une même doctrine, qui est Jésus-Christ crucifié, fils de Dieu et rédempteur. » Mais non seulement il met dans l'Église les sectes qu'on reconnaît pour chrétiennes, quoique dissidentes ; il y fourre encore, de vive force et de son autorité privée, les mahométans qui « croient que Jésus-Christ, fils de Marie, a été conçu du Saint-Esprit (1) et qu'il est le Messie, promis aux Juifs. » On ne voit pas pourquoi il s'arrête là et n'ouvre pas à deux battants la porte du Paradis, comme avait fait Zwingle, à tout ce qu'il y a eu d'hommes courageux, fidèles, vertueux et saints dans tous les siècles, dans tous les pays, dans toutes les religions. Ce serait détruire l'Église, il est vrai ; mais le système de Jurieu la conserve-t-il davantage dans son intégrité ?

Il semble qu'avec de telles opinions, Jurieu aurait dû au moins admettre la tolérance ; il n'en est rien. Il répète dans son livre des *Deux souverains* la vieille doctrine protestante que le magistrat est armé du glaive contre les hérétiques et les incré-

(1) C'est une grave erreur. Rien ne revient plus souvent dans le Coran que cette déclaration : « Dieu n'a ni frère, ni femme, ni fils ; autrement dit : Dieu est Dieu, et il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. » Jésus-Christ est admis par les musulmans comme prophète et non comme Dieu fils de Dieu. Ils devraient donc être exclus d'une Église pour qui la divinité de Jésus, en tant que fils de Dieu et que conçu du Saint-Esprit, est un dogme essentiel.

dules. Mais ne nous arrêtons pas aux inconséquences ; elles ne doivent pas nous étonner dans Jurieu, quand nous voyons l'auteur du *Commentaire philosophique* reprocher à ce ministre d'ouvrir les portes du ciel à toutes les religions : *Janua cœlorum reserata* (1). Ces petites misères ne sauraient nous cacher la tendance générale du protestantisme, dès cette époque. A mesure qu'il s'éloigne de ses origines, il se défait de l'intolérance que Calvin avait posée en principe et pratiquée, que Luther n'avait point réprouvée, que De Bèze avait justifiée, mais qui était contraire à l'esprit d'une religion fondée sur le libre examen. Basnage, au lieu de glorifier Calvin du meurtre de Servet, n'y voit qu'un crime et « un reste de papisme », et vante la sécurité dont jouissent les dissidents dans les États réformés. Jurieu et Bayle, malgré leurs querelles, se rejoignent, comme je l'ai dit, et se donnent la main, dans l'idée ou le sentiment de la liberté ; car l'extension que Jurieu donne à son Église universelle conduit logiquement à la tolérance et, j'oserai dire, à l'indifférence religieuse de Bayle.

Les *Lettres pastorales* contiennent un point théologique plus nouveau et non moins important. Les Réformés s'étaient contentés jusqu'alors de refuser à l'Église romaine la perpétuité dogmatique et l'immutabilité dont elle fait gloire, tout en poursuivant pour eux-mêmes une perpé-

(1) C'est le titre d'un pamphlet latin de Bayle contre Jurieu.

tuité, une immutabilité chimérique. Jurieu nie résolûment que la foi soit invariable et que la vérité, quoique venue de Dieu, ait été d'abord en sa perfection dans l'Église. Selon lui, la vérité de Dieu n'a été ni bien connue d'abord, ni heureusement expliquée. Elle n'a été connue que par parcelles, et en quelque sorte composée par pièces et par morceaux. Que l'on ne dise pas que les changements et les variations n'étaient que dans les termes et que l'Église a toujours cru la même chose. Non ; « les manières dont les anciens ont exprimé la génération du Fils de Dieu et son inégalité avec son Père donnent des idées très-fausses et très-différentes de celles d'aujourd'hui. » Le dogme de la Trinité est de la dernière importance et essentiel au christianisme. Cependant, chacun sait combien « ce mystère demeura informe jusqu'au premier concile de Nicée, et même jusqu'à celui de Constantinople. » Ce n'est pas tout : la grâce, qu'on regarde avec raison aujourd'hui comme l'un des articles les plus importants de la religion chrétienne, « était entièrement informe » jusqu'au temps de saint Augustin. Auparavant, les uns étaient stoïciens et manichéens (1) ; d'autres, purs pélagiens ; les plus orthodoxes ont été sémipélagiens. Enfin (car je ne veux pas parcourir tous les dogmes de la théologie chrétienne ni les principales conséquences de ces dogmes),

(1) J'avoue ne pas voir le rapport entre le stoïcisme et le manichéisme.

« s'il y a, dit Jurieu, quelque doctrine importante dans toute la religion et qui soit clairement expliquée par l'Écriture, c'est celle de la satisfaction de Jésus-Christ, qui a été mis à notre place et qui a souffert les peines que nous avons méritées. Ce dogme, si important et si fondamental, est demeuré si informe jusqu'au IVe siècle, qu'à peine peut-on trouver un ou deux passages qui l'expliquent bien. On trouve même dans saint Cyprien des choses très-injurieuses à cette doctrine. » Quant à la justification, les Pères n'en disent rien, ou ce qu'ils en disent est faux, mal digéré, imparfait. » Ainsi une doctrine imparfaite, mal digérée, informe, et très-souvent fausse et contraire à l'Écriture bien entendue, voilà, selon Jurieu, ce que présentent les premiers siècles de l'Église, cet âge d'or de la vie et de la doctrine chrétiennes. Et il ne faut pas s'en étonner. Outre que les Pères étaient, selon lui, « de pauvres théologiens qui ne marchaient que rez pied, rez terre, la vérité n'a pris sa dernière forme que par une longue et attentive lecture de l'Écriture sainte, et il ne paraît pas que les anciens docteurs des trois premiers siècles s'y soient beaucoup attachés. Ils sortaient des écoles des Platoniciens ; ils étaient pleins de leurs idées, et ils en ont rempli leurs ouvrages, au lieu de s'attacher uniquement aux idées du Saint-Esprit. »

On peut juger quels haut-le-corps fait Bossuet à la lecture de ces assertions qui étaient pour lui autant de blasphèmes. Quelles exclamations, quels

cris d'aigle ne pousse-t-il pas ? Mais il donne peu de raisons contre les affirmations de Jurieu. « Il a beau affirmer, dit Michelet, que les plus grands chrétiens furent d'aussi grands docteurs que saint Augustin même, que le progrès du temps n'ajouta rien à cette doctrine, née complète ; il a beau entasser les témoignages des Pères qui, en changeant toujours, disaient ne pas changer ; on lui prouve invinciblement que l'Église, modifiée de siècle en siècle comme un arbre vivant, a poussé de nouveaux rameaux (1). Rien d'immuable que la mort. Tout ce qui vit vraiment procède par évolutions successives. » Toute la question est de savoir si le christianisme a varié en se contredisant et en adoptant de nouveaux principes, ou en se développant organiquement par voie d'explication et de conséquence. Bossuet le nie de toutes manières; et, chose remarquable ! Basnage et d'autres protestants ne le nient pas moins fortement. Jurieu cependant avait raison. Si le christianisme ne s'est pas fait pièce par pièce, comme il l'avance, il est certain qu'à partir du moment où il s'est séparé du tronc judaïque et où du Fils de l'Homme il a fait le Fils de Dieu, Dieu lui-même, pour sauver les

(1) J. de Maistre est le premier, que je sache, qui ait appliqué au développement de l'Église le vers d'Horace : « Crescit occulto velut arbor ævo. » Cela est aussi vrai de la doctrine que du gouvernement ecclésiastique, où l'évêque de Rome arriva insensiblement à la supériorité, et Michelet a raison d'étendre à la théologie ce que de Maistre ne dit que de la papauté.

hommes, il s'est formé peu à peu par voie de développement et d'évolution ; c'est ce que la plupart de ses apologistes ne font aujourd'hui aucune difficulté d'avouer. Bossuet, quoi qu'il en dise, l'avoue lui-même, lorsqu'il cite et accepte ce passage de saint Augustin : « Il y a plusieurs choses, appartenant à la foi catholique, lesquelles étant agitées par les hérétiques, dans l'obligation où l'on est de les soutenir contre eux, sont considérées plus soigneusement, plus clairement entendues, plus vivement inculquées, en sorte que la question, émue par les ennemis de l'Église, est une occasion de les apprendre. » En effet, qu'est-ce qu'apprendre, sinon voir clairement et distinctement ce qu'on ne voyait d'abord que d'une vue confuse et obscure ? C'est voir dans le particulier et dans les conséquences ce qu'on ne voyait auparavant qu'en gros et dans les principes ; et pour me servir du langage d'Aristote, c'est voir actuellement et d'une manière expresse et formelle ce qu'on ne voyait que virtuellement et en puissance, autrement dit ce qu'on ne voyait pas, mais pouvait voir, à condition de l'expliquer et de l'éclaircir par le raisonnement. Cela même est un développement, une évolution, un progrès, et par suite un véritable changement. Soutenir le contraire, c'est parler contre toute vraisemblance philosophique et contre l'histoire. Jurieu pouvait donc avoir tort dans la forme et sur certains détails ; il avait mille fois raison dans le fond et en gros contre Bossuet et contre ses adversaires protestants. De plus, il ouvrait une

vue nouvelle sur l'histoire ecclésiastique, si pleine d'idées convenues, et sur la manière d'étudier la formation des dogmes, en suivant le progrès siècle par siècle, au lieu de supposer gratuitement avec Bossuet, Nicole, Arnauld et Pélisson, qu'ils sont d'abord dans leur perfection, et de rechercher ensuite arbitrairement et sans ordre des textes de toutes les époques pour confirmer cette hypothèse. Quoique cette méthode fût déjà dans le livre d'Aubertin et dans les disputes de Claude contre Arnauld au sujet de ce livre, c'était pourtant une nouveauté au point de troubler les protestants eux-mêmes. C'est que Jurieu appliquait à la théologie tout entière ce que Claude et Aubertin s'étaient bornés à appliquer au seul article de l'Eucharistie ; c'est qu'il généralisait hardiment ce que jusqu'alors on avait seulement pratiqué d'une manière particulière et sans bien se rendre compte de ce qu'on faisait.

Mais la plus grande nouveauté des *Lettres pastorales*, c'est la doctrine politique qui y était exposée et qui contenait déjà tout le *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

Guillaume d'Orange, passant en Angleterre, avait détrôné le roi légitime quelques mois à peine après la publication de l'*Histoire des variations*, c'est-à-dire, après que Bossuet, donnant à Jacques II les mêmes conseils que les ministres de Louis XIV, l'invitait à faire cesser le schisme et à ramener l'Angleterre dans le giron de l'Église

catholique (1). La brusque invasion de Guillaume ne déconcertait pas seulement les vues de nos convertisseurs français sur l'Angleterre; son triomphe renversait encore cette politique idéale de la royauté de droit divin, que l'Église anglicane ne prêchait pas moins à cette époque que Bossuet, plus effrayée encore pour elle-même et pour ses privilèges que menaçait le fanatisme égalitaire des indépendants, que pour la royauté, en souvenir de l'attentat sur la personne de Charles I[er]. « Ils ont voulu, écrit Jurieu, mettre la souveraine autorité des rois et leur propre conservation sous le même asile (c'est la souveraine indépendance des rois), enseignant que, sous quelque prétexte que ce soit, ou de religion, ou de conservation de lois et de pri-

(1) A la fin du VII[e] livre des *Variations*, après une éloquente comparaison de Thomas de Cantorbéry et de Crammer, rappelant tous les saints qui ont fondé et illustré le Christianisme en Angleterre, et dont les réformateurs noircissent les intentions et les services qu'ils ont rendus à la foi en s'efforçant d'effacer leurs noms, Bossuet continue : « Voilà ce qu'on publie en Angleterre ; et sa réformation s'établit en foulant aux pieds, jusque dans la source, tout le christianisme de la nation. Mais une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue pour la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme. *Dieu travaille trop puissamment à son salut en lui donnant un roi incomparable en courage comme en piété.* Enfin, les termes de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints. »

vilèges, il n'est jamais permis de résister aux princes et d'opposer la force à la violence. » Quoique l'avènement de Guillaume pût sembler une quasi-légitimité, c'était cependant une usurpation, la violation formelle et éclatante de la majesté et du droit divin des couronnes, le droit de la nation opposé aux privilèges de la royauté. Jurieu le comprit ; et dans l'espoir peut-être d'amener en France une révolution semblable à celle d'Angleterre, élevant et généralisant la question, au lieu de se borner à une simple justification de Guillaume III, comme faisaient plusieurs calvinistes français, entre autres Abbadie, il plaida la cause du droit éternel des peuples avec une précision et une netteté jusqu'alors sans exemple.

Le principe de la souveraineté du peuple reparaît donc dans les spéculations politiques. Il avait toujours subsisté parmi les calvinistes de France au moins dans leur administration religieuse, où ils continuèrent à l'invoquer et à l'appliquer, au lieu du principe d'autorité, qui plaisait seul aux catholiques.

C'est là un fait considérable dans l'histoire des idées de notre pays ; et l'opposition de la république protestante et de la monarchie catholique ou romaine, qui était comme le prélude de l'opposition des deux Églises dans la politique, me paraît d'une telle importance que je ne craindrai pas de citer un long passage des *Variations*, où Bossuet l'exprime avec sa magnificence et sa véhémence ordinaires.

« Après avoir mis, dit-il, dans la tête d'un peuple, qu'il est particulièrement inspiré de Dieu, il n'y a pour l'achever qu'à dire encore qu'il peut faire à son gré des conducteurs, déposer tous ceux qui sont établis, en établir d'autres qui n'agissent que par le pouvoir qu'il leur a donné. M. Claude et M. Jurieu s'accordent encore dans cette doctrine.

L'Église catholique parle ainsi au peuple chrétien : vous êtes un peuple, un état et une société; mais Jésus-Christ qui est votre roi ne tient rien de vous, et son autorité vient de plus haut. Vous n'avez non plus le droit de lui donner des ministres (1) que de l'instituer votre prince. Ainsi, ses ministres, qui sont vos pasteurs, viennent de plus haut comme lui-même, et il faut qu'ils viennent par un ordre qu'il ait établi. Le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde, et la comparaison que vous pourrez faire entre ce royaume et ceux de la terre est caduque. En un mot, la nature ne vous donne rien qui ait rapport avec Jésus-Christ et son royaume, et vous n'avez aucun droit que celui que vous trouvez dans les lois ou dans les coutumes immémoriales de ces sociétés. Or, ces coutumes immémoriales, à commencer par les temps apostoliques, sont que les pasteurs déjà établis, établissent les autres... Voilà comme on

(1) Bossuet nie-t-il la participation du peuple ou des laïques (λάος peuple) à la nomination des évêques dans la primitive église (au moins du IIe siècle au IVe siècle inclusivement)?

parle dans l'Église, et les peuples ne présument pas au-dessus de ce qui leur est donné.

Mais la Réforme leur dit tout le contraire. En vous, leur dit-elle, est la source du pouvoir céleste (1) ; vous pouvez non-seulement présenter, mais établir les pasteurs. S'il fallait prouver ce pouvoir par les Écritures, on y demeurerait court... N'importe : faites toujours, ô peuple. Croyez que le pouvoir de lier et de délier, d'établir et de détruire est en vous, et que vos pasteurs n'ont de pouvoir que comme vos représentants ; que l'autorité de leurs synodes vient de vous ; qu'ils ne sont que vos délégués ; croyez, dis-je, toutes ces choses, encore que vous n'en trouviez pas un seul mot dans l'Écriture ; et croyez surtout que, lorsque vous vous croirez inspirés de Dieu pour réformer l'Église, dès que vous serez rassemblés en quelque manière que ce soit, vous pourrez faire ce qu'il vous plaira de vos pasteurs, sans que personne puisse vous enlever cette liberté, à cause qu'elle est naturelle (2). » Voilà donc l'esprit des deux communions dans les affaires religieuses ; c'est le même esprit qui s'est développé de plus en plus en politique, le catholicisme inclinant à la royauté absolue et le protestantisme à la monarchie constitutionnelle et à la république. Les calvinistes français qui avaient conservé cet esprit démocra-

(1) Je ne sais ce que veut dire Bossuet par ces mots. Jamais, que je sache, les protestants n'ont rien dit de tel.

(2) *Hist. des Variations*, liv. XV, p. 635, éd. de Besançon.

tique dans leur Église, l'avaient oublié depuis soixante ans dans les choses de gouvernement; ils n'étaient pas moins zélés royalistes que leurs adversaires au moment de la Révocation, même après tant de violations partielles, soit directes, soit indirectes de l'Édit de Nantes. La persécution les remit dans leur voie naturelle et les rappela plus ou moins à leurs vrais principes. Mais Jurieu fut le seul qui comprit pleinement que la cause de la Réforme et celle des institutions libérales n'étaient qu'une seule et même cause. Ce Français, né et nourri dans des idées toutes monarchiques, saisit mieux que les Anglais eux-mêmes la portée et le sens de leur Révolution de 1688.

Je laisse de côté la question de savoir si les chrétiens, en tant que chrétiens, ont le droit de résister aux puissances établies qui les persécutent et de repousser la force par la force. Que Bossuet et Jurieu se battent là-dessus, tant qu'ils voudront, à force d'exemples, de textes sacrés, de commentaires et de gloses; je ne m'attache qu'aux principes du droit naturel, qu'aucune religion positive ne saurait détruire. Or, voici ces principes d'après Jurieu. Le peuple fait les souverains et donne la souveraineté; donc le peuple possède la souveraineté dans un degré plus éminent; car celui qui communique doit posséder ce qu'il communique, d'une manière plus parfaite. Et quoiqu'un peuple qui a fait un souverain n'exerce plus la souveraineté par lui-même, c'est pourtant la souveraineté du peuple qui est exercée par le souverain; et

l'exercice de la souveraineté qui se fait par un seul n'empêche pas que la souveraineté ne soit dans le peuple comme dans sa source et comme dans son premier sujet. D'où il suit que le peuple peut exercer sa souveraineté par lui-même dans certains cas, même sur les souverains, et qu'il a droit de les juger, de leur faire la guerre, de les priver de la couronne, de changer l'ordre de succession et même la forme du gouvernement. Car le gouvernement repose sur un contrat, et il est contre la raison qu'un peuple se livre à un souverain sans pacte, absolument et sans condition : un tel traité serait nul de soi, étant contre nature. Ce serait donner au souverain le droit de nuire au peuple et même de le détruire, droit monstrueux que le peuple ne possède pas lui-même. Il ne s'agit pas ici de la constitution de quelque État; il s'agit du droit naturel et universel que le ministre protestant veut retrouver dans tous les États, si peu que le gouvernement en soit raisonnable et légitime. Il est contre la nature, dit Jurieu, de se livrer sans quelque pacte, c'est-à-dire de livrer sans réserve le droit souverain.

Cela paraît prodigieux à Bossuet (1); rien, au

(1) Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Bossuet est peut-être de tous les écrivains celui qui a le plus fortement exprimé le consentement des sujets, impliqué dans ce pacte fondamental. On lit dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte* (liv. I, art. IV, prop. VI) : « Pour entendre parfaitement la nature de la loi, il faut remarquer que tous ceux qui en ont bien parlé l'ont regardée dans son origine comme un pacte et

contraire, ne nous semble aujourd'hui plus naturel et plus vrai. Il n'y a donc point de relation au monde, continue Jurieu, qui ne soit fondée sur un pacte mutuel, tacite ou exprès, lequel entraîne des obligations réciproques, excepté l'esclavage, tel qu'il était entre les païens, qui donnait droit de vie et de mort sur un esclave, sans au-

un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble, par l'autorité des princes, de ce qui est nécessaire pour former leur société. On ne veut pas dire par là que l'autorité des lois dépende du consentement et acquiescement des peuples, mais seulement que le prince, qui d'ailleurs par son caractère n'a d'autre intérêt que celui du public, est assisté des plus sages têtes de la nation et appuyé sur l'expérience des siècles passés. Cette vérité, constante parmi les hommes, est expliquée admirablement par l'Écriture. Dieu assemble son peuple, leur fait à tous proposer la loi, par laquelle il établissait le droit sacré et profane, public et particulier de la nation, et les en fait tous convenir en sa présence. .....Tout le peuple consent expressément au traité. Les lévites disent à haute voix : — Maudit celui qui ne demeure pas ferme dans toutes les paroles de cette loi et ne les accomplit pas ! — Et tout le peuple répond : Amen, qu'il soit ainsi ! – Il faut remarquer que Dieu n'avait pas besoin du consentement des hommes pour autoriser sa loi, puisqu'il est leur créateur, qu'il peut les obliger à ce qui lui plaît (Non ! !), et toutefois, pour rendre la chose plus solennelle et plus ferme, il les oblige à la loi par un traité exprès et volontaire. » Si Dieu respecte assez la liberté des hommes pour demander leur libre consentement à ses lois, ce consentement, quoi qu'en dise Bossuet, est donc nécessaire pour valider et ratifier la loi proposée par de simples mortels. C'est ce que dit Jurieu, mais non pas avec l'éloquence de l'exemple cité par Bossuet.

cune connaissance de cause. Mais ce droit était faux, tyrannique, purement usurpé et contraire à tous les droits de la nature. Il est donc certain, poursuit Jurieu, qu'il n'y a aucune relation de maître et de serviteur, de père et d'enfant, de mari et de femme, qui ne soit établie sur un pacte mutuel et sur des obligations mutuelles, en sorte que, quand une partie anéantit ces obligations, elles sont anéanties de l'autre côté. Jurieu prend peut-être mal ses exemples ; ainsi les relations de père et d'enfant sont fondées purement sur le droit naturel et non sur un contrat. Mais Bossuet a beau crier au prodige ; Jurieu n'a pas moins raison de dire : « Il n'y a rien de plus inviolable et de plus sacré que les droits des pères sur leurs enfants ; néanmoins les pères peuvent aller si loin dans l'abus de ces droits qu'ils les perdent. » A plus forte raison, lorsqu'il s'agit des droits réciproques de femme et de mari. Car un mari qui abuse de son pouvoir sur sa femme, la met par cela même en droit de demander la protection des lois, de rompre tout lien et toute communion, de résister, en un mot, à toutes ses volontés. « C'est avec une audace, une autorité extraordinaire et décisive, écrit Michelet, que Jurieu proclame ceci : Dieu même a fait pacte avec l'homme ; il n'use point du pouvoir sans borne ; il veut régner par le droit. Nous devons dire que si, par impossible, Dieu cessait d'être juste, ruinait sans cause des sociétés innocentes, il n'aurait plus autorité sur elles. Si Dieu damnait un juste, il ne serait plus

Dieu. Quelle chose monstrueuse est-ce donc d'attribuer à des hommes une puissance que Dieu ne s'attribue pas à lui-même (1). » Bossuet dit la même chose lorsqu'il prononce ce grand mot : Dieu lui-même a besoin d'avoir raison, ou, ce qui revient au même, il n'y a pas de raison contre la raison et par conséquent de droit contre le droit ; et pourtant Bossuet, dans son *Ve Avertissement*, reconnaît partout comme un droit, dans des hommes mortels non moins qu'en Dieu, l'indépendance absolue et l'usage illimité et arbitraire de l'autorité. A ceux qui se scandalisent des principes politiques qui précèdent et du droit d'insurrection que ces maximes impliquent, Jurieu répond simplement : « Nous ne disons pas qu'il soit permis de résister aux rois jusqu'à leur couper la tête. Il y a bien de la différence entre attaquer et se défendre. La défense est légitime contre tous ceux qui violent le droit des gens et les lois des nations. Mais il n'est pas permis d'attaquer les rois et surtout des rois innocents pour leur faire subir un honteux supplice. »

Bossuet s'est efforcé de répondre à Jurieu dans le *Ve Avertissement*, et si nous en croyons le cardinal Bausset, il l'a fait victorieusement. Mais

(1) Jusqu'ici, n'ayant pu me procurer les *Lettres pastorales*, j'ai fait mon exposition avec des textes de Jurieu, cités littéralement par Bossuet, et je l'ai fait sans le moindre scrupule. Je suis moins assuré que les paroles que je cite ici soient textuellement de Jurieu. C'est sans doute un résumé, et j'en laisse la responsabilité à Michelet.

j'avoue que j'entre tout d'abord en défiance de ces raisonnements victorieux de Bossuet, quand je le vois soutenir l'esclavage dans une longue page, dont il m'est impossible d'admettre une syllabe. Cela ne lui suffit pas. Il vient de justifier et par le droit des gens et par l'Écriture l'esclavage individuel ; il va maintenant justifier l'asservissement de nations entières. « Cela, dit-il, va plus loin que ne pense M. Jurieu. Car il méprise le droit de conquête jusqu'à dire que la conquête est une pure violence ; ce qui est dire manifestement que toute guerre en est une, et par conséquent contre le propre principe du ministre qu'il ne peut jamais y avoir de justice dans la guerre (1), puisqu'il n'y a rien qui s'accorde moins que la justice et la violence. Mais si le droit de servitude est véritable, parce que c'est le droit du vainqueur sur le vaincu, comme tout un peuple peut être vaincu jusqu'à être obligé de se rendre à discrétion, tout un peuple peut être serf, en sorte que son seigneur en puisse disposer comme de son bien, jusqu'à le donner à un autre sans demander son consentement. » Ne serait-ce pas le cas de pousser les exclamations dont Bossuet abuse à l'égard de Jurieu : « Où en sommes-nous, bon Dieu ! Quel prodige de doctrine, etc., etc. ? » Mais la question de l'esclavage individuel et celle de la conquête

(1) Mais, sans doute, dans la guerre d'agression. Si Jurieu parle de guerre défensive, lorsqu'il fait une exception à la condamnation de la guerre, où est la contradiction ?

est tellement jugée, grâce aux philosophes du XVIII[e] siècle, qu'il suffit de citer de pareilles thèses pour les réfuter. Je ferai seulement une remarque : Bossuet était bien de son temps. On vit rarement moins de souci du droit et de l'humanité qu'au XVII[e] siècle. On sacrifiait tout à l'État, à la gloire du roi, à je ne sais quelle règle et discipline. Cela tient, je crois, à un attachement aveugle et sans borne à la tradition, d'abord à la tradition romaine et à la plus mauvaise, c'est-à-dire à celle de l'empire, et ensuite à la tradition biblique qui, au moins dans l'Ancien Testament, n'est pas une meilleure école de liberté, de droit, de justice et d'humanité que le Césarisme. Cette double tradition était surtout vivante dans les familles parlementaires où se recrutait en grande partie le personnel du gouvernement et de l'administration, et dans l'Église, qui était en possession de la morale et de la direction des âmes, et d'où sortirent à peu près tous les publicistes de cette époque. Comment le droit, sans lequel il n'y a pas d'humanité véritable, aurait-il présidé au gouvernement d'une société dont les deux classes les plus éclairées, les deux classes dirigeantes, ne surent jamais ce que c'est que l'individu, ce que c'est que la liberté personnelle, et furent toujours prêtes à sacrifier l'un et l'autre à l'État, personnifié dans un seul homme, comme au temps des Césars ? Cette absence du sentiment du droit et ce défaut d'humanité sont un des caractères les plus profonds de la belle période du grand règne. On est confondu

de la froide sérénité avec laquelle des écrivains de génie qui, malgré quelques apparences, ne manquaient pas d'entrailles ni de cœur, immolent la réalité à des abstractions, et l'humanité à la divinité fantastique d'un homme. Les revendications de Jurieu devaient leur sembler bien étranges, pour ne pas dire monstrueuses et folles (1).

Il est inutile de suivre Bossuet dans sa longue et pompeuse réfutation des principes démocratiques du ministre protestant : Michelet en a fait justice dans une page pleine de verdeur et dont les vivacités mêmes ne sont pas sans vérité et sans philosophie. Rien ne lui paraît plus pauvre que cette argumentation toute composée des vieilleries de la paternité royale, de l'État-famille, des sophismes usés de Hobbes sur la nécessité de se donner un maître. « Bossuet, s'écrie l'historien, croit embarrasser notre ministre en lui demandant : Où et comment s'est fait le contrat entre le prince et le peuple? Belle demande ! C'est à peu près celle d'un élève en géométrie qui ne voudrait admettre les propriétés du triangle qu'autant qu'il aurait vu des corps triangulaires. Que de tels corps existent ou n'existent pas, cela ne fait rien à l'affaire. Le triangle n'en subsiste pas moins d'une vérité éternelle. En justice, c'est comme en justesse, les rapports légitimes ne tiennent nullement

(1) Rien n'est plus curieux et plus triste à cet égard que la correspondance de Colbert au sujet du recrutement de ses galères ou de sa marine à rames.

à tel fait matériel, moins encore à la durée, à l'antiquité de ce fait. Si les Anglais ont dit très-justement notre glorieuse constitution, ce n'est pas parce qu'ils trouvèrent un parchemin troué dans les tombeaux des rois normands; c'est parce que pour la première fois fut posée simplement, hors du nuage théologique, la pure lumière du droit invariable qui a toujours existé, non comme fait, mais comme vérité. »

Jurieu, d'ailleurs, a victorieusement répondu à la question de Bossuet dans *les Soupirs de la France esclave.* Après avoir représenté, dans les cinq premiers mémoires, l'état actuel de la France, l'esclavage du clergé, la dégradation de la noblesse, l'asservissement de la magistrature, l'anéantissement de tous les droits du peuple, l'oppression et la misère générale sous un gouvernement sans frein et aussi tyrannique que celui du grand Turc, après avoir analysé les causes de cette déplorable servitude et les moyens par lesquels elle se maintient, Jurieu prouve par l'histoire que c'est le despotisme qui est nouveau en France, et non la liberté. Les rois, au moins, dans les deux premières races, quoiqu'ils succédassent à leurs pères, n'étaient rois que par élection et du consentement du peuple, lorsqu'ils avaient été élevés sur le bouclier ; ni les dépositions ne sont rares, ni les interruptions dans le droit de succession. Le pouvoir des rois était limité par les grandes assemblées qui se tenaient tous les ans au mois de mars, puis au mois de mai, où les lois présentées étaient

sanctionnées, où se réglaient les grandes affaires de paix et de guerre ; il fut limité plus tard par le parlement, qui n'était dans l'origine qu'un abrégé des états-généraux. Les grands seigneurs, hors l'hommage, étaient indépendants des rois par leurs droits et privilèges. La justice ne se rendait pas par des juges, serviteurs du roi et choisis par lui ; chacun était jugé par ses pairs ; et le jury, dont il ne restait plus de traces en France sous Louis XIV, n'est pas moins ancien dans nos institutions que dans celles d'Angleterre. Enfin, le roi n'avait point de finances ; et lorsque les impôts commencèrent, ils durent être consentis par la nation. Voyez les États de 1355. « Il y fut ordonné que nul trésorier ou officier du roi n'aurait la direction et le maniement des deniers votés par l'assemblée, mais que les trois États commettraient des gens d'une probité connue, bons et solvables, qui en ordonneraient selon leurs instructions, et que ces commissaires généraux en nommeraient en chaque province neuf particuliers, trois de chaque ordre..... Le roi s'engagea par serment de ne pas employer ces deniers à autre usage qu'à celui de la guerre ; et les trésoriers généraux jurèrent aussi sur les Évangiles qu'ils ne permettraient pas qu'on les employât à autre chose, quelque mandement qu'ils pussent recevoir du roi, et en cas qu'il voulût les contraindre de détourner ces deniers à un autre usage, il leur fut permis de s'y opposer par voies de fait, c'est-à-dire par armes, jusqu'à demander du secours aux villes voisines. Et il fut de plus or-

donné que le mois de mai suivant les États se rassembleraient à Paris pour voir et examiner le compte de ce qui aurait été levé et employé. » Certes ce style de greffier est loin du grand style de Bossuet ; mais il suffit à exprimer des notions exactes et précises. Ce ne sont pas des discours magnifiques et des raisonnements en l'air ; ce sont des faits incontestables ; ce ne sont point des idées *à priori* ou tirées soit de la tradition biblique, soit de la tradition césarienne, qui n'ont rien à voir avec notre droit public ; c'est l'enseignement que donne notre histoire elle-même. Or, conclut très justement Jurieu, cela a-t-il l'air d'une puissance absolue, telle que celle dont on se sert aujourd'hui ?

Il insiste sur ce fait des finances, fait capital en effet. Car on peut appliquer à la royauté le dicton vulgaire : Point d'argent, point de suisse. Point d'impôts arbitrairement levés et employés, point d'armées permanentes pour opprimer le pays, et par conséquent point de royauté absolue. C'est le droit que les rois de France se sont arrogé de lever à leur gré et sans le consentement des peuples des tributs sur les sujets, qui peu à peu a établi leur autorité despotique et sans bornes. Jurieu indique et suit ces empiétements ; il en donne la date et dissipe par là le fantôme d'une monarchie de 14 siècles, à la façon de celle de Louis XIV. Je le laisse parler lui-même : « Dans la suite (c'est-à-dire depuis Charles VII), on ne voit qu'entreprises et attentats sur la liberté publique. Peu à peu les

rois se sont attribué le droit de régler les impositions. Ils les ont fait recevoir par leurs créatures et leurs officiers. Ils ont érigé des tribunaux et des cours de justice, des charges d'intendants et de surintendants des finances, des trésoriers et des receveurs généraux absolument dans leur dépendance ; enfin, ils ont fait passer pour une loi et un droit incontestable cette énorme et détestable maxime que le roi est maître de tous nos biens, qu'il peut lever sur nous tels tributs qu'il lui semble bon, qu'il peut employer les finances sorties des veines du peuple non seulement à la défense de l'État, mais aussi à soutenir les prodigieuses dépenses de sa cour, de son luxe, de ses bâtiments et de ses débauches. Cependant il est constant : 1° que le droit de lever les impôts sans permission du peuple n'est pas attaché aux rois de France ; 2° que cette coutume est très nouvelle ; 3° que ce droit a toujours dépendu des peuples et des États ; 4° que les rois n'ont pu et n'ont dû faire aucun changement dans la quantité des impôts et dans la manière de les lever que par le consentement des trois États ; 5° qu'il n'était pas au pouvoir des rois d'employer ces deniers selon leurs caprices, et qu'ils en étaient responsables aux États dans la personne des officiers qui travaillaient à ces levées et à l'emploi de ces deniers. Avant Charles VII, ces prodiges d'opinion étaient inconnus, que le roi peut lever des impôts sans le consentement des peuples et qu'il est en droit d'en faire ce qu'il veut. Mais Louis XI, l'oppresseur de

nos libertés, gagna, par crainte ou par bienfaits, des esclaves qui débitèrent cette maxime, à laquelle on s'opposa fortement. »

Jurieu n'invente rien; il énonce simplement le témoignage de l'histoire; et il n'a même pas besoin d'interpréter ce témoignage, toute interprétation pouvant dépendre des vues de l'auteur et être fausse. Il cite la pensée même des contemporains, seuls interprètes irréfutables de leurs franchises et des vieilles coutumes. Ce n'est pas Jurieu, c'est Commines qui nous explique la vraie théorie de la monarchie française, lorsqu'elle se tenait dans ses limites légitimes. « Y a-t-il roi ni seigneur sur terre, dit cet historien, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans octroi ni consentement de ceux qui doivent payer, sinon par tyrannie et par violence ? On pourrait répondre qu'il y a des saisons qu'il ne faut pas attendre l'assemblée, et que la chose serait trop longue. A commencer la guerre et à l'entreprendre, il ne faut pas tant se hâter, et a-t-on assez de temps. Et si vous dis que les rois et princes en sont trop plus forts, quand ils l'entreprennent du consentement de leurs sujets.... Notre roi est le seigneur du monde qui le moins a cause d'user de ce mot : J'ai privilège d'user sur mes sujets ce qui me plaît. Car ni lui ni autre ne l'a ; et ne lui font nul honneur ceux qui ainsi le dient pour le faire estimer plus grand. Mais ils le font haïr et craindre aux voisins, qui pour rien ne voudraient être sous sa tyrannie; même aucuns du royaume s'en pas-

seraient bien, qui en tiennent. Mais si notre roi et ceux qui le veulent louer et agrandir, disaient : J'ai les sujets si bons et si loyaux, qu'ils ne me refusent chose que je leur sache demander, il me semble que cela lui serait grand los, et non pas dire : Je prends ce que je veux et en ai privilège. Le roi Charles Quint ne le disait pas ; aussi ne l'ai-je entendu dire aux rois, mais à de leurs serviteurs, à qui il semblait qu'ils fesaient bien la besogne. Mais selon mon avis ils (se) méprenaient envers leur seigneur et ne le disaient que pour faire les bons valets.... » C'est ainsi, ajoute Jurieu, qu'on parlait sous le règne de Charles VIII, c'est-à-dire il y a moins de deux cents ans, et il n'y a pas cent ans que la liberté n'était pas encore tout à fait morte. Car Pasquier, auteur de notre siècle, appelle ces maximes de la puissance absolue pour lever tels tributs que l'on veut, « les maximes de certains esprits hagards. »

Il faut, en effet, beaucoup d'ignorance ou une singulière illusion pour se représenter le gouvernement de Louis XIV, comme l'ancienne et légitime forme de la monarchie française. Qu'on le trouve bon ou mauvais, juste ou injuste, utile ou funeste, il faut avouer, à moins d'ignorer ou de contredire impudemment l'histoire, que ce fut un gouvernement révolutionnaire qui abattit tous les privilèges, tous les droits, toutes les libertés, tous les ordres de l'État devant lui. Le mouvement vers le despotisme avait été fortement imprimé par le dur régime de Richelieu ; mais ce fut

Louis XIV qui le précipita, et qui poussa les choses jusqu'aux derniers excès. Jurieu est donc ici non-seulement l'homme de la raison et du droit naturel, il est encore l'homme de la vraie tradition, tandis que Bossuet n'est en réalité que l'homme de son temps et de Louis XIV, ou que, s'il représente une tradition, ce n'est toujours pas de la tradition française qu'il est l'organe.

Cependant les grandes qualités et même les défauts brillants de Louis, autant et plus que sa fortune et sa puissance, avaient tellement saisi les esprits, on s'était fait du respect et de l'obéissance *quand même* une telle habitude, les Calvinistes de France s'étaient tellement rompus à l'opinion du droit sacré des rois et de leur indépendance souveraine, que Bayle, qui n'était fanatique ni superstitieux en rien, s'éleva avec autant de véhémence que Bossuet, contre ce qu'il appelait la lèpre de Buchanan, contre cette hérésie politique, qui lui semblait saper les fondements de toutes les Sociétés, sans excepter les républiques les plus populaires, contre ce dogme le plus monstrueux dont se puisse infatuer le monde. « Je ne veux point disputer avec vous, dit-il dans son *Avis aux réfugiés*, sur l'origine de la monarchie, ni entreprendre de vous prouver par l'Écriture, que le droit des rois vient de Dieu et non pas des hommes (1), je me contente de vous dire que soit que la souveraineté émane du peuple,

(1) Et celui des Républiques?

soit qu'elle émane de Dieu, il est absolument nécessaire que la souveraineté soit à pur et à plein ou entre les mains d'un seul comme dans les monarchies, ou entre les mains de plusieurs comme dans les républiques, c'est-à-dire qu'il faut nécessairement dans toutes les Sociétés qu'une ou plusieurs personnes jugent en dernier ressort et sans appel, avec l'autorité de punir les contrevenants, que telles ou telles choses doivent être faites, que c'est ceci ou cela qui est la vraie interprétation ou la bonne application des lois. Car si les peuples se réservaient le droit d'examen et la liberté d'obéir ou de n'obéir pas (1), selon qu'ils trouveraient de la justice ou de l'injustice dans les ordres de ceux qui commandent, il ne serait pas possible de conserver le repos public, ni de rien exécuter pour le bien commun, puisqu'il n'y a point de règlement ou de loi qui plaise de telle sorte à tous les sujets, que la véritable raison pour laquelle chacun obéit, est qu'après avoir bien examiné la chose, on la trouve juste. » Bossuet poussa un long cri de joie en

(1) Bayle confond ici deux choses. Une loi est mauvaise ou mal interprétée, si chacun a le droit d'obéir ou de n'obéir pas : il n'y a plus de société possible. Mais en obéissant, je conserve le droit d'examiner la loi en elle-même, de montrer par la parole qu'elle est mauvaise ou qu'on l'interprète mal, par conséquent d'en provoquer ou l'abolition ou une rédaction plus claire. Tant pis pour les sociétés qui ne laissent pas le libre usage de ce droit à leurs membres : elles les condamnent ou à l'esclavage ou à la révolte.

lisant ces lignes imprudentes : il avait trouvé un auxiliaire dans le camp ennemi.

Que veut donc Bayle? Qu'est-il en politique? Quelle est sa pensée? Il ne le sait pas trop bien lui-même. A coup sûr, il veut le repos à tout prix; hors de là, il n'est pas plus pour les préjugés monarchiques de Bossuet, que pour les préjugés républicains dont il accuse ses coreligionnaires. Bayle incline fortement à la monarchie dont il aime la stabilité. Mais sa foi monarchique ressemble plus à celle d'un bon et timide bourgeois de nos jours qu'à celle de Louis XIV ou de Bossuet. Il ne croit guère au droit divin ; il n'admet pas que les souverains aient qualité pour intervenir dans les matières de conscience ; il doute fort que les Français aient pour leur monarque cet amour sans bornes dont on fait tant de bruit ; il fait remarquer, bien avant les disgrâces de Louis XIV, que les républiques ont souvent humilié les rois ; il oppose l'abondance et la prospérité de la Hollande où les paysans mêmes sont bien vêtus, bien logés, bien nourris, à la misère où croupissent les sujets de tant de royaumes ; aux admirateurs indiscrets d'Auguste, il rappelle ce que Rome devint sous Tibère et sous Néron ; et citant le mot de Tacite : *Dedimus profecto grande patientiæ documentum*, il oppose aux maux du despotisme les biens et les charmes de la liberté. S'il blâme les libelles politiques que ses coreligionnaires publiaient en Hollande contre Louis XIV, il avoue qu'ils ont souvent raison au fond, mais il veut qu'on ait des égards

même pour le sultan et sa famille. « Quelque Turcs que soient les gens, il faut toujours respecter le caractère du monarque. » Quant aux vertus surnaturelles des rois, il est trop déniaisé sur toutes choses pour ne pas en rire. « Vous me demandez, répond-il à quelqu'un, si je pense que les princes de la maison d'Autriche ont le don des miracles, je n'en sais rien. » Il croit bien toutefois qu'ils ne font pas plus de miracles que les rois de France ne guérissent les écrouelles en les touchant. Car il ajoute ironiquement : « Je puis seulement vous dire ce que j'ai lu dans un livre composé par un conseiller du duc de Wittemberg, qu'ils ont reçu trois grandes grâces de Dieu et de la nature : de la nature, en ce qu'ils ont tous le menton long et les lèvres grosses, ce qui témoigne de leur piété' constance et intégrité ; de Dieu, en ce que, donnant de leurs mains un verre d'eau à un goutteux, ils le guérissent, et baisant un bègue, ils lui dénouent la langue. » Voilà la superstition monarchique de Bayle.

Ce qui l'embarrasse, ce qui le fait royaliste et contraire aux opinions de son parti et de Jurieu, c'est la difficile question de savoir où commencent, où s'arrêtent les droits des gouvernés. L'Évangile lui paraît répondre oui et non sur cette question comme sur tant d'autres. Si Pierre et Paul disent en termes formels qu'il faut obéir aux puissances, non seulement par le motif de la crainte, mais encore par un motif de conscience, Pierre ne dit pas moins expressément qu'il vaut mieux obéir

à Dieu qu'aux hommes. La raison ne répond pas d'une manière moins ambiguë que l'Écriture. Reconnaît-on aux sujets le droit illimité d'examen et de résistance, c'est exposer l'État à des révolutions continuelles. Mais faudra-t-il imiter Ignace de Loyola, qui se laissait martyriser par un médecin ignorant pour ne pas manquer au grand principe d'autorité ? Cela paraît bien absurde. Il semble que les embarras de Bayle auraient dû cesser à la vue d'un gouvernement mixte et pondéré, qui conciliait et l'obéissance indispensable et les libertés nécessaires des sujets. Mais soit que le gouvernement constitutionnel n'eût pas encore fait assez ses preuves, soit que Bayle, par suite de ses habitudes de dialectique, aimât à s'entortiller dans de vaines questions, comme il y prenait les autres, il a peine à admettre cette constitution politique qui aurait dû plaire à son caractère modéré. Il traite donc très-cavalièrement cette machine compliquée, qui doit toujours dégénérer, selon lui, en monarchie ou en république, selon que les rois ou les sujets sont les plus forts. « On met, dit-il, trop ou trop peu de ces ingrédients, et c'est ce qui gâte tout. C'est un principe nouveau d'altération et de maladie. » D'ailleurs n'y a-t-il pas là aussi une fiction, une illusion ? « Le pauvre peuple se persuade qu'il jouit d'une perpétuelle souveraineté, sous prétexte que tous ces ballottements (du régime représentatif) ne dépendent pas du caprice d'une seule tête, mais de celui de deux ou trois cents. » Bayle accepterait donc volontiers

une monarchie absolue, pourvu qu'on pût discuter, enseigner, publier ses opinions sans être inquiété, et que les souverains se contentassent d'administrer les affaires civiles sans penser à opprimer les consciences. Le scepticisme, toujours égoïste et par conséquent aveugle par quelque côté, trompe ici cette intelligence si droite et si lucide. Car, ainsi que le dit éloquemment Michelet, la liberté politique (cette liberté dont Bayle paraît si peu se soucier) est logiquement la première, parce qu'elle enveloppe et protège toutes les autres. L'État libre garde seul le foyer, la foi, la pensée. A tort, la pensée solitaire dans son orgueil stoïque croirait se sauver seule : on ne peut se sauver qu'ensemble. A tort, la foi et la famille s'enveloppant d'innocence, croiraient subsister seules. Regardez nos protestants, humbles royalistes et martyrs, que deviennent-ils au martyre de leurs femmes et de leurs enfants ? La plupart succombent et ne peuvent conserver leur foi. » Les faits donnaient raison à Jurieu, à cet insensé qui excitait les rires et parfois les colères de Bayle. Désavoué par Genève, par l'école de l'orthodoxie calviniste et de l'obéissance, moqué par les indifférents et les sceptiques, combattu et paralysé dans sa lutte contre le despotisme persécuteur par le doux Saurin et le pacifique Basnage, Jurieu, seul contre tous, ressemblait à la prophétesse antique rendant en vain des oracles qui ne rencontraient que risée et qu'incrédulité. Seul pourtant il semblait lire dans l'avenir ; et bientôt les catholiques de France

eux-mêmes, par leurs plaintes autant que par leurs utopies politiques, donnèrent raison à l'auteur des *Lettres pastorales* et des *Soupirs de la France esclave*.

Voilà donc, pour finir par où j'ai commencé, les beaux résultats de la Révocation. L'esprit de contradiction qu'on aurait cru anéanti pour jamais dans le règne de l'autorité, reparaît avec une puissance jusqu'alors inconnue. La souveraineté du peuple, à laquelle personne ne pensait plus, même en rêve, se réveille, et menaçante, se dresse en face du despotisme tout-puissant ; et ces deux revenants creuseront lentement, mais sûrement, la fosse où tomberont d'une chute commune la religion d'État et la royauté de droit divin.

NOTICE

SUR

M. JULES CAUVET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE CAEN

Par M. E. DE BEAUREPAIRE

Membre titulaire

Le 24 août 1884, la Faculté de Droit et les Sociétés savantes de la ville de Caen perdaient l'un de leurs membres les plus doctes et les plus distingués, M. Jules Cauvet, professeur titulaire de droit romain, ancien président de l'Académie et de la Société des Antiquaires de Normandie.

Né à Caen, le 24 juillet 1811, d'une vieille, honorable et riche famille, ayant contracté dans la même ville un mariage qui lui avait donné le bonheur, M. Cauvet eût pu, comme bien d'autres, vivre au gré de sa fantaisie et jouir tranquillement de sa fortune. Une existence oisive et sans but n'était ni dans ses goûts ni dans ses aspirations.

Comme M. Carel l'a justement remarqué, notre compatriote, libre de ses décisions, choisit spon-

tanément une carrière où la faveur ne pouvait tenir lieu de titre, et il eut le mérite bien rare, à notre époque, de mettre uniquement son honneur dans les travaux de l'esprit.

Le professorat, avec l'existence calme, indépendante, exclusivement intellectuelle qu'il comportait alors, l'avait attiré et séduit, et, plus heureux que la plupart des hommes, sans quitter son pays natal, sans imposer à ses affections ou à ses habitudes aucun sacrifice, il put réaliser son idéal et atteindre par le cours naturel des choses le but qu'il s'était tout d'abord proposé.

Nommé professeur suppléant à la Faculté de Droit de Caen au concours ouvert en 1846, il fut appelé comme titulaire à la chaire de droit romain de la même Faculté, par décret du 12 septembre 1853, sur la présentation unanime de ses collègues, et au rang que lui assignaient à la fois la durée de ses services et son dévouement à la science.

Quand nous aurons ajouté que M. Cauvet avait été nommé successivement chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil académique, nous aurons noté tous les points saillants de sa carrière universitaire.

Mais à côté de la vie officielle il en est une autre que nous avons à cœur de faire connaître, parce qu'elle est moins banale, plus attachante et qu'elle laisse en définitive plus de traces dans le souvenir.

M. Cauvet n'était pas, en effet, un professeur absorbé entièrement dans la préparation routinière des leçons quotidiennes. Sans jamais négliger aucun

de ses devoirs professionnels, il portait volontiers ses investigations sur une infinité de sujets, aimant ainsi à éclairer les textes juridiques à la lumière de l'histoire, de la philosophie, de l'économie politique. De là la variété de ses publications et le sérieux intérêt qui s'attache encore à quelques-unes d'entre elles.

M. Cauvet débuta, en 1843 et 1844, par deux articles insérés dans la *Revue académique de Caen: Les ruines en Italie, — Une procession de la Fête-Dieu à Cologne,* où l'on sent bien l'influence directe de Chateaubriand et des grands écrivains du commencement de ce siècle. Ce sont plutôt des impressions notées au passage et relevées par des réflexions religieuses et morales, que des constatations précises et minutieuses dans le goût de notre temps.

Mais, si des relations de voyage ainsi comprises nous renseignent peu sur les hommes et les choses, elles nous apportent, en revanche, de précieuses révélations sur la tournure d'esprit, sur les idées favorites, sur les sentiments intimes de l'écrivain. Comment douter de la nature douce et affectueuse de M. Cauvet en lisant *Les ruines*, et de l'ardeur de ses convictions religieuses, en parcourant *Une procession à Cologne?*

« Je me suis souvent demandé, écrit M. Cauvet « au début du premier de ces opuscules, à quel « ordre d'idées il convient de rapporter le plaisir « extrême que nous éprouvons à contempler les « débris du passé. Faut-il croire que l'origine de

« cette jouissance est un sentiment de personna-
« lité égoïste semblable à celui qu'éprouve Lu-
« crèce à la vue d'un naufrage? J'ose assigner à
« l'émotion que produit sur nos âmes la vue des
« ruines une source plus noble et plus pure. Loin
« de venir de l'égoïsme, elle dérive à mon estime
« de la sympathie (1). »

Ces lignes sont significatives; elles nous édifient complètement sur les dispositions morales de l'auteur, dont la compassion attendrie évoque au milieu des plus splendides décors la muette tragédie du passé.

A un autre point de vue, *Une procession de la Fête-Dieu à Cologne* peut prêter à des observations analogues. Personne mieux que notre confrère n'était à même de comprendre la poésie des fêtes catholiques et le charme profond des grandes et pacifiques manifestations de la religion populaire.

Bien qu'elles réveillent des souvenirs douloureux pour notre patriotisme, il y a encore aujourd'hui profit à lire les réflexions que lui suggère cette excursion faite en 1843 en pays allemand. M. Cauvet y note en effet, d'un trait net et ferme, le caractère étroit et formaliste du gouvernement prussien, son despotisme intolérant à l'égard du culte catholique, la tendance invariable de l'administration à effacer jusqu'aux moindres vestiges du régime français, et par dessus tout l'évocation

(1) *Les ruines en Italie*, p. 3.

perpétuelle de la vieille patrie avec sa langue à part. ses idées, ses traditions et ses mœurs.

M. Cauvet avait visité et décrit d'autres pays. Nous ne saurions dire pourquoi les pages relatives à ces voyages, et dont la rédaction était achevée, n'ont pas été livrées à l'impression.

Pour lui tout au moins, ces excursions multipliées n'avaient pas été stériles. De l'Italie notamment notre confrère avait remporté un goût très-vif pour les Beaux-Arts. Tous les chefs-d'œuvre parlaient à son imagination, les peintures religieuses parlaient en outre à son cœur. On trouverait aisément la trace de ces sentiments dans deux mémoires publiés en 1856 et en 1862 : *Venise et Florence expliquant le génie de leurs peintres. — Les anciennes écoles italiennes au musée Campana.*

Mais ces récits de voyage, ces études esthétiques n'occupent qu'une place restreinte dans l'œuvre de M. Cauvet. Comme on devait s'y attendre, le droit avec les recherches historiques et philosophiques qui en relèvent, voilà, quand on veut y regarder de près, son véritable domaine.

En 1884, la *Revue académique de Caen* publiait, de M. Cauvet, un article un peu général sur la philosophie du droit (1) ; à la même date, la *Revue de législation et de jurisprudence* publiait de lui une esquisse de la constitution judiciaire d'Athènes (2).

(1) *De la philosophie du Droit.* In-8° de 15 pages. Extrait de la *Revue académique de Caen.* Février 1844.

(2) *Revue de législation*, t. XX, p. 129 et 289.

Le sujet était neuf, la manière dont M. Cauvet le comprit l'était également. Le travail fut justement remarqué et, l'année suivante, encouragé par les plus honorables sympathies, l'auteur compléta son aperçu de la civilisation hellénique par une étude sur l'organisation de la famille dans la même région (1). Depuis, l'érudition moderne, dont un de nos compatriotes, M. Caillemer, est devenu l'un des maîtres, a pour ainsi dire renouvelé tous ces sujets par une vue plus précise et plus profonde; mais, à la date où il parut, l'essai de M. Cauvet était digne à tous égards de l'accueil favorable qu'il reçut. A défaut de textes juridiques proprement dits, le professeur avait fait le plus judicieux emploi des mentions éparses dans les philosophes, dans les poètes, dans les orateurs de l'antiquité. Démosthène surtout, si intéressant à ce point de vue spécial dans ses harangues judiciaires, avaient été l'objet des plus persistantes, et, nous pouvons le dire, des plus fructueuses investigations.

Le Droit romain, qui devait par la suite former la base de l'enseignement de notre confrère, ne tarda pas à attirer son attention et à provoquer ses recherches.

Une étude sur le génie littéraire des jurisconsultes latins ouvrit la voie. Dans ces pages d'une

(1) *De l'organisation de la famille à Athènes*. Tirage à part de 296 pages. (Extrait de la *Revue de législation;* n°s d'octobre et décembre 1845.)

lecture facile, M. Cauvet paraît s'être inspiré de la maxime célèbre de Leibnitz, plaçant les Romains au second rang dans les lettres, dans les arts, dans la philosophie et au premier dans la science du droit : « In una jurisprudentia regnant (1). »

Plus important est le mémoire relatif à l'empereur Justinien et à son œuvre législative. Les temps ne sont plus où la gloire du grand législateur était hautement proclamée et universellement reconnue. Un mouvement en sens inverse emporte aujourd'hui les historiens et les jurisconsultes. Justinien est chez nous traité avec un sans façon analogue à celui dont on use à l'égard de Louis XIV ou de Napoléon. Quant à la compilation célèbre qui porte son nom, les érudits de la nouvelle école n'y voient guère qu'un assemblage indigeste de textes primitifs déplorablement mutilés.

M. Cauvet n'a jamais goûté ces exagérations ; il avait la faiblesse de croire aux hommes providentiels, et, en ce qui concerne Justinien, il a exprimé son opinion dans des lignes très-nettes et très-explicites qui forment la conclusion de sa notice (2).

Quelle que soit cependant la valeur de cette dis-

(1) *Génie philosophique et littéraire des jurisconsultes romains.* Mémoires de l'Académie de Caen, 1882 (in-8° de 55 p.).

(2) *L'empereur Justinien et son œuvre législative.* Cette étude, publiée dès 1880 dans les *Mémoires de l'Académie*, est postérieure en date, comme composition, à la brochure précédente. In-8° de 106 pages.

sertation, elle ne saurait être mise sur la même ligne que les *Recherches sur le droit pontifical chez les anciens Romains dans ses rapports avec le droit civil* (1). Ce traité, que des juges compétents considèrent comme l'un des meilleurs de ceux auxquels M. Cauvet a attaché son nom, comprend, avec une sorte d'introduction, quatre sections distinctes : Le mariage chez les anciens Romains, selon les règles du droit civil.—Les règles du droit pontifical pour la constatation des filiations et la formation des adoptions. — La propriété du sol Romain dans ses rapports avec le droit des pontifes. — Les règles du droit pontifical sur la sépulture des défunts et les hérédités testamentaires.

Dans ce dernier chapitre, le droit confine de très près à l'archéologie et peut servir par ses textes à élucider et à résoudre quelques-uns des problèmes que la science des antiquités soulève.

Dans la composition de ce mémoire, M. Cauvet était resté fidèle à sa méthode ordinaire. Son travail, appuyé sur de nombreuses citations de poètes, d'historiens, de jurisconsultes, de pères de l'église, tire de ces témoignages accumulés un intérêt plus varié, une plus grande et plus incontestable autorité.

Mais l'amour du pays, l'étude de ses origines, et, il faut aussi le dire, la participation assidue

(1) *Le droit pontifical chez les anciens Romains, Étude sur les antiquités juridiques de Rome,* in-8° de 92 pages. (*Mémoires de l'Académie*, 1869.)

aux travaux des Sociétés savantes de sa province devaient imprimer aux recherches de M. Cauvet une autre direction et l'entraîner forcément vers les monographies locales.

Parmi les œuvres fort nombreuses qui rentrent dans cet ordre d'idées, on distingue les biographies de trois normands d'une notoriété fort inégale : Charles de Bourgueville, sieur de Bras, le chroniqueur Beaullart et notre éminent compatriote, le grand archéologue Arcisse de Caumont.

Si Beaullart ne l'intéresse guère que par les particularités sur la vie intime de la cité consignées dans son journal (1), il en est tout autrement des deux autres.

Notre vieil historien Bourgueville, si patriote et si catholique, avec ses scrupules de moralité, sa bonhomie naïve, sa phrase colorée et quelque peu incohérente, exerce sur lui une véritable séduction, et c'est avec une sympathie si sincère qu'il s'exprime sur son compte, que la notice en prend une physionomie à part d'un tour original et attachant (2).

Quant à M. de Caumont, M. Cauvet l'avait beaucoup connu ; il avait vécu dans son rayon et s'était même, dans une certaine mesure, associé à ses libérales entreprises. Le mouvement imprimé aux

(1) *Un chroniqueur caennais au XVII[e] siècle*, in-8° de 32 p. (Extrait du *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. VII.)

(2) *Charles de Bourgueville sieur de Bras, Histoire normande de la fin du XVI[e] siècle*, in-8° de 11 pages.

études archéologiques par l'initiative du maître était resté d'autant plus cher au disciple qu'il l'avait vu naître et se développer sous ses yeux :

« Je me souviens avec bonheur, nous dit-il, « d'avoir assisté, vers 1833, à la partie de ses leçons « dans laquelle il décrivait et classait les monu- « ments d'origine celtique laissés sur le sol de la « France. La parole du maître était grave et mé- « thodique, un peu lente peut-être. Mais, à part « l'intérêt du sujet, bien peu exploré alors, la « justesse et l'abondance de ses idées captivaient « promptement l'attention de ses auditeurs ; aussi « ceux-ci vinrent toujours l'entendre nombreux « et recueillis, convoqués par une simple annonce « de journal, sans aucun appareil de publicité « insolite (1). »

Mais là encore, sur le terrain local, ce sont les questions de droit qui le préoccupent avant tout. Jurisconsulte par goût et par tempérament, c'est vers les institutions civiles et politiques de la province qu'il tourne de préférence ses regards et qu'il porte son examen.

Le premier travail rentrant dans cette catégorie parut en 1850, dans la *Revue de législation et de jurisprudence* sous ce titre : *De l'organisation de la famille d'après la Coutume de Normandie*. C'était, appliquée à une autre civilisation, la recherche qu'il avait déjà menée à fin sur les rela-

(1) *Notice archéologique sur M. Arcisse de Caumont*, in-8° de 16 pages, p. 8.

tions de famille à Athènes et dans le monde grec. M. Cauvet n'avait pas vu fonctionner la coutume de Normandie, mais il avait vécu dans un milieu imbu de son esprit, il avait connu et fréquenté d'anciens praticiens rompus aux difficultés de ce droit spécial, et se trouvait par suite bien placé pour en disserter compétemment :

« Soixante ans à peine, écrit-il, nous séparent « de l'époque où nos anciennes coutumes étaient « en pleine vigueur, et déjà ces législations, si « longtemps chères aux populations qu'elles « étaient appelées à régir, nous semblent vieillies « de plusieurs siècles.

« Fruit d'une législation sans exemple dans « l'histoire, tant elle a changé profondément les « idées et les mœurs, le code civil a fait oublier « bien vite ces antiques monuments. Chaque jour, « la mort vient frapper au milieu de nous le petit « nombre de jurisconsultes qui les virent prati- « quer dans leur jeunesse, et bientôt, sauf de « rares exceptions, les traditions qu'ils laissèrent « après eux auront entièrement disparu des sou- « venirs (1). »

M. Cauvet, lui, se souvenait encore ; mais, malgré son respect pour la *sage Coutume* qui continue à régir les Iles anglo-normandes, comme c'était avant tout un esprit libéral et éclairé, il se

(1) *De l'organisation de la famille d'après la Coutume de Normandie*, in-8° de 111 pages extrait de la *Revue de législation*, 1847-1848, n° 1.

gardait bien de méconnaitre les progrès accomplis et proclamait en toute occasion la supériorité de l'ordre de choses issu de la Révolution. Il ne faut pas, d'ailleurs, le perdre de vue, M. Cauvet est, en réalité, un pur romaniste, comme on disait autrefois, et s'il s'occupe de la *Coutume* par patriotisme, il est bien évident que sa pensée est toujours tournée vers le droit de Justinien, source et point de départ des législations qui nous régissent aujourd'hui.

Les *Origines du droit civil dans l'ancienne Normandie*, le *Droit civil de la Normandie au XIII*e *siècle*, qui parurent plus tard, complètent la pensée de l'auteur. Ce ne sont toutefois là que de simples esquisses que M. Cauvet se réservait de reprendre et de publier avec de nouveaux développements.

Les *Trèves établies entre particuliers, selon les principes du droit normand*, dont le cadre avait été sagement limité à l'avance, présentent plus d'intérêt (1).

Nous en dirons autant des dissertations sur le *Droit de patronage ecclésiastique* et sur le *Droit de colombier*, qui sont pourtant l'un et l'autre bien loin d'épuiser le sujet (2).

Le *Droit de patronage*, par exemple, eût singulièrement gagné à quelques emprunts faits au

(1) Extrait du XXVIIIe vol. des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, in-8o de 20 pages.

(2) Extrait du XXIIIe vol., in-8o de 30 pages. — Extrait du XXe vol., in-8o de 42 pages.

traité si curieux des *Cas de conscience* de La Paluelle, et il eût été désirable que l'auteur eût indiqué, ne fut-ce qu'en quelques lignes, l'influence de ce privilège honorifique sur l'architecture, les réparations, la décoration intérieure et extérieure des églises.

Le *Droit de colombier*, bien que plus profondément fouillé, eût été aussi susceptible d'utiles adjonctions par un plus large recours aux décisions judiciaires.

Telles qu'elles sont, avec toutes leurs lacunes, les deux dissertations ont au moins le mérite de nous donner les grandes lignes et de mettre en pleine lumière, même pour les profanes, la physionomie de ces institutions d'ancien régime aujourd'hui oubliées. C'est tout le but que se proposait M. Cauvet, et nous pouvons dire que ce but a été atteint.

Cependant, si opposé qu'il fût à tout ce qui de près ou de loin rappelait les abus de la féodalité, notre confrère, en sa qualité de membre de la Société des Antiquaires, ne tint pas rigueur aux colombiers, en tant que contructions, à raison de leur aspect monumental et pittoresque, mais il n'eût pas fallu cependant lui demander de partager les opinions largement tolérantes de feu Toussenel sur les pigeons bisets. On pourra en juger par les lignes qui terminent la brochure et que nous nous faisons un devoir de reproduire dans leur entier :

« Dans mon enfance, il y a quarante ans à peine,

à l'époque de l'année où les champs sont dépouillés de leurs récoltes, les plaines de notre Basse-Normandie étaient sillonnées de bandes nombreuses de pigeons bisets au plumage ardoisé et bleuâtre. Ces oiseaux, sortis des colombiers que l'on rencontrait encore à cette époque dans tous les manoirs de quelque importance, étaient un fléau véritable pour les grains restés dans la campagne. Leur petitesse, leur chair dure et noire en faisaient un aliment assez peu estimé. Leurs propriétaires, d'ailleurs, étaient exposés à des pertes fréquentes. Tantôt le maître d'un champ dévasté par eux se vengeait en les faisant tuer en grand nombre. D'autres fois, plus souvent encore, il constituaient la ressource des chasseurs peu scrupuleux auxquels la fortune avait refusé la rencontre du gibier véritable.

« Aujourd'hui, les pigeons fuyards ou bisets ont presque entièrement disparu du milieu de nos campagnes. Beaucoup de colombiers ont été démolis pour donner aux pierres dont ils se composaient une destination profitable. Quant à ceux qui sont restés debout, ils ont été affectés généralement à des usages rustiques, et ils servent ainsi l'agriculture après avoir constitué longtemps une menace contre elle (1). »

« Ainsi métamorphosés, ils rappelleront sans amertume le passé aux générations nouvelles qu'ils inviteront en quelque sorte à mieux jouir

(1) *Le droit de colombier*, p. 3.

du temps présent par le souvenir d'un abus ancien évanoui sans retour (1). »

Aux différentes publications que nous venons de rappeler se rattachent, par un lien plus ou moins étroit, une infinité de rapports disséminés dans les Mémoires et les Bulletins de la Société des Antiquaires de Normandie, et parmi lesquels nous citerons : *Rapport sur une notice relative aux manuscrits juridiques de la bibliothèque d'Avranches,* t. XX, p. 492-495 ; *Rapport sur l'histoire de l'abbaye de St-Étienne de Caen,* t. XX, p. 30 ; un *Registre de la paroisse de St-Étienne-le-Vieux,* Bulletin, t. VII, p. 186.

Ces notices détachées nous amènent à une publication plus importante, qui est la maîtresse œuvre de notre savant compatriote, l'*Histoire du Collège des droits de l'ancienne Université de Caen.* Tout ce qui touchait à l'enseignement public ne laissait jamais notre confrère indifférent ; mais ses sentiments revêtaient un caractère d'intérêt plus accusé lorsqu'il s'agissait de l'ancienne Université normande. Il lui tenait, en effet, par une infinité de liens.

Professeur à la Faculté, n'était-il pas, en définitive, le successeur légitime des vieux maîtres qui, dans le même édifice, avaient distribué l'enseignement à de nombreuses générations d'étudiants? La dignité de leur vie le ravissait ; leurs convictions religieuses étaient les siennes ; l'in-

(1) *Le droit de colombier,* p. 30.

stitution elle-même lui tenait d'autant plus au cœur qu'il y voyait l'une des grandes illustrations de sa cité et de sa province.

Tous ces sentiments se font jour dans la brochure du *Collège des droits*, dont le mérite fut universellement reconnu dès le jour de sa publication.

L'Académie des Inscriptions le proclama elle-même, en décernant à l'ouvrage une mention honorable.

Aux notions que nous fournissent sur ce sujet, d'un intérêt si actuel, Bourgueville, Daniel Huet et l'abbé De La Rue, M. Cauvet avait beaucoup ajouté, et il avait réussi à nous donner enfin une monographie instructive, puisée aux bonnes sources, riche de neuves et sérieuses informations.

C'est ce que le dernier historien de l'Université de Caen, M. le comte Amédée de Bourmont, a constaté dans les termes suivants :

« Si nous n'avions retrouvé le matrologe de « l'Université dans la collection Mancel, nous « n'aurions rien à ajouter au travail de M. Cauvet. « Que notre honorable devancier nous permette « de lui rendre hommage : nous aurions pure- « ment et simplement renvoyé à un ouvrage « auquel une mention accordée au concours des « Antiquités nationales par l'Institut de France a « donné la consécration officielle d'un succès bien « dû au mérite de l'auteur et du livre (1). »

(1) *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 295 et 315.

Dans le cours de son travail, M. Cauvet rencontra un problème d'une nature assez délicate qu'il convient tout au moins d'indiquer.

Pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, le nombre des étudiants à Caen était considérable. En 1682, nous relevons sur les registres de l'Université, pour la Faculté de droit, 268 inscriptions ; il y en a encore 239 en 1788, à la veille de la Révolution. Pour nous borner à un seul point de comparaison, à Orléans, la situation était beaucoup moins favorable, et, dès 1717, le nombre des étudiants ne dépassait pas 75.

Mais, nous devons le reconnaître, pendant la même période, la notoriété des maîtres ne paraît pas avoir répondu à ce qu'eût exigé un pareil auditoire. Malgré ses tendances naturelles à l'indulgence, M. Cauvet lui-même a été frappé de ce contraste et l'a signalé en ces termes :

« Pour illustrer véritablement une corporation « enseignante, ce n'est pas assez d'un nombre « considérable d'auditeurs écoutant les leçons qui « leur sont données, il faut avant tout que ses « membres aient laissé après eux des écrits im- « portants et témoigné par là de leur zèle pour la « science. Or, sous ce point de vue, si essentiel « aux yeux de la postérité toujours oublieuse, « les docteurs en droit de Caen, pendant le XVIII[e] « siècle, n'ont fourni, il faut l'avouer, qu'un « contingent très-faible (1). »

(1) *Le Collège des droits*, p. 129.

A quelles causes attribuer un pareil désaccord entre la valeur présumée des maîtres et le succès au moins apparent de leur enseignement? Est-ce à l'influence de l'époque ? Ne serait-ce pas plutôt à l'influence du milieu?

Sans doute le XVIII° siècle, bien qu'illustré par le génie de Pothier, n'a pas été généralement, en France du moins, une ère féconde pour la science juridique ; mais, quand on veut apprécier à ce point de vue le mouvement intellectuel dans l'Université, ne serait-il pas juste de tenir compte de ce fait que la Coutume de Normandie, qui formait le droit en vigueur, était manifestement réfractaire aux principes et aux théories du droit romain, et que ce dernier droit, formant la base unique de l'enseignement officiel jusqu'en 1779, ne pouvait rencontrer dans notre province la vogue et la popularité qu'il obtenait ailleurs?

Cette considération n'avait pas échappé à M. Cauvet, ainsi qu'il est facile d'en juger par les lignes suivantes :

« Grâce à cet état de choses, l'activité d'intelli-
« gence des jurisconsultes normands, négligeant
« le droit romain, se porta de préférence vers
« l'étude de notre législation provinciale, si ori-
« ginale et pourtant si peu connue hors de la
« Normandie. Aussi, tandis que les écoles de
« Caen ne présentent qu'un petit nombre de pro-
« fesseurs dont les noms aient échappé à l'oubli,
« la magistrature et le barreau comptèrent au-
« trefois, sur les différents points de la Normandie,

« une foule d'écrivains célèbres. Terrien, Gode-
« froy, Basnage, Berault, Pesnel, Flaust, Houard
« et beaucoup d'autres encore, ne laissèrent au-
« cune portion des institutions coutumières de
« leur province sans l'éclairer de commentaires
« savants, encore en renom de nos jours (1). »

Quelle que soit d'ailleurs la valeur de cette remarque, s'il ne se rencontra pas dans l'ancienne Université de Caen de professeur comparable au maître illustre dont notre Faculté s'honore aujourd'hui, il s'en trouva cependant un certain nombre qui firent preuve d'un sérieux talent et dont les noms méritent d'être recueillis. Citons notamment Pierre de L'Esnauderie, Jean de Drosay, Pierre Halley, Claude, Pierre et Anne du Buisson, Tanneguy Sorin, l'auteur d'un *Commentaire de la Coutume* et d'un *Traité de la clameur de Haro*, Pierre de Blanchecappe, et pour ainsi dire au déclin de l'école, à la veille de la catastrophe finale, Roussel de La Bérardière, auteur d'une *Institution au droit de la Normandie* et d'un *Plan détaillé de législation criminelle*, remarquable tout à la fois par la clarté des idées et l'élégance soutenue du style.

J'ai la conviction qu'une liste exacte de tous les docteurs de droit ayant régenté à Caen, avec l'indication de leurs ouvrages, modifierait les opinions un peu excessives qui ont cours à ce sujet

(1) *Le Collège des droits*, p. 9.

et ne pourrait que faire honneur à notre grand établissement d'instruction publique.

Comme toutes les institutions de l'ancien régime, l'Université de Caen était destinée à disparaître dans la tourmente révolutionnaire. Elle sut tomber dignement, en affirmant solennellement, dans une protestation courageuse, sa fidélité à la foi religieuse et à l'ancienne constitution politique du pays.

La délibération longuement motivée, par laquelle, en conséquence de ces principes, l'Université refusa la prestation de serment, est à la date du 25 mai 1791.

Le 15 juin suivant, le procureur-général-syndic faisait notifier par huissier à tous les signataires de ce document qu'ils eussent à cesser immédiatement leurs fonctions.

Les pages dans lesquelles M. Cauvet relate cet épisode émouvant sont à notre sens les meilleures qu'il ait écrites. C'est pour ainsi dire l'oraison funèbre de la vieille Université normande.

M. Cauvet est mort à Caen, le 24 août 1884. Le 28, un nombreux cortège de collègues, de parents et d'amis l'accompagnait à sa dernière demeure. Conformément à ses volontés, M. Cauvet a été inhumé dans le cimetière de Mouen, à quelques pas de la vieille église romane, dans laquelle il avait si souvent prié et dont ses dons généreux avaient hâté et facilité la restauration.

Dans l'éloquent discours prononcé sur sa tombe au nom de la Faculté de Droit, M. Carel, son

éminent collègue, a parlé en termes émus de la sérénité de la mort de notre confrère, de la fermeté de ses croyances, de sa discrète et inépuisable charité.

Appelé, à mon tour, à lui adresser le suprême adieu au nom de l'Académie et de la Société des Antiquaires, je n'ai pu que m'associer de tout cœur à ces regrets et à ces hommages.

Les paroles d'une sympathie profonde par lesquelles je terminais ce discours, je vous demande de les répéter : elles n'ont rien perdu de leur actualité et serviront de conclusion naturelle à cette notice :

« Tel M. Cauvet nous apparaît dans ses ouvrages, « tel il a été dans sa vie. C'était un homme éclairé, « aimant et comprenant le progrès, mais franche- « ment et profondément religieux.

« Ses opinions, ses croyances n'ont varié ni « au gré des évènements, ni au gré de la fortune, « et ce sera toujours pour lui un véritable hon- « neur d'avoir su conserver, au cours d'une vie « déjà longue, une fidélité scrupuleuse aux idées « généreuses, aux nobles inspirations, aux prin- « cipes juridiques et libéraux de la jeunesse.

« A une époque où les passions s'exaltent au « moindre prétexte, où, de part et d'autre, il est « souvent difficile de ne pas excéder les bornes, « M. Cauvet, par son calme, par sa bienveillance, « par sa courtoisie, s'était créé une situation à « part dans nos compagnies.

« Sans rien abandonner de ses principes, c'était

« essentiellement un homme de paix, de mesure,
« de conciliation.

« Sa mort a laissé un grand vide parmi nous;
« pour tous, elle a été un véritable deuil. »

Je ne veux rien ajouter. L'éloge que je faisais, il y a déjà presque deux ans, de notre honoré confrère, n'avait dans ma bouche d'autre valeur que son absolue sincérité; la persistance de vos regrets dit assez à quel point il était mérité.

ANTOINE JACMON

BOURGEOIS DU PUY

Par M. DESDEVISES DU DÉZERT

Membre titulaire

Toutes les villes n'ont pas la bonne fortune d'avoir de siècle en siècle toute une série de chroniqueurs pris dans leur sein, qui ont jour par jour rédigé leurs annales, et consigné leurs impressions dans de véritables mémoires, publiés avec un scrupule religieux et une science irréprochable par un de leurs enfants, comme M. Augustin Chassaing. C'est le dernier de ces chroniqueurs, Antoine Jacmon, que je vais essayer de faire revivre dans cet entretien.

Le Vélay répond à la majeure partie du département de la Haute-Loire; il était encore en 1789 une dépendance de la province de Languedoc, et ressortissait au Parlement de Toulouse, dont il était distant de plus de soixante lieues en ligne directe. Physiquement, il aurait dû dépendre du Lyonnais, ou de l'Auvergne; mais, s'il appartient hydrographiquement au bassin de la Loire, oro-

graphiquement c'est une *cluse*, et économiquement ses débouchés sont au midi. Ces conditions n'ont pas changé, tant elles sont naturelles; aujourd'hui encore les grandes lignes de circulation vont de Roanne à Lyon, de Clermont à Bordeaux, de Langeac à Toulouse, laissant isolé entre elles le pays de Vélay, qui n'est traversé que par des tronçons. La ligne de Nîmes elle-même est latérale, et suit la vallée de l'Allier.

Pénétrons dans la cluse par Brioude et la Sénouire, affluent de l'Allier, dont la source nous conduirait à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Une muraille formée par la chaîne imposante des montagnes du Vélay court du sud au nord sur une étendue de quinze à vingt lieues; elle a des sommets de 1,400 à 1,100 mètres, et est aussi élevée que la chaîne des Dômes. Au sud et à l'est, courent les Cévennes septentrionales, plus âpres encore et encore plus hautes, avec le Gerbier des Joncs, le Mezenc, et dix autres pics presque aussi considérables (1,500-1,700 m.). Ce vaste cône, presque continu, n'ayant que de très-rares passages, est très-souvent volcanique, et dans la partie septentrionale, qui va s'évasant de l'est à l'ouest, une troisième chaîne, allant de l'une à l'autre, complète le triangle, avec des sommets de 1,000 mètres d'altitude. L'intérieur est effroyable ; les plus faibles torrents, furieux au moindre orage, sont encaissés entre des contreforts de 800 à 1,300 mètres dont les escarpements triplent les distances, et suffiraient, s'ils étaient transportés dans les

contrées septentrionales, à séparer des fleuves de quatre à cinq mille kilomètres. Entouré de ces remparts naturels, le Vélay constitue au centre de la France une véritable place forte, couronnée de trente sommets de 1,000 à 1,500 mètres, sur un triangle de quinze à vingt lieues de côté.

Maintenant que le géographe a dit son mot, faisons place au peintre. « C'est, nous dit George Sand, un pays dur et riant à la fois, où l'âpreté domine, un climat rude, très froid en hiver, très chaud en été; il y a des pluies fréquentes, tombant de nuées fantastiques; un soleil d'une limpidité froide, et des pâturages splendides, bordés de cavernes pleines d'ossements. Maigre et sombre, anguleux, le Vélaisien aime à boire; il a des passions violentes; il porte volontiers la main au couteau, et respire la haine et la vengeance. Mais s'il est âpre au gain, il est ardent au travail, honnête et hospitalier. Les femmes aussi sont laborieuses; naguère encore elles fabriquaient des dentelles merveilleuses, qu'elles vendaient à un bon marché invraisemblable. »

Voilà, sauf quelques traits d'Élisée Reclus, ce que l'auteur de Jean de La Roche et du Marquis de Villemer écrivait il y a bientôt trente ans. On se demande ce que le pays pouvait être au commencement du XVII° siècle, lors de la chronique d'Antoine Jacmon. Ici quelques courtes explications sont nécessaires. Au temps de la chronique (1625-1650) la situation de la ville du Puy et du Vélay tout entier n'avait guère varié depuis plus de trois

cents ans. La ville obéissait en partie à l'évêque, en partie à ses habitants, qui avaient leur organisation municipale, leurs consuls élus, leurs bourgeois, leurs corps de métiers, leurs droits d'administration de justice et de police, en partie au vicomte de Polignac, capitaine général pour le roi, et répondant de la sûreté du pays, aux officiers royaux de la sénéchaussée, et au parlement de Toulouse, qui y avait droit d'appel et pouvait y tenir ses grands jours. Voilà bien des copartageants et bien des rivaux pour une ville de quarante mille âmes, à peu près double alors de ce qu'elle est aujourd'hui. Le Puy était un véritable centre, et pour toutes choses, ou à peu près, le Vélay n'était guère que sa banlieue. Mais si c'était vrai administrativement et politiquement, ce n'était pas vrai pour le régime lui-même, car la noblesse et le clergé avaient dans la province leur vie à part, et le municipe y était perdu.

Étienne Médicis, le plus ancien de ces historiens locaux et le plus intéressant, nous donne au temps de François Ier le tableau fidèle et complet de l'organisation municipale, et nous pourrions nous y tenir, car, sauf les progrès de l'autorité royale, presque rien n'avait changé, et les décors étaient restés sensiblement les mêmes. La ville alors était fortifiée; elle savait se mettre à l'abri d'un coup de main. Elle avait ses sept portes, sa justice, souvent expéditive, ses fourches patibulaires, ses corps de métiers, nombreux et puissants. Elle avait ses processions, où les rangs étaient fixés

avec précision ; ses revenus, ses procès, ses mandataires, ses consuls élus, dont le costume était splendide. Jalouse de ses privilèges, elle luttait souvent contre l'évêque et contre les seigneurs, et méritait par l'ordre qu'elle faisait observer la nombreuse affluence des pèlerins et des marchands ; elle était le passage obligé de tous ceux qui de Lyon ou de Clermont gagnaient Montpellier, l'Espagne, Nîmes et Beaucaire.

Présentement que nous sommes au courant, voyons avec notre auteur ce que ce petit monde ecclésiastique, féodal, municipal, devient sous le second des Bourbons, et commençons par le clergé. L'évêque du Puy est un grand personnage, et de tous les évêques le premier en dignité ; il marche immédiatement après les cardinaux, et ne relève que du pape. Seigneur de sa ville épiscopale, il a dans tout le Vélay des vassaux qui sont eux-mêmes opulents, et son église, l'un des plus renommés sanctuaires du royaume, est aussi l'un des plus riches en reliques et en objets précieux. Parmi les reliques il y en a d'ineffables et de vraiment uniques : ainsi, la Vierge noire, que l'on dit apportée d'Égypte par saint Louis. Le culte s'y célèbre avec éclat ; plusieurs rois de France, Charles VI, Charles VII, Louis XI ont donné des chapes, et les rois de France ont leur place dans la cathédrale comme chanoines d'honneur. Plus recherché encore que le titre de chanoine de Brioude, celui de chanoine du Puy exige des preuves de noblesse très-rigoureuses, et il n'y a

guère dans le Midi que le chapitre de Lyon qui le surpasse en excellence. Le chanoine porte la robe de velours rouge; la robe et le bonnet sont ornés de fourrures de peau « avec le poil de quelque sauvagine »; les choriers et habitués ont du velours noir à la tête et à la robe; « une frize bleuve » double le bonnet et la robe des enfants de chœur. Enfin une pelisse ou chape de velours rouge, accordée par le pape Urbain VIII, enveloppe le chanoine de la tête aux pieds; mais elle ne doit figurer que depuis la Toussaint jusqu'à Pâques à l'intérieur ou dans les processions.

Dans les procès civils, l'évêque partage avec le roi; sa juridiction s'exerce dans les quartiers de la ville dont il est seigneur, et s'étend au dehors sur ses vassaux immédiats. Mais son officialité connaît de toutes les causes ecclésiastiques, et des cas réservés comme la sorcellerie, le sacrilège, l'hérésie, les bris d'images. Ainsi une sainte image de Notre-Dame est brisée place du Greffe : on soupçonne que ce pourrait bien être l'œuvre de quelques huguenots étrangers, et on n'en trouve point de preuve; on se contente de faire une procession, et de replacer au même endroit une belle pièce dorée de Notre-Dame avec « son poupon entre ses bras. » A Espaly, une femme est « démoniacle » et loge dans son corps vingt-trois diables, ce qui n'est vraiment pas mal pour une seule; le P. Perrier est délégué pour procéder à l'exorcisme : il y travaille consciencieusement toute une année et n'en peut faire sortir aucun. Dans le Poitou les

religieuses de Loudun faisaient moins de résistance. En 1647 (sous Louis XIV!), l'évêque intervient d'autorité, à la prière des pères capucins, et fulmine un monitoire contre « le mauvais bétail des chenilles » qui avaient gâté les fruits. Sommées de vider les lieux dans les trois jours, elles obéissent, et viennent « mourir en partie ou demeurer sèches » entre deux croix de pierre, « chose effroyable! »

Dans les processions, MM. les chanoines portaient chacun sa part de reliques, le prévôt portant la relique de Notre-Seigneur, unique, et la plus ancienne dans l'ordre des temps; d'autres portaient le lait de la Vierge Marie, ses cheveux et ses souliers; tout, dit Jacmon, la tête, le centre, les extrémités. Malgré cela, la corruption se glissait partout; beaucoup n'y portaient ni respect ni révérence, et il fallut transporter les reliques dans la chapelle du St-Sépulcre, où on ne les montrait qu'aux gens pieux qui voulaient les voir. Ce n'était cependant pas le zèle des prélats qui faisait défaut, et l'évêque, M. de Maupas, qui venait du pays de Paris, était terriblement actif. Il faisait la police dans les églises, enserrant les « images vieux en bosse et mal faits, les vieux habits, les vieux meubles, les rompant et les déchirant lui-même, obligeant les prêtres à en faire de neufs et à réparer leurs églises. » Il excommuniait les prêtres buvant dans les cabarets, les hôtes qui les recevaient, à moins qu'ils ne fussent en festin d'amis ou en noces, les paillards et les concubinaires qui

« entretenaient à pot et à feu », les duellistes (voici un écho de l'édit de Richelieu) ; il se réservait le droit de les absoudre. Mais en même temps, et par une fâcheuse extension de son pouvoir spirituel, il défendait de vendre quoi que ce soit pendant les fêtes commandées par l'Église ; il interdisait de donner à manger de la chair aux jours prohibés, d'acheter aux avenues de la ville fruit, gibier, poisson, beurre ou fromage ; le tout « sous peine du fouet. »

Il ne faut pas croire que ces hommes reluisants et chamarrés d'or et de pourpre vivent en paix entre eux, ou même avec les autres. Il y a souvent querelle entre l'évêque et les chanoines, et des chanoines entre eux ; au Puy comme ailleurs, les chanoines sont mauvais garçons *(prædones bullati)* ; pris dans la noblesse de province, ils en ont les mœurs, et sont trop souvent sûrs de l'impunité. Les conflits sont perpétuels entre l'évêque et le prévôt, qui administre pour le roi ; entre l'évêque et le vicomte de Polignac, qui a la recette des domaines royaux ; entre l'évêque et les bourgeois, et quelquefois entre l'évêque et le parlement. Mais, en dehors du criminel, sur lequel nous aurons lieu de nous étendre, il n'y a guère que des conflits fiscaux, et le roi, sa part assurée et garantie, permet que chacun prenne à son tour.

Au premier rang de la noblesse, le vicomte de Polignac, dont le château dix fois séculaire domine toute la vallée de la Bourne, était capitaine de la ville du Puy, et présidait à tour de rôle avec l'évêque les États de la province. En 1640, il acheta le

domaine du roi, pour le faire valoir à son profit, c'est-à-dire « les communs, pasqueyrages (pascuaria), les héritages tombant de main-morte, les francs-fiefs, rentes et revenus nobles, donnant tous les trente ans le revenu d'un an, ensemble la collation des offices royaux, tels que ceux de bailli, de juge, de juge-lieutenant, de greffier; de sorte que chacun plaidait sa semaine. » Avec l'autorité militaire dont il était précédemment investi, c'était une ruine pour la ville et un danger pour l'évêque. Aussi quand il voulut présider seul les États du Vélay, sous prétexte qu'ayant acheté les droits du roi, il représentait le roi lui-même, l'évêque lui fit opposition; il lui répondit, non sans fondement, que le roi, ayant vendu ses droits, ne les avait plus, que, d'ailleurs, jamais un tiers n'entre au rang d'un personnat (1), et que les honneurs ne se délèguent pas. Les mémoires de Jacmon sont pleins des abus commis par le capitaine de la ville ou par les siens principalement, en ce qui concerne les logements militaires. Les plaintes furent si vives, et la conduite de l'évêque fut si habile que le vicomte fut obligé de résilier son marché, qui fut aussitôt renouvelé au profit de l'Église.

Outre les Polignac, qui possédaient encore Solignac et Chalençon, on rencontre à cette époque dans le Vélay un certain nombre de maisons justement illustres, les Montlaur, les Montpeyroux, les barons de Saint-Vidal et de Saint-Quintin, les Luzy

(1) Ne peut être personne civile.

de Pelissac, les La Fayette, les d'Allègre, les Latour-Maubourg; parmi les maisons des provinces voisines qui y avaient des terres, nous citerons les La Baume de Montrevel, les Morangiés, les Crussol, les Chabannes; enfin, si la noblesse est nombreuse, elle est pauvre en général, et sur une centaine de familles données par Antoine Jacmon, il n'y en a pas plus d'un cinquième qui ait de cinq à six cents livres de revenu. C'est la misère, mais c'est la noblesse, et avec elle le respect héréditaire du paysan. Malheureusement aussi c'est l'abus, et partout ce ne sont que pilleries et brigandages, rapts et assassinats. Les souvenirs et les traditions de la province, dit George Sand, sont dignes des légendes de l'ogre et de Barbe-bleue. Quelquefois pourtant il arrive que le voleur est volé. Ainsi, en 1633, le vicomte de Polignac va à Paris pour recevoir l'ordre du St-Esprit; il a levé des taxes et réuni toutes ses économies; aux abords de la capitale, il est assailli par une troupe de quatre-vingts voleurs, qui lui enlèvent cinquante pistoles. Mauvaise affaire pour les gens du vicomte, qui, au retour, auront cela de plus à payer.

Ne soyons pas surpris que le roi ne vienne au Puy qu'au troisième rang, après le vicomte et après l'évêque; il ne révèle sa présence que quand il meurt ou quand on paie, et, s'il ne mourait point, on ne s'en douterait pas. Il y a cependant au Puy une sénéchaussée, créée sous Henri II (1553), un juge-mage, un lieutenant, un premier conseiller, deux autres conseillers, un procureur du

roi, un avocat du roi, un greffier, un scelleur, un receveur des exploits et amendes, un huissier, tout un attirail; il y a encore des officiers de police et de finances, qui sont en perpétuel conflit avec l'évêque et les bourgeois. Puis, c'est le Parlement de Toulouse, près duquel les procès en appel sont longs et ruineux; ce sont les justices extraordinaires, entraînant la visite des intendants, quelquefois la célébration des Grands Jours, aussi nécessaires sans doute au Puy qu'à Clermont, mais trop rares pour être efficaces. D'autres services, comme les impôts, comme le recrutement et l'entretien des armées, engendrent une nuée de fonctionnaires; il faut que tout ce monde vive, et même qu'il vive bien. Mais pour ceux qui résident c'est une routine, et l'on y est tellement habitué que l'on n'en dit à peu près rien.

Autour de la cathédrale, noire et puissante, que l'on accède par une « montagne de degrés », s'étend le vieux municipe, la ville des bourgeois; le rocher Corneille, avec sa masse énorme (137 m.) couverte alors de ruines féodales, aujourd'hui couronnée d'une statue de Notre-Dame de France, qui, malgré ses grandes dimensions (16 m.) paraît naine; l'aiguille St-Michel, et sa chapelle de Ste-Catherine; un mur d'enceinte garni de tours, quelques places dont la principale est celle du Marthuret, des rues étroites et populeuses, dont la rue de Panessac est une des principales; enfin quarante mille habitants, le double d'aujourd'hui. Voilà les lignes principales, mais combien le

paysage a plus de mouvement et de couleur! Le spectacle est d'autant plus rare que personne ne paraît se douter de l'importance de ces bourgeois en dehors des bourgeois eux-mêmes, et, sauf les cas, assez fréquents, il est vrai, où ils se trouvent en opposition avec quelque privilège ou avec quelque intérêt, on les laisse s'agiter dans leurs conseils ou sur leurs places publiques, entretenir persévéramment leurs brigues et leurs rivalités, réglementer leurs corporations, faire leurs élections, percevoir leurs taxes, employer leurs revenus, élargir leurs rues, abattre et bâtir, mettre à l'amende, fouetter, pilorier. Du moment qu'ils ne touchent ni à l'évêque, ni au vicomte, ni au roi, ni à son sénéchal, ils sont les maîtres, et ils exercent paisiblement leur autonomie. Cette organisation consulaire, dont ils sont si fiers, existe plus au nord, à Clermont, à Limoges, et ces corporations se retrouvent un peu partout, au nord et au midi.

Il n'y aurait donc rien qui mérite qu'on s'y arrête, et nous serions en présence d'un fait observé généralement. Quoique la vie municipale ne soit plus au commencement du XVIIe siècle ce qu'elle était cent ans auparavant, et qu'il ne faille pas chercher ici les grandes scènes de Carcassonne et de Toulouse, ou les drames émouvants des communes flamandes, il y a néanmoins un intérêt suffisant à rechercher la vie locale dans les époques plus effacées, et cet intérêt devient supérieur, si l'étude conduit à l'intelligence plus grande des

mœurs publiques. La vaillante municipalité du Puy va nous donner ce spectacle.

La bourgeoisie est nombreuse et florissante ; c'est avant tout une ville de marchands, et pour s'en faire bon juge, il faut se reporter au règlement fait par l'évêque, Just de Serres, sur l'ordre des processions. Il y a vingt-trois corps de métiers, et il y en a eu au XVIe siècle jusqu'à quarante. Ce n'est pas que les corps aient diminué de nombre, mais plusieurs corps sont réunis en un même groupe, et les avocats, médecins et receveurs tiennent le haut du pavé, venant immédiatement après les prêtres. Puis ce sont les marchands drapiers, autrefois en tête, les procureurs, les notaires, les merciers, les apothicaires, les orfèvres, etc. Les vingt-trois corps de métiers ne font pas moins de quarante-trois corps d'état : les couteliers, les serruriers, les maréchaux, les armuriers sont réunis, de même les boulangers et les pâtissiers, les cordonniers et les tanneurs, les charpentiers et les maçons ; il y a un corps de laboureurs. Les chefs des vingt-trois métiers entrent seuls à l'Hôtel-de-Ville, et ont seuls part aux élections municipales. Trente-cinq autres métiers en sont exclus, les uns parce que cela ne les regarde pas, et que cela entraverait la libre action des bourgeois ; ce sont les conseillers et les juges ; les autres parce qu'ils ne sont pas assez nombreux, ou pour quelque autre bonne raison, comme les gagne-deniers, les peintres, sculpteurs et vitriers, les greffiers, sergents et praticiens, les imprimeurs

et les libraires, les garnisseurs de chapeaux, les pédagogues. Le chroniqueur nous avertit que ceux qui n'entrent point dans son manuscrit ont une croix au côté. Ainsi voilà plus de quatre-vingts métiers pour une ville de moyenne importance ; ces métiers reproduisent la majorité de nos professions industrielles ; cependant quelques-uns sont propres au pays ou à l'époque, comme les sauniers, les épingliers, les orvilleurs ou orpailleurs, les chevriers, les brodeurs, les salpêtriers, les lanterniers, les lapidaires. Les tanneurs sont bourgeois, les corroyeurs ne le sont pas ; il y a d'autres caprices. Le commerce du Puy fabriquait en grande quantité les cierges et les chandeliers, les horloges, les chapeaux, les brides et les ceintures.

Avec ces éléments, entretenus par des rivalités sans nombre, il n'est pas surprenant que la ville du Puy ait conservé jusqu'au dernier siècle un véritable esprit communal. Les élections consulaires y étaient chaque année l'occasion de vifs débats, et il semble, si l'on se reporte aux récits de l'époque antérieure, qu'il y ait eu d'un commnn accord un roulement entre certaines familles consulaires, comme entre certains corps d'état. Au XVI[e] siècle, la corporation des drapiers paraît la plus riche et la plus nombreuse ; au XVII[e] siècle cela varie, et il s'introduit dans le corps consulaire passablement d'officiers de justice et de finance. Il faut sans doute attribuer cela aux alliances des familles entre elles, Jacmon ayant soin de nous dire, quand l'occasion le veut, que

celui-ci est son cousin, et cet autre son beau-frère. On aime à être bien apparenté. Il y a aussi quelques mesures d'indépendance; aucun officier du roi, du sieur évêque et du sieur vicomte de Polignac, ne peut être élu consul, ni appelé à aucun autre office consulaire, de même un notaire, ou autre tenant ferme en cour royale ou officiale; il faut être de pure bourgeoisie et sans aucun lien.

On aime aussi à porter un beau costume, et, quand on compare celui des magistrats du Puy avec l'habit noir de nos magistrats, on éprouve un véritable sentiment de commisération. Les six consuls luttent avec les chanoines de l'insigne église cathédrale ; ils ont la robe rouge, c'est-à-dire la majesté des anciens sénateurs ; les trois massiers qui les précèdent ont un habit bleu, un manteau bleu à manches rouges, aux armes de la ville ; enfin ils portent l'épée. Voilà des cérémonies publiques, et l'on comprend quel pouvait être alors pour ces bons bourgeois l'attrait d'une procession.

La paix intérieure a tué le Puy; l'influence du consul, grande dans la ville, est presque nulle ailleurs. Ainsi, aux États du Vélay, dont la population de la ville du Puy formait au moins le sixième, il n'y a qu'une voix pour les six consuls. tant il y a peu de place pour les bourgeois! Mais déjà le bourgeois s'habitue à prendre ce qu'on lui refuse; l'importance qu'on lui nie, il se l'arroge, et en tenant son journal, il prend sa revanche par écrit. Toutes les branches de l'administration y passent, tout ce qui offre quelque intérêt y figure ;

si l'horizon est étroit, le témoignage est irrécusable, et porte avec lui son enseignement.

Partout, dans le Vélay comme ailleurs, ces violences et ces abus abondent chez tout ce qui est grand; en l'année 1635, Antoine Jacmon, récapitulant les années précédentes, dresse une liste de soixante-deux meurtres, crimes et homicides laissés sans punition. Souvent il y a des détails d'une férocité étrange ou d'une sauvagerie qui fait frémir; ce ne sont que coups de pistolet, balles dans le ventre, coups de dague ; un autre est coupé en morceaux, qui sont mêlés à des tripes de bœuf et jetés à l'eau. On ne voit que gêne et torture, pendaisons, exécutions en effigie; l'intendant du Languedoc, M. de Machault, tient des Grands-Jours (1633) ; rien n'y fait; les pires en sont quittes pour fuir, et être effigiés quand ils sont nobles; il suffit souvent, pour se tirer d'affaire, d'en appeler au Parlement de Toulouse, d'avoir les bras longs et de l'argent. La sécurité est nulle pour les faibles : l'un, presque assommé, laissé pour mort, cède aux menaces et dépose qu'il n'a rien souffert ; il faut, pour que le châtiment arrive, qu'il y ait dispute entre les coupables, et qu'ils se trahissent eux-mêmes. Un autre, dont le fils a été assassiné, s'arrange avec le coupable, et retire sa plainte moyennant une somme d'argent. Sur huit assassins, qui ont été reconnus coupables du meurtre d'un boulanger et d'une boulangère, trois, à cause des amis qu'ils ont, et de l'argent qu'ils donnent, sortent de leurs prisons sans aucun mal

et s'en vont à leurs maisons. Antoine Jacmon voit tout cela et exprime naïvement sa douleur. Voilà, dit-il, un dénaturé père, qui vend le sang de ses enfants ! C'est, dit-il encore, chose étrange et effroyable que de n'être pas assuré dans son lit et dans sa maison ! Dieu nous conserve, car nous sommes à un terrible siècle ! Il imagine des superlatifs pour mieux rendre ses terreurs : ainsi le sieur de Champestière est très parricide, un autre est très infect. Ce qui domine dans ce tableau, que j'abrège, mais que je ne voudrais pas affaiblir, c'est le peu de confiance dans la justice. Il y a cependant de bons juges : Antoine Jacmon en connaît au moins un, maître Hugues de Fillère, juge-mage de la sénéchaussée du Puy. C'était, dit-il, un des capables hommes qui fussent dans le Languedoc, et dans son oraison funèbre un père capucin fit merveille, touchant la vie qu'il avait menée, sa grandeur, sa capacité d'esprit, sa bénignité, sa charité, sa franchise et autres perfections qu'il avait ; comme de fait il était accompli. Mais, qu'est-ce qu'un bon juge, sur tant de magistrats et dans un temps aussi troublé ?

Ce n'est pas seulement dans la répression des criminels, que la conduite des juges est répréhensible, et nous retrouvons ailleurs le même esprit. Ainsi, en 1637, Geoffre Pellissier est jugé et exécuté sans que jamais il eût fait aucun mal, ni mêmement s'y être trouvé, mais ce fut à faute d'amis et de moyens pour contester ni suivre un appel. Voici un cas différent : François Mallon avait

épousé une fille d'inconduite, mais il le savait. Huit jours après, comme fou et insensé, il saisit un chandelier et le rue sur la tête de sa femme ; l'ayant fort blessée, et tombée à terre, il prend les pincettes et autres anneaux de fer du foyer, et achève le meurtre avec des détails d'une épouvantable barbarie. Jugé aux galères, il se rend appelant à Toulouse, et est relaxé trois ou quatre mois après. Le bon traitement que ces têtes folles et légères d'hommes font à leurs femmes ! s'écrie le bourgeois du Puy. Et c'est tout ! oui, c'est tout. Combien ce triste langage en dit plus que le fait lui-même ! Quelle terreur devait régner et combien il était utile de se taire ou de fuir devant les délations, comme on faisait devant la peste !

Après les abus de justice, les abus de finances ; ils ne sont ni moins graves ni moins nombreux. D'abord la fausse monnaie ; un homme obscur fabrique de petits doubles appelés patacons, et des liards d'une nouvelle espèce, appelés « espiqualhons » (1) ; les riches seigneurs et marchands du Vivarais, qui y trouvent leur compte, les distribuent dans le pays ; on les laisse tranquilles, et le pauvre diable qui a été leur instrument est pendu et étranglé. Les espèces s'en vont hors de France, pour entretenir les armées ; par disette d'or et d'argent, on fait battre des monnaies, comme celles qui se battent à Avignon, qui sont

(1) D'où piquaillons dans notre langue vulgaire ; un homme qui a des piquaillons est un homme riche.

« d'une pauvre ligne et d'un méchant coin. » Ce pauvre peuple, qui ne trouve autre espèce pour faire sur place son petit négoce, en est bientôt infecté ; à l'ombre des faux, on refuse les bons et bien faits ; tout ce qui se vend, blé, dentelles et autres, demeure ; tout ce qui s'achète enchérit d'un quart. Alors vous auriez vu pleurer les pauvres artisans, qui n'avaient que liards et n'en pouvaient avoir ni pain, ni sel, ni autre chose, et mouraient de faim.

Comment arrivait-on à payer les tailles ? Nous savons que Richelieu était d'avis que le peuple ne devait pas être trop à son aise, et cela ne manquait point : de 1629 à 1654, pendant une période de vingt-quatre ans, il fut levé deux mille trois cent vingt-huit tailles (l'année 1648 n'a pas de chiffre indiqué) ; c'est 97 tailles en moyenne annuelle pour la ville du Puy, et nous voyons en 1639, Antoine Jacmon, qui n'est pas des plus riches, payer pour sa part soixante-dix livres deux sous. « Le peuple, dit-il, fait grande pitié, et l'on ne trouve à emprunter ni argent, ni blé, même sur de bons gages. Dieu nous vienne en aide, et nous console par sa sainte grâce ! » Le gouvernement, qui a des besoins impérieux, demeure implacable, et, après avoir prélevé trois millions en six ans, il frappe, en 1642, un impôt de 5 °/₀ sur toute sorte de bétail et de marchandise ; alors la commune avise, et comme le fonds porte plus de charge que le revenu, elle demande au roi de cotiser en argent sur les bien-aisés, bourgeois, marchands, trafiquants, gens de justice et sei-

gneurs, et non sur le bétail et sur la marchandise, dont le pauvre a besoin. Voilà l'impôt sur le revenu, et il ne faut pas qu'on s'en étonne ; la dîme, le don gratuit ne sont pas autre chose, et quand on se plaint, la réponse est prête. « Vous prenez l'argent jusque dans nos poches », disaient nos grands-pères à l'abbé Terray. « Où donc voulez-vous que je le prenne ? » répondait l'abbé. On créait aussi des emplois, ainsi en 1640 un calculateur contrôleur de tous les actes des notaires du Vélay et du Gévaudan, en résidence au Puy ; il avait le tiers de leurs appointements. Ainsi encore en 1629 des élus des tailles, qui imposaient et distribuaient les deniers tant que bon leur semblait, et s'en attribuaient le huitième ; le besoin passé, on les supprimait, sans indemnité. On alla jusqu'à vendre le vin au poids, et le produit de ce droit fut affermé. Ici Jacmon ne se contient plus, et on voit qu'il est touché au cœur : « C'est une honte, dit-il, et je prie Dieu de mettre ordre à tant de nouveautés et de misères. » Le corroyeur François Becqueux, qui s'est fait fermier de l'entreprise (et qui pourrait bien être un rival de commerce), est un ennemi de nature, et un *bastard de ville*, fait pour prendre ces inventions. Cette dernière taxe, vraiment originale, ne dura qu'un an : il y avait trop d'*électeurs* intéressés à son abolition.

Il faut encore mentionner les accaparements et les exportations. En 1635, année de sécheresse, où le blé ne sortit pas de terre, où l'herbe manqua dans les prairies comme si le feu y avait passé, les

larrons d'usuriers se réjouissaient, et aussi les rentiers. L'année était bonne pour eux, si elle était mauvaise pour la ville du Puy. Les paysans du val, c'est-à-dire les riverains de la Loire, que ces accapareurs avaient « concussés », selon le langage énergique de Jacmon, étaient quelquefois vengés, et l'un de ces larrons, le greffier Laurent Gimbert, fût pilorisé une heure, fouetté à l'aller et au retour, par le bourreau de l'intendant de Languedoc, comme torsionnaire et voleur. Il fallait, pour qu'il fût puni, que l'enquête vint de l'intendant; sur place, il aurait eu trop de complices.

« Ah! dit Jacmon, pauvre pays! en quoi tu es devenu de te voir dépeupler de tant de si braves gens, et de tous nos moyens par tant de tailles, cotisations, que outre plusieurs suicides et malheurs qui arrivent tous les jours, il n'y a malheur qui ne s'exerce aujourd'hui par le pays, comme l'on voit ordinairement, par faussetés, meurtres, rogneurs d'or et d'argent, voleries, larcins, fausse monnaie, violements, paillardises, plaideries, injustices, faux témoignages, faux serments, et plusieurs autres malheurs, et devoir faire si mauvais vivre de tout, hors que de blé, et faire si petit profit ni négoce. Et, ajoute-t-il, néanmoins jamais plus la piaffe n'a été en si grand règne parmi le monde, et tout est en ruine et friche. »

Déjà, messieurs, et malgré la misère, la piaffe règne au Puy!

Le mouvement commercial existe, même dans ce pays fermé, et quand il y a une récolte sura-

bondante, il y a exportation. Il est curieux de voir à cette date un simple bourgeois, qui n'est pas des plus instruits ni des plus intelligents, peser le pour et le contre, et hasarder son mot. D'un côté cela le gêne, car il paiera tout plus cher : « Tout, dit-il, est emmené par charrettes, cavales et mulets apportant le vin, l'huile, le sel, le bois et autres denrées ; c'est conduit au port d'Andance sur le Rhône (au nord de Tournon) ; de là conduit jusqu'à Marseille, puis mis sur mer et envoyé au pays étranger, ce qui est cause que les blés sont chers, et ce qu'on ne devrait permettre. Mais de l'autre côté cela a fait grand bien aux paysans et à autres, et mêmement aux collecteurs pour payer les receveurs, parce que l'argent de la taille était si rare qu'on n'en pouvait trouver. » Ainsi tout s'en ressent, et l'exportation, quand elle est possible, n'est pas un si grand mal. Voilà un trait précieux pour les économistes.

Ce qu'il y a de pis dans les impôts, c'est l'arbitraire et la tyrannie de ceux qui sont chargés de les percevoir. Que dire et quel espoir a-t-on d'être écouté, quand l'exemple vient de l'État ? Tel jour on exige sur les douzains la contremarque d'une fleur de lis, et on les augmente d'un quart ou d'un cinquième ; on oblige de porter les douzains à la monnaie pour recevoir cette contremarque et on prélève une taxe. Quand l'extorsion a eu son plein effet, au bout de quatre ou cinq ans par exemple, on prend tous les douzains sans distinction, qu'ils soient marqués ou non.

Les servitudes militaires donnent lieu à des actes incroyables. Au Puy, lors de la guerre du Roussillon, la ville doit fournir soixante-trois soldats sur trois cents : on ferme les portes ; le sénéchal, les consuls, le capitaine-général, les sergents entrent par force dans les maisons, principalement contre ceux auxquels ils portent envie, et ils les conduisent aux prisons comme des malfaiteurs, pour faire la guerre malgré eux, sans égard pour leurs femmes et pour leurs enfants. Là encore, si on veut sortir, il faut des présents et de grands amis : le moment venu, on se disperse au cri de : sauve qui peut ! Mais le nombre fixé est nécessaire ; on achète des remplaçants de 20 à 40 écus, comme le bétail à la foire, et c'est ainsi que se fait le service du roi. Il y a déjà des passe-volants, qui ont le talent de se trouver à toutes les revues, et de tromper sur les effectifs. Les logements de troupes sont ruineux ; il faut en 1640 loger autour du Puy les gendarmes du régiment d'Enghien, qui y demeurent plus d'un mois ; cela coûte, en fournissant en plus les ustensiles, 1,500 livres par jour. De sorte que, comme après une sécheresse, c'est comme si le feu y avait passé. Les dommages causés de temps à autre par les troupes du capitaine-général, vicomte de Polignac, ne sont pas moindres.

Tous les fléaux ont leur place dans les Mémoires, et aussi les phénomènes ; ce n'est pas sans intérêt pour la statistique et pour la météorologie, à cause même de la façon naïve dont c'est enre-

gistré. Ainsi, en 1641, l'hiver dure sept mois, en étonnant plusieurs, qui n'avaient provisions de bois ni vivres, et il gèle en juin. En 1644, au contraire, une sécheresse de quatre mois entraîne une grande disette de fruits terriens. En 1631, un tremblement de terre qui a lieu de nuit, et dure un demi-quart d'heure, a lieu dans le Gévaudan, l'Auvergne, le Vivarais, le Forez et le Vélay, et réveille les corbeaux du rocher Corneille; en 1646, un autre de ces « mauvais inconvénients » donne deux secousses à un demi-quart d'heure d'intervalle, et fait remuer portes, fenêtres, bâtiments et « autres choses. » En 1650, une tempête entraîne le débordement de la rivière de Borne, et, comme c'est en juin, il met sous terre blés, foins et autres fruits, « chose effroyable et diabolique ! » En 1631, dans la commune de Polignac, a lieu un grand *eslavacy* (*sic*) (glissement de terre) ; « s'en est descendu grande quantité de champs et de vignes et autres terres, jusqu'aux prés qui sont delà la rivière de Borne, tellement qu'il coupa ladite rivière tout à fait, et fit passer ladite rivière auxdits prés. Dont ce fut grand dommage, car il remua la vigne d'un sur les champs de l'autre, et le champ et arbres tous droits sur la vigne d'*esticy*. Dont y arriva grand division entre eux qui y avoient de terre, car *chacun voulait suivre son fonds.* » Admirable formule de la propriété ; nous ne trouverions pas mieux dans la basse Normandie. Ces glissements de terrain s'appellent loubines dans le pays ; elles n'y sont pas rares, et M. Cé-

zanne les signale également dans son bel ouvrage sur les torrents des Hautes-Alpes.

Les conséquences de tous ces fléaux sont faciles à prévoir : ce sont la disette, la fièvre, les épidémies, la peste. En 1631, tout manque à la fois, les vivres et le bétail ; beaucoup de pauvres meurent de faim dans les fossés de la ville ; une autre famine obligea ceux de Gévaudan, auvergnats et *autres paysans*, à tout vendre, meubles et biens. En 1628, une épidémie de fièvre chaude, appelée aussi mal chaud, et *trousse-galant*, emporta les plus robustes et les plus *vertueux*, c'est-à-dire les plus forts. En 1629, la peste fait des ravages dans tout le Vélay ; elle dure quatre mois et fait seize mille victimes dans la ville et dans les faubourgs. En 1642, à cause de la peste, qui sévissait à Lyon, on supprime quatre portes, on met des gardes aux trois autres, et à l'intérieur on établit deux « *chasse-coquins* » qui ont pour mission d'expulser les étrangers. Le danger est si grand que Jacmon quitte la ville avec sa famille, et ne revient que longtemps après, lorsque tout péril a cessé.

Si Jacmon est sensible aux maux qu'il décrit, et qu'il endure, on voit aussi, moins souvent, il est vrai, qu'il y a de bons moments, et que le Puy, quand il n'y a ni peste, ni gens du roi, ni gens du comte, n'est pas un mauvais séjour. Ainsi, en 1635, le bétail est à fort bon marché ainsi que la volaille ; il fait assez bon vivre ; le bon vin du Rivage, réputé le meilleur, se paie quinze livres la charge, celui du Vivarais onze livres ; dans la ville

le meilleur vaut quatre sous le pot; on a trois œufs pour un blanc, c'est-à-dire environ deux de nos centimes ; une livre de beurre pour deux sous et demi. Les arbres aussi sont à bon compte. Malheureusement les états ne valent rien ; les pauvres artisans ne peuvent vendre ni débiter leur marchandise, et par conséquent ne peuvent guère acheter. On le voit : tous les temps se ressemblent. Il y a du vin, il y a du poulet, mais *le commerce ne va pas*. Aussi, quand Richelieu meurt, il semble que tout va changer. Il est mort, dit Jacmon, « au grand contentement de tout le peuple, à cause qu'il avait trouvé tant d'inventions et de nouveautés à revendre de nouveaux offices, à faire de grandes impositions et tailles pour subvenir au paiement des armées. » Il est vrai qu'il ajoute presque aussitôt : « On croyait que sa mort nous amènerait une bonne paix ; mais je crois que ce sera tout le contraire, car la présente année (1643), nous avons eu plus de tailles que l'année dernière. »

En dehors des tailles et des logements militaires, voilà tout ce qu'on sait au Puy du roi et du royaume ; la naissance et la mort des rois et des reines, leur mariage, donnent lieu à des cérémonies funèbres ou à des fêtes, dont les programmes, rédigés par des chanoines ou par des moines et approuvés par l'évêque, sont les mêmes presque toujours. Dans le collège tenu au Puy par les Jésuites on joue, comme à Moulins (1), comme

(1) H. Faure; Antoine de Laval.

à Poitiers, comme à La Flèche, comme partout, de petites comédies dont les principaux rôles sont donnés aux élèves dont les parents sont le plus en vue. Le fils du sénéchal y fait le roi, et y est fort bien. On apprendra aussi avec intérêt que la poésie n'est point bannie de cette histoire officielle, et je ne résiste pas à vous en donner un court échantillon. Vous savez quelle fut la tardive intimité de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et combien de circonstances de tout genre y concoururent. Voici les adieux de Louis XIII à la reine :

Il detourna son rideau
Pour envisager la rayne
Et du cristal de son eau
Il arrosa sa poitraine.
. . . .
La rayne étant près de lui
Qui se fondait tout en larmes,
Se retournant, il lui dit :
Ne vous fâchez point, Madame.

En voilà assez ; nous savons que la reine ne se fâcha point, et nous pouvons nous passer du reste de la chanson.

Maintenant, il paraîtra sans doute qu'il est temps de vous parler de l'auteur des mémoires, et qu'Antoine Jacmon tarde bien à se présenter devant vous. Je le ferai sobrement, et n'y aurai point de mérite, car il n'y a rien à dire. C'est un tanneur, non l'un des premiers ; son père, tanneur comme lui, ne figure pas comme signataire dans les sta-

uts de 1614. Il sait écrire et l'a prouvé, mais tous, parmi les siens, ne le savent pas, et il y en a qui ne sauraient pas signer leur nom : son orthographe est détestable. En revanche, il est patriote, il écrit pour son pays, pour sa patrie (ici sans doute cela veut dire sa ville natale); il est curieux, recueille et transcrit, comme ses devanciers, toutes les pièces qui sont à sa portée ; avec les bénéfices de son négoce, il finit par être notaire à St-Quentin-sur-Loire, à quelques lieues au nord-est du Puy. On ignore ensuite ce qu'il devient ; ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est que, sur ses dix enfants, il ne laisse que des filles, et c'est dans la famille de l'un de ses gendres que son manuscrit a pu être retrouvé.

Ce n'est pas une œuvre bien considérable, ni d'un mérite bien distingué que celle d'Antoine Jacmon, mais c'est une œuvre utile, qui a le caractère de son époque, suivie, sincère, vraiment honnête, et qui apporte son appoint à l'histoire générale. Nous la jugerons telle, et nous serons sympathiques au bourgeois du Puy malgré son orthographe. D'ailleurs, choisissons un exemple qui nous éclaire, et prenons à la même époque une ville d'importance égale, Caen, par exemple, qui alors avait peut-être moins d'habitants. Qu'auraient bien pu être à Caen, au commencement du XVII[e] siècle, les Mémoires d'un tanneur?

LES RESTES

DE

CHRISTOPHE COLOMB

(D. CRISTÓVAL COLON)

ÉTUDE CRITIQUE

Par M. Émile TRAVERS
Membre titulaire

A la fin de l'année 1877, une polémique ardente s'est engagée sur la question de savoir où reposent actuellement les dépouilles mortelles du grand navigateur qui « a donné un Nouveau Monde, » non pas seulement « à la Castille et au Léon, » comme le veut sa devise si fière et si bien justifiée, mais à l'humanité tout entière.

Dans cette querelle, l'avantage est resté à l'Académie royale de l'Histoire (de Madrid), que le gouvernement de S. M. Alphonse XII avait chargée de procéder à une enquête sur ce sujet. La réponse du corps savant, rédigée et signée par un de ses membres les plus distingués, S. E. Don

Manuel Colmeiro y Peñido (1), a été publiée sous ce titre :

Los Restos de Colon. Informe de la Real Academia de la Historia al gobierno de S. M. sobre el supuesto hallazgo de los verdaderos restos de Cristóval Colon en la iglesia catedral de Santo Domingo, publicado por el Ministerio de Fomento (2).

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, nous avons résumé, discuté et complété le travail de l'éminent jurisconsulte, et nous espérons avoir établi que les restes de Cristóval Colon sont conservés dans la cathédrale de la Havane, à l'ombre du drapeau espagnol.

Bien que le commencement de la polémique relative à la sépulture de Colon date de neuf années déjà, notre étude critique n'est pas inopportune à l'heure présente. En effet, malgré l'argumentation péremptoire et la discussion approfondie de M. Colmeiro, des esprits prévenus, des écrivains guidés par la passion ou l'intérêt, défendent encore l'authenticité des « véritables restes » du premier Almirante des Indes, soi-disant découverts, en 1877, à Saint-Domingue. Tout récemment, le comte Roselly de Lorgues, dans son *Histoire*

(1) Doyen et ancien professeur de droit politique et administratif à la Faculté de droit de Madrid, sénateur du royaume élu par l'Académie, correspondant de l'Institut de France, auteur d'un grand nombre de travaux qui font autorité en érudition historique comme en jurisprudence.

(2) Madrid, M. Tello, 1879, pet. in-8°.

posthume de Christophe Colomb (1), a de nouveau contesté à l'Espagne l'honneur de posséder la tombe du héros, en même temps que, dans un style toujours acerbe et souvent injurieux, il a exhumé tous les lieux communs déclamatoires et calomnieux sur la prétendue ingratitude d'une nation envers l'homme qui lui a rendu des services si éclatants.

La lutte s'est donc réveillée plus violente que jamais et, cette fois encore, la victoire est restée aux érudits madrilènes. Nons reviendrons ailleurs sur le livre intitulé : *Colon y la Historia postuma. Examen de la que escribió el conde de Roselly de Lorgues, leido ante la Real Academia de la Historia en junta extraordinaria celebrada el dia 10 de mayo, por el capitan de navio Cesáreo Fernandez Duro* (2).

Nous nous occuperons uniquement, dans ce premier travail, de ce qui a trait à l'authenticité des restes de Colon, et le lecteur impartial pourra apprécier les motifs cachés de la trouvaille moderne ainsi que les procédés de polémique de Mgr Roque Cocchia, des pamphlétaires dominicains et de M. Roselly de Lorgues.

(1) Paris, Didier, 1885, gr. in-8°.

(2) Madrid, M. Tello, 1885, pet. in-8°. M. Fernandez Duro, capitaine de vaisseau, est auteur de savants ouvrages de cosmographie et de droit maritime, de dissertations nautiques, de mémoires sur Zamora et sur la découverte du royaume de Quivira, de *Colon y Pinzon; — El Duque de Albuquerque; — El Conde de Fuentes; — La Armada invencible* (2 vol.), etc.

Avant d'entreprendre l'examen des raisons alléguées de part et d'autre, il nous reste à remplir un devoir, celui d'offrir l'expression de notre respectueuse et profonde gratitude envers LL. EE. Don Antonio Cánovas del Castillo, ancien président du Conseil des Ministres, et Don Alejandro Pidal y Mon, ancien ministre de Fomento, à MM. Colmeiro et Fernandez Duro et aux nombreux érudits espagnols et français qui ont bien voulu nous encourager et nous aider dans cette démonstration de la vérité d'un fait si important pour l'histoire du « Découvreur » du Nouveau Monde. Si les pages qui suivent offrent quelque intérêt, c'est à eux, à M. Colmeiro surtout, qu'il faut en attribuer tout le mérite ; car, nous devons le répéter, le mémoire que nous soumettons au public français n'est guère qu'une traduction tantôt abrégée, tantôt paraphrasée de celui de l'érudit rapporteur de l'Académie royale de l'Histoire.

Caen, 30 juin 1886.

I.

LES RESTES DE COLON.

La destinée réservait à Cristóval Colon (1) une vie errante, pleine de hasards et de dangers. Il était dit que, même dans la tombe, il ne trouverait pas le repos. Il fit quatre voyages au Nouveau Monde, et trois fois ses restes furent transportés d'une sépulture à un autre.

C'est à Valladolid que la mort le frappa, le 20 mai 1506 (2), et il convient de rappeler tout

(1) Puisque nous nous adressons à des lecteurs français, nous devrions l'appeler Christophe Colomb. Son nom véritable était Cristoforo Colombo, dont les auteurs latins, anglais et allemands ont fait Colombus. Lui-même, après s'être fixé en Espagne, signa toujours « Cristóval Colon », et il spécifia à plusieurs reprises que ses descendants devraient suivre son exemple. L'adoption de cette forme nous est, d'ailleurs, imposée par les textes que nous aurons à citer et dans lesquels il est question souvent des membres de sa famille qui doivent être appelés Colon et non Colomb.

(2) Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias*, livre II, chap. XXXVIII. V. l'édition si exacte et si complète publiée dans la Collection des *Documentos ineditos para la historia de España*, et la vie de Las Casas due au savant D. J.-M. Fabié; — Gonzalo Fernandez de Oviedo, *Historia general y natural de las Indias*, livre III, ch. IX; — Antonio de Herrera

d'abord cette date, puisque nous devons suivre pas à pas les restes de Colon.

Les dépouilles mortelles du premier Almirante des Indes furent déposées dans l'église des Franciscains de Valladolid. Le choix de ce couvent a éveillé la curiosité des érudits. L'un l'explique par l'humilité chrétienne de Colon et par sa dévotion particulière à saint François d'Assise, dont il portait souvent l'habit, en sa qualité de tertiaire de l'Ordre franciscain; un autre l'attribue à la pauvreté, ou pour mieux dire à la misère, qui accablait le Découvreur du Nouveau Monde à ce moment suprême, et prend de là occasion pour reprocher aux Espagnols d'avoir payé de la plus noire ingratitude « le plus grand et le plus signalé service qui fut jamais rendu à la couronne de Castille, » comme le dit Zurita, au point de laisser ensevelir obscurément cet homme digne d'une éternelle renommée (1).

Nous n'avons pas à nous occuper des chagrins

Tordesillas, *Historia general de los hechos de los Castellanos en las Islas y Tierra firme del mar Oceano*, Décade I, livre VI, chap. XV; — Juan de Mariana, *Historia general de España*, livre XXVIII, chap. XVIII, etc.

Presque tous ces historiens disent que Colon mourut « le jour de l'Ascension, 20 mai. » Un critique moderne remarque qu'en 1506 cette solennité tombait non pas le 20, mais le 19 mai. En réalité, c'était le 21; mais tout porte à croire que la date réelle du décès de Colon est le 20 mai, abstraction faite de la fête mobile.

(1) Mariana, *Hist. general de España*, l. XXVI, chap. III.

qui affligèrent la vieillesse de l'Almirante, à partir surtout de la mort d'Isabelle la Catholique, sa constante protectrice, la glorieuse souveraine dont le génie était seul capable de comprendre le sien. Nous nous bornerons ici, avec l'Académie royale de l'Histoire, à rétablir la vérité des faits qui d'eux-mêmes s'offriront à nous.

Cristóval Colon, frère du vénérable Tiers-Ordre, rendit donc l'âme entre les bras des moines de San Francisco de Valladolid, qui entouraient son lit de mort. Ses obsèques furent célébrées avec solennité dans la paroisse de Santa Maria la Antigua, puis son corps fut porté au couvent des Franciscains où il reçut la sépulture (1).

Si, comme il est probable, on ne grava alors aucune épitaphe sur sa tombe, ce fut la faute de ses parents et de ses amis. Irving dit bien que

(1) On lit dans une curieuse brochure, intitulée *Los Restos de D. Cristóval Colon* et publiée, en 1878, à Valence, par l'auteur de la *Bibliotheca Vetustissima :* « Colon mourut à Valladolid. D'après la tradition, on dit qu'il fut inhumé dans le caveau du couvent des Franciscains de cette cité. Les preuves manquent absolument. » Les documents en effet font défaut, mais le témoignage unanime des historiens équivaut ici à la meilleure des preuves. Quant aux obsèques solennelles, cette cérémonie réfute l'erreur des écrivains mal informés ou mal intentionnés qui prétendent que Colon fut enterré sans bruit et presque par charité. Voir D. Martin Fernandez de Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles desde fines del siglo XV;* t. I, p. CXLVIII.

Ferdinand le Catholique fit élever à Colon un monument avec la devise si connue :

Por Castilla y por Leon
Nuevo Mundo halló Colon (1);

Cependant aucun témoignage authentique ne confirme cette assertion.

Quoi qu'il en soit, comme Cristóval Colon observait strictement la règle de saint François d'Assise, pour lequel il professait tant de dévotion,

(1) Washington Irving, *History of the Life and voyages of Christopher Columbus*, livre XVIII, chap. IV. Cette devise est celle que les Rois catholiques auraient concédée à Colon, au dire de Fernandez de Oviedo, *Hist. natural y general de las Indias*, livre II, chap. VII, et de Gil Gonzalez Dávila, *Teatro ecclesiastico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales*, t. I, p. 256.

D'après le *Protocolo del Monasterio de las Cuevas*, manuscrit dont il sera parlé plus loin, la devise était :

A Castilla y á Leon
Nuevo Mundo dió Colon.

C'est ainsi qu'elle figure encore dans les armoiries de D. Cristóval Colon de la Cerda, duc de Veragua, marquis de la Jamaica, Almirante et Adelantado mayor des Indes.

Moreau de Saint-Méry, dans sa *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'Isle Saint-Domingue ;* Philadelphie, 1796, t. I, p. 125, dit :

A Castilla y Aragon
Otro Mundo dió Colon.

M. P. M., auteur de l'article *Où sont vraiment les restes de Christophe Colomb* (*Revue maritime et coloniale*, janvier 1878, p. 108) le copie sans songer que la découverte du

et dont les religieux l'assistèrent à ses derniers moments avec le même dévouement qu'il avait autrefois rencontré chez Fr. Juan Perez de Marchena et les Franciscains du couvent de la Rabida (1), auxquels revient une si grande part de sa renommée, on comprend aisément pourquoi, à la prière du moribond, ou par amour fraternel, le cadavre de l'Almirante fut recueilli par les Franciscains de Valladolid et conservé dans leur église à titre de dépôt provisoire. Nous disons provisoire, car Colon

Nouveau Monde fut une entreprise tentée par Isabelle la Catholique, sans la participation de son mari, le roi Ferdinand d'Aragon, et que cette entreprise fut menée à bonne fin par Colon sous la bannière de Castille. Comme la couronne d'Aragon n'approuva pas l'expédition ni n'aida à la conquête, les Aragonais et les Catalans ne furent admis à coloniser les Indes occidentales et à y trafiquer qu'après que cette grâce si enviée leur eut été accordée par Charles-Quint, au moment où, à la diversité des royaumes de Castille et d'Aragon, allait succéder l'unité espagnole. V. *Historia de la Economia politica en España*, chap. LXXVIII. Le nom d'Aragon ne doit donc pas figurer dans la devise.

D'ailleurs, il n'est question de cette devise ni d'aucune autre dans la cédule royale, publiée par Navarrete, t. II, p. 36, et concédant des armoiries à Colon. L'Almirante la prit de sa propre autorité et la postérité l'a justement consacrée. V. Fernandez Duro, *Colon y la Historia postuma*, p. 208-210 et 299-300.

(1) Le couvent de Santa Maria de la Rabida a été sauvé de la ruine et restauré avec soin, grâce à la munificence de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Montpensier. Il est situé à une lieue de Palos de Moguer, port d'où Colon s'embarqua pour son premier voyage, le 3 août 1492.

avait désigné un autre lieu pour sa sépulture; mais n'anticipons pas sur les faits.

Du caveau de San Francisco de Valladolid, ces glorieux restes furent transférés à la Cartuja (Chartreuse) de Santa Maria de las Cuevas, ainsi qu'il est constaté dans le testament de D. Diego Colon, fils du premier Almirante des Indes et héritier de sa dignité, testament passé à Saint-Domingue, le 8 septembre 1523, et dans la cédule royale du 2 juin 1537, par laquelle Charles-Quint autorise la translation dont nous parlerons plus loin. Dans ce dernier document, le souverain dit : « L'Almirante D. Cristóval Colon mourut dans nos royaumes et voulut être déposé dans le monastère de las Cuevas, extra muros de la cité de Séville (1). » L'inhumation de Colon à San Francisco de Valladolid fut donc un acte pieux, imposé par les circonstances, en attendant que son cercueil fût porté à las Cuevas, où, selon la volonté de l'Almirante, ses ossements devaient rester jusqu'au jour encore incertain de sa sépulture définitive.

On ne sait quand et comment eut lieu la translation à la Chartreuse de las Cuevas. D. Martin Fernandez de Navarrete a publié un document des Archives de Séville où il est question de l'année 1513 (2), date qui semble douteuse au circonspect

(1) Archives générales des Indes. — V. *Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice II.

(2) Navarrete, *Coleccion de viajes.....*, t. I, p. 148; — W. Irving, *Life and voyages of C. Columbus*, l. VIII, chap. IV.

auteur de *Los Restos de D. Cristóval Colon*, lequel dit cependant : « Il dut y rester jusqu'en 1513 (1). »

Le *Protocolo del Monasterio de Nuestra Señora Santa Maria de las Cuevas* (2), renferme la note suivante : « Année 1506. — Le 20 mai de cette année mourut, à Valladolid, l'héroïque et fameux Cristóval Colon, et ses ossements furent transférés dans ce monastère et placés en dépôt, non dans la sépulture des seigneurs de la maison de Alcalá, comme le dit Zuñiga, mais dans la chapelle de Santa Ana, que fit bâtir le prieur D. Diego Luxan l'année suivante, et c'est la même que nous appelons aujourd'hui du Santo Cristo..... Ce gentilhomme était ce célèbre Almirante de la mer et l'ancêtre de la maison de Veragua, à l'éloge duquel suffit la devise du tombeau où il gît dans l'île et cité de Saint-Domingue, ainsi conçue : A CASTILLA Y A LEON NUEVO MUNDO DIO COLON. Dans la même chapelle fut déposé son fils Diego Colon. »

Nous relèverons dans la citation précédente quatre faits qui circonscrivent le champ des conjectures, à savoir : la publication des *Anales ecle-*

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 8.

(2) P. 360. Ce précieux manuscrit fait partie des collections de l'Académie royale de l'Histoire. C'est une relation abrégée des événements concernant le monastère de las Cuevas et un recueil de notes extraites de documents plus ou moins anciens, dont les dates varient entre 1400 et 1758. Quelquefois le texte n'est qu'une copie littérale de ces documents. Le passage cité ici se trouve dans l'*Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice, VI.

siásticos y seculares de la Ciudad de Sevilla, par Ortiz de Zuñiga, qui est de 1677 ; l'emploi du titre de duc de Veragua, concédé, en 1537, à D. Luis Colon, petit-fils du premier Almirante ; la translation des restes de ce dernier à Saint-Domingue, qui n'a pu être antérieure à la cédule royale de 1537, acte déjà cité et dont nous aurons bientôt à nous occuper plus longuement ; enfin le dépôt dans ce même monastère et dans la chapelle du Santo Cristo du corps de D. Diego Colon, mort en 1526, fils de D. Cristóval et père de D. Luis. Comme on le voit, cette dernière date est la plus rapprochée ; c'est la seule importante dans la question.

Une autre, d'origine différente mais non moins certaine, est celle du 8 septembre 1523, jour où D. Diego Colon, second Almirante, fit son testament. Il y déclare que le corps de son père « est déposé dans le monastère de las Cuevas de Séville. » La translation des cendres du grand Almirante, de Valladolid à Séville, eut donc lieu entre 1506 et 1523. Le doute se restreint à cette période de dix-sept ans.

Si la date de 1513 donnée par le savant Navarrete offre des doutes, elle semble cependant, faute de preuves plus certaines, se rapprocher assez de la vérité ; quant à celle de 1507, proposée par un critique moderne, elle présente beaucoup moins de vraisemblance (1).

Le *Protocolo* dit bien que le corps de Colon fut

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon,* p. 8.

déposé dans la chapelle « que fit bâtir le prieur D. Diego Luxan l'année suivante, » c'est-à-dire en 1507, et assurément il n'est pas impossible d'édifier une chapelle annexée à l'église d'un monastère et d'y disposer une sépulture de famille en moins d'un an ; mais une telle célérité est-elle supposable ? On ne se pressait pas tant au XVI[e] siècle.

La seconde translation des cendres du Découvreur du Nouveau Monde eut lieu pour donner à ses dépouilles mortelles une sépulture définitive à Hispaniola, dans la cité de Saint-Domingue.

Ainsi l'avait voulu formellement Colon, comme le constate la cédule royale donnée à Valladolid le 2 juin 1537, dans laquelle il est relaté que Doña Maria de Toledo, veuve de D. Diego, le second Almirante, avait, « en son nom et comme tutrice et curatrice de D. Luis Colon, son fils, » supplié Charles-Quint de lui faire don de la « capilla mayor (1) » de l'église cathédrale de la cité de Saint-Domingue, afin de transférer à Hispaniola les restes de D. Cristóval Colon, déposés au monastère de las Cuevas « pour accomplir la volonté dudit Almirante. » L'Empereur « considérant, dit-il, que ledit Almirante nous a servi dans la découverte, conquête et colonisation de nos Indes, et que ses fils et petit-fils nous ont servi et servent, » octroye la grâce demandée et concède à D. Luis Colon « licence et faculté de pouvoir y ensevelir les ossements de D. Cristóval Colon, son

(1) Chœur du maître-autel.

grand-père, de ses père et mère, et de son frère et de ses héritiers et successeurs, dans sa maison et majorat maintenant et en tout temps, pour toujours, à jamais (1). »

Ce curieux document donne lieu à quelques observations. D'abord, la licence demandée et obtenue est un privilège fort honorable pour les descendants de Colon, une dérogation en leur faveur aux règles établies pour le patronage royal dans toutes les églises des Indes, car on leur accorde le droit à une sépulture exclusive dans le lieu prééminent d'une cathédrale. Si, en effet, les particuliers pouvaient acquérir la propriété et le patronage de chapelles dans les cathédrales, il y avait une exception pour la capilla mayor, « dans laquelle, dit Solorzano, on ne peut enterrer personne et qui doit être toujours réservée pour Sa Majesté (2). »

En second lieu, l'acte précité confirme nos renseignements sur l'endroit précis que Colon avait désigné pour sa sépulture.

Par une clause bien connue de son testament, le grand homme veut ériger une chapelle desservie par trois chapelains chargés « de dire chaque jour trois messes, l'une en l'honneur de la Sainte-Trinité, l'autre en l'honneur de la Conception de Notre-Dame, et une autre pour l'âme de tous les fidèles trépassés et pour mon âme et pour celles

(1) Archives des Indes.

(2) Juan de Solorzano Pereira, *Politica Indiana;* Madrid, 1648, in-fol.

de mon père et de ma mère et de ma femme..... et si ce peut être dans l'île d'Hispaniola, que Dieu me donna miraculeusement, je me réjouirai que ce soit là où je l'ai invoqué, c'est-à-dire dans la « vega » dite de la Conception (1). »

D. Diego Colon, dans son testament du 8 septembre 1523, constate que jusqu'alors il n'avait pu accomplir cette volonté de son père. Il y ordonne à ses héritiers « de bâtir à Saint-Domingue et dans la cité de la Conception un monastère de religieuses de Sainte-Claire, dont la capilla mayor soit la sépulture de l'Almirante et la sienne, et d'apporter dans ladite chapelle le corps de l'Almirante, son père, qui est déposé dans le monastère de las Cuevas de Séville. » Il prescrit d'y transférer également les restes de Doña Felipa Muñiz de Perestrello, femme de D. Cristóval, et ceux de l'Adelantado D. Bartolomé, lequel était enterré à San Francisco de la cité de Saint-Domingue (2).

En résumé, D. Diego, tout en respectant dans son essence la volonté de son père, prescrit la fondation d'un monastère de religieuses au lieu

(1) Testament et codicille passés à Valladolid le 19 mai 1506. Archives des Indes ; — *Memorial del hecho en el pleito sobre la sucesion del estado y mayorazgo de Veragua, marquesado de Jamaica y almirantazgo de las Indias que fundó D. Cristóbal Colon, primero descubridor, Almirante, Virrey y Gobernador general dellas;* 1607, 288 ff. in-f°, f. 7; — Navarrete, *Coleccion de los viajes*, t. II, p. 311 ; — *Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice, II.

(2) Archives des Indes ; — *Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice, III.

d'une humble chapelle pour recevoir le cercueil du premier Almirante des Indes, et Charles-Quint, renonçant à un droit régalien, accorde dans la capilla mayor de la cathédrale de Saint-Domingue une sépulture plus honorable encore au héros qui avait rendu de si grands services à la couronne de Castille.

Voilà donc l'exode des dépouilles mortelles bien déterminée et ses trois premières étapes sont : San Francisco de Valladolid, le monastère de las Cuevas, la cathédrale de Saint-Domingue.

Mais à quel moment placer cette dernière translation ? Aucun document authentique n'en peut préciser ni le jour ni même l'année ; car, à plusieurs reprises et par des causes diverses, les archives de la cathédrale de Saint-Domingue ont été en grande partie détruites. Toutefois, le fait dont il s'agit a dû forcément s'accomplir entre 1540 et 1559.

Après la charte royale du 2 juin 1537, confirmée le 22 août 1539, autorisant la translation du corps de Colon, de Séville à Saint-Domingue, l'Almirante D. Luis et, en son nom, sa mère, Doña Maria de Toledo, eurent à soutenir une lutte avec le Chapitre de la cathédrale, qui soulevait des objections contre la concession de la capilla mayor pour une sépulture particulière. D. Luis présenta à Charles-Quint une nouvelle supplique. Il demandait à être mis en possession de la chapelle, « afin d'y déposer les ossements de l'Almirante D. Cristóval Colon, son ayeul (1) », et le monarque écrivit au Conseil

(1) Archives des Indes.

des Indes, à Madrid, pour enjoindre à l'Évêque, au Doyen et au Chapitre de Saint-Domingue, de se conformer sans délai à ses ordres précédents. Cette lettre de jussion est du 5 novembre 1540. La translation dans le sanctuaire de la cathédrale eut donc lieu postérieurement à cette époque (1).

Quant à la date de 1559, elle est tirée de Las Casas, et c'est celle même de la dédicace placée en tête de son *Historia de las Indias*, ouvrage dans lequel nous lisons : « On porta son corps et ses os à las Cuevas de Séville, monastère des Chartreux, d'où on les embarqua et amena en cette cité de Saint-Domingue, et ils sont enterrés dans la capilla mayor de l'église cathédrale (2). »

L'inhumation définitive de Colon a donc eu lieu pendant cette période de dix-neuf ans. Mais on peut affirmer sans témérité que, grâce à l'opiniâtre constance de D. Luis Colon, grâce aux ordres formels de Charles-Quint, la volonté du Découvreur du Nouveau Monde fut accomplie, sinon dès 1541,

(1) Irving affirme sans hésiter que le corps de Colon et celui de son fils furent inhumés en 1536 dans le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Domingue. *Life and voyages of Christopher Columbus*, l. XVIII, chap. IV. Cette date ne concorde pas cependant avec les documents mentionnés par le grand écrivain américain, dont la Vie de Colon est, malgré ce qu'en a pu dire M. Roselly de Lorgues, une œuvre consciencieuse, et que tous les historiens de l'Almirante et du Nouveau Monde doivent consulter avec soin.

(2) Las Casas, *Hist. de las Indias*, liv. II, chap. XXXVIII. La dédicace de cet ouvrage est du mois de novembre 1559.

du moins dans une des années qui suivirent immédiatement.

D. Antonio Lopez Prieto, le savant auteur de l'*Informe sobre los restos de Colon* (1), dit que ces restes « furent reçus par son petit-fils D. Luis (alors à Saint-Domingue), avec tout le respect que l'on peut supposer. » Le fait est constaté par la *Relacion de las cosas de la Española*, de D. Alonso de Fuenmayor, premier archevêque de Saint-Domingue (2), qui, en parlant de l'année 1549, écrit que « la sépulture du grand Almirante D. Cristóval Colon, où sont ses ossements, est très-vénérée et respectée dans cette sainte église. » Ce témoignage indéniable circonscrit encore le champ des recherches.

L'ordre successif des faits est donc celui-ci :

En 1536, remise à la famille des corps de Colon et de son fils, D. Diego (3), ce qui permet de supposer la translation immédiate de leurs restes à Hispaniola, où ils arrivèrent cette année même ou au commencement de 1537.

En 1537, première cédule de Charles-Quint concédant à D. Luis Colon la capilla mayor de la cathédrale de Saint-Domingue, pour y enterrer son ayeul et les autres membres de sa maison.

(1) Adressé au gouverneur général de Cuba, au mois de mars 1878, et publié à la Havane.

(2) Ce curieux manuscrit se trouve à la Havane dans la bibliothèque de M. Lopez Prieto. Il est probablement unique, car Nicolas Antonio ne l'a pas cité dans sa *Bibliotheca Hispana nova*.

(3) *Protocolo*, p. 400.

En 1539, seconde cédule ordonnant de respecter les prescriptions de la précédente.

En 1540, troisième cédule sommant l'Évêque, le Doyen et le Chapitre, d'en accomplir le contenu sans délai ni excuse.

On entrevoit la lutte de D. Luis Colon contre le clergé de Saint-Domingue. L'un s'empresse de transporter à Hispaniola les restes de son glorieux ancêtre ; l'autre diffère tant qu'il peut la remise de la capilla mayor, et, tandis qu'on négocie à la cour, les dépouilles de Colon attendent quatre années qu'une main puissante leur accorde enfin une tranquille sépulture. Durant ce temps, où le cercueil de l'Almirante fut-il déposé ? On l'ignore, mais ce fut probablement dans la cathédrale elle-même.

Ceux qui prétendent avoir découvert, il y a quelques années, les « véritables restes » de Cristóval Colon, et leurs apologistes, les écrivains dominicains, se répandent longuement en plaintes amères sur l'ingratitude des Espagnols. Un de leurs grands arguments est qu'aucune épitaphe ne désignait à la postérité la tombe de l'Almirante. Le plus intrépide et le plus agressif d'entre eux, Mgr Roque Cocchia, évêque d'Orope, *in partibus infidelium*, délégat du Saint-Siège près la République dominicaine, et vicaire apostolique de ce diocèse (1), écrit : « L'ingratitude humaine ne sut pas trouver un morceau de pierre pour graver son

(1) Aujourd'hui archevêque d'Otrante.

nom et indiquer cette tombe (1). » Puis D. Emiliano Tejera s'écrie : « Cela semble incroyable ! Pour les premiers Colon, il n'y eut dans l'île d'Hispaniola, la terre de leur amour, le berceau et la patrie du dernier Almirante, ni une dalle, ni une inscription, pas même un nom gravé sur une simple pierre (2). »

Ne nous occupons pas, quant à présent du moins, de cette prétendue ingratitude de l'Espagne. Mais les inscriptions, qui sait s'il n'y en avait pas ? N'ont-elles pu être détruites par l'œuvre du temps ?

Fernandez de Oviedo, qui visita la cathédrale de Saint-Domingue avant son achèvement en 1540, dit : « Elle est bien bâtie dans les parties déjà faites et, lorsqu'elle sera terminée, elle sera somptueuse et telle qu'aucune des cathédrales d'Espagne ne la surpassera (3). » Cette église fut saccagée par Francis Drake, en 1586, et presque entièrement renversée par d'effroyables tremblements de terre, de 1564 à 1791. Les féroces soldats de Toussaint Louverture détruisirent, en 1801, les richesses artistiques qu'elle possédait. Enfin elle a eu la

(1) *Descubrimiento de los verdaderos restos de Cristóbal Colon. Carta pastoral de Monseñor D. Fr. Roque Cocchia, de la Orden de Capuchinos, Obispo de Orope, Delegado de la Santa Sede cerca de la Republica de Santo Domingo, Haïti y Venezuela y Vicario Apostolico de la Archidiócesis de Santo-Domingo;* Santo-Domingo, 1877, p. 8.

(2) *Los Restos de Colon en Santo Domingo*, p. 20.

(3) *Historia general y natural de las Indias*, l. III, ch. IX.

mauvaise fortune de perdre en partie sa beauté primitive et son harmonie à la suite de restaurations malencontreuses.

Les uns disent que les reconstructions successives ont forcément modifié l'intérieur de l'édifice; d'autres affirment que le sanctuaire est, malgré tout, resté à la même place. La contradiction n'est qu'apparente; car la capilla mayor, tout en conservant le même emplacement, a reçu peut-être une disposition nouvelle. Une pierre tombale a donc pu facilement disparaître au milieu des ruines de la malheureuse cathédrale.

Plus prudent que Mgr Cocchia, M. Tejera se borne à dire: « Colon n'eut pas de pierre sur sa tombe, ou, s'il en eut une, elle fut aussi peu durable que ses honneurs et ses dignités (1). »

Puisque le doute subsiste, il n'y a pas de raison sérieuse de récuser le témoignage du *Protocolo* que nous avons cité plus haut et que nous rappelons ici: « Ce gentilhomme..... à l'éloge duquel suffit la devise du tombeau où il gît dans l'île et cité de Saint-Domingue, ainsi conçue: « A CASTILLA Y A LEON NUEVO MUNDO DIO COLON. » L'histoire du héros, son génie et sa fortune, la grandeur de ses services et la reconnaissance de la patrie, tout est résumé dans cette simple épitaphe.

On a souvent prétendu qu'une élégante inscription en vers latins indiquait aussi à la postérité

(1) *Los Restos de Colon en Santo Domingo*, p. 7.

la sépulture de Colon. Coleti (1) et Alcedo (2) l'affirment et reproduisent l'élégie de Juan de Castellanos qui commence ainsi :

Hic locus abscondit præclari membra Coloni.....

M. Lopez Prieto soutient énergiquement que cette épitaphe existait sur le tombeau de la Chartreuse de las Cuevas et qu'elle fut gravée avec quelques variantes sur celui de Saint-Domingue (3), tandis qu'un autre érudit met ce fait en doute (4). Toujours est-il que Moreau de Saint-Méry, lorsqu'il visita Hispaniola en 1780, n'y reconnut aucune trace d'inscription.

C'est en 1588 seulement que Castellanos écrivit son élégie à la louange de Colon, dont il voulait simplement honorer la mémoire, sans chercher à lui composer une épitaphe. Il n'usa pas de cette fiction poétique de dire qu'elle était gravée sur la tombe du héros, et se contenta de faire allusion à une rumeur vague ou à un souvenir qu'il pouvait raviver.

Y dentro de las Cuevas de Sevilla
Lo hazen sepultar sus herederos,

(1) Coleti, *Dizionario storico-geografico dell'America Meridionale,* v° AMERICA.

(2) Alcedo, *Diccionario geográfico-histórico de las Indias Occidentales*, v° AMERICA.

(3) Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, p. 43.

(4) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 17.

Y *dizen* que en la parte do jazia
Pusieron epigramma que dezia :
Hic locus abscondit, etc. (1)

Coleti l'a copiée dans Castellanos, et Alcedo dans Coleti, mais aucun d'eux ne parle *de visu.*

Les écrivains dominicains sont bien peu versés dans l'histoire d'Espagne en faisant tant de bruit

(1) Voici le texte complet de l'élégie :

Los funerales desta marauilla
Honraron valerosos caualleros,
Y no tan solamente de Castilla
Pero tambien de reynos estrangeros :
Y dentro de las cuevas de Seuilla
Lo hazen sepultar sus herederos
Y dizen que en la parte do jazia
Pusieron Epigramma que dezia.

Hic locus abscondit præclari membra Coloni,
Cuius sacratum numen ad astra volat,
Non satis vnus erat sibi mundus notus, et orbem
Ignotum priscis omnibus ipse dedit.
Diuitias summas terras dispersit in omnes
Atque animas cœlo tradidit innumeras,
Invenit campos divinis legibus aptos,
Regibus et nostris prospera regna dedit.

Este poco compas que ves encierra
Aquel varon que dio tan alto buelo,
Que no se contento con nuestro suelo
Y por darnos vn nueuo se destierra.
Dio riquezas inmensas a la tierra
Inumerables animas al cielo
Hallo donde plantar divinas leyes
Y prosperas prouincias a sus reyes.

Juan de Castellanos, *Primera parte* (seule publiée) *de las Elegias de Varones Ilustres de Indias;* Madrid, 1589, in-4º, p. 89, 90.

parce que la sépulture de Cristóval Colon aurait été oubliée. Ils ignorent que Charles-Quint, en concédant aux descendants du premier Almirante le privilège tout royal d'être inhumé dans la capilla mayor de la cathédrale de Saint-Domingue, les autorisa en même temps « à faire tous les monuments qu'ils voudraient et à placer sur tous et chacun d'eux leurs armoiries (1). » Un sarcophage, une statue, un buste, un écusson n'honorent pas moins la mémoire des grands hommes qu'un marbre orné de caractères gravés. La sculpture parle peut-être un langage plus élevé, plus significatif, plus durable surtout qu'une simple inscription.

La concession de la capilla mayor à la famille de Colon fit, de la partie du sanctuaire affectée à sa sépulture, une propriété particulière. Ni le souverain, ni personne ne pouvait, sans violer des droits certains, ajouter ou retrancher une lettre aux inscriptions des tombeaux. Si l'oubli a enveloppé la sépulture du héros plus ou moins longtemps, il faut s'en prendre aux désastres éprouvés par la cathédrale, à la négligence des architectes, à l'absence des ducs de Veragua, mais non, sans injustice préméditée, à l'ingratitude des Espagnols. Qui sait même si le silence fait autour du cercueil de l'Almirante n'eut pas pour cause une vénération prudente ?

La disparition de l'épitaphe et de tout signe

(1) Charte royale du 2 juin 1537.

extérieur indiquant la tombe de Colon, coïncide avec le développement de la piraterie dans la mer des Antilles. A la fin du XVIe siècle, et pendant tout le XVIIe, Cuba et Saint-Domingue furent sans cesse exposées aux attaques des flibustiers français de l'île de la Tortue et des corsaires anglais de la Jamaïque. N'est-ce point alors que, pour mettre les cendres du grand homme à l'abri des profanations, on enleva discrètement tout ce qui pouvait les signaler à des agresseurs sans foi ni loi? Nous le prouverons bientôt.

Cherchons auparavant quels membres du lignage de Colon reçurent, en outre du Découvreur du Nouveau Monde, la sépulture dans la capilla mayor de Saint-Domingue.

Le *Protocolo* du monastère de las Cuevas constate que D. Diego Colon, fils aîné de D. Cristóval et décédé près de Tolède, en 1526, fut inhumé dans cette Chartreuse. En vertu de la concession royale de 1537, son corps fut porté à Saint-Domingue avec celui de son père, et tous les deux furent inhumés dans le sanctuaire de l'église métropolitaine.

D. Luis Colon, petit-fils du premier Almirante, mourut en exil à Oran, en 1572, et fut enterré à las Cuevas, comme ses prédécesseurs. Là se perd la trace de ses dépouilles mortelles. Le *Protocolo* ne parle pas de la translation des restes de D. Luis; c'était cependant un fait à noter dans ce registre, moins à cause du caractère du personnage qu'en raison de son origine et de sa qualité

de premier duc de Veragua (1). Toutefois, vu le peu de force des témoignages contraires et comme la Chartreuse de las Cuevas cessa d'être le dépôt des archives et la sépulture des Colon, on peut admettre l'assertion de Moreau de Saint-Méry. « En dehors de la marche du maître-autel, à droite et à gauche, dit ce voyageur, reposent dans deux cercueils de plomb les os de Christophe Colomb (2) et ceux de Don Louis, son frère (3). »

Il y a plus de raisons de douter si un autre D. Diego, mort en Espagne, en 1578, et fils du second D. Cristóval, reçut la sépulture dans cette église.

Nous n'avons aucuns renseignements précis sur la fin de la vie de D. Bartolomé Colon, Adelantado des Indes, et l'aîné des deux frères de l'Almirante. Irving présume qu'il mourut à Saint-

(1) Il résulte du *Protocolo*, fol. 400, que, vers 1552, D. Luis Colon « réclama instamment la chapelle du Santo Cristo, pour sa sépulture et celle de ses descendants », et que, malgré les raisons sérieuses sur lesquelles il appuyait sa prétention, celle-ci fut repoussée pour des motifs qui ne sont pas bien connus. On devrait en conclure qu'il ne fut pas enterré dans ladite Chartreuse; cependant l'*Expediente promovido por Pedro Navarro como testamentario de D. Luis Colon*, ms. des Archives des Indes, établit que son corps fut transporté d'Oran à las Cuevas, et il était naturel que de là il fût transféré au panthéon de sa famille, dans la cathédrale de Saint-Domingue.

(2) On verra plus loin quel est ce D. Cristóval, petit-fils du premier Almirante.

(3) Moreau de Saint-Méry, t. 1, p. 125.

Domingue peu après le départ de son neveu D. Diego pour la cour d'Espagne, le 9 avril 1515 (1). On peut être plus affirmatif que l'éminent historien, car il est avéré que D. Bartolomé Colon ne vivait plus le 16 janvier de cette année, date à laquelle la Reine Doña Juana (2) pourvoyait D. Diego de la charge d'Adelantado des Indes, vacante par le décès de son oncle (3). Que devinrent ses restes? D. Diego nous apprend dans son testament que, le 8 septembre 1523, « le corps de l'Adelantado D. Bartolomé Colon était déposé dans le monastère (*sic*) de San Francisco de la cité de Saint-Domingue (4). » Il dit « déposé » et non « enseveli. » Suivant le *Protocolo*, après la remise des corps du grand Colon et de D. Diego, son fils, celui de D. Bartolomé serait resté seul à las Cuevas, dans la chapelle du Santo Cristo, « jusqu'à présent (5) », ajoutait le moine en copiant littéralement un texte plus ancien, sans se douter des difficultés d'interprétation que ces mots offriraient plus tard. Mais la date de 1523 émane d'un acte authentique et, par conséquent, on doit conclure

(1) *Life and voyages of Christopher Columbus*, append., II.

(2) Jeanne la Folle, c'est-à-dire Fernand le Catholique, qui était alors régent de Castille et gouvernait au nom de sa fille.

(3) Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos.....*, t. II, p. 363. — L'original de ce document fait partie des archives du duc de Veragua. A l'origine, l'Adelantado était un commandant en chef chargé spécialement de la garde des frontières.

(4) Archives des Indes.

(5) *Protocolo de las Cuevas*, fol. 400.

que les restes de l'Adelantado furent déposés d'abord à San Francisco de Saint-Domingue, puis transportés à las Cuevas, où les Colon avaient droit de sépulture, et enfin inhumés définitivement dans le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Domingue, avec ceux de son illustre frère et de son neveu, par extension de la faveur accordée par Charles-Quint aux descendants de l'Almirante.

Un autre D. Diego, le plus jeune et le moins connu des frères de D. Cristóval, vécut et mourut probablement à Hispaniola. « Si cette supposition est exacte, dit un judicieux auteur que nous nous plaisons à citer, il aura dû être enseveli à Saint-Domingue et ce serait le premier Colon enterré dans la cathédrale (1). » Dans la cathédrale, cela pourrait être, mais non dans le sanctuaire, puisque le panthéon des Colon n'y fut établi qu'en 1540. Toutefois il n'est pas inadmissible, quoique le fait soit fort douteux, que son corps ait été inhumé plus tard dans la capilla mayor; mais le plus jeune des premiers Colon est également celui dont les services ont été les moins éclatants. Une vie plus obscure n'a obtenu sans doute qu'une sépulture plus humble.

De ce qui précède, l'inhumation dans le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Domingue est certaine pour D. Cristóval Colon, premier Almirante, et D. Diego, son fils et son successeur dans

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 11.

cette dignité; elle est très-probable pour D. Bartolomé, à cause de sa parenté avec le Découvreur du Nouveau Monde, de son titre d'Adelantado et de ses services insignes comme principal fondateur de la colonie; enfin pour D. Luis, troisième Almirante et premier duc de Veragua, et pour son frère D. Cristóval, deuxième du nom.

Les glorieux restes de Colon reposaient à Saint-Domingue, lorsque la paix de son tombeau fut troublée par de graves évènements qui se firent ressentir de la métropole à la colonie.

Par le traité de Bâle du 22 juillet 1795, le roi d'Espagne dut céder à la France tout le territoire qui lui appartenait encore dans l'île Saint-Domingue (1). A la nouvelle du prochain abandon de l'antique possession de la couronne de Castille, D. Gabriel de Aristizabal, lieutenant-général de la flotte et commandant de l'escadre espagnole aux Antilles, prit la patriotique résolution de transférer à la Havane les cendres de D. Cristóval Colon. Il n'attendit pas d'autorisation du gouvernement central, qui, loin de le désavouer, le félicita de sa louable initiative. Aristizabal avait eu raison de penser que, si l'Espagne, subissant les dures lois de la guerre, était contrainte de livrer à une autre nation une de ses plus belles colonies, il fallait du moins sauver l'honneur en ne laissant pas aux mains de l'étranger les reliques du grand homme. Les transporter dans l'île voisine de Cuba était un

(1) Depuis la paix de Riswick, en 1697.

témoignage de reconnaissance nationale, d'autant plus éclatant que plus grands étaient alors les malheurs de la patrie. Un tel acte recommande à la postérité le nom de D. Gabriel de Aristizabal.

Le 20 décembre 1795, cet officier général convoqua dans la cathédrale de Saint-Domingue, les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques de l'île (1), et, ce qu'il importe de noter, les fondés de pouvoirs du duc de Veragua (2). En leur présence, « on ouvrit, lisons-nous dans le procès-verbal, un caveau qui est sous le sanctuaire, du côté de l'Évangile, contre le mur principal et les degrés du grand autel, lequel a une vare (3) cube, et en icelui se trouvèrent quelques lames de plomb d'environ un tiers (de vare) de long, indiquant qu'il y avait eu une caisse dudit métal et des fragments d'os de tibia ou autres de quelque défunt, renfermés dans un vase rempli de terre; et par les fragments qu'elle contenait, par la petite dimension de quelques-uns d'entre eux, et par leur couleur, on reconnut qu'ils appartenaient audit cadavre, et on mit le tout dans un cercueil de plomb doré avec une serrure de fer, etc. (4). »

(1) Entre autres : D. Joaquin Garcia, maréchal de camp, président, gouverneur et capitaine général de l'île; D. Fr. Fernando Portillo y Torres, archevêque de Saint-Domingue; D. Gregorio Saviñon, doyen et régidor perpétuel de la cité, etc.

(2) J.-B. Oyarzabal et D. Andrés de Lecanda.

(3) La *vara* = $0^m,835$.

(4) Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos*, t. II, p. 365 et suiv.

Les restes de Colon furent placés sur le brigantin le *Descubridor*, puis transbordés sur le *San Lorenzo*, vaisseau à trois ponts, qui les conduisit à la Havane. Ils furent portés processionnellement à la cathédrale de cette cité, où, après des obsèques solennelles, ils furent déposés dans une niche ouverte dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, et dont l'emplacement est maintenant indiqué par un buste de marbre et une élégante inscription latine avec la date de 1796.

On a blâmé et traité d'irréfléchi le patriotisme qui inspira cette translation des restes de l'Almirante. L'évêque d'Orope condamne un témoignage d'affection et de reconnaissance « comme un nouveau trouble à la paix dont ce grand homme devait jouir au moins dans la tombe (1). » Qu'eût-on dit pourtant des Espagnols si, par leur faute, les nègres de Toussaint Louverture eussent violé la sépulture de Colon et jeté ses cendres au vent? Et dans les guerres civiles qui ont désolé si longtemps les anciennes colonies espagnoles du Nouveau Monde, la barbarie des blancs n'a-t-elle pas été aussi à craindre que celle des noirs? En 1823, la populace de Mexico n'a-t-elle pas tenté de profaner la sépulture de Hernan Cortés, gardée dans une chapelle de l'Hôpital de Jésus? Si cet acte sauvage ne s'est pas accompli, c'est parce qu'un ministre (2) évita cette honte à son pays en

(1) *Pastoral*, p. 8.

(2) Alaman, l'un des hommes d'état et des historiens les plus distingués du Mexique.

exhumant en secret la dépouille mortelle du « Conquistador. »

Grâce au général Aristizabal, Colon repose à la Havane et rien ne viendra désormais le troubler dans la paix du tombeau.

II.

LA TRADITION ESPAGNOLE ET LA SOI-DISANT TRADITION DOMINICAINE.

Nous avons vu que, suivant la tradition et nombre de documents indiscutables (1), les restes de Colon étaient ensevelis dans la cathédrale de Saint-Domingue avant leur translation dans celle de la Havane.

Sa tombe « resta obscure et inconnue pendant plus de deux siècles et demi, » dit Mgr Roque Cocchia, avec une ignorance préméditée. Chacun savait pourtant qu'elle se trouvait dans le sanctuaire et l'archevêque Fuenmayor parle, ainsi que nous l'avons déjà dit, de « la sépulture de l'Almirante D. Cristóval Colon, où sont ses ossements, très-vénérée et respectée dans notre sainte église, dans la capilla mayor (2). »

En 1655, lorsqu'une flotte anglaise opéra, près

(1) V. un article de la *Revue maritime et coloniale*, janvier 1878, p. 106, dont l'auteur reconnaît l'authenticité indiscutable de la tradition.

(2) *Relacion de las cosas de la Española*, ms. cité par D. Ant. Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, p. 36.

de Saint-Domingue, une tentative de débarquement, l'archevêque D. Francisco Pio donna l'ordre de couvrir les sépultures pour que les hérétiques n'y commissent point de dégâts et de profanations, « et je le demande instamment, ajoutait-il, pour la sépulture du « *vieil Almirante* (1), » qui est du côté de l'Évangile de ma sainte église et capilla mayor (2). »

Quelques années plus tard, en 1676, un autre archevêque, D. Juan de Escalante, représentant au Conseil royal des Indes l'extrême pauvreté de la cathédrale ruinée par le tremblement de terre de 1673, exposait la nécessité de pourvoir à la conservation de l'église, et, entre autres motifs, parce « qu'à droite de l'autel, dans la capilla mayor, est enseveli l'illustre D. Cristóval Colon (3). »

Il y a plus. On connaît un petit volume imprimé à Madrid, sans date, intitulé : « *Synodo Diocesana del Arzobispado de Santo Domingo, celebrada por el Ilmo. y Redmo. Sr. D. Fray Domingo Fernandez Navarrete. Año de 1683, dia 5 de noviembre.* » C'est un recueil des constitutions synodales édictées depuis que la cathédrale de Saint-Domingue

(1) Pour distinguer Colon de ses successeurs dans ses dignités, on l'appelait souvent *el Almirante Viejo*.

(2) *Gloriosa hazaña de las armas españolas contra las inglesas*, etc., ms. cité par Lopez Prieto, dans son *Informe*, p. 37.

(3) Archives générales de la Havane, d'après le même, p. 38 et 40.

était devenue l'église primatiale des Indes occidentales en 1547, et les renseignements qu'il donne, tirés de documents originaux, ont une grande autorité (1).

Or, le *Synodo* dit que les ossements de D. Cristóval Colon « gisent dans une caisse de plomb dans le sanctuaire, à côté des degrés du grand autel, avec ceux de son frère D. Luis qui sont de l'autre côté, selon la tradition des anciens de cette église. »

Négligeons pour le moment ces mots : « son frère D. Luis. » Nous y reviendrons.

Voilà donc quatre dates : 1549, 1655, 1676 et 1683, fournies par trois témoins oculaires, qui sont les primats des Indes, et par un texte d'une autorité impossible à récuser. Peut-on dire désormais qu'elle était ignorée aux XVIe et XVIIe siècles, cette tombe de l'immortel navigateur? Et quelle confiance accorder aux inventeurs des « véritables restes » de Colon et, en particulier, à Mgr Cocchia, vicaire apostolique de l'archidiocèse de Saint-Domingue, à M. Roselly de Lorgues et autres, s'ils n'admettent pas la certitude de pareils témoignages ?

Au XVIIIe siècle, aucun document écrit ne parle de l'emplacement de la sépulture de Colon.

(1) Le *Synodo* paraît être la principale source des renseignements contenus dans l'*Extracto* de ceux communiqués par les autorités d'Hispaniola et de Cuba au sujet de la translation des restes de Colon en 1795 et 1796. Navarrete a publié cet *Extracto* dans sa *Coleccion*, t. II, p. 365.

Seule la tradition subsiste; elle est constante, unique, admise par tous. Nous pouvons donc l'invoquer comme source historique.

Le tombeau avait perdu toute marque extérieure, mais on savait qu'il était là. De loin en loin, il en est question encore. Dans une cérémonie célébrée dans la cathédrale, en 1702, on invoque la mémoire de « D. Cristóval Colon, dont les ossements se trouvent ici, à côté de nous »; dans une autre, en 1782, on rappelait que sa sépulture était dans le sanctuaire (1).

Coleti semble supposer que, de son temps (1771), la sépulture de Colon était connue, et Alcedo, écrivain scrupuleux et digne de foi, car il avait voyagé aux Antilles, affirme qu'elle était toujours dans la cathédrale de Saint-Domingue.

Un autre étranger, Moreau de Saint-Méry, écrivain érudit, sagace, ne put, en 1780, découvrir de traces du tombeau de l'Almirante. Il demanda des renseignements à D. José Solano, ancien gouverneur d'Hispaniola, qui s'adressa à son successeur, D. Isidoro Peralta. Celui-ci répondit qu'en démolissant, en 1783, un gros mur qu'il fallait reconstruire, on avait découvert une caisse de plomb renfermée dans un cercueil de pierre, enfoui dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, et que, malgré l'absence d'inscription, on savait, par une tradition constante et invariable, que c'était là qu'étaient les restes de Colon, de même que ceux de son frère

(1) Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, p. 29.

D. Bartolomé reposaient du côté de l'Épître, de la même manière et avec les mêmes précautions. Les chanoines avaient vu et fait constater, ajoutait-il, que les ossements étaient en grande partie réduits en poussière, et on avait reconnu que quelques-uns appartenaient à l'avant-bras.

A la réponse de Peralta étaient jointes deux pièces importantes : d'abord, un certificat délivré le 20 avril 1783, par D. José Nuñez de Caceres, doyen de la cathédrale de Saint-Domingue, et attestant que « le sanctuaire ayant été démoli... on a trouvé du côté de la tribune où se chante l'Évangile... un coffre de pierre, creux, de forme cubique et haut d'une vare environ, renfermant une urne (1) de plomb un peu endommagée qui contenait plusieurs ossements humains. Il y a quelques années que, dans la même circonstance..... on trouva, du côté de l'Épître, une autre caisse de pierre semblable, et, d'après la tradition communiquée par les anciens du pays et un chapitre du Synode de cette sainte église cathédrale, celle du côté de l'Évangile est réputée renfermer les os de l'amiral Christophe Colomb, et celle du côté de l'Épître ceux de son frère D. Barthélemy ou de D. Diègue Colomb, fils de l'Amiral. » Le second certificat, en date du 26 avril de la même année, émane de D. Pedro de Galvez, « maestre-escuela » et chanoine de l'église primatiale des Indes. Il constate que « le sanctuaire ayant été renversé pour le reconstruire, on a

(1) En espagnol *urna* a le sens de coffre.

trouvé, du côté de la tribune où se chante l'Évangile, un coffre de pierre avec une urne de plomb, un peu endommagée, qui contenait des ossements humains ; et l'on conserve la mémoire qu'il y en a une autre du côté de l'Épître du même genre ; et selon ce que rapportent les anciens du pays et un chapitre du Synode de cette sainte église cathédrale, celle du côté de l'Évangile renferme les ossements de l'amiral Christophe Colomb, et celle du côté de l'Épître, ceux de son frère D. Barthélemy (1). »

Une tradition unanime confirme donc, au XVIII[e] siècle, tous les documents antérieurs relatifs à l'emplacement du tombeau de Colon. C'était le côté de l'Évangile dans le sanctuaire. La même tradition remémore les renseignements particuliers à la sépulture de D. Bartolomé, auquel, en sa qualité de second dans la découverte, la conquête et la colonisation de l'île, appartenait rigoureusement le côté de l'Épître, c'est-à-dire la seconde place dans le panthéon de sa famille.

Peu versé sans doute dans la généalogie des Colon, le rédacteur du Synode diocésain de 1683,

(1) Moreau de Saint-Méry, *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'Isle Saint-Domingue ;* Philadelphie, 1796, t. I, p. 127, 128. M. Roselly de Lorgues, dans son *Histoire de Christophe Colomb*, dit : « Il (Moreau de Saint-Méry) retrouva dans une église de Saint-Domingue le tombeau de Christophe Colomb, dont les habitants du pays ignoraient l'existence. » Moreau de Saint-Méry dit précisément le contraire.

s'est trompé en disant que le personnage inhumé du côté de l'Épître était « son frère, D. Luis. » Il a confondu D. Cristóval, petit-fils du premier Almirante, avec son aïeul, lequel n'a pas eu de frère appelé Luis. Aussi Nuñez de Caceres et Galvez ont-ils rectifié cette erreur et ont-ils, en suivant la tradition, attribué le second tombeau à D. Bartolomé, celui-là réellement frère du héros.

D'après l'évêque d'Orope, « en procédant à la réparation de la cathédrale, on rencontra au-dessous du sol, à gauche du sanctuaire, une petite caisse de plomb avec les restes d'un cadavre et cette inscription : « *El Almirante D. Luis Colon, Duque de Veragua, Marqués de.....* (1). » On dit tout bas que cette découverte fut « fortuite, » quand le premier venu pouvait si facilement mettre la main sur cette sépulture, Mgr Roque Cocchia surtout, car il a dû relire bien des fois ce passage de Moreau de Saint-Méry : « En dehors de la marche du maître-autel, à droite et à gauche, reposent dans deux cercueils de plomb les os de D. Christophe Colomb et ceux de D. Louis, son frère (2). »

Tout est singulier dans la découverte dont nous avons à nous occuper. Sa date même est incertaine, puisque les journaux de Saint-Domingue la placent au mois de juin et Mgr Cocchia au 1er septembre 1877. Elle réveilla la tradition de l'existence

(1) *Pastoral*, p. 9.

(2) Moreau de Saint-Méry, *Description topographique*, etc., t. I, p. 125.

des cendres de l'Almirante dans la cathédrale et inspira à l'évêque d'Orope le désir de procéder à de plus amples investigations, comme si la tombe de l'aïeul eût eu quelque chose à démêler avec celle du petit-fils. Une erreur si voulue cache un mystère.

Moreau de Saint-Méry, dont la curiosité n'avait pas été pleinement satisfaite par les attestations des chanoines Nuñez de Caceres et Galvez, en tira néanmoins une conséquence défectueuse : « Telles sont, dit-il, les uniques preuves du glorieux dépôt que recèle l'église primatiale de Saint-Domingue, qui sont elles-mêmes enveloppées d'une sorte de ténèbres, puisque l'on ne saurait affirmer laquelle des deux caisses renferme les cendres de Christophe Colomb. » De cette téméraire affirmation, « telles sont les uniques preuves », d'autres écrivains ont conclu, en commettant des erreurs plus grossières encore, que la sépulture de Colon était tombée dans un oubli profond ; qu'on en ignorait l'emplacement ; que même l'Almirante n'avait peut-être pas été enterré dans la cathédrale de Saint-Domingue, puisque ce fait ne s'appuyait que sur une tradition. Moreau de Saint-Méry n'avait pas été si loin, et assurément, s'il eût connu les documents du XVI[e] et du XVII[e] siècle, cités aujourd'hui par le savant D. Manuel Colmeiro et les autres érudits espagnols, il eût reconnu avec eux que, de son temps, le cercueil de Colon, dissimulé par des reconstructions, était bien dans la capilla mayor de l'église de Saint-Domingue.

En 1795, les données de la tradition, conformes aux preuves écrites, conduisirent D. Gabriel de Aristizabal droit au caveau d'où il exhuma les cendres du grand Almirante pour les transporter à la Havane. Aujourd'hui l'évêque d'Orope et plusieurs écrivains de la République dominicaine veulent que ces dépouilles mortelles ne soient pas les restes de Colon, mais ceux d'un autre membre de sa famille. Pour prouver leur assertion, ils opposent une tradition pleine de doutes à une tradition qui concorde avec tous les textes dignes de foi.

A l'époque de la translation, disent-ils, un moine ou un chanoine, qui désapprouvait cette mesure, aurait réussi à soustraire les restes de Colon et y aurait substitué ceux que les Espagnols portèrent à la Havane. L'omission des circonstances de cette fraude et du nom de ses auteurs, la vague indication de leur condition, un archevêque et son chapitre, victimes de la supercherie, les fondés de pouvoirs du duc de Veragua, qui ne protestent pas, les autorités présentes à l'exhumation, qui ne s'aperçoivent de rien, tout cela en un mot est impossible et touche à l'absurde. La fable est si grossière qu'un écrivain dominicain l'a abandonnée comme par trop invraisemblable (1).

Un certain Bobadilla aurait, d'après une autre version, révélé à son parent D. Carlos Nouel, lequel

(1) Emiliano Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 18, 19.

s'est aussi mêlé de la controverse, que les restes de Colon se trouvaient encore, en 1861, dans le sanctuaire de la cathédrale, du côté de l'Évangile. « Les Espagnols, disait-il, crurent qu'on emportait Cristóval Colon, et on emporta son frère D. Bartolomé ou son fils D. Diego, et je crois que ce fut ce dernier. » Il s'appuyait sur le récit d'un chanoine dont il ne savait pas bien le nom, ignorance singulière chez un homme qui était lui-même notaire de l'officialité.

M. Nouel accepta cette étrange révélation et, pour des raisons qu'il ne fait pas connaître, recommanda le silence à Bobadilla (1).

Faut-il s'arrêter à discuter de telles allégations ? Un chanoine contemporain dont on oublie le nom, un seul dépositaire d'un renseignement aussi important, mais qu'on entoure de mystère, une erreur soi-disant commise en 1795, la téméraire prétention de « contredire un évènement historique consigné dans des documents officiels, » en s'appuyant sur le dire toujours inadmissible d'un personnage anonyme, la feinte candeur avec laquelle on introduit dans cette affaire le nom de D. Bartolomé, dont la sépulture était, comme on ne l'ignorait pas, du côté de l'Épître, et non du côté opposé, tout cela forme une trame mal ourdie et qui ne supporte pas l'examen.

Et que dire de M. Cambiaso, consul d'Italie à

(1) Lettre de D. Carlos Nouel à D. Emiliano Tejera, citée par celui-ci, p. 50.

Saint-Domingue, si facile à convaincre qu'il adopta immédiatement la version de D. Carlos Nouel et contribua activement à la propager? N'est-il pas le complice conscient de manœuvres qu'une critique impartiale démasque sans peine ?

Que penser de cet évêque, auquel son caractère sacré devrait imposer le respect absolu de la vérité, et que l'on est tout au moins obligé d'accuser d'une légèreté coupable, puisque, dans sa Lettre pastorale du 14 septembre 1877, il affirme sans preuves que, depuis la translation à la Havane des restes de Colon, la croyance s'est maintenue à Saint-Domingue que ces restes n'ont pas quitté le lieu de leur dépôt? Quel jugement porter sur la rectitude de son criterium historique, quand il traite de « futile » l'acte solennel du 22 décembre 1795 et adopte avec enthousiasme une tradition inventée à plaisir, qu'il semble lui-même condamner en la qualifiant de « vague? » (1).

Cette prétendue tradition dominicaine, en contradiction avec les textes et les faits, offre des variantes qui, à elles seules, devraient la rendre suspecte et elle est toute récente. Jamais elle ne s'est répandue dans les masses, si disposées cependant à accepter tout ce qui est extraordinaire, et elle a surtout ceci de particulier qu'elle se réveille avec la présence de Mgr Cocchia dans le diocèse de Saint-Domingue, et qu'en son absence, elle s'endort ou s'affaiblit.

(1) *Pastoral*, p. 9.

Il y a plus, les Dominicains ont fourni eux-mêmes des armes contre cette fable puérile, contre ce mensonge inventé de propos délibéré.

El Porvenir, journal publié, vers 1875, à Puerto-Plata, engageait le gouvernement du général Gonzalez à réclamer à l'Espagne les cendres si disputées aujourd'hui. Des négociations eurent même lieu, sans résultat, il est vrai, entre ce gouvernement et celui de Cuba. Des documents officiels nous l'attestent (1).

A la même époque, le général dominicain Luperon soutenait une vive polémique avec le *Diario de la Marina*, de la Havane, et voulait prouver que « les restes de Colon devaient être reportés à Saint-Domingue, » parce que, disait-il, l'Almirante avait voulu que ses cendres y reposassent, « que l'île fût espagnole... ou non (2). »

Un autre Dominicain, D. José Gabriel Garcia, se plaint amèrement de l'exhumation accomplie en 1795 et la considère comme un acte d'injustice envers Saint-Domingue (3).

Toutes ces preuves et d'autres encore arrachent à M. Tejera les exclamations suivantes, que ses contradicteurs n'ont qu'à citer sans commentaires. « Eh bien ! dit-il, auraient-ils tenu un tel langage ces deux Dominicains (Luperon et Garcia), surtout le second qui a étudié avec un soin minu-

(1) L'Académie royale de l'Histoire les a en sa possession.

(2) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 26.

(3) *Memorias para la historia de Quisqueya*, p. 29, et Tejera, p. 26.

tieux tout ce qui est relatif à l'histoire de son pays, s'ils avaient eu la moindre velléité de doute au sujet de l'exhumation des véritables restes ? N'auraient-ils pas cité la tradition, s'ils avaient cru son témoignage de quelque valeur ? Et pourquoi ne l'ont-ils pas citée ? Parce que la tradition allait en s'affaiblissant de plus en plus, à mesure qu'elle s'éloignait des temps qui l'avaient vue naître ; parce que la généralité la considérait comme une fable aussi promptement oubliée qu'entendue (1). »

M. Lopez Prieto, qui a compulsé les Archives générales de la Havane, assure que le consul d'Italie, M. Cambiaso, a, non pas une fois, mais à diverses reprises, fait au nom de son gouvernement et celui-ci comme représentant la ville de Gênes, des démarches pour obtenir de l'Espagne la cession des restes du premier Almirante. Des correspondances diplomatiques, ajoute-t-il, ont été échangées à cet égard, en 1848, et par deux fois depuis cette époque.

Le gouvernement espagnol repoussa cette demande indiscrète, et, dès lors, on s'explique pourquoi le consul italien accorda sans la moindre difficulté foi entière à la mystérieuse confidence de M. Nouel. Les intéressés étaient disposés à remplacer par une intrigue maladroite les artifices demeurés inutiles de la diplomatie.

En résumé, la contradiction évidente que l'on

(1) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 66.

trouve dans les écrits des auteurs dominicains, l'aveu courtois des plus prudents et des plus sincères d'entre eux, l'opinion des hommes d'état de leur république, le sentiment de la presse indépendante, le jugement des critiques les plus autorisés, les intérêts et les passions qui ont soulevé cette controverse, tout nous autorise à déclarer sans réserve, avec l'Académie royale de l'Histoire, que cette soi-disant tradition dominicaine, autour de laquelle on fait tant de bruit, était, comme le dit M. Tejera, tout Dominicain qu'il est, « une voix qui allait en s'affaiblissant, un témoignage sans valeur, une fable » éteinte et ensevelie dans un profond oubli. En vain tente-t-on de la ressusciter. La seule tradition digne de respect est la tradition espagnole, certaine de posséder la vérité, ferme sur ses bases historiques, forte parce qu'elle ne se divise pas, constante puisqu'elle a toujours été vivace avant et depuis 1795.

III.

LE PROCÈS-VERBAL DE SAINT-DOMINGUE.

Dans sa Lettre pastorale du 8 septembre 1877, Mgr Cocchia racontait la découverte fortuite du cercueil de l'Almirante D. Luis Colon, premier duc de Veragua, découverte qui devait être suivie d'une autre non moins fortuite et encore plus surprenante.

Dès lors l'évêque d'Orope avait fait des recherches, et justement sous l'emplacement du trône épiscopal que la tradition désignait comme celui de la tombe du grand Colon (1). Après l'exhumation accomplie en 1795, qu'espérait-il donc trouver sur la foi d'une tradition que lui-même appelait « vague ? » La première trouvaille ne pouvait cependant avoir aucun rapport avec la sépulture du héros.

Le résultat des nouvelles investigations fut que l' « on rencontra à un mètre du mur, en face de la porte qui mène à la salle capitulaire, un caveau avec des restes humains ornés de galons, » et cela prouve, dit Mgr Cocchia, que l'on enterrait dans le sanctuaire des personnages plus ou moins importants, sans nom et sans indication, et que « ce fut sans doute l'un d'eux qui fut trouvé par la Commission en 1795 et qui, après avoir été transféré avec pompe, est aujourd'hui conservé dans la cathédrale de la Havane (2). » Par tolérance ou par négligence, les ducs de Veragua ont pu, au XVIII[e] siècle, laisser inhumer dans le sanctuaire des personnes étrangères à leur famille; mais le procès-verbal de 1795 est formel, et Aristizabal n'a pu confondre un caveau encastré dans la paroi principale de l'église (3) avec une tombe située dans le sol, à un mètre du mur.

(1) *Pastoral*, p. 9.

(2) *Pastoral*, p. 10.

(3) Navarette, *Coleccion de viajes y descubrimientos*, t. II, p. 368.

M. Tejera suppose que les Espagnols ont emporté à la Havane les restes de D. Diego ou de D. Bartolomé Colon (1), quoique l'on sût pertinemment que le premier était enterré non loin de son père, mais non dans l'endroit fouillé en 1795, et que la sépulture de l'Adelantado était du côté de l'Épître. Quant à l'évêque d'Orope, il fait des cendres exhumées alors celles d'un inconnu, mais sans fournir aucune preuve à l'appui de son assertion. Il faudrait, dans ce cas, admettre que les autorités espagnoles qui procédèrent à l'enlèvement prirent un cadavre du XVIIIe siècle pour un du XVIe, et acceptèrent pour les reliques de Colon n'importe quels « restes humains ornés de galons. »

C'est le 10 septembre 1877 qu'on aurait découvert les « véritables restes » de Cristóval Colon. Le chanoine Billini, curé de la cathédrale, qui dirigeait les travaux d'exploration, en avertit l'évêque; Celui-ci accourut « avec la quasi certitude que ce pouvaient être les restes désirés. » On ouvrit la sépulture et l'on reconnut qu'elle contenait une caisse de plomb en bon état, mesurant 42 centimètres de longueur, 20 1/2 de largeur et 21 de profondeur, avec des inscriptions tout autour ainsi qu'à l'extérieur et à l'intérieur du couvercle. « On vit dedans, dit Mgr Cocchia, des restes nombreux et bien conservés, au milieu desquels était une balle de plomb. L'inscription nettoyée, on lut sur la partie intérieure du couvercle : ILL^tre Y ES^do VARON

(1) *Los Restos de Colon*, p. 37.

DON CRISTOBAL COLON ; sur la partie supérieure : D. DE LA A. P^er A^te ; autour : C. C. A. L'inscription voulait donc dire : *Ilustre y esclarecido varon Don Cristóbal Colon, Descubridor de la América, Primer Almirante ;* et, en abrégé : *Cristóbal Colon Almirante* (1). » Il y a une concordance presque parfaite entre ces détails et ceux du procès-verbal rédigé le jour même de la découverte, lequel ajoute toutefois que l'inscription intérieure était en lettres gothiques allemandes, ce qu'il faudra se rappeler (2).

« Les reliques du grand homme, continue l'évêque d'Orope, étaient dans nos mains..... Nous étions sur le point de nous écrier : « Réjouis-toi, ô Saint-Domingue ! L'homme qui t'a découverte et t'a aimée de préférence, n'a pas quitté ton sein ; il a été et sera avec toi..... Réjouis-toi aussi, ô Italie ! Un des plus grands de tes fils est pour ainsi dire ressuscité. Tu seras aussi représentée avec amour. » L'émotion fut générale, les cloches annoncèrent l'heureuse nouvelle, le canon répondit bruyamment à l'évènement fortuné (3). »

Dans cette brillante homélie, Mgr Cocchia adresse ses félicitations à Saint-Domingue et à l'Italie. Il est vrai qu'il est Italien, comme Colon. Mais pourquoi ne dit-il pas un mot pour l'Espagne ?

(1) *Pastoral*, p. 11.
(2) *Pastoral*, p. 15 ; — Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 60.
(3) *Pastoral*, p. 11.

Qui donc osera jamais rompre le lien qui unit si étroitement le nom du Découvreur du Nouveau Monde avec celui de son pays d'adoption, devenu sa véritable, son unique patrie?

Mgr Cocchia a soigneusement remarqué ailleurs qu' « il n'y avait sur les fragments de plomb ni un nom, ni une lettre, ni un signe quelconque qui indiquassent à qui appartenaient les ossements transférés à la Havane, en 1795 (1). » M. Tejera s'écrie aussi : « Comment savait-on que ces ossements étaient ceux de Colon? Qui pourrait l'affirmer si muette était la pierre, muet le métal, muets les restes rencontrés dans cette tombe oubliée (2)? »

A ce silence de la mort, les inventeurs des « véritables restes » de Colon opposent un luxe d'inscriptions, dont le nombre finit par être suspect. Leur cercueil en porte à l'extérieur et à l'intérieur du couvercle, à la tête, au côté droit, au côté gauche. Cela ne suffisait point, paraît-il, car on découvrit encore dans la poussière du squelette une petite plaque d'argent portant des caractères de chaque côté. Sept inscriptions pour indiquer quel personnage renfermait cette petite caisse, c'est là un excès de précautions, dont on ne manque pas de tirer avantage en comparant ce cercueil avec celui exhumé en 1795 (3).

(1) *Pastoral*, p. 9.

(2) *Los Restos de Colon*, p. 15.

(3) M. Roselly de Lorgues, qui le prend de haut avec ses

D. Juan Ignacio de Armas, qui a critiqué avec beaucoup de discernement le procès-verbal de 1877, fait observer que les plaques indicatives sont sans objet et peu usitées dans les cercueils qui portent des inscriptions multiples, qu'en tout cas elles seraient placées à l'extérieur et du côté opposé à la muraille (1).

Assurément on rencontre parfois dans les cercueils des plaques de métal; elles sont presque toujours détachées et non fixées aux parois intérieures par des clous ou des vis. Mais comment expliquer ici cette bizarre idée de graver une inscription sur chacun des côtés d'une lame d'argent qui devait être fixée à l'intérieur du couvercle, comme l'indiquent les deux pointes que l'on remarque aux extrémités ?

La description de l'endroit où les « véritables restes » de Colon ont été, dit-on, retrouvés, soulève aussi diverses objections. L'évêque d'Orope parle d' « une niche » à la droite du sanctuaire, précisément à la place du trône épiscopal (2).

contradicteurs et dédaigne souvent de fournir ses raisons, admet sans débat, dans son *Histoire posthume de Christophe Colomb*, p. 296-304, l'authenticité de ces inscriptions, bien que M. Colmeiro en ait établi la fausseté de la manière la plus évidente. On verra plus loin la réfutation des étranges assertions de M. Roselly de Lorgues et des défenseurs de la trouvaille de 1877. M. Fernandez Duro les a de nouveau victorieusement combattus dans son *Colon y la Historia postuma*.

(1) *La Opinion Nacional* (de Caracas), 24 mai 1878.

(2) *Pastoral*, p. 10.

M. Tejera affirme l'existence de « deux caveaux, » l'un accolé au mur et l'autre séparé du premier par une cloison de 16 centimètres d'épaisseur (1). Ce désaccord entre deux témoins oculaires jette de nouveaux doutes dans l'esprit.

S'il n'y avait qu'une seule niche, comme des dépouilles mortelles ont été tirées, en 1795, d'un tombeau à la droite du chœur, de qui pouvaient-elles provenir, sinon du cadavre de l'Almirante? D'un personnage inconnu, dit Mgr Cocchia. Réponse évasive et inadmissible. S'il y avait deux caveaux, ainsi que le soutient M. Tejera, celui accolé au mur aurait dû renfermer les os de Colon, et l'autre, seul ouvert en 1795, ceux de son fils D. Diego.

Un fait si simple peut-il donner lieu à deux interprétations? Il faudrait, avant tout, que les écrivains dominicains se missent d'accord et fournissent de meilleures preuves pour répondre à cette phrase courte et résolûment affirmative de M. Lopez Prieto : « J'ai examiné le caveau le 27 décembre (1877) et mon opinion est qu'il n'a pas l'antiquité qu'on lui suppose (2). »

A Saint-Domingue et en Espagne, on a minutieusement étudié les inscriptions que nous avons citées plus haut. C'est, en effet, un point des plus importants.

Prévoyant certaines objections, les auteurs do-

(1) *Los Restos de Colon*, p. 15.
(2) *Informe sobre los restos de Colon*, p. 85.

minicains ont tenté de les réfuter à l'avance. Selon M. Tejera, la caisse de plomb renfermant les « véritables restes » est fort ancienne; « mais nous ne pouvons affirmer, ajoute-t-il, combien de siècles elle a, ni si c'est celle qui fut rapportée de Séville en 1536, ou si, pour un motif quelconque, elle fut changée ici avant d'être déposée dans le caveau, en 1540, ou à une époque postérieure (1). » Comme le même auteur ajoute qu'il est impossible de dire si ce cercueil a séjourné dans la terre un ou deux siècles (2), les arguments en faveur de son authenticité perdent toute valeur, arguments qui s'appuyaient sur la conformité de certains noms et sur celle de l'orthographe avec le style de 1536, ainsi que sur les empreintes du temps. Telles sont les preuves invoquées par MM. Tejera et Nouel. Admettons le point de départ qu'ils ont proposé.

L'Académie royale de l'Histoire et son savant rapporteur ont eu sous les yeux et publié deux fac-simile relevés, l'un par un Dominicain, M. Te-

(1) *Los Restos de Colon*, p. 30.

(2) M. Colmeiro a donné à la fin de son rapport les dessins suivants: 1° Aspect extérieur du coffre découvert à Saint-Domingue, d'après une photographie remise à l'Académie par S. E. le Président du Conseil des ministres; 2° Vue intérieure du même coffre; 3° Fac-simile des lettres qui se trouvent à la tête et sur les côtés du coffre, d'après M. Tejera; 4° Inscriptions des deux côtés de la plaque d'argent, d'après M. Lopez Priez; 5° mêmes inscriptions, d'après M. Tejera; 6° Fac-simile des inscriptions du couvercle, à l'extérieur et à l'intérieur, d'après le même.

jera, l'autre par un Espagnol, M. Lopez Prieto. Le second est un dessin fidèle, reproduit selon les règles de l'art, et mérite par conséquent plus de confiance que les croquis dus à de simples amateurs, pour suppléer à l'absence des lithographes à Saint-Domingue, et joints à la brochure de M. Tejera. « Les gravures, écrit ce dernier avec une louable franchise, demanderaient des mains plus habiles ; mais elles auront toujours un mérite, celui d'avoir exprimé ou cherché à exprimer la vérité (1). »

Ces copies présentent dans leur ensemble un fait singulier, l'emploi de trois alphabets distincts, à savoir : des lettres gothiques ; d'autres d'une écriture courante ayant quelque semblant d'antiquité ; d'autres enfin qui, en dépit de leur déguisement, sont modernes à n'en pas douter. Une telle variété de caractères est inconnue dans le style lapidaire et permet d'attribuer l'ensemble des inscriptions à l'époque que l'on voudra.

Les caractères gothiques cessèrent d'être en usage dans les inscriptions en Espagne vers 1520. Si les imprimeurs s'en servaient encore, c'est que la plupart étaient Allemands et possédaient un ancien matériel. Au XVI[e] siècle et dans la première moitié du XVII[e], quelques copistes les employaient toujours pour les annonces et les affiches de théâtre, afin d'appeler l'attention ou de montrer leur talent

(1) *Informe sobre los restos de Colon*, p. 118; — *Los Restos de Colon*, p. 3.

de calligraphes ; mais, dans les inscriptions des monuments civils, des églises et des sépultures, l'alphabet romain prévalait.

L'Académie de l'Histoire a remarqué que l'inscription de la partie supérieure du couvercle présente des abréviations inconnues dans le temps auquel on les attribue, et quelqu'un a dit judicieusement : « Ces abréviations arbitraires qui ne sont pas dans une invocation religieuse, mais qui se rapportent à des titres et qualifications, sont inusitées, invraisemblables, quand il s'agit d'un exemple de style lapidaire du XVI[e] siècle (1). »

L'interprétation dominicaine des initiales D. DE LA A. par « Découvreur de l'Amérique, » dénote péremptoirement qu'on a commis une maladresse et un anachronisme en gravant cette inscription. Les défenseurs de la trouvaille des « véritables restes » de Colon cherchent en vain à établir que le nom d'Amérique fut connu dès 1509. Il fut proposé par Waltzmüller, cosmographe allemand, et l'Europe finit par l'adopter, sauf l'Espagne, qui résista jusqu'à nos jours, sans abandonner toutefois sa dénomination de « las Indias » dans le langage officiel. Il est vrai qu'on imprima à Séville, en 1672, un livre intitulé *Norte de la contratacion de las Indias Occidentales*, dans lequel le mot « América » est parfois employé pour les dési-

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 34.

gner ; mais l'auteur, D. José de Veitia Linaje, a eu grand soin d'avertir le lecteur que c'était un terme nouveau et peu usité et d'ajouter que généralement on disait « les Indes Occidentales. » Il en donne l'exemple lui-même dans le courant de son livre et surtout dans le titre (1).

En Espagne, on n'a jamais cessé de dire : *Historia de las Indias ; Recopilacion de las leyes de los reinos de las Indias ; Comercio de las Indias* ; *Politica Indiana ; Consejo Real de las Indias ; Iglesia Primada de las Indias,* etc. Hier encore, les souverains s'intitulaient « Rois d'Espagne et des Indes, » comme on le voit sur les monnaies de Ferdinand VII, et Colon a toujours été qualifié d'« Almirante de las Indias, » ainsi que ceux qui lui ont succédé dans ses titres et dignités. En 1796, le duc de Veragua, en adressant des remerciements à l'Ayuntamiento de la cité de la Havane, « pour la distinction particulière et la piété avec laquelle il avait reçu les restes du cadavre du seigneur Don Cristóval Colon, » l'appelle « Almirante mayor del mar Oceàno, primer virey y gobernador de Indias (2). » Dix ans auparavant, en 1786, D. Antonio Alcedo avait publié son *Diccionario geográfico-histórico de las Indias Occidentales*, dont le titre était convenablement choisi pour un

(1) V. surtout le prologue I et le livre II, chap. XXVII, n° 55.

(2) Grand amiral de la mer océane, premier vice-roi et gouverneur des Indes. Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, appendice II, p. 72.

ouvrage destiné aux Espagnols et aux étrangers (1).

Un monument du XVI[e] siècle, offrant le mot « América » en caractères gothiques, serait unique dans l'épigraphie espagnole. Jamais un descendant de Colon ne l'eût souffert, car c'eût été reconnaître implicitement la plus grande injustice commise dans le cours des âges, et les ossements du héros en eussent frémi dans la tombe.

Ajoutons que la pierre sépulcrale de D. Fernando Colon existe encore dans la cathédrale de Séville. Elle porte la date de 1539 et doit donc passer pour contemporaine du cercueil exhumé à Saint-Domingue. On y lit qu'il était « fils du vaillant et renommé seigneur D. Cristóval Colon, premier Almirante, lequel découvrit les Indes et le Nouveau Monde du vivant des Rois catholiques Don Hernando et Doña Isabelle, de glorieuse mémoire, le XI octobre MCCCCXCII (2). »

(1) M. Lopez Prieto, dans son *Informe*, p. 91, traite ce point avec toute l'érudition et la critique désirables. L'auteur anonyme de *Los Restos de D. Cristóval Colon*, très-compétent en pareille matière, dit aussi, p. 35 : « Des soixante-deux ouvrages imprimés en Espagne, avant 1550, à notre connaissance, dans lesquels il est question du Nouveau Monde, on ne lui donne que dans un seul le nom d'*América ;* tous les autres disent *las Indias.* » Le livre qui fait exception est le *Phisicæ compendium* de Pedro Margallo, publié à Salamanque, en 1520, dans lequel l'auteur a employé les expressions de la technologie générale.

(2) L'épitaphe actuelle de cet illustre personnage, qui fut l'historien de son père et auquel on doit la fondation de la

L'inscription gothique de l'intérieur du couvercle est encore suspecte, parce que le nom Cristóval se trouve, contre toute vraisemblance, orthographié à la moderne. L'Almirante signait *Xptoval*, et, quoiqu'on écrivît quelquefois *Christoval*, dès le XVIe siècle, les archevêques de Saint-Domingue, Fuenmayor et Pio, se servaient encore de la forme *Xptoval* au milieu du XVIIe siècle.

M. Tejera répond qu'autrefois on se préoccupait fort peu de l'orthographe des noms propres, et cela est vrai dans une certaine mesure ; mais nous ne croirons jamais que les descendants immédiats de Colon, si soigneux de tout ce qui devait perpétuer la mémoire de leur illustre ancêtre, si attentifs à accomplir ses volontés, aient toléré ou n'aient pas empêché une erreur qui leur était préjudi-

Bibliothèque Colombine, est ainsi conçue : « Aquí yaze el mui magnifico S. D. Hernando Colon, el qual aplicó y gastó toda su vida y hazienda en aumento de las letras, y juntar, y perpetuar en esta ciudad todos sus libros de todas las ciencias, que en su tiempo halló y reducirlo á cuatro libros. Falleció en esta ciudad á 12 de julio de 1539 de edad de 50 años, 9 meses, y 14 dias, fué hijo del valeroso y memorable S. D. Christ. Colon, primero Almi^{te}, que descubrió las Indias y nuevo mundo en vida de los Cat. R. D. Fernando y Dª Isabel de gloriosa memoria, á 11 de oct. de 1492 con tres galeras (*erreur pour* caravelas, *mot que portaient les épitaphes plus anciennes*), y 90 personas, y partió del puerto de Palos á descubrirlas á 3 de agosto antes, y bolvio á Castilla con victoria á 7 de maio (*erreur pour* 12 de marzo) del año siguiente, y tornó despues otras dos veces á poblar lo que descubrió. Falleció en Valladolid á 20 de agosto (*erreur pour* mayo) de 1506 años. Rogad á Dios por ellos. »

ciable, d'autant plus que le premier Almirante, en fondant un majorat, le 22 février 1498, avait imposé à ses successeurs l'obligation de signer comme lui (1), et celui qui avait le devoir de ne pas altérer la signature ne pouvait laisser personne estropier le nom.

M. Nouel, qu'aucune difficulté n'arrête, cite (2) la *Relacion de los repartimientos de Indios*, compilée, en 1514, par le trésorier Miguel de Pasamonte, et où le nom de baptême de Colon est écrit de différentes manières. Cela prouve peu, car l'orthographe de Pasamonte était des plus irrégulières. Au contraire, dans les inscriptions du cercueil, le nom de Cristóval est par deux fois écrit de la même manière, et c'est le seul mot où se remarque une faute.

La plaque d'argent, trouvée au milieu des cendres et noircie par le temps, ne peut en imposer aux archéologues. On mettait parfois dans les tombeaux, aux XVIe et XVIIe siècles, des lames de plomb sur lesquelles étaient gravées des notices plus ou moins étendues et relatives aux défunts ; mais, ainsi qu'on l'a fait observer déjà, elles n'étaient pas, comme dans le cercueil dont il s'agit, fixées par des vis aux parois intérieures. Quant à la cursive employée dans cette inscrip-

(1) « Firmar de mi firma, la cual agora acostumbro. » *Memorial del pleito sobre la sucesion en posesion del estado y mayorazgo de Veragua*, fol. 141.

(2) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 32 et 55.

tion, elle suffirait à elle seule pour la faire qualifier de moderne, et de très moderne, par tous ceux qui ont les moindres notions de paléographie. En effet, par leurs formes élancées, les lettres s'y rapprochent plus de l'écriture anglaise que de l'ancienne ronde espagnole des deux siècles précédents, car pour le XVI° siècle il ne saurait en être question. M. Tejera reconnaît lui-même que « leur forme ressemble à celle de la cursive ordinaire (1) » ; mais il ne paraît pas s'en préoccuper et il laisse à entendre que la plaque d'argent n'a pas été l'objet d'une « étude approfondie. »

Si, pour juger de l'authenticité de la découverte, il faut se rendre compte de la valeur des signes d'ancienneté attribués à la caisse de plomb, il n'importe pas moins de connaître l'état des restes humains qu'elle contenait.

Lors de la translation des ossements de Colon, de Séville à Saint-Domingue, le premier Almirante était dans la tombe depuis plus de trente-quatre ans, et son corps devait être dans un état de décomposition complète. Le respect filial, la piété des moines, la vénération due au grand homme, étaient de puissants motifs de recueillir précieusement dans un coffre ses glorieuses dépouilles et jusqu'à leur poussière.

A Hispaniola, l'humidité du climat des tropiques, le voisinage du rio Ozama et de la mer, durent hâter la destruction du squelette, que les

(1) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 34.

tremblements de terre et les réparations de la capilla mayor contribuèrent encore à convertir en poudre.

Les chanoines Nuñez de Caceres et Galvez avaient certifié, en 1783, qu'on avait trouvé à l'emplacement connu pour celui de la sépulture de Colon, un coffre de plomb un peu détérioré et contenant plusieurs ossements humains. Moreau de Saint-Méry, dont les Dominicains ne peuvent récuser l'autorité après l'avoir tant de fois invoquée, affirme que les chanoines avaient constaté que la majeure partie des os était réduite en cendres et qu'on avait reconnu ceux de l'avant-bras (1).

Le procès-verbal de 1795 déclare, comme nous l'avons vu, qu'on découvrit dans un caveau situé dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, les restes d'un cercueil de plomb et des fragments d'os, entre autres ceux des tibias, et que le tout fut recueilli avec soin (2).

On a donc trouvé, en 1783, les restes d'un squelette presque entièrement réduit en cendres, et, en 1795, des fragments d'os mêlés de terre, qui ont été alors placés dans une coupe avec la poussière du tombeau. Dans un espace de douze ans, la consomption a fait des progrès rapides, mais tout naturels ; les os de grande dimension

(1) *Description topographique.....*, t. I, p. 126 à 128.

(2) Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos*, t. II, p. 368.

disparaissent, il n'en reste plus que des fragments.

Oublions les constatations faites en 1795 ; ne nous préoccupons que de celles de 1783. Eh bien ! si les « véritables restes » de Colon ont été exhumés en 1877, qu'a-t-on dû trouver dans le cercueil ? Quelques cendres et de la poussière. Au lieu de cela, Mgr Cocchia constate qu'à cette dernière date les « véritables restes » comprenaient « un fémur détérioré ; un péroné dans son état normal ; un radius complet ; une clavicule également complète ; un cubitus ; cinq côtes complètes et trois incomplètes ; l'os sacrum en mauvais état ; le coxis ; deux vertèbres lombaires, une cervicale et trois dorsales ; deux calcaneums ; un os du métacarpe ; un autre du métatarse ; un fragment de frontal ou coronal avec la moitié de la cavité de l'orbite ; un tiers de tibia ; deux autres fragments de tibia ; deux astragales ; une tête d'omoplate ; un fragment de la mâchoire inférieure ; la moitié d'une tête d'humérus ; le tout comprenant treize petits fragments et vingt-huit grands, ainsi que d'autres réduits en poudre (1). »

Quarante-et-une parties d'ossements, c'est-à-dire une partie notable d'un squelette dans un coffre où, en 1783, on n'avait trouvé à peu près que des cendres et quelques morceaux d'un avant-bras.

A cela, les Dominicains répondent que les restes

(1) *Pastoral*, p. 15.

reconnus en 1783 n'étaient pas ceux exhumés en 1795, et que, de plus, le caveau exploré à la première date ne leur « semble » pas celui découvert en 1877, mais bien un caveau voisin. Vaine affirmation, vain subterfuge, qu'anéantissent la tradition populaire, les textes authentiques, les procès-verbaux officiels et l'opinion d'une critique judicieuse et impartiale.

M. Tejera avait publié sa première brochure intitulée *Los Restos de Colon* sans connattre, — ignorance singulière chez un Dominicain, — l'ouvrage de Moreau de Saint-Méry. Il l'a lu enfin et, invoquant des arguments spécieux, il a contesté l'identité des restes reconnus en 1783 et en 1795; mais il n'a pu résoudre la question de savoir s'il y avait deux caveaux ou un seul.

Ainsi donc, d'après les écrivains dominicains et Mgr Cocchia, les dépouilles mortelles exhumées en 1795 étaient et n'étaient pas celles vues en 1783, et tandis que les « véritables restes » de Colon, mort au commencement du XVI° siècle, sont encore dans un état satisfaisant de conservation, ceux de l'inconnu transporté à la Havane et enterré près de deux siècles plus tard, étaient entièrement consumés. En présence de ce que l'on constate journellement dans les sépultures, de telles assertions sont difficiles à soutenir.

IV.

LA BALLE.

Dans ce qui s'est passé à Saint-Domingue, le 10 septembre 1877, le plus étonnant est peut-être la trouvaille d'une balle de plomb pesant une once ou environ (1) dans la caisse qui contenait les « véritables restes » de Colon. Rien n'arrête, on le sait, les défenseurs de la prétendue découverte. Il faudrait cependant prouver que l'illustre Almirante a été blessé, au moins une fois en sa vie, et blessé par une balle du calibre indiqué.

Pour discuter sérieusement cette question, il n'est pas inutile de dire quelques mots de la vie de Colon, avant son arrivée en Espagne, en 1486. Malgré toutes les recherches, elle est encore enveloppée de bien des doutes.

La date exacte de la naissance du Découvreur du Nouveau Monde est inconnue. Les uns la fixent à 1435, les autres à 1436, tandis que quelques-uns la reportent à 1448. Le curé de los Palacios, André Bernaldez, qui fut l'ami intime et l'hôte de Colon, dit qu'il mourut âgé d'environ soixante-dix ans (2),

(1) C'est le poids indiqué par le procès-verbal. V. *Pastoral*, p. 15, et *Informe de la R. Academia de la Historia*, p 187.

(2) André Bernaldez, *Historia de los Reyes Católicos*, chap. XXXI.

et Irving adopte la même opinion (1). Il serait donc né vers 1436 (2).

On a prétendu qu'il était fils, petit-fils et frère de tisserands ou de cardeurs de laine, et qu'on ne lui aurait attribué une origine moins modeste que lorsqu'il eut illustré son nom, et lorsque ses descendants tinrent pour injurieuse la tradition qui voulait que lui-même, étant jeune, eût exercé cet humble métier. Le nom de « Colombo, » très répandu en Italie, peut appartenir à une maison noble et ancienne ; cela n'empêcherait pas qu'une

(1) *Life and voyages of Christopher Columbus*, liv. XVIII, chap. IV.

(2) Dans l'excellent mémoire intitulé : *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb et Revue chronologique des principales époques de sa vie* (*Bulletin de la Soc. de Géographie de Paris*, 1872, t. II, p. 6-59), M. d'Avezac place la naissance de Colon en 1446. Nous croyons, quant à présent, devoir nous en tenir à la date adoptée par Navarrete, Irving, Alexandre de Humboldt, Napione, Hoëfer, et un grand nombre de biographes qui ont étudié consciencieusement cette question.

Quant au lieu de naissance du grand homme, c'est très probablement la ville de Gênes elle-même. En dépit du décret du Président de la République qui, le 6 août 1882, a autorisé l'érection d'une statue de Colon à Calvi, et quoique le Président des États-Unis ait, dit-on, octroyé le titre de citoyen américain à tous les Corses, on ne peut prendre au sérieux la prétention de faire du Découvreur du Nouveau-Monde un Corse, émise récemment dans *La Vérité sur l'origine et la patrie de Christophe Colon*, par l'abbé Martin Casanova de Pioggiola. Sur tous ces points, v. Harrisse, *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants*, Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

branche de cette famille fût tombée dans la pauvreté et dans l'oubli.

L'enfance de Cristóval Colon se passa près de ses parents, qui, plus tard, l'envoyèrent à Pavie, pour étudier les sciences et les lettres. A la grande école lombarde, comme il était fort intelligent, il devint un homme remarquablement instruit. Son goût le poussa vers la cosmographie et tout ce qui se rapportait à la navigation. Fernandez de Oviedo, Las Casas, Lopez de Gomara, et bien d'autres historiens rapportent qu'il excellait, dès lors, à dessiner des cartes marines. De bonne heure il se fit marin.

Pendant de longues années, il parcourut les mers du Levant et visita la plupart des ports de la Méditerranée. On dit qu'il se signala aussi par son intrépidité dans diverses campagnes, notamment, dans une bataille navale en vue de Chypre, et dans une autre qui fut livrée dans les eaux de Tunis. Le seul fait certain, c'est que dans les années 1474, 1475 et 1476, il y avait au service du roi de France deux Colombo, l'oncle et le neveu, marins renommés l'un et l'autre. Le premier est sans doute celui qui attaqua l'escadre vénitienne chargée de défendre l'île de Chypre (1). Le second, « Colombo el Mozo », corsaire français, s'empara de quatre galères de Venise, à la hauteur du cap Saint-Vincent, en 1485. Cristóval Colon a pu se

(1) Irving, *Life and voyages of Christopher Columbus*, appendice, n° 6.

trouver sous les ordres de Colombo « l'oncle, » pendant la campagne de Chypre; mais il n'a pu prendre part au combat de Saint-Vincent, puisqu'il avait quitté le Portugal dès 1484, pour venir solliciter en Espagne l'appui nécessaire à l'entreprise qu'il méditait.

Nous n'avons, avant cette époque, qu'un seul renseignement sérieux sur sa carrière militaire. Il nous est fourni par D. Fernando Colon, fils et historien du grand homme, dans une lettre que celui-ci adressa d'Hispaniola aux Rois catholiques, en 1495. On a mis en doute l'authenticité de ce document, parce que D. Fernando serait seul à le citer et parce que le texte espagnol de cette lettre ne s'est jamais retrouvé ni aux Archives générales de Simancas, ni à la Chartreuse de Séville, ni dans les archives du duc de Veragua (1). Remarquons toutefois que Las Casas l'a publiée aussi et que l'évêque de Chiapa avait compulsé minutieusement les papiers de la famille de l'Almirante (2). Dans cette lettre, Colon raconte comment, étant au service du roi de Naples, René d'Anjou, il avait été en vue de Tunis « s'emparer de la galère *Fernandina*, » évènement qui dut avoir lieu entre 1459 et 1461, alors que notre héros était âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans.

Il y a donc une période obscure dans la vie du grand homme, celle où il n'était qu'un aventurier,

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 85.

(2) Las Casas, *Historia de las Indias*, liv. I, chap. III.

un soldat de fortune, comme lorsqu'il suivait la cour de Castille, dans la dernière guerre contre les Mores de Grenade. A cette époque, qui voulait combattre en trouvait toujours l'occasion, et c'est ainsi que Colon a pu différentes fois prendre part aux expéditions des corsaires de la Méditerranée. Mais, entre courir le risque d'être atteint dans la mêlée et recevoir une blessure telle qu'une balle volumineuse se soit logée dans les os, il y a loin. Pour expliquer la trouvaille de cette balle au fond du cercueil, il faudrait des raisons sérieuses.

Ni Bernaldez, ni Pedro Martyr de Angheria, qui ont bien connu l'Almirante, ni Fernandez de Oviedo et Las Casas, qui ont écrit peu après sa mort, ni Lopez de Gomara et d'autres chroniqueurs, quasi contemporains des premières découvertes du Nouveau Monde, ne mentionnent ni ne laissent supposer que Colon ait jamais été blessé dans ses rencontres avec les corsaires, les Mores ou les Indiens. Tous cependant parlent longuement des maladies dont il fut atteint pendant ses expéditions, et ils nous le montrent souffrant d'ophthalmies et de rhumatismes, sujet à la goutte, cloué sur son lit, en proie à des douleurs aiguës, et dirigeant encore ses navires du fond d'une étroite cabine, sans que les tortures physiques pussent vaincre sa grande âme.

Comme la balle exige une blessure, l'évêque d'Orope, que rien n'embarrasse, en invente une, et pour donner une ombre de vérité à son dire, il cite la phrase suivante de César Cantu : « Sur la

côte de Veragua, sa blessure s'ouvrit, *en la costa de Veragua se abrió su herida* (1). » Malheureusement, cette traduction est infidèle. Le texte italien porte : « *La mia piaga si apri* (2) »; c'est-à-dire: ma plaie s'ouvrit. Mgr Cocchia, né en Italie et devenu vicaire-général apostolique dans l'Amérique espagnole, doit pourtant bien savoir que *piaga* (plaie) se traduit par *llaga*, comme *ferita* (blessure) par *herida*, et que ni en italien, ni en espagnol ces mots ne sont synonymes. Mais il fallait que Colon eût été blessé, sans cela la présence d'une balle eût établi d'une manière trop certaine que ce ne sont pas là les « véritables restes » du héros.

Cantu a tiré le renseignement dont il s'agit de la lettre écrite de la Jamaïque, le 7 juillet 1503, aux Rois catholiques, et dans laquelle l'Almirante expose les fatigues et les dangers sans nombre qu'il a éprouvés pendant sa navigation le long des côtes de Veragua. « Là, dit-il, je me reposai du mal de la plaie (*allí se me refrescó del mal* LA LLAGA) ; pendant neuf jours j'avais perdu l'espoir de vivre (3). »

L'éminent historien a eu grand soin de traduire *llaga* par *piaga*. Lui n'avait pas besoin de changer le sens du texte. Quoiqu'il en soit, si, durant la

(1) *Pastoral*, p. 11.

(2) *Documenti alla storia universale;* Torino, 1858, t. IX, partie II, p. 705.

(3) Navarrete, *Coleccion de viajes y descubrimientos*, t. I, p. 301.

pénible expédition de Veragua, quelqu'un fut blessé, ce fut l'Adelantado, D. Bartolomé Colon, qui reçut dans la poitrine un coup de lance ou, selon Herrera, un coup de dard, en combattant corps à corps avec les Indiens, résolus à venger le cacique Quiban emprisonné par les Espagnols. L'Almirante, malade et éloigné de la côte par de violentes tempêtes, ne put débarquer ni secourir son frère et les siens, malgré leur dangereuse situation (1).

Un récent biographe de Colon, faisant cause commune avec Mgr Cocchia, écrit : « On sait que, dans sa jeunesse, Cristóval Colon parcourut les mers du Levant, infestées à cette époque par les corsaires musulmans. Dans un combat contre les Turcs, une balle lui entra si profondément dans les chairs que jamais elle ne put être extraite (*sic*). La cicatrice, qui s'était rouverte vers la fin de son existence pendant sa dernière expédition, mit sa vie en péril (2). » Ce passage, emprunté à l'*Histoire de Christophe Colomb*, de M. Roselly de Lorgues, est un des nombreux exemples des moyens employés pour égarer l'opinion. Dire simplement : « on sait », n'est pas une preuve. La seule chose certaine ici, c'est que depuis son arrivée en Espagne, même quand il éprouvait les souffrances les plus atroces, même quand il se

(1) Las Casas, *Hist. de las Indias*, l. II, chap. XXIV et XXV; — Herrera, *Historia general*, décade I, liv. VI, chap. I.

(2) *Gaceta de Santo Domingo*, 2 septembre 1878.

croyait en danger de mort, Colon ne se plaignait jamais d'une blessure. L'ignorance du temps, du lieu, des circonstances de cet évènement, permet de rejeter tout ce que M. Roselly de Lorgues affirme d'une manière si hardie sur la profondeur à laquelle la balle aurait pénétré comme sur les efforts tentés inutilement pour l'extraire.

La blessure de l'Almirante n'est pas prouvée; elle est invraisemblable, en raison du projectile auquel on devrait l'attribuer.

En effet, Colon était à Lisbonne dès 1470 et l'usage des armes à feu portatives ne se répandit en Europe que dans les dernières années du XVe siècle. A l'époque des expéditions du jeune marin dans la Méditerranée, l'artillerie se composait de lombardes, de couleuvrines, de fauconneaux et de pièces plus petites, espingardes, canons de main et serpentines. Sur terre et sur mer, l'infanterie était armée d'arquebuses et de mousquets. Pour les premières, suivant qu'il s'agissait d'arquebuses de rempart ou d'arquebuses de main, le poids des projectiles variait de six onces à moins d'une once; vers le milieu du XVIe siècle (1), il était de trois

(1) Les mousquets lançaient des balles d'une once et demie et les arquebuses des balles de trois quarts d'once. D. Sancho de Londoño, *Discurso sobre la forma de reducir la disciplina militar al mejor y antiguo estado;* Bruxelles, 1587 et 1589; Madrid, 1593, in-4°. Cette œuvre très-importante est dédiée au duc d'Alba, qui faisait le plus grand cas de l'auteur, dit Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca nova,* t. II, p. 277.

quarts d'once, tandis que pour les mousquets il était d'une once et demie. Si Colon a été blessé, ce n'a pu être que par une arquebuse et jamais cette arme n'a lancé de projectile pesant juste une once, comme la balle trouvée, en 1877, au milieu des « véritables restes. »

Donc, si la balle a été trouvée dans le cercueil d'un Cristóval Colon, ce n'est pas le cercueil du Découvreur du Nouveau Monde, mais peut-être celui de son petit-fils, portant le même nom de baptême, et frère du troisième Almirante D. Luis, tous les deux ensevelis dans la cathédrale de Saint-Domingue ainsi que leur glorieux aïeul. Le D. Cristóval, deuxième du nom, mourut en 1572 (1), alors qu'on employait tout à la fois l'arquebuse et le mousquet. Ceci admis, le poids du projectile peut être d'une once ou environ (2).

(1) L'Almirante D. Luis Colon, dans son testament, passé à Oran, le 9 janvier 1572, charge son frère D. Cristóval de doter diverses chapellenies. Le 16 avril de la même année, D. Diego Colon, fils de D. Cristóval, se présenta devant la justice de la ville de Gelves, pour demander à être nommé curateur *ad litem*, en raison du procès de recréance soulevé par la mort de l'Almirante D. Luis. *Memorial del pleito sobre la sucession en posesion del estado y mayorazgo de Veragua*, fol. 11 et 19.

(2) D. José Almirante, *Diccionario militar*. V[is] *Arcabuz*, *Fusil*, *Mosquete*, etc.

V.

CONCLUSION.

Il nous reste à conclure.

En étudiant la possibilité d'une supercherie et de la substitution des restes d'un squelette à ceux d'un autre, M. Tejera écrit : « L'archevêque de Saint-Domingue étant Espagnol, de même que la plupart des chanoines, le curé de la cathédrale et les principales autorités, on ne peut concevoir qu'ils aient été inventer des restes de Colon quand on croyait les posséder à Cuba depuis 1795 (1). » Ceux qui auraient pu commettre une fraude sont, en effet, tous Espagnols ; cela diminuerait nos soupçons, mais, fait bizarre, ni l'archevêque, ni son clergé, ne sont intervenus dans les actes préliminaires à la découverte des « véritables restes » de Colon, et cela justifie tous les doutes.

M. Tejera, s'engageant sur ce terrain dangereux, ajoute : « Quel intérêt si puissant avaient le P. Cocchia et le chanoine Billini à se jeter dans une entreprise si criminelle, et que leur importait que les restes de Colon fussent à Saint-Domingue et non à la Havane ? » L'Académie royale de l'Histoire n'a pas voulu se prononcer sur la gravité d'une semblable imposture ni sur les mobiles qui ont

(1) *Los Restos de Colon*, p. 25.

inspiré toute cette intrigue. Elle a eu raison ; ce n'était pas dans son rôle. Mais d'autres ont manifesté leur vive indignation et ont violemment attaqué les auteurs et les propagateurs de la prétendue trouvaille.

Avant d'aller plus loin dans le récit de la polémique, il convient de rappeler des faits qui ne sont pas sans influence dans toute cette affaire.

L'évêque d'Orope ne se contente pas de célébrer les qualités héroïques, les vertus sublimes, la piété fervente de Colon ; il en fait un saint. « Qui sait, s'écrie-t-il, si, tandis que des prélats et des laïcs emploient leurs soins et leurs plumes pour introduire la cause de cet insigne personnage près du Saint-Siège, la Providence n'a pas permis au moment opportun la découverte de ses reliques? » M. Roselly de Lorgues, venant au secours de Mgr Cocchia, et prenant un ton supérieur à sa condition de simple laïc, déclare sans hésiter que Colon est mort en odeur de sainteté.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point.

Il y a quelques années déjà, des membres éminents du clergé catholique, cardinaux, primats, archevêques, évêques, et de nombreux fidèles présentèrent la cause de la béatification du premier Almirante des Indes, dont l'évêque d'Orope se fit l'un des plus ardents défenseurs et M. Roselly de Lorgues l'infatigable postulateur. La cause se trouve aujourd'hui abandonnée ou en suspens, « pour difficultés de forme, » prétend-on. L'Académie royale de l'Histoire fait observer judicieusement

qu'aucun historien n'avait jusqu'à nos jours prétendu que Colon fût mort en odeur de sainteté. Elle se garde d'affirmer qu'il existe entre la tentative des postulants et cette trouvaille si opportune un lien secret, ou qu'il y a là un mystère providentiel, comme le déclare Mgr Cocchia d'un ton solennel. Mais, dit-elle, n'est-on point en présence d'un *dolo pio ?* N'y-a-t-il pas au fond un but caché, différent de celui des brochures et des gazettes de la République dominicaine ? Peut-être.

Le désir de perpétuer la mémoire glorieuse de Colon n'est pas seul en jeu. Si le Découvreur du Nouveau Monde était béatifié, l'église primitiale des Indes deviendrait bientôt une sorte de Jérusalem américaine, dont la piété des fidèles ferait un lieu de pèlerinage florissant. Ce n'est pas là une supposition gratuite ; elle s'appuie sur des documents officiels, et nous allons le prouver.

Dès que l'évêque d'Orope eut fait connaître le procès-verbal du 10 septembre 1877, il s'empressa de notifier « la découverte des véritables restes de Colon » à tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique, en leur demandant de contribuer « à l'érection d'un monument digne du Père du Nouveau Monde », dans la cité de Saint-Domingue. Voici la traduction de ce document, tel qu'il a été adressé au Président de la République argentine :

« Excellence,

« Un événement de la plus grande importance historique, la découverte des véritables restes de Cristóval

Colon, m'engage à m'adresser respectueusement à Votre Excellence.

« La découverte a eu lieu, le 10 courant, dans cette sainte église cathédrale, dans la forme et solennité constatées par le document imprimé que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence.

« Les précieux restes seront religieusement conservés dans la même cathédrale; mais le nom et la gloire de Colon appartiennent d'une manière particulière à toute l'Amérique.

« Dans ce sentiment, comme il s'agit d'ériger un monument digne du Père du Nouveau Monde, j'ai cru qu'on ne devait pas trahir la vive affection, ou pour mieux dire les sentiments filiaux de tous les états qui le composent.

« En ma qualité de chef du saint archidiocèse, j'adresse donc ma demande à Votre Excellence pour qu'Elle daigne contribuer audit monument de la façon qu'Elle jugera opportune, et m'autorise à graver en temps voulu, sur un des marbres, le nom de Votre Excellence...

« *Signé:* Dr. ROQUE COCCHIA,
« Évêque d'Orope,
« Délégat et Vicaire apostolique. »

Cette circulaire, ainsi que d'autres expédiées dans les mêmes termes à tous les chefs d'états, tendait à obtenir une reconnaissance, implicite tout au moins, des « véritables restes » de Colon. Par un procédé nouveau, on voulait trancher une question historique au moyen d'une décision internationale; toute souscription au monument projeté eût été considérée comme un vote favorable.

Les chancelleries étrangères ne tombèrent pas dans le piège. Huit mois après l'envoi de sa circulaire, Mgr Cocchia n'avait reçu que deux réponses et elles étaient négatives. Le *Foreign office* s'excusait courtoisement de n'avoir pas de fonds applicables à un objet de cette nature, et le roi de Danemarck adressait un refus catégorique.

La presse intervint dans la polémique. En Italie, les journaux embrassèrent aveuglément le parti de l'évêque d'Orope, leur compatriote (1); aux États-Unis, on attendait prudemment la décision de l'Académie royale de l'Histoire (2); à Buénos-Ayres, un journal imitait cette réserve, tandis qu'un autre engageait le président de la République argentine à ne pas prendre la circulaire au sérieux ; à Londres, l'*Athenæum* traitait sans détours la prétendue découverte de véritable farce (*a perfect humbug*).

La réfutation la plus vive et la plus serrée de la lettre pastorale et de la circulaire de Mgr Cocchia a paru à Caracas. Son auteur est un Cubain, D. Juan Ignacio de Armas, assez peu favorable à l'Espagne, mais bien renseigné sur l'histoire de Colon et la généalogie de sa famille, ainsi que sur tout ce qui s'est passé à Saint-Domingue et dans les environs. En voici quelques passages :

« Le cercueil est celui de D. Cristóval Colon, fils

(1) Notamment *Il Movimento*, de Gênes.

(2) Voir entre autres deux journaux de Boston, *The Daily Advertiser* et *The Evening Transcript*.

du second Almirante D. Diego, frère du troisième Almirante D. Luis et petit-fils du Découvreur du Nouveau Monde. L'inscription en lettres gothiques allemandes convient bien à sa tombe, parce qu'il ne fut point Almirante, étant mort du vivant de son frère aîné D. Luis, et parce qu'il était *ilustre y esclarecido varon* (illustre et noble homme), comme fils de Doña Maria de Toledo, nièce du duc de Alba et cousine de Ferdinand le Catholique.....

« D. Cristóval Colon y Toledo porta les armes et vécut jusqu'au dernier tiers du XVIe siècle. A l'époque de sa mort, les projectiles légers tels que celui trouvé dans le cercueil étaient déjà d'un usage général. On ne sait s'il fut blessé ou non; mais une balle d'une once au milieu de ses ossements n'est pas un fait inconciliable avec son identité, comme si elle se trouvait avec les ossements du Découvreur. Il mourut à Saint-Domingue et fut enterré dans la cathédrale, d'où les Espagnols n'emportèrent pas ses restes lors de l'enlèvement de ceux du premier Almirante.

« Enfin, l'authenticité de sa tombe est constatée par le passage suivant de Moreau de Saint-Méry, que connaît bien l'évêque d'Orope : « En dehors de la marche du maître-autel, etc. (1). » Et cela était exact. Là reposaient, chacun dans un cercueil de plomb, les deux frères Colon y Toledo, petits-fils du Découvreur : à droite, D. Cristóval, mort le premier, et, à gauche, D. Luis. Le cercueil de ce

(1) V. *supra*, p. 220.

dernier fut exhumé l'an passé (1877), non fortuitement mais de propos délibéré, et l'on vit à l'extérieur du couvercle l'ancienne inscription rappelant ses titres et dignités. L'autre tombe quitta sans bruit l'endroit bien connu où elle se trouvait, et aujourd'hui on la chercherait en vain à la droite des degrés du grand autel ou dans quelque autre partie de la cathédrale. Elle fut perdue à la suite d'une substitution évidente d'un personnage à un autre. Une main pieuse et bien intentionnée la transporta dans le sanctuaire sous l'emplacement du siège épiscopal, le même cette fois qu'occupaient, avant 1795, les restes du Découvreur. Le couvercle avait une inscription sur le dessus ainsi que cela a lieu dans tous les cercueils; mais comme il fut retourné à l'envers, l'inscription gravée en lettres gothiques allemandes se trouva à l'intérieur et on traça alors sur la face restée à l'extérieur les initiales « D. de la A. » et les autres que l'on connaît, anachronisme et erreur que seule put commettre une personne peu versée dans l'histoire des colonies de l'Espagne (1). »

Égarés par leur imagination ardente, les Dominicains ne veulent pas reconnaître la supériorité

(1) Le judicieux article de D. Juan Ignacio de Armas est intitulé *Las supuestas cenizas de Colon* et est inséré dans *La Opinion Nacional*, de Caracas, du 24 mai 1878. Depuis cette époque, le même auteur a publié : *Las cenizas de Cristóval Colon suplantadas en la catedral de Santo Domingo*; Caracas, 1881. Dans cette nouvelle brochure, il soutient énergiquement ses précédentes conclusions.

des raisons invoquées par les Espagnols à la possession des restes de Colon, « parce que, disent-ils, Hispaniola est la première terre qu'il découvrit, la Concepcion de la Vega, la première cité qu'il fonda et peupla, et celle qu'il choisit pour sa sépulture, parce qu'enfin ce fut la terre de sa prédilection, la terre de son amour, le berceau et la patrie du dernier Almirante. » Ils oublient qu'avant de former une nation indépendante, ils étaient unis à l'Espagne par les liens du sang et ceux de la politique, qui rattachaient la colonie à sa métropole; que l'Espagne, en renonçant à son droit de souveraineté, n'a pas pour cela effacé son histoire; que les hauts faits de Cristóval Colon appartiennent à son pays d'adoption; que les ducs de Veragua, ses descendants et les représentants actuels de son nom et de ses titres, sont grands d'Espagne et non citoyens de la République dominicaine. Ils oublient encore, lorsqu'ils élèvent la voix pour dénoncer à la postérité l'ingratitude des Espagnols, qu'ils sont eux-mêmes de la race des conquérants, et que parmi eux se trouvent des descendants de ce D. Francisco de Bobadilla, l'homme qui jeta dans les fers le Découvreur du Nouveau Monde.

En contemplant les « véritables restes » de Colon, l'évêque d'Orope apostrophait ainsi la vieille Hispaniola : « L'homme qui t'a découverte est et sera avec toi (1)! » Dans sa circulaire aux puissances,

(1) *Pastoral*, p. 11.

il affirmait que les précieuses dépouilles seraient religieusement conservées dans la cathédrale de Saint-Domingue. Prophétie et engagement qui ne devaient pas s'accomplir! Ce trésor est aux mains de dépositaires infidèles.

Dès le premier moment, M. Cambiaso, consul d'Italie et confident de Mgr Cocchia, offrait à la ville de Gênes « un petit vase en cristal, contenant un petite quantité des cendres du très célèbre Découvreur du Nouveau Monde (1). » Au mois de janvier 1878, un individu, qui se prétendait ingénieur de la cathédrale et chargé de recueillir des offrandes pour l'érection d'un tombeau, exhibait à Boston un peu de poussière rougeâtre provenant, disait-il, du cercueil découvert à Saint-Domingue. Au mois de mai de la même année, on montrait en grand mystère, à Caracas, « une portion de la poussière sacrée, ainsi qu'un morceau de la pierre qui couvrait le caveau, que quelqu'un avait pu se procurer à grands frais, » avec une attestation en règle signée d'un notaire et légalisée en quatre langues par autant de consuls étrangers.

N'insistons pas sur ces honteuses profanations, sur ce commerce de reliques dont l'authenticité n'est admise ni par la tradition populaire, ni par les documents historiques, ni par l'Église catholique, qui refuse de se rendre la complice des auteurs

(1) *Un vassetto in cristallo, contenente una piccola quantita delle cineri del celeberrimo scuopritore de Nuovo Mondo*, dit la lettre d'envoi.

de cette pieuse fraude. Au patriotisme mal entendu des Dominicains, aux intrigues des Italiens, bornons-nous à opposer l'attitude plus digne de l'Espagne qui, dans sa respectueuse reconnaissance, n'a jamais consenti à partager avec qui que ce soit les ossements de l'immortel navigateur.

Les restes de Cristóval Colon, de celui qui a donné un Nouveau Monde à l'humanité, reposent donc dans la cathédrale de la Havane, à l'ombre du drapeau de la Castille qu'Isabelle la Catholique confia à l'audacieux navigateur lorsqu'il s'élança dans les solitudes de l'Océan, mettant le cap à l'Ouest, à la recherche de terres inconnues. Le pavillon qu'il arbora dans le port de Palos de Moguer, en s'embarquant sur la caravelle *Santa Maria*, le 3 août 1492, est celui qui devra toujours flotter sur sa tombe, et les cendres du premier Almirante des Indes sont abritées par cette noble bannière sur une terre espagnole.

L'Espagne saura garder pieusement ce dépôt sacré.

PIERRE CORNEILLE

AU

PALINOD DE CAEN [1]

Par Armand GASTÉ

Secrétaire

Je parcourais, il y a quelque temps, le *Mercure de France* du mois de mars 1726, lorsque mes yeux tombèrent sur une ode française qui avait, cette année-là, remporté le prix du Palinod de Caen : *Jonas sorti vivant du sein de la baleine !* Le lauréat, M. Heurtauld, prêtre de St-Gilles de Caen, ne s'est pas trop mal tiré de ce sujet assez difficile.

La tempête qu'il décrit n'est pas bien méchante ; elle a, du moins, le mérite d'être très courte :

. . . .
La mer s'enfle : un nuage épais
Dérobe l'aspect des étoiles.
Tout à coup brillent les éclairs ;
La foudre gronde dans les airs :

(1) Lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne (avril 1886).

L'Aquilon grossit la tempête;
Les nochers, pâles, effrayés,
Trouvent mille morts sur leur tête
Et mille tombeaux sous leurs pieds.

Je tournai la page, désireux de voir si M. Heurtauld avait été aussi ambitieux que Jacques de Coras. On sait que, douze ans avant de s'atteler, avec son ami Leclerc, à la confection d'une piteuse *Iphigénie* qui devait éclipser celle de Racine, Jacques de Coras avait composé, tout seul, un poëme intitulé : *Jonas* ou *Ninive pénitente.* Mais on ne sait peut-être pas que dans ce beau poëme, *inconnu* déjà du temps de Boileau, et *séchant dans la poussière* (1), Jonas prononce, pendant qu'il est enfermé dans le ventre de la baleine, un magnifique discours, que le monstre fut seul à entendre et dont voici un fragment :

Du ténébreux séjour des prisons de l'abîme,
Où je suis retenu par l'ardeur de mon crime,
Grand Dieu, dont ma faiblesse a méconnu les droits,
Je t'offre tous mes vœux, je t'adresse ma voix.
Ces gouffres, ces écueils, cette vivante tombe
Me chargent d'un fardeau sous qui mon cœur succombe.
En cet état pourtant j'ai gardé dans mon sein
Ton nom parmi les coups dont m'accablait ta main,
Et, célébrant ta gloire au fort de mon supplice,
Je t'ai fait de mon être un humble sacrifice.

(1) Le Jonas inconnu sèche dans la poussière (*Sat.* IX, 91).

Aussi, Dieu tout puissant, après que ta bonté
M'aura rendu la vie avec la liberté,
Ma bouche, d'un ton grave et d'un air magnifique,
Chantera tes splendeurs dans un sacré cantique,
Et mes mains, encensant ton vénérable autel,
Rendront un saint hommage à ton bras immortel.

En parcourant l'ode couronnée au Palinod de Caen, je me demandais si M. Heurtauld avait fait aussi bien parler son Jonas; mais, plus sobre de détails que l'ami de Leclerc, le lauréat caennais nous dira tout simplement :

Tandis que dans l'humide plaine
Le prophète aux flots menaçans
Oppose des bras impuissans,
Il est reçu d'une baleine.
Trois jours il gémit dans son sein,
Prodige ! et le monstre inhumain
Le rendit vivant au rivage.

Le Jonas de M. Heurtauld gémit dans le ventre du monstre *inhumain* (pourquoi *inhumain?*); mais il ne fait pas de discours. C'est dommage !

Déçu dans mon espérance, j'allais fermer le *Mercure*, lorsque mon attention fut appelée par une note, envoyée de Caen évidemment, dans laquelle on faisait assavoir à tous les poètes de France et de Navarre, que, si les anciens recteurs de l'Université de Caen, trop négligents, n'avaient jusqu'ici donné les prix du Palinod qu'un an ou deux après la lecture des pièces, il n'en serait

plus ainsi à l'avenir; qu'on les donnerait dorénavant « exactement quinze jours après la fête, et que, pour relever le courage abattu des poètes, on les couronnerait publiquement ! »

C'est qu'il était urgent de faire cette importante réforme ! On pouvait dire, en effet, en 1726 : « Le Palinod de Caen se meurt, le Palinod de Caen est mort. « Rares, très rares étaient les poètes qui envoyaient leurs œuvres à ce concours, autrefois si célèbre (1), et, pour le faire refleurir, le rédacteur du *Mercure de France* croyait utile d'insérer tout au long les plaintes, écrites en élégant latin, de M. René Louet, curé d'Hubert-Folie, professeur d'éloquence au collège du Bois et recteur de l'Université de Caen.

Cadomus !... tel est le premier mot de ce *monitum.* Ne devais-je pas continuer? Je sais que la « question du latin » est à l'ordre du jour, qu'on se demande de tous côtés si l'on ne remplacera pas bientôt, dans les collèges, cette langue « inutile » par des exercices plus pratiques, plus sérieux ; et que, si le mouvement s'accentue, on n'osera plus avouer, dans quelques années, qu'on a appris et qu'on sait un peu de latin. Je n'en continuai pas moins ma lecture, et j'eus bientôt lieu de m'applaudir de mon courage.

La première phrase est un fort bel éloge de la

(1) « Virginis sine macula conceptæ Podium, sanctissimum illud avitæ gloriæ monumentum, non nisi inani quodam et vacuo ritu celebratur. »

ville de Caen : « *Cadomus ab omni hominum memoria ingenuarum artium laude ita semper inclaruit, ut florentissimis hujus imperii Academiis aut admirationem movere posset aut invidiam.* »

Ce début m'encourageait ; je poursuivis. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque, au deuxième paragraphe, je lus ceci : « Corneille, le fameux Corneille, le prince, sans conteste, de la tragédie française, ne s'est pas contenté des applaudissements de la Cour et de l'Académie française, et il a brigué les suffrages de l'Université de Caen. « *Cornelius, ille Cornelius. Gallicæ tragœdiæ facile princeps, aulæ ipsiusque Parisiensis Academiæ plausus, nisi iis* UNIVERSITATIS NOSTRÆ *suffragium accederet, ad nominis sui commendationem satis esse non duxit.*

Voilà qui est clair : UNIVERSITATIS NOSTRÆ !

On sait qu'en 1527, un avocat, Jean Le Mercier, invita les poètes à célébrer la fête de la Conception de la Vierge, et leur distribua des prix ; et que telle fut l'origine du Palinod de Caen, qui, depuis, fut converti par l'Université en institution permanente (1).

Donc, P. Corneille a présenté au moins une pièce de vers à l'Université de Caen ou au Palinod de Caen, car c'est tout un.

C'est là un fait qui n'a été relevé, que je sache, dans aucune des nombreuses *Vies de P. Corneille*

(1) Trebutien, *Caen, son histoire, etc.*, 3e édition, p. 283.

ou *Études sur P. Corneille*, publiées jusqu'à ce jour.

Et pourtant, le *Mercure de France* a été souvent lu et dépouillé. Comment se fait-il que cette affirmation si nette du recteur René Louet n'ait jamais été relevée ? Rien n'est insignifiant, lorsqu'il s'agit d'un poète tel que Corneille. Mais il est probable que personne ne s'est donné la peine de lire jusqu'au bout les plaintes que poussait — en latin — le recteur de l'Université de Caen sur la décadence du Palinod.

Voilà donc un fait qui semble bien acquis à l'histoire littéraire. P. Corneille a concouru pour un des prix du Palinod de Caen.

Reste à savoir à quelle date il a concouru, et quels sont les vers qu'il a envoyés à Caen.

Nous savons que les deux frères de Pierre Corneille, Antoine et Thomas, ont concouru et gagné des prix au Palinod de Rouen ; nous savons aussi que, le 8 décembre 1640, lorsque Jacqueline Pascal remporta un prix à ce même Palinod, Pierre Corneille lui adressa l'impromptu suivant :

Pour une jeune muse absente,
Prince (1), je prendrai soin de vous remercier ;
Et son âge et son sexe ont de quoi convier
A porter jusqu'au ciel sa gloire encor naissante.

(1) Le Prince du Puy était, en 1640, Jacques Le Conte, marquis de Nonant-Lieu.

De nos poètes (1) fameux les plus hardis projets
Ont manqué bien souvent d'assez justes sujets
Pour voir leurs muses couronnées ;
Mais c'en est un beau qu'aujourd'hui,
Une fille de douze années (2)
A, seule de son sexe, eu des prix sur le Puy.

Un impromptu, voilà tout le bagage de Pierre Corneille au Palinod de Rouen. C'est en vain qu'on parcourt les *Œuvres diverses* de Corneille, publiées en 1738 ; en vain qu'on feuillette la dernière édition de ses *Œuvres complètes*, donnée par M. Marty-Laveaux, on ne trouve aucune pièce en tête de laquelle on lise : *Envoyée ou couronnée au Palinod de Rouen..... ou de Caen.*

Cependant, dans l'*Avertissement* (3) du premier volume de sa belle édition, M. Marty-Laveaux nous promettait d'insérer, dans les *Œuvres diverses*, six stances de P. Corneille, couronnées au Palinod de Rouen, stances signalées pour la première fois et publiées par M. Édouard Fournier dans les *Notes sur la vie de Corneille*, qui précèdent sa jolie comédie : *Corneille à la butte St-Roch* (4). Mais, dans l'*Introduction* du

(1) *Poètes*, de deux syllabes.
(2) Jacqueline Pascal avait, en réalité, quatorze ans.
(3) Page XII.
(4) Paris, E. Dentu, 1862, page VII. — Voici ces stances :

Homme, qui que tu sois, regarde Ève et Marie,
Et, comparant ta mère à celle du Sauveur,

tome X (1), M. Marty-Laveaux refuse d'insérer, même dans l'*Appendice*, les six stances publiées par M. Éd. Fournier, par la raison que M. Éd. Fournier ne dit « ni d'où il tire ces stances, ni par quelles circonstances elles sont venues à sa connaissance. »

Il y a une chose certaine, c'est que Corneille n'a obtenu aucun prix au Palinod de Rouen de 1633, date que M. Éd. Fournier assigne aux six stances publiées par lui. Les lauréats de cette

Vois laquelle des deux en est la plus chérie
Et du Père Éternel gagne mieux la faveur.

L'une à peine respire, et la voilà rebelle,
L'autre en obéissance est sans comparaison ;
L'une nous fait bannir, par l'autre on nous rappelle ;
L'une apporte le mal, l'autre la guérison.

L'une attire sur nous la nuit et la tempête,
Et l'autre rend le calme et le jour aux mortels ;
L'une cède au serpent, l'autre en brise la tête,
Met à bas son empire et détruit ses autels !...

L'une a toute sa race au démon asservie,
L'autre rompt l'esclavage où furent ses ayeux ;
Par l'une vient la mort et par l'autre la vie ;
L'une ouvre les enfers, et l'autre ouvre les cieux.

Cette Ève, cependant, qui nous engage aux flammes,
Au point qu'elle est formée, est sans corruption,
Et la Vierge, bénie entre toutes les femmes,
Serait-elle moins pure en sa conception ?

Non, non, n'en croyez rien, et tous, tant que nous sommes,
Publiant le contraire à toute heure, en tout lieu,
Ce que Dieu donne bien à la mère des hommes
Ne le refusons pas à la Mère de Dieu.

(1) Page VII

année furent, d'après Jos.-André Guiot, l'auteur du Ms. de la Bibliothèque de Caen, intitulé : *Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc.* :

DAVID DU PETIT-VAL, imprimeur, pour le 1er chant royal ;

GUILLAUME AUVRAY, pour le 2e chant royal ;

. . . . D (?), pour la ballade ;

T. MOLLIÈRE, pour l'ode française ;

HENRI CANU, sieur de Bailleul, pour les premières stances ;

FRANÇOIS DE HARLAY, archevêque de Rouen, obtint un prix pour une « allégorie latine *honoraire* » ;

Le poète caennais ANTOINE HALLEY remporta le 1er prix d'allégorie latine, probablement pour la pièce, couronnée également à Caen, qui figure dans ses *Œuvres* (1), et qui commence par ces vers :

Hectoridum sublime decus, tibi nostra laborat
Calliope, aspira Vati, et sis dexter Apollo.

Le deuxième prix d'allégorie latine fut décerné à FRANÇOIS DE LA FONTAINE ;

Enfin, GABRIEL P. LE VERDIER fut couronné pour son ode latine.

(1) Page 60, ou plutôt, (car il y a une faute d'impression,) page 82.

Rien non plus pour les autres années. Le nom de P. Corneille brille par son absence dans les tables dressées par le consciencieux Jos.-André Guiot. Il en est de même pour Caen. Toutes les recherches que j'ai faites et que j'ai fait faire à la Bibliothèque de Caen ou aux Archives du Calvados ont été vaines.

On ne rencontre nulle part le nom de P. Corneille dans les pièces manuscrites ou imprimées, concernant le Palinod de Caen, qui sont conservées dans ces deux dépôts (1).

M. Édouard Fournier a emporté, comme on dit, son secret dans la tombe ; ses notes ont dû être dispersées après sa mort ; il me semble donc bien difficile, sinon impossible, de retrouver l'original, manuscrit ou imprimé, de la pièce qu'il a dû publier pour la première fois en 1862, et qui, d'après lui, aurait été couronnée à Rouen en 1633, l'année de la représentation de *La Veuve* et de *La Galerie du Palais*.

Devons-nous nous montrer aussi méfiant que M. Marty-Laveaux (2) ? M. Édouard Fournier peut-il

(1) Il est bon d'ajouter que les Recueils palinodiques de Caen sont loin d'être complets.

(2) M. E. Picot (*Bibliogr. Cornélienne*, p. 438, nº 1199) dit, en parlant de M. Éd. Fournier : « Il attribue au poète six strophes qui auraient été composées, en 1633, pour l'*Académie des Palinods ;* mais cette attribution n'est accompagnée d'aucune preuve. » — Et, comme M. Marty-Laveaux, M. E. Picot n'ose pas attribuer à Corneille les stances publiées par M. Éd. Fournier. »

être soupçonné d'avoir donné comme de P. Corneille un pastiche qu'il aurait composé lui-même? On voudrait ne pas le croire; mais une heureuse indiscrétion nous a récemment appris qu'un jour, interrogé par M. Marty-Laveaux au sujet des *stances* en question, M. Fournier aurait répondu « qu'il avait dû transcrire ces vers fort anciennement, lorsque, encore très jeune, il était tout à fait étranger aux habitudes rigoureuses de la critique. » Et il paraît qu'il *souriait* en disant cela. Du reste, il suivait avec intérêt l'édition de M. Marty-Laveaux, et jamais il n'a songé à lui reprocher cette omission.

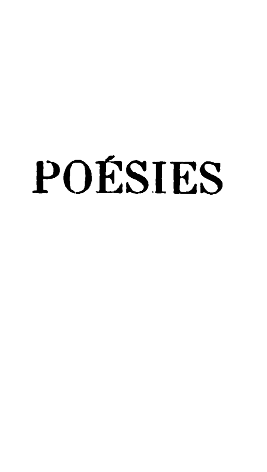
Ces réponses embarrassées, ce sourire discret et cette réserve prudente de M. Fournier nous en disent assez long. N'insistons pas davantage, car nous ferions fausse route, assurément, en attribuant à Corneille les stances mises sous son nom par M. Éd. Fournier.

Ah! si ces stances ou d'autres du même genre étaient de P. Corneille, la difficulté serait vite aplanie. Puisqu'il est certain que Corneille n'a pas concouru à Rouen en 1633, on pourrait dire : c'est à Caen et non à Rouen que ces stances ont été envoyées!... — Mais, encore une fois, il n'est pas possible de les attribuer à P. Corneille.

Le problème est donc et restera longtemps, je le crains, insoluble.

Il me semble impossible de ne pas admettre, — tant sont nettes les allégations du recteur René

Louet — que P. Corneille a concouru à Caen ; mais, à moins d'un heureux hasard, sur lequel il n'est guère permis de compter, nous ne saurons pas de sitôt à quelle date le prince de la tragédie française (*Gallicæ tragœdiæ facile princeps*) a concouru et quelle pièce il a envoyée à notre Palinod.



POÉSIES

REMERCIEMENT A L'ACADÉMIE

Par M. A. FAUVEL

A L'OCCASION DE SON ÉLECTION AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT.

Vous m'aviez permis d'*intrare*
In vestro docto corpore ;
Grande en est ma reconnaissance ;
Mais quelqu'un s'est bien étonné
Lorsque vous m'avez décerné
Le fauteuil de la présidence.

Et qui donc s'étonna ? Vraiment,
Ce fut le nouveau président,
Qui n'eût cru jamais de sa vie
Qu'un vote, même immérité,
L'eût à ce pinacle porté
De président d'Académie.

Et quand j'admire dans nos rangs
Ce choix de penseurs éminents,
D'écrivains brillants dont les plumes
Tirent du fond d'encriers noirs
Les perles qui charment nos soirs
Et vont illustrer nos volumes,

Je dis : ces lettrés, ces savants
Ne sont-ils pas de présidents
Une éternelle pépinière ?
Reprenons-les toujours, toujours :
Le soleil qui finit son cours
Nous rend sans tarder sa lumière.

Mais moi, quel est mon contingent ?
Ai-je d'un article important
Rempli jamais quelque séance ?
De ma tête à tort à travers
Il jaillit quelques petits vers,
Mais sans éclat ni conséquence.

Risquerai-je une allusion
A certaine traduction
Que, voilà vingt ans, j'osai faire ?
Si tous ne la connaissent pas,
C'est bien leur faute, car, hélas !
Il en reste encore au libraire.

Mais fi ! c'est en vers que j'écris.
Or, les rimes n'ont plus nul prix.
On a, ma foi ! bien autre chose
Pour dépenser gaîment son temps :
Politique, Bourse, Romans,
Trois sources d'amusante prose.

Et, pour joindre à ces agréments,
Nous avons, nous autres Normands,
Ce style rempli d'harmonie,
La procédure ; on peut l'aimer,
Mais, disons-le : sans la blâmer,
Ce n'est pas de la poésie.

J'ai dit : le vers est mal coté.
Vous, Poète en tous lieux vanté (1),
Votre œuvre fait mentir la règle.
Mais quelle règle atteint jamais
Celui qui vit sur les sommets
Et ne connaît d'égal que l'aigle ?

Pour terminer, je suis honteux,
Confrères, de n'avoir pas mieux
Gagné votre faveur insigne.
Je veux l'accepter seulement
Comme un prix d'encouragement
Et tâcher de m'en rendre digne.

(1) M. Coppée honorait cette séance de sa présence.

MIRAGES

Par le Même.

Quel rêve est le tien, jeune et tendre mère?
Tu sembles passer comme une étrangère
Au sein de ce bal pour d'autres si beau;
La valse à tes yeux n'est qu'un vain délire;
Tu fuis ce tumulte où chacun t'admire
Pour courir baiser un ange au berceau!
Six mois ont passé, la douleur amère
Courbe ton beau corps, plisse ta paupière,
Ta joue a pâli, ton front s'est voilé;
Je t'entends gémir; de ton œil humide
Un pleur est tombé sur un berceau vide...
L'ange s'est, hélas! au ciel envolé!

Quel rêve est le tien, toi, savant imberbe,
Toisant l'avenir d'un regard superbe?
A ton nom déjà s'attache l'honneur.
Tu passes tes jours, tes nuits sur ton livre;
L'inconnu t'exalte et l'espoir t'enivre...
Seras-tu Lesseps, Le Verrier, Pasteur?

Ta tempe est déjà par les ans blanchie,
Ton œuvre pourtant reste inaccomplie...
Quel mur devant toi s'est dressé soudain ?
Avec plus de chance et moins de génie,
D'un rival heureux la marche hardie
Devance ton pas qui tarde en chemin.

Quel rêve est le tien, guerrier plein d'audace,
Dont le cœur vaillant bat sous la cuirasse,
Quand ton fier coursier rompt les bataillons ?
Tout fuit les éclairs de ta large épée;
La terre, sous toi de sang détrempée,
Devient un charnier de fangeux sillons.
Verse, preux soldat, verse un pleur de rage :
Le nombre a maté ton bouillant courage;
Le barbare est là souillant ton foyer,
Outrageant ta sœur, commandant ton père...
Deux vils estafiers t'ont dans la poussière
Trouvé demi-mort et fait prisonnier !

Quel rêve est le tien quand ta main tremblante,
Jeune homme, à l'autel conduit cette amante
A qui ton cœur jure éternelle foi,
Lorsque, succombant à la même ivresse,
Son cœur devant Dieu te fait la promesse
De t'aimer toujours, de n'aimer que toi ?

Quelques ans de plus, ton œil est farouche;
Le blasphème affreux échappe à ta bouche;
Les plus désolés ont de toi pitié.
Ton ami ravit ta chère épousée
Et ferme à jamais ton âme brisée
Aux rêves d'amour... à ceux d'amitié !...

Quel rêve a-t-il fait, l'homme dont la vie
Ne fut qu'une triste et longue ironie,
Où le but toujours fuyait à ses yeux,
Quand, après des jours de lutte et d'orage,
Il hésite à croire au dernier mirage
Et rentre à la terre en doutant des cieux?

PRÉTENTIONS SÉNILES

Par M. P. BLIER,

Membre associé correspondant.

Il me prend des pitiés, et je ris en dedans,
Lorsque j'entends, parfois, solennels et pédants,
De vieux pécheurs, calmés par l'âge,
De leur expérience étaler les trésors,
Abonder en conseils, et, grotesques Nestors,
Se rendre un pompeux témoignage.

Ah ! leur expérience ! elle est belle, en effet.
Trébuchants, ahuris, chaque pas qu'ils ont fait
S'est pris dans quelque chausse-trape ;
Et, sans jamais s'instruire à leurs échecs passés,
Ils tomberaient encor ... s'ils n'étaient trop cassés
Pour fournir encore une étape.

Et tous ces écloppés, ces boiteux, ces manchots,
Que la vie a roulés de cahots en cahots

Dans ses bas-fonds et ses ornières,
Qui du nez ont donné contre tous les pavés,
Écoutez-les : ce sont des sages éprouvés,
Qui vous font part de leurs lumières !

Ah ! gardez-les pour vous ces fumeuses clartés ;
Et mettez à profit, vous qui nous la vantez,
Votre sagesse dérisoire,
Votre inepte sagesse avançant à tâtons,
Qui vous jeta toujours, pauvres vieux hannetons,
De sot mécompte en plat déboire.

Moi qui suis de leur âge — et n'en suis pas plus fier, —
Je confesse à regret qu'aujourd'hui comme hier
Je doute, j'hésite et chancelle;
Et que l'ancien obstacle où je me suis cogné,
Malgré mon bon vouloir, m'a très peu renseigné
Sur ceux que l'avenir recèle.

J'ai les illusions que j'avais à vingt ans.
C'est absurde. Mais quoi ! revers ni contre-temps
N'ont pu sécher ces graines folles.
Tel que ces émigrés qui « n'avaient rien appris »,
J'ai vieilli sans changer, et, jeune en cheveux gris,
Je garde les mêmes idoles.

O poésie ! amour ! liberté ! dans mon cœur,
Où l'intérêt sordide et le dédain moqueur
N'ont jamais éteint votre flamme,
Votre culte idéal persiste ; et c'est à vous
Que je dois, fils pieux, tout ce que j'ai de doux,
De tendre et de vaillant dans l'âme !

Vos philtres que j'ai bus en ma prime saison,
Ni l'âge mûrissant, ni la froide raison,
N'en ont pu dissiper l'ivresse ;
Le pur enthousiasme où monte votre essor,
Me transporte toujours, et de ses rayons d'or
Teint le ciel gris de ma vieillesse !

Oui, ces doux enchanteurs m'ont souvent consolé
D'une attente déçue ou d'un rêve envolé,
D'un abandon ou d'une absence :
Mais quant à m'éclairer sur la route à tenir,
En m'aidant du passé, pour prévoir l'avenir,
Cela dépasse leur puissance.

Le savoir se transmet. On peut, en s'appliquant,
Devenir fort chimiste ou rhéteur éloquent ;
Mais on n'enseigne pas la vie.
C'est un fleuve brumeux à l'éternel courant,
Où le bord que l'on quitte, hélas ! ne nous apprend
Rien de la rive où l'on dévie.

Les faits, les incidents, les circonstances sont
D'une diversité si mobile, qu'ils font
Une impression toujours neuve;
Et qu'au choc imprévu qui trouble nos esprits,
Jeunes gens ou vieillards, nous arrivons surpris
Et désarmés à chaque épreuve.

La vie au train divers ne se répète pas.
Croyez-vous qu'une chute ait jamais d'un faux-pas
Sauvé l'homme en sa route ardue?
La garde que l'on prend contre les coups du sort,
Toujours le sort railleur l'élude sans effort
Par une feinte inattendue.

Et d'erreur en erreur, sans guide et sans fanal,
Nous allons trébuchants jusques au but final
Qui nous attire, et qu'on oublie...
— L'expérience n'est qu'un mot; l'homme a pour loi
L'amour de la justice et le respect de soi :
Prétendre au-delà, c'est folie.

TROIS SONNETS

Par M. Alex. PIÉDAGNEL,

Membre associé correspondant.

I.

LA FALAISE.

Des genêts éclatants et de sveltes bruyères
Couvrent, comme un manteau tissé de pourpre et d'or.
Les énormes rochers, dont les croupes altières
Font à la mer immense un magique décor.

Le Temps n'ose entamer ces gigantesques pierres
Que baise le soleil ; et la vague s'endort,
En léchant les pieds bruns des géants séculaires,
Aux jours de calme heureux, où nul ne craint la mort.

Mais, dans les coups de vent, quand les flots en furie,
Déferlent, à côté d'une lande fleurie,
Inondant, à grand bruit, la chaîne des brisants,

Mauves et cormorans tournoient près de la cîme :
Le vertige nous prend sur le bord de l'abîme,
Et l'âme, avec effroi, songe aux agonisants !

Souvenir de Jobourg.

II.

INTÉRIEUR.

Le soir, en plein décembre, et par un vent de bise,
Tandis que le grésil vient frapper aux carreaux,
Le thé brûlant servi, fermant bien les rideaux,
Il fait bon s'installer près d'un feu qu'on attise.

Les pincettes en main, sous la lampe on devise,
Entre amis, librement, — à côté des berceaux
Où dorment les enfants, qui rêvent de cerceaux,
Et de biscuits dorés, d'une saveur exquise.

Comme la chambre est close ! et que les tristes mois
Passent vite, en parlant des gaîtés d'autrefois,
Ou bien lorsqu'on relit le chef-d'œuvre d'un maître !

On y trouve toujours de nouvelles beautés...
Le cœur le plus meurtri se sentirait renaître
Au charme pénétrant de ces intimités.

III.

NOËL.

Trois et quatre ans. La sœur aînée,
En chemise, hier soir, a mis,
Dans l'humble et froide cheminée,
Deux mignons souliers dévernis.

Voici l'aube de la journée
Où les anges du Paradis,
Quand Noël a fait sa tournée,
Vont éveiller les tout petits.

Elles grelottent, les fillettes,
En quittant leurs pauvres couchettes,
Pour courir vers l'âtre, sans bruit.

Hélas ! les bottines percées
Sont encor vides et glacées...
La mère est morte dans la nuit.

LES SOIRS DE LA VIE

Par M. Charles CANIVET,

Membre associé correspondant.

Je ne suis pas très difficile :
Je voudrais, pour mes jours derniers,
A proximité de la ville,
Un arpent de quelques deniers.

La maison, commode et petite,
Se couvrirait, dans les beaux temps,
De ces fleurs qui poussent si vite,
Aux premiers rayons du printemps.

Je voudrais qu'elle fût placée
Tout au milieu d'un vert gazon,
Afin d'avoir, à ma croisée,
Le bonheur de quelque horizon ;

Et, passant à travers les hêtres,
La brise des chaudes saisons
Enverrait, jusqu'à ses fenêtres,
Les parfums des jeunes moissons.

Je ne sais quel diable me pousse
Vers ces humbles logis des champs ;
Mais l'herbe haute, mais la mousse
Ont, pour moi, des attraits puissants.

Je m'attarde au sifflet des merles,
Au fond des taillis empourprés,
Quand la rosée a mis ses perles
Sur les moindres herbes des prés ;

Je ne sais rien qui ne m'arrête,
Et je tressaille aux moindres bruits :
Aux cloches qui sonnent en fête,
Dans les vieux clochers rabougris ;

Aux roucoulades étonnantes
Des oiseaux, lorsque l'aube, en pleurs,
Verse ses larmes transparentes
Sur les arbres et sur les fleurs.

Et, comme je vieillis, je songe
A ces jours trop vite envolés
Où je m'enivrais du mensonge
D'ans sans cesse renouvelés.

Maintenant, c'est fini ; j'arrive
Au crépuscule avertisseur,

Et je voudrais, vers l'autre rive,
Faire retourner le passeur.

Et c'est pour cela que je pense
A l'étape, et qu'il me faudrait,
Pour ma dernière récompense,
Un abri sous un toit discret.

Je m'installerais sous les chênes,
Aux rayons du soleil levant,
Et je sentirais, dans mes veines,
Un sang plus chaud et plus vivant.

Pauvre oiseau que l'âge déplume
Et qui frissonne en son vieux nid,
Je prierais l'astre qui s'allume
De s'attarder à son zénith,

Pour le poète, aux jours moroses,
Qui, se sentant près de finir,
Aime mieux voir naître les choses
Que de les regarder mourir.

DEUX SONNETS

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

I.

L'AUBERGE DE L'IDYLLE.

A Paul HAREL, auteur de « L'Auberge du Houx. »

Sous les grands chênes des forêts
Passe une brise parfumée,
Et la plaine est tout embaumée
Des senteurs franches des guérets.

Des merles, des chardonnerets,
Soudain la voix s'est ranimée ;
Ils font des nids dans la ramée,
En disant leurs tendres secrets.

C'est le printemps, saison bénie,
Et vous chantez sa symphonie.

Votre « vieille auberge du Houx »
Comme aux oiseaux s'ouvre à l'Idylle,
Ami, Théocrite et Virgile
Demain s'inviteront chez vous.

Caen, 8 mai 1886.

II.

A LA BRETAGNE.

Potius mori quam fœdari !

Salut à toi, Bretagne, ô terre poétique !
Tes fils gardent encore avec un soin pieux
Les solides vertus et le courage épique,
La loyauté sans tache et la foi des aïeux.

Là, marchant sur les pas du barde d'Armorique,
Le poète redit en vers mélodieux
La naïve légende et la vieille chronique,
Échos toujours vibrants du passé glorieux.

Et l'étranger, qui vient dans tes landes sauvages
Des saints et des vaillants évoquer les images,
Se sent meilleur et prend espoir en l'avenir,

Bretagne, car il trouve, ainsi que sur la pierre,
Dans le fond de ton cœur cette devise fière :
« Plutôt que me souiller, j'aimerais mieux mourir! »

Nantes, 5 juillet 1886.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DE CAEN

(DE NOVEMBRE 1885 A JUILLET 1886).

BEAUREPAIRE (Eug. de). — Rapport sur les Travaux de la Soc. des Antiq. de Norm. 1883-84. — Le Matrologe de la Charité de la T.-S. Trinité.

BELLIN (G.). — Divers articles publiés par les journaux de Lyon.

BENET (A.). — Rapport de l'archiviste du département (exerc. 1884-85).

BERTOLOTTI. — Artistes français à Rome, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.

BONNEWYN. — L'épilepsie et son moyen curatif.

BORDIER. — Drouet d'Arcq (Biographie).

BOURMONT (Amédée de). — La fondation de l'Université de Caen, etc.

BRACQUEMONT (de). — Lettres sur l'art de la peinture, etc.

BUCHNER (Al.). - Fidele Geschischten.

CARLEZ (Jules). — Notice sur quelques musiciens rouennais. — Le Puy de musique de Caen (1671-85).

CHEVALIER (L'abbé Ulysse). — Itinéraire de Louis XI, dauphin.

COULLOY (Maurice). — Nouvelle France (poésies).

Couraye du Parc (J.). — La mort Aymeri de Narbonne (chanson de Geste).

Courtonne. — Langue internationale néo-latine. — Manuel de la langue néo-latine.

Crèvecœur (Robert de). — Mémoires sur les régnes de Louis XV, Louis XVI et la Révolution, par J.-N. Durfort, comte de Cheverny.

Decorde. — Note sur deux actes du tabellionage de Rouen, concernant la famille de P. Corneille. — Un cours de cuisine (pièce de vers).

Denis (J.). — Bayle et Jurieu.

Feuillet de Conches. —Souvenirs d'un octogénaire.

Gasté (Arm.). — Pierre Corneille au Palinod de Caen.

Gougeon de Lucé. — Soubrette et baron, comédie en vers.

Guislain Lemale. — Annuaire de la Marine du commerce (1886).

Joret (Ch.). — J.-B. Tavernier, d'après des documents inédits.

Lair (Jules). — Discours de M. Jules Lair, directeur de la Soc. des Antiq. de Norm. (1884).

Le Bret. — Étude sur la propriété foncière en Angleterre.

Legoux (Jules). — Histoire de la commune de Chapelles-Bourbon. — Propos d'un bourgeois de Paris. — Du droit de grâce en France, comparé avec les législations étrangères.

Laskowski (Dr). — Un cas d'amiélencéphalie partielle. — L'embaumement, la conservation des sujets et les préparations anatomiques.

Limayrac (Léopold). — Étude sur le moyen âge, Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau de Montratier).

Piédagnel (Alex.). — En route (poésies).

Sauvage (H.). — Domfront pendant la guerre de Cent-Ans.

Travers (Julien). — Annuaire du département de la Manche. 58e année.

Travers (Émile). — Excursions archéologiques (Assoc. norm. 1885). — Les restes de Christophe Colomb.

Van Drival (Le chanoine). — Histoire de Charlemagne.

Tessier. — La mort d'Étienne Marcel.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat. , etc. , et soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des trav. histor. au Min. de l'Inst. publ.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Société de géographie, boulevard St-Germain, 184.
Société des antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Soc. philomath., rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation
Agen. Annales de l'Académie Jasmin
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société hist. et arch. de l'Orne.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Soc. d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.

Caen. Société Linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bull. de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Soc. des sciences, etc.

Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Acad. des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des let., sc. et arts des Alpes-Marit.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.

Puy (*Le*). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Saintes. Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba. (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.

Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund. (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Institut libre des sciences.
— Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artiglieria e genio.
San-Francisco (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sydney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1886.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1885-1886.

MM.

FAUVEL, *président.*
GIRAULT, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
TESNIÈRE, *trésorier.*
TRAVERS (J.), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

FAUVEL, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
FAYEL, HOUYVET, CHAUVET, GIRAULT, DE BEAUREPAIRE, BERJOT.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.	MM.
1839 28 juin.	TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1852 24 déc.	MORIÈRE, doyen de la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'agriculture.
1872 26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1873 24 juin. MAHEUT, prof. à l'École de méd.
1873 24 juin. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, anc. direct. de l'École de médecine.
1873 24 juin. CAREL, prof. à la Faculté de droit.
1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT, id.
1876 28 janv. TESSIER, id.
1877 28 déc. DITTE, prof. à la Fac. des sciences.
1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la F. de droit.
1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.
1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 fév. FAUVEL (A.), juge de paix.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Fac. des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, 1er Présid. à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill. LECORNU, ing. des Mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant.
1884 25 avril. LEMAITRE (Raoul), substitut du procureur de la République.
1884 26 déc. VAUGEOIS, prof. à la Fac. de droit.
1884 26 déc. ZEVORT, rect. de l'Acad. de Caen.

Date de l'élection.

1885 26 déc. BOREUX, ing. en chef des ponts et chaussées.

1886 26 mars. LE BRET, prof. à la Fac. de droit.

1886 28 mai. RIVAUD, préfet du Calvados.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1840 22 mai BONNAIRE (1), prof. hon. à la Fac. des sciences.

1849 26 janv. DESBORDEAUX (2), de la Société d'agriculture.

1849 23 fév. BOUET (3), peintre, à Caen.

1850 25 nov. LE BOUCHER (4), prof. hon. de la Fac. des sciences, à Livry, près Caumont.

1853 25 nov. LE TELLIER (5), ancien inspecteur de l'Université.

(1) Date de l'élection de M. Bonnaire, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Desbordeaux, comme membre titulaire.

(3) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(4) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(5) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (Cette catégorie de membres n'existe plus).

Date de l'élection ou de la nomination.	
1859 29 nov.	DEMOLOMBE, doyen de la Fac. de droit.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (2)

Date de la nomination.	MM.
1851 28 nov.	AKERMANN, antiq., à Londres.
1854 24 fév.	ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
1861 29 nov.	ANQUETIL, insp. d'Acad. honor., à Versailles.
1875 28 mai.	BAVELIER, anc. avocat au Conseil d'État.

(1) Date de la nomination de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.

1842 28 janv. BELLIN (G.), avocat, à Lyon.

1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.

1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.

1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.

1840 27 nov. BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.

1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.

1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon., à Coutances.

1843 24 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.

1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, anc. prem. prés., à Bourges.

1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.

1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État.

1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.

1872 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc., à Paris.

1873 25 avril. BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.

1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.

Date de la nomination.

1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

1849 23 nov. BUSSCHER (DE), secrét. de l'Acad. roy. de Gand.

1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande (Dublin).

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Fac. de droit de Lyon.

1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1858 26 nov. Mme CAREY, poëte angl., à Brixham.

1843 24 mars. CASTEL, anc. agent-voyer chef, à Bayeux.

1859 25 nov. CHARENCEY (DE), linguiste, à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1882 23 juin. CHAUMELIN, direct. des Douanes, à Paris.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.

1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (DE), anc. dir. des Beaux-Arts.

1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à Paris.

1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'Éc. de méd., à Rouen.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Ac. franç., à Paris.

1833 19 juill. Mme COUEFFIN, poëte, à Bayeux.

1862 25 juill. COUGNY, insp. gén. de l'Ens., à Paris.

Date de la nomination.

1886 26 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).

1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

1884 22 fév. CRÈVECOEUR (Robert DE), à Paris.

1853 23 déc. CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.

1865 27 janv. CUYPER (DE), insp. de l'Éc. des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poëte, à Bayeux.

1885 27 nov. DANBÉ, chef d'orch. à l'Opéra-Comique, Paris.

1853 25 nov. DARU, anc. ministre des aff. étr., à Paris.

1866 23 nov. DAUSSE, anc. ingénieur en chef, à Paris.

1851 28 nov. DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.

1860 26 déc. DECORDE, anc. secr. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.

1872 23 fév. DELISE, cons. à la Cour de Cassation.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), anc. préfet du Calvados.

1871 24 fév. DELORME (René), lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.

Date de la nomination.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Soc. des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1826 24 nov. DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, à Paris.

1825 25 fév. DIEN, graveur, à Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiv., à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, anc. insp. d'Acad., à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, prosecteur à la Fac. de méd. de Paris.

1884 28 mars EGGER (Victor), prof. à la Fac. des lettres de Nancy.

1849 23 mars ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingén. gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1853 25 nov. ENGELSTORF, évêque de Fionie.

1859 27 mai. ESTAINTOT (Robert D'), avocat, à Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conserv. de la Bibl. de Vire.

1871 24 mai. FERRAND, anc. préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur, à Paris.

1858 22 janv. FEUILLET (Oct.), de l'Acad. Franç.

1886 26 fév. FEUILLET DE CONCHES, 23, rue des Mathurins, à Paris.

Date de la nomination.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lyc. de Versailles.
1883 25 mai. FINOT, archiv. du dép. du Nord.
1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, sénateur, anc. ambassadeur, à Paris.
1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof., à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).
1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bayeux.
1852 24 déc. GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1859 25 déc. GAUCHER, prof. de rhét. au Lyc. Condorcet, à Paris.
1853 27 mai. GENS (DE), p. à l'Athénée d'Anvers.
1850 27 déc. GIRARDOT (DE), antiq., à Bourges.
1883 25 mai. GUÉRIN, biblioth., au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Lyon.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, m. de l'Inst., à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.

Date de la nomination.

1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.
1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Inst.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1846 26 juin. JAMES (Dr Constantin), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. admin. de la marine, à Rochefort.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.
1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'Éc. des Chart., à Paris.
1842 24 juin. LALOUEL, anc. prof., à Sourdeval.
1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist., à Paris.
1884 28 nov. LEBRETON (GASTON), dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lyc. de St-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Acad., à Coutances.
1871 26 mai. LECERF, antiquaire, à Paris.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.

Date de la nomination.

1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars. LEGRELLE, 11, r. Neuve, Versailles.
1846 26 juin. LE HÉRICHER. anc. prof. de rhét., à Avranches.
1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.
1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.
1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.
1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1855 27 juill. LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai. LIAIS (Em.), maire de Cherbourg.
1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).
1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1877 28 déc. LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, h. de lettres, à Bernay.
1860 27 avril. LUCE (S.), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868 27 nov. MARIE, p. à l'Éc. de dr. de Rennes.

Date de la nomination.

1885 13 mars. MARLIÈRE, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

1871 24 nov. MARSY (DE), conserv. du musée de Compiègne.

1851 28 nov. MAURY, dir. des Arch. nat., à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Soc. des Antiq. de Londres, à Liverpool.

1848 22 déc. MÉNANT, v.-présid. du Trib. civ. de Rouen.

1844 23 juill. MERGET, anc. prof. à la Fac. des sc. de Lyon.

1869 24 déc. MÉTIVIER, anc. prof. d'hist., à La Flèche.

1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conserv. du musée Guimet, à Lyon.

1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculp., à Paris.

1881 23 déc. MONOD (H.-C.), préfet du Finistère.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honor., à Nîmes.

1859 26 nov. OLIVIER, insp. gén. des ponts et ch., à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, av[t]., anc. proc. de la Rép., au Havre.

1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.

Date de la nomination.	
1853 25 nov.	PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 28 juill.	PÉZERIL, intend. mil., au Mans.
1872 24 mai.	PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-s.-S.
1850 27 déc.	Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882 28 juin.	PINEL (Hon.), anc. offi. supér., à Gonesse (Seine-et-Oise).
1868 27 nov.	PIQUET, cons. à la Cour d'appel, en retraite, à Paris.
1853 25 nov.	POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin.	POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sc., à Paris.
1853 27 mai.	PONTGIBAUD (DE), à Fontenay (Manche).
1862 25 juill.	POTIN (Alph.), h. de lett., à Paris.
1844 23 févr	PUISEUX (L.), insp. gén. h., à Paris.
1842 24 juin.	QUATREFAGES (DE), m. de l'Inst., à Paris.
1840 3 août.	QUÉNAULT-DESRIVIÈRES, ancien proviseur, à Nîmes.
1872 26 janv.	RAMBAUD, prof. à la Fac. des lett., à Paris.
1840 27 nov.	RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.
1854 28 avril.	REINVILLIER (Dr), à Paris.
1866 23 nov.	RENAULT, cons. hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
1862 25 juill.	RIBEYRE (F.), h. de lett., à Paris.
1849 23 nov.	ROACH-SMITH, antiq., à Londres.
1861 27 déc.	ROBERT DE LATOUR (Dr DE), à Paris.

Date de la nomination.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
1851 25 juill. ROZIÈRE (DE), sénateur, à Paris.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur, à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, insp. gén. des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 26 déc. SICOTIÈRE (DE LA), sénateur, à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1851 23 mai. SOULTRAIT (DE), anc. trés. pay. gén.

1851 23 mai. TARDIF (A.), cons. d'État hon., à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, h. de lett., à Paris.
1869 23 avril. THIELENS, natural., à Tirlemont.
1867 22 fév. TISSOT (Am.), biblioth., à Lisieux.
1835 24 avril. TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 27 fév. TROCHON, avt, anc. mag., à Tours.

1873 26 déc. VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chauss., à Cros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
1865 24 nov. VILADE (L. DE), juge au Trib. de Bayeux.

Date de la nomination.

1869 24 déc. WIESENER, anc. prof. d'histoire au Lycée Louis-le-Grand.
1862 25 juill. WITT (Cornélis DE), au Val-Richer.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1886).

Membre titulaire.

Date de la nomination.

1869 24 déc. DENIS-DUMONT, prof. à l'École de Médecine.

Membres correspondants.

1861 28 juin. BOITEAU (Paul), h. de lett., à Paris.
1870 25 fév. GIMET, ancien préfet du Calvados.
1843 28 avril. JAMIN, membre de l'Institut.
1866 26 déc. LEBEURRIER (l'abbé), anc. archiviste de l'Eure.
1861 22 mai. LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
1866 23 nov. SAINT-VENANT (DE), m. de l'Inst.
1864 22 juill. QUESNAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.
1871 28 juill. CLAYE (J.), homme de lett., à Paris.

ERRATUM.

Page 269, à la note, au lieu de « marquis de Nonant-Lieu », lire : « marquis de Nonant, lieutenant pour le roi en ses pays et duché d'Alençon. »

TABLE DES MATIÈRES.

POÉSIES.

Caen, Imp. Henri Delesques

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

par 264

L'ACA

SCIEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1887-88

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

PORT DE CAEN

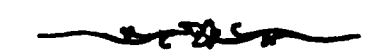
NOTE

SUR

LES TRAVAUX D'ENROCHEMENTS EXÉCUTÉS DANS LA BAIE DE L'ORNE

Par M. BOREUX

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre titulaire.



Programme suivi pour les travaux. — L'embouchure de la rivière d'Orne qui tombe dans la mer, au droit du port d'Oyestreham, après un long parcours effectué au travers de sables extrêmement mobiles, sert d'accès au port en question, qui est la tête du canal de Caen. Tous les efforts tentés depuis une vingtaine d'années, en vue de l'amélioration de cet accès, ont été dirigés avec le but de fixer l'embouchure dans une position aussi invariable que possible ; on s'est efforcé en même temps de la concentrer dans un chenal unique. Pour satisfaire à ce double programme, on a agi sur les rives à créer ou à maintenir, en établissant sur ces rives des cordons d'enrochements sub-

mersibles qui ne présentent qu'un faible relief au-dessus du plan des basses-mers.

Situation de la baie en 1863. — C'est en 1863-1864 que, pour la première fois, on eut à mettre en pratique les idées qui viennent d'être exprimées. A cette époque, le canal de Caen à la mer, en service depuis quelques années seulement (1857), avait une entrée s'encombrant petit à petit par suite de changements survenus dans la baie de l'Orne depuis la création des ouvrages. Voici dans quelles conditions les modifications s'étaient produites.

Antérieurement à l'exécution des jetées qui donnent accès au port d'Oyestreham et de ce port au canal lui-même, l'embouchure de la rivière d'Orne, ouverte, ainsi qu'il a été dit, dans les sables mobiles de la baie, présentait malgré tout, depuis assez longtemps, une grande fixité. On avait entendu profiter de cette circonstance en plaçant dans le chenal même de la rivière l'extrémité des jetées ; mais il était arrivé que la saillie constituée par ces ouvrages avait arrêté, ou tout au moins très notablement entravé la marche des sables qui circulent sur la côte de l'ouest à l'est. De sorte que les alluvions cessant de nourrir suffisamment les bancs situés sur la rive droite (ou est) de l'embouchure, ceux-ci s'étaient appauvris graduellement, et leur affaiblissement avait permis à l'Orne, sortant de la baie de Sallenelles, de se frayer des faux chenaux dans la direction du nord.

La présence de ces faux chenaux, dont le principal était appelé « la Passée », avait eu pour résultat

d'empêcher l'Orne de conserver, à la sortie des jetées, l'embouchure fixe qu'elle avait lors de leur construction. En effet, les sables arrêtés par la saillie de la jetée de l'ouest, s'étant d'abord amoncelés pendant un certain temps dans l'angle compris entre cette jetée et la côte, avaient fini par déborder à son extrémité et par se déverser dans le chenal de la rivière. Le courant de celle-ci, affaibli par la perte résultant de l'ouverture des divers bras secondaires, ne s'était plus trouvé assez fort pour balayer chaque jour les matières amenées de l'ouest. L'Orne avait donc été repoussée du côté opposé ; en même temps, les profondeurs diminuaient sensiblement dans le chenal donnant accès aux jetées d'Oyestreham.

Enrochement est-ouest. — L'état des choses, en 1863, étant celui qui vient d'être expliqué, on dut se préoccuper des conséquences de l'absorption possible par « la Passée » de toutes les eaux de l'Orne coulant à basse-mer. On dressa donc un projet ayant pour but de barrer ce faux chenal et de ramener l'embouchure à l'entrée des jetées ; l'étude, ainsi entendue, fut d'ailleurs conçue d'après le raisonnement ci-après : « Si autrefois », disait-on, « le chenal restait fixe dans « la direction qui va de la Pointe-du-Siège à l'entrée « des jetées d'Oyestreham, parce qu'il était compris « entre deux rives suffisamment solides, si cet état de « choses n'a été modifié que parce que l'une de ces « rives, constituant le gros banc de Merville, s'est « trouvée affaiblie, il faut défendre le banc, et le « chenal sera replacé dans les conditions précédentes. »

Partant de ces idées, on proposa la construction d'un enrochement submersible, désigné sous le nom d'enrochement Est-Ouest au plan ci-annexé, et présentant une longueur totale de 2,204 mètres. Le tracé de cet enrochement, dont la partie antérieure devait barrer « la Passée », était prévu de manière à ce que son extrémité ouest passât à 190 mètres du musoir de la jetée ouest d'Oyestreham. La crête devait être à environ $0^{m},50$ au-dessus du plan des basses-mers.

Les travaux, ainsi compris, furent entrepris immédiatement ; ils étaient terminés vers la fin de 1864. A cette époque, « la Passée » était barrée et tout le chenal de l'Orne, à marée basse, passait à l'extrémité des jetées. Mais il y avait trop peu de temps que les travaux étaient terminés, et, à part le résultat, d'ailleurs capital de l'obstruction de « la Passée », on n'avait pas obtenu d'approfondissement sérieux. Ainsi, tandis qu'au 15 juillet 1863, les bancs situés entre l'extrémité des jetées et le chenal de l'Orne étaient à $2^{m},74$ en contrehaut du zéro des cartes marines, ils ne s'étaient abaissés, en 1864, que de $0^{m},12$, soit à la cote $2^{m},62$. Au mois d'août 1865, on obtenait sur les bancs la cote $2^{m},31$; mais à la sortie du port, on n'avait encore que la cote $2^{m},37$. Le chenal avait d'ailleurs notablement gagné sur les bancs du côté de l'ouest. Afin de le pousser autant que possible dans cette direction, on fut conduit, dès 1866, à établir deux épis enracinés au cordon d'enrochements, terminé l'année précédente, lesquels furent placés respectivement à 100 et 225^{m} de l'extrémité ouest du cordon. Par suite de l'exécution

des épis, le chenal de l'Orne fut contourné à l'entrée des jetées d'Oyestreham, dans un passage de 150^m de largeur seulement.

Dans les conditions qui viennent d'être dites, on avait obtenu, à la fin de 1868, un approfondissement de $0^m,89$ sur les cotes de 1863. En même temps, on observait un redressement du chenal vers le large et une tendance de ce chenal à se rapprocher de la direction nord-sud, à peu près dans le prolongement des jetées.

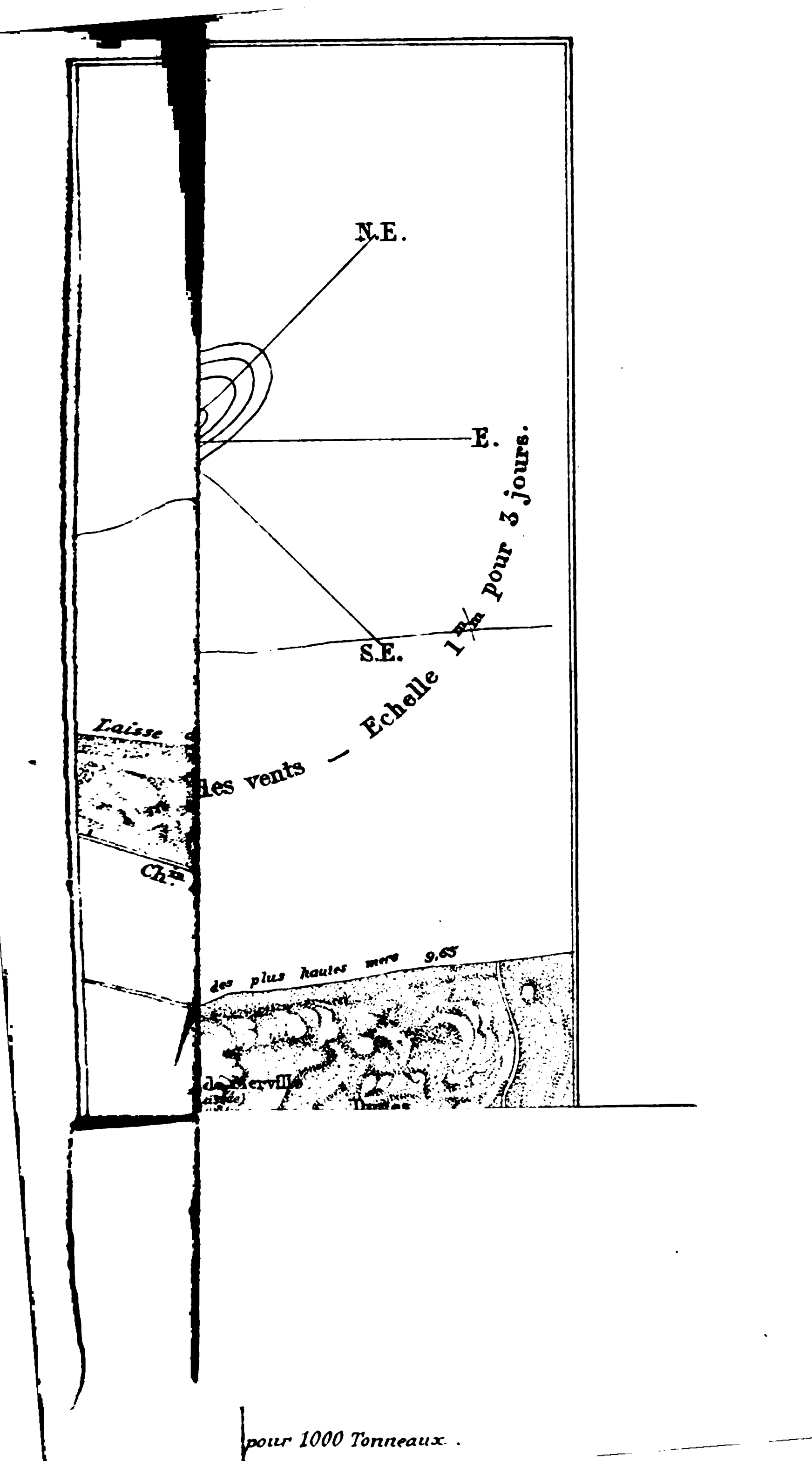
Cordons nord-est et nord-ouest. — En mai 1869, on se préoccupa de maintenir le courant dans la direction favorable à laquelle il venait d'arriver, et c'est ainsi qu'on entreprit l'exécution d'un nouveau cordon d'enrochements, dit du Nord-Est (Voir le plan), devant avoir pour effet de s'opposer pour l'avenir à toute divagation sur la rive droite. On fut conduit très rapidement à exécuter sur la rive gauche un cordon analogue, dit du Nord-Ouest, destiné à empêcher la formation de faux bras que favorisait le courant de la rivière venant d'amont, lequel était précisément lancé de ce côté. Puis, les deux cordons ayant été successivement prolongés, de manière à guider le chenal sur un parcours assez étendu dans la baie, on était arrivé en 1876 à placer leurs extrémités nord à $1,000^m$ au large du musoir de la jetée de l'ouest du port d'Oyestreham.

Le point le plus haut du chenal n'était plus alors qu'à $1^m,66$ en dessus du zéro des cartes marines; on avait ainsi gagné plus d'un mètre sur la pro-

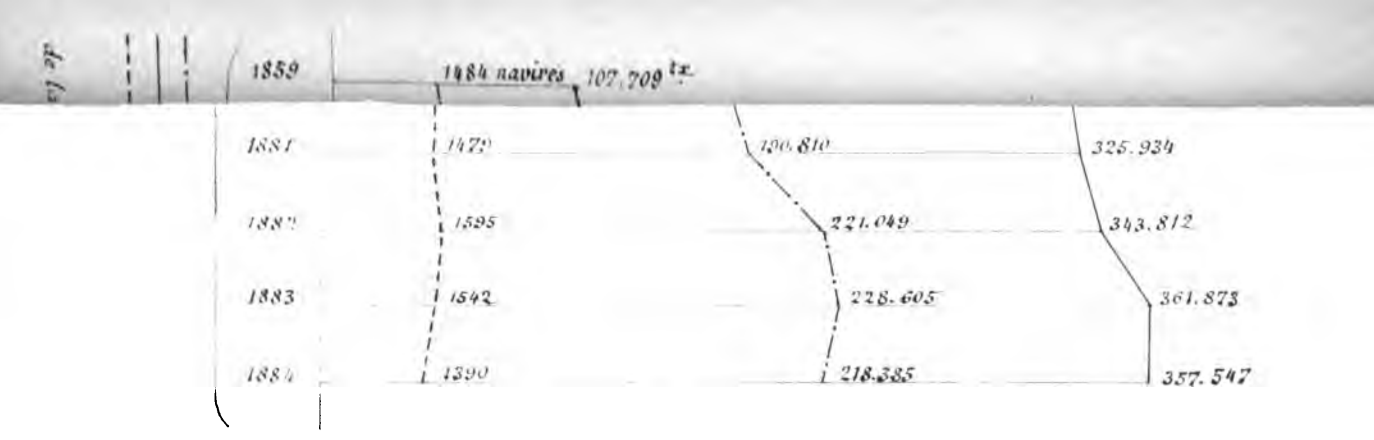
fondeur de 1863 ; à la vérité, ce résultat était acquis dès 1872.

Études et travaux de 1882-1884. — On resta dans le *statu quo* jusqu'en 1882. A cette époque, les nombreuses observations que l'on avait pu faire pendant une période de dix ans amenèrent à considérer comme entièrement acquis l'approfondissement correspondant à la cote $1^{m},66$; mais ce qui fut démontré en même temps, c'est qu'on n'avait pas obtenu une fixité suffisante du chenal au large de la partie guidée par les cordons. En dehors de cette partie, les variations, tout en n'étant en aucune façon comparables à celles qui auraient précédé la période antérieure à l'exécution des enrochements, présentaient cependant une amplitude et une fréquence encore gênantes. D'autre part, les profondeurs du chenal, bien que sensiblement égales à celles que l'on trouve sur le busc de l'écluse d'entrée du canal, n'étaient pas encore suffisantes. Il faut, en effet, considérer qu'à la mer, lors des mauvais temps, le tirant d'eau utilisable diminue de la hauteur correspondante à « la levée » des lames ; or, à Oyestreham, « la levée » n'est pas de moins de $0^{m},60$ à $0^{m},70$ lors des mauvais temps « ordinaires » ; de sorte qu'en fait, pour qu'un navire trouve toujours dans le chenal extérieur le tirant d'eau qu'il peut utiliser au passage du busc de l'écluse d'entrée, il est nécessaire que le fond du chenal soit à $0^{m},60$ ou $0^{m},70$ en contrebas du busc de l'écluse.

D'après ces considérations, de nouveaux travaux d'enrochements furent décidés il y a trois ans et exé-



pour 1000 Tonneaux .



1859
1484 navires
107.709 tx.
1881
1472
190.810
325.934
1882
1595
221.049
343.812
1883
1542
228.605
361.873
1884
1390
218.385
357.547
de la
pour 1000 Tonneaux

cutés au cours des années 1883 et 1884. Le programme adopté pour la rédaction du projet comportait un prolongement des cordons, ayant pour objet d'augmenter encore la longueur guidée du chenal ; d'autre part, on devait relever, notamment vers leurs enracinements du côté de terre, le niveau des cordons existants. Le but de cette dernière partie du projet était d'augmenter à la fois le volume et la hauteur des eaux comprises entre les cordons à marée baissante, ainsi que le temps pendant lequel le courant est empêché de divaguer dans la baie en dehors du chenal. Ces diverses modifications apportées aux conditions de l'écoulement des eaux du jusant étant toutes de nature à produire un effet de creusement plus énergique sur le fond du chenal endigué, en même temps qu'à conserver une impulsion plus énergique aux eaux sortant de ce chenal, on pouvait espérer ainsi que l'exécution du travail amènerait le double résultat d'approfondissement et de fixation que l'on avait en vue.

Situation de la baie en 1885. — Les résultats que l'on espérait des travaux de 1883-1884 ne se sont pas fait attendre, et, dès le mois de mars dernier, les branches du chenal sortant des cordons présentaient un caractère de concentration inconnu jusqu'alors, en même temps que les profondeurs offertes à la navigation avaient augmenté considérablement. On se rendra compte du progrès obtenu sous ce rapport, en considérant d'abord qu'à l'époque qui vient d'être indiquée, le point le plus haut du chenal n'était plus qu'à $1^m,22$ en dessus du zéro des cartes marines. Cet abaissement

de $0^{m},44$ otenu en trois ans, porte à $1^{m},52$ l'approfondisement réalisé depuis le commencement des travaux d'enrochement (15 juillet 1863) et il convient d'ajoûter d'ailleurs que ce n'est pas seulement pour un certain nombre de points hauts, mais bien pour le parcours entier du chenal que l'amélioration a été constatée. A cet égard, on peut indiquer, par exemple, que tandis que la profondeur « moyenne » du chenal, au 30 mars 1881, correspondait à la cote $1^{m},61$ en dessus du zéro des cartes, la profondeur analogue, constatée au 31 mars 1885, correspondait à la cote $0^{m},62$ en contre-haut du même zéro ; approfondissement : 1^{m}.

Tels sont les résultats importants qui ont été obtenus par suite de l'exécution des divers cordons indiqués au plan annexé à la présente note. Un seul de ces cordons, figuré sur la rive gauche de l'Orne, à l'amont des jetées (entre celles-ci et la Pointe-du-Siège) a été laissé de côté dans la description qui précède, comme ne se rattachant pas au programme en vue duquel ont été établis tous les autres enrochements. Le cordon en question, exécuté en 1881-1882, n'a eu qu'un but spécial, faire agir le courant de l'Orne directement sur l'extrémité des jetées, afin d'empêcher l'arrêt en cet endroit des alluvions venues de l'ouest, lesquelles ont une tendance à rétrécir outre mesure l'entrée du port.

Résultats commerciaux. — Il est intéressant de se rendre compte des résultats commerciaux auxquels correspondent les améliorations qui ont été indiquées en ce qui concerne la profondeur et la fixité du chenal extérieur donnant accès au port de Caen. A cet effet,

on a réuni sur une feuille trois diagrammes, donnant pour chacune des années 1859 à 1884 : 1° le tonnage jauge des navires entrés ; 2° le tonnage effectif des marchandises importées et exportées ; 3° le nombre total de navires entrés.

Si l'on considère, dans le diagramme des tonnages jauge, la partie qui commence à l'année 1864, c'est-à-dire à l'époque de l'achèvement des premiers travaux d'enrochements, on voit le mouvement annuel du port monter, en vingt ans, de 117,878 à 218,385 tonnes, ce qui représente une augmentation totale de 85 pour cent du mouvement primitif, correspondant à une augmentation moyenne d'un peu plus de 4 pour cent par an.

Le résultat acquis n'est pas moins net, en ce qui concerne les tonnages effectifs (importation et exportation cumulées). En prenant aussi, dans la courbe représentative de ces tonnages, la partie afférente à la période 1864-1884, on trouve un tonnage annuel ayant passé de 148,345 tonnes (en 1864) à 357,547 tonnes (en 1884). L'augmentation proportionnelle est égale, cette fois, aux 141/100es du chiffre primitif, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 7 pour cent.

Ces résultats sont déjà par eux-mêmes assez probants pour permettre de conclure en faveur des effets produits par les travaux ; on peut d'ailleurs les corroborer par une considération tirée de la comparaison de la jauge moyenne des navires entrés au port pendant la période considérée (1864-1884). A ce point de vue, il est de notoriété publique que les dimensions

des navires fréquentant le port de Caen ont considérablement augmenté depuis un certain temps. Ce fait est facile à chiffrer d'après les diagrammes, desquels on peut tirer, par exemple, que, tandis que la jauge moyenne des navires entrés était de 75 tonneaux en 1864, cette jauge était passée à 157 tonneaux en 1884.

L'augmentation totale (109 pour cent du chiffre primitif) peut être décomposée en fractions correspondantes aux améliorations successives de l'état du chenal. Il est à propos de constater à ce sujet que les diverses périodes pour lesquelles les améliorations du chenal ont été les plus marquées, sont aussi celles des accroissements les plus importants dans l'échantillon des navires. Ainsi d'abord, de 1864 à 1869, c'est-à-dire aussitôt après l'approfondissement résultant des premiers travaux, on a constaté un accroissement annuel de 5,6 pour cent dans la jauge moyenne ; en second lieu, de 1874 à 1879, l'approfondissement s'étant un peu accentué et le chenal ayant conservé une assez grande fixité relative, l'accroissement annuel de la jauge a été de 6,6 pour cent ; enfin, pendant la période 1879-1884 (approfondissement accentué et surtout *généralisé*), l'accroissement annuel de la jauge est monté à 8,8 pour cent (de la valeur afférente à l'année 1884).

Caractères de la navigation actuelle du port. — Il résulte des divers chiffres cités que les conditions nautiques du port de Caen, telles qu'elles ont été améliorées par les travaux d'enrochements exécutés dans la baie de l'Orne, ont permis à ce port, indépendamment

de l'augmentation notable constatée dans son tonnage, de recevoir d'une manière régulière des navires de plus en plus forts. C'est dire que le port a été accommodé aux exigences résultant de l'état actuel du matériel naval, dans lequel les navires de faible échantillon ne tiennent plus qu'une place de plus en plus restreinte.

Le port de Caen n'a pas d'ailleurs été moins apte à se prêter à l'extension prise, depuis un certain nombre d'années, par la marine à vapeur. Si on examine à ce point de vue les états de navigation du Canal pour les douze années 1873 à 1884, on voit que, tandis qu'en 1873, le nombre des navires à vapeur constituait seulement les 0,10 du nombre total des navires reçus par le port, le tonnage-jauge des steamers n'était d'ailleurs que les 0,16 de la jauge totale ; en 1884, le nombre des navires à vapeur s'est élevé à plus de la moitié (0,51) du nombre des navires reçus, en même temps que la jauge de la navigation à vapeur a atteint 0,65, soit près des deux tiers de la jauge totale. Ce double fait est mis en évidence par le petit tableau ci-après, qui montre en même temps dans quelles conditions d'extrême rapidité la navigation à vapeur a pris une place prépondérante dans le mouvement du port de Caen.

Années.	Proportion (pour 100) de la navigation à vapeur.	
	Nombre de Navires.	Jauge.
1873	10	16
1874	11	18
1875	13	20
1876	13	21
1877	23	30
1878	22	29
1879	24	37
1880	22	35
1881	32	43
1882	44	52
1883	49	60
1884	51	65

Dépenses. — Les dépenses faites pour l'exécution et l'entretien des travaux ci-dessus décrits ont été relativement peu importantes.

Pour l'établissement, le coût total a été seulement de 188,520 fr. 15 c., répartis ainsi qu'il suit, savoir :

Redressement du chenal	(1863-1864)	58,000 fr.	»»
Enrochements directeurs et épis	(1866-1872)	31,593	80
Prolongement du cordon nord-ouest. . . . , .	(1875-1876)	28,000	»»
Exhaussement et prolongement des cordons. .	(1883-1884)	70,926	35
Total comme ci-dessus. . .		188,520 fr.	15

L'entretien n'a donné lieu, jusqu'ici, qu'à des dépenses ne dépassant pas 2,600 fr. par an.

DES FORCES

SUSCEPTIBLES DE FAIRE MOUVOIR UN SOLIDE

SUIVANT UNE LOI SIGNALÉE PAR JACOBI

Par A. de SAINT-GERMAIN

Professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

Lorsqu'un solide S, ayant un point fixe O, est soustrait à l'action de toute force extérieure, le mouvement qu'il prend, à la suite d'un mouvement initial donné, est analytiquement déterminé par les équations d'Euler.

$$(1) \quad \frac{dp}{dt} = \frac{B-C}{A} qr, \quad \frac{dq}{dt} = \frac{C-A}{B} rp, \quad \frac{dr}{dt} = \frac{A-B}{C} pq,$$

où les lettres ont un sens bien connu : mais c'est à Poinsot qu'est due la représentation géométrique de ce mouvement. La force vive de S et le moment du couple résultant des quantités de mouvement ont des valeurs constantes H, G, et l'on a

$$(2) \quad Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 = H, \quad A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2 = G^2.$$

Soient Π un plan mené, à la distance $\frac{\sqrt{H}}{G}$ du point O,

parallèlement au plan du couple G et, par conséquent, fixe dans l'espace ; E l'ellipsoïde central relatif au point O et dont l'équation, par rapport aux axes principaux, OX, OY, OZ, est

$$(3) \qquad Ax^2 + By^2 + Cz^2 = 1 :$$

le mouvement de S est tel que E reste tangent au plan Π, la droite menée du point O au point de contact variable M étant l'axe instantané de rotation de S, et la vitesse angulaire correspondante étant égale à OM $\sqrt{H}$.

Supposons maintenant que A, B, C désignent des constantes quelconques, et qu'un système Σ de trois axes rectangulaires OX, OY, OZ soit animé, autour du point O, d'un mouvement μ défini par des équations de la forme (1) : on en déduira des conséquences analogues à celles que Poinsot a pu tirer des équations d'Euler, si ce n'est que les constantes H et G n'auront plus qu'une signification géométrique indiquée par les équations (2) et que la surface E, définie par l'équation (3), n'est plus nécessairement un ellipsoïde d'inertie, mais une quadrique à centre qui roule sur un plan Π en entraînant le système Σ. M. Darboux donne, dans une acception générale, au mouvement μ le nom de *mouvement de Poinsot* : on conserve les noms de polhodie et d'herpolhodie aux lignes U et V décrites par le point de contact M sur la quadrique E et sur le plan Π.

On peut donner à Σ un mouvement μ' tel que l'axe de la rotation instantanée soit, à chaque instant et par

rapport à Σ, égal et opposé à l'axe de la rotation dans le mouvement μ : je vais montrer en quelques mots que c'est encore un mouvement de Poinsot. Il suffit d'établir que ce mouvement μ' peut être défini par trois équations de la forme (1) dans lesquelles on aurait remplacé p, q, r par $-p$, $-q$, $-r$ et A, B, C par des paramètres inconnus A', B', C'. On devra avoir

$$(4)\quad \frac{B-C}{A}=\frac{C'-B'}{A'},\ \frac{C-A}{B}=\frac{A'-C'}{B'},\ \frac{A-B}{C}=\frac{B'-A'}{C'}:$$

or ces équations sont compatibles ; en effet, si on élimine A' entre les deux dernières, on trouve

$$(A+C-B)\,BC'=(A+B-C)\,CB';$$

par raison de symétrie, on voit que les équations (4) se réduisent à deux :

$$(5)\quad \frac{A'}{A\,(B+C-A)}=\frac{B'}{B\,(C+A-B)}=\frac{C'}{C\,(A+B-C)}$$

et la proposition est démontrée. Chacune des fractions (5) est égale à

$$\frac{A'p^2+B'q^2+C'r^2}{A\,(B+C-A)\,p^2+\ldots\ldots}=\frac{H'}{(A+B+C)\,H-2G^2},$$

H' devant être une constante. Les équations (4) déterminant seulement les rapports de A', B', C', je puis faire $H'=H$; la polhodie correspondant au mouvement μ' serait symétrique de U par rapport au point O, mais on peut évidemment la remplacer par U elle-même, à condition de remplacer l'herpolhodie par l'herpolhodie V' qui lui est symétrique par rapport au

point O. Donc, à une polhodie donnée, correspondent deux mouvements de Poinsot et deux herpolhodies.

Considérons les cônes Γ, (C), (C′), qui ont pour sommet le point O et pour directrices respectives U, V, V′ : dans le mouvement μ, le cône Γ qui est lié à Σ, roule sans glisser sur (C), tandis que, dans le mouvement μ', il roule sur (C′). Mais imaginons que Γ, en roulant sur (C), entraîne avec lui (C′), de manière que les positions relatives de (C′) et de Γ soient à chaque instant les mêmes que dans le mouvement μ' : (C′) roulera sans glisser sur (C) et les composantes de sa rotation instantanée, suivant les axes OX, OY, OZ de Γ, seront $2p$, $2q$, $2r$; je dirai que ce mouvement μ'' de (C′) est un mouvement *résultant de deux mouvements de Poinsot associés*. On sait que, par rapport à OXYZ, les axes OP, OP′ des plans Π, Π' ont pour cosinus directeurs

$$\frac{Ap}{G}, \frac{Bq}{G}, \frac{Cr}{G}; \quad -\frac{A'p}{G'}, \quad -\frac{B'q}{G'}, \quad -\frac{C'r}{G'};$$

donc

$$\cos \mathrm{POP'} = -\frac{AA'p^2 + BB'q^2 + CC'r^2}{GG'}.$$

Le carré de la rotation instantanée ω dans le mouvement μ'' est égal à $4p^2 + 4q^2 + 4r^2$; si, de la dernière relation et des équations (2), on tire p^2, q^2, r^2, on voit que ω^2 est une fonction linéaire de $\cos \mathrm{POP'}$ et ne dépend d'aucune autre variable.

Jacobi a signalé un cas remarquable où se produit un mouvement μ'': c'est celui où un solide fixé par un

point O pour lequel l'ellipsoïde d'inertie se réduit à une sphère, se meut sous l'action de la pesanteur : l'axe OP du plan qui contient l'herpolhodie fixe V est vertical ; OP′ passe par le centre de gravité du solide. Le théorème de Jacobi a été établi et développé par M. Halphen et par M. Darboux.

Je vais chercher quelles forces il faudrait faire agir sur un solide quelconque, tel que S, pour lui imprimer un mouvement résultant de deux mouvements de Poinsot associés, dans lequel le plan de l'herpolhodie mobile V′ serait perpendiculaire à l'un des axes principaux d'inertie OZ. Je suppose que les forces cherchées dépendent uniquement de l'orientation de S : elles pourront se remplacer par une résultante de translation appliquée au point fixe et par trois couples de moments L, M, N agissant dans les plans principaux OYZ, OZX, OXY ; ce sont ces moments qu'il s'agit de calculer, et ils sont donnés par les formules d'Euler

$$(6) \qquad L = A\frac{dp}{dt} + (C - B)\,qr, \text{ etc.},$$

A, B, C désignant les moments principaux d'inertie de S ; p, q, r les composantes de sa rotation instantanée ω.

Prenons trois axes fixes OX_1, OY_1, OZ_1 dont le dernier soit perpendiculaire au plan de l'herpolhodie fixe V et définissons la position de S à l'aide des trois angles d'Euler, θ, ψ, φ. Les projections, sur OZ et sur OZ_1, du rayon OM mené du point fixe au point de contact de

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

BIOGRAPHIE

DE

LOUIS-HENRI MOULIN

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire honoraire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Plus d'une fois j'ai fait, par circonstance, la biographie de quelques-uns de mes anciens élèves de rhétorique, au collège de Saint-Lo. Je les ai faites sans peine et presque au courant de la plume. Aujourd'hui, j'entreprends celle de l'un de mes camarades de classe au même collège, sous le premier Empire, et, je l'avoue, je suis effrayé de ma tâche, tâche imposée par une amitié toujours accrue sans s'être affaiblie par la distance des lieux que nous avons habités, moi resté normand obscur, lui devenu parisien célèbre.

Moulin (Louis-Henri), naquit à Octeville, le 31 janvier 1802, le même jour que moi, moi né à Valognes, lui près de Cherbourg, moi le matin, lui le soir, de sorte que j'étais son aîné de quelques heures. Il avait à peine huit ans lorsqu'il perdit son père, qui l'aimait

comme on aime un fils unique; heureusement pour lui il retrouva dans un beau-père, M. Ferey, les soins et la sollicitude de l'excellent père qu'il avait perdu. A dix ans, il fut conduit à Saint-Lo, dont le collège était, disait-on, le meilleur du département de la Manche. Dès son entrée comme pensionnaire, très laborieux et très bon enfant, il fut aimé de tous les élèves, et pas un ne fut jaloux de ses étonnants succès. J'applaudis de grand cœur à tous les prix qu'il remportait et qui furent constamment couronnés par le prix d'excellence. Quoique avancé d'une classe et simple externe, je me liai avec lui de très bonne heure. La différence des carrières que nous choisîmes, nous sépara sans nous désunir. Une correspondance, souvent interrompue par nos travaux de profession, ranimait l'amitié et la consolidait. Elle a été surtout très active pendant les huit dernières années de sa vie. Mais n'anticipons pas sur le long espace qui nous sépare des jours si douloureux pendant lesquels, paralysé de la main droite, il ne pouvait plus écrire ni tracer un mot.

Remontons le cours de nos âges.

Quand Moulin partit de Saint-Lo ou de Cherbourg pour Caen, nous nous promîmes de nous écrire, et nous ne pûmes longtemps nous tenir parole. J'entrais dans le professorat universitaire, et lui travaillait à devenir l'avocat éloquent et le savant jurisconsulte que l'on a connu. J'aurais longtemps ignoré ses premiers travaux, si la *Biographie des hommes du jour*, ne lui avait pas consacré une notice de vingt-quatre colonnes in-4°, chacune de quarante-six lignes. Cette

Biographie n'allait que jusqu'à la fin de 1835, et laissait Moulin à sa 33e année. Sur le plan des rédacteurs, on ferait un gros volume en suivant l'orateur jusqu'à sa 85e année. Nous en resserrerons beaucoup l'étendue, mais nous prendrons à la *Biographie des hommes du jour* une partie de ses jugements et de ses citations. Qu'il nous soit permis d'abréger les jugements et les citations qui nous ont le plus intéressé.

Comme la plupart des jeunes gens de notre époque, Moulin, homme d'avenir et de progrès, par son éducation, par sa nature et ses affections, appartenait à l'opposition, et sa franchise ne prenait nul souci de dissimuler ses opinions, qui devinrent contre lui une cause de persécution. La session de 1822 venait de finir, et M. de Lapomeraye, le seul député libéral que le Calvados eût envoyé à la Chambre, arrivait parmi ses commettants. A peine la nouvelle de son retour fut-elle connue, qu'une voix, partie des bancs de l'école, dit : « Allons le complimenter ! » Cette voix trouva de l'écho. La visite eut lieu sans tumulte, sans désordre, le député reçut avec effusion les étudiants ; ceux-ci félicitèrent cordialement le représentant du pays de sa noble et courageuse conduite. Mais tout n'était pas terminé ; le Conseil académique se réunit, cita plusieurs élèves à son tribunal exceptionnel, et parmi eux Moulin, l'un des plus ardents à pousser à la manifestation publique qui excitait la colère de l'Université. Ceux des inculpés qui consentirent à balbutier quelques excuses, furent acquittés ; ceux qui ne reculèrent pas devant la res-

ponsabilité de leur démarche, qui réclamèrent, au nom de la Charte et comme un bien acquis, le droit de manifester leurs opinions, furent frappés d'une peine disciplinaire. Moulin, pour sa part, perdit deux inscriptions, léger sacrifice que son patriotisme fit, sans murmure, à la cause de la liberté.

Une fois avocat, Moulin partit pour Paris avec un secret pressentiment de son avenir. Plus prudent que la plupart de ses jeunes confrères qui ont trop de hâte de se produire, il évita d'abord le grand jour des audiences, et se condamna à l'obscurité et à la retraite. Disciple zélé de MM. Grappe, Laromiguière, Villemain, Cousin, Guizot et Andrieux; il consacra trois années entières au droit, à la philosophie, à l'éloquence, à la littérature et à l'histoire. Reçu docteur en 1828, ce fut au commencement de cette année judiciaire qu'il se montra au palais.

Le champ des causes criminelles, si riche et si fécond, mais laissé par l'aristocratie du barreau à l'inexpérience des stagiaires, fut exploité par lui avec succès. Plusieurs affaires capitales furent confiées à son jeune talent, et quelques plaidoyers eurent bientôt tiré son nom de l'obscurité. Plusieurs accusations de vols sacrilèges lui fournirent l'occasion de flétrir de son éloquente indignation une loi que la France repoussait, et contre laquelle la conscience du jury ne cessait de protester par l'unanimité de ses verdicts.

La Révolution de Juillet surprit Moulin au milieu de ses travaux et de ses études. Au premier cri de résistance il s'était mêlé aux groupes de la place publique, et les combattants de la Grève l'avaient compté dans

leurs rangs ; mais le peuple une fois vainqueur, il était rentré dans son cabinet, laissant aux hommes du lendemain, le soin de mendier les récompenses conquises par les hommes de la veille.

La magistrature venait d'enlever au barreau ses notabilités : Dupin, Mérilhou, Berville, Barthe, Bernard (de Rennes) et Persil étaient entrés dans la carrière des fonctions publiques, laissant après eux un brillant héritage ; Dupin jeune, Delangle, Lavaux, de Vatimesnil recueillirent leur succession civile; Moulin, Dupont, Marie et Bethmont, leur succession politique.

Avertie par les fautes de la Restauration, on pouvait croire que la nouvelle monarchie saurait éviter les écueils contre lesquels son aînée était venue se briser; que, fille de la presse, elle ne se montrerait pas ingrate envers les écrivains, et Louis-Philippe avait paru le comprendre, quand il avait répondu à son ministre de la justice, le vertueux Dupont (de l'Eure) : « *Est-ce qu'il y aura encore à l'avenir des procès de presse?* » Soit pudeur, soit conscience de leur faiblesse, les hommes du roi respectèrent d'abord la liberté des journaux. Modérés par la probité de MM. Bernard (de Rennes) et Ch. Comte, leur zèle se résigna à l'inaction ; mais aussitôt que le parquet fut tombé entre les mains de MM. Persil et Desmortiers, une croisade fut résolue contre la liberté de la presse, un *cabinet noir* fut établi, où tous les journaux passèrent tour à tour sous la loupe du magistrat accusateur, et les feuilles républicaines et légitimistes furent mises en coupe réglée.

Entre le pouvoir et la presse, la guerre était donc déclarée. Parmi les journaux auxquels le parquet s'at-

taqua avec le plus d'acharnement, *La Tribune* se présentait en première ligne, *La Tribune* connue par la franchise et la netteté de ses doctrines, le courage et la verve de ses rédacteurs, *La Tribune* qui remuait les sympathies du peuple, et n'a succombé, après cinq ans de luttes et de combats, que sous 114 procès, 150,000 fr. d'amendes et 27 années de prison ! A cette feuille si rudement attaquée, il fallait un défenseur, homme de cœur et de talent, et Me Moulin s'empressa de répondre à son appel, non qu'il partageât toutes ses théories, toutes ses opinions, mais il se trouvait comme elle dans la voie du progrès social, et, comme elle, il voulait l'amélioration du sort de la classe pauvre, l'instruction du peuple, etc. Les huit premiers procès faits à *La Tribune*, défendue par Moulin, donnèrent lieu à huit acquittements.

Un des procès qui suivirent amena sur les bancs de la cour d'assises Germain Sarrut, qui avait cité trois circonstances peu honorables pour le duc d'Orléans, futur roi des Français. Sarrut demanda à plaider sa cause ; mais la première question qui s'agita fut celle de savoir si les prévenus pouvaient être admis à la preuve des faits par eux articulés, et après une chaude discussion, la Cour se prononça pour la négative. Après le plaidoyer de Sarrut, Moulin prit la parole pour Bascans, gérant du journal.

Jamais cet avocat n'avait été mieux inspiré, et les interruptions, que ne lui épargnèrent ni le président ni le procureur général, ne firent que redoubler sa verve. Puissance de logique, enchaînement d'idées, fécondité de moyens, heureux choix d'expressions,

chaleur, entraînement, bonheur de citations, raillerie piquante sans être amère, toutes ces qualités se trouvent dans ce plaidoyer, qui nous paraît le premier titre oratoire du jeune avocat. La sténographie nous a conservé cette défense. Le procès, avec les incidents d'audience, le réquisitoire du procureur général, le plaidoyer de Sarrut, celui de Moulin, les répliques et les articles incriminés, forment une brochure de cinq feuilles, sous le titre de *Procès à l'histoire*. Cette brochure, tirée à 50,000 exemplaires, a été reproduite dans le *Répertoire général des causes célèbres*, par B. Saint-Edme.

Voici deux fragments de la plaidoirie de Me Moulin :

Reprenant les faits énoncés par *La Tribune*, et s'adressant aux jurés :

« Ces faits, se demande-t-il, sont-ils vrais? sont-ils faux? sont-ils reconnus ou déniés? S'ils sont faux, que votre indignation frappe l'écrivain de la peine du libelliste ; flétrissez-le du fer brûlant de l'infamie ; qu'il porte partout le stigmate de sa honte, *infamis esto !*... dont le bourreau romain marquait au front le calomniateur... Mais, s'ils sont vrais, reconnaissez qu'il a usé de son droit en les rappelant, et inclinez-vous devant les arrêts de l'histoire. Comment, en effet, l'histoire deviendrait-elle justiciable des cours d'assises? Comment la vérité pourrait-elle, suivant les temps, les lieux et les hommes, se transformer en crime, elle qui est immuable, sur laquelle les révolutions et les commotions politiques sont sans influence, et qui ne sait se plier ni aux exigences du pouvoir, ni aux caprices de la puissance?

« Ces faits sont de l'histoire : or, l'histoire a toujours joui du privilège de l'inviolabilité... L'accusation ne le méconnaîtra pas ; mais, tout en proclamant les franchises de l'historien, elle s'efforcera sans doute de restreindre l'étendue de son domaine. Ces faits, nous dira-t-elle, sont encore trop récents, trop voisins de nos discordes civiles, liés à trop d'intérêts vivants, pour qu'ils aient pu devenir la conquête de l'historien.

« Ces faits sont trop récents et trop près de nos troubles civils... un demi-siècle nous en sépare ; depuis, une génération tout entière a passé ; la France a changé ses institutions, ses lois, sa constitution, cinq gouvernements ont croulé, et cinq gouvernements se sont élevés sur la ruine des premiers, et nous avons traversé la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration !...

« Quand donc ces évènements tomberont-ils sous la plume de l'historien ? Après quel laps de temps lui sera-t-il donné de les retracer ? Quelles limites certaines sépareront le champ ouvert à ses travaux de celui qui lui est interdit ? Pourra-t-il, sans avoir à craindre les sévérités du réquisitoire, demander compte à Charles IX du sang des protestants ; reprocher à Louis XIV ses prodigalités ruineuses et son despotisme ; à Louis XV le scandale et la corruption de son règne ; à la Régence, ses turpitudes et ses dégoûtantes orgies ; à la Convention, sa terreur et ses échafauds !!... Lui sera-t-il permis, sans avoir à redouter les amendes et la prison, d'attacher au poteau de l'infamie ce d'Orléans reniant sa famille et changeant son nom contre celui d'*Égalité*, calomniant la

vertu de sa mère en se disant le bâtard d'un cocher; se montrant à son balcon pour voir passer la tête de l'infortunée princesse de Lamballe ; votant la mort de son roi au milieu de l'horreur générale de l'Assemblée, et se repaissant du spectacle de l'échafaud et du sang de la victime ? Pourra-t-il s'écrier, avec le jeune auteur de *Barnave* (Jules Janin) : « Ce prince dont je « m'empare, c'est ma révolution de 1830 ; c'est l'épave « qui, toute souillée, m'est venue du grand naufrage ; « c'est mon butin du lendemain de ma victoire. A « chacun sa part de ce butin qu'on se déchire par « lambeaux : Au duc d'Orléans la couronne de « France, à nous Philippe-Égalité. »

Enfin l'avocat terminait par une péroraison qui rappelait bien toute l'importance du procès :

« Prenez-y garde, messieurs, disait-il, ce n'est pas une question de mots qui vous est soumise ; le prétendre ce serait ravaler votre mission. L'histoire sera-t-elle libre ou esclave ? Les réquisitoires d'un procureur-général remplaceront-ils le visa des anciens censeurs royaux ? Aurons-nous des historiens indépendants ou des historiographes aux gages de la Cour ? Voilà la véritable question sur laquelle vous avez à prononcer. Elle intéresse les mœurs, les lettres, les sciences, les arts et l'avenir du pays. Tous les écrivains, dont la sévérité du ministère public a interrompu les laborieux travaux, ont les yeux tournés vers vous, ils attendent en silence votre décision. Elle sera digne de vous, digne d'eux, digne de la cause. »

Le parquet ne s'attaquait pas seulement aux journaux graves et sérieux, il s'en prenait encore à ces

feuilles railleuses et légères, qui vivent de jeux de mots et de calembours. En défendant *Le Corsaire*, *Le Charivari*, *La Caricature*, *Le Franc-Parleur*, *Tisiphone*, Moulin emprunta les allures de ces petits journaux, et se fit, comme eux, rieur et plaisant, spirituel conteur d'anecdotes, frondeur caustique des travers et des ridicules de nos grands hommes d'État. S'il est vrai que :

Qui fait rire son juge a gagné son procès,

Moulin a dû, à ce moyen, plus d'un acquittement.....

En décembre 1833, vingt-sept accusés, en tête desquels était Raspail, vinrent s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises. Le ministère public leur reprochait (la plupart étaient membres de la *Société des Droits de l'Homme*), un attentat dont le but était de renverser le gouvernement du Roi. MMes Michel et Dupont donnèrent dans cette cause une nouvelle preuve de leur talent. Venant après eux, et lorsque la discussion était épuisée, Me Moulin se garda bien de se traîner dans la même voie, sur les définitions du complot, de l'attentat, et sur les généralités déjà traitées, de la cause. Le ministère public avait ménagé dans son réquisitoire une large part aux *faits généraux;* c'est sur le terrain encore inabordé qu'il l'attaqua, en s'attachant à montrer, avec l'autorité des noms de MM. Dupin et Guizot, tout ce que ce mode d'accuser avait de déloyal, d'odieux et d'illégal.

L'avocat général s'étant laissé entraîner à dire : « Qu'il voudrait effacer de nos annales, jusqu'au sou« venir de la Révolution. » « Vœu impie! s'écria

Me Moulin, exclamation qui n'a pu sortir que d'une bouche imprudente ou ennemie de la gloire et de l'indépendance nationale!...

« Ah! sans doute la Révolution a eu ses jours de sang et de deuil; mais elle a eu aussi ses jours de gloire et de grandeur. Effacer de nos annales cette époque de régénération? — Avez-vous oublié que la France lui doit la destruction des priviléges de la noblesse et du clergé, le renversement des entraves qui enchaînaient l'industrie, l'égalité de tous devant la loi, la sécularisation de la législation, la liberté du culte, la liberté de la pensée, la liberté de la personne! Avez-vous oublié que la France lui doit l'organisation de ses légions civiques, la création de cette École polytechnique, que l'Europe nous envie, et ces nobles couleurs que la Restauration nous avait ravies et que Juillet a reconquises? Avez-vous oublié que la France lui doit les lauriers de Valmy, de Jemmapes, de Nerwinde, de Fleurus, la conquête de la Belgique, de l'Italie et de tant de provinces devenues départements français?... Loin de l'effacer, conservons précieusement à nos fils les souvenirs de cette ère mémorable... »

Cette réponse éloquente, prononcée avec l'accent de la conviction, remua vivement les sympathies de l'auditoire, et, au lieu de répliquer, l'organe du ministère public eut la prudence de se taire.

Le pouvoir recueillit de ce procès les fruits qu'il avait déjà recueillis de ses accusations de complot et d'attentat. Tous les accusés furent acquittés à l'unanimité.

Maintes et maintes fois, Me Moulin s'est rencontré

l'adversaire de la police : affaire des embrigadements d'ouvriers (décembre 1831) ; de l'émeute des chiffonniers (août 1832); du docteur Gervais, de Caen (juin 1834) ; et son mépris a toujours su trouver pour elle des flétrissures. Parmi les imprimeurs et les libraires poursuivis, il en est peu qui n'aient eu recours à sa tutelle.

Au nombre des mémoires confiés à la plume exercée de Me Moulin, je citerai le premier, contre le maréchal Soult, ministre de la guerre, trompé sans doute par ses bureaux, qui refusait les 200,000 fr. dont l'État semblait débiteur envers M. Théodore Choumara, capitaine du génie, auteur d'une découverte, parfaitement éprouvée et approuvée, économisant environ 500,000 francs par an. Ce premier mémoire, de juin 1832, approche de cent pages.

En 1833, l'imprimeur Auguste Mie, croyant qu'après une révolution, fille de la presse, en présence de la liberté d'écrire proclamée, de la censure abolie, et de plusieurs décisions judiciaires qui avaient fait de l'imprimeur un ministère forcé, il ne lui appartenait pas d'accorder ou de refuser à son gré ses caractères au citoyen qui les réclamait pour la publication de ses opinions, le brevet constituant contrat entre le privilégié et le public, M. Mie, dis-je, avait imprimé, dans l'intervalle de 1830 à 1832 un grand nombre de journaux, de livres et de brochures. Le jury de la Seine l'avait plusieurs fois acquitté ; mais condamné dans la même année, la première fois à 3,000 francs d'amende et à six mois de prison ; la seconde fois à trois mois de prison et 50 francs d'amende, le procu-

reur général voulut que les deux peines se suivissent au lieu de se confondre, alors que nos codes avaient proscrit la cumulation des peines, portant que la plus forte condamnation absorbe toujours la plus légère.

Me Moulin fut chargé de rédiger une consultation sur cette question, et il s'en acquitta avec une logique si serrée et si claire, qu'il eut l'adhésion des cinquante-deux avocats les plus distingués de Paris, parmi lesquels je citerai Berryer, Mauguin, Odilon-Barrot, Charles Comte, Delangle, Paillet, Colmet-d'Aage, Coin-Delisle, Ledru-Rollin, Bethmont, Baroche, Crémieux, Hennequin, Chaix d'Est-Ange, etc. La plupart de leurs adhésions, fortement raisonnées et imprimées à la suite de la consultation de Me Moulin, attestent le cas qu'ils faisaient de son talent dès 1833, époque de la rédaction.

Un des derniers écrits de Me Moulin, dit l'auteur de la *Biographie des hommes du jour*, est l'*Arrestation de Madame, par Simon Deutz*. La conduite passée de Me Moulin nous dispense de dire qu'il ne s'est pas fait le panégyriste de la trahison; il ne s'est pas même mis en peine de justifier les faits, il s'est borné à les raconter, laissant aux lecteurs l'appréciation de leur jugement. Quelques personnes, qui probablement n'avaient pas lu la brochure, ont blâmé Me Moulin d'avoir prêté sa plume à Deutz. Nous l'amnistions, nous, au contraire, car il y a eu de sa part accomplissement d'un devoir de profession, courage et indépendance.

Moi qui ai lu le mémoire, j'en ai retenu cette phrase, qui a sans doute frappé le rédacteur : « Mon but, « atteste, à Me Moulin, Simon Deutz, p. 33, mon but,

« quoi qu'en aient dit les organes de la légitimité, « était de sauver la France des horreurs de la guerre « civile et de l'invasion extérieure. » Que ne puis-je ajouter une foi entière à de telles paroles!

Jusqu'ici je n'ai parlé que des procès politiques plaidés par Me Moulin, et pas de tous, à beaucoup près. Les procès civils sont plus nombreux et offrent aujourd'hui peu d'intérêt. Qu'importe, après tant d'années de pratique, le dévouement de l'avocat à des causes, souvent obscures, dont le grand but est le triomphe des clients?

Pour répondre à la confiance de M. Gaston Moulin, qui m'a très amicalement envoyé tout ce qu'il a trouvé de brochures judiciaires dans le riche cabinet de son père, je vais transcrire les titres, les noms des imprimeurs et les dates de ces opuscules, qui font tous grand honneur à l'avocat.

Premier mémoire contre le maréchal Soult, grand in-8° de 92 pages, précédemment cité.

Précis pour les sieurs et dame Lecrosnier, contre M. le comte Duchaffault. Paris, Cosson, in-8° de 19 pages.

Dernier mot de Mme Catherine-Françoise Leneveu, veuve Pascal, et de M. Charles-François-Jean Pascal, son fils mineur, émancipé, intimés, à M. Pierre-François Salley, et sieur et dame Lerichebey, appelants. Cherbourg, Beaufort, in-8°, 62 pages.

Précis pour la dame Chambois, prévenue, contre la dame J. Plessis, plaignante. Paris, Cosson, in-8°, 15 p.

Mémoire pour les sieurs et dame Adam, contre le sieur Pichon. Paris, Cosson, in-8°, 31 pages.

*Extrait de l'*Observateur des Tribunaux. *Nature légale du singe apprivoisé.* Paris, Guiraudet et Jouaust, in-8° de 7 pages.

Plaidoyer de Me Moulin, pour M. Gabriel Daguier-Houël, contre : 1° M. G. Houël, 2° les sieurs et dame Lepage. Paris, Bruneau, in-8° de 10 pages.

Précis pour M. Cluesman, contre M. Boutz (la Compagnie d'assurances), *et M. Mary* (la Compagnie Générale d'assurances). Paris, Beaudouin, in-8° de 20 pages.

Réponse de MM. Guillot, frères, intimés, à M. Bouctoi et à M. Duboullay, appelants. Paris, Beaudoin, 32 p.

Précis pour le sieur Raymond, tuteur de la dame veuve Grandsir, contre le sieur Dubosc, les époux Caillault, les héritiers Peltier, les sieurs Coquillar et Dupressoir. Paris, Beaudoin, 31 pages.

Précis pour la compagnie Kock, père et fils, demanderesse, contre le sieur Guillon, père, défendeur. Paris, 1847, Beaudoin, in-8° de 24 pages.

Après l'ardeur que Me Moulin avait mise dans la défense des accusés politiques, il n'est pas étonnant qu'il ait accueilli de tout cœur la révolution de 48, sans intérêt personnel, sans la moindre ambition. Ses amis pensèrent à lui et ne vainquirent que difficilement ses répugnances. Quand ils en eurent triomphé, l'avocat, devenu magistrat, s'empressa de m'écrire, et voici quelques passages de sa lettre :

« Tu ne t'es pas trompé quand tu m'as appliqué le décret qui nomme un certain citoyen Moulin, avocat-général à la Cour de Paris. Je suis entré, à mon corps

défendant, dans la magistrature. Je ne pouvais, sans ingratitude, quitter volontairement ma robe d'avocat, à laquelle, depuis longues années déjà, je devais aisance et liberté, et pour me décider à l'échanger contre celle de magistrat. Il a fallu l'insistance de mes amis politiques. Enfin, après un double refus, j'ai cédé, et me voilà, de par la République, avocat général, un peu comme Sganarelle, médecin..... malgré lui.

« Ce n'est non plus qu'après de longues hésitations que je suis entré dans la carrière politique. Par le vent révolutionnaire qui souffle, quand le sol tremble encore, solliciter le choix dans les élections, c'est faire action non d'ambitieux, mais de bon citoyen. L'Assemblée nationale aura une grande et noble tâche à remplir, mais environnée de difficultés et de dangers ; il lui faudra, plus d'une fois peut-être, délibérer au milieu des vociférations du dehors et des menaces des tribunes. Si les candidats soupçonnaient les périls qu'ils auront à traverser, beaucoup renonceraient prudemment à leurs prétentions électorales.

« Maintenant que j'ai accepté une candidature, le courage et le dévouement ne me feront pas défaut. Pour assurer à la République une longue durée, donner au pays une bonne et sage constitution, le calme et l'ordre, je ne reculerai devant aucun sacrifice.

« Tu m'as offert spontanément ton aide pour ma candidature, je l'accepte avec grand plaisir ; je sais l'influence que tu as dans notre département, dans certains arrondissements surtout, et je compte sur ton concours.

Malheureusement il était trop tard. Ma lettre était

du 4 mars, et n'y recevant point de réponse, je crus que Moulin avait renoncé à sa candidature, et je reçus une lettre de mon ancien élève de rhétorique, Urbain Le Verrier, me demandant mon appui, que je lui accordai volontiers. Il accourut à Caen, descendit chez moi, y dîna avec MM. Daniel, Bertrand et Vastel. Le lendemain, nous étions à Saint-Lo. C'était le samedi-saint, et, le jour de Pâques, je convoquais ses anciens camarades du collège, qui se constituèrent en comité. Le surlendemain, il partait pour Coutances et je revenais à Caen.

Bientôt je reçus une *Adresse* de Moulin aux électeurs de la Manche. Je viens de la relire, et je vais en extraire quelques phrases qui font honneur à l'avocat devenu procureur général à la Cour d'appel de Paris.

« L'Assemblée nationale touche au terme de son mandat, et déjà vous êtes convoqués pour donner la vie à l'Assemblée qui doit lui succéder.

« Une première fois, après la Révolution de février, je me suis présenté à vos suffrages, et 34,000 voix m'ont été un témoignage de sympathie dont j'ai conservé précieusement le souvenir.

« Depuis un an, de graves évènements se sont accomplis ; ils n'ont changé ni mes principes ni mes convictions.

. . . .

« Ami de mon pays, je veux pour la France respect à l'étranger, calme et prospérité au dedans : un budget purgé de toute prodigalités, dont les dépenses soient proportionnées aux recettes ; l'achèvement, dans les limites de ses ressources, de ses travaux d'utilité

publique ; le soulagement des classes souffrantes, le bienfait largement répandu de l'instruction populaire ; l'amélioration du sort des instituteurs et desservants, hommes utiles et modestes qui distribuent aux populations le pain de la vie morale. »

Ces idées vraiment libérales n'eurent qu'un succès relatif, et le candidat ne fut qu'environ un an avocat général. Pendant qu'il exerçait ces fonctions, il eut à se prononcer sur deux causes d'une grande importance ; la première relative aux Juifs de Metz, condamnés à payer des dettes contractées par des emprunteurs avec les membres d'un syndicat qui avait gagné le procès par lui intenté, et dont appel avait été interjeté par les frères Fould et Cie. L'exposé de la question, fait avec science et lucidité, détermina le jugement de confirmation, qui n'a pas dû échapper aux savantes et louables recherches de l'auteur de *La France juive*, Édouard Drumont. La seconde cause, extraite probablement, comme la première, du JOURNAL DU PALAIS, a pour titre : *Désaveu, Recherche de maternité, Mari, Enfant.* Le désaveu n'ayant pas été jugé admissible par le tribunal de la Seine, et un appel ayant été porté contre ce jugement, l'avocat général Moulin discuta avec talent les faits plaidés en première instance et vit infirmer le jugement, « mais avant faire droit (ce sont « les termes légaux) ordonne que devant M. de Mon- « tigny, conseiller, il sera procédé à l'enquête et à la « contre-enquête sur lesdits faits. »

Je n'ai jamais connu les motifs qu'eut mon ami pour descendre de son siège. Je présume que l'avenir lui donnait des inquiétudes, et que sa longue habitude du

barreau avait pour lui plus de charmes que le tumulte de la rue.

. La fortune de M[e] Moulin était faite quand il se retira du barreau ; mais son amour du travail fut loin de s'affaiblir : ses goûts littéraires s'accrurent à mesure qu'il s'avançait vers la vieillesse. Depuis longtemps il s'était préparé des ressources contre l'ennui : il avait acheté des milliers de livres, souscrit à un grand nombre de revues qui le tenaient au courant de la critique contemporaine, fureté dans les boîtes de vieux livres, où il faisait parfois de précieuses découvertes. Une de ses passions favorites était la recherche des autographes, et sa collection passait pour l'une des plus riches de Paris. Ami des Charavay, il choisissait bien des raretés dans leurs catalogues. Depuis, le 26 juillet 1851, il m'écrivait à la fin d'une lettre : « Fais-tu toujours, mon cher ami, collection d'autographes? Cette monomanie, dont je suis aussi atteint, est difficile à satisfaire en province ; si tu n'en es pas guéri, je pourrai t'offrir en ce genre quelques cadeaux qui te feront plaisir. J'ai dans ma collection, qui se compose de plusieurs milliers de pièces, des doubles que je serai heureux de t'envoyer. Du reste, j'espère bien te voir à Paris aux vacances et nous la visiterons ensemble. »

Six ans auparavant, il m'avait écrit (octobre 1845) : « Tu es assez de mes amis pour que je t'avoue mes faiblesses : Je suis devenu, à Paris, collectionneur, et j'ai l'une des plus belles collections de revues et d'annuaires qu'amateur puisse réunir. »

Je ne pouvais douter de la vérité de ces confidences,

quand je savais qu'il possédait la collection de mes annuaires de la Manche ; il les avait fait relier avec un soin que j'étais loin de soupçonner. Il devait, dans mon espérance, survivre à ce recueil, que la mort m'empêcherait bientôt de continuer. La mort l'a pris, hélas! et m'a laissé. Elle m'a laissé peut-être pour le rappeler au souvenir de ses nombreux amis et le faire connaître des hommes distingués qui, sans l'avoir connu, sauront apprécier son mérite.

Après avoir mis au jour, dans la première partie de cette notice, la valeur incontestable du plus ancien de mes condisciples, comme jurisconsulte profond et comme brillant orateur, je vais le présenter comme érudit, comme ami des belles-lettres et comme auteur de quelques livres et de nombreuses brochures.

En dehors de ses plaidoiries, il commença ses publications par des biographies et des comptes-rendus d'ouvrages sur le droit. Ses articles, extraits de la *Revue de législation et de jurisprudence*, sur les *Manuels des étudiants en droit et des jeunes avocats*, par Dupin aîné, sont sévères, mais judicieux. Sa *Notice sur Berville* est très intéressante. Dans un procès de prétendu complot de trente-quatre accusés, défendus par les premiers avocats de l'époque (1820), qui avaient épuisé la discussion, Berville sut trouver dans la fécondité de son imagination et les ressources de sa dialectique, des aperçus nouveaux et des rapports qui avaient échappé aux précédents défenseurs.

« Épuisé, dit la notice, par cinquante audiences dans lesquelles il avait pris, aux incidents de chaque

jour, une part active par les travaux préparatoires du cabinet, et une première plaidoirie de près de trois heures, il voulut néanmoins répondre à une seconde attaque de M. le Procureur général ; mais ses forces trahirent son zèle, et il tomba au milieu de sa réplique, privé de sentiment. Cet évanouissement fut de courte durée, et il retrouva assez de force pour compléter sa réfutation. »

Ce grand procès avait duré dix mois. Le client de Berville (le capitaine Delamotte) fut acquitté. La biographie de Berville et celle de Marie sont imprimées dans les *Annales du barreau français*.

La *Revue de Législation et de Jurisprudence* a publié, de Moulin, une *Notice sur Chabot* (de l'Allier), né à Montluçon, le 15 avril 1750, mort à Paris, auteur d'un excellent *Commentaire sur la loi des successions*. Reçu avocat en 1783, il devint membre de la Convention, puis membre du Conseil des Anciens, puis membre du Tribunal. Ce ne fut toutefois qu'accidentellement que Chabot se trouva mêlé à la politique : il fut avant tout homme de science. Devenu inspecteur général des écoles de Droit, la mort le frappa au milieu d'un concours, le 18 avril 1819.

1836 causa une grande douleur à Henri Moulin. Un de ses amis intimes, Darmaing, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, dont il avait été le collaborateur, fut enlevé à son labeur quotidien, dont il s'était toujours consciencieusement acquitté. Quelques mois avant sa mort, un escroc du grand monde, condamné en police correctionnelle, qui attachait un grand prix au silence des journaux, court chez

Darmaing, emploie tour à tour la prière et la menace : « le trouvant inflexible, il a l'impudeur d'ouvrir son portefeuille et de lui offrir six billets de mille francs. Darmaing indigné ne lui répond qu'en le faisant jeter à la porte, et en l'accablant dans la feuille du lendemain, sous le compte-rendu de sa condamnation. Avec une pareille probité, mise vingt fois à de pareilles épreuves, n ne laisse pas après soi une brillante fortune, mais on lègue à ses enfants le plus précieux des patrimoines, un nom pur et des souvenirs d'honneur et de loyauté. »

La *Revue critique de Jurisprudence* publia, de notre auteur, en 1852, une étude courte, mais fort étudiée, sur *Jean Domat*, né à Clermont, deux ans après Pascal, en 1625. L'amour des mathémathiques fut le premier lien qui unit ces deux illustres fils de l'Auvergne. L'intimité de ces deux grands hommes ne fut brisée que par la mort de Pascal, arrivée en 1662 ; avec son dernier soupir, Domat reçut ses manuscrits les plus secrets et ses plus intimes pensées. Élève de l'Université de Bourges, Domat plaida pendant dix ans avec un grand succès, fut, vers 1655, nommé avocat du roi au siège présidial de Clermont, et remplit cette charge près de 30 ans. C'est dans la session des Grands-Jours, tenue en 1665, et dont l'histoire secrète, écrite par Fléchier et publiée seulement en 1844, par M. Gonod, que l'avocat du roi sut allier l'intelligence à la vigueur pour mettre sous la main de la justice des coupables puissants qui, dans leurs montagnes ou derrière les murailles de leurs châteaux, bravaient les réquisitoires des gens du roi. En

quittant Clermont, à la clôture des Grands-Jours, la plupart des magistrats emportèrent de Domat un souvenir qui survécut à l'éloignement, et qu'il retrouva quinze ans plus tard à Paris.

« Petit-neveu d'un jésuite, élevé dans un collège et sous la direction de jésuites, Domat fut toute sa vie, chose digne de remarque! ennemi des jésuites, non des personnes, mais des doctrines; il ne manqua jamais dans le cours de sa longue carrière judiciaire, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, de défendre avec énergie, contre les envahissements de leur société, les prérogatives de la couronne et les franchises de l'église gallicane. Père de famille, il ne voulut jamais confier aux jésuites l'éducation de ses enfants : homme du roi, il réprima, en toutes circonstances, leurs tentatives d'usurpation.

. . . .

« De l'homme, si nous passons à l'auteur, nous touchons au grand ouvrage qui a immortalisé le nom de Domat, et l'a fait appeler par d'Aguesseau « le jurisconsulte des magistrats, » et par Boileau « le restaurateur de la raison dans la jurisprudence. »

Ce fut pour l'éducation judiciaire de ses enfants qu'il composa le livre admirable des *Lois civiles*. La première édition est de 1694, lui mourut à Paris en 1695, à l'âge de 70 ans.

Henri Moulin, qui avait tant profité de l'ouvrage, termina ainsi la biographie de l'auteur : « De la grande famille des penseurs du XVIIe siècle, il fut à la fois publiciste, philosophe et jurisconsulte. Sa gloire sera d'avoir devancé son siècle, de s'être associé, à

cent ans de distance, aux travaux de la Constituante et de l'Empire, d'avoir été le précurseur de la codification et le fondateur de l'uniformité législative. Le grand mérite de son œuvre est d'avoir frayé la voie de l'unité de législation et servi de préface au Code civil. »

La biographie qui suivit celle de Domat ne fut point la peinture d'un sage ; Henri Moulin rédigea pour le *Bulletin du bouquiniste*, du 15 mai 1879, une Notice sur Ledru-Rollin, né à Paris, en 1808. Il l'avait beaucoup connu au palais et dans la politique, où il s'était distingué par son éloquence au barreau et à la tribune. Voici un fragment de son appréciation : « Sa parole était nette, accentuée, chaleureuse ; sa discussion nerveuse, la disposition de ses moyens bien ordonnée. Peu soucieux de l'art du rhéteur, aux fleurs de la rhétorique il préférait la rigueur de la logique, aux développements la concision, à la forme le fond, à la phrase la chose : *eloquio victi, re vincimus ipsa*. « Malheureusement, ses opinions l'entraînaient aux dernières limites du radicalisme. » Sa veuve a fait imprimer ses principaux discours en deux volumes in-8°.

Une brochure très intéressante de M. Moulin est intitulée : *Titon du Tillet et son Parnasse. — Le P. Vanière et son Prædium rusticum*. La grande collection d'autographes que possédait notre ami lui donna l'occasion de publier des lettres inédites de Titon du Tillet à Voltaire, de Frédéric II, de Crébillon, de Louis Racine, de J.-B. Rousseau, de Le Franc de Pompignan, de Dom Calmet et de Vanière à l'auteur du *Parnasse françaiss*. Ces lettres sont commentées avec talent par

leur possesseur, et peuvent se lire dans le *Bulletin du bouquiniste*, d'où elles sont extraites comme tirage à part. Ce genre de publication à très petit nombre plaisait à l'auteur, qui n'en faisait hommage qu'à quelques amis. Titon du Tillet, né en 1677, ne mourut qu'en 1762.

Henri Moulin, riche de tant d'autographes qu'il était heureux de communiquer à ses amis, de vive voix ou par l'impression, publiait de préférence celles que sa vaste érudition lui permettait d'annoter avec succès. Il possédait deux lettres de Mme de Simiane, fille de Mme de Grignan et petite-fille de Mme de Sévigné. N'ayant d'autre dot que son nom, son esprit et sa beauté, elle épousa le marquis de Simiane, qui avait des charges à la Cour et 25,000 francs de rente en fonds de terre.

En 1718, elle perdit son mari et resta veuve à 44 ans. Elle ne tarda pas à se retirer en Provence, dans sa terre de Belombre, s'y livrant à l'éducation de ses enfants, et rétablissant, comme l'avait fait autrefois Mme de Sévigné, l'ordre dans l'administration d'une fortune compromise par la mauvaise gestion de son père et de son mari. On peut voir dans la correspondance de Mme de Sévigné le cas qu'elle faisait de sa petite-fille, qui communiqua des lettres de sa grand'mère au comte de Bussy et au chevalier de Perrin (Rouen et La Haye, 2 vol. in-12, première édition, incorrecte et incomplète). Mme de Simiane en publia une seconde en 1734, double de la première. C'était un tribut de la piété filiale qu'elle payait à la grande épistolaire, mais qu'elle eut le tort d'altérer

par des corrections et des changements inapprouvables. Du rôle d'éditeur, elle passa à celui d'auteur, et publia, dès 1715 : *Le Portefeuille de Madame*, qui contenait divers opuscules de prose et de vers, dont elle avait au moins composé la moitié. « Nous ne craignons pas d'affirmer, dit Henri Moulin, en terminant sa brochure, que Mme de Simiane a su emprunter à sa grand'mère plusieurs de ses qualités, et que plus d'une fois l'élève s'est approchée du modèle. »

Dans l'ordre de leur publication s'offrent : *Les trois Legouvé, étude biographique et critique*. Le premier (Jean-Baptiste), né à Montbrison vers 1730, fut inscrit en 1750 au tableau de l'ordre des avocats au Parlement. Il ne tarda pas à s'y distinguer parmi les premiers orateurs, et, dès 1761, il fut l'émule de Target et de Gerbier, pour faire triompher les créanciers dans le grand procès entre eux et le Père de Lavalette, supérieur général de toutes les missions des jésuites de l'Amérique méridionale. La société fut condamnée à payer toutes les sommes réclamées (plusieurs millions) et 50,000 livres de dommages-intérêts. La vie toute de probité et de désintéressement de ce premier Legouvé fut des plus honorables. Celle du second eut encore plus d'éclat. Ses succès dans la carrière dramatique et surtout son poëme du *Mérite des femmes*, le firent entrer à l'Académie française. Il mourut le 1er septembre 1815. Son fils Ernest n'avait pas encore cinq ans lorsqu'il perdit son père. Fils de poète, intéressant pupille, protégé par des gens de lettres, il se livra de tout cœur à l'étude, et, dès l'âge de 22 ans, il remportait, sur plus de quarante concurrents, le prix de

poésie, dont le sujet était : *La découverte de l'Imprimerie.* Quelques nouvelles et quelques romans précédèrent des pièces de théâtre, qui furent très applaudies et lui valurent, en 1855, le fauteuil de l'Académie vacant par la mort d'Ancelot. Célèbre conférencier, Ernest Legouvé, « qui parle aussi bien qu'il écrit », a fait un *Art de lire*, art dans lequel il excelle ; nul n'a su mieux que lui allier la pratique aux préceptes. « Si j'avais, dit Moulin, à faire un reproche à M. Legouvé, ce serait : à l'écrivain, de ne pas toujours creuser assez profondément son sujet, de s'arrêter à la surface et de sacrifier parfois le fond à la forme ; au poète de frapper son vers à une empreinte quelque peu effacée ; au lecteur et au conférencier, de trop souligner en lisant, et d'avoir trop l'air de douter de l'intelligence de ses auditeurs. L'auditeur, quel qu'il soit, n'est pas fâché qu'on le prenne pour un homme d'esprit et qu'on lui laisse quelque chose à deviner... Un peu plus de méditation qui permette à l'ouvrier littéraire d'arriver aux couches inférieures de la matière ; un vers plus saisissant qui se grave dans la mémoire ; moins d'art et plus d'abandon dans la lecture, et le critique désarmé n'aura plus, ce qu'il a déjà fait souvent, qu'à applaudir et à se mêler, sans crainte de désaccord, aux auditeurs de M. Legouvé. »

Henri Moulin possédait une villa, la *villa Meurice*, dans la commune de Tourlaville, voisine de Cherbourg. C'est là qu'il aimait à se reposer de ses labeurs d'avocat, pendant l'été et une partie de l'automne. C'est de là qu'il m'écrivait presque aussi souvent que de Paris. Son affection pour la ville de Cherbourg lui inspira

plus d'une fois l'idée de faire des communications littéraires à la Société académique dont il était membre depuis près de quarante ans. En 1879, il apporta à cette Compagnie une biographie d'un compatriote éminent, Mgr de Beauvais, évêque de Senez, né à Cherbourg, le 10 décembre 1731, mort à Paris, le 4 avril 1790. Ce prélat vertueux fut un des orateurs les plus indépendants de la chaire chrétienne. Ce fut huit jours après son sacre qu'il prêcha, le jeudi-saint, à Versailles, et qu'il fit entendre son célèbre sermon de *la Cène*, dans lequel, après avoir énergiquement flétri les scandales de la cour, auxquels il opposait la misère du peuple, s'adressant directement au roi : « Sire, dit-il, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » Ces paroles, les seules conservées du discours, ont été recueillies par l'histoire.

« Quand l'orateur s'écriait d'une voix prophétique qui augmentait l'émotion et le trouble de l'auditoire : « Encore 40 jours et Ninive sera détruite, *adhùc quadraginta dies !...* » il ne se doutait pas que cette prédiction deviendrait une vérité, et qu'avant 40 jours révolus, les caveaux de Saint-Denis s'ouvriraient pour recevoir la dépouille mortelle de Louis XV. C'est dans cette oraison funèbre que se trouve cette phrase que plus d'un écrivain a attribuée à Mirabeau, qui n'a fait que la répéter : « Le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, mais sans doute aussi il a droit de se taire, et son silence est la leçon des rois. »

Cette biographie de 18 pages, tirée à 75 exem-

plaires, a été imprimée chez Auguste Mouchel, à Cherbourg.

Les dernières années de notre ami furent consacrées à des recherches sur les hommes qui s'étaient distingués au barreau et dans la littérature. Il ne s'en écarta guère que pour étudier une œuvre d'art : *Le Christ du Parlement*. Ce tableau de la première moitié du XV[e] siècle, acheté des deniers du Parlement et placé au-dessus de la tête du premier Président, vers 1450-1454, jusqu'à 1790, et qui est conservé dans la première chambre du Palais de justice de Paris, a été l'objet d'appréciations très diverses. Après examen de grands peintres et de connaisseurs très exercés, Henri Moulin termine ainsi sa dissertation de 21 pages : « En résumé, je persiste à attribuer à Jean Van-Eyck, dit Jean de Bruges, la paternité du Christ du Parlement. A l'appui de mon opinion j'invoque une tradition perpétuée pendant quatre siècles ; — la célébrité du maître, sa notoriété en France, — le service de Van-Eyck auprès de Philippe-le-Bon, son titre de peintre du duc de Bourgogne ; — le choix des personnages introduits dans le tableau ; — le monogramme *Brug*, qui doit être une indication ; — l'époque et l'école à laquelle il appartient ; — enfin le faire du peintre flamand qui se retrouve dans la peinture de 1450 ; ce sont là pour moi autant de présomptions graves, précises et concordantes, dont la réunion équivaut à une preuve, et, en l'état des documents connus, je tiens ma démonstration pour faite, et je la maintiens pour vraie jusqu'à ce que la découverte de nouveaux documents, ou une

preuve plus complète, viennent en établir l'inanité ou même l'invraisemblance (1). »

La sagacité de l'ancien avocat se remarque dans toute sa dissertation, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait réservé tous ses droits d'auteur. Une gravure qui reproduit fidèlement le tableau est en tête de la brochure.

H. Moulin était un *moliériste* enthousiaste. J'ai sous les yeux trois pièces dont la première, éditée par les frères Charavay, si connus par leur grand commerce d'autographes, est de 1878, et a pour titre : *Molière et les registres de l'état civil ;* la seconde : *Armande Béjart, sa fille et ses deux maris*, Paris, Reclus, 1881 ; la troisième : *Une lettre inédite de la fille de Du Croisy;* Paris, Tresse, insérée dans le numéro 52 du *Moliériste*, publié par Georges Monval, archiviste de la Comédie Française. Ces pièces de peu de valeur attestent du moins les scrupules et la probité dans les recherches.

En 1880, notre amateur d'autographes lisait souvent des vers et, je crois, n'en faisait jamais. Les classiques étaient ses poètes favoris, et il aimait à recueillir les moindres bribes tombées de leurs plumes, surtout quand elles étaient inédites. Une juste indignation l'animait contre les critiques acerbes que déchaînaient contre l'inimitable La Fontaine, Lamartine, le grand

(1) Je dois faire observer que notre confrère a enrichi de nombreux portraits, de nombreux *fac similés* de signatures, de lettres, etc., insérés dans le texte, la plupart de ses brochures. Ces dépenses de l'auteur donnent du prix à quelques-unes, déjà devenues rares.

poète, et Barthélemy, l'habile versificateur. Lamartine, dans son *Cours familier de littérature*, osait dire : « La Fontaine est un préjugé de la nation... A l'exception de quelques prologues de ses fables, le style en est vulgaire, inharmonieux, disloqué, plein de constructions obscures, baroques, embarrassées, dont le sens se dégage avec effort et par circonlocutions prosaïques. Ce ne sont pas des vers, ce n'est pas de la prose, ce sont les limbes de la pensée. »

Barthélemy n'est pas moins sévère, pour ne pas dire moins injuste, à l'égard du plus grand fabuliste de tous les peuples. Il ne lui accorde pas la moindre considération : « Cet homme, suivant lui, n'est propre qu'à inspirer de mauvais vers, *sans portée*, *sans rime*, *sans raison*. Sa réputation, ainsi que celle du *sieur Boileau*, sont pour lui des énigmes insolubles. Le *grand* fabuliste ne connaissait rien au métier des vers ; il ne sait pas ce que c'est qu'une rime. Qu'on ne lui en parle jamais !... » Et notre judicieux ami d'ajouter : « J'ai cru rêver en lisant de telles choses ; si je n'avais pas eu sous les yeux, touché de mes mains les lettres que l'*Amateur d'autographes*, pour la première fois, livra à la publicité vengeresse, j'aurais cru à la supposition de pièces et à la calomnie contre Barthélemy. »

On sait que, dans le but d'apaiser le poète marseillais, le gouvernement lui accorda une forte pension pour une traduction en vers de l'Énéide de Virgile. Ce qu'on ne sait pas, c'est qu'après l'hémistiche *Tu Marcellus eris*, qui valut au poète latin un magnifique témoignage de la munificence impériale, le poète français faisant un retour sur lui-même, écrivit les six stances

inédites par lesquelles H. Moulin termine sa brochure : *La Fontaine jugé par Lamartine et par Barthélemy.*

« Pour vingt vers de ce chant, si l'on en croit l'histoire,
Virgile, mon patron, sans avilir ses mains,
Reçut d'un empereur, outre sa part de gloire,
Cinquante mille écus en sesterces romains.

« Les Arts ne trouvent plus de sceptre tutélaire :
Poètes, nous vivons au siècle des Dupin,
Et les rois d'aujourd'hui, comme digne salaire,
Jetteraient à Virgile une livre de pain.

« Moi, chantre de l'Empire et de la Grande-Armée,
Moi qui suivis le vol de nos sanglants drapeaux,
J'ai conquis un vain nom, et ma muse alarmée
Cherche encore un abri pour dormir en repos.

« Je suis venu trop tard sur la scène du monde,
J'ai vainement sué soixante mille vers,
On a cru bien payer ma sueur inféconde
En ceignant mes cheveux de quelques rameaux verts.

« Ah ! si Napoléon, qui plane au sein des nues,
Eût entendu mes chants du Caire et du Thabor,
Ce généreux César sur mes épaules nues
Eût jeté son manteau semé d'abeilles d'or.

« Non, non, n'espérons plus qu'un roi, selon la charte,
Du génie indigent console les revers ;
Il faut pour le poète Auguste ou Bonaparte :
Béni soit le tyran qui tressaille aux beaux vers !

Malgré le peu d'estime qu'on doive avoir pour

l'homme de lettres qui tend la main à la faveur et à la fortune, Moulin termine par cette phrase : « Je me serais fait scrupule de condamner ces vers à l'oubli, et je m'étonnerais fort que les lettrés, les curieux, les chercheurs, ne me sussent pas gré de ma découverte et de sa publication. »

Les chercheurs liront avec intérêt les phrases émues qu'inspire à notre enthousiaste fureteur la découverte d'un précieux Quintilien de Lyon, 1558, petit in-8° de 741 pages, à dos orné, avec des filets et des vignettes sur les plats. Il est signé de Balesdens et chargé de nombreuses annotations de sa main. Ce Balesdens, dont l'époque de la naissance est inconnue, mourut à Paris en 1675. Il fut avocat au Parlement, secrétaire du chancelier Séguier, qui lui confia l'éducation des trois Coislin, ses petits-fils, remplit plusieurs places, entre autres celle de censeur royal. A ce titre, il signa le privilège donné, en 1665, au *Dictionnaire des Précieuses*, de Somaize. Quelque léger que fût son bagage littéraire, il se présenta pour une place à l'Académie, en concurrence avec Pierre Corneille, qui avait succombé deux fois et qui, la troisième fois, fut proposé par Balesdens et passa. Quelques mois après, Balesdens fut nommé tout d'une voix à la place de Malleville. Il vécut 27 ans de la vie académique et siégea 17 ans dans la docte assemblée, à côté de son élève, le marquis Armand de Coislin, mestre de camp à 8 ans et académicien à 17, par la grâce de son grand-père, protecteur de l'Académie. « C'est son seul amour des livres qui tire de temps en temps son nom de l'oubli dont il est entouré. Il avait employé beaucoup

de temps et d'argent à se former une bibliothèque, l'une des plus nombreuses et des plus riches de son temps. Son goût sûr et persévérant avait réuni des manuscrits précieux, des imprimés des meilleures éditions, et plusieurs *Grolier*, aujourd'hui si recherchés, et que les amateurs se disputent au poids de l'or. »

A de telles appréciations, on reconnait le sincère amour des livres et le parfait bibliophile.

Moulin, au milieu de ses études, que n'interrompait point la vieillesse, se reportait souvent aux années de son enfance et de sa première jeunesse. Né près de Cherbourg, il aimait cette ville et ses vieux marins, fiers de raconter leurs hauts faits et d'en refaire cent et cent fois le récit, sans lasser leurs auditeurs attentifs. Revenant chaque année dans son pays natal, plein d'admiration pour l'héroïsme des marins qui avaient combattu si vaillamment contre les vaisseaux anglais, sous la République et sous le premier Empire, il voulut venger ces braves d'un injuste oubli, et prit la résolution d'écrire un mince volume sous ce titre : *Les Marins de la République*. Ce petit livre, édité par les frères Charavay, eut trois tirages dès la première année (1880). L'auteur, encouragé par un tel succès : les applaudissements de la presse, l'adoption que firent du livre la ville de Paris et l'État pour leurs écoles, les amis sincères conseillant de compléter le travail, imposèrent de nouveaux efforts, et Moulin termina la préface de sa nouvelle édition par cet alinéa :

« J'ai recommencé mon enquête maritime, fouillé

de nouveau les imprimés et les manuscrits des bibliothèques publiques et particulières, consulté les collections d'autographes, je me suis renfermé pendant plusieurs mois aux archives du ministère de la marine, mine inépuisable de richesses historiques, et c'est grâce à ces recherches et à ces travaux que je puis offrir à mes lecteurs une nouvelle édition des *Marins de la République*, double de la première. Que leur bienveillance retrouve pour cette édition l'accueil qu'ils ont fait à la première! C'est la seule récompense que j'ambitionne. »

Le vœu de l'auteur est accompli. Le zèle des frères Charavay est loin d'avoir été en défaut. Ils ont voulu faire un livre utile, ils y ont réussi. L'impression est bonne, et près de 50 vignettes, portraits de marins illustres, signatures autographiées, vues de vaisseaux et de batailles navales, etc., accompagnent le texte, et le prix de ce grand in-18, de 224 pages, est de 1 fr. 50, 1883.

Les frères Charavay ont édité, deux années plus tard, une dernière brochure maritime de H. Moulin, intitulée : *Drame de l'île d'Aix. L'Angleterre et les brûlots*, 1809. Ce travail très intéressant est le dernier que l'auteur ait consacré à la marine française. Les brûlots anglais, œuvre diabolique de la nation la plus égoïste, la plus jalouse et la plus haineuse qui soit, nos voisins d'Outre-Manche en un mot, furent inventés pour la destruction de notre marine, et le drame de l'île d'Aix, au mois d'avril 1809, lui porta un coup dont elle fut des années à se relever. Le travail de Moulin sur cette catastrophe est du plus grand intérêt,

et sur l'impéritie du vice-amiral Allemand, et sur les funestes conséquences de cette impéritie. Deux braves et honorables capitaines de vaisseau furent l'objet d'injustes poursuites, et, condamnés à mort le 9 septembre au matin, ils furent exécutés le même jour.

Ce fut un grand sujet de douleur pour leurs compagnons d'armes. La réhabilitation de ces victimes de l'intrigue n'eut lieu que sous la Restauration ; encore ne fut-elle qu'incomplète pour Lafon, qui ne put profiter des mêmes lettres-patentes. Sa mort, d'après la loi, ne permettait rigoureusement que la révision, et réviser, c'était refaire le procès de 1809. « Si l'on ne « put l'obtenir de l'autorité, on l'a obtenu de l'opinion « publique, dit l'auteur, et s'il n'a pas été donné à son « fils de voir la réhabilitation morale de son père, le « petit-fils, M. Julien Lafon, pourra du moins en « jouir. » Ce petit-fils dévoué a consacré sa vie à rétablir l'honneur de son grand-père. Que ce soit donc pour lui la récompense de ses efforts, de ses travaux et de la publication si intéressante : *Histoire des Brûlots de l'île d'Aix* (2 vol. in-8°), — pour lui qui, le premier, a mis en lumière les vices et les illégalités de la procédure de la commission militaire de 1809, et percé les ténèbres dont de trop puissantes influences avaient cru devoir l'environner.

On comprend que Moulin, né près de l'Océan, qu'il aimait à revoir chaque année pendant les mois d'été, ait emporté dans sa villa de Tourlaville des ouvrages de genres très divers, qui charmaient ses loisirs, et lui inspiraient des remarques judicieuses sur les livres et

les auteurs de toutes les époques. Il aimait toujours la jurisprudence, mais il était surtout curieux de littérature. Son charmant caractère et son excellente mémoire en avaient fait un érudit aimable, ennemi du pédantisme et chercheur sagace et infatigable de raretés. Ses biographies attestent ses patientes recherches pour les moindres détails, le grand soin qu'il prend de l'exactitude, et du scrupule avec lequel il rectifie les rares erreurs du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal, le savant auteur de l'*Archéologie navale* et du *Virgilius nauticus*.

Si Moulin fut attiré par la marine et les marins jusque dans sa vieillesse, il se sentit plus de goût encore pour les labeurs du palais et les longues et patientes recherches sur les membres de l'Académie française. Académiciens et orateurs du barreau étaient scrupuleusement étudiés par lui, et ses derniers travaux sont de savantes brochures intitulées : *Le Palais à l'Académie*. Quatre fascicules en sont publiés; nous en parlerons plus loin.

En 1882, la Société académique de Cherbourg entendit la lecture d'une Vie du général Hoche, intitulée : *Lazare Hoche et ses biographes. Documents inédits*. L'auteur y relève d'impardonnables erreurs, et pour mettre en garde contre elles ceux qui les commettent, il leur adresse ces quelques lignes d'avertissement :

« Écrivains qui visez à l'exactitude, gardez-vous donc de croire sur parole nos historiens et nos biographes, n'acceptez que sous bénéfice d'inventaire leurs affirmations, contrôlez leurs dires et ayez le courage et la patience de remonter aux sources. »

Cette phrase était à l'adresse de dix à douze biographes du pacificateur de la Vendée, que plusieurs avaient fait naître à Montreuil, près de Versailles, à une date fausse, que Moulin a rectifiée ainsi :

« La vérité historique, c'est que Louis-Lazare Hoche est né, non à Montreuil, mais à Versailles, rue de Satory, quartier Saint-Louis, non le 24 février, ni même le 25 juin, mais le 24 juin 1768. C'est ce qui résulte du registre des actes de l'état civil de Versailles, que, voulant, au milieu des incertitudes biographiques ci-dessus signalées, trouver la vérité, j'avais consulté dès 1866. »

« Né dans une humble condition, Hoche, à 16 ans, s'engagea dans les gardes françaises. La Révolution le trouva sergent et en fit, en trois ans, un général de division et lui donna le commandement en chef de l'armée de la Moselle, puis celui de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, puis enfin celui de l'armée de l'Ouest. »

. . . .

« Avant de faire de Hoche son héros, la Révolution avait failli en faire sa victime. Arrêté en 1794, sur la dénonciation de Saint-Just, privé de son grade, il passa huit à dix mois sous les verrous des Carmes et de la Conciergerie, d'où il ne fût probablement sorti, comme Houchard et Custine, que pour l'échafaud, si le 9 thermidor ne lui en eût ouvert les portes. Il se vengea de cette détention par des services et des victoires. »

. . . .

« Hoche ne quitta le commandement de l'armée des

côtes de Brest et de Cherbourg que pour prendre celui de l'armée de Sambre-et-Meuse, à la tête de laquelle il livra, en moins d'une semaine, trois batailles et cinq combats dont il sortit vainqueur. Il ne fut arrêté dans sa marche rapide que par la nouvelle de l'armistice conclu entre le prince Charles et le général Bonaparte. Une mort foudroyante l'enleva à la fleur de la jeunesse et au milieu de ses triomphes, le 19 septembre 1797. »

Notre confrère a imprimé dans sa notice de précieuses lettres de l'illustre général Hoche, inhumé près des lieux où il avait combattu et vaincu. Ce héros, mort à 29 ans, est une des plus pures gloires de la France.

Sous le titre de *Portraits judiciaires*, Moulin avait entrepris de faire connaître des orateurs du barreau français qui avaient fait des tentatives plus ou moins heureuses pour dégrossir l'art de la parole. Cet art n'avait point encore dépouillé ses formes barbares; une érudition mal digérée surchargeait les plaidoiries de citations de toutes sortes, sacrées et profanes, grecques et latines, même hébraïques. Claude Gaultier, précurseur de Patru et de Le Maistre, était né à Paris, en 1590. « Il avait à peine 23 ans quand il débuta au Parlement, et il ne tarda guère à s'y placer au premier rang des avocats, d'où il ne descendit plus jusqu'à sa mort, en 1666, après plus d'un demi-siècle d'exercice de sa profession.

« Gaultier joignait à la science du jurisconsulte le talent de l'orateur. Il savait disposer et discuter, mais il n'en devait pas moins la meilleure part de ses succès

d'audience à l'animation de son geste, à la chaleur de son débit, à l'entraînement de sa parole. »

Ses plaidoyers furent édités en 1662 et 1688, par Gabriel Guéret, l'un des auteurs du *Journal du Palais*. Le grand jour de l'impression ne leur fut point favorable. « A l'auditeur, dit judicieusement H. Moulin, le charme de la parole fait souvent illusion ; mais au lecteur froid et raisonneur ne sauraient échapper les lieux communs, la déclamation, l'emphase, la trivialité, le mauvais goût d'improvisations qui, grâce à la voix, au geste, au regard, à l'animation de l'avocat, avaient captivé un auditeur séduit. Il est rare que les plus grands orateurs de la tribune ou du barreau n'aient pas perdu à la publication de leurs discours. Ils ont leur heure, celle du jour, rarement celle du lendemain. Gaultier laissa vide au barreau une grande place, et si l'on veut, après deux siècles, rendre justice à sa mémoire et avoir la mesure de son talent, il faut croire sur parole ses contemporains et ne pas lire ses œuvres. »

Les derniers *Portraits judiciaires* sont consacrés à deux originaux, Jacques et Raoul Spifame (1495-1566). La brochure qui leur est consacrée n'a que 15 pages, mais, elle est bien curieuse. Dès le début, elle est analysée par notre auteur, et ce début promet. Je le copie :

« La vie des deux Spifame est semée de bizarreries et de contrastes ; elle tient du drame et du roman.

« L'un (Raoul), auteur d'un livre étrange, débute au palais, y reste à peine quelques années, et y plaide plus souvent pour lui que pour les autres, non contre des étrangers, mais contre les siens, contre ses frères,

sa famille et sa propre fille. Ses excentricités lui font interdire l'exercice de sa profession, et sa raison l'abandonne. Dans sa folie, il se donne des titres et des charges, empiète sur les droits du législateur et du juge. De son autorité privée, au nom et à l'insu de son souverain, il promulgue des lois et rend des arrêts. Il finit par Bicêtre et meurt avec les titres de *Sire* et de *Majesté*.

« L'autre (Jacques), commence par l'Université et en devient recteur et chancelier; il traverse le Parlement, s'asseoit sur les fleurs de lis, avec le mortier de président, entre dans l'église et en sort évêque, abjure et se fait ministre protestant. Il se montre personnage influent au concile de Trente, aux États de Paris de 1557, et à la Diète de Francfort. Faussaire et calomniateur, il est condamné à mort et n'échappe à la place de Grève et à Monsieur de Paris, que pour tomber sous le glaive du bourreau de Genève, le 23 mars 1566.

« Pour les deux frères, que d'événements divers! que de situations différentes! que de grandeurs et de misères! quels commencements et quelle fin! »

Les Spifame, originaires d'Italie, étaient à Paris dès 1350. Jean Spifame, père de Jacques et de Raoul, était secrétaire du roi en 1502, et ses deux fils étaient nés à Paris, à la fin du XVe siècle. Jacques, à l'humeur changeante, finit son aventureuse carrière par un procès qui dura trois jours et se termina par une condamnation à mort qui reçut son exécution, comme nous l'avons dit, le 23 mars 1566.

Raoul, pour ses excentricités, fut temporairement suspendu, puis interdit de sa profession et renfermé à

Bicêtre. Sa tête n'y tint pas, il se crut roi et rendit des arrêts. L'un des premiers fut pour son élargissement et pour la création, à son profit, du titre de dictateur. Au bout de quelques mois, il s'évada et rentra dans Paris. « Comme c'était un monomane et non un fou furieux, le roi se prit de pitié pour lui, et ordonna qu'on le laissât en liberté, en le surveillant toutefois, et même qu'on se prêtât à sa manie en le traitant de *Sire* et de *Majesté.* »

Raoul Spifame serait oublié depuis longtemps si, dans sa folie parfois lucide, il n'avait pas laissé un livre, contenant 309 arrêts généralement bizarres ou extravagants, parmi lesquels se trouve « une série de dispositions édictées par l'esprit le plus sain, et auxquelles de véritables ordonnances royales ont donné plus tard force et autorité. Telles étaient celles qui fixaient au 1er janvier le commencement de l'année ; — Supprimaient les justices seigneuriales ;— Ordonnaient l'unification du droit écrit et des coutumes, et la rédaction motivée des jugements et des arrêts ; — Imposaient aux évêques la résidence et faisaient de l'évêché de Paris un archevêché ; — Défendaient le cumul des charges et remises d'argent aux gens d'église ; — Prescrivaient le dépôt à la bibliothèque du roi d'un exemplaire de tout ouvrage imprimé ; — L'unité des poids et mesures ; — L'isolement des établissements insalubres ; — L'établissement hors des villes des abattoirs ; — La création d'un hôtel pour les invalides, de commissariats de police pour les 32 quartiers de Paris, et des mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et l'embellissement de la grande ville.

« Voilà ce que rêvait, ce que demandait, dès 1556, ce maniaque, cet illuminé, qui s'appelait Raoul Spifame. »

Sachons gré à notre zélé confrère et savant ami d'avoir exhumé tant d'œuvres généralement peu connues, et qui lui ont coûté tant de recherches.

Mentionnons à part un article sur *Bacher de Méziriac*, extrait du *Bulletin du bouquiniste*, et tiré à 75 exemplaires. L'espèce de résurrection de ce grand critique est due à M. René Kerviller, qui l'a trouvé parmi les premiers membres de l'Académie française, que cet érudit recherche avec persévérance et succès. Bacher, né à Bourg en 1581, mourut en 1638 dans la même ville. Bayle en fait les plus grands éloges; d'autres érudits l'ont regardé comme le plus savant homme de France en son temps. Moulin dit que Bacher de Méziriac était poète en plusieurs langues, traducteur, critique, grammairien, biographe, commentateur. « Vraiment ce serait grand dommage que M. R. Kerviller eût laissé dans l'ombre une pareille figure. »

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que Moulin avait écrit la biographie d'un de ses compatriotes, *Mgr de Beauvais, évêque de Senez*. Il avait projeté de faire celle de *Nicolas Tyrel de Boismont* (1715-1786). Possesseur d'une quinzaine de lettres inédites de l'abbé de Boismont, il déclare, dès la première page de sa brochure, imprimée dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, que sa découverte est une bonne fortune qu'il ne veut pas garder pour lui seul. En attendant l'insertion de ces lettres, il trace le caractère et les goûts de M. de Boismont, qui, entré très jeune dans

l'état ecclésiastique, révéla dans le monde les brillantes qualités de son esprit, sa facilité à tourner de jolis vers et la préférence qu'il donnait à la littérature profane sur la littérature sacrée. Né dans un petit village près de Rouen, il n'eut la révélation de son talent oratoire que lorsqu'il fut chargé par le chapitre de la cathédrale de prêcher pour le salut d'un gentilhomme très grâciable et grâcié par le privilège de la *fierte*. « Son discours, marqué au coin de l'émotion et de la sensibilité, valut à l'orateur un succès de larmes, et ouvrit la voie à sa vocation et à ses aptitudes. »

L'Académie française lui demanda de faire l'éloge de saint Louis, et fut si satisfaite qu'elle l'élut à la place de l'évêque de Mirepoix, en 1755. « C'est à ce titre qu'il prononça devant elle, et en son nom, de 1766 à 1781, dans la chapelle du Louvre, les oraisons funèbres de Louis, dauphin de France, de la reine Marie Leczinska, du roi Louis XV et de Marie-Thérèse d'Autriche. »

Le chef-d'œuvre oratoire de l'abbé de Boismont fut prêché en 1782, pour la création d'un hôpital militaire et ecclésiastique, où seraient reçus les officiers et les prêtres malades et infirmes. « Ce sermon eut un immense succès ; la quête qui le suivit ne rapporta pas moins de 150,000 fr., et le pieux établissement fut fondé à Montrouge, où il existe encore, sous le nom d'Hospice de La Rochefoucauld. »

Moulin fait suivre ce passage de la publication des lettres qui font partie de sa riche collection. Il termine sa notice par ces deux alinéas :

« L'abbé de Boismont était plus que septuagénaire.

Sa santé, altérée dès les premiers mois de 1785, avait constamment décliné, malgré les soins de MM. Bouvard et Portal ; le *phénomène* qu'il avait redouté pour lui s'était réalisé ; il était presque *cul-de-jatte*. Lui, naguère si gai, si vif, si alerte de corps et d'esprit, était devenu triste, paralytique et impotent. Il mourut après dix-huit mois de souffrances, entouré de ses vieux amis. Le plus cher de tous, l'abbé Maury, son élève, son héritier, auquel il avait résigné le plus riche de ses bénéfices, et qu'il avait accueilli sous son toit, reçut son dernier soupir.

« M. de Boismont a laissé dans l'Église la réputation d'un orateur fleuri, disert, quelquefois éloquent ; dans les lettres, celle d'un écrivain ingénieux et élégant ; dans le monde, celle d'un homme d'esprit, aimable et de bonne société, enjoué avec les hommes, galant avec les femmes ; et notre siècle qui a révisé tant de jugements des siècles qui l'ont précédé, n'a point révisé celui-là. Il a même confirmé à l'abbé tous ces titres au souvenir des lettrés. »

Nos lecteurs savent que Moulin passait à Tourlaville les mois d'été et la première partie de l'automne. Il s'y reposait, sans y rester oisif, et quittait quelquefois sa villa Meurice pour faire des lectures à la Société académique de Cherbourg. Un des souvenirs de sa profession lui donna l'occasion de publier à Cherbourg, en 1863, *Les défenseurs des Calas et des Sirven, Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon, avocats au Parlement; P. Mariette, avocat aux conseils du roi.* Imprimerie d'Auguste Mouchel, 55 pages.

L'affaire de la famille Calas et celle de la famille Sirven ont fait assez de bruit dans le XVIII[e] siècle pour qu'on plaigne toujours ces victimes du fanatisme religieux. Moulin s'indignait encore, dans sa vieillesse, contre des condamnations qui avaient soulevé l'horreur du monde entier.

L'apôtre de la tolérance, Voltaire, s'était jeté dans le débat, et fut d'un grand poids dans la balance.

Élie de Beaumont, né à Carentan en 1732, mourut en 1786. A vingt ans, il prêtait serment devant le Parlement de Paris, mais la faiblesse de sa voix le détermina à se renfermer dans son cabinet ; il se livra à la consultation et à l'instruction écrite des procès.

Deux causes des plus amusantes lui offrirent l'occasion de faire apprécier son talent d'écrivain. Une querelle entre les chanoines, les chapelains et les clercs de la Sainte-Chapelle, donna lieu à un procès, et l'avocat Élie de Beaumont fut chargé de rédiger un mémoire où il répandit à profusion l'esprit, le trait, la raillerie, les détails piquants : il sut en faire un épisode digne du *Lutrin*. — La seconde cause fut celle de Gandon, directeur de théâtre, contre Ramponneau, le célèbre cabaretier de la Courtille. Le mémoire de l'avocat de Beaumont, adversaire de Ramponneau, eut un succès immense. L'avocat de Gandon perdit devant les juges-consuls créés au XVI[e] siècle, mais si Ramponneau échappa au paiement du dédit, il passa par les verges de la raillerie et du ridicule.

Le véritable titre d'Élie de Beaumont aux yeux de la postérité, fut sa défense des Calas et des Sirven. Rappelons, avec M[e] Moulin, le procès de Calas : « Un

vieillard presque septuagénaire, honnête protestant, est accusé, de complicité avec sa femme et ses enfants, d'avoir étranglé et pendu son fils aîné, jeune homme dans la force de l'âge, pour l'empêcher de réaliser le projet qu'on lui supposait de se faire catholique. L'intolérance et le fanatisme religieux s'emparent de cette accusation, et il se trouve à Toulouse treize magistrats pour condamner, sans preuve, Calas père à mort et son jeune fils au bannissement. Le silence se fait d'abord autour de l'arrêt; mais il est bientôt attaqué par Voltaire et par l'opinion, plus puissante encore que Voltaire. »

Ce fut à la suite d'une consultation de quatorze avocats que la demande en révision fut confiée à Élie de Beaumont et à Loiseau de Mauléon. Tous deux s'acquittèrent de leur tâche aux applaudissements du public et de Voltaire.

Sirven, protestant comme Calas, accusé par le fanatisme populaire d'avoir, avec sa femme, assassiné sa fille, parce qu'elle voulait se faire catholique, condamné à mort comme son coreligionnaire, échappa aux juges par la fuite, et l'exécution n'eut lieu qu'en effigie. Il fallut la faire rapporter, et ce fut encore Élie de Beaumont qui entreprit cette tâche de justice et d'humanité.

« Il ne faut pas, dit plus loin Me Moulin, qu'Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon accaparent à eux seuls la gloire de la défense des Calas; une part en revient à Pierre Mariette, avocat aux conseils du roi, qui lutta avec eux de talent, de zèle et de désintéressement. » Mariette, profond jurisconsulte, pré-

senta une requête en cassation et en révision de l'arrêt du Parlement de Toulouse. Elle fut présentée et admise tout d'une voix le 1er mars 1763.

Henri Moulin parle avec bonheur du mariage d'Élie de Beaumont avec Mlle Marie Morin-Dumesnil, de Caen, qui avait reçu l'éducation la plus soignée et publia un roman intitulé : *Lettres du marquis de Roselle* (2 vol. in-12), qu'on lit encore avec intérêt. Son mari la consultait souvent sur ses écrits. Elle avait apporté en dot le domaine de Canon, à quelque distance de Caen ; cette terre donna lieu à des procès que finit par gagner M. de Beaumont. Installé enfin à Canon avec sa femme, il passa dans cette douce retraite les dernières années de sa vie : « Il avait fondé une fête qui s'y célébra régulièrement jusqu'à la Révolution, sous le nom de la *Fête des bonnes gens*, avec couronnement d'une rosière. »

La même année que Me Moulin publiait sa brochure sur les défenseurs des Calas, il faisait imprimer, avec la mention *tous droits réservés* (ce qui prouve le prix qu'il attachait à son travail), une forte brochure intitulée : *Port-Royal et ses solitaires, la Compagnie de Jésus et l'Université, la famille des Arnauld et son Corpus juris* (Charavay frères, éditeurs, 1883). Une rareté bibliographique d'un attrait puissant pour notre ami, le détermina à faire le résumé de l'histoire de Port-Royal et de ses solitaires. Cette rareté est un *Corpus juris* in-8°, Paris, 1576, le *Corpus* de Balesdens, ci-dessus mentionné. « Les notes manuscrites dont cet exemplaire est chargé, notes grecques, latines et françaises, témoignent des longues et sérieuses

études de ses divers possesseurs : d'Antoine Arnauld, le premier, dont la main a tracé presque toutes les annotations du Codex et des Institutes : d'Arnauld le Grand, qui a signé de son nom, *Antonius Arnauld*, un volume du Digeste, et enfin d'Antoine Le Maistre, qui a ajouté quelques commentaires à ceux de son grand-père..... Lors de la destruction du saint monastère, destruction dont la barbarie ne respecta pas même la tombe des morts, et arracha leurs ossements à la terre qui les avait reçus, que devint le *Corpus juris* des Arnauld? »

Les livres ont aussi leurs révolutions. Comment ce *Corpus* est-il venu dans la bibliothèque de l'éminent jurisconsulte M. Coin-Delisle? Ami de ce dernier, Me Moulin en était devenu propriétaire par un échange. Jugez à quel point il appréciait cette jouissance !

« C'est un ouvrage digne d'être placé dans un dépôt public, et mes affections ont dès longtemps désigné celui auquel j'ai donné la préférence, mais ce livre est pour moi un ami dont j'ai peine à me séparer. Du reste, l'attente du donataire ne saurait être longue; je suis vieux et j'arrive au soir de la vie,

Jam propior letho fessusque senilibus armis...

Je lègue à mon fils, mon seul héritier, quand il aura l'honneur d'être inscrit au tableau des avocats, le soin d'en faire hommage, en mon nom, à la bibliothèque de l'ordre, où il sera pieusement conservé, car elle ne sera plus, je l'espère, incendiée par une nouvelle commune. »

Me Moulin trouva une transition facile du *Corpus* à

l'histoire de ses possesseurs successifs. « Cette histoire, dit-il, me conduit à celle de cette famille étonnante par la variété des talents et par l'élévation uniforme des caractères ; race étrange et forte, qui, pendant plus d'un siècle, a eu sa place à part dans notre histoire, ses mœurs, sa langue, son génie et sa foi. » Parmi ses membres, presque tous célèbres, deux surtout, le grand-père et le petit-fils, ont laissé au Palais des traces ineffaçables de leur passage.

Le premier est Antoine Arnauld, né à Paris en 1560, mort en 1619. C'est lui qui, élève de l'Université, avocat célèbre du Parlement, plaida deux jours de suite contre les Jésuites envahisseurs, qu'il traita d'auteurs de tous les crimes de la Ligue, d'espions de l'Espagne, de captateurs de testaments, de corrupteurs de la jeunesse, d'assassins des rois, d'ennemis conjurés de l'État, de perturbateurs du repos public, etc., groupant des preuves autour de ces griefs. Ce discours énergique devint le *péché originel* des Arnauld. Les Jésuites furent chassés de France ; mais neuf années ne s'étaient pas écoulées depuis leur expulsion, que, malgré l'attentat de Jean Châtel, Henri IV autorisa par un édit leur rétablissement. Dès lors « ils reprirent possession de leurs collèges, donnèrent aux rois des confesseurs de leur ordre, grandirent en richesse et en puissance, et du célèbre arrêt de décembre 1594 il ne resta bientôt plus de traces que celle inscrite dans les registres du Parlement. »

Antoine Arnauld avait eu vingt enfants. Dix moururent avant lui ; des dix qui lui survécurent l'aîné fut Arnauld d'Andilly (du nom d'une maison de campagne

de son père), l'aîné fut le grand Arnauld. Robert Arnauld d'Andilly, homme à la fois frivole et de talent, renonça à une place que lui avait procurée un oncle, intendant, qui voulait lui assurer la survivance de sa charge; Robert Arnauld quitta la cour, n'y laissant après lui, pour recueillir les bénéfices de sa situation, qu'un fils, le marquis de Pomponne, qui devint l'un des ministres de Louis XIV.

Robert Arnauld d'Andilly rompit avec le monde, après avoir perdu sa femme en 1637. Il se réfugia d'abord dans la thébaïde de Port-Royal, en sortit deux fois et y revint une troisième. Il y vécut près de trente ans au milieu des solitaires; il s'y créa une vie de labeurs et d'études; « aux travaux de la main il joignit les travaux de la tête, à la culture des champs celle des lettres. » Parmi ses œuvres littéraires, on cite comme ses principales : *Confessions de saint Augustin*; *Histoire des Juifs de Josèphe*; *Œuvres de sainte Thérèse*; *Mémoires de sa vie*, écrits par lui-même. Il s'éteignit à quatre-vingt-cinq ans, soutenu par la voix de son frère Henri, qui, avec autant de force d'âme que de fermeté de caractère, célébra la messe des funérailles et prononça, quatre jours après, l'oraison funèbre du défunt.

Ce frère, Henri Arnauld, né en 1597, mort en 1694, « d'un sang fertile en grands hommes, fut un digne et saint évêque, que l'on peut proposer comme modèle aux princes de l'église gallicane de nos jours. »

Nommé évêque d'Angers, il trouva à faire et fit beaucoup de réformes dans son diocèse. Il y fit encore beaucoup de bien dans des circonstances désastreuses. Des inondations extraordinaires y avaient causé la

disette et la révolte. Les rivières débordées avaient emporté des ponts et fait écrouler nombre de maisons ; de pauvres habitants étaient menacés d'être écrasés sous les décombres ou entraînés par les eaux. L'évêque se mit à la tête des sauveteurs et monta le premier dans une barque ; grâce à son exemple, le péril fut en partie conjuré, et les victimes furent peu nombreuses. Pour premier obstacle à la disette, il s'empressa d'envoyer aux échevins d'Angers une somme de 10,000 livres sans se faire connaître.

La vie de Henri Arnauld se partagea entre la prière et les bonnes œuvres, la surveillance de son séminaire et du mont-de-piété qu'il avait fondé ; deux années après son installation, il avait visité à pied toutes ses paroisses. Mme de Sévigné, qui l'admirait, a dit qu'il avait des ennemis : janséniste comme Port-Royal, il avait pour ennemis tous les jésuites persécuteurs des Arnauld. L'évêque d'Angers mourut à quatre-vingt-quinze ans, regretté de ses ouailles, qui le considéraient comme un saint, et se disputèrent, comme des reliques, les morceaux de ses vêtements.

Le chapitre V commence par un jugement de Me Moulin, que nous copions comme un excellent résumé sur le vingtième et dernier enfant du célèbre avocat, Antoine Arnauld, défenseur de l'Université contre les Jésuites :

« Nous touchons à la plus haute personnalité de la famille des Arnauld, à Antoine, le savant docteur, l'infatigable polémiste, le directeur de Port-Royal et le pape des Jansénistes, l'instigateur et quelque peu le collaborateur des *Provinciales*, l'ami de l'abbé de La

Trappe et de Domat, de Malebranche et de Leibnitz, de Pascal et de Nicole, de Racine et de Boileau, celui-là auquel ses contemporains donnèrent le nom de Grand, que la postérité lui a conservé.

« Certes, notre génération le connaît bien, et rend pleine justice à ce robuste athlète; il est toujours pour elle l'auteur de la *Fréquente Communion* et de l'*Apologie des Saints-Pères;* il se présente toujours à elle avec son cortège de 44 volumes in-4° d'ouvrages de polémique, de critique, de métaphysique et d'éducation.

« D'où vient cependant que ces titres si nombreux le recommandent moins à notre admiration et font moins pour lui que le volume des *Provinciales* et le simple *Discours de la méthode* n'ont fait pour Pascal et pour Descartes? N'est-ce pas que le vent ne souffle plus aux querelles religieuses, que le temps n'est plus aux subtilités, aux équivoques, aux disputes de mots; que les discussions sur la grâce *efficace* et la grâce *suffisante*, sur le pouvoir prochain et le pouvoir éloigné, sur les doctrines de Jansénius et les cinq propositions de son *Augustinus*, nous touchent assez peu, et que notre indifférence tient en même estime les jansénistes, les molinistes, les thomistes, voire les jésuites... s'ils étaient moins ambitieux et moins intolérants.

« Le grand Arnauld pouvait devenir au Parlement un digne successeur de son père; mais les conseils de Saint-Cyran et l'influence de sa mère le poussèrent dans l'Église. Il reçut la prêtrise à Port-Royal, après s'être dépouillé de toute sa fortune au profit du monastère. Après des polémiques acerbes et multipliées, il se retira, non pour se reposer, mais pour travailler

à des ouvrages *destinés aux écoles de Port-Royal : Règlement pour l'étude des lettres humaines ; Grammaire générale et raisonnée; Logique, ou l'Art de penser*, etc. Quelques années après, le grand lutteur se rejeta dans les querelles religieuses ; il quitta la France pour l'étranger, et mourut à Bruxelles. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Catherine, et son cœur rapporté, selon son désir, à Port-Royal. Boileau et Racine firent l'épitaphe de leur ami et n'osèrent en tenter l'impression de leur vivant, tant inspirait de crainte la Compagnie de Jésus ! « Voltaire, plus hardi, — il écrivait, il est vrai, au milieu du XVIIIe siècle. — dit Me Moulin, condamnait hautement les jésuites, pour leurs délits passés et futurs, à être lapidés sur le tombeau d'Arnauld avec les pierres de Port-Royal. »

Nous avons fait assez d'emprunts à Me Moulin pour savoir son opinion sur les personnages qu'il a longuement étudiés et judicieusement appréciés. Nous renvoyons à son excellent résumé historique sur Port-Royal ceux qui voudront connaître les deux plus célèbres neveux d'Arnauld-le-Grand, Antoine Le Maistre, le premier avocat de son temps, et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, l'un des meilleurs traducteurs de la Bible. Ils trouveront dans le chapitre VIII, comme complément de la famille Arnauld, les abbesses Marie-Angélique de Sainte-Madeleine, Agnès de Saint-Paul et Angélique de Saint-Jean.

Le IXe chapitre est l'exposé lamentable de la destruction d'un monastère qui comptait quatre cents ans d'existence, et qu'une haine politique et religieuse poursuivit jusqu'à la destruction totale, haine qui ne

s'arrêta ni devant le respect de la mort, ni devant l'inviolabilité du tombeau.

Me Moulin s'étant souvenu d'avoir rencontré le nom de Hamon dans ses études sur Port-Royal, composa deux ou trois ans après une *biographie de Jean Hamon*, médecin, et l'un des solitaires de Port-Royal. Hamon, né à Cherbourg (1617-1687), étudia la médecine à Paris, et ne tarda pas à se faire une riche clientèle. Il projetait un beau mariage; mais Singlin, directeur de Port-Royal, le détermina à entrer dans ce monastère. Sa résolution une fois prise, il vendit ses livres et tout son patrimoine, et en donna l'argent aux pauvres. Il exerça sa profession envers eux dans leurs maladies et fut le médecin de l'abbaye. Quoi que Nicole ait dit de sa répugnance à écrire, il a composé beaucoup d'opuscules. Les ennemis de Port-Royal l'avaient tourmenté pendant sa vie. Mort, ils le firent exhumer et ses restes furent jetés pêle-mêle dans un autre cimetière, où « il ne retrouva, dans la reconnaissance des hommes, pour prix de ses vertus, que la promiscuité d'une fosse commune, même ignorée. »

Tous ceux qui ont connu Me Moulin savent combien son caractère franc et ses études variées le portaient à des travaux qu'il donnait volontiers à des recueils périodiques, sans autre salaire que des tirages en petit nombre. Après son *Port-Royal*, l'un de ses plus sérieux ouvrages, l'actif avocat, curieux de tous les genres de causes, fit une dissertation intitulée : *Le carnaval et les causes grasses au Parlement.*

Les clercs de la Bazoche avaient introduit l'usage de plaidoiries burlesques ou scandaleuses que le Parlement de Paris adopta pour se divertir, et qu'il laissa s'introduire dans la législation. Me Moulin disserta avec réserve sur le *congrès*, qui ne fut jamais une épreuve décisive. « On s'imaginait prendre la nature sur le fait, et l'on ne voyait pas que dans ce genre, la nature ne fait rien dès qu'on la regarde. » La dernière cause, celle du marquis de Langey, fut longtemps la fable de Paris. Le 16 février 1659, un arrêt du Parlement déclara le mariage nul. Le marquis, « ne voulant pas vivre célibataire, tenta, par voie de requête civile, de faire effacer de l'arrêt de la Cour la prohibition de se remarier, et à cette tentative le Chancelier répondit plaisamment : *A-t-il donc retrouvé de nouvelles pièces?* » L'impuissant, par arrêt, se remaria et fut père de sept enfants. Il eut des intérêts d'argent à débattre, et Me Pazeau, l'un des meilleurs avocats de l'époque, plaida pour lui, et supplia la Cour de profiter de la circonstance pour abolir l'épreuve du congrès. Ce vœu fut exaucé : le 18 février 1677, le premier président, Guillaume de Lamoignon, prononça un arrêt abolissant l'épreuve du congrès dans tout le royaume. H. Moulin possédait le manuscrit du plaidoyer de Pazeau dans sa collection d'autographes.

Cette collection était fort considérable et classée avec le plus grand ordre. Un de ses grands bonheurs était, comme nous l'avons dit précédemment, de la montrer à ses amis et d'en extraire des matériaux curieux et inédits pour des articles qu'il communiquait à des recueils avides de raretés. Il attachait beaucoup

d'importance à des trouvailles qui frappaient par leur nouveauté.

Dans les dernières années de sa vie, retiré du monde, il s'enfermait dans son cabinet de travail, ou courait à travers Paris, de bibliothèque en bibliothèque, interrogeant souvent, mais n'importunant jamais, M. Léopold Delisle, son quasi compatriote, comme moi, né à Valognes.

Quoiqu'ayant refusé maintes fois d'entrer dans des compagnies honorables, comme la Société Philotechnique, aux séances trop nombreuses et trop régulières, il était depuis longues années correspondant de la Société académique de Cherbourg, où dans ces derniers temps il avait fait quelques communications. En apprenant qu'il y avait lu la biographie de M. de Beauvais, évêque de Senez, je voulus savoir s'il consentirait à être correspondant de l'Académie de Caen. Il se hâta de me répondre. La nouvelle de sa nomination lui causa une grande joie, et il m'écrivait dans son remerciement : « Le 27 novembre 1879 sera désormais marqué dans ma vie littéraire à la craie blanche : *Albo dies notanda lapillo.* »

Cet élan du cœur fut un gage du zèle qu'allait déployer notre nouveau confrère, âgé de 77 ans. Il avait dans ses collections d'autographes et ses livres rares des sujets d'études qui le déterminèrent à donner à notre compagnie six articles en cinq ans, tous six imprimés dans nos Mémoires. Je n'en reproduirai que les titres, avec l'indication de la date des volumes qui les contiennent :

Deux académiciens caennais au XVIIe siècle, An-

toine Halley et Montfleury; Caen, Le Blanc-Hardel, 1881.

Chapelain, Huet, Ménage et l'Académie de Caen; 1882.

Les deux de Callières, Jacques et François; 1883.

Lhomond et Haüy, professeurs au collège du cardinal Lemoine; 1884.

Procès du vin de Bourgogne et du vin de Champagne. — Intervention du cidre. — Grenan, Cottin, Duhamel et les deux Ybert; 1884.

Voltaire et le Premier président Fyot de La Marche. — La marquise du Chatelet. — Le Président de Brosses. — Les Calas. — Marie Corneille. — Les P. P. Fyot de La Marche, père et fils; 1885.

Notre confrère, d'un esprit si orné, d'une plume si correcte, espérait travailler pour nous longtemps encore; il se flattait aussi d'achever une œuvre d'érudition qu'il avait commencée dix ans au moins avant sa mort. Lorsqu'il prit sa retraite du barreau, il fit des sciences juridiques et de l'Académie française l'objet de ses recherches. Il étudiait avec passion la biographie des orateurs qui s'étaient distingués à la barre des Parlements et des grands tribunaux, ceux-là surtout que leurs talents avaient fait admettre à l'Académie française, ou qui, ayant fait leur droit et renoncé à la profession d'avocat, s'étaient livrés à leurs goûts littéraires, comme *Pierre Corneille, Boileau, La Bruyère et Quinault*, auxquels il avait consacré une brochure en 1880. Dès l'année précédente, il en avait publié une de 63 pages, intitulée : *M. Dufaure et son fauteuil. M. Dufaure*, c'était le

grand avocat et le grand politique ; *le fauteuil*, c'était la place de l'académicien. Me Moulin avait conçu et commencé le plan d'un long travail d'érudition et de critique : il voulait faire, comme dernière œuvre d'un âge avancé, l'histoire des hommes éminents que l'opinion publique désignait pour remplacer les académiciens au fur et à mesure qu'ils mouraient. Les places vacantes étaient loin d'être toutes pour les orateurs du barreau. Les orateurs de la chaire, les philosophes, les historiens, les poètes, les critiques, même des intrigants poussés par de puissants protecteurs, formaient cette assemblée où la médiocrité n'obscurcissait jamais la grandeur.

Me Moulin, chercheur infatigable, admis dans tous les dépôts publics et particuliers de bibliothèques et d'archives, retiré du barreau où il avait lutté d'éloquence, à la barre, avec de puissants adversaires, ses amis ; Me Moulin, dis-je, consacra une grande partie de ses loisirs à l'ouvrage dont la composition l'avait flatté ; il lui donnait pour titre : *Le Palais et l'Académie*, et il en commençait l'impression en 1879 ; en 1881, vint *Jules Favre et son fauteuil*, 93 pages ; en 1882, *Berryer et son fauteuil*, 75 pages ; en 1884, *Target et son fauteuil*, 84 pages. Deux autres fauteuils ont été annoncés comme étant sous presse, ceux de *Lainé* et de *Dupin*. Je m'étonnais de ne les avoir pas reçus, et j'écrivis, le 24 mars 1887, à M. Téchener pour savoir à quoi m'en tenir. Quatre jours après, je reçus cette réponse :

« MONSIEUR,

« En réponse à votre lettre du 24 courant, j'ai l'honneur de vous informer que notre ami et collaborateur, M. Moulin, n'a rien publié en dehors de ce qui a paru dans le Bulletin du bibliophile. M. Moulin m'a souvent parlé de deux volumes, à peu près terminés, qu'il avait l'intention de faire imprimer, mais rien n'a été commencé. Je ne puis rien vous dire de bien précis à ce sujet; mais je pense que M. Gaston Moulin ne publiera pas les deux volumes en question.

« Regrettant beaucoup de ne pouvoir vous donner des renseignements plus complets, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

« L. TÉCHENER. »

Une lettre de M. Gaston Moulin, antérieure à celle de M. Téchener, confirme les soupçons que j'avais eus sur l'impression projetée, mais non réalisée, des fauteuils de Laîné et de Dupin. Voici cette lettre :

« CHER MONSIEUR,

« Je viens de chercher parmi les œuvres de mon père les biographies et les deux fauteuils académiques que vous me demandez. Je n'ai rien trouvé, et je me suis assuré que je ne les possédais pas, et, à mon grand regret, que je ne pouvais pas vous les envoyer. Comment se fait-il que vous ne les ayez pas, et que mon père ait négligé de vous les adresser, à vous dont il était heureux et fier d'obtenir le suffrage pour toutes ses œuvres? Je ne me l'explique que par un oubli.

« Je vous envoie *Le Palais et l'Académie*, que vous

ne devez pas avoir. C'est le dernier ouvrage de mon père, et l'imprimeur vient de me l'envoyer tout récemment. Il y manque, hélas! cette dédicace accoutumée; je vais laisser blanche la page où il l'aurait écrite.

« Croyez, cher Monsieur, au respect affectionné du fils de votre vieil ami. »

« GASTON MOULIN. »

C'est avec un regret sincère que je signale ces lacunes dans cette œuvre, d'ailleurs inachevée, *Le Palais et l'Académie*. L'auteur, toujours soucieux du perfectionnement, a laissé sans doute incomplètes quelques parties de son œuvre de prédilection. Le pressentiment d'une fin prochaine le porta à terminer le livre qu'il avait entrepris pour le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il n'eut pas la force de mettre la dernière main au XIXe.

Deux brochures, l'une de 106 pages, l'autre de 23, parurent en 1885.

La première a pour titre : *Le Palais et l'Académie aux XVIIe et XVIIIe siècles. Étude critique et bibliographique*. La seconde : *Le Palais et l'Académie, leurs rapports pendant deux siècles*. Toutes deux portent la date de 1885.

LA PREMIÈRE commence par une série d'anecdotes sur Boisrobert (né à Caen), « tour à tour huguenot et catholique, moitié avocat et moitié prêtre, avocat sans mœurs, abbé sans croyances, disant la messe le matin et applaudissant le soir l'actrice en vogue, écrivant de la même plume un sermon et une comédie, conseiller d'État et père, etc. » Onze pages sont consacrées à ce singulier personnage, qui eut toutes les faveurs de

Richelieu et mourut dans sa disgrâce. Cette *Étude critique* fait connaître vingt-un avocats-académiciens pour le XVIIe siècle, et seulement treize pour le XVIIIe. Les pages sont si pleines de faits de toute espèce, d'anecdotes piquantes, de jugements irréformables, que nous prions nos lecteurs de suivre l'auteur dans toutes les voies que sa lecture persévérante des livres et des manuscrits lui avait dès longtemps ouvertes. Ils seront frappés de son érudition, de la perspicacité de ses conjectures, de la fermeté, de la netteté, de l'élégance de son style.

LA SECONDE (*Le Palais et l'Académie. Leurs rapports pendant deux siècles*) est la dernière œuvre de notre confrère, qui en avait lui-même fait ce résumé : « Des Académies en général. — Origine et organisation de l'Académie française. — Ses développements. — Les charges et les privilèges de ses membres. — Ses péripéties et ses révolutions. — Ses rapports avec le Palais. » On ne lira pas sans fruit ce piquant et judicieux abrégé.

Qu'il me soit permis, pour faire tout à fait connaître l'homme éminent qui fut mon meilleur ami, de citer quelques fragments de sa correspondance.

La plus ancienne de ses lettres que je retrouve dans ma collection est du 5 septembre 1838. Elle m'informait d'une démarche qu'à sa prière, son doyen, M. Blondeau, avait faite près de M. Villemain en ma faveur. Promesses du célèbre sollicité, sans espérance de succès.

Le 24 juillet 1879, mon vieil ami m'écrivait fort à propos : « Le mot Académie, qui vient se placer sous

ma plume, éveille chez moi, quoiqu'il soit bien tard, certaine ambition. Ce n'est pas une ambition de places, car, il y a un mois à peine, je refusais du président Grévy, vieil ami de 45 ans, pas tout à fait aussi ancien que toi, le titre de conseiller d'État ; c'est une ambition, fort innocente, de distinction littéraire. Parmi les membres correspondants de l'Académie de Caen, ne pourrais-tu pas faire ajouter mon nom ? On aime, même en république, surtout en république, à se trouver en bonne compagnie. »

Nous savons quel zèle a déployé notre correspondant et quelle reconnaissance nous devons avoir pour ses envois.

Des lettres antérieures à celles qui précèdent me retombent sous la main. En voici des fragments :

« 6 mai 1866.

« J'ai vivement regretté, mon cher ami, de n'avoir pu, pendant ton court séjour à Paris, te presser la main. C'était un plaisir que je m'étais promis à la lecture du *Moniteur* qui m'annonçait ton succès à la Sorbonne, et qu'il me faut ajourner. Un ajournement n'est rien ou peu de chose pour la jeunesse, mais à notre âge, car n'oublie pas que nous sommes de la même année, du même mois et du même jour, *Napoleone consule nati*, il n'est guère prudent de remettre au lendemain... Tu me promets, à la vérité comme consolation de revenir en septembre ; mais septembre est le temps des vacances judiciaires et je ne serai plus à Paris. J'ai, au fond de la Normandie, sur les bords de la Manche, à 6 ou 7 kilomètres de

Cherbourg, une modeste villa, avec des prés, des bois, une petite rivière, des massifs de verdure, et je suis heureux et empressé, aussitôt que les plaids me rendent la liberté, d'aller, loin des bruits et des agitations de la grande ville, me reposer dans ce Tibur, des travaux et des fatigues de l'année judiciaire. C'est là que je te convie à venir me voir ; tu me trouveras à l'ombre de mes arbres, relisant, pour la vingtième fois, Horace et La Fontaine, Virgile et Molière. Ainsi faisaient nos anciens parlementaires, qui employaient leurs vacances à relire Tacite ou Cicéron... Viens donc visiter un vieux camarade, et sois assuré que tu rencontreras, chez lui, bon accueil et cordiale hospitalité..... »

Une lettre importante de mon cher Moulin, est celle qu'il m'écrivit le 5 mai 1876, pour m'annoncer son second mariage. Après des considérations philosophiques fort indulgentes, il tente de se justifier et réussit. « J'ai ton âge, mon vieil ami, m'écrit-il, et je t'envoie une lettre de part !... Folie de vieillard ! diras-tu...

Sepulcri
Immemor, struis domos !

répéteras-tu avec Horace, mon poète de prédilection. Entends-moi, toutefois, je vais te dire dans quelles conditions s'est fait ce second mariage, et plaider, sinon l'acquittement complet, du moins les circonstances atténuantes.

« Dieu a mis sur ma route, et je ne saurais trop l'en remercier, une femme excellente, que je connaissais depuis longues années, et dont j'avais pu apprécier le cœur et l'esprit. Mme Pelletan, veuve de l'un de mes meilleurs et de mes plus anciens amis, était liée avec Mme Moulin. Elle avait vu naître et grandir mon fils, et avait pour lui une tendresse de mère. Je l'ai donc épousée. C'est une association de deux vieux amis qui s'aiment et s'estiment, qui ont conservé le culte des souvenirs, vont ensemble visiter leurs morts et se prêtent un mutuel appui pour arriver doucement au terme du voyage. Eh bien! crois-tu dans ces données que j'ai eu tort d'assurer à ma vieillesse ce rayon de soleil, et à mes dernières années, tendresse et affection? »

. . . .

« *P. S.* — Mme Moulin accepte avec empressement ton hommage. Elle te connaît déjà de réputation et veut te connaître en réalité; elle aime le poète, et est toute disposée à aimer l'homme. Nous aviserons à arranger tout cela aux vacances prochaines.

« Ton vieux camarade,

« H. MOULIN. »

Le 19 juin 1879, il m'écrivait une longue lettre dont j'aime à extraire le passage suivant :

« Cette année sera-t-elle pour moi une année de grâce, et aurai-je le plaisir de te recevoir en Normandie avec Mme Travers? Tu trouveras à la Villa-Meurice de bonnes gens qui t'aiment et te feront fête, l'air pur

et calme des champs, des fleurs et des fruits en abondance, et mon *aurea mediocritas* pourra t'offrir mieux que les pommes, le fromage et les molles châtaignes de Virgile ; mon vin est meilleur que celui de Sabines, qu'Horace offrait à Mécène. Allons, décide-toi, mon bien cher, viens visiter dans son Tibur ton vieil ami, et réponds-lui par ce vers que tu reconnaitras :

« Adieu, compte sur moi pour le premier septembre.

« Ma femme se joint à moi, et nous t'adressons, pour toi et pour Mme Travers, l'expression de nos meilleurs et de nos plus affectueux sentiments.

« H. MOULIN. »

Dans le nombre assez considérable de lettres que m'a écrites notre confrère dans les dernières années, il parle souvent de notre Académie et des articles qu'il compose pour elle, et du projet de venir faire une lecture dans la première séance du printemps, et de ses nombreux travaux littéraires qui le retenaient dans Paris, qui pourtant lui donnait des inquiétudes. Voici quelques lignes d'une lettre qu'il m'écrivait le 30 avril 1881 :

« Nous vivons, mon cher ami, dans un singulier temps et sous un étrange gouvernement. Nous ne sommes ni en monarchie ni en république, mais en Révolution. Nous avons à la tête des affaires des vaniteux et des incapables, des hommes sans principes qui voient, dans les hauts emplois, moins le bien du pays que leur avantage personnel et la satisfaction de

leurs passions. Verrons-nous la fin de cette orgie? Que n'avons-nous dix ans de moins !... »

Au milieu du gâchis politique, il n'oubliait pas ses amis de collège. Une de ses phrases du 8 janvier 1881, partait du cœur : « Je saisis toujours, disait-il, l'occasion d'avoir des nouvelles de nos vieux camarades, dont la mort n'a que trop diminué le nombre ; je serai heureux de causer avec toi et de nos amis et de nos jeunes années, et des souvenirs de ces temps déjà si éloignés. »

Le 4 décembre de la même année, la première partie de la lettre qu'il m'adressait de Tourlaville était ainsi conçue :

« Comme il est dans mes habitudes, mon cher ami, de t'adresser ma première lettre quand j'arrive à ma villa, et ma dernière quand je la quitte, je ne pouvais manquer de t'écrire bientôt lorsque j'ai reçu tes quelques lignes.

« Je devrais être rentré rue Blanche, mais la douceur de la température et la chaleur du soleil, après une bourrasque des plus violentes, m'ont encore retenu ici pour une quinzaine de jours. Je m'y trouve bien et j'y reste : c'est un coin de terre pour moi plein de souvenirs, que j'affectionne, où je goûte le calme et le repos des derniers jours. J'y peux cueillir encore chaque matin, en décembre, des roses, des violettes, du laurier-thym et des camélias. Hier, mon jardinier, mon *Antoine*, a apporté à Mme Moulin des chasselas de la serre, des framboises et des fraises du potager. Va donc chercher cela à Paris ! Aussi n'y retourné-je qu'à

mon corps défendant, et parce que j'y suis rappelé par mes intérêts, mes relations et les habitudes de ma vie. Pour peu que l'*âge d'or* que nous traversons dure quelques années encore, il ne sera plus habitable que pour les ambitieux, les intrigants, les filles et les voleurs. Belle perspective pour les honnêtes gens! »

. . . .

Le 15 mars 1882, mon ami terminait ainsi une lettre à cette date : « N'es-tu pas comme moi, mon très cher, trop heureux d'oublier le temps présent dans l'étude du temps passé, et d'étouffer la politique sous la littérature? Pour moi, si j'étais condamné à la politique de nos jours, il me semble que j'aurais hâte de quitter notre monde d'intrigues, d'athéisme et de corruption. dans l'espérance d'un monde meilleur, ce qui ne serait pas difficile. Ce qui me retient encore, ce sont les affections de famille, les bonnes et sincères amitiés comme la tienne, qu'on y rencontre rarement, mais qu'on ne rencontrerait peut-être pas dans l'autre;

« Interea vale, me dilectissime, et me tibi, ut nemini, crede.

« H. MOULIN. »

Le 30 janvier de cette année 1882, il finissait une autre lettre par ces phrases : « Mme Moulin, dont la piété veille sur nous, nous recommande de bien nous soigner, prétendant qu'elle fêtera notre double centenaire. J'ai beau lui dire qu'un centenaire est une rareté, et qu'un double centenaire, le même jour, serait un prodige qui ne s'est pas encore vu, elle persiste dans ses espérances et dans son projet. Laissons-

les-lui comme une illusion, et remettons-nous-en à la Providence du soin de la dissiper ou d'en faire une réalité.

« Ce qui sera toujours une réalité pour moi, c'est l'affection *usque ad extremum diem* de ton octogénaire ami. »

Je passe sur bien des lettres pour en copier une qui m'a cruellement préparé à une issue fatale.

Le 11 avril 1884, Henri Moulin m'écrivait :

« Je suis bien malheureux, mon cher ami !

« Je t'écris près du lit où repose du dernier sommeil ma pauvre femme, que m'enlève une maladie foudroyante.

« Quel malheur d'avoir dépassé 80 ans pour être frappé deux fois dans mes affections les plus tendres !

« C'est tout ce que j'ai la force de te dire aujourd'hui, ne voulant pas te laisser apprendre par une lettre de part le cruel événement.

« Plains-moi et aime-moi, car mon isolement et ma vieillesse ont besoin de pitié et d'amitié.

« Tibi totus, H. MOULIN. »

Dès le lendemain je répondis, le cœur serré, mais l'ésprit assez libre pour donner les conseils que comportait une situation si douloureuse. A la fin de mai, il commençait une lettre par l'alinéa suivant :

« J'ai suivi ton conseil, mon cher ami, et je m'en trouve aussi bien qu'on puisse se trouver après l'affreux et récent malheur qui a frappé ma vieillesse. Je me suis remis au travail avec l'ardeur que j'y apportais à 40 ans : je passe une partie de mes journées dans la

bibliothèque et les archives, et j'y fais provision de matériaux que je mettrai en œuvre durant ma saison de villégiature... si Dieu me conserve jusque-là vie et santé. Il faut que je songe à me tailler de la besogne et à remplir mes heures de campagne, si je veux échapper aux tristes souvenirs qui me poursuivront à Tourlaville comme à Paris et peut-être encore plus qu'à Paris. »

Le 18 juin 1884, il m'écrivait : « Je suis toujours à la veille de mon départ de Paris, et ce sera probablement pour la fin de ce mois ou le commencement de l'autre ; mais je ne me presse pas, assuré de retrouver à Tourlaville, et peut-être plus poignants, tous les souvenirs qui m'assiègent ici.

« Que ma vie, heureuse il y a deux mois à peine, est aujourd'hui misérable, et qu'il me tarde que Dieu m'en délivre en me réunissant à celle que j'ai perdue !!... Ah ! mon cher ami, plains-moi, car j'ai grand besoin d'être plaint et aimé.

« Solus, eheu ! ambobus. — *Tibi totus*, H. MOULIN. »

Pauvre ami, que tourmentaient et l'ardeur au travail et des pressentiments de mort ! « Je voudrais, mon très cher, m'écrivait-il le 19 janvier 1885, avoir quelques renseignements sur notre Académie ; Or, qui pourrait me les donner plus complets que son doyen et son secrétaire durant 42 ans ? A-t-elle une bibliothèque à elle, une collection de tableaux ou d'autographes ? Voici, *pour toi seul*, le motif de cette demande : je suis en train, pouvant recevoir d'un jour à l'autre la visite de la camarde, de remanier mes

dispositions testamentaires, d'y ajouter quelques legs particuliers. J'ai laissé à l'Académie française, dont le secrétaire perpétuel est l'un de mes vieux amis; à l'ordre des avocats de Paris, et à la bibliothèque de Cherbourg, des legs assez importants; je voudrais aussi en faire un à une compagnie qui, *te auspice*, m'a fait accueil. Or, c'est ta réponse qui pourra m'éclairer sur la nature de ce souvenir et déterminer mon choix. Sur ce, mon très cher, *vale, me semper ama tuum.*

Le 13 février 1885, notre confrère m'écrivait : « Tes explications m'ont éclairé sur la situation de notre Académie. Je ne lui laisserai ni livres, ni tableaux, ni autographes, mais je lui laisserai certainement un souvenir. Je ne suis pas encore fixé, mais je le serai bientôt, voulant clore mon testament et le déposer entre les mains de mon notaire avant mon départ pour la campagne. »

Dans une longue lettre du 16 mars 1885, je lis au bas de la seconde page : « Je puis bien faire quelque chose de mon vivant pour notre Académie, et ne pas l'ajourner à ma mort pour qu'elle puisse croire à ma reconnaissance. C'est à toi, mon très cher, qu'elle devra le souvenir que j'entends lui laisser, car c'est toi, son secrétaire presque perpétuel, qui m'as fait entrer dans ce docte corps..... Toujours est-il que mon testament contiendra en faveur de notre Académie un legs de 10,000 fr. dont les intérêts seront employés par elle chaque année, ou de deux années l'une, à récompenser la meilleure *Étude sur la vie et les ouvrages de l'une de nos célébrités normandes dans les*

lettres, dans les sciences ou dans les arts. Que dis-tu de ce projet, arrêté dans ma pensée, et qui va recevoir son exécution sur le papier avant mon départ pour Tourlaville ? Je vais même me hâter, car, à notre âge, il n'est pas permis de remettre, et je sais trop que

« Chose que l'on projette est loin d'être accomplie.

« Tout ceci pour toi et *sub sigillo*.

« Adieu, mon très cher ami ; tout à toi et à tout ce qui porte le nom de Travers. Je ne désespère pas de vous le répéter quelque jour de vive voix ; puisque la montagne ne veut pas venir à moi, il faut bien que je m'arrange pour aller à elle. »

Nos deux montagnes, hélas ! ne se sont pas rencontrées ; elles n'étaient que de sable !

Le 24 avril, il finissait par ce peu de lignes :

« Je voudrais bien trouver au fond de mon portefeuille quelque étude pour mon tribut annuel à notre compagnie. J'ai le désir, aurai-je la force ?

« J'aurai du moins toujours celle de t'aimer et de te le répéter. Tout à toi de tout cœur. H. Moulin. »

Le 20 mai, sa lettre était courte, et c'était sa dernière ! Après quelques lignes, il me disait : « Je suis occupé à me soigner. Je ne puis plus parler et à peine écrire. Le travail m'est interdit, et je sens bien qu'il faut commencer à expédier mes gros bagages. La perte de ma pauvre femme m'a laissé au cœur une blessure inguérissable, et je ne me plaindrai pas si je dois me réunir à elle.

« Je ne t'écris pas longuement aujourd'hui, je n'en

aurais pas la force. J'ai tout juste celle de t'assurer de mon inaltérable attachement pour toi et les tiens.

H. MOULIN. »

P. S. — Veux-tu prévenir de mon état de maladie M. Gasté, qui a été plein de complaisances pour moi, et auquel je dois une excuse que je lui ferai peut-être longtemps attendre. »

Cette lettre fut la dernière de mon meilleur ami. La suivante, écrite par son fils, M. Gaston Moulin, m'apprenait que son père était paralysé du bras droit et presque de la langue. M. G. Moulin, très estimable jeune homme d'une trentaine d'années, ne quitta plus le chevet de son père, du 24 mai jusqu'à la fin d'octobre 1885. Loin de témoigner le moindre regret à l'occasion du legs considérable fait à l'Académie française, à plusieurs établissements publics et à divers amis, il a pris à sa charge tous les frais réclamés par le fisc, précaution trop négligée par les testateurs.

Pendant la maladie de notre confrère, j'avais plus d'une fois chaque mois demandé à son fils des nouvelles qui devenaient de plus en plus alarmantes. Le 27 octobre il m'écrivait la lettre suivante :

« Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher monsieur Travers. au moment où je prenais la plume pour vous annoncer la triste nouvelle que votre cœur redoutait. Mon pauvre père est mort hier au soir à huit heures et demie. Il est mort sans souffrances, sans agonie, et c'est une grâce suprême dont, au milieu de mon malheur, je remercie encore le ciel. Nous sommes bien à plaindre tous les deux : je perds un père

excellent, que j'aimais autant qu'il m'aimait, et vous, un vieil ami d'enfance, un dévoué compagnon de votre vie. Je vous demanderai en terminant, cher monsieur Travers, de reporter un peu sur le fils, de cette bonne et solide affection que vous aviez pour le père.

« Votre bien affligé,

« G. MOULIN »

Je regardai comme un devoir de répondre à cette confiance, et, pour accomplir la résolution que j'avais prise de faire une biographie de mon vieil et bien sincère ami, je demandai à son fils et unique héritier, de rechercher les imprimés qu'avait publiés son père, soit dans les procès qu'il avait plaidés, soit dans ses travaux d'érudition et dans ses brochures littéraires. M. Gaston Moulin m'en envoya d'antérieures à celles que j'avais, et je laissai passer plusieurs mois avant de commencer un travail qui m'a coûté bien des veilles et dont mon grand âge peut seul faire excuser les imperfections.

N. B. — La *Biographie de Louis-Henri Moulin* est une œuvre posthume. M. Julien Travers venait de la terminer et d'en corriger les dernières épreuves, lorsque la mort l'a frappé le 9 avril 1888.

M. BON DE LA MARTRE

ET

LES IRONIES D'UN JOUEUR DE LUTH

Par M. Eugène de BEAUREPAIRE.

Nous avons perdu, cette année, un homme distingué, bien connu en Normandie de tous ceux qui s'occupent d'art et de littérature, M. Bon Le Chevallier de La Martre, décédé à Avranches, le 18 avril dernier. Il était né dans la même ville, le 5 décembre 1806.

Violoniste habile, compositeur de musique, écrivain humoristique, M. de La Martre était en même temps un type accompli de l'homme du monde, très moderne dans ses idées et ayant retenu de son éducation quelque chose de la politesse délicate et raffinée de l'ancien temps.

Dans une excursion que je fis à Avranches, au mois de septembre 1886, je le rencontrai cheminant lentement le long de ce bois de la Nafrée que connaissent tous les étrangers et qui domine la baie merveilleuse du Mont-St-Michel. Le visage, pâli et émacié, portait la

trace de la maladie cruelle dont il était atteint, mais la tenue était restée d'une élégance irréprochable, et l'accueil fut l'accueil cordial et charmant d'autrefois. A l'écart de la ville, il semblait chercher, dans la contemplation d'une admirable nature, les émotions douces et recueillies qui conviennent à la fin de la vie. La conversation le fatiguait visiblement et, en le quittant, j'emportai l'impression que je ne le reverrais plus et que c'était là l'adieu définitif. Avec lui disparaît tout un monde d'émotions et de souvenirs que l'oubli envelopperait bientôt s'il n'avait pris soin de les fixer dans un livre singulier qui a son intérêt et dont nous nous proposons de dire, aujourd'hui, quelques mots.

Ce volume intitulé : *Les Ironies d'un joueur de luth*, peint M. de La Martre, mais il peint aussi la société au milieu de laquelle il a vécu et cette coquette ville d'Avranches qu'il n'avait jamais quittée, et que regrettent toujours ceux qui, moins heureux que lui, ont été forcés par les hasards de la vie d'aller planter leur tente ailleurs. Les *Ironies* ont été publiées à Paris chez Lacroix et Verboechoven, en 1869, et n'étaient à vrai dire que la reproduction de trois fantaisies imprimées à part quelques années auparavant. Si nos souvenirs sont exacts, certains fragments avaient même été insérés dans le journal d'Avranches et servis, sous forme de feuilletons, aux lecteurs de cette feuille hebdomadaire, peu habitués à pareil régal. Ces opuscules, ainsi réunis, portaient les titres suivants :

L'Artiste : Imagination, Philosophie esthétique, critique d'art, d'esprit et de mœurs. — Le Kaléidoscope : Hannetons ramollis par l'excès des jouissances

politiques; conte invraisemblable historique. — Les villes de plaisir, comédie de salon chez les Turcs; conte.

Cette dernière composition est de 1854, l'*Artiste* est de 1847 : le *Kaléidoscope* se place entre les deux; nous ne saurions indiquer la date exacte de l'impression.

Ces intitulés énigmatiques et quelque peu compliqués ne laissent pas deviner, sous leur bizarrerie voulue, les véritables trésors d'art, d'imagination, de saine philosophie, d'observation pénétrante que l'auteur a réunis et qu'il offre à ses lecteurs. Vivant dans une petite ville lettrée et polie, mais n'ayant pas plus que les autres échappé aux influences délétères de la politique, l'écrivain a représenté fidèlement tous les personnages qu'il avait vu défiler sous ses yeux, les gentlemen présomptueux et frivoles, les agronomes solennels, les archéologues enfantins, les candidats à la députation... que l'amour du peuple porte toujours à s'immoler sur l'autel de la patrie. C'était là le personnel en vue à la fin du gouvernement de juillet; c'est encore le personnel d'aujourd'hui, et en cherchant bien, on y retrouverait aisément quelques-uns des types que M. de La Martre a saisis sur le vif et portraiturés sans ménagement.

Mais avant d'aller plus loin, il est peut-être bon de dire un mot du milieu où se sont produits ces légers opuscules et des circonstances qui ont favorisé leur éclosion.

Dans les premières lignes de son introduction, notre compatriote s'en est expliqué lui-même très franchement et avec quelque détail.

« Vers la fin de sa carrière, nous dit-il, un ancien « diplomate, homme d'esprit et de savoir, poète et « artiste, était venu fixer sa demeure au versant nord « de la montagne d'Avranches. Là, sur un sommet qui « domine une étendue de vue magnifique, au milieu « de jardins étagés avec un art opiniâtre aux flancs « d'un roc à pic, il avait fait choix d'une belle et pit- « toresque maison, d'aspect solitaire, que hantaient « fort, depuis qu'elle était inhabitée, les hirondelles, « amies des façades écartées et paisibles... lointaines « voyageuses comme celui qui venait déposséder les « indiscrètes. »

Le nouvel occupant de cet original logis était M. Jules de La Boutraye, ancien consul, lequel, après avoir longtemps et honorablement représenté la France à l'étranger, était venu se reposer de ses labeurs, dans la société de gens d'esprit, d'humeur aimable, en se livrant quelquefois aussi pour son compte à des exercices de haute voltige littéraire, comme la fameuse légende en vers sans E composée par lui en l'honneur de la famille de Lossau.

M. de La Boutraye avait été, dès son arrivée, l'un des membres les plus assidus de la Société d'Archéologie de la ville, et ce fut dans la partie la plus jeune, la plus gaie et la plus mondaine de la docte Compagnie qu'il avait recruté presque tous ses invités. Tous les samedis, les salons de Rocheplate, c'était le nom de l'habitation, étaient ouverts. On y rencontrait habituellement, à côté des maîtres de la maison, le maire de la ville, M. Bouvattier, futur député de l'arrondissement; un magistrat distingué, son ami, M. Sanson;

un peintre estimé, M. Loir ; l'auteur de l'*Avranchin monumental*, M. Le Héricher ; M. Charles Carpentier, alors avocat, mort récemment conseiller à la Cour d'appel de Paris ; M. Joseph Ledieu, un chansonnier de la vieille école ; un ingénieur, homme de science et d'utile initiative, M. Marchal, et notre auteur, musicien dans le cours ordinaire de la vie et littérateur à ses heures.

La Révolution de 1848 jeta le trouble dans ce petit cénacle et finit par en disperser les membres. La politique s'empara des uns, destitua ou éloigna quelques autres et découragea le reste. Cette dislocation ne s'opéra cependant pas brusquement : pendant quelques mois, l'institution prolongea péniblement son existence, mais l'entrain et l'abandon des premiers jours s'étaient envolés. Pourtant, ces pacifiques et aimables exercices auraient bien mérité d'être épargnés et de survivre à ces bruyantes et stériles agitations.

Le menu ordinaire de ces soirées consistait en lectures ingénieusement diversifiées, suivies d'improvisations théâtrales, de proverbes, voire même de charades en action. Les moins doués écoutaient avec ferveur et payaient leur écot par des remarques judicieuses, des applaudissements bien sentis ou de larges consommations de brioches.

M. de La Martre, après s'être dissimulé quelque temps dans ce dernier groupe, le plus solide et le plus compact, cédant tout à coup aux sollicitations encourageantes du maître du logis, passa dans celui des *Essayistes*, et c'est ainsi que fut composé, au mois

de décembre 1847, notre premier opuscule : *L'Artiste. Imagination, Philosophie, Esthétique, Critique d'art, d'esprit et de mœurs.* Il y a un peu de tout dans ce mince livret, qui semblerait tout d'abord n'être que la biographie d'un musicien illuminé. M. Urhau, véritable trappiste de l'Opéra, dont la vie tout entière vouée à la recherche d'un idéal mystérieux, resta toujours un énigme pour ses contemporains. M. de La Martre ne cherche pas à la déchiffrer cette énigme, mais, à ce propos, il passe en revue toutes les littératures anciennes et modernes et mêle à des considérations élevées d'esthétique des appréciations sur une infinité d'écrivains, de peintres, de musiciens de notre temps. L'ensemble est confus, capricieux et fort irrégulier, mais il dénote un curieux état d'esprit et nous permet de glaner des aperçus distingués, de fines observations, des boutades originales. Nous ne voulons citer que quelques lignes. Il s'agit des déboires, des désenchantements, des obstacles de tout genre qui attendent, en ce monde, les malheureux compositeurs de musique. M. de La Martre étant un peu de la partie, connaissait la question et pouvait en parler avec compétence.

« Pour se révéler, nous dit-il, le compositeur a « besoin de tant d'auxiliaires, il rencontre tant d'in« crédulité pour son œuvre qui ne peut se montrer aux « yeux, se toucher du doigt, qu'il est déjà épuisé à « demi quand il débute. Ce pauvre auteur plein d'ave« nir dont on vous proclame le nom au premier succès « d'un acte d'opéra-comique, a passé quarante ans. Ses « cheveux sont blancs, s'il lui en reste. Il y a vingt ans « qu'il use sa vie dans les misérables petites composi-

« tions et l'abrutissement des leçons de piano aux
« petites filles sans mouchoir de poche.

« O artistes! gardez tout votre courage, rassemblez
« vos forces et tâchez de monter des cirques. Essayez-
« vous dans l'art des clowns. Sauter sur une cravache,
« après sur des rubans, puis dans un cerceau, ou bien
« pousser devant soi une plume sur le bout du nez;
« voilà des industries qui n'ont plus rien à chercher.
« L'esprit ne se lasse point de ces nouveautés. Peintres,
« photographiez; musiciens, travaillez pour les cafés-
« concerts, et vous connaîtrez la foule. Vous aurez
« la joie de contempler ses mille et ses quatre mille
« faces. »

Cette sortie nous montre, sous un de ces aspects, l'imagination rêveuse de M. de La Martre. Avec le *Kaleïdoscope*, nous faisons surtout connaissance avec l'observateur. Pour former la collection de types qu'il nous présente, il n'a pas eu besoin de courir le monde, et c'est presque toujours Avranches qui lui en a fourni ses principaux éléments. C'est là qu'il a connu notamment ces originaux d'espèces diverses qui épanouissent leur désinvolture dans son ouvrage, musiciens manqués, peintres invraisemblables, discoureurs à vide, fonctionnaires olympiens, politiciens de tout acabit, voués par goût à l'exploitation lucrative de ce fonds insondable de la bêtise humaine. Dans cette galerie, qui rappelle de loin certaines scènes de *Jérôme Paturot*, les esquisses consacrées à ces derniers personnages trahissent quelque amertume. Pardonnons-le à l'auteur et n'y voyons que l'effet de l'agacement produit par le spectacle, toujours le même,

des plus basses passions triomphantes, de l'audace merveilleuse des expérimentateurs sans responsabilité et du débonnaire acquiescement des honnêtes gens, se prêtant, moitié par lassitude, moitié par peur, aux compromissions les plus inattendues et aux fraternisations les plus carnavalesques. Notre auteur pouvait se dire, après tout, que ses inoffensifs croquis étaient moins un pamphlet qu'une honnête critique propre à désiller les yeux des naïfs et des simples. L'imagination y a d'ailleurs une part suffisante pour déconcerter les allusions et rassurer les plus ombrageuses susceptibilités.

Par ce temps de démocratie débordante, ce n'est pas seulement en France, en effet, que l'on court risque de rencontrer le pendant de l'aventurier cosmopolite dont M. de La Martre nous a raconté l'ébouriffante odyssée, lequel, après avoir parcouru tous les pays. s'arrête un instant à Brest, en disgrâce pour un délit contre la propriété, transforme, par une inspiration de génie, un innocent pâtour des landes armoricaines en sauvage mexicain, brigue les suffrages populaires, à l'avènement de la République, et apparait enfin sous l'Empire, déguisé en philanthrope et se voit honoré à ce titre d'un prix Monthyon pour le meilleur ouvrage de l'époque sur la moralisation des détenus. Lors de cette dernière transformation, le personnage se nommait Monsieur Baptiste, un nom simple, digne et sans prétention ; quand il aspirait aux honneurs de la députation, il s'appelait Achille Porentru, citoyen français. Toutefois, dans l'intimité, ses amis laissaient volontiers entendre que leur candidat était né : baron

Achille de Porentru, mais que depuis longtemps il avait sacrifié ces vains hochets à l'amour de l'égalité. Il y mettait moins de modestie lorsqu'à la fin du règne de Louis-Philippe il exhibait au public le mexicain sauvage Huescar Atabaliba, rejeton dégénéré de la grande race des Incas. A ce moment, il répondait au nom de Don Ximenès Christofo de Onésime et voyageait en magnifique équipage dans les principales capitales de l'Europe. Quelques lignes seulement feront juger de la physionomie du héros et de l'aspect de son entourage.

« Des négrillons, vêtus de riches babouches, de « colliers de corail, de turbans et de tonnelets de « mousseline blanche à la ceinture, ne tardèrent pas à « contenter la tumultueuse ivresse du peuple en livrant « passage au fameux caballero... le beau, le magni- « fique colonel Ximenès Christofo de Onésime fort en « crédit auprès du sexe, en raison de son brillant « langage et d'un certain œil plein de braverie, sou- « tenu par la fermeté d'un nez de faucon sur une « moustache de tigre.

« Le colonel rehaussait encore ses autres avantages « physiques, qu'il serait trop long d'énumérer, de « l'éclat flatteur et peu ordinaire d'un ancien costume « de Murat, roi de Naples, orné d'ambitieuses fantai- « sies brochant sur le tout.

« Sur une espèce de colback, une agrafe d'escar- « boucles, de sardoines et de pyrophanes, rassemblait « un faisceau de plumes multicolores, dignes d'une « tête de prince palatin. Une pelisse verte, gracieuse- « ment relevée, découvrait sans feinte modestie les

« ordres nombreux qui décoraient cette fière poitrine, « enfermée dans un dolman de casimir blanc bordé « d'or amarante. Le colonel, dont les formes se dessi- « naient avec amour dans une culotte collante, couleur « capucine, se terminait à sa base par des bottes de « maroquin bleu à glands et éperons d'or.

« Don Ximenès Christofo de Onésime resta quelques « secondes fièrement campé sur ses hanches. Son « épaule et sa main gauche écartaient légèrement en « arrière son vaillant sabre à la hussarde, dans cette « héroïque attitude qu'ont inventée les imagiers « d'Épinal pour illustrer parmi nos braves les plus « crânement français et notamment le brillant Ponia- « towski. »

Nous ferons grâce à nos lecteurs du discours imagé du séduisant colonel, et, après avoir passé sous silence, non sans regret, le dénouement tragique de toute cette aventure, nous nous hâterons d'arriver à une autre partie du *Kaleïdoscope*, les portraits, que M. de La Martre a traités avec un soin absolument digne d'éloges. Nous recommandons particulièrement celui du sanguin, danseur effréné, voyageur à bonnes fortunes sur la route d'Avranches à Saint-Hilaire, ou bien encore celui du juge de paix, dans l'intérieur duquel, à l'occasion d'une tracasserie vulgaire, notre paisible compatriote avait eu un jour l'occasion de pénétrer :

« Lorsqu'il n'est pas rentier, le célibataire exerce « volontiers les fonctions de juge de paix. A la place « des canards mélomanes de l'homme de loisir, on « distingue alors dans le salon du praticien, parmi « des brochures non coupées de jurisprudence, sur le

« guéridon, une luxueuse cave à liqueurs dans laquelle « les diverses topazes, dorées, lustrées, l'émeraude et « le diamant, jettent à travers le cristal leurs doux « feux, offre rémunératoire faite à l'esprit du philo- « sophe, à l'occasion d'une importante pacification. « Le mur principal présente aux yeux, entre un La- « moignon et un d'Aguesseau, la photographie ma- « gnifiquement encadrée de M. Demolombe, l'éminent « doyen de la Faculté de Droit de Caen, portrait « décoré de cette flatteuse suscription : *A mon ancien « disciple et ami, Me X...*

« Sur un autre panneau figurent, bizarrement as- « semblés, Larochefoucauld-Liancourt, Laffitte, et un « petit tableau à l'huile ainsi composé : Jeune homme « sans cravate, assis au pied d'un petit lit, sans façon; « jeune fille coiffée d'un peigne en écaille et de deux « coques de cheveux, mesurant bien trente centimètres « d'élévation, vêtue d'un jupon descendant à peine aux « chevilles, chaussée de cothurnes enlacées à de lestes « petites jambes. Elle va murer avec son châle l'unique « croisée de la mansarde. Souvenir folâtre de la Lisette « de Béranger, qui s'abrite aujourd'hui derrière le mot « *Prétoire*, solennellement gravé en lettres d'or sur « une plaque de marbre, au fronton de l'édifice où le « juge de paix rend ses arrêts. »

Nous voudrions, en regard de cette esquisse leste- ment enlevée, placer le programme fantastique d'un festival de province, une séance archéologique, ou quelques aperçus sur Robert Macaire, Joseph Pru- dhomme et le monde de 1830. Dans un autre ordre d'idées, nous signalons aux amateurs des observations

moins ambitieuses d'allures, mais fort exactes et absolument prises sur le vif. Nous citerons dans ce genre tout un passage relatif au cidre, remarquable tout à la fois de relief et de vérité :

« Le cidre est la vraie source poétique de l'Avran-
« chin, petite partie de la Gaule transalpine, dans la
« seconde Lyonnaise, laquelle eut l'honneur d'être une
« station romaine, et possède, non loin du chef-lieu
« d'arrondissement, un camp romain dit Vallum. »

« Les seules expressions du peuple, animées, colo-
« rées, empreintes d'ardeur, de grâce, d'imagination,
« se rapportent au cidre. Ainsi, on dit un cidre flam-
« bant, un cidre gracieux, un cidre aimable, un joli
« cidre, — toutes les nuances de l'art et du sentiment,
« comme vous voyez, — un cidre franc, notez ceci
« en Normandie.

« Un marchand qui a livré sa denrée à un connais-
« seur traduit son émotion satisfaite avec cette ampleur
« de modelé peu ordinaire : « Vous pouvez vous vanter
« d'avoir bu d'aussi bon cidre qui se boive dans le
« pays ! » Et la femme ajoute, avec la grâce de son sexe :
« Ah ! c'est un gintil cidre ! un cidre aussi tindre ! ! »
« car il n'est pas indifférent non plus d'entendre la
« prononciation, qui a son charme !

« Il en est même qui disent : un cidre gouleyant,
« passeyant et justificatif. C'est du Marot tout pur. »

Il y aurait plaisir à rapprocher cette tirade de quelques passages des *Recherches philologiques* de M. Le Héricher, ou bien encore des *Contes moraux* de M. de Tesson, qui confinent de très près au même sujet.

Mais il n'y a pas que ces détails d'observation curieuse chez M. de La Martre, il en est d'autres qui tiennent au fond des choses et qui sont dignes d'un moraliste et d'un réformateur. On parle beaucoup en ce moment de nouveaux programmes d'éducation et de surmenage intellectuel. A une époque où l'on en parlait infiniment moins, M. de La Martre, frappé du contraste existant dans l'aspect des jeunes anglais en résidence à Avranches et des collégiens français, écrivait les lignes suivantes :

« Ce qui reste interdit, inaccessible à l'imitation, « c'est ce fier dédain de l'attention, cette sécurité hau-« taine, c'est la simplicité, — éternel apanage du mérite « transcendant, — avec laquelle l'Anglais traverse les « royaumes étrangers, appelle le regard, par l'écour-« tement des culottes, sur de florissants mollets tout « pétris du plus légitime orgueil patriotique, car ils se « rattachent au plus sérieux des intérêts d'ordre pu-« blic... Or, ces généreux muscles britanniques, « échantillons mûris, fruits savoureux d'une savante « hygiène, sont un réel programme, le vivant pros-« pectus, le splendide diplôme d'un système très supé-« rieur d'éducation... Développés au grand air, dans « l'exercice et le mouvement, les mollets de la Grande-« Bretagne témoignent d'une sage discrétion universi-« taire, sachant à propos tempérer les mathématiques « et Virgile par le crocket, la boxe, la natation, qui « offre un double avantage. Leur libre enfance, à « l'heure qu'il est si doux d'aller vagabonder dans les « champs, voler des fruits, dénicher des nids... n'a « point connu d'écoles à comparer à nos tristes col-

« lèges, casernes, cellulaires sans distractions, sans
« parcs attrayants, où le pion hargneux, condamné au
« piquet, gaspille en inutiles pensums le temps de la
« récréation de nos jeunes gens en faute..., pauvres
« jeunes gens qui nous sont rendus avec de maigres
« tibias, dépourvus de fraîcheur, épuisés, dégoûtés à
« jamais du travail, la plupart, quand ils ont conquis
« la palme du baccalauréat. Pendant ce temps-là la
« jeunesse anglaise, au contraire, accomplit sans fa-
« tigue les études et les poursuit longtemps encore dans
« l'âge exclusivement voué aux plaisirs par toutes les
« autres en Europe. Le travail de l'éducation mieux
« dispensée, plus judicieusement répartie entre le phy-
« sique et le moral, n'a point surmené le cerveau,
« surexcité les nerfs de cette jeunesse anglaise, forti-
« fiée, assouplie par le régime gymnastique, aussi
« fournit-elle à la nation non des sujets de complexion
« fébrile, irritable, mais des citoyens d'un tempéra-
« ment satisfait, fidèle aux traditions, d'un esprit égal
« et hiérarchique. Elle lui prépare des ministres d'État
« qui, pour savoir monter à cheval, chasser et prendre
« une part active aux nobles délassements des grandes
« existences, ne sont pas pour cela moins propres à
« gouverner la vieille Angleterre, comme elle l'entend
« sans doute, dans la ligne imperturbablement in-
« flexible et supérieurement habile de sa politique
« égoïste. »

Ce portrait de l'Angleterre et des Anglais paraîtra peut-être un peu flatté, mais sous les étrangetés de la forme, dans ces lignes écrites en 1847, retenons cette date, que d'idées sensées, que d'aperçus judicieux...

dont on tient compte aujourd'hui et dont on songe enfin à tirer parti.

Le *Kaleïdoscope* avait été écrit, paraît-il, pour être lu au mois de février 1848, dans une séance publique de la Société d'Archéologie d'Avranches. La Révolution survint et emporta la séance avec beaucoup d'autres choses. Le manuscrit n'eut pas les honneurs de la lecture, mais il fut publié quelque temps après, ce qui, à tout prendre, est une compensation.

La troisième composition de M. Bon de La Martre nous arrêtera beaucoup moins. C'est pourtant la mieux conduite, la plus originale. C'est l'histoire instructive et naïvement contée d'un roi musulman et de son médecin Turc-à-More, personnage abracadabrant dont on chercherait inutilement l'équivalent dans les productions de la littérature orientale. Turc-à-More, sous son turban d'emprunt, est en effet un pur parisien qui s'est donné pour mission d'initier son tout-puissant souverain aux pratiques supérieures de la civilisation occidentale, notamment en ce qui concerne le régime appliqué à la plus belle moitié du genre humain. Les prédications du célèbre docteur Evariste-Ange Turc-à-More ne vont à rien moins qu'à supprimer le sérail et à rendre la liberté complète de leurs allures à toutes les prisonnières qui y sont renfermées, et cela non pas seulement au nom de la morale, dont, au cours de ses pérégrinations lointaines, notre spécialiste avait perdu quelque peu la notion, mais au nom du plaisir honnête qui, pour un galant homme, ne peut résulter que d'unions librement consenties. Sur ce point, Turc-à-More est véritablement inépuisable et abonde en

développements ingénieux, incisifs et d'une chaleur tout à fait communicative.

« Vous avez, mon doux maître, s'écrie-t-il, d'incom-
« parables instruments, mais... vous n'êtes pas artiste.
« La femme est un luth, encore est-il qu'il faut savoir
« en jouer, et ce n'est pas d'ailleurs dans l'état de
« compression et d'ignorance où vous les maintenez
« qu'elle peuvent acquérir ces facultés d'ordre supé-
« rieur, ces vertus fascinatrices au moyen desquelles
« elles dominent les âmes les plus hautes et les plus
« généreuses. »

On conçoit tout ce que l'imagination de l'auteur a pu broder sur un pareil thème. Abou-Giafar, lui-même étourdi par cette éloquence capiteuse, n'y put tenir et introduisit dans son Palais, à l'usage des deux sexes, des comédies de société, point de départ pour le monde oriental d'une ère de bonheur et de prospérité, que vint clore malheureusement la mort prématurée de ce sultan réformateur. Au fond, toute cette bouffonnerie piquante, où l'on suit tour à tour l'influence du fantaisiste de *la Fée aux Miettes* et des *Sept Châteaux du roi de Bohéme*, Charles Nodier, de l'auteur du *Voyage sentimental* et de Rabelais, était une humble requête adressée aux dames d'Avranches pour les inviter à jouer la comédie pour les pauvres. Nous ne saurions dire si cet appel fut entendu. Le but était louable à coup sûr, et le factum méritait un favorable accueil. Il ne faudrait pas, en effet, que quelques folles imaginations ou quelques gauloiseries un peu vives donnassent le

change sur les véritables intentions de l'auteur. M. Bon de La Martre était d'éducation essentiellement chrétienne, et ce fond d'idées persistant a laissé son empreinte dans tous ses ouvrages. A la fin de sa vie, l'ami du caballero Ximenès Christofo de Onésime et du docteur Turc-à-More se plaisait, en souvenir du frère et du fils qu'il avait perdus, à décorer les églises de sa ville natale de magnifiques vitraux ; il a d'ailleurs indiqué, avec la réserve discrète qui était dans ses habitudes, la nature exacte de ses sentiments dans un portrait de la ville d'Avranches et de ses habitants, très significatif à cet égard et qui mérite d'être reproduit :

« La jolie ville d'Avranches, nous dit-il, assise sur « une éminence, en regard de la haute merveille du « Mont-Saint-Michel, fut anciennement étiquetée, par « l'esprit des dictons populaires, du surnom de la « *Pimpante*. Elle n'est point aujourd'hui déchue de « cette prérogative.

« Dans cette antique cité, toujours jeune, d'un en« train, d'une initiative incomparables, la vie s'em« baume de tous les parfums. La toilette, les fleurs, le « plaisir, les arts, tout ce qui est frais, riant et beau « trouve dans ce sol heureux des sources, des germes « naturels, y puise une vie féconde comme dans le « printemps éternel du poète.

« Quant aux habitants de ce nid de fleurs, caressé « par les brises marines, lorsqu'enfin pour eux l'âge « arrive, — en moyenne vers quatre-vingt-dix ans, « — la grâce d'en haut avertit doucement les paresseux « qu'il est l'heure de régler leur compte spirituel, afin

« de descendre en paix les derniers degrés qui mènent « au fond de la vallée sous l'abri d'une croix chré- « tienne. »

On trouvera vraisemblablement que nous nous sommes arrêté bien longtemps sur les *Ironies d'un joueur de luth*. On nous le pardonnera toutefois, si l'on veut bien considérer que le volume, tiré à petit nombre, est devenu fort difficile à rencontrer. C'était, disait en 1867 son éditeur, un livre sans nom, sans aveu de son auteur, à peu près ignoré de tous, et n'ayant eu ni publicité, ni retentissement. Les choses n'ont guère changé depuis, et l'on pourrait compter les rares amateurs qui lui ont octroyé l'hospitalité dans les rayons de leur bibliothèque. C'est pour protester contre cette persistante injustice que nous avons pris la plume.

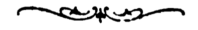
Le musicien qu'était M. de La Martre est mort tout entier. Son souvenir n'est guère conservé que par un portrait-charge dû au crayon spirituel de Legrain (1) : ses partitions, comme l'auteur en avait exprimé le désir, dorment dans une armoire obscure du musée

(1) Dans son portrait-charge, Legrain a représenté Bon de La Martre jouant du violon en Don Quichotte, ainsi que l'explique ce sixain en vers de mirliton :

Le long chevalier que voicy
De la triste figure aussy
N'est pas celuy de la Manche,
Pourfendeur de moulins à vent,
C'est de La Martre qui démanche
Par dessus son nez de géant.

Cette caricature expressive et très vivante est la propriété du neveu de M. de La Martre, M. le comte Arthur de Clinchamps.

d'Avranches, en bonne odeur de camphre et de térébenthine, parmi les sistres, trigones, syringes, théorbes, tympanons et autres machines sonores que nous nous garderons bien d'aller réveiller. Mais les pensées intimes de l'auteur nous sont restées, et ces feuillets, dédaignés du vulgaire, suffisent à rappeler le nom de M. de La Martre à quelques esprits délicats et indulgents, ne détestant ni les libres jugements, ni les brillants paradoxes, ni les ironies spirituelles. Ces gens-là ne constitueront jamais une foule, mais après tout ce sont les seuls dont notre humoristique compatriote se soit inquiété et dont il ait ambitionné les suffrages.



PHILIPPE LE CAT

UN COMPLOT CONTRE LES ANGLAIS

A CHERBOURG

A L'ÉPOQUE DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC

Par M. Siméon LUCE

Membre correspondant.

Dans un ouvrage publié l'année dernière, nous avons dit que les premiers succès remportés par la Pucelle, vers le milieu de 1429, firent éclater des complots patriotiques en Normandie, notamment aux deux extrémités de cette province, à Rouen et à Cherbourg (1). En ce qui concerne cette dernière ville, une telle assertion a de quoi étonner d'autant plus un lecteur quelque peu familiarisé avec l'étude de cette période que Cherbourg est, avec Rouen, Har-

(1) *Jeanne d'Arc à Domremy*, 1re édition, in-8°, librairie Champion, p. CXVIII ; 2e édition, in-12, librairie Hachette, 1887, p. 119.

fleur, Honfleur et Caen, l'un des ports où les Anglais s'étaient le plus fortement établis et où ils avaient pris à tâche, dès le début, d'enraciner par toute sorte de moyens leur domination. La population de ces centres maritimes, points d'attache destinés à assurer les communications des conquérants avec leur pays d'origine, avait été renouvelée de fond en comble. Les Normands, restés fidèles au roi légitime, avaient été dépossédés de leurs biens et violemment expulsés; des immigrants, accourus de tous les points de l'Angleterre ou de l'Irlande, avaient pris la place de ces exilés et s'étaient enrichis de leurs dépouilles. Les rues mêmes avaient été débaptisées et affublées de noms nouveaux empruntés à la langue des envahisseurs. Dès le 6 novembre 1420, deux ans à peine après la prise de Cherbourg, nous voyons Henri V donner à un marchand nommé Thomas Hywey, forme anglaise de Houyvet, nom de famille très répandu en basse Normandie, une maison de la rue du Château et aussi un logis, entre cour et jardin, situé dans Humphrey street (1). Cette dernière rue avait certainement emprunté son nom à Humphrey, duc de Gloucester, frère puîné et l'un des lieutenants du roi d'Angleterre, auquel le château de Cherbourg avait ouvert ses portes le 29 septembre 1418, après un siège qui durait depuis le 1er avril précédent, c'est-à-dire depuis six mois (2).

Ce château, protégé par une enceinte flanquée de

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXIII, 150, n° 886. Cf. nos 665, 709, 710, 771, 886.

(2) La capitulation fut signée dès le 22 août, mais la reddition effective n'eut lieu que le 29 septembre. *Ibid.*, XXIII, 34, 35.

seize tours (1), qui, quarante ans auparavant, vers la fin de 1378, avait résisté victorieusement aux assauts de Bertrand du Guesclin, passait pour à peu près imprenable. D'ailleurs, le premier soin des Anglais, une fois maîtres de la place, avait été d'y faire exécuter des travaux de réparation considérables, afin de la mettre dans le meilleur état de défense (2). Ils y entretenaient une garnison de quarante hommes d'armes, vingt à cheval, vingt à pied, et de cent-vingt archers (3), chiffre relativement très élevé qui montre l'importance exceptionnelle que les conquérants de la Normandie attachaient à la possession de Cherbourg. Enfin, Henri V avait eu soin de mettre à la tête de

(1) « Castellum vero, sexdecim validissimarum turrium munimentis mœniumque inexpugnabilium circumvallatum, ambitur antemuralibus quibusdam municionibus lapideis quas guerratores mantellos appellant » (Bibl. Nat., ms. fr., n° 6239, f° 51 v°). — Le donjon de la Tour au Sauvage, situé du côté de la mer, où se trouvaient la chambre du capitaine, pourvue d'une garde-robe tendue de courtines, la salle du capitaine, la salle de Guernetot, la chambre de Fermanville et la chambre de Perrotte de La Haie, ce donjon n'avait pas moins de cent pieds de circonférence, et l'on y entrait par une porte de fer surmontée d'une guérite (Bibl. Nat., Quittances, vol. LIV, n° 5901).

(2) Ces travaux furent exécutés depuis les premiers mois de 1425 jusqu'au 26 octobre 1428, sous la direction de Guillaume Leguay, maître des œuvres du roi d'Angleterre au château de Cherbourg (Bibl. Nat., Quittances, LIV, n° 5901 ; LVIII, n°s 659, 665, 722 ; LX, n°s 972, 973).

(3) Tel était du moins l'effectif de la garnison de Cherbourg à la fin de 1423 (Voyez le n° 1 des Pièces justificatives ; Bibl. Nat., Quittances, LV, n° 139).

cette garnison, en qualité de capitaine, un des plus grands seigneurs de son royaume et l'un de ses conseillers les plus intimes, Walter de Hungerford, sénéchal de son hôtel (1).

Pendant les premières années de la conquête, quelques intrépides gentilshommes de la Hague et du Val de Saire, les Basan, les la Haie, les Blondel, les Suhart, avaient essayé de prolonger la résistance en faisant aux Anglais une guerre de partisans du fond des fourrés de la forêt de Brix, qui couvrait alors la plus grande partie du territoire montueux situé entre Valognes et Cherbourg; mais, vers le milieu de 1424, la défaite de Verneuil, où périt la fleur de la chevalerie normande, avait mis fin à ces derniers vestiges de la résistance, et tous les patriotes normands qui n'avaient pas succombé ou qui n'avaient pas pris le chemin de l'exil, étaient allés grossir les rangs des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Du reste, une sorte de décourage-

(1) L'acte par lequel Henri V institue Walter de Hungerford capitaine des château et ville de Cherbourg, est daté de son « host » lez Rouen le 11 août 1418 (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XXIII, 34). Walter de Hungerford était en même temps capitaine du château de Regnéville, situé beaucoup plus au sud, à peu de distance de la cité épiscopale de Coutances, à l'embouchure de la rivière de Sienne (Manche, arr. Coutances, c. Montmartin-sur-Mer). La solde de la garnison de Cherbourg s'élevait annuellement, en 1424, au chiffre de douze mille cinq cent dix livres tournois (n° I des Pièces justificatives), et les gages du capitaine à neuf mille livres tournois (n° III des Pièces justificatives). Ces sommes étaient payées par les soins de William Wolston, écuyer, lieutenant, procureur et receveur général de Walter de Hungerford.

ment général, aggravé par ce relâchement des mœurs qui en est souvent la conséquence, s'était répandu dans toutes les classes de la population indigène et avait gagné jusqu'aux membres du clergé, tant séculier que régulier, dont le patriotisme avait, sur d'autres points de la Normandie, armé le bras contre les Anglais. C'est ainsi qu'une curieuse lettre de rémission, du mois de décembre 1425, nous retrace l'histoire peu édifiante d'un moine de l'abbaye du Vœu qui trouve la mort dans une rixe sanglante, non point parce qu'il a engagé la lutte contre les ennemis de son pays, mais parce que, surpris honteusement avec une femme commune par deux valets au service de la garnison de Cherbourg, il a refusé de leur payer, par acquit d'une sorte de pénalité malicieuse volontiers infligée au coupable en pareil cas, deux ou trois pots de bonne bière ou, comme on appelait alors en Normandie ce genre de boisson, de « goudale » (1).

Il faut arriver aux premiers jours de juillet 1429, c'est-à-dire à la date où la nouvelle des premiers succès de Jeanne d'Arc dut parvenir dans le Cotentin, pour constater à Cherbourg la première ou plutôt la seule tentative patriotique qui se produisit dans cette ville pendant le cours de la domination anglaise. Le principal intérêt de cette tentative, aussitôt réprimée que conçue, que nous signalons ici pour la première fois, réside dans une coïncidence qui, selon toute vraisemblance, ne saurait être fortuite et où il est permis de voir une sorte de contre-coup ressenti jus-

(1) Voyez le n° II des Pièces justificatives.

qu'à l'extrémité occidentale de la Normandie de la levée du siège d'Orléans, de la prise de Meung, de Jargeau, de Beaugency, de Janville, enfin de la victoire de Patay, événements qui se placent entre le 8 mai et le 18 juin 1429. Il s'agit d'un complot qui n'a laissé de trace dans aucune des chroniques du XVe siècle connues jusqu'à ce jour, et dont l'existence ne nous a été révélée que par trois pièces de comptabilité conservées à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds dit des Quittances. Le but de ce complot était de livrer Cherbourg aux Français et de profiter, pour l'accomplissement de cette tentative, de la diminution de l'effectif de la garnison dont une partie venait d'être appelée par Bedford à combler les vides faits dans les rangs Anglais par les succès de la Pucelle. Ces Français, que les conjurés se proposaient d'introduire dans la place, étaient sans doute les défenseurs du Mont-Saint-Michel, qui, plus d'une fois, avaient inquiété par des incursions sur mer, les Anglais de Cherbourg. Quant aux voies et moyens auxquels on devait recourir pour atteindre ce but, les documents que nous avons découverts n'en font pas mention. Ce que nous savons, grâce à ces documents, c'est que l'instigateur du complot fut un certain Philippe ou Philippot Le Chat ou, suivant la forme normande de ce nom, Le Cat. Le complot avait été conçu ou du moins fut découvert dans les cinq premiers jours du mois de juillet 1429, puisque, dès le 6 de ce mois, Pierre de La Roque et Vincent Ymbert, qui faisaient leur résidence ordinaire à Valognes, siège de la vicomté dont dépendait Cherbourg, le premier comme lieutenant

général de Jean ou John Harpelay, bailli du Cotentin, le second en qualité d'avocat du roi, reçurent l'ordre de se rendre en toute hâte à Cherbourg pour instruire le procès de Philippe Le Cat et de ses complices présumés. Cette injonction leur avait été faite par Robert de Hungerford (1), que Walter avait mis depuis plusieurs années, avec le titre de lieutenant général, à la tête de la garnison de Cherbourg. L'instruction du procès dura du 15 au 18 juillet. Le 22, quand tout fut terminé, Pierre de la Roque fit allouer à Vincent Ymbert, qui l'avait accompagné à Cherbourg et l'avait secondé dans cette instruction, pour frais de déplacement et de voyage, une somme de six livres tournois. Outre Le Cat, Hungerford avait fait arrêter et mettre en prison plusieurs autres individus soupçonnés d'avoir trempé dans le complot, mais l'enquête eut pour résultat de mettre hors de cause ces prétendus coupables, qui furent aussitôt remis en liberté. Il n'en fut pas ainsi du malheureux Le Cat, qui, pour reproduire les termes de l'un des documents dont on trouvera le texte à la suite de cette étude, « fut reconnu complice ou consentant de la vendition et trahison de la place de Cherbourg » et condamné comme tel à la peine de la décapitation (2). Aussitôt que le jugement eut été rendu, on fit venir de Valognes le maître des

(1) Robert de Hungerford, qualifié écuyer dans un acte du 12 janvier 1424, par lequel il se fit délivrer des lettres de sauvegarde pour aller en pélerinage aux Lieux Saints, était sans doute un frère puîné de Walter de Hungerford (Carte, *Catal. des Rolles*, p. 255).

(2) Voyez le n° V des Pièces justificatives.

hautes œuvres de la vicomté, Jean Marescot, qui procéda, au milieu de l'une des places publiques de Cherbourg, à l'exécution du condamné et reçut pour son salaire, le 27 juillet, une somme de soixante sous tournois (1).

Cette exécution eut lieu avant le 19 juillet, probablement le 18, dans l'après-midi. Le lendemain, lorsque Pierre de La Roque, lieutenant-général du bailli du Cotentin, se transporta en compagnie de Thomas Pellevé, vicomte de Valognes, et de l'avocat Vincent Ymbert, au domicile de Le Cat, pour saisir au nom du roi les meubles qui avaient appartenu à la victime, quel ne fut pas l'étonnement de ces fonctionnaires lorsqu'ils ne trouvèrent en fait de mobilier que la harpe du malheureux décapité de la veille. On mit néanmoins cette harpe aux enchères, et comme elle ne trouvait nul acquéreur, à si bas prix que ce fût, on n'en put tirer d'autre parti que de la donner à « un chapelain qui la requérait pour faire bien pour l'âme du défunt » (2).

Outre que ces derniers détails offrent quelque chose de vraiment touchant, nous y attachons un prix tout particulier, parce que l'on en peut conclure que Philippe Le Cat devait exercer, selon toute apparence, le métier de « harpeur », en d'autres termes, de musicien et peut-être de chanteur ambulant. Un patriote tel que l'instigateur du complot cherbourgeois de juillet 1429 ne pouvait trouver de meilleur moyen, de

(1) Voyez le n° VI des Pièces justificatives.
(2) Voyez le n° IV des Pièces justificatives

plus naturel prétexte que l'exercice de ce métier pour se mettre en relations incessantes avec la foule dans les grands rassemblements populaires provoqués par les marchés, les foires, les fêtes patronales et les pélerinages :

> Jusqu'à Saint Gille en Coutantin,
> En une compaignie très belle,
> Oncques ne vy tel pellerin (1).

Si l'on admet notre hypothèse, Le Cat aurait été un émule, un précurseur de ce mystérieux Basselin ou Bachelin, sous le nom duquel on a mis quelques-unes des plus belles chansons populaires de la Normandie au XVe siècle, mais dont malheureusement l'individualité historique n'a été jusqu'à présent établie par aucun acte authentique. Faisons remarquer à ce propos que l'une des plus solides présomptions en faveur de l'opinion qui attribue ces chansons à Basselin ou du moins en fait remonter l'inspiration à l'époque de l'occupation anglaise, résulte de quatre pièces d'archives que nous avons publiées en 1883 parmi les documents ajoutés en appendice à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel*. Ces quatre pièces, dont la plus ancienne est datée du 25 janvier et la plus récente du 6 septembre 1436 (2), font mention d'un certain Boschier, qui se mit alors à la tête d'un grand soulève-

(1) *Chansons du XVe siècle,* publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, par Gaston Paris ; Paris, Didot, 1875, p. 57.

(2) *Chron. du Mont-Saint-Michel,* Paris, Didot, II, nos 179 à 181, 193, p. 74 à 76, 94.

ment des paysans de basse Normandie contre les Anglais. Tel fut, au moins de prime abord, le succès de ce Boschier que les pauvres villageois, armés à la hâte de bâtons de fourches, de faux et autres instruments aratoires, qui avaient répondu à son appel, firent trembler un instant leurs oppresseurs. Tout Normand qui resta étranger à ce soulèvement fut soumis à l'humiliante formalité du port sur ses vêtements d'une croix vermeille, afin qu'on pût le reconnaître à première vue et le distinguer des révoltés, qui avaient adopté comme signe de ralliement une croix blanche :

Vous soulliés gaiement chanter
Et demener joyeuse vie
Et *la blanche livrée porter*
Par tout le pais de Normandie (1).

L'un des plus heureux résultats de la diversion opérée par les gens du commun, dont Boschier était le chef, fut de permettre à trois capitaines français, André de Laval, sire de Lohéac, Jean de la Roche, Jean, sire de Beuil, le futur auteur du *Jouvencel*, de reprendre à l'ennemi l'importante place de Granville; et c'est évidemment à cette prise d'armes des paysans soulevés par Boschier que font allusion les deux vers suivants de l'une des chansons les plus anciennes que l'on puisse rapporter avec quelque vraisemblance au Basselin ou Bachelin de la tradition :

A la compaignye d'un Bauchier
Venus sommes du Vau de Vire (2).

(1) *Chansons du XVe siècle*, p. 57.

(2) Manuscrit de Bayeux, chanson XXXV *bis*. Édition Gasté, p. 58 et 59. M. Armand Gasté a proposé le premier cette expli-

Dans ces vers, Bauchier n'est pas un nom commun, ainsi que l'ont supposé jusqu'à ce jour les éditeurs, c'est un nom propre, c'est le nom du chef populaire qui a provoqué et dirigé le soulèvement des paysans de basse Normandie pendant les premiers mois de 1436. D'où nous tirons cette conclusion que, si Olivier Basselin a réellement existé, il a dû prendre part à ce même soulèvement qu'il avait peut-être contribué à exciter, lui aussi, par ses chansons patriotiques, et dont

cation du mot « Bauchier » dans son *Étude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire*, publiée à Caen, chez Le Gost-Clérisse, en 1866. Le savant professeur s'exprime ainsi au sujet de la chanson XXXV *bis* du manuscrit de Bayeux (p. 28 et 29) : « Qu'on me permette une supposition. On a vu plus haut que le chef des insurgés du Bocage virois s'appelait Jean *Boschier*. N'est-il pas supposable que le copiste du manuscrit de Bayeux, ne connaissant pas Boschier, a écrit à tout hasard *Bauchier*, et y aurait-il de la témérité de ma part si je proposais de lire ainsi le premier vers de cette chanson :

En la compaignye de Bauchier
Venus sommes du Vau de Vire.

Il me semble qu'avec cette variante le reste de la chanson s'éclaire d'un jour nouveau :

Nous voulons tenir l'ordonnance, etc.

On ne saurait mieux dire, et M. Gasté a eu raison de reproduire, dans une publication récente (*Bulletin mensuel de la Société scientifique Flammarion*, Argentan, 1886, p. 381), une explication aussi heureuse. Le sagace critique ne se trompe que sur un point en rapportant, d'après M. Puiseux, à 1435 ou même à 1434 le soulèvement des paysans de basse Normandie, sous les ordres de Boschier. Ce soulèvement n'eut lieu, en réalité, que dans les premiers mois de 1436.

il fut sans doute l'une des victimes. Qu'il soit arrivé au nom et à la gloire du foulon de Vire d'effacer, de recouvrir en quelque sorte la renommée et jusqu'au nom de ses précurseurs, c'est là un fait souvent constaté et où l'on peut voir une sorte de loi historique. Les vainqueurs qui prennent d'aussaut une ville se servent au besoin comme de fascines, pour en escalader les remparts, des cadavres des premiers combattants tombés au fond des fossés. Eh bien! Philippe Le Cat mérite de figurer parmi ces obscurs combattants, parmi ces sacrifiés inconnus de la première heure, et le cadavre décapité du pauvre « harpeur », que nous exhumons de la tombe qui le recouvre depuis plus de cinq siècles, a peut-être été à l'origine l'un des supports de la légende plus ou moins historique, mais assurément glorieuse, d'Olivier Basselin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1424 (N. ST.), 11 JANVIER.

William Wolston, receveur de Walter de Hungerford, capitaine de Cherbourg, donne quittance à Pierre Surreau, receveur général de Normandie, d'une somme de 3,127 livres 7 sols 2 deniers tournois due au dit Walter pour la solde de 20 hommes d'armes à cheval, de 20 hommes d'armes à pied et de 120 archers employés à la garde du dit lieu de Cherbourg, pendant un quartier d'an commençant le 2 octobre 1423.

Saichent tuit que je Willaume Wolston, receveur de noble et puissant seigneur monseigneur Wauthier Hongreford, cappitaine de Chierbourg, confesse avoir eu et receu de Pierre Surreau, receveur general de Normandie, la somme de trois mil cent vint sept livres sept solz deux deniers tournois qui deue estoit à mon dit seigneur en prest et paiement des gaiges et regars de vint hommes d'armes à cheval, vingt hommes d'armes à pié et six vint archiers de sa retenue desservis à la sauvegarde du dit lieu pour ung quartier d'an commençant le deuxiesme jour d'octobre mil quatre cens vint et trois et finant le derrain jour de decembre ensuivant darrain passé tous inclus, le dit prest et paiement fait par le dit receveur general par vertu des lettres de garant de monseigneur le regent le royaume de France

duc de Bedford données le vint quatriesme jour de septembre quatre cens vint et trois expediées par monseigneur le tresorier de Normandie. De laquelle somme de trois mil cent vingt sept livres sept sols deux deniers tournois dessus dicte je, ou non et pour mon dit seigneur, me tiens pour contens et en quitte, ou non que dessus, le roy nostre seigneur, le dit receveur et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay seellé ces presentes lettres de mon signet le onziesme jour de janvier l'an mil quatre cens et vint trois.

(Arch. Nat., sect. hist., K 62, n° 7[10].)

II.

1425, DÉCEMBRE, PARIS.

Lettres de rémission octroyées par Henri V, roi de France et d'Angleterre, à un jeune valet de labour nommé Robert Alips, lequel, se trouvant à Équerdreville, près Cherbourg, en l'hôtel d'un Anglais, appelé Bingant, avait pris part à une rixe où un autre valet du dit Anglais, du nom de Moquet, avait blessé mortellement Richard Bidault, religieux en l'abbaye de Cherbourg, parce que le dit moine, surpris en flagrant délit avec une femme commune, avait refusé de payer aux susdits valets, soit du vin, soit deux ou trois pots de « goudale. »

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous presens et advenir nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis charnelz de Robert Alips, povre jeunes homs laboureur de l'aage de vint ans ou environ, demourant en la vicomté d'Auge, contenant comme, un an a ou environ,

que il demouroit à un Anglois appelé Bingant où il ouvroit à journées de son dit labour, en son hostel qui est à Equeudreville (1) près de la ville de Chierebourg, feust venu de nuit un appelé Moquet, qui estoit varlet et serviteur du dit Anglois, en icelui hostel où estoit couchié le dit Robert auquel il eust dit : « Lieve toy ; le moine est couchié avec la femme commune qui aime par amour », lequel lui eust dit qu'il n'y vouloit point aller. « Et par Dieu, se lui dist le dit Robert, tu y venras, car le moyne paiera bien à boire », et tant que il se leva et s'en allèrent eulx deux devant l'ostel de la dite femme commune. Et escoutèrent à l'uys du dit hostel et oyrent que le dit moyne y estoit et alors parlèrent hault et distrent : « Moine, vous estes ceans ». Lequel moine ne respondi riens au premier. Et après lui dirent : « Se vous ne parlez, nous entrerons dedans et romprons l'uys ou vous nous donnerez du vin. » Lequel moine alors leur respondy que ilz n'y enterroient ja et si ne leur donneroit point de vin. Et après lui dist le dit Robert : « Au moins donnez nous deux ou trois pots de goudale et nous nous en yrons. » Lequel moine alors leur respondi que il ne leur donneroit riens et que, se ilz ne s'en alloient tantost, il les courrouceroit. Et adoncques icellui moine sailly hors du dit hostel à tout un espieu qu'il avoit et en cuida frapper le dit Robert et parcer les joes, mais il ne fut pas frappé que de la croix de l'espieu au dessus d'un de ses yeulx dont il ot sang et playe. Et quant il se senti ainsi blecié, il cuida prendre le dit espieu et oster au dit moine, mais il ne pot. Et pour ce print son espée qu'il avoit et en frappa le dit moine ung cop sur la teste. Et après le dit Moquet vint sur le dit moine et,

(1) Auj. Équerdreville (Manche), arr. Cherbourg, c. Octeville.

d'une fourche à jarbes qu'il avoit, lui donna sur sa teste plusieurs cops. Lequel Robert lui dist : « Tu fiers trop, tu le tueras. » Desquelz cops icelluy moine, que on appeloit Richard Bidault, religieux en l'abbaye de Chierbourg, environ six ou huit jours après, alla de vie à trespas. Pour occasion duquel fait, le dit Robert, pour doubte de rigueur de justice, s'est absenté du pays ouquel il n'oseroit jamais converser ne repairer, se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie, en nous humblement requerant que, attendu ce que dit est, le jeune aage du dit Robert qui en ce n'entendoit que boire sur ledit moine et fut moult courroucié des cops que lui donnoit le dit Moquet qui pour le dit cas a depuis esté executé par justice pour les dis cops et mors ensuie..... Pour ce est-il que nous, ces choses considerées et qui voulons pitié et misericorde estre preferez à rigueur de justice, à icellui Robert Alips, ou cas dessus dit, avons quitté, remis et pardonné et par ces presentes de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, quittons et remettons le fait et cas dessus dit..... Si donnons en mandement par la teneur de ces presentes au bailli du Coustantin..... Donné à Paris ou mois de decembre l'an de grace mil quatre cens et vint cinq et de nostre règne le quatriesme. Ainsi signé : par le roy, à la relacion du Conseil. ADAM.

(Arch. Nat., sect. hist., reg. JJ 173 f° 153.)

III.

1428 (N. ST.), 2 FÉVRIER.

William Wolston, écuyer, procureur et receveur général de Walter de Hungerford, chevalier banneret, capitaine

des villes et châteaux de Cherbourg et de Régnéville, donne quittance à Pierre Surreau, receveur général de Normandie, de la somme de 2,250 livres tournois pour un quartier d'an ou un trimestre des gages assignés au dit capitaine à raison de la garde des dites places.

Saichent tuit que je Guillaume Wolston, escuier, procureur et receveur general de noble et puissant seigneur monseigneur Wauthier de Hongrefort, chevallier banneret, capitaine des villes et chasteaulx de Chierbourg et Renneville, confesse avoir eu et receu de Pierre Surreau, receveur general de Normandie, la somme de deux mil deux cens cinquante livres tournois qui deue estoit à mon dit seigneur à cause des gaiges à lui ordonnés pour la garde et capitainerie des dites places ; lesquelz gaiges sont de neuf mil livres tournois pour an desservis à la sauvegarde des diz lieux, pour ung quartier d'an commençant le jour Saint Michiel vint neuviesme jour de septembre l'an mil quatre cens vint sept et finant le vint huitiesme jour de decembre ensuivant derrain passé, tous inclus. De laquelle somme de deux mil deux cens cinquante livres tournois dessus dite je, ou nom que dessus, me tiens pour contens et bien paié et en quitte, ou dit non, le roy nostre seigneur, le dit receveur general et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay seellé ceste presente quittance de mon scel et signé de mon saing manuel le second jour de fevrier l'an mil quatre cens vint sept. G. WOLSTON.

(Bibl. Nat., Quittances, t. LIX, nº 836.)

IV.

1429, 19 JUILLET.

Pierre de La Roque, lieutenant général de Jean Harpelay, bailli du Cotentin, certifie que, s'étant transporté au domicile qu'avait à Cherbourg Philippot Le Chat, récemment venu en l'obéissance du roi de France et d'Angleterre, décapité pour crime de trahison, il n'a trouvé au dit domicile comme ayant appartenu au susdit Le Chat qu'une harpe de très petite valeur, laquelle, après avoir été mise en vain aux enchères et n'avoir trouvé aucun acquéreur, a été donnée à un chapelain qui a promis de prier pour l'âme du défunt.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Pierres de la Roque, lieutenant general de noble homme monseigneur Jehan Harpelay, chevalier, bailli de Costentin, salut. Savoir faisons que au jourd'uy en la ville de Chierebourg, en la presence de Thomas Pellevé, viconte de Valoingnes, Vincent Ymbert, advocat du roy nostre sire en la dite viconté, et de pluseurs aultres des officiers du roy nostre sire, nous sommes transportés en l'ostel et domicille où demouroit n'a gaires en la dite ville Phelippot Le Chat, de nouvel venu en l'obeissance d'icellui seigneur, pour savoir et enquerir quelz biens meubles estoient appartenans au dit Phelippot lors de son emprisonnement et empeschement en quoy il avoit esté n'a gaires mis pour souppechon d'avoir commis traïson contre le dit seigneur. Pour lequel cas il a esté decappité par sentence de jugement, pour ce que par sa confession il en a esté trouvé coulpable. Ouquel hostel

nous ne trouvasmes aucuns biens meubles synon seulement une harpe de très petite valeur, laquelle, pour ce que l'en ne peult trouver aucune personne qui aucune chose en voulsist donner, fut donnée à ung chappelain qui la requeroit pour faire bien pour l'âme du dit deffunt. Et n'avons peu avoir congnoissance qu'il eust aucuns aultres biens ou pais ne nulz heritaiges au temps du dit prisonnement. Et ce certiffions à tous qu'il appartient par ces presentes. Donné soubz nostre seel dont nous usons ou dit office de lieutenant le dix neuviesme jour de juillet l'an mil quatre cens vingt neuf. P. DE LA ROQUE.

(Bibl. Nat., Quittances, vol. LXI, nº 1120.)

V.

1429, 22 JUILLET, VALOGNES.

Pierre de La Roque, lieutenant général de Jean Harpelay, bailli du Cotentin, mande au vicomte de Valognes de faire payer une somme de six livres tournois, à raison de vingt sous tournois par jour, à Vincent Ymbert, avocat du roi, lequel, pour répondre à l'appel de Robert de Hungerford, s'était transporté, en compagnie du dit lieutenant général, les 6 et 7 juillet, de Valognes à Cherbourg, où il avait instruit, du 15 au 18 de ce même mois de juillet, le procès d'un certain nombre de personnes accusées d'avoir voulu livrer par trahison la place de Cherbourg, et notamment d'un certain Philippot Le Cat, reconnu seul coupable et décapité.

Pierres de la Roque, lieutenant general de noble homme monseigneur Jehan Herpelay, chevalier, bailli

de Costentin, au viconte de Valongnes ou à son lieutenant, salut. Comme Vincent Ymbert, advocat du roy nostre sire, eust esté et fust venu en nostre compaignie et du viconte du dit lieu de Valongnes et autres des gens et officiers du roy nostre sire, du dit lieu de Valongnes à Chierebourg, où il eust esté et vaqué le mardi sixiesme jour de juillet et le septiesme jour d'icelui en noz compaignies, pour ce que monseigneur Robert de Hungerford nous avoit rescript qu'il avoit et detenoit pluseurs personnes en prison que l'en disoit avoir favorisé ou estre coupables ou consentans de la vendicion et traison de la dite place de Chierebourg, et illec avoit besoignié à l'examen d'un nommé Phelippot Le Cat, le quel par sa confession s'en rendoit coupable et autres. Et pour icelui cas y avoit pareillement esté en nostre dite compaignie le xve, xvie, xviie et xviiie du dit mois, euquel temps le dit Phelippot fut trouvé coulpable et jugié et out la teste coppée, et n'en fut aucun autre lors ataint estre coupable. Et nous a requis que ses salaires et despens nous lui voulsissions taxer. Pourquoy, consideré ce que dit est, au dit advocat avons pour ce tauxé, pour chacun d'iceulx jours, vint soulz tournois valent six livres tournois. Nous vous mandons que des deniers de vostre recepte vous paiez au dit advocat la dite somme de six livres tournois, et par rapportant ces presentes et quittance suffisante, la dite somme sera alouée en voz comptes et rabatue de vostre recepte où et comme il appartient. Donné à Valongnes, le vint deuxiesme jour de juillet l'an mil quatre cens vint neuf.

(Bibl. Nat., Quittances, vol. LXI, n° 1121.)

VI.

1429, 27 JUILLET, VALOGNES.

Pierre de La Roque, lieutenant général de Jean Harpelay, bailli du Cotentin, mande au vicomte de Valognes de faire payer une somme de soixante sous tournois à Jean Marescot, maître des hautes œuvres de la vicomté de Valognes, pour s'être transporté de Valognes à Cherbourg, où il avait procédé à l'exécution de Philippot Le Cat, condamné pour ses démérites à la décapitation.

Pierres de la Roque, lieutenant general de noble homme monseigneur Jehan Harpelley, chevalier, bailli de Coustantin, au viconte de Valloingnes ou à son lieutenant, salut. Nous vous mandons que, des deniers de vostre recepte vous paiés et delivrés à Jehan Marescot, maistre des haultes œuvres de la dite viconté de Valloingnes, la somme de soixante soulz tournois, pour avoir esté d'icellui lieu de Valloingnes, où il est resident et demourant, à Chierebourg, faire et acomplir justice de la personne de Phelippot Le Cat, lequel pour ses demerites et par nostre sentence a eu le col couppé par le dit Marescot. Et par rapportant ces presentes avecques quittance suffisant du dit Marescot, nous requerons à nos seigneurs des Comptes que icelle somme de soixante soulz vous soit alouée en vos comptes. Donné au dit lieu de Valloingnes le vint septiesme jour de juillet l'an mil quatre cens vint neuf. P. DE LA ROQUE.

(Bibl. Nat., Quittances, vol. LXI, n° 1124.)



ÉTUDES ANGLO-NORMANDES

GÉROLD LE GALLOIS

(GIRALDUS CAMBRENSIS, GIRAULD DE BARRI)

Par M. A. JOLY
Membre titulaire.

I.

CE QUI FAIT L'INTÉRÊT DE CETTE ÉTUDE. — ORIGINALITÉ DE GÉROLD.

Entre les défenseurs de nationalités vaincues qu'Augustin Thierry a rencontrés sur sa route en racontant l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, il en est un devant lequel il s'est arrêté avec une certaine complaisance et auquel il a consacré quelques pages émues et éloquentes. C'est le personnage connu sous le nom de Girauld de Barri et dont le nom véritable, d'après le témoignage de l'intéressé lui-même, paraît avoir été Gérold. En effet, dans le très petit nombre de phrases françaises qu'on rencontre exceptionnellement dans ses œuvres toutes

latines (1) et qui s'y trouvent à propos, cette fois, il en est une qu'il nous rapporte avoir entendue dans une vision et où une voix mystérieuse lui disait: « Despuille vus, Gérold » (2).

Le récit de l'illustre historien est intéressant; mais Gérold mérite une étude plus particulière et plus étendue. L'histoire de son grand combat pour l'évêché de St-David demande à être regardée de plus près; et, chez lui, à côté de l'émule de Thomas Becket, il y a un

(1) Voir dans le Recueil des Historiens anglais du moyen âge: « Rerum britannicarum medii ævi Scriptores, or Chronicles and memorials of great Britain and Ireland during the middle age, published by the authority of her Majesty's Treasury, under the direction of the Master of the Rolls, » recueil commencé en 1857 par l'Angleterre, jalouse sans doute d'imiter, mais dans des proportions moins monumentales, notre belle collection des Historiens de France, les Œuvres de Gérold « *Giraldi Cambrensis Opera,* » 7 vol., années 1861, 62, 63, 73, 67, 68, 74.

Plusieurs des ouvrages de Gérold avaient déjà été publiés: *Itiner. et Descript. Kambr.*, dès 1585, p. D. Powel, London; — dans *Anglica, Hibernica*, etc., de Camden, Francfort 1602; — *De Gestis Giraldi*, par Henry Wharton, dans *Anglia Sacra*, t. II, p. 457.

(2) Ce n'est du reste qu'une simple question d'orthographe. Gérold devait se prononcer: Gérô, Gérot. Les noms des saints normands, saint Gerbold, saint Frambold, se prononcent dans le pays: saint Gerbot, saint Frambot. On trouve sur la carte de l'État major *la Fosse Saint-Gerbot* en face de Courseulles. — Le poëme anglo-normand sur la conquête de l'Irlande donne pour Gérold la forme Gérout: « Moriz fiz Gérout. » — Un contemporain de Gérold, dans une phrase que nous citons plus loin, l'appelle Girold.

des écrivains certainement les plus considérables et les plus originaux de l'Angleterre normande. Élève brillant des écoles de Paris, où il devait, plus tard, prendre place parmi les maîtres, poète latin non sans mérite (1), historien élégant et aujourd'hui encore fort apprécié de ses compatriotes (2), il a droit à une grande place dans l'histoire littéraire.

Il a été fort célèbre et fort goûté en son temps : la preuve en est dans les nombreuses reproductions qui ont été faites de ses écrits, dans les manuscrits sans nombre qui en sont venus jusqu'à nous (3). On abrégeait ses œuvres pour en rendre la lecture plus facile (4). Sa gloire dépassait les limites de son pays. On traduisait un de ses livres en français et en provençal. Près d'un siècle après sa mort, le plus fameux

(1) Le recueil de ses vers latins, souvenirs de sa jeunesse, en contient quelques-uns d'élégants, comparables comme forme aux meilleurs du temps (V. *Gir. Cambr. Opera*, t. I. p. 341-384).

(2) V. les jugements de M. Brewers et de M. Edwards, *Gir. Cambr. Opera*, préfaces. — V. aussi celui de M. Hardy, *Catalogue of Materials for English History*, t. II et III, au nom de Giraldus. On ne parle de lui qu'avec les termes les plus élogieux : « the famous, the celebrated writter. »

(3) V. Hardy, *Catalogue of Materials for English History*, t. II, p. 462 et suiv.; t. III, p. 8 et suiv., au nom Giraldus Cambrensis et au titre de ses divers écrits.

(4) V. British Musæum, Mt additionnal 17,920. « Libellus de Descriptione Hiberniæ, scilicet Silvestri Giraldi Cambrensis Topographia Hiberniæ abbreviata a fratre Philippo de Slane, Ecclesiæ Corkagiensis in Hibernia ministro, præmissa epistola ad Joannem XXII papam. » On lit dans cette épître « fuit quidam nomine Giraldus vir venerabilis. »

poëte français du temps, Jean de Meun, voulant faire succéder au Roman de la Rose des travaux d'un genre plus sérieux, et traduisant pour ses contemporains quelques-unes des œuvres latines (ou qui ne leur étaient parvenues que par des traductions latines) qui lui paraissaient le plus dignes de cet honneur et le plus capables, dans tous les genres, chevalerie, amour, philosophie, histoire, d'intéresser ses contemporains, réunissait avec le *Livre de chevalerie* de Végèce (comme l'appelait Jean de Meun), les Épîtres d'Héloïse et d'Abailard, la Consolation de Boëce et le Livre d'Aedred *de Espirituelle Amitié*, la Topographie de Gérold sous le nom de *Livre des merveilles de l'Irlande.*

Une autre preuve est dans les éloges qui lui étaient prodigués par ses contemporains. Il a été célébré en prose et en vers. L'enthousiasme de quelques-uns de ses panégyristes n'a pas de limites. Avec l'exagération, du reste familière au temps, ils le proclament « la fleur et la gloire du clergé, le joyau de la sagesse, le miroir du monde, le soleil du pays de Galles, la lumière de l'univers, la fleur de tous les maîtres, plus grand par les mérites de ses œuvres que le grand Homère (1). »

C'est qu'en effet, ses œuvres sont entre les plus

(1) V. les vers de Me Simon du Fresne à Gérold, *Giraldi Cambrensis Opera,* tom. I:

Fons sine fine fluens, flos cleri, gemma Sophiæ,
Wallia cui debet quidquid honoris habet,
Cum meritis operum magno sis major Homero, etc...

curieuses que ce temps nous ait léguées, et qu'elles offrent en particulier des qualités toutes spéciales qui le rapprochent de nous et doivent nous le rendre sympathique. Bien qu'il ait écrit en latin, c'est-à-dire dans une langue morte, généralement condamnée par cela même, sauf pour ceux qui y regardent de très près, à n'avoir ni date ni nationalité, il est certainement un des écrivains du moyen âge qui nous présente la physionomie la plus particulière et la plus caractéristique. Grâce à sa naissance, à ses relations sociales, à sa vie très accidentée, en partie passée dans le monde et à la Cour, son latin est plus vivant que celui de la plupart de ses contemporains. Il est bien plus instructif et plus intéressant qu'eux. C'est ainsi que, lorsqu'il parle des Irlandais, en dépit de ses élégances académiques et de ses imitations des formes classiques, et contre toute attente, il nous offre sur leur vie, leurs mœurs, leur état social, leurs habitudes de guerre, bien plus de détails intimes, familiers, caractéristiques, que l'écrivain en langue vulgaire, son contemporain anglo-normand, l'auteur de la chronique rimée. C'est ainsi que, partout, on peut constater chez lui une rare originalité, une vivacité, une verve singulières, un remarquable don d'observation, une ouverture d'esprit qui se manifeste en toute chose, un sentiment du pittoresque bien rare à cette date, une curiosité toujours en éveil qui s'applique à tout dans les pays qu'il parcourt (et ils ont été très nombreux : il a vu la France, l'Angleterre, et des contrées alors toutes nouvelles, le pays de Galles, l'Irlande), aux hommes, aux choses, aux animaux mêmes, aux aspects de la nature, qui s'attache à tout

ce qui est nouveau, rare, original, étrange même. On peut signaler encore le piquant des détails qu'il a réunis sur ses contemporains, la saveur des anecdotes recueillies par lui.

A tous ces titres, le dernier de ses éditeurs voudrait en joindre un autre qui ne serait pas moins fait pour le recommander à la bienveillante attention de notre temps. « C'est avec raison, assure-t-il, qu'on a pu l'appeler le père de la philologie comparée », éloge exagéré certainement ; mais ce qu'il en faut retenir, c'est qu'il s'intéresse à des questions de langue, qu'il se plaît à des rapprochements de mots empruntés à divers idiomes.

Gérold est un vrai précurseur, le créateur véritable de deux genres littéraires chers à notre époque : l'*Autobiographie*, qui n'est pas tout à fait la même chose que les Mémoires, et l'*Impression de Voyage*, la peinture des mœurs d'un pays, mêlée à la description des lieux et à toute sorte de souvenirs et de jugements personnels. Il est le premier qui se soit avisé de recueillir et de conserver une foule de détails familiers, de traits de mœurs, de traditions populaires, et qui ait soupçonné l'intérêt que cela pourrait avoir pour la postérité, le premier aussi qui en ait profité pour nous parler longuement de lui-même. Il ne le cède en rien aux plus modernes, pour la complaisance à se mettre en scène, à retracer ses propres impressions, à se peindre sous tous les aspects et à toutes les heures.

C'est lui encore qui a inventé ou renouvelé des Romains, avec des attractions nouvelles, que nous verrons en leur lieu, les Lectures publiques.

Et l'histoire de sa vie, l'étude de son caractère surtout, ne sont pas moins intéressantes que ses écrits.

Comme du reste les luttes qu'il a soutenues ne sont pas sans intérêt pour l'histoire religieuse et politique de l'Angleterre, au moyen âge, et pour celle de l'Église tout entière, comme on y peut voir à quels dramatiques incidents pouvait donner lieu une élection d'évêque, à quels combats était encore livrée l'Église et quelle était sa situation dans certaines contrées de l'Europe, comme nous y rencontrerons de précieux renseignements pour la connaissance intime du temps et en particulier d'un des peuples les plus curieux du moyen âge, un de ceux qui avaient le mieux gardé l'empreinte d'une autre époque, je voudrais refaire cette histoire avec plus de détails, en essayant de rendre à la figure de Gérold tout son relief et toute son originalité.

II.

LES ORIGINES DE GÉROLD. — NORMAND ET GALLOIS. — LA CONQUÊTE DE L'IRLANDE. — SA VIE AUX ÉCOLES. — L'ÉCRIVAIN. — L'AMOUR PROPRE LITTÉRAIRE AU XIIe SIÈCLE. — QUALITÉS ET DÉFAUTS DE GÉROLD.

Gérold de Barri ou Gérold le Gallois (Giraldus Cambrensis), ou, comme l'appelaient ses adversaires par une allusion injurieuse à son pays natal, Gérold le Sauvage (1)

(1) Ce nom de *Sauvage* paraît, en effet, pour certains écri-

ou le Forestier (Sylvester), était sorti d'une des grandes familles du pays de Galles. Sa naissance était doublement illustre. Par son père, Guillaume de Barri, dont il était le plus jeune fils (1), il appartenait à la race des dominateurs de l'Angleterre. Ce nom de Barri, que portait la famille, était un souvenir de la conquête : c'était celui d'une petite île de la mer d'Irlande, à l'embouchure de la Severn, ainsi appelée en souvenir de saint Barroc qui l'avait habitée, et dont on y voyait encore la sépulture dans une petite chapelle tout enveloppée de lierre ; les aïeux de Gérold avaient possédé cette île avec la côte voisine de la Kambrie occidentale.

Dans la Chanson de Geste, on voit à chaque instant un baron, en récompense de ses exploits, demander à l'empereur Charlemagne la permission de conquérir sur les Sarrazins. Au lendemain de la conquête de l'Angleterre par les Normands. les malheureux Gallois avaient

vains du temps, le synonyme de Gallois : de là, sans doute, le surnom de Merlin le Sauvage. Gautier Map emploie le mot en l'appliquant aux Gallois, dans son *de Nugis Curialium*.

Il est question dans Gervaise de Tilbury, d'un Bernardus Sylvester, Bernard le Sauvage. Ne serait-ce pas ce Bernard, évêque de St-David, dont il est question à plusieurs reprises dans Gérold de Barri. — Avec cette manie du temps pour les jeux de mots, des adversaires de Gérold l'appelaient Barathrum de son nom de Barri.

(1) Gérold nous a laissé un portrait fort avantageux de son frère le plus aimé, Philippe. Il nous le montre plein de religion et de délicatesse, ayant toutes sortes de scrupules de conscience. — Je ne trouve rien sur son père dans ses divers écrits.

eu le sort des Sarrazins de la Geste. Aug. Thierry, citant les chroniqueurs, nous a montré les chefs de bandes établis dans les provinces de l'Ouest, sollicitant presque tous du Conquérant ou de ses fils, comme une sorte de complément de solde, la licence de conquérir sur les Gallois (1). Ainsi avaient fait les ancêtres de Gérold. « Ils demandèrent la faculté d'envahir la Kambrie ; elle leur fut accordée, dit ingénûment leur descendant » (2). Solidement et richement établis dans ces fiefs qu'ils s'étaient ainsi taillés eux-mêmes, dans une situation brillante quoique toujours disputée, ils ne s'en étaient pas longtemps contentés. Dignes héritiers de ceux qui avaient conquis la Neustrie et la Sicile, ayant gardé leur audace et leur esprit d'aventure, comme eux vendant d'abord leurs services à des princes dépossédés, puis combattant pour leur propre compte, ils avaient figuré au premier rang des envahisseurs de l'Irlande. Sous les ordres de Strongbow, dans ces expéditions qui avaient été, pour les imaginations du pays de Galles, ce qu'étaient les Croisades pour le reste de l'Europe, ils furent, selon l'expression de Gérold, les grands piliers de la Conquête.

C'était un de ses oncles, Robert Fiz Henri, qui, du fond de la prison où le retenait le prince gallois Rhys, avait le premier, en 1167, répondu à l'appel de Dermot Mac Morrough, roi de Leinster, qui, réduit à la

(1) « Conquestor... dedit ei licentiam conquerendi super Wallenses. » *Monast. Anglic.* Dugdale, t. I, p. 724, etc.

(2) « Invadendæ Kambriæ facultatem petiverunt : qua concessa... » Giraldus Cambr. *Itin. Walliæ.*

fuite par la réunion des autres roitelets d'Irlande, voulait reconquérir son pays avec l'aide des Normands (1) ; c'était lui qui, avec trente chevaliers de ses proches et de « ses nourris », soixante archers à cheval et trois cents hommes de pied, avait entamé la conquête de l'île.

C'était un autre de ses oncles, le frère utérin de Robert, Maurice Fiz Gérold ou Fiz Gérout, qui s'était confédéré avec Robert pour rétablir le chef dépossédé.

C'était un autre de leurs frères, David, évêque de St-David, qui avait obtenu la liberté de Robert. Les frères de Gérold, Robert et Philippe de Barri, ses cousins Meiler et Robert Fiz Henri, Miles ou Milon, le fils de David, s'étaient signalés parmi les plus vaillants combattants. Un autre de ses cousins, Raimond le Gros, était le salut de l'entreprise. Aussi heureux que vaillant, objet de la jalousie des représentants de l'autorité royale, son éloignement était le signal des revers. C'était à lui qu'on faisait appel dans les moments difficiles.

Ils étaient du reste dans les meilleures conditions pour réussir dans une entreprise de ce genre. Gérold, lui-même, a très bien marqué combien les nécessités de cette guerre étaient nouvelles pour le Normand de

(1) Il s'était engagé à le rétablir moyennant la concession, pour son frère utérin Maurice, et pour lui-même, d'un fief, Wexford, et de deux *canthered* en gallois, *cantref* en irlandais, ou réunion de cent districts (*cant*, cent; *tref*, township, circonscription territoriale.)

pure race, habitué à la guerre de France, à la grande guerre féodale. Ici, point de larges plaines, où de longues lignes de combattants pouvaient se heurter de front; mais des contrées accidentées, des sommets escarpés, des défilés, des bois : plus de belles rencontres chevaleresques et prévues; mais de continuelles surprises : plus de rançon, mais la mort seule pour les vaincus. Au lieu de la solidité nécessaire sur le continent, l'agilité seule devient la condition du salut. Les grands chevaux de guerre étaient inutiles, les hautes selles incommodes pour descendre et remonter en hâte; les belles armures n'étaient plus qu'un fardeau et un danger. Un armement léger suffisait contre des gens avec qui le premier choc, la première rencontre décidaient de la victoire ou de la défaite, contre des hommes agiles, prêts à se dérober à travers les passages et les escarpements. Qui pouvait mieux suffire à ces besoins, à cette tactique nouvelle que l'homme des Marches, le conquérant du pays gallois, depuis longtemps rompu à des luttes de ce genre, habitué à combattre sur un terrain analogue à celui de l'Irlande, agile, dispos, toujours prêt, selon le besoin à monter à cheval où à se battre à pied, peu délicat pour la nourriture et la boisson, sachant se passer de pain et de vin. Ce sont là les hommes qui ont commencé la conquête, les seuls, selon Gérold, qui puissent l'achever. Au prix des plus grands dangers, de combats sans relâche, après les plus dramatiques péripéties, bravant des multitudes dans des enceintes faites à la hâte avec de la terre et des branchages, ils avaient, avec quelques chevaliers et quelques ar-

chers (1), dispersé des armées et conquis des royaumes. Ils ne s'y maintenaient qu'au prix de luttes incessantes, entourés de piéges, attirés dans des embuscades, menacés sans cesse de trahisons, tombant de temps en temps sous les coups des haches ou des cognées irlandaises frappant par derrière. On ne vieillissait pas dans ces fiefs.

Les fils de Gérold s'étaient vite fait là une renommée épique et légendaire. Ils soutinrent, si l'on en croit Gérold, des luttes homériques. Meiler ou Meilyr, neveu de Robert Fiz Étienne, que l'auteur nous a représenté (2) comme toujours affamé de prouesses, comme un chevalier de la Table-Ronde, toujours empressé à faire parler de lui, poursuit un jour des pillards irlandais qui se sont retirés dans un bois avec tout leur butin. Il s'élance derrière eux avec un seul cavalier et ils pénètrent tous deux au plus profond du bois. Son compagnon tombe sous ses yeux, percé de blessures, et est taillé littéralement en pièces par les haches irlandaises ; lui-même se voit entouré d'adversaires ; déjà saisi par eux, il tire son glaive, il s'ouvre un chemin, abattant vaillamment à l'un un bras, à celui-ci la tête, à cet autre une épaule, et revient vers les siens portant trois haches irlandaises enfoncées dans

(1) Nous voyons, à un certain moment, Robert parti en campagne avec dix chevaliers ; Maurice Fiz Gérout avec dix chevaliers, trente archers, cent fantassins armés de flèches, en deux navires.

(2) V. *Expugn. Hibern.*, p. 235.

les flancs de son cheval et deux dans son écu, mais n'ayant lui-même reçu aucune blessure (1).

Dans un autre passage, on le voit, avec quelques soldats, mettre en déroute quinze mille ennemis, après en avoir immolé une multitude. Un autre jour, au retour d'une razzia, surpris à Firlee, dans un défilé, il échappe à grand'peine avec onze soldats. Mais, sans se laisser décourager, il s'en va luttant sans relâche pendant trente milles contre la foule des ennemis, jusqu'à son château, où ils arrivent au bout de deux jours et de deux nuits, affamés, chargés de leurs armes et à pied, « par un effort merveilleux et digne de mémoire. »

Par la nouveauté du pays vaincu, dont ils avaient été jusqu'à un certain point les Christophe Colomb en même temps que les Cortez, par la hardiesse de leurs entreprises, où quelques hommes ne craignaient pas d'aborder des tribus entières, par la stupéfaction du peuple envahi à la vue de l'armement si supérieur des envahisseurs, de ses traits, de ses pesantes armures, de ses grands chevaux de guerre, par la dureté aussi de la victoire et les souffrances infligées aux vaincus et le caractère de rage et d'extermination donné à la guerre (2), ils font songer aux Espagnols conquérants

(1) V. *Ibid.*, p. 309, 341, 343.—Ailleurs, parlant des exploits de Jean de Courcy, il écrit : « celui qui verrait les coups de son épée, comme il déhanchait une tête des épaules, des bras d'un corps, y reconnaîtrait la vaillance et la force d'un vrai guerrier. »

(2) Nous voyons à un moment les gens de Connaught, dans leur désespoir, brûler eux-mêmes leurs villes et leurs villages, ce peuple essentiellement religieux détruire, avec ses approvi-

du nouveau monde. Comme eux aussi ils trouvaient souvent pour récompense, de la part de leur roi, la prison et le désaveu. Quand ils sont le moins maltraités, on leur donne en prix de nouveaux dangers à courir. Vrais pionniers de la conquête normande, quand ils avaient soumis quelque province et l'avaient à peu près pacifiée, les représentants du roi survenaient pour réclamer la proie au nom du droit féodal et donnaient le territoire péniblement acquis à quelque favori de cour.

Gérold nous a peint ce second ban de la conquête, ces occupants de la deuxième heure, guerriers de cour, qui ne quittent point les côtés du fils du roi, qui ne peuvent se passer du vin auquel ils sont habitués, qui ne veulent pas habiter les Marches trop dangereuses et où l'on est en perpétuel contact avec la population insoumise, ni les châteaux trop éloignés de la cour, qui se tiennent dans les villes maritimes, livrés à la débauche, bavards, vantards, prodiguant les jurons énormes, méprisant le reste des hommes, n'ayant d'ardeur que pour saisir les soldes et les cadeaux, ne faisant de conquêtes que sur leurs compatriotes établis dans le pays du droit de leur courage, commettant à l'abri des hautes murailles tous les excès, et les rachetant à prix d'argent. On prodigue tout aux nouveaux

sionnements qu'il ne peut cacher sous terre, les églises où il les enfermait d'ordinaire pour « provoquer ses ennemis et appeler sur eux la vengeance céleste », jeter par les champs, sous les yeux des Anglais, les croix et les images des saints. Hugues de Lacy. qui traite avec bonté les Irlandais, est soupçonné de vouloir se faire roi d'Irlande.

venus. Les anciens conquérants mécontents se tiennent à l'écart. Tout au plus leur donne-t-on en échange de ce qu'on leur a ravi quelque comté nouveau à conquérir.

Les fils de Gérold étaient passés de droit seigneurs des Marches, et, la frontière grâce à eux avançant toujours, leurs fiefs cheminaient avec eux.

L'histoire de cette guerre était ainsi devenue, pour Gérold, une véritable épopée de famille. Aussi, s'est-il empressé de la raconter (1), prenant ainsi tout naturellement le rôle de ces bardes de son pays qu'une tradition antique chargeait de chanter les exploits des

(1) V. *Expugn. Hibern.* (Girald. Cambr., *op.*, t. IV, p. 205). L'auteur y prend parfois le ton de l'épopée : à travers son latin, on croirait entendre un trouvère chanteur de geste; ce qui contribue encore à donner au livre une physionomie populaire, c'est que l'auteur y a fait une grande place aux prophètes irlandais. Chaque événement a été prédit par eux ou par Merlin. Cependant, le plus souvent, il s'inspire évidemment de Salluste, très connu et très populaire à cette date pour ses mérites, mais surtout à cause de sa brièveté même. Le moyen âge n'aimait pas les gros livres trop longs à copier et à lire.

Gérold, à son exemple, prodigue les portraits et les discours. Et ces discours n'ont rien de bien particulier à ceux qui les prononcent; ils pourraient aussi bien la plupart du temps avoir été tenus par des personnages du Conciones, d'où ils sont du reste sortis. Çà et là on y voit bien percer quelques idées du temps, mais le fond est tout à fait antique; évidemment, les gens auxquels on les prête ne les ont jamais pensés. Robert Fiz Étienne, haranguant ses soldats, leur parle de la gloire, du désir d'immortaliser leur nom; idées toutes romaines, qu'on ne rencontre pas chez les trouvères. Les héros normands de Gérold ont de l'histoire ancienne une connaissance qui devait

héros, et ces héros étaient ses plus chers amis. Aussi, avec quel enthousiasme il exalte leur gloire! Il éclate par moments en accents lyriques: « Quels sont ceux, s'écrie-t-il, qui pénètrent au cœur des retraites de l'ennemi? Les fils de Gérold. Quels sont ceux qui sauvent la patrie? Les fils de Gérold. Quels sont ceux que les

bien les étonner, quand on leur lisait le récit de leurs exploits. Ils citent des vers d'Ovide, c'est évidemment Gérold qui s'exprime ainsi et non ses personnages.

Il est à remarquer du reste que les deux livres qui composent la Conquête, ont un caractère très différent, de la volonté même de l'auteur. Dans une préface placée en tête du IIe livre, et qui fait penser quelque peu à Châteaubriand, déclarant au milieu du poème des Natchez qu'il va renoncer à la forme épique pour adopter celle de la narration, Gérold nous avertit que, pressé par le temps et forcé de sacrifier ses études à la préparation de la croisade, il se voit obligé de réduire son récit et ne continuera plus les efforts de style qu'il a fait jusque-là. Il écrira « cursim et breviter, communique sermone, non ornato » et il s'excuse auprès de la postérité, qui l'attend, de ne plus faire qu'effleurer son sujet, au lieu d'écrire une véritable histoire « posteritati potius materiæ delibatio quam historiæ narratio tradi. » Gérold, du reste, avait apporté un grand soin à cette composition; il nous assure y avoir donné cinq années, de 1184 à 1189. Ajoutons qu'il était dans des conditions particulièrement favorables pour bien connaitre le pays et en parler. Il y a séjourné deux ans. Il y était allé une première fois, en 1183, avec son frère Philippe de Barri, qui y avait des intérêts; il y était retourné, en 1185, avec le prince Jean. Il nous avertit qu'il a étudié avec soin pendant tout ce temps, « le site et la nature de l'île et les antiques origines de la nation. » Les historiens anglais font encore aujourd'hui grand cas du livre de Gérold. Ils y louent l'abondance et la sûreté des renseignements, la connaissance exacte des lieux, la conscience

ennemis redoutent? Les fils de Gérold. Quels sont ceux que l'envie poursuit? Les fils de Gérold. » Par moments, transporté de la gloire des siens, il suspend son récit pour leur rendre hommage, dans un chapitre qui a pour titre : *Éloge de la race* (generis commendatio). Il s'écrie : Que n'ont pas mérité en leur temps les fils d'Étienne et les Maurice, et Robert de Barri, etc., etc.; il les énumère tous, et s'appropriant les vers de Virgile, il nous dit que s'il avait cent langues et cent bouches, et une voix de fer, elles ne suffiraient pas à leur éloge. « O race, ô famille, qui grâce a ta double origine, a pris des Troyens l'ardeur, des Français l'habitude instinctive des armes! O race, ô famille, toujours fameuse et par le nombre de tes descendants

avec laquelle ont été vérifiées les informations, l'intelligence des faits, la justesse des appréciations.

M. J. S. Brewer, en particulier, écrit : « C'est non seulement le plus estimable (most valuable) des écrits de notre auteur, mais comme monographie historique, il peut soutenir (challenge) la comparaison avec tout autre ouvrage de semblable nature... » Après avoir fait quelques réserves sur la forme, il ajoute que c'est un noble spécimen de narration historique dont l'âge de l'auteur ne fournissait que de rares exemples. Il remarque dans une note que la narration anglo-normande de Morice Regan, n'a fait que confirmer pleinement le récit de Gérold. (T. I, préf., p. 45-46.)

On est étonné après cela de trouver à la fin du IV[e] vol. de Gérold, publié également par M. Brewer, en 1873, dans le catalogue général des Scriptores rerum britannicarum, que cette histoire doit être regardée plutôt « as a great epic than a sober relation of facts occurring in his own days. No one can peruse it without coming to the conclusion that it is rather a poetical fiction than a prosaic truthful history. »

et par ta vaillance innée !... O race, ô famille qui, par toi seule et avec tes seules forces, suffirais à la conquête de n'importe quel royaume, si, jalouse d'une telle vaillance, l'envie ne descendait toujours sur tout ce qui s'élève. »

C'est à l'injustice du roi, à son ingratitude envers des serviteurs si dévoués et si utiles qu'il faut s'en prendre, selon Gérold, si la soumission de l'Irlande n'est pas complète, si elle est toujours frémissante sous le joug. Mais leur vaillance a toujours été suspecte sans motif; tous les gouverneurs de l'Irlande, comme obéissant à une mystérieuse loi du ciel, par une conspiration née de la jalousie, n'ont cessé de nuire à Robert Fiz Étienne, à Raimond, à Meiler, aux fils de Maurice et à toute leur race. C'est là comme la destinée et le signe distinctif de cette famille. Ils ont toujours été les premiers dans les batailles, les premiers dans la gloire, les plus fameux par l'audace de leurs exploits; mais le péril passé, objets de haine, rejetés, précipités par l'envie au dernier rang. Et cependant cette envie n'a pu extirper ces plantes généreuses (*generositatis silvam*). Jusqu'à ce jour, elle pousse sans cesse de nouveaux rejetons et elle est restée toute-puissante dans l'île.

« Oh! si on eût laissé aux fils de Gérold l'entière direction des affaires, s'ils avaient trouvé un prince qui rendît justice à leurs services, quelle tranquillité, quelle paix ils auraient, depuis longtemps, assurée au pays! »

« Mais comme on a voulu se passer d'eux, ce peuple, que la première arrivée des conquérants normands, la

supériorité de leur armement et de leur tactique avaient frappé de stupeur, grâce aux hésitations et aux lenteurs des envoyés royaux, a repris courage, appris dans les combats mêmes contre ses vainqueurs, l'usage de leurs armes ; il leur a peu à peu dérobé leur stratégie, leur science militaire et s'est fortifié dans sa résistance. »

Du côté maternel, la naissance de Gérold n'était pas moins illustre que du côté paternel et le rattachait étroitement aux princes mêmes du pays de Galles. Sa mère Angharad (1) était la propre fille de cette fameuse Nesta ou Annéis, fille de Rhys le Grand (2), que ses aventures avaient fait surnommer l'Hélène du pays de Galles.

Nesta, après avoir été la maîtresse du roi Henri I (3), avait été mariée par lui à un de ses barons, Gérold de Windsor, connétable de Pembroke, et en avait eu trois fils, Guillaume, Maurice et David (4). La morale des Gallois sur le mariage et ses devoirs permettait bien des choses. Elle fut ensuite unie à Étienne, connétable de Cardigan (Aberteivi), par un second mariage (5),

(1) Ou Angharat, ou Angharet, ou Hangaret.

(2) Rhys le Grand était lui-même fils de Rhys ab Tewdwr (ap Theodor), prince ou roi du South Wales.

(3) Elle en eut un fils, Henry Fiz Henry.

(4) Qu'on appelait Fiz Gérold ou Fiz Gérout, dont notre auteur a fait *Giraldini ou Giraldidæ*. — Guillaume Fiz Gérold avait eu pour fils, Raymond le Gros.

(5) C'est de ce mariage qu'était né ce Robert, dont parle Gérold. Elle avait eu encore d'autres enfants, trois autres fils et deux filles, Angharad, la mère de Gérold, et Gledewis, mariée au baron de Ross.

mariage ou enlèvement, on ne sait trop au juste ; car son histoire a gardé bien des obscurités et parait, en somme, plus héroïque qu'édifiante. Quoiqu'il en soit, de ses flancs sortit toute une vaillante lignée de puissants barons et de glorieux seigneurs. C'est d'elle que descendaient tous ces braves guerriers qui, comme nous le rappellions tout à l'heure, furent les auteurs ou l'occasion de la conquête.

Gérold s'est plu à les énumérer, à montrer comme leur race s'est étendue, à compter leurs domaines, à marquer surtout comme la descendance normande de Nesta, possédant tant de fiefs dans le pays de Galles et plus encore en Irlande, a surpassé en gloire ses neveux, leurs cousins, Griffith et ses fils confinés dans la Galles du Sud qu'ils réclament tout entière, mais dont ils ne possèdent que sept districts.

Gérold se trouvait ainsi le très proche parent, le propre cousin du prince le plus brillant du pays de Galles, Rhys, le fils de Griffith, le chef bien aimé, un second Achille au pied léger, pour lequel les chroniques galloises sortent un moment de leur maigre et triste prose, et se laissent emporter aux métaphores les plus hardies de l'inspiration. « Rhys, le jeune héros, fameux pour ses prouesses et sa bravoure, son savoir et sa sagesse, Rhys, la lumière des vieillards, la libéralité, la réputation et le joyau des jeunes gens, l'honneur, la gloire, la beauté et la force invincible des chevaliers, Rhys, le pilier et le sauveur de son pays, le port et le défenseur des faibles, l'admiration et la terreur de ses ennemis, l'unique pilier et l'espoir du South Wales. »

Gérold était né en plein pays de Galles, probablement en 1147 (1), à trois milles de Pembroke, au château de Maenor Pyr ou Manorbeer, qui est encore debout et signalé par les Guides comme un des beaux spécimens de l'architecture féodale. Gêrold, avec une préoccupation toute moderne et généralement fort étrangère aux gens de son temps, nous a laissé du lieu de sa naissance une description enthousiaste, aussi pittoresque que fidèle, à ce que nous dit son éditeur. « Le château, qui frappe l'attention par ses tours et ses remparts, se dresse au front d'une colline qui, du côté du couchant, s'abaisse jusqu'à la mer. Du côté du Nord, sous les murailles mêmes se creuse un

(1) C'est la date à laquelle s'est arrêté le dernier éditeur de Gérold, en se fondant sur une phrase de l'auteur lui-même. Celui-ci, en effet, à propos de la mort de son oncle, l'évêque David, arrivée en 1176, nous dit qu'il n'avait pas encore atteint sa 30e année, « cum necdum ageret tricesimum ætatis annum. » Il nous dit ailleurs qu'en 1192, à l'âge de quarante-six ans, il songeait à retourner à Paris. — Parlant des événements contemporains dont il a pu garder le souvenir, le plus ancien qu'il cite est la mort d'Eustache, arrivée en 1153.

Wharton avait adopté la date de 1150, en s'appuyant sur les indications que Hérold a données lui-même à la fin de son livre *De Jure et statu. Eccl. Men.* (Girald. op. t. III, p. 373). Mais cette liste a été faite tardivement, quand il avait déjà soixante-dix ans passés et l'on voit qu'il ne donne que des dates approximatives: « environ vingt, environ trente, etc... quasi vicesimo, quasi tricesimo, tanquam septuagesimo. » On voit qu'il tient à ne compter que par nombres ronds et par dizaines. — C'est, du reste, la formule de l'Évangile (V. S. Luc, 3). « Et ipse Jesus erat incipiens *quasi* annorum trigenta. » C'en est peut-être un souvenir.

vivier magnifique, aussi fameux par sa beauté et son étendue que par la profondeur de ses eaux. Du même côté, est un beau verger, enfermé, d'un côté, par le vivier, de l'autre, par une forêt aussi remarquable par l'élévation et l'âpreté des rochers qui s'y dressent que par la hauteur de ses coudriers. A droite du promontoire qui porte le château, entre celui-ci et l'église, un ruisseau, dont les eaux ne tarissent jamais, arrose une vallée sablonneuse formée par la violence des vents. A l'Ouest et non loin du château, là où la Saverne va rejoindre la mer d'Irlande, le rivage se creuse et forme une baie, qui donnerait, si les rochers s'étendaient un peu plus au Nord, un mouillage excellent. De ce point on peut voir tous les navires, que le vent d'Est pousse d'Angleterre en Irlande, lutter vaillamment contre l'inconstance des vents et la fureur aveugle des flots déchaînés. La terre est riche en froments, en poissons de mer, en vins importés et, ce qui est plus précieux encore, elle doit au voisinage de l'Irlande un climat salubre. De toutes les terres du pays de Galles, Dyved avec ses sept paroisses est la plus riche et la plus belle. Pembroke est ce qu'il y a de plus beau en Dyved et ce coin de terre est ce qu'il y a de plus beau en Pembroke. Il s'en suit que Manorbeer est le point le plus charmant de tout le pays de Galles. » L'auteur espère « qu'on lui pardonnera d'avoir loué avec cette effusion son sol natal, le territoire de sa famille. »

C'était une situation pénible et parfois assez embarrassante que de tenir ainsi à deux races toujours en guerre l'une avec l'autre. En des temps plus calmes, il peut y avoir là plaisir et profit; on peut servir de

trait d'union. A cette époque de violences et de guerres sans fin, on courait risque d'être repoussé et maudit des deux partis et d'avoir le sort de la chauve-souris de la fable.

On se demande pour laquelle des deux nationalités Gérold avait opté. Lui-même nous assure noblement dans sa réponse à l'archevêque Hubert, que, fils des deux races, issu des princes de Galles et des barons de La Marche, il a voulu tenir la balance égale entre elles, et qu'il condamne en toutes deux ce qu'il y voit d'inique. Et en effet, avec son esprit porté à la critique, c'est pour ce genre d'impartialité qu'il paraît s'être décidé, et nous le voyons frapper vigoureusement des deux côtés. S'attaquant à un prélat normand, haut justicier, chancelier et légat, il lui reproche le parlage effréné, l'arrogance et la présomption, « défauts ordinaires de la race ». D'un autre côté, il ne fait aucune grâce à l'ignorance des Gallois, à leur barbarie, à leur ivrognerie, à leur rapacité, à leurs vices de toute sorte.

Pourtant parfois il semble avoir été fort en peine entre ses deux nationalités et les avoir caressées tour à tour. Ainsi, en 1192, il félicite l'archevêque de Cantorbéry de la victoire qu'il a remportée sur les Gallois en Elevein, où ils avaient perdu trois mille hommes. Il bénit Dieu qui lui a donné un si éclatant triomphe sur *un peuple ennemi*. Et l'année suivante, parlant des mêmes faits devant le Pape, il fait observer tout d'abord que le château que les Gallois attaquaient n'était pas en Angleterre, mais dans le pays de Galles, et avait été bâti par les Anglais pour assurer l'asservissement du pays, et il blâme fort l'archevêque

d'avoir excommunié les Gallois et fait joyeusement sonner les cloches et entonner un *Te Deum*, « bon pasteur qui remercie Dieu d'avoir pu, dans un seul jour, envoyer en enfer tant d'âmes de ses paroissiens. Était-ce là vraiment un bon pasteur ou plutôt un loup ravissant ? » Dans les dernières années de sa vie, il semble pencher surtout vers la nationalité de sa mère ; à Rome il se proclame hautement Gallois.

C'est pour des variations de ce genre que quelques critiques ont pu accuser Gérold de légèreté.

Quant aux Anglais, avec lesquels il n'a aucun lien de parenté et qu'il a rencontrés sur la route de ses ambitions, s'étant vu à plusieurs reprises opposer des moines anglais, il s'étonne que personne ose les préférer ou même les égaler aux Gallois. C'est, selon lui, la plus vile des nations qui soient sous le soleil, une nation réduite à un état de perpétuelle servitude, dans leur pays, esclaves des normands, dans le pays de Galles, exerçant les plus vils métiers, ceux que dédaignent les indigènes, bouviers, bergers, cordonniers, corroyeurs, ouvriers mineurs et cureurs d'égouts. Ajoutons que dès le premier jour ils ont trahi les Bretons qui les avaient appelés, plus prêts que tout autre peuple à se faire des instruments de trahisons, d'assassinats et de tous les crimes secrets, si bien qu'en Allemagne, quand on veut désigner l'auteur de quelque délit énorme, à quelque peuple qu'appartienne le coupable, on l'appelle « untriwe Sax, saxon infidèle. » Voilà, si nous ne devons nous défier de la passion de Gérold et de ses mépris de race, l'état d'abaissement où la conquête avait amené le peuple anglais.

Quoi qu'il en soit, Gérold semblait appelé par sa naissance à tenir une certaine place dans le monde et à faire son chemin à la cour des Plantagenets. L'éducation était venue en aide aux dons de la nature.

C'était en effet un esprit des plus cultivés. Né avec le goût et la passion de l'étude, il y avait, nous dit-il lui-même, donné trente années de sa vie, s'attachant surtout aux connaissances qu'on réunissait alors sous le nom de trivium, grammaire, rhétorique et dialectique. Grâce à la situation de son oncle, l'évêque de St-David, il avait eu de bonne heure une instruction plus sérieuse que celle que pouvaient trouver, à cette date, de jeunes clercs du pays de Galles, et avait bientôt laissé derrière lui tous ses condisciples. Non content de ses premiers succès, il était aller chercher un enseignement plus complet et plus fort à Paris, la grande métropole du savoir. Il y avait fait trois voyages et trois longs séjours et y avait acquis la réputation d'un élève modèle, cité sans cesse à ce titre, livré tout entier à ses études, et « dans ses actes comme dans son caractère, ne donnant rien à la légèreté ou à la folie (1) ». Il y était bientôt devenu le rival des maîtres les plus habiles, il avait paru avec éclat dans les chaires des Arts et s'était fait surtout une gloire dans la rhétorique, sans négliger les philosophes, qu'il nous assure avoir étudiés à fond. Plus tard, sur « cette première base élégante des Arts et des Lettres, » il avait élevé un édifice plus sévère, et « ramassant des

(1) « Nil levitatis aut scurrilitatis actibus aut animo gerens ». *Girald. Op.*

trésors de livres » il était retourné à Paris étudier les Constitutions impériales, le droit canon et la théologie. A l'âge de 46 ans (1192), il songeait à y aller faire un nouveau séjour. Empèché par la guerre qui venait d'éclater entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, il était allé étudier pendant plusieurs années la théologie sous Guillaume du Mont, chancelier de l'église de Lincoln, qui avait lui-même enseigné sur la montagne Sainte-Geneviève. Entré dans l'Église par suite d'une vocation marquée de très bonne heure, mais y rencontrant de terribles mécomptes, il devait s'en consoler par l'étude et s'y donner enfin tout entier. Du reste, sa vie mondaine elle-même n'avait pu l'en distraire. « Tout en suivant la cour, il écrivait des Histoires. Le courtisan et le savant ne se faisaient aucun tort ; après les laborieuses traites de la journée, il donnait ses nuits au travail, comme s'il eût encore été aux écoles et sans autre préoccupation. »

Mais on ne nous a pas tout dit sur un homme du moyen âge quand on nous a appris qu'il a suivi pendant plusieurs années, et même avec distinction, les leçons de la rue du Fouarre ou de la montagne Sainte-Geneviève, et qu'il a possédé toute la science de son temps. Sous cette apparence générale de culture intellectuelle dont se payaient trop aisément les historiens du passé, il restait bien des originalités de race, et Gérold de Barri en particulier nous offre un des plus curieux spécimens de ce que pouvait être un lettré du XIIe siècle, surtout quand ce lettré était un anglo-normand, encore doublé d'un gallois.

Gérold nous a conservé quelques traits de sa propre

physionomie. Il était de haute stature, de taille élancée et particulièrement remarquable par d'épais et larges sourcils. Ce trait était chez lui si caractéristique que cela suffit à le faire reconnaître et arrêter dans un voyage à travers la France où il tenait à garder le plus strict incognito. Il me fait invinciblement penser à ce preux de Sorbonne dont Sainte-Beuve s'est complu à tracer le portrait dans son *Port Royal*, le plus grand et le plus redoutable des docteurs, le fougueux et gigantesque Saint-Amour, le vaillant champion du grand Arnauld en Cour de Rome et devant la Faculté de théologie. Avec cet extérieur, qui tout de suite semblait promettre un homme de guerre plutôt qu'un savant ou un lettré de profession, Gérold a pourtant le goût de toutes les menues élégances du style. Nous voyons ce géant lettré lire sans cesse et relire ses écrits, et les refondre pour en améliorer l'expression. Il est amoureux de la forme. Nous l'avons du reste entendu lui-même tout à l'heure nous assurer qu'il a surtout excellé dans l'enseignement de la rhétorique.

Gérold est un véritable lettré, lettré de naissance, et de vocation. Il en a tous les instincts, il a l'amour ardent des Lettres et la passion pour la gloire qu'elles peuvent donner. Formé par la lecture assidue des anciens (1), il déclare avoir le souci de la postérité (2),

(1) Nous voyons dans Gérold même les moines et les prélats lettrés de ce temps si bien pénétrés de la lecture des auteurs classiques, qu'ils sèment les vers de Virgile et d'Horace non seulement dans leurs écrits, mais dans leurs conversations familières.

(2) Gérold s'est composé trois épitaphes. En voici une où

sentiment, nous l'avons dit (v. p. 131), plus romain que chrétien. Ce qui l'a poussé à écrire, « c'est qu'il veut vivre dans le souvenir des hommes, il veut arriver à la gloire, il veut être à jamais célébré par la renommée ». Cet amour est tout à fait sincère, il le marque en tout endroit dans ses écrits et il l'a proclamé dans un éloge des Lettres adressé au roi Richard, qui témoigne autant en faveur de son caractère que de son amour pour l'étude.

Mais si Gérold a tous les enthousiasmes du vrai lettré, il nous faut reconnaître qu'il en a aussi toutes les faiblesses, ces faiblesses qu'ont trop laissées paraître quelques écrivains fameux de notre temps, et qu'il les a d'une façon toute particulière et naïve, qui est la marque même du temps et qui laisse loin derrière lui nos contemporains. Si Gérold est amoureux de la forme, c'est surtout de celle qu'il donne à sa propre pensée. Il nous offre un curieux échantillon de l'amour-propre littéraire au XII[e] siècle, de la satisfaction ingénue qu'éprouvaient ces hommes encore à demi barbares, de l'étonnement et de l'admiration qu'ils se donnaient à eux-mêmes, à parler si élégamment et avec tant d'éloquence la langue de Virgile et de Cicéron.

nous voyons combien il était préoccupé du désir de se survivre à lui-même :

Clauditur hoc tumulo, cui tempore vix fuit ullo
Vel sine mens studio, vel manus absque stylo.
Continuis penetrare solent præcordia curis
Posteritatis amor desidiæ que pudor.
Florebunt igitur mentisque manusque labores
Cum suus ex merito quemque sequatur honor

On nous permettra d'insister sur ces détails, par ce qu'ils peignent un homme et un temps.

Gérold a la plus haute idée de ses propres compositions, il est convaincu qu'elles lui survivront (1) « qu'elles seront perpétuées par le renouvellement successif des copistes (2) ». Il nous déclare bravement que « ces œuvres seront une lecture pour les âges à venir, un objet d'envie pour ses contemporains, le charme de ceux-ci, le désespoir de ceux-là, un bienfait pour les premiers, un objet de haine pour les autres (3). »

Sa préoccupation constante du moi se marque d'une

(1) Il s'approprierait volontiers le *Exegi monumentum* d'Horace.

(2) Gérold avait soin de déposer lui-même des exemplaires de ses œuvres dans les bibliothèques les plus importantes du temps. Il nous apprend qu'il a, vers 1197, fait cadeau à la bibliothèque de la cathédrale de Lincoln de sa *Topographie*, de sa vie de saint Rémi et de la *Gemma ecclesiastica*. On trouve dans un catalogue de cette bibliothèque, au XII[e] siècle, cette mention : *De dono domini Geroldi archidiaconi Wallensis topographia*, etc.

(3) Les écrivains de ce temps sont tous ainsi très fiers et très jaloux de leurs talents, et tous, même les trouvères, se souvenant peut-être d'Ovide, si connu et si admiré du moyen âge, se plaignent des envieux et de leurs attaques. C'est ce que fait par exemple Pierre de Blois (lettre 92) déclarant, dans une langue qui n'est pas celle d'Ovide, qu'il n'en persévérera pas moins, malgré les aboiements de ces chiens et les grognements de ces pourceaux, « quidquid oblatrent canes, quidquid granniant sues ; » qu'il essaiera toujours de rivaliser avec les anciens. Il défie son Zoïle de faire aussi bien que lui : « qu'il essaie donc les forces de son génie et que, compilant à son tour les fleurs de l'éloquence sacrée, il compose une œuvre semblable. »

façon caractéristique dans les titres mêmes de quelques-uns de ses livres : *De rebus a se gestis*, *De rebus a se scriptis*, quelque chose comme : *Mes actes*, *Mes écrits*.

Il est du reste convaincu qu'en écrivant il a rempli une stricte obligation morale. « C'est, nous dit-il, le devoir de toute âme virile, de tout esprit bien fait, d'ajouter quelque chose à ce que nous ont transmis nos pères, d'enrichir le fonds d'études de nos descendants, et tout au moins comme la veuve de l'Évangile, d'apporter deux deniers au trésor de Dieu, et d'étendre notre vie dans l'avenir par notre bonne conduite et nos écrits. » Il croit fermement qu'il n'a pas le droit de priver la postérité de ces pensées, pas plus que les Pères ou les écrivains classiques ne se sont cru ce droit. « De quoi vivrait, écrit-il, l'humanité pensante s'ils avaient gardé le silence ? » Gérold pense que l'humanité ne lui demanderait pas moins sévèrement compte de son abstention.

Il nous assure qu'aucune de ces compositions, même des moindres, n'a été sans profit pour ses contemporains, que toutes peuvent servir les esprits voués aux choses littéraires. Il a pris soin d'expliquer que même les petites biographies qu'il y a jointes ne sont pas sans intérêt, que les auteurs les plus considérables n'ont pas dédaigné des travaux de ce genre, tout modeste qu'il paraisse.

Aussi n'a-t-il eu garde de rien laisser perdre de ce qu'il a écrit, lettres, discours, travaux historiques, etc., les vers mêmes auxquels s'était amusée sa jeunesse, quoique ce soient à ses yeux des passe-temps

bien frivoles, il a tout recueilli, « voulant, nous dit-il, offrir aux lecteurs d'un goût délicat, comme une table chargée de mets variés et richement apprêtés où chacun puisse trouver à satisfaire ses désirs. » Il en a refait pieusement la liste à plusieurs reprises (1), pour aider, en cas de besoin, les recherches de la postérité.

(1) Voici la liste complète des œuvres de Gérold, telle qu'il l'a donnée lui-même, V. Ger., *Op.*, t. III, p. 372, 373, avec la date qu'il assigne à leur composition, en l'accompagnant de ce mot *quasi*, « environ ». Ce mot s'explique non seulement par une inexactitude de mémoire, mais parce qu'il a revu et remanié plusieurs de ses écrits, à diverses reprises. — Vers 20 ans; *Metrica Cosmographia;* — Vers 30 ans ; *Topographia hibernica; Vaticinalis expugnationis hibernicæ historia;* — Vers 40 ans; *Walliæ itinerarium; De Kambriæ descriptione*, avec une carte dressée par lui et malheureusement perdue, v. t. I, p. 415. — Vers 50 ans ; *Symbolum electorum; De rebus a se gestis*, en 3 livres; *Libellus invectionum*, en 6 livres. Gérold dit lui-même (*Catalogus brevior*), qu'il le composa à Rome pour répondre aux attaques de l'archevêque, par conséquent en 1199. *Speculum duorum commonitorium et consolatorium.* — Vers 70 ans ; *Gemma ecclesiastica.* (Il doit y avoir ici une erreur de rédaction de Gérold, mettant 70 p. 60, car il continue : Dialogus autem præsens... ...tanquam anno ætatis nostræ septuagesimo). Il est à noter d'ailleurs qu'il nous apprend lui-même qu'il présentait en 1199, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait que 52 ans, ce livre au pape Innocent III. *Liber de fidei orthodoxe fructu fidei que defectu;* et les Vies des deux évêques de Lincoln, saint Remy et saint Hugues, que Wharton place à l'année 1197. — Vers 70 ans ; *Liber de Principis institutione; De Magni viri cujusdam promotionibus et persecutionibus ;* ce grand personnage, c'est Godefroy, archevêque d'York. Lui-même l'a nommé dans le *Catalogus brevior*. V. t. I, p. 484. Wharton place le livre en 1193. *Retractationes* (3 pages). *De*

Dans ce recueil de ses productions, il a fait une place à part à ses préfaces ou préambules, *prooemia*. Car Gérold a eu encore cette initiative, il a un goût particulier pour les préfaces. Il en a fait un genre littéraire. Je ne connais guère que M. Cousin qui puisse lui être comparé à cet égard. Comme lui, il donne à un seul écrit une première, et puis une seconde, et souvent une troisième préface; il en est qui en ont jusqu'à quatre. Il y en a de toutes les façons, préfaces spéciales et préfaces générales, *ante rem et in ipsam rem*. Elles ont obtenu un tel succès, un succès dont la légitimité lui est si bien démontrée, il est si bien convaincu qu'il y excelle, que sur la demande de ses admirateurs qui les réclamaient et qui le pressaient, nous dit-il, jusqu'à l'importuner, il a consenti à réunir en un seul corps ces pièces dispersées dans les diverses parties de ses œuvres (1). Ce sont à ses yeux « comme des fleurs de

ecclesiasticis ordinibus, publié vers ce temps, mais composé à diverses époques; *Epistola ad capitulum Herifordense de libris a se scriptis*.

Il faut ajouter, à diverses dates, d'après l'indication de Gérold lui-même, les vies de saint David, saint Caradoc, saint Ethelbert.

(1) Il faut remarquer pourtant qu'il y a de la vérité dans ce que dit ici Gérold.

Gautier Map, un écrivain très populaire à cette date, et qui, comme Gérold, nous a transmis toute sorte de renseignements curieux sur les mœurs et les croyances du temps, vantant les écrits de Gérold, assurait que quand ils n'auraient pas d'autres titres à l'estime publique, leurs seuls préambules si remarquables les feraient dignes d'éloges, et il priait l'auteur de les rassembler et de lui en faire cadeau.

choix qu'il cueille dans beaucoup de jardins et de prairies, » etc. Ce sont des morceaux plus particulièrement littéraires, des morceaux de facture, ceux où il a le mieux à son gré montré son talent d'écrivain. La collection se compose de vingt-six pièces, et nous ne les avons pas toutes.

Notez comme Gérold est moderne encore en ceci, comme il a déjà toutes les rubriques et les procédés retors de cette fausse modestie d'auteur qui se fait arracher ce qu'il brûle de publier. Gérold a trouvé non seulement la chose, mais jusqu'aux termes mêmes que s'est appropriée de notre temps la candidature politique. Autrefois, on sollicitait les suffrages, aujourd'hui on cède aux sollicitations de ses concitoyens. Là encore Gérold a devancé le XIXe siècle.

Gérold a eu bien des tribulations dans sa vie; mais on voit qu'il n'en est qu'une seule dont il n'aurait pu à aucun prix se consoler, c'est la perte d'un écrit dont il n'aurait pas eu de copie. Ce malheur faillit lui arriver dans un voyage, où un homme à lui portait dans une valise une valeur de quarante marcs d'or, des lettres du Roi et de grandes tablettes où était une composition qui lui avait coûté déjà une année de travail, son *Itinéraire du pays de Galles.* Il acceptait avec une résignation toute philosophique la perte du reste, argent et lettres royales, mais « un livre « non publié encore, mais au contraire à publier » *(non edito sed edendo)*, perdu avec le reste, c'était là un malheur irréparable; d'autant plus que « ni lui, ni aucun autre ne le recommencerait jamais. » Heureusement, et il n'est pas loin de reconnaître là un miracle, la marque

du doigt de Dieu qui ne voulait pas laisser perdre un chef-d'œuvre si nécessaire, la valise et le serviteur se retrouvèrent enfin contre toute attente.

Du reste ce culte de Gérold pour tout ce qui est sorti de sa plume a produit parfois, sans qu'il y songe, des résultats assez désobligeants pour sa réputation. Il a eu dans sa vie de nombreuses querelles ; cela n'est pas rare au moyen âge. La violence est générale à cette date. L'homme du moyen âge est un grand enfant, tout de suite emporté par ses passions, cédant à tous les entraînements, aussi prompt d'ailleurs à se repentir. A peine encore sorti de la barbarie, mal dompté par le christianisme, et, à l'exception de quelques âmes d'élite, ne lui donnant guère qu'une soumission passagère ou extérieure, il est dans la conduite de la vie et la direction de son âme ce qu'il est dans la bataille. Il pousse droit devant lui, sans regarder à droite ni à gauche, renversant tout ce qu'il rencontre, ne s'arrêtant que quand il ne voit plus d'ennemis. Gérold a eu plus que personne ce caractère de son temps. Ardent, irritable, n'ayant pas encore, nous dit-il, avec un euphémisme digne de sa rhétorique, assez atteint la perfection pour être insensible aux injures, ce que nous pouvons traduire plus exactement par ceci : mis hors de lui par les attaques de ses ennemis (1) et y répondant avec emportement, il n'a ménagé à ses adversaires aucune de ces accusations énormes, de ces

(1) Il trouvait aussi parfois d'ardents défenseurs en prose et en vers. Me Simon du Fresne, chanoine de Hereford, excommuniait poétiquement ses détracteurs, aussi excessif pour lui que contre les autres.

épithètes monstrueuses qu'on prodiguait alors, à l'abri desquelles n'ont pas même été les saints du temps, et qui n'empêchaient ni la vénération de la foule, ni la réconciliation avec des adversaires. Or, empressé de faire parade de son éloquence, Gérold ne s'est pas contenté de nous montrer comment il écrasait ceux qui osaient l'attaquer ; il nous met dans le secret des plus noires imputations qui lui ont été adressées et dont, sans lui, la postérité n'eût jamais eu la confidence, pour nous apprendre comment il y a répondu. Je crois qu'au fond il n'est pas trop fâché des attaques ; il y a trouvé l'occasion de faire acte d'orateur, de montrer ses talents de polémiste et ses ressources de style sous une face nouvelle, de s'essayer à la réplique et à la réfutation, d'y compléter ses études et ses imitations de Démosthènes et de Cicéron.

Tout ceci ne ressemble pas positivement à de la modestie et ce n'est en vérité pas la qualité la plus marquée de Gérold, bien qu'il nous assure que c'était pour lui comme une vertu de famille. En effet, traçant le portrait de son oncle Maurice Fiz Gérout et de son propre frère Robert, il signale avant tout chez eux « une modestie de jeune fille. » Du reste, et cela achève de nous peindre cet amour-propre très particulier, Gérold ne croyait peut-être pas y manquer lui-même, grâce à ses précautions ingénieuses. En homme qui a étudié l'antiquité, il s'est souvenu que César avait aussi raconté sa propre histoire, et, à son exemple, il écrit ses *Commentaires* à la troisième personne. C'est le volume auquel il a donné pour titre : *Des choses faites par l'Auteur* (*De rebus a se gestis*), ou, comme il est intitulé

ailleurs : *Des actes très laborieux de Gérold*, et que, craignant sans doute de n'en avoir pas dit assez, il a complété dans une foule d'autres écrits, et même dans un livre de liturgie comme *La Perle de l'Église* (*Gemma ecclesiastica*). Seulement il ne s'est pas aperçu qu'il y a entre Gérold et César cette différence, sans en compter beaucoup d'autres : César, écrivant lui-même sa vie, n'en a profité que pour parler plus modestement de sa personne, en nous donnant des détails que lui seul pouvait fournir ; hors de là, le livre eût pu aussi bien être écrit par un autre, ou plutôt un autre eût certainement plus vanté César. Gérold, au contraire, parlant de lui à la troisième personne, en profite pour s'exalter avec une admirable ingénuité. Il ne se contente pas de se défendre contre ses accusateurs, il soigne sa propre gloire, il relève ses mérites, il les célèbre avec une chaleur, un enthousiasme, une franchise telles, qu'un des manuscrits qui nous ont conservé les *Invectives* ou *Attaques*, hésite à les lui attribuer, que cela semble en effet l'œuvre d'un de ses admirateurs et qu'on se refuserait à y reconnaître sa main, si lui-même, dans d'autres écrits, ne réclamait la paternité de cette œuvre (1).

Grâce à cette heureuse invention de la troisième per-

(1) Dans une lettre écrite par lui au chapitre de Hereford, et à la fin de son prologue de l'histoire de saint David, où il explique les raisons qui lui ont fait écrire son livre. V: *Giraldi Camb.*, t. I, p. 414. « Librum *de Invectionibus* intitulatum, ad præmissas injurias multas, vice talionis animo vindice nec immerito responsalem. »

sonne (1), il se fait dire qu'on ne peut concevoir comment ces misérables chanoines de Saint-David n'ont pas choisi pour remplir la vacance du siège un homme si remarquable, si secourable à son église et à son pays tout entier, que, quand même il s'y serait refusé, ils auraient dû à toute force et à tout prix l'obliger à s'y asseoir. Il se dit à lui-même qu'il est inutile de retracer encore les mérites de Gérold, qui sont trop étendus pour qu'il lui soit possible de les exposer. Cela lui permet de comparer sa retraite à celle de saint Jérome et de déclarer égal le profit de ses œuvres; cela lui permet enfin de terminer le récit de ses combats et de ses épreuves en se disant à lui-même que l'archidiacre était vraiment digne de cet honneur et que « malheureuse a été de ne pouvoir arriver à « posséder un pareil prélat l'église au gouvernement « de laquelle il avait été appelé; un tel homme qui a « travaillé avec tant de zèle et tant d'éclat pour son « honneur et qui est prêt à le faire encore. »

(1) Il peut même nous renseigner sur ses avantages physiques, et nous apprendre qu'il était d'une beauté remarquable. Cela lui donne l'occasion de terminer son livre des *Attaques* par toute une série de chapitres réunis sous ce titre commun : « Multiplex laboris Giraldi commentatio », qu'on peut traduire « Collection de témoignages en l'honneur des travaux de Gérold », et d'y consigner des témoignages comme celui-ci que lui rendait une noble dame, Mathilde de Saint-Valery : « Gérold est « un homme de race, un noble homme, sorti de ce qu'il y a de « plus grand dans le pays de Galles, homme de belle taille, de « noble physionomie, le meilleur clerc de tout le pays de « Galles, un des premiers entre les plus savants de l'Angleterre, « homme prudent et prévoyant, dirigeant bien sa maison, « chaste dans ses mœurs et ses propos. »

Dans tous ces écrits, Gérold exalte hardiment, rondement « ce vaillant lutteur, ce puissant champion de l'église de Saint-David qu'on appelle Gérold (1) ». Il s'est découvert vingt-trois raisons d'être fier de sa conduite et il les a gravement exposées dans autant de chapitres portant uniformément ce naïf hommage à lui-même : « Des actes également louables et notables de Gérold, d'un second acte non moins louable et non moins notable, d'un troisième, etc... (2).

Le livre « *Le Droit et l'État de l'église de Saint-David* » n'est que la même histoire mise en dialogue, un nouvel hommage à sa gloire sous une autre forme. Gérold s'y fait demander (3) le récit de tout ce qui touche à sa seconde élection « à sa vaillante revendication des droits de son église », afin que le lecteur « puisse admirer et imiter sa magnanimité, sa constance et sa patience dans les adversités. »

Le *Symbolum electorum* ou Recueil de pièces choisies (peut-être d'œuvres d'élite) est surtout la collection des lettres qu'il a glorieusement écrites au sujet de ces vaillants combats.

La personnalité de Gérold n'est pas même étrangère à la composition du *Miroir de l'Église* (Speculum ecclesiæ), ce livre où sont si rudement fustigés les ordres religieux du temps. Sans vouloir faire tort à l'im-

(1) *V. de Jure ac Statu.* « Pugilem validum et propugnatorem egregium. »

(2) De laudabilibus Giraldi et notabilibus, de secundo laudabili pariter.

(3) V. *De Jure et Statu...*, etc., p. 163.

partialité de Gérold, on peut croire que ce qui l'a aidé à voir leurs vices et leur décadence précoce, c'est qu'il les a rencontrés sur sa route, c'est que ses adversaires étaient sortis de leurs rangs.

Enfin on la retrouve encore dans son récit de la Conquête de l'Irlande (1), en trois livres, dont le troisième n'est représenté pour nous que par une préface : si l'auteur ne s'y laisse qu'entrevoir (2), il y parle sans cesse des siens; c'était encore une façon de parler de lui.

En somme, on peut dire que les deux tiers au moins de ses sept volumes sont consacrés à lui-même. C'est la même histoire qu'il recommence, qu'il se fait demander sous tous les titres et sous toutes les formes, comme récit, comme plaidoyer. comme invective, à titre de biographie, d'histoire diplomatique, de traité liturgique, de recueil de pièces officielles. Ce qu'on y voit sous des titres divers, c'est toujours Gérold, Gérold voyageant, Gérold aux prises avec des moines, Gérold évêque, Gérold discuté, Gérold triomphant. Il faut arriver jusqu'au XIXe siècle, le beau temps des confidences personnelles, à ce siècle qui a vu éclore tant de Mémoires, de Confessions, de Biographies, d'Autobiographies, d'Histoires de ma vie, d'Impres-

(1) V. *Giraldi Camb. Op.* Expugnatio Hiberniæ.

(2) Venit eodem navigio et alius Stephanidæ nepos, Philippi que frater, tam avunculum quam fratrem plurimum consilio adjuvans, et tam insulæ situm et naturam quam primævam gentis orginem diligenter explorans. Litterato quippe vir præditus studio : cujus quoque nomen præsentis libelli titulus tenet.

sions de voyages et autres, pour rencontrer quelque chose de semblable, pour retrouver ce soin pieux de l'écrivain qui ne veut rien laisser perdre de lui-même, qui prévoit et prévient toutes les questions que la postérité pourra s'adresser sur son compte et qui, pour qu'il y ait réponse à toutes, prend soin de lui ménager une collection de ses propres portraits à tous les âges, dans tous les costumes et dans toutes les poses, en représentation et en deshabillé, etc...

A ces témoignages que Gérold s'est rendus à lui-même, il a eu soin de joindre ceux des autres, de recueillir tout ce qui a été dit en son honneur, en prose, en vers, dans des lettres ou des conversations. Dans chacun de ces écrits que nous venons de signaler, il nous a conservé soigneusement et avec le plus grand détail le souvenir de toutes les admirations excitées par ses ouvrages, n'oubliant pas de noter que les admirateurs étaient tous bons juges et fameux par leur goût et leurs talents littéraires. Il nous dit que la première et la deuxième partie de sa *Topographie* étaient universellement renommées et saluées comme de véritables types « des élégances du style scholastique. »

Il nous apprend que l'archevêque Baudoin auquel il a voué le plus reconnaissant souvenir, et ce fait probablement n'y a pas été étranger, trouvait la *Topographie de l'Irlande*, que Gérold lui avait présentée à l'une des premières stations de son voyage, tout à fait recommandable, ornée qu'elle était si complétement et si à propos « des fleurs délicates du langage et de la moëlle des pensées », une formule chère à Gérold. Il la

lisait attentivement ou se la faisait lire chaque jour et ne la finit qu'avec sa mission. Il le priait instamment de ne laisser sommeiller en aucun temps ce don merveilleux du style qu'il tenait de Dieu et qu'il devait considérer comme plus précieux que tous les biens terrestres et transitoires. Il lui en faisait un devoir au nom de son autorité de prélat. Gérold déclare qu'il n'eût été ni décent ni permis de résister à de telles instances.

L'exemple d'un autre de ses admirateurs nous montrera à quelle hauteur se montait l'enthousiasme littéraire à cette date.

Un certain Robert de Beaufeu, chanoine de Salisbury, dont Gérold vante le savoir et les solides études, « lisait et relisait sa *Topographie* et ne pouvait pour ainsi dire se rassasier et se lasser de la lire ». Et comme un de ses amis lui demandait ce qu'un homme habitué à se nourrir des Saintes Écritures pouvait trouver de si digne d'attention dans le livre nouveau, il répondait que si vingt des clercs les plus lettrés et les plus louables de l'Angleterre, où il y en a tant de distingués, associant pour traiter le même sujet, leur talent et leurs efforts pendant trois ans (temps après lequel il avait été achevé), avaient produit une pareille œuvre, il les trouverait dignes de toute louange.

Gérold, après avoir pris note de ces éloges, ajoute naïvement que, si les opuscules de sa jeunesse ont pu mériter de tels éloges de la part de ces grands hommes, combien les œuvres de son âge mûr, d'un temps mieux préparé, ne doivent-elles pas être plus dignes d'éloges.

Gérold ne nous a pas conservé avec moins de soin le

souvenir de ses succès scolaires. Il nous dit qu'il réussissait surtout dans ses leçons sur les causes décrétales qui se faisaient d'habitude le dimanche. « Quand le bruit se répandait en ville qu'il devait traiter une de ces causes (*causari velle*), à l'appel de cette voix séduisante (*vocem ejus jucundam*) il se faisait un tel concours de presque tous les docteurs suivis de leurs écoliers que la maison, toute vaste qu'elle était, pouvait à peine les contenir. Il savait si bien en effet relever des grâces de la Rhétorique les fortes raisons des lois et des canons, il savait si bien embellir une cause par le charme des paroles et les solides pensées et y insérer à propos avec un merveilleux artifice les paroles des philosophes et des écrivains que plus l'auditeur était érudit, plus son attention grandissait, plus il appliquait avidement ses oreilles et son esprit à recueillir et à graver dans sa mémoire les enseignements du jeune maître. Tels étaient en effet le charme et la séduction de sa parole qu'ils restaient suspendus pour ainsi dire à ses lèvres, quelque développement qu'il donnât à ses leçons, ce qui cependant engendre généralement l'ennui, et qu'ils ne pouvaient se fatiguer ni se rassasier de l'entendre. Aussi voyait-on de tous les côtés de l'auditoire des écoliers s'efforçant de saisir au vol et de reproduire mot à mot chacune de ses leçons (1). »

Gérold nous a retracé avec une attention toute particulière l'histoire de sa première leçon sur le droit

(1) V. Giraldi Opera, t. I, *De rebus a se gestis*, p. 45, 46, liv. II, ch. I.

canon. Il a même pensé qu'il n'était pas hors de propos de reproduire son préambule tout entier ; c'est un curieux échantillon des élégances érudites et des grâces modestes d'un scholar de l'an 1177 (1).

Le reste du récit achève de faire connaître l'homme et nous offre un bien curieux tableau de mœurs littéraires du temps, de la ferveur d'étude, de l'enthousiasme naïf pour le bien dire et le savoir, de l'ardeur de vie intellectuelle qu'on trouvait alors dans les grands foyers d'études.

Gérold nous assure qu'il avait apporté à la solution

(1) V. Ibid., liv. II, ch. I, p. 46. « Proposueram prius audire quam audiri, prius discere quam discere, dubitare quam disputare. Eruditis enim auribus summæque eloquentiæ viris et minus medullata sententiis oratio et jejuna verborum macies propinabitur. Supervacaneum enim est et omnino superfluum tam inter eloquentes arida quam inter scientes et sapientes usitata proferre. Unde moralis Seneca noster, et ab ipso Sidonius ; *Donec scientiam natura combiberit, non est major gloria dixisse quod scias , quam siluisse quod nescias.* Verumtamen quoniam Augustino testante, *turpis est omnis pars suo universo non congruens ,* ne solus inter vos anomalus videar , neve solus loquentibus aliis taciturnitate prœ cœteris Pythagoricus discipulus inveniar , elegi potius loquendo ridiculus quam tacendo discolus inveniri. Quam igiter vocem inter olores canoros clamosus anser emittet ? Nova nimirum an nota proponet ? Frequentata et trita fastidium generant ; auctoritatem nova non habent. *Quoniam*, ut ait Plinius,*ardua res est vetustis novitatem dare, novis auctoritatem*, etc. Quæstio quam præ manibus habemus vetus est, sed nondum inveterata, lis dudum ventilata, sed *adhuc sub judice.* — La question choisie par lui était celle-ci : Utrum judex secundum allegata judicare debeat an juxta conscientiam? Gérold s'était prononcé pour la seconde solution.

de la thèse soutenue par lui, de si puissantes autorités de lois et de canons, que l'auditoire tout entier se demandait s'il fallait admirer davantage l'élégance de la forme ou la puissance de l'argumentation. Son discours avait été accueilli par les applaudissements les plus enthousiastes et les éloges les plus flatteurs des auditeurs les plus autorisés. Un docteur illustre, ancien maître ès arts de Paris, qui avait longtemps étudié le droit à Bologne, maître Roger Le Normand, plus tard doyen de l'église de Rouen, s'était écrié devant tous : « Il n'est pas de science sous le soleil qui, si elle est par hasard portée à Paris, n'y prenne aussitôt un éclat incomparable et, sans contredit, ne s'y développe plus excellement qu'en aucun lieu du monde ». Un autre auditeur, un de ces adeptes enthousiastes et naïfs du savoir, comme on n'en retrouve plus que dans l'étudiant de Faust, fils d'un noble personnage, le châtelain de Montmorency, suivant discrètement Gérold à la sortie de sa leçon, lui demandait confidentiellement combien d'années il avait étudié à Bologne. Gérold répondant qu'il n'y était jamais allé et qu'il avait seulement donné trois années à l'étude du droit à Paris, il se retirait frappé d'admiration. Son maître de Lois et Décrets, qu'il allait visiter après le dîner, fier d'un pareil élève, lui disait devant une nombreuse assistance : « Je ne voudrais pas pour un plaid de cent sous (c'était un dicton de Bologne) que tu n'eusses pas si remarquablement parlé devant un pareil auditoire et ce grand concours d'écoliers. »

Pour achever le triomphe de Gérold, ce même

maître, Mathieu d'Angers, appelé par Alexandre III en 1179, au concile de Latran où il le fit cardinal, demandait à Gérold, avec l'aveu de ses collègues, de le remplacer dans sa chaire; les écoliers acceptaient avec enthousiasme la substitution. Mais Gérold, qui voulait aller se perfectionner à Bologne, eut le courage de résister à leurs instances; il consentit seulement, sur leur demande, à faire, dans son logis, à ses camarades, deux leçons par jour sur *Les Décrets de Gratien*.

De retour dans son pays, Gérold voulut renouveler ces triomphes, et trouva même moyen de leur donner un éclat et un relief inaccoutumés. Lorsqu'il eut, après de longues méditations, achevé sa *Topographie de l'Irlande*, il pensa, selon sa propre expression, « qu'il « ne fallait pas cacher sous le boisseau le flambeau « qu'il venait d'allumer, mais l'élever sur le candé« labre pour qu'il donnât toute sa lumière », et il se résolut à lire publiquement son livre à Oxford, la métropole intellectuelle des clercs d'Angleterre, celle où le clergé était le plus nombreux, le plus savant et le plus illustre; il était probablement guidé en cela par le souvenir classique des lectures publiques de l'ancienne Rome, dont il avait pu lire le récit dans Pline le Jeune.

Comme l'ouvrage de Gérold se composait de trois parties, il divisa sa lecture en trois jours consécutifs. Ce qui ne dut pas nuire au succès de la fête, Gérold y joignit un détail d'une invention neuve que nous recommandons à tous les *lecturers* ou conférenciers du temps présent. Le premier jour il traita largement tous les pauvres de la ville convoqués à cet effet. Le

second jour ce fut le tour de tous les Docteurs des diverses Facultés avec leurs élèves les plus renommés ; le troisième enfin, le reste des écoliers avec les chevaliers de la ville et un grand nombre de bourgeois. Remarquez l'ordre d'invitations, il n'est pas indifférent ; c'est bien la pensée d'un esprit religieux du temps : d'abord les pauvres de Jésus-Christ, puis le savoir, puis la chevalerie, puis les bourgeois. Gérold ajoute que « ce fut « une chose somptueuse et vraiment noble, parce « qu'ainsi étaient renouvelés en quelque façon les « temps antiques et authentiques de la poésie, et ni le « présent, ni l'antiquité n'offraient le souvenir d'un « pareil spectacle en Angleterre. » Il nous semble que Gérold réduit même ici ses mérites, qu'il a montré là plus d'originalité qu'il n'en réclame, et que ce mélange de littérature et de cuisine lui appartient tout entier (1).

Nous ne pouvons aujourd'hui apprécier que fort imparfaitement la légitimité de ces grands succès. Ce n'est pas que les éléments d'information nous manquent. Nous avons vu que les écrits de Gérold étaient nom-

(1) L'éditeur anglais de Gérold remarque qu'on trouve au VIe siècle un exemple de lecture publique à Rome. Quand Arator écrivit une histoire des Apôtres en vers hexamètres et présenta son œuvre au pape Virgile, les savants et les nobles de Rome le supplièrent de lire son poème en public. Le Pape lui permit de disposer à cet effet de l'Église de Saint-Pierre-aux-Liens. La récitation ne dura pas moins de quatre jours. L'enthousiasme fut tel que l'auteur fut obligé de relire à plusieurs reprises plusieurs portions de l'ouvrage.

V. Thomassin, *Eccl. dis.*, II, 1-95.

breux et divers ; le tout ne forme pas moins de sept volumes in-8° (1). Il est vrai qu'on pourrait fortement les réduire si on voulait seulement en retrancher les redites que nous avons signalées, sans parler des citations qui y tiennent une si grande place. Cependant, même avec ces éliminations, il reste encore un ensemble respectable.

Mais il est certain que le goût alors n'était pas le même que le nôtre ou que celui des grands âges classiques, qu'il avait d'autres exigences, que ce qu'on regardait comme des qualités supérieures, n'aurait pas chez nous le même succès. Ici, ce sont surtout les défauts de style et de langue qui nous frappent. Le premier des mérites littéraires à cette date paraît avoir consisté à citer beaucoup, les auteurs classiques latins et les autorités chrétiennes entrant dans ce mélange à doses à peu près égales (2). Gérold les a beaucoup pratiqués ; ils lui sont tellement familiers qu'il les fait souvent entrer par fragments dans le texte même de sa phrase.

(1) Gérold avait complété sa *Topographie de l'Irlande* en joignant à son récit une carte soigneusement dressée par lui et donnant « les montagnes, les défilés, les forêts, les cours d'eau, les châteaux, cathédrales, monastères et surtout ceux de Cîteaux. » Malheureusement ce précieux document ne s'est point retrouvé.

(2) Il en est de même de la plupart des contemporains, de Pierre de Blois, par exemple, et quand on l'accusait de n'être qu'un compilateur, parce que ses lettres et ses sermons étaient tous remplis d'exemples empruntés à l'histoire et de citations de l'Écriture, il s'abritait derrière l'autorité des Pères.

Les échantillons que nous a laissés Gérold de son talent de prédicateur, par exemple un sermon prononcé devant le Synode de Saint David sur un texte du prophète Malachie : « Labia sacerdotis custodiunt « scientiam et legem requirunt de ore ejus, qui an« gelus Domini exercituum est », ne sont guères que des centons ainsi composés.

Dans les œuvres de Gérold, saint Jérôme, dans la lecture duquel il paraît très versé, avec ses *Lettres familières*, sa *Bibliothèque* et ses *Commentaires des Évangiles*, coudoie sans cesse les poètes païens. Même lorsqu'il veut engager Gautier Map à quitter les études purement littéraires pour celle de la Théologie, Cicéron et Senèque lui offrent autant d'arguments que saint Jérôme et Origène. Quand il cite une parole du *Sage*, ce mot désigne le plus souvent quelque poète païen, Horace ou Virgile, ou Lucain. Gérold veut que l'on consacre à la lecture des classiques surtout les jours de la jeunesse, mais sans croire cependant que dans l'âge mûr on doive les abandonner tout à fait ; seulement il faut en user avec modération. Il ne convient pas que par incurie, indifférence et défaut d'habitude, l'esprit perde tout commerce avec ces antiques études et ces agréables passe-temps, et perde complétement le fruit de ces travaux. On peut en tirer profit en tout temps et par exemple en se rappelant les passages les plus élégants des anciens, les faire entrer dans la glorification de Dieu et les mêler à l'éloge des choses saintes comme on enchâsse des perles dans l'or. Gérold voit là pour les écrivains modernes un moyen légitime et facile de se grandir, ce qu'il exprime par une ingé-

nieuse image qu'il s'est plu à répéter, et qu'on retrouve également chez Pierre de Blois et chez Gautier Map: « Nous sommes des nains montés sur les épaules des géants, ajoutant à nos propres travaux ce que nous empruntons aux études des grands hommes classiques. « Nani sumus, super humeros gigantum expositi, ex « magnorum virorum et authenticorum studiis nos- « tris laboribus adjicientes (1). »

Gérold, à propos de cette question des études classiques, n'eût pas été un des adeptes du *Ver rongeur*. Il professe à cet égard la doctrine la plus libérale et la plus sensée. « Il faut, nous dit-il, dépouillant les Égyptiens et enrichissant les Israélites, faire entrer dans la

(1) Cependant il est à noter qu'il loue le maître de saint Hugues qui paraît avoir eu des idées d'éducation beaucoup plus étroites. « Vir bonus antiquus et authenticus (irréprochable) auctorum *loco* gentilium qui fabulis interdum minus honestis animos inficiunt auditorum, Prudentium, Sedulium, Fulgentium cæterosque libellos similes, sincera solum Christianæ religionis dogmata redolentes, deinde et Bibliothecam (S. Hieronymi?) assidue legendam exponebat » (V. Vita Hugonis, *Gir. Op.*, t. VII, p. 90.) Nous voyons dans le même livre une singulière manifestation de sensibilité, une singulière façon d'attendrir la répression et de racheter les duretés. Quand l'enfant avait commis par hasard quelques « *pueriles excessus*, » il le châtiait avec la verge, « *ut moris est in opere doctrinali*, comme c'est l'usage dans l'œuvre éducatoire » dit Gérold respectueux pour la tradition. Comme l'enfant pleurait, le vieillard à son tour « éclatant en larmes, » disait d'habitude: « Ne pleure pas mon fils, « ne pleure pas, enfant excellent et de caractère d'élite, n'arrache « pas par tes larmes des larmes à mes yeux vieillis, *senilibus* « *ab oculis*, je te conduis à Dieu là haut, et tu iras sans aucun « doute à Dieu. » C'était à réconcilier avec le fouet.

décoration du Tabernacle, les vases d'or et d'argent qu'on leur emprunte. Tout ce qui est béni est mien, dit le théologien. Il est permis et on est libre de prendre partout son profit : Quidquid enim ubicumque benedictum meum est, licitum enim et liberum est undecumque proficere. »

La théorie a du bon, mais Gérold abuse singulièrement de ses souvenirs.

Quant à ce qui est de sa langue, on ne peut nier qu'il ait la connaissance du latin, qu'il ne l'écrive parfois avec élégance ; on voit qu'il a beaucoup de lecture, que les écrivains classiques et ecclésiastiques lui sont très familiers, mais on reconnaît trop la double influence qu'il a subie, la double source où il puise un peu confusément ; sa latinité se ressent de la fréquentation des Pères. Sa phrase n'est même pas toujours très correcte, il a souvent des expressions bizarres. Joignez à cela, (ce qui est du reste le grand défaut du temps), un abus fatiguant des antithèses, antithèses de mots plus encore que d'idées, antithèses même de sons. Il est plein de concetti, de jeux de mots, de rapprochements inattendus de sons, un vrai cliquetis de syllabes. Il a l'air parfois de leur demander à peine d'avoir un sens. Il y a des passages entiers où il se plaît à assembler de longues séries de termes opposés de sens, analogues de forme et de résonnances ; c'est ainsi que des enfants s'amusent à tirer des sons d'un instrument, sans former aucun air et en dépit de toutes les discordances. Ce vrai tapage, cet entrechoquement de syllabes se retrouve chez bien des écrivains du XIIe siècle, poètes et prosateurs, et semble avoir été

à leurs yeux un des grands mérites et des grands charmes du style, un des plus recherchés, le fin des fins dans l'art de bien dire. Il se plaît à trouver dans les mots qu'il torture les sens les plus invraisemblables et les plus mystérieux. C'est souvent un singulier étymologiste que Gérold (1).

Chose curieuse, qu'il convient de noter ici même, en présence de ces combinaisons laborieuses, de cette langue torturée, de ces recherches puériles et prétentieuses, et qui nous montre en un point de plus toute l'originalité, l'ouverture d'esprit de Gérold et son *entrevision* de l'avenir, plus qu'aucun de ses contemporains, ce latiniste, si épris de son latin, a pressenti les glorieuses destinées de cet idiome

(1) Je prends au hasard quelques exemples dans Gérold. On ne peut ici juger que sur échantillons : Prælato duo sunt necessaria, *scientia* scilicet et *conscientia*... sicut nuntiat sacerdos et annuntiat, sic etiam renuntiat. — Est operis prædicatio, est et oris. – Ad vitæ viam vel viæ vitam. — Nationis subdolæ (les Irlandais) fortius timenda *ars* quam *mars*, *pax* quam *fax*, *mel* quam *fel*, *malitia* quam *militia*, *proditio* quam *expeditio* (Expugn. hibernica) — *cellerariis* seu potius *scelerariis*, non *libris* intendunt sed *liberis*, non *foliis* sed *filiis*, non *librorum lectioni* sed *liberorum dilectioni*. (Sur la vie irrégulière des clercs dans le pays de Galles.) *Videntes* et non solum *invidentes* — *monachus* vel potius *demoniachus* — quatenus unius *punitio* multorum sit *munitio*, ...unius *fletus* multorum sit *metus*... unius *error* multorum sit *terror* et *horror*. On en recueillerait des pages entières. Un de ses adversaires, Foliot, a dû, assure-t-il, être ainsi nommé des *feuilles* qui tombent, *foliis* caducis assimilandus. Il prodigue ces rapprochements dans les circonstances les plus sérieuses et il n'est pas exigeant sur leur exactitude. Du reste, les contemporains font de même. Des

vulgaire, alors si dédaigné du monde savant. Nous voyons là que les écrivains les plus *académiques*, les plus fiers de leur beau style et de leur éducation rhétoricienne, ceux qui croyaient avoir le mieux ressaisi les élégances de la langue de Rome, pouvaient parfois jeter un œil d'envie sur ceux qui ne parlaient que le français, sur cette gloire plus étendue, sur cette foule innombrable d'auditeurs et de lecteurs qui leur étaient assurés. Gérold, dans les dernières années de sa vie, donnant une édition nouvelle de son livre le plus aimé, de sa *Topographie de l'Irlande*, espère qu'il se trouvera quelqu'un pour le faire passer en français (1) un traducteur à la hauteur de sa tâche, à la fois lettré et familier avec la langue française, de façon à bien

vers en l'honneur de Gérold nous montreront à quelles débauches on pouvait arriver en ce genre. L'auteur hésite, dit-il, à lui envoyer ses vers, partagé entre deux sentiments, sa vénération pour lui et le sentiment de son insuffisance.

> Vult amor ut mittam, prohibet timor, urget uterque ;
> Pronus utrique *volo* mittere, *nolo volens :*
> Nec licet ut *nolim*, nec possum *velle ; voluntas*
> Vix ab utroque *volans* inter utrumque *volat.*
> Quod *volo nolo, volo* quod *nolo, volens* que *voluntas*
> Fit *nolens*, *nolens* incipit esse *volens.*

Gérold se plait à trouver dans les mots qu'il torture les sens les plus mystérieux et les plus invraisemblables. Voici une explication qui lui est chère : « divitiæ a dividendo ut bene dividantur. » Il assure que d'après de solides autorités on les appelle *divitiæ* parce que *duo vitiant*, le corps et l'âme.

(1) C'est probablement ce passage trop rapidement lu, qui a fait croire à tort à M. Daunou que Giraud de Barri « avait traduit ses propres livres en français. »

sentir lui-même et à ne laisser perdre au lecteur aucune des beautés du livre. Il se plaît à penser mélancoliquement que, compris de tous, son interprète recueillera le prix de ses efforts, tandis que lui, Gérold, vivant sous des princes peu lettrés, ne l'a pu recevoir, faute d'être assez compris. Quelle n'eût pas été sa joie s'il eût pu savoir que son vœu serait un jour réalisé et qu'il trouverait pour le traduire le plus fameux des poètes français du XIVᵉ siècle, maître Jean de Meun (1). Malheureusement la traduction s'est perdue et à jusqu'ici échappé à toutes les recherches (2).

C'est dans le même sens qu'il rappelle avec tristesse

(1) C'est Jean de Meun lui-même qui nous l'apprend, dans l'épitre préliminaire de sa traduction de Boèce.

V. Bibl. Nationale { 3,836 Réserve R. 142 C } 1 vol. in-fº gothique, sans lieu ni date, mais qui doit être des environs de 1490 :

Le Boèce de Consolation.

Cy commence Boece de Consolacion en francois.

A Ta royale maiesté noble prince par la grâce de Dieu, roy de France, Philippe le Quart, je Iehan de Meun, qui iadis ou roman de la Rose, puis que ialousie eut mis en prison Bel Acueil, enseignay la manière de prendre le chastel et de la Rose cueillir, et translatay de latin en francois le livre de Vegece de la chevalerie, et le livre *des merveilles de Yrlande,* et la vie et les espitres maistre Pierre Abailart et Helois sa femme et le livre l'Iarot de espirituelle amitié, envoye ores Boece de Consolacion (que) je t'ay translaté de latin en francois : ja soit que tu entendes bien le latin (noter en passant ce renseignement sur l'instruction de Philippe le Bel) : mais toutes fois est moult plus légier à entendre le françois que le latin.

(2) J'ai eu un instant l'espoir de remettre la main sur l'œuvre

et conviction le langage que lui tenait son ami Gautier Map : « Maître Gérold, vous avez beaucoup écrit et vous écrivez encore. Moi, je me suis contenté de *dire*..... et quoique vos écrits méritent plus d'éloges et soient promis à une existence plus durable que mes *Dits*, pourtant comme ceux-ci sont abordables à tous, étant publiés dans la langue commune, tandis que vos écrits, étant en latin, ne peuvent être compris que du petit nombre, j'en ai retiré quelque fruit et vous, avec vos beaux livres, aujourd'hui que le monde ne voit plus de princes amis des lettres et généreux (c'est l'éternelle plainte des poètes du temps jadis et des trouvères), vous n'avez pu obtenir une digne récompense de vos peines (1).

On peut ajouter aux défauts, que nous avons signalés, que, comme la plupart des auteurs de son temps, Gérold ne sait pas composer.

disparue. Un des éditeurs de Gérold signalait une traduction française de la *Topographie* au British Musœum. Vérification faite, le manuscrit signalé sous ce titre *Libellus de Mirabilibus Hiberniæ,* n'est que la traduction en provençal de l'abrégé de frère Philippe de Slane dont nous avons parlé, page 2.

(1) On ne trouve épars dans les œuvres de Gérold que bien peu de mots français. Nous allons les recueillir ici comme échantillons authentiques du français qu'on parlait, en Angleterre, au temps de Henri II. — Jocelinus Decanus, cité par Gérold : « Grant eschar de ces arcediakenes qui dient que il deivent les deiens poser et déposer e quil deivent estre meimement à euls entendant. Merveilles est que li evesques le sueffrent » — Galterius ex-monachus : Sire ne creez vus unques un sul de cel païs ne clerc ne lai, ne ne suffrez vus unques danger del arcediakene Gérold. Sujurnez en Engleterre tant

Il s'embarrasse parfois dans de longs développements, dans d'immenses parenthèses d'où il ne peut plus sortir.

Il s'interrompt souvent pour moraliser longuement (1).

Il se répète beaucoup, parfois sans y songer, parfois avec intention et avec une naïve complaisance pour les choses qu'il se raconte. Il recopiera, dans un de ses livres, plusieurs pages d'un autre, parce que, nous dit-il, cela va très bien au sujet et parce que le second

cum vus plera. Entre mei e Joceaume le deen guvernerum levesche haltement e bien. »

Proverbe cité par Jocelinus Decanus: Vulgare illud suo idiomate respondeam:

Ki si veit si feit.

Autre proverbe cité par Gérold:

Tant giwe li purcel
Cume volt li chael:

de Roger de Beche: Bien set chat ki barbe il leche.

(1) Il aime à tirer de toutes choses des réflexions édifiantes. De passage à Arras, à son retour des écoles de Paris, il voit sur la grande place une quintaine donnée par Philippe le Grand, comte de Flandre. De son hôtellerie, il regarde le comte avec son cortège de grands seigneurs, de barons, de chevaliers, tous couverts de soie, les magnifiques destriers, les lances brisées, tout le tumulte joyeux, tout l'éclat de cette fête militaire. Pendant une heure, il contemple ce spectacle et ce vaste espace tout rempli de ces splendeurs; mais aussitôt que le comte s'est éloigné avec sa suite, retrouvant là le désert et le silence, il y voit une démonstration saisissante de la vanité du monde et de ses pompes, de ces choses du siècle si passagères et fuyant comme des ombres.

livre ira en beaucoup de mains où n'allait pas le premier (1).

Il reprend les mêmes récits en les embellissant et les chargeant. (V. t. IV, p. 171.)

Il reproduit volontiers les images, les effets de style, les citations même qui l'ont une fois charmé.

On ne peut nier pourtant qu'on ne rencontre chez lui parfois des passages véritablement éloquents. Nous trouvons, en outre, dans le récit de sa vie des preuves répétées qu'il avait au moins quelques-uns des dons oratoires, la faculté d'agir sur les masses et de les entraîner, et que cette parole qui nous semble si souvent scholastiquement froide et pesamment érudite, était sans doute animée par la voix, par le geste, par l'émotion intérieure. Du reste, plus un peuple est ignorant et naïf, plus il est sensible à tout cet extérieur de l'éloquence.

Ainsi, l'an 1186, Gérold accompagnait l'archevêque primat de Cantorbéry, Beaudoin, dans le voyage qu'il fit à travers le pays de Galles pour y prêcher la Croisade, voyage que Gérold lui-même nous a raconté sous le nom d'*Itinerarium Kambriæ*. C'était un intéressant spectacle que cette marche de l'archevêque dans toute la pompe épiscopale, entouré d'un nombreux cortège religieux et militaire, à travers ces sites tour à tour sauvages et grandioses du pays de Galles, que cette solennelle procession se déroulant à travers les vallées solitaires et les montagnes romantiques du

(1) V. dans son *Speculum Ecclesiæ* (liv. IV, ch. XXXIX), plusieurs pages recopiées de la *Gemma ecclesiastica*.

South-Wales, tantôt émergeant de quelque ravin pittoresque ou apparaissant dans quelque clairière avec ses bannières et sa croix pastorale, tantôt campant sur les bords de quelque rivière fabuleuse.

Arrivé à Haverford, le prélat avait convoqué les clercs et le peuple du pays et avait pris la parole, mais les fruits en avaient été médiocres et un petit nombre seulement des auditeurs s'était décidé à prendre la croix. L'archevêque, étonné et affligé, se disait: « Que ces gens sont durs! » et, quoiqu'il eût à ses côtés son suffragant de saint David, il avait remis à tenir à Gérold la croix épiscopale (*portatilem*), disant qu'il ne fallait pas en cela considérer seulement la dignité, mais regarder à qui Dieu a fait la grâce. Gérold, ainsi désigné, prit la parole à son tour. Les circonstances étaient bien faites pour inspirer un orateur. Qu'on se représente dans un de ces sites pittoresques du pays de Galles, Gérold aux côtés de l'archevêque, au milieu de ce clergé nombreux, de ces barons, de ces chevaliers, de ces hommes d'armes à la suite, Gérold adressant la parole à la foule innombrable qu'ont attirée la grandeur et la nouveauté du spectacle. Henri II, en effet, ce prince des plus politiques, comprenant tout le parti qu'il pouvait tirer de cette expédition d'un nouveau genre, s'était plu à favoriser la prédication et à l'entourer d'honneurs, trouvant là une occasion unique pour ses officiers de parcourir en tous sens, à la suite de l'archevêque, et sous prétexte de l'honorer, ce pays de Galles d'ordinaire si peu pénétrable aux Anglais.

Gérold nous assure que Dieu, sur l'heure, lui com-

muniqua un tel don d'éloquence et de persuasion, que la plus grande partie de la chevalerie du pays et une foule sans nombre demandèrent à se croiser. Il avait divisé son discours en trois points. A la fin de chaque point, telle était l'ardeur de ceux qui se pressaient pour enlever des croix, que l'archevêque avait peine à se défendre contre leur pression, et que l'archidiacre, à chaque fois, était obligé de s'arrêter et de garder longtemps le silence. Un chevalier, son parent, Philippe Mangunel, lui avait dit qu'aucun des hommes considérables du pays ne prendrait la croix pour sa prédication ni celle de l'archevêque, et qu'ainsi leur voyage serait en pure perte. Et maintenant, chaque fois que l'orateur faisait une pause, il voyait Philippe assis en face de lui, le visage tout baigné de larmes, et le discours à peine fini, il était venu, avec cinq ou six vaillants hommes comme lui, demander la croix à l'archevêque. Celui-ci se plaisait à redire, à plusieurs reprises, dans ce même voyage, que jamais il n'avait vu verser autant de larmes en une seule journée, qu'il ne l'avait vu, ce jour-là, dans Haverford. Et Gérold, à ce propos, relève avec satisfaction ce mot des lettres de saint Jérôme, que les larmes des peuples sont l'éloge des prédicateurs.

Une de ces femmes auxquelles Gérold allait enlever leurs maris et qui les défendaient vaillamment contre ses séductions, disait : « Si l'archidiacre, avec ses douces paroles et son air honnête, n'avait circonvenu et charmé nos hommes, ils auraient bien échappé à tous les autres. »

Celui qui devait être plus tard Jean sans Terre et qui

alors possédait le comté de Pembroke que lui avait donné son père, reprochait publiquement avec colère, à Gérold, d'avoir, par le succès de sa prédication, enlevé à sa terre tous les gens de cœur qui la défendaient contre les Gallois, et prétendait qu'il songeait moins à délivrer Jérusalem, qu'à désarmer une province anglaise pour la livrer à ses parents gallois.

Pour que rien ne manquât à la grandeur et à l'imprévu du succès, les malfaiteurs les plus fameux du pays, bandits, voleurs, homicides, se convertissaient à l'ébahissement des spectateurs.

Gérold n'a pas dédaigné de rappeler le mot d'un fou de cour (car il y avait des fous de cour dans le pays de Galles à cette date « amusant grandement la cour par une folie feinte et des propos mordants », nous dit Gérold). Celui-ci, Jean Spang, disait au prince Rhys : « Si ton cousin l'archidiacre avait parlé gallois, il ne te serait pas resté un seul de tes hommes. »

Le triomphe de l'orateur était d'autant plus saisissant qu'il ne parlait que le latin et le français, et cependant les gens du peuple, qui n'entendaient pas un mot de ces deux langues (1), pleuraient comme les autres à sa parole et se pressaient pour prendre la

(1) Les Gallois ne comprenaient pas mieux l'anglais. Nous trouvons dans les traditions populaires du temps un *bon conte* sur cette ignorance de la langue anglaise. Trois Gallois se sont décidés à faire un voyage en Angleterre et effrayés de ce difficile travail d'apprendre une langue étrangère, ils se sont décidés à se partager la besogne et à essayer de retenir chacun un tiers des mots qui leur semblent les plus nécessaires. Le premier sait dire : « nous trois Gallois » ; le second « pour un

croix. Le narrateur a soin de nous rappeler que c'est ainsi que saint Bernard, en Allemagne, avait fait fondre en larmes et entraîné irrésistiblement des foules qui ne comprenaient pas un mot de ses discours.

Ce qui nous montre bien du reste que le succès de la parole de Gérold était tout personnel et tenait surtout à des moyens extérieurs, c'est que ceux qui s'étaient convertis à la croisade en l'entendant, ou plutôt en ne l'entendant pas, mais en le voyant parler, lorsque son discours leur eut été traduit par un interprète, abandonnèrent brusquement leur projet.

Si, comme le disait le vieux Caton, c'est le cœur qui fait les hommes éloquents, Gérold avait tous les droits possibles à l'éloquence. Il possédait en effet de hautes et sérieuses qualités de cœur, ce n'était pas une âme ordinaire. Nous le verrons dans ce qui a fait la grande préoccupation de sa vie, déployer une persévérance, une constance de résolution, une fermeté de caractère, un courage vis-à-vis des puissants du monde et de la royauté elle-même, un complet mépris de tous les dan-

penny en bourse »; le troisième « très bien. » Le bagage est léger comme on le voit; mais il leur paraît suffisant pour répondre à toutes les exigences du voyage, aux questions des voyageurs et des hôteliers. A peine ont-ils fait quelque chemin qu'ils se trouvent en présence du corps d'un homme récemment assassiné. Pendant qu'ils sont là, arrêtés, gémissant sur le sort de l'infortuné, l'autorité arrive et les surprend. Qui a fait cela, s'écrie le chef de la troupe? Le premier Gallois répond tout naturellement: « nous trois Gallois. » Et pourquoi: « pour un penny en bourse » dit le second. Alors vous serez tous pendus. — « Très bien, » conclut le troisième.

gers et de toutes les souffrances! Il ose tenir tête à Henri II, il parle de modération à Richard Cœur de Lion, il lutte contre Jean Sans Terre. Il faut ajouter que ces qualités de vaillance portent tout à fait chez lui la marque du temps. Il aime la lutte pour elle-même; sorti d'une race de chevaliers et de conquérants, il apporte en toutes choses une ardeur batailleuse, une furie qui nous montrent qu'en dépit de sa profession religieuse, de la vocation et des aptitudes spéciales qu'il prétend y avoir apportées, il gardait sa bonne part de l'humeur guerroyante des conquérants normands. On ne le verra pas comme certains prélats paraître sur les champs de bataille, mais il s'escrime de la plume et de la parole, comme ses frères et ses cousins de la hache d'armes normande. Il ne recule devant aucune occasion. Il a toutes les ardeurs de sang et de tempérament, toute la violence des hommes de son temps. Ce n'est pas à lui que l'on pourrait reprocher de ne pas connaître

ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Gérold est un véritable Alceste du XII[e] siècle. Il sait haïr, et il attaque, avec une singulière virulence, tout ce qu'il déteste, hommes et choses.

Ce qui fait que parfois, malgré un incontestable esprit de christianisme et de charité, on reconnait dans son langage, moins celui d'un homme d'église que celui d'un Gallois ou d'un homme du siècle. Se plaignant de torts faits par un de ses rivaux, Pierre

de Léia, à son frère et à lui-même : « Je vengerai « mon injure, dit-il, comme il me convient, si Dieu me « prête vie et m'en fait la grâce. Pour les miens, « outragés aussi en ma personne, qu'ils vengent la « leur, s'ils le veulent ; parce que je crois qu'ils le « peuvent, s'ils le veulent. Quant à moi, je ne les y « pousserai, ni ne les retiendrai. »

Aussi, dans le détail, ne faut-il accepter son témoignage qu'avec des réserves et sous bénéfice d'inventaire. Cependant, malgré son caractère passionné, on est obligé de reconnaître chez lui un grand fond d'honnêteté et de loyauté. Prompt à découvrir les abus, il les signale avec un courage qui ne reculait devant aucune considération, et l'énormité même de ces abus qu'il signale, montre l'énorme danger que devait courir le dénonciateur. Les coupables s'appelaient légion ; c'étaient des multitudes qu'il allait soulever contre lui. Et ce qui prouve que ce n'est pas un déclamateur, un moraliste satyrique, mais un observateur clairvoyant et dévoué, c'est qu'un Concile, tenu à Londres en 1200 par son grand adversaire, Pierre Gautier, condamnait expressément tous les abus qu'il avait signalés.

A ce courage, il joignait une vive et ardente charité, dont il donne mainte preuve, toujours prêt à venir en aide à toutes les misères. Il a l'idée la plus haute des devoirs de l'état ecclésiastique. Il veut que tous les prêtres se souviennent qu'ils doivent être, à l'exemple des papes, les serviteurs, non les maîtres du peuple chrétien.

Il joint le désintéressement à la hardiesse, sacrifiant

ses propres intérêts à ceux de la cause patriotique qu'il a embrassée. Plusieurs fois, ses adversaires lui firent les offres les plus avantageuses, s'il voulait renoncer au siège sur lequel il croyait avoir le droit de s'asseoir. Au moment où il était le plus menacé, l'archevêque de Cantorbéry lui faisait proposer la mître, s'il consentait à ne pas revendiquer la primatie pour son Église. Il refuse toutes les offres.

Il avait l'âme ouverte aux plus libérales et aux plus généreuses aspirations. Il croyait au progrès de l'humanité. Il est convaincu que la nature révèlera à la curiosité, à l'activité de l'avenir une foule de secrets ; que déjà l'industrie des générations nouvelles et la finesse de leur intelligence plus pénétrante leur ont fait faire beaucoup de découvertes pour la plus grande commodité de la vie.

C'est un esprit très libre et capable de se montrer tout à fait pratique. Nous en avons des preuves nombreuses dans ses divers écrits sur le pays de Galles et l'Irlande. Il y a des vues neuves et justes ; il montre une remarquable sagesse et un véritable esprit politique dans la façon dont il comprend l'administration des pays conquis et les moyens de les conserver ; dans la direction qu'il conseille de donner au gouvernement. Enfin, tout homme d'Église qu'il est, il montre une réelle intelligence des choses militaires quand il explique, par exemple, la cause des insuccès, quand il expose les conditions nouvelles de la guerre qu'il convient de faire dans ces pays nouveaux pour les Normands, la tactique à suivre et le choix des combattants, dans ses conseils pour la construction des

châteaux, dans l'indication des localités où il convient d'en bâtir, sur la nécessité de les relier entre eux, de s'emparer des routes ; quand il recommande de joindre toujours des archers aux troupes de « chevaliers pour tenir en respect et à distance, les « Irlan- « dais qui viennent lancer des pierres, s'enfuient, « puis reparaissent encore. »

A l'énumération de ces qualités, il faut pourtant ajouter avant de finir, pour être équitable et pour achever le portrait de Gérold, qu'autant au moins qu'aucun de ses contemporains, il a des emportements sans frein ; qu'il est souvent crédule ; qu'on a pu, non sans raison, l'accuser de légèreté ; qu'il change brusquement d'opinion ; qu'il est trop disposé à juger les choses et les hommes, selon qu'ils lui ont été favorables ou contraires, qu'il faut se défier de ses appréciations, et que ce n'est pas sans raison que, dans ses œuvres, on trouve ces trois titres significatifs : Titres d'Honneur, Attaques et Rétractations; Laudabilia. Invectiones. Retractationes.

Ces défauts et ces qualités devaient trouver libre carrière dans la vie si agitée qui fut celle de Gérold.



ORAISON FUNÈBRE

DU P. SENAULT

Par FROMENTIÈRES.

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DE CAEN

EN JUIN 1888,

Par M. l'abbé L. FOLLIOLEY,

Proviseur du Lycée.

Tout a été dit sur les grandes oraisons funèbres du siècle de Louis XIV, celles qui ont pour auteurs Bossuet, Fléchier, Mascaron, Bourdaloue, mais ces pièces d'éloquence ne sont pas les seules qui aient été produites dans un genre qui a été d'une fécondité surprenante. A ne tenir compte que des discours travaillés avec soin, en vue d'être prononcés devant un auditoire d'élite et imprimés ensuite pour un public de choix, il ne serait pas impossible d'en dénombrer cinq cents entre la mort de Henri IV et celle de Louis XIV. Le recueil de Du Peyrat est riche de trente-quatre éloges funèbres d'Henri IV, et pour son petit-fils Louis XIV, on en a recueilli près de cinquante. Tous ces discours,

qui ont été admirés par les contemporains, ne méritent pas également de sortir de l'oubli où le temps les a plongés. Les historiens ou les lettrés, qui en affrontent la lecture, ne sont pas toujours payés de leurs peines. Çà et là pourtant ils font d'heureuses rencontres, j'entends qu'ils sont surpris de trouver des pages d'une inspiration élevée, d'un accent sincère, d'une langue pure, des pages qui n'ont pas vieilli et qui semblent écrites d'hier. D'ordinaire ce ne sont que des passages isolés, perdus au milieu d'un flot d'adulations vaines et d'hyperboliques flatteries. Mais un discours entier, composé à la manière des maîtres et qui, se soutenant à la même hauteur d'un bout à l'autre, ne soit pas trop indigne de figurer à côté des grands chefs-d'œuvre, c'est là une rareté presque introuvable et qui mérite d'autant plus d'être remarquée. J'en parle par expérience, ayant beaucoup lu et étudié les oraisons funèbres du dix-septième siècle et n'ayant guère distingué, parmi celles qu'on ne connait pas, qu'une seule qui m'ait satisfait à peu près pleinement et pour laquelle je serais heureux de vous faire partager mon admiration. C'est l'oraison funèbre du R. P. Senault, général de l'Oratoire, le quatrième successeur de M. de Bérulle, par l'abbé de Fromentières, qui avait été élevé dans les collèges et les séminaires de la congrégation, et qui, mieux que personne, était en mesure de traiter son sujet en connaissance de cause. Elle a été prononcée, le 30 septembre 1672, dans l'église de l'Oratoire de la rue St-Honoré, devant les anciens confrères du défunt, réunis pour lui rendre un suprême hommage.

Fromentières n'est pas le premier venu. Il a été en

réputation d'éloquence au XVIIe siècle. Je ne veux vous en donner qu'une preuve tirée des curieux mémoires ecclésiastiques de l'abbé Le Gendre, un Normand de Rouen, qui a été le secrétaire et l'homme de confiance de l'archevêque de Paris, M. Harlay de Champvallon. Il était venu dans la capitale, vers 1685, à trente ans, avec le dessein de faire fortune par la prédication. S'il faut l'en croire, il réussit à se faire un nom, et, selon ses propres expressions, à « se distinguer parmi tant de prédicateurs qu'il y avait alors dans le clergé séculier et dans les ordres religieux. » En même temps que Le Gendre constate son propre succès, il rend témoignage du succès des autres et il trace des prédicateurs en renom des portraits agréables. Le premier nom qui vient sous sa plume, avant tout autre, est celui de Fromentières; Fléchier et Bourdaloue ne paraissent qu'au second rang. Quant à Bossuet, il n'est pas même nommé et il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, puisque l'éducation du dauphin l'avait empêché, pendant de longues années, de paraître dans la chaire. Or, voici en quels termes Le Gendre s'exprime sur le compte de Fromentières.

« La cour et la ville retentissaient encore des acclamations que l'une et l'autre avaient données à l'abbé de Fromentières. J'ai ouï dire par les uns qu'il y avait dans ses sermons autant d'élévation que de solidité, et par d'autres qu'il y avait plus de mots brillants que de choses. Comme je ne l'ai point entendu et n'ai rien lu de lui, je ne parlerai ni de sa personne ni de ses talents. Cependant, comme il parvint à l'épiscopat sans brigue ni cabale, on ne doit équitablement attri-

buer cette bonne fortune, si c'en est une d'être évêque, qu'au mérite de ses prédications (1). »

Je donne ce témoignage pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire, puisque Le Gendre avoue ne connaître l'orateur que de réputation, comme une simple indication du bruit public et de l'opinion courante. Cette opinion favorable était-elle justifiée par un mérite réel? On serait tenté de le croire, si on s'en rapporte au jugement d'un critique de nos jours, versé plus que tout autre dans la connaissance des prédicateurs du XVII[e] siècle. Parlant de notre orateur, qu'il appelle l'*aimable* Fromentières, M. Jacquinet, dans son livre connu, salue en lui « un vrai précurseur de Massillon, dans l'Oratoire, par sa méthode insinuante, son abondance persuasive, sa douce fluidité (2). » Tel il nous apparaît, en effet, dans cinq volumes de sermons, Avents, Carêmes ou Dominicales, dont aucun n'est médiocre, mais qui n'approchent pas, à mon humble avis, de quelques œuvres de circonstance, supérieures à tout le reste et où il a été porté par son sujet à des hauteurs inaccoutumées. Au premier rang de ces ouvrages de choix, se place l'oraison funèbre du P. Senault. Elle est bien, ce me semble, dans le ton des contemporains de Bossuet, et si elle n'atteint, en aucune de ses parties, l'élévation et le génie du maître, elle est par endroits d'une inspiration plus généreuse, d'un accent plus sincère, d'un tour plus libre et plus vif que la plupart des oraisons fu-

(1) *Mémoires de l'abbé Le Gendre*, Paris, Charpentier, 1863.

(2) *Des Prédicateurs du XVII[e] siècle avant Bossuet*. 2[e] édition, Paris, Belin, 1885.

nèbres de Massillon. Je vais essayer d'en donner de suite la preuve.

L'exorde de Fromentières est tiré des circonstances. Ce qui gâte toujours une oraison funèbre et lui enlève de son intérêt, c'est l'apprêt et le convenu des formes oratoires. Sous la pompe du langage et les artifices de la rhétorique, disparaissent trop souvent l'orateur et le personnage qu'on a coutume d'appeler son héros. Ici, tout au contraire, un souvenir personnel commun au P. Senault et à Fromentières fait le début du discours et ce souvenir est particulièrement touchant. L'orateur déclare qu'il vient, lui, l'ami et le disciple, pleurer et célébrer celui qui fut son bienfaiteur et son maître. Je cite volontiers dans leur intégrité ces deux premières pages qui, à deux cent vingt ans de distance, paraissent encore touchantes et ne seront pas entendues sans émotion.

« Si c'était assez à un orateur d'aimer son sujet pour le traiter dignement, et si l'obligation de louer un grand homme donnait toujours du talent et des forces pour s'en acquitter ; je pourrais, sans doute, Messieurs, me promettre aujourd'hui quelque succès dans l'éloge que j'ai à vous faire du R. P. Senault, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de J.-Ch. Car j'avoue que, dans une affliction aussi universelle qu'a été celle de sa mort, j'ai des intérêts particuliers et que j'éprouve des douleurs qui me sont propres. L'Église perd en lui une de ses plus grandes lumières ; sa compagnie, un digne chef qui la couronnait de gloire ; mais je perds en mon particulier un incomparable ami ; je regrette même un excellent maître. Lorsque

je considère effectivement le passé et que je rappelle en mon esprit mes premiers essais dans la prédication, je trouve que c'est lui qui m'a inspiré le courage de l'entreprendre, qui m'a même découvert les moyens de l'accomplir. De sorte que s'agissant aujourd'hui de s'expliquer sur son mérite, je vous laisse à juger s'il me serait libre de me taire, et si ma voix, animée par sa persuasion et formée par ses préceptes, ayant pu célébrer quelques grands hommes, ne se doit pas employer tout entière à louer celui de qui elle a reçu de quoi louer les autres?

« J'ai l'avantage, Messieurs, que satisfaisant en cela à ma reconnaissance, je ne serai point exposé au hasard d'être soupçonné de flatterie. Il y a des vertus très considérables d'elles-mêmes par leur éclat, et principalement lorsque, comme celles de notre illustre mort, elles sont universellement bienfaisantes. Il n'y a presque aucune église en France que ce prédicateur n'*ait arrosée des torrents* de son éloquence, et aucun peuple qu'il n'ait instruit par ses discours ou par ses livres. Nous osons quelquefois interrompre les saints et redoutables mystères, pour louer des vertus militaires ou politiques ; et souvent en disant de ces grands hommes ce qu'ils ont dû être plutôt que ce qu'ils ont été, nous faisons sans le savoir d'officieux mensonges. Triste et fâcheux ministère à un prédicateur dans la chaire de vérité, mais ministère qui, de quelque côté que je le regarde, ne peut m'être aujourd'hui que fort glorieux.

« Je me persuade aisément que le sacrifice peut être justement interrompu pour nous entretenir des saintes dispositions avec lesquelles un prêtre l'offrait tous les

jours ; et je ne crois pas profaner la prédication en louant un prédicateur qui de nos jours lui a donné toute la beauté dont elle est capable. Toutes les chaires devraient être tendues de deuil, comme ayant perdu leur principal ornement ; tous les prédicateurs devraient s'affliger que leur père, que leur maître, leur ait été enlevé ; et enfin toute l'Eglise ne saurait, ce me semble, rendre trop d'honneur à un ministre qui en a fait tant lui-même à son ministère, et qui, depuis le jour qu'il est entré dans la Congrégation de l'Oratoire jusqu'à celui de sa mort, aurait effectivement pu dire, après saint Paul, si son humilité lui avait permis, *Quamdiu ego sum, ministerium meum honorificabo.* »

N'est-il pas vrai qu'il y a là une sincérité d'accent, une vivacité d'impression, et comme une fierté d'allures qui, toutes proportions gardées, dépassent de beaucoup ce qu'on est convenu d'admirer dans les oraisons funèbres de Massillon ?

Pour apprécier à sa valeur cette éloquence forte, simple, naturelle, où la mesure est gardée dans l'éloge, et où l'expression ne trahit pas la pensée en l'exagérant, il convient de se souvenir qu'on est en 1672, c'est-à-dire tout au commencement de la période particulièrement brillante de l'oraison funèbre. Bossuet n'a encore célébré que les deux Henriettes, Mascaron a déjà paru quatre fois dans la chaire chrétienne pour louer Anne d'Autriche, Henriette d'Angleterre, le duc de Beaufort et le chancelier Séguier, et Fléchier une seule fois pour Madame de Montausier. Ainsi, même à ne tenir compte que de l'ordre des temps, Fromentières vient des premiers, et on ne peut pas dire qu'il

ait travaillé sur des modèles. On peut d'autant moins le dire, que ce n'est pas ici son début et que l'éloge du P. Senault est le quatrième discours de ce genre qu'il a prononcé. Il avait pris déjà la parole sur des tombes illustres, sur celle d'Anne d'Autriche, de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, de Hugues de Lionne, ministre et secrétaire d'État, et enfin du cardinal Baberin. La vérité oblige à confesser que ces discours ne se soutiennent pas à la même hauteur et qu'ils vont en progressant. Celui par lequel l'orateur a débuté ne mérite pas d'être mis en parallèle avec l'éloge de la reine-mère par Mascaron ; il n'est guère remarquable que par son texte, heureusement repris par Bossuet pour une occasion et à propos d'une vie de beaucoup plus mémorables. *Et nunc reges intelligite.*

L'exorde, comme il est d'usage dans les oraisons funèbres du XVII[e] siècle, aboutit à la division, à une division formellement et nettement exprimée, tirée du texte qui la contient en germe et dont elle n'est que le développement. Le texte que nous connaissons déjà est cette parole de l'épître aux Romains : « Quamdiu sum ego, ministerium meum honorificabo. Tandis que je serai avec vous, j'honorerai mon ministère. » — « Nous pouvons, dit l'orateur, considérer le Révérend Père Senault en trois qualités ; ou comme prêtre, ou comme prédicateur, ou comme supérieur général de de l'Oratoire... Comme prêtre, il a honoré le sacerdoce où il est entré ; comme prédicateur, l'Évangile qu'il a prêché ; comme supérieur général de l'Oratoire, le gouvernement qu'il a exercé. C'est tout le sujet de son éloge. » Le mérite de cette division est d'être admira-

blement simple, naturelle, compréhensive. Elle ne se paie pas de mots, mais elle va au fond des choses, elle les embrasse dans leur intégrité, sans rien admettre qui soit extérieur au sujet, sans rien négliger de ce qui lui appartient. Elle est évidemment de celles auxquelles n'aurait rien trouvé à reprendre le sévère auteur des *Dialogues sur l'Éloquence*, Fénelon.

C'est donc du prêtre qu'il est d'abord question, et le premier point du discours tend à établir que Senault a honoré le sacerdoce. On a conservé des vies des principaux Pères de l'Oratoire, faites par un confrère, le P. Cloyseault, mort en 1728, et qui a travaillé sur des mémoires authentiques, avec le secours de toutes les archives et de toutes les traditions de la Compagnie. Dans cette galerie des membres les plus distingués d'une Société renommée pour les vertus, le savoir et l'éloquence, Senault avait une place marquée. Le P. Cloyseault a donc composé sa biographie, une biographie étendue et qui fait autorité. C'est un témoignage irrécusable qui permet de contrôler les affirmations de Fromentières et contre lequel, en cas de désaccord, elles ne sauraient prévaloir. Le récit du religieux et l'éloge de l'orateur sacré concordent en tous points ; il y a, même entre eux, de telles ressemblances qu'on peut leur supposer une origine commune, c'est-à-dire que selon toute vraisemblance, l'orateur sacré a eu entre les mains, par une communication bienveillante de l'Oratoire, les documents que le biographe a plus tard mis en œuvre. On peut donc, en toute confiance, accepter l'éloge que Fromentières fait de son héros. A vrai dire, cet éloge s'égare d'abord quel-

que peu, sur des qualités où il n'y avait pas matière à une louange méritée, sur les avantages de la naissance et sur des dons extérieurs comme la belle prestance et la haute stature de Senault. « Il était de ces hommes singuliers par la proportion de leur taille et la majesté de leur visage. » Mais la louange porte bientôt sur un fonds plus solide et s'attache à des mérites plus personnels et d'un ordre plus élevé. Senault a honoré son sacerdoce, en ce que dès l'âge de seize ans, il a quitté le monde pour l'Église, *segregatus a peccatoribus*, en ce qu'il est entré dans la Congrégation naissante de l'Oratoire, et en ce qu'il y a appris tout à la fois à pratiquer la vertu et à acquérir la science.

Fromentières insiste sur ce dernier point, avec une force remarquable, faisant honneur au cardinal de Bérulle d'avoir fondé une Congrégation « qui n'est pas moins soutenue par la science que par la piété. » Le passage vaut la peine d'être cité; il est d'une netteté et d'une énergie singulières.

« Les prêtres ne sauraient se dispenser d'être savants. Dieu proteste solennellement par les prophètes qu'il rejettera de ses autels celui qui aura rejeté la science; et Origène remarque que, dans le sacrifice qu'il commanda aux prêtres de lui offrir pour leurs péchés particuliers, il ne parla pas de l'offrir en partie pour leur ignorance; comme il l'avait spécifié dans les sacrifices du peuple, ne supposant pas que ceux qui sont préposés pour instruire les autres, ignorâssent quelque chose.

« Quand ce ne serait que pour s'édifier eux-mêmes, les prêtres doivent savoir : on avance dans l'amour de

Dieu à mesure que l'on profite dans sa connaissance. Mais parce que les prêtres sont obligés d'édifier et d'instruire les autres, il ne leur est pas libre de ne pas savoir. Il se peut trouver d'autres conditions dans le monde où l'ignorance soit un crime. Je crois que le médecin qui donne la mort à un malade, pour ne s'être pas instruit de ce qui se peut savoir dans son art, que le juge qui ruine une partie, faute d'avoir étudié la loi, sont fort coupables ; mais j'ose néanmoins dire que l'ignorance de ces sortes de gens n'est point d'une conséquence si fâcheuse que celle des prêtres, cette ignorance les mettant au hasard, dans la conduite des fidèles, de leur causer non la mort du corps, mais celle de l'âme, de les dépouiller non de quelques biens périssables, mais des biens éternels ; de tous ceux de la Grâce et de la Gloire. »

Il va de soi que la science recommandée n'est point « la science vaine et orgueilleuse de la philosophie, » mais la science sacrée, celle qui « s'apprend par la lumière du Saint Esprit dans les Saintes Écritures, à la faveur des Conciles et des Pères. » Le P. Senault, parmi les enfants de M. de Berulle, a été un de ceux qui sont le mieux entrés dans son esprit. Il s'adonna à l'étude des livres saints et de leurs interprètes autorisés, « il se remplit de cette nourriture précieuse et la convertit en sa propre snbstance, » et ce fut seulement, après avoir été disciple pendant de longues années, qu'il se hasarda de devenir maître.

Le trésor de la science ne doit pas être un trésor caché et le prêtre est tenu de faire usage des richesses qu'il a acquises et de les distribuer au peuple. C'est

l'objet propre du ministère de la prédication que Fromentières estime à son prix, en homme du métier qui en connaît les difficultés et qui en démêle les défauts et les qualités. Ces qualités, il les trouve réunies, à un degré supérieur, dans le P. Senault. Et sur cet endroit, qui est le point capital et particulièrement délicat du discours, il convient de lui laisser la parole et de l'entendre exposer son sentiment.

« La première qualité, dit-il, qui paraît avoir honoré en lui le ministère de la prédication, a été sans doute son éloquence, comme consistant non seulement dans les paroles, mais dans les choses, comme étant du genre de celles qui ne se contentent pas de plaire, mais qui entreprennent de persuader ; éloquence soutenue par la force de la doctrine et par l'abondance de la raison, dont les beautés étaient toutes chastes, qui n'admettaient jamais d'ornements que ceux que la gravité souffre, et que la piété même conseille, puisqu'ils étaient toujours empruntés de l'Écriture Sainte et des Pères. Éloquence par conséquent dont l'on peut dire qu'il a eu la gloire d'être le premier maître et dont par le mauvais goût du siècle précédent, il n'avait trouvé aucune trace avant lui. »

Voilà pour le fond des choses. Le mérite de la forme n'était pas moindre et il savait rehausser la vérité par les ornements les mieux choisis et les plus appropriés.

« Notre admirable prédicateur, qui concevait de quelle importance il était de traiter la parole de Dieu avec dignité, n'oublia rien de ce qui pouvait la rendre victorieuse dans sab ouche. Il se crut obligé d'étudier

jusqu'à ses termes, de ne prononcer, comme Nephtali, un des enfants de Jacob, que des paroles agréables : *Dans eloquia pulchritudinis.* Il introduisit de plus l'ordre dans ses discours par les divisions jusqu'alors inconnues et soutenant tout cela par les talents les plus rares qu'ait jamais eus prédicateur, il me semble que nous pouvons dire justement de lui ce beau mot que l'Écriture a dit de Salomon : *Sapientiam magnifice tractabat,* qu'il traitait la sagesse avec magnificence.

« Ce qui rendait son éloquence plus utile, était la clarté qui en était inséparable. Ayant acquis les connaissances les plus difficiles par la force de sa méditation, il en rendait capables les esprits les plus médiocres par la facilité de ses discours. Comme saint Paul, il transformait les viandes les plus solides en lait pour la nourriture des enfants : *lac vobis potum dedi.* Un de ses principaux dons était effectivement de familiariser les plus hautes vérités sans les abaisser, et je ne sache peut-être que ce prédicateur qui de nos jours ait trouvé le secret de se faire entendre des ignorants en même temps que les habiles gens l'admiraient. Enfin, Messieurs, pour concevoir toute l'obligation qu'a la chaire à son éloquence, il ne faut que considérer l'état où il l'avait trouvée et celui où il l'a laissée. J'ai ouï un des plus grands hommes du siècle, et personne de vous n'en doutera quand j'aurai dit que c'était M. de Lingendes, évêque de Mâcon, j'ai ouï, dis-je, ce grand évêque rendre un beau témoignage à notre prédicateur, que c'était lui qui avait chassé de la chaire trois choses monstrueuses, que l'ignorance et le dé-

sordre du siècle dernier y avait introduites, la confusion, la science profane, la raillerie ; la confusion par la méthode et la division ; la science profane, par la théologie de l'Écriture et des Pères ; et enfin la raillerie par une majesté grave et un style sérieux. »

Le curieux est que cette page de critique littéraire, si juste et si mesurée, peut être rapprochée du début de la vie du P. Cloyseault. Il y a entre les deux textes de frappantes analogies qu'il est intéressant de noter au passage.

« Quand le P. Senault commença à prêcher, dit le biographe de l'Oratoire, on remarquait trois défauts bien considérables dans la plupart des prédicateurs de ce temps-là ; nulle méthode dans le discours ; un grand étalage de la science profane, en sorte que Sénèque y était cité plus souvent que saint Augustin, et les poètes latins plus que tous les prophètes ; et enfin la plaisanterie, qu'on croyait nécessaire pour attirer la bienveillance des auditeurs.

« Le P. Senault purgea la chaire de ces trois désordres et substitua en leur place la méthode, la pure doctrine de l'Évangile expliquée par les Pères, et la gravité que demande l'auguste ministère de la prédication. C'est le témoignage que tout le monde lui a rendu, et en particulier le P. de Lingendes, quoique son concurrent alors dans la chaire et dans la gloire de l'éloquence (1). »

Entre Fromentières et le P. Cloyseault, il n'y a, on

(1) *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, par le P. Cloyseault, t. II. Paris, Poussielgue, 1882.

le voit, aucune différence sensible, sauf que l'un s'appuie de l'autorité d'un prélat, Jean de Lingendes, tandis que l'autre s'en réfère au P. Claude de Lingendes, jésuite. Tous deux ont laissé quelque renom dans la chaire chrétienne ; mais, d'après le petit nombre de leurs écrits qui ont survécu, le simple religieux paraît avoir de beaucoup surpassé l'évêque. Au XVII[e] siècle, on a, en général, jugé le P. Senault aussi favorablement qu'ont fait son ancien élève et son confrère de l'Oratoire ; car il est telle lettre de Chapelain où il est parlé de ses *harangues exquises et dignes de la bonne antiquité*. Ce même Chapelain écrivant au P. Senault, qui prêchait en province, à St-Mâlo et à Lyon, se plaint de ce que les *extrémités du royaume* ravissent un tel orateur à la capitale et à la Cour, auxquelles sa parole devrait être réservée, parce qu'elles savent la goûter, tandis qu'il est à craindre que *ces peuples barbares n'en profitent pas, comme ayant un palais mal proportionné à cette nourriture*.

En ce qui nous concerne, il est mal aisé de juger si l'éloge fait du P. Senault n'est pas au-dessus de son mérite. Aucun sermon ne nous est resté de cet infatigable orateur qui, au dire de Fromentières « a prêché jusqu'à trente-six avents et trente-neuf carêmes. » Le P. Senault n'a pas trouvé, comme le P. Lejeune, par exemple, un de ses confrères de l'Oratoire, pour conserver et publier cette partie de ses œuvres. Son bagage oratoire se borne à trois volumes de *Panégyriques des Saints*, et à neuf oraisons funèbres qu'il a publiées et qui ont été imprimées sous ses yeux, et retouchées avec soin par lui-même. On a dit, qu'avant

l'auteur les avait portées à Conrart pour en revoir et en polir avec lui le style. Ce qui est certain, c'est qu'il a enrichi, et, comme on disait alors, illustré chacune des oraisons funèbres, éditée à part, chez Pierre Le Petit, à la Croix-d'Or, d'épîtres dédicatoires, qui sont de bien curieux monuments de cette éloquence emphatique et pompeuse, de les livrer au public, qui remontait au commencement du siècle, et à laquelle Balzac avait donné l'essor.

Senault n'est donc pas, comme le prétend Voltaire dans son Dictionnaire des écrivains français du *Siècle de Louis XIV*, « un des premiers restaurateurs de l'éloquence. » Mais il a été certainement un professeur distingué de rhétorique sacrée. Supérieur du séminaire de St-Magloire, il fut chargé de former à la prédication les jeunes ecclésiastiques qui appartenaient à sa société, et même quelques sujets du dehors qui venaient y parfaire leurs études. Il leur donnait les règles de l'art d'écrire et les exerçait à parler en public. Plusieurs orateurs, qui ont laissé dans la chaire un juste renom, avaient assisté à ses conférences et reçu ses leçons. C'est ainsi, pour nommer seulement les plus connus, que Senault compte parmi ses disciples le P. Le Boux, qui fut évêque de Périgueux, le fameux P. Mascaron et Fromentières lui-même. Et c'est ce que notre orateur rappelle dans un passage qui n'est pas le moins remarquable de son discours.

« Quoique le P. Senault prêchât toujours et en tout lieu, quoiqu'il travaillât plus lui seul dans sa profession que vingt autres, son zèle n'en était point encore satisfait, et c'est ce qui l'obligea de suppléer à sa

présence, qui était bornée, en formant de temps à autre, dans sa congrégation, des jeunes gens pour la chaire. Ce zèle même s'étendit sur les étrangers. Étant supérieur de Saint-Magloire, il fit des conférences réglées, où quantité d'ecclésiastiques se trouvaient et auxquelles il communiquait libéralement son esprit. Combien qui ont profité de ses lumières! Les prédicateurs qui ont eu depuis vingt ans le plus de réputation, n'ont-ils pas été ses disciples? Avouons-le, puisqu'il est vrai, *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.* Nous avons tous reçu de sa plénitude; moi proportionnément à ma faiblesse; mais ces grands hommes, qui vous ont charmé et que leur mérite a élevés aux dignités de l'Église, avec abondance; et à voir enfin le grand nombre de prédicateurs qu'il a formés, ne dirait-on pas que Dieu avait établi ce prêtre, en notre siècle, comme autrefois Jérémie dans le sien, pour être le maître et le capitaine de tout homme qui devait prophétiser? *Dedit te Dominus sacerdotem ut sis dux in domo Domini super virum prophetantem.* »

« Ce magnifique hommage, remarque M. Jacquinet, est trop affirmatif et trop sincère d'accent pour n'être pas en grande partie mérité. »

Il serait trop long de suivre l'orateur dans tous les détails où il se complaît pour démontrer que son héros a honoré l'évangile qu'il a prêché. Reste à établir qu'il a également honoré la charge de supérieur général dont il a été investi, qu'il a conservée pendant neuf années, et dans laquelle il est mort. Jusqu'à quel point il y a réussi, les auditeurs de Fromentières le savent aussi bien que lui, et il suffit de faire appel à

leurs souvenirs et de réclamer leur témoignage. « Que vous fûtes donc agréablement surpris, mes Révérends Pères, quand ayant choisi le R. P. Senault pour votre supérieur général, vous lui trouvâtes tout d'un coup autant de talents pour la conduite de votre Compagnie qu'il en avait pour le ministère de la parole ; et qu'après avoir vieilli dans la chaire et sur les livres, il eût encore la force pour vous édifier, la prudence pour vous conduire, la charité pour vous soulager, le courage pour vous défendre et le zèle même pour mourir et se sacrifier pour vous ! » Par l'exemple constant de sa vie, le nouveau supérieur enseigna, tous les jours, le respect, l'amour et l'observance exacte des règles de la Congrégation. On le voyait le premier à tous les exercices et il réchauffait tous les autres des ardeurs de sa piété. « Il se rencontre quelquefois des impétuosités dans la grâce des saints, qui les portent à des actions héroïques et extraordinaires, ce sont des miracles qu'il faut respecter ; mais je ne crois pas qu'on doive guère moins estimer ce genre de vertu, dont le caractère consiste dans une égalité constante et réglée ; fermeté qui marque un attachement invariable à Dieu, qui participe en quelque façon à son immutabilité, et qui, dans la pensée de saint Grégoire de Naziance, peut faire dire à un homme après Dieu : Je suis toujours le même et je ne change point. » Tel a été, au dire de son panégyriste, le mérite principal du P. Senault.

Homme d'exemple, il fut également homme d'action, c'est-à-dire qu'il ne se borna pas à proposer en lui à ses confrères comme le modèle vivant des vertus reli-

gieuses, il s'accommoda à la situation et aux nécessités de chacun d'eux pour les leur faire pratiquer. Personne ne craignit moins que lui la peine et ne prit aussi peu souci de ménager ses forces. Ni l'âge, ni les infirmités, ne l'ont détourné du travail et obligé au repos. « Il a toujours voulu prendre sur lui tout le poids des affaires : il n'a jamais manqué de répondre au moindre de la Congrégation qui lui écrivait, et, comme la bonté qu'il avait d'entrer dans les besoins de chacun donnait plus de liberté à tous de s'adresser à lui, il ne se passait guère de semaine qu'il ne fît jusqu'à deux ou trois cents dépêches de sa main. » A ce labeur incessant, son robuste tempérament s'épuisa, et il finit par succomber, victime de son zèle.

Pendant le supériorat du P. Senault, l'Église de France était divisée par les querelles du jansénisme. L'Oratoire avait déjà une place trop importante dans la société ecclésiastique pour pouvoir rester absolument étranger à ces discussions théologiques. Tout naturellement, on se demande si le P. Senault a pris parti dans ces orageux démêlés, et de quel côté il s'est rangé.—Sur ce point, Fromentières prenant la parole, au moment où la lutte un instant apaisée menace déjà de reprendre, garde un silence prudent et ne fournit que des indications bien générales et bien vagues. « On a fait, dit-il, une remarque bien rare dans le gouvernement de ce digne supérieur, qu'il n'a jamais rien entrepris pour sa Compagnie où il n'ait réussi. » Et ailleurs : « Quelle prudence ne lui a-t-il pas fallu à conduire une compagnie libre et qui n'a point d'autre lien entre ses membres que ceux de l'amour ! » Ces

déclarations sont assurément à l'honneur du général de l'Oratoire ; mais, si elles ne sont pas compromettantes, elles ne sont guère significatives et n'indiquent pas de quelle façon s'exerça son autorité reconnue et triomphante. Le P. Cloyseault, qui n'écrit pas pour être lu du public et qui n'a pas, par conséquent, les mêmes raisons d'être circonspect, s'explique plus librement. Il nous apprend que, malgré la faveur dont Port-Royal jouissait auprès de certains membres de la Congrégation, Senault commanda la soumission au Saint-Siège, et n'hésita point à signer le Formulaire. Cette fermeté inébranlable dans la bonne doctrine, a fait du généralat du P. Senault une des périodes les plus florissantes de l'histoire de l'Oratoire.

En terminant son discours, Fromentières s'adressant aux fils spirituels du vénéré défunt, à ses anciens confrères groupés aux pieds de la chaire, émettait ce souhait touchant et pieux. « Enfin, ne le pleurons plus, cet homme si aimable et qui nous était si cher ; ne le pleurons plus, puisqu'après tout nous ne l'avons pas perdu, puisque nous le possédons encore en Dieu ; que nous l'y possédons même plus parfait qu'il ne pouvait être ; que nous le possédons de plus sans le pouvoir désormais perdre. C'est de là qu'il aura encore soin de votre Congrégation, qui lui sera toujours chère ; que, dès demain, il lui en donnera des marques en lui procurant un homme qui, par ses excellentes qualités, le fera revivre parmi vous. » Ce vœu de l'orateur ne s'est pas malheureusement réalisé. L'élection du général eut lieu, en effet, le lendemain de la cérémonie funèbre, et le P. Sainte-Marthe fut choisi comme successeur

du P. Senault. On sait qu'il n'a pas imité sa sagesse. et qu'il s'est rapproché du jansénisme autant que son prédécesseur s'en était écarté.

Telle est, dans ses lignes principales, l'oraison funèbre du P. Senault, qui ne compte pas moins de cinquante pages, et qui, par conséquent, ne se renferme pas dans les proportions habituelles d'un discours de ce genre. L'orateur s'excuse, à deux reprises, d'avoir dépassé de beaucoup les bornes ordinaires, « de quoi, dit-il, je serais confus si je n'avais aimé tendrement mon sujet. » L'excuse est assurément valable. Mais il en est, pour nous, une meilleure encore et qui ressort de l'importance des deux personnages, celui qui a mérité l'éloge, et celui qui l'a prononcé.

Les noms de Senault et de Fromentières méritent d'éveiller et de fixer l'attention par des raisons qui ne sont pas toutes exclusivement littéraires ; ils ont honoré, l'un et l'autre, à des titres divers et dans des conditions différentes, la Congrégation de l'Oratoire qui, rétablie il y a trente ans en France, y reprend de plus en plus faveur. Cette société, comme pour bien marquer en quel honneur elle a toujours tenu les bonnes lettres, a choisi pour supérieur général, pour successeur du P. Senault, l'évêque d'Autun, Mgr Perraud, qui a été de notre École normale et qui est de l'Académie Française. Elle a restauré plusieurs de ses anciens collèges comme cette célèbre maison de Juilly, où Bossuet allait rendre visite à Malebranche, et elle en a fondé de nouveaux, comme cette école Massillon, ouverte aux portes du vieux lycée Charlemagne, et qui y conduit ses élèves. Et il n'y a pas six semaines qu'un

professeur de cette école, le P. Lallemand, agrégé de l'Université, soutenait en Sorbonne une thèse de Doctorat ès Lettres, dont un chapitre est précisément consacré à l'École de St-Magloire, dont Senault fut le maître, et Fromentières le disciple (1).

Pour en revenir au seul Fromentières, il a eu l'heureuse fortune de prendre la parole dans deux autres occasions importantes, bien propres à inspirer et à illustrer un orateur. Avant d'être appelé à rendre hommage à son ancien professeur d'éloquence, il avait eu à louer le maître des maîtres, celui en qui se personnifie l'éloquence. C'est lui, en effet, qui prononça, le 21 septembre 1670, en présence de l'Assemblée générale du clergé, le sermon du sacre de Bossuet. Ce discours est digne du sujet et les mérites tout récents de la prédication du nouvel évêque sont appréciés par un contemporain et un rival avec une sûreté de goût véritablement admirable. Quatre ans plus tard, le 2 juin 1674, au lieu et place de Bourdaloue empêché, Fromentières, devenu évêque d'Aire, prêchait le sermon de vêture de Mlle de La Vallière. Son discours est un chef-d'œuvre de délicatesse. L'orateur a été bien inspiré par les circonstances, il a dit ou fait entendre tout ce qui pouvait être pour l'auditoire une leçon salutaire, et il a pu faire passer dans le cœur de ceux qui l'écoutaient l'émotion sincère qu'il éprouvait lui-même. L'effet fut très grand. « Je n'ai jamais ouï de ma vie un si beau sermon, écrivait Mlle de Scudéry

(1) *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, par Paul Lallemand. Paris, E. Thorin, 1888.

à Bussy Rabutin. » Bayle allait jusqu'à prétendre que Bossuet lui-même, l'année suivante, pour la profession de l'illustre pénitente, n'avait fait que « rebattre les pensées dont s'était servi l'évêque d'Aire. » Si l'Académie me le permet, j'espère lui prouver que ces deux discours peuvent encore être lus de nos jours avec plaisir, et que, en particulier, ils ne le cèdent en rien à l'oraison funèbre du P. Senault.



POÉSIES

A LA MÉMOIRE DU POËTE JULIEN TRAVERS

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Au-dessous, — ou plutôt à côté de ces noms
Que le vent du succès fait flotter sur la foule,
Et qu'on voit resplendir comme des gonfanons
Que la gloire — ou la mode — à larges plis déroule,

Il est des noms obscurs qui n'obtiennent pour prix
D'une existence usée en labeurs sans réclame,
Que l'hommage discret de quelques bons esprits
Et l'approbation qu'ils trouvent dans leur âme.

La gloire les oublie ; et la mode du jour,
A leur goût délicat qui leur rompt en visière,
Préfère ingénuement ceux qui lui font la cour,
Et dont l'indépendance accepte sa lisière.

O Julien Travers ! noble et cher compagnon
D'une route où j'ai vu ramper mainte couleuvre,
Tu fus de ces esprits dont le discret renom
N'obtient pas tout l'éclat que méritait leur œuvre.

Savoir sûr, goût exquis, verve aux légers produits
Qui semble un vin gaulois, trempé d'eau du Permesse :
Tous ces dons, tu les eus dans leur fleur, — mais les fruits
N'ont pas de tant de fleurs tenu l'ample promesse.....

D'autres moins méritants furent mieux partagés.
Mais qu'importe ! Tu fus visité par la Muse ;
Tu l'aimas ; et la Grâce aux pieds blancs et légers
Prêta son rythme aux chants où ton loisir s'amuse.

Penseur épris du Vrai, poète amant du Beau,
A ton foyer paisible où l'espérance brille,
Tu vécus, père heureux d'une heureuse famille :
C'est assez pour fleurir ta vie et ton tombeau.

Coutances, 31 mai 1888.

SONNETS NORMANDS

Par M. Gustave LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

A MONSIEUR ARMAND GASTÉ

Souvenir de la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie (décembre 1886) (1).

« Adspicite, ô ceiveis senis Enni imagini' formam. »

Sous l'œil indifférent des dames vaporeuses,
Des touristes flâneurs, des poëtes naïfs
Et des oiseaux du ciel qui nichent dans les ifs,
S'effrite la statue aux lignes vigoureuses.

La poudre s'y grattine en souillures terreuses,
Et sur le piédestal épingles et canifs
Ont tracé, tour à tour, grotesques et lascifs,
Les graffiti galants des bonnes amoureuses.

(1) M. A. Gasté avait (voir les *Notes sur Segrais*, Caen, H. Delesques, 1887) émis le vœu que la Société des Antiquaires recueillît dans son Musée la vieille statue de Malherbe, que Segrais avait fait sculpter pour en orner la façade de sa maison de la rue de l'Engannerie, et qui aujourd'hui se morfond et s'effrite dans un coin du Jardin des Plantes.

14

Subissant le destin de l'œuvre des humains,
Sous l'empire du temps et l'ongle des gamins,
L'image se dissout et retourne en poussière.

Mais l'homme tout entier survit au monument ;
Le Temps ronge le marbre et le bronze et la pierre ;
« Ce que Malherbe écrit dure éternellement. »

A MONSIEUR PIERRE CAREL.

*Souvenir de l'*Histoire de la ville de Caen.

I.

Breviora, meliora.

Un vendredi de l'an quinze cent trente-deux,
Le roi François premier visitait Saint-Étienne ;
Nos docteurs tour à tour lui chantaient leur antienne,
Mais le roi fut surtout enchanté de l'un d'eux.

Il avait été court. Le roi lui dit : Je veux
Vous entendre parler dans la chaire chrétienne ;
Vous prêcherez dimanche. — Eh ! qu'à cela ne tienne,
Dit Guillaume le Rat, je ferai de mon mieux.

Le dimanche suivant, le roi fut à la messe,

Et le docteur prêcha ; chacun tint sa promesse.
L'orateur fut content, le roi le fut aussi.

— Vous êtes le plus grand docteur de mon royaume,
Dit François, convaincant et bref. Double merci...
Prêcheurs, souvenez-vous de ce maître Guillaume.

II.

Ægri cæcus amor.

La vérité parfois exerce sans façon
Contre l'amour du crû de petites vengeances.
Cette vanité sotte, aux folles exigences,
En l'an seize cent trois reçut une leçon.

— Notre clos doit valoir celui de Jurançon,
Buvez, sire, — disaient les vignerons d'Argences...
Le roi, se tenant prêt aux grandes indulgences,
Prit le verre des mains du rustique échanson.

Le nectar rompt-ceinture eût fait danser des chèvres ;
Henri sans défiance en humecta ses lèvres,
Puis, sentant quelque chose en lui qui remuait,

Il fit une grimace étonnée et sévère
Et dit : « Huet ! Huet » ! — Que voulait dire : « *Huet* » ?
Il ne put achever son discours ni son verre.

III.

GRAINDORGIANA.

Prêtres, savants, bourgeois avaient joué leur rôle.
Maître Le Vavasseur, chanoine de Bayeux,
Puis Gilles Le Vasnier, le recteur ; après eux
Vauquelin père et fils avaient pris la parole.

Le roi trouvait cela superbe, mais pas drôle ;
Alors un tisserand s'avança glorieux,
Montrant sa toile au roi d'un air mystérieux,
Et quêtant à la fois l'éloge et le contrôle.

— Comment t'appelles-tu, mon brave compagnon ?
Lui dit le roi. — Môssieu, Graindorge, de mon nom
De famille, Richard est mon nom de baptême.

— El paisan qu'a fait çà n'est point estropié,
C'est mon œuvre, Môssieu ; j'ai fait tout çà d'mé même.
Mais porquei don, Blondet, qu'è vous m' pilez sû l' pié ?

QUARUMDAM AULÆI BAJOCENSIS FACETIARUM MEMORIAM REPETENS.

L'autre hier, je rêvais. Un singulier fantôme
Sorti je ne sais d'où passa devant mes yeux ;
L'homme avait l'air narquois, conquérant et joyeux :
Je ne m'y trompai point : c'était le duc Guillaume.

Il était en pourpoint, sans cuirasse et sans heaume,
Chez la reine, seul d'homme et d'un œil curieux,
Des brodeuses suivant les doigts capricieux,
De nouveau fil à fil conquérait son royaume.

Il jetait sur la toile un regard indulgent,
S'admirait fort, louant Mathilde, encourageant
Ses femmes et trouvant le petit mot pour rire.

Un éclair tout à coup passa dans son œil bleu,
Une honte enfantine éteignit son sourire,
Et je crus un instant qu'il rougissait un peu.

A PAUL HAREL.

Visite au château du marquis de Sade.

Disciple bien-aimé, vous souvient-il qu'un jour
Je vous pris sous le bras comme un bon camarade ?

Je me plaignais d'avoir l'esprit un peu malade.
— Ce n'est rien, dites-vous, maître, allons faire un tour.

Nous entrâmes tous deux au château d'Échauffour ;
Je me mis à flairer sur son pavé maussade
Quelques miasmes laissés par le marquis de Sade,
Ce parricide obscène, assassin de l'amour ;

Et, provoquant l'écho, je m'écriai : Justine ?
L'écho, chaste et malin, me répondit : Rosine !
Cet écho rimait mal, mais il avait raison.

Mon cher disciple, ici l'homme a vengé la bête,
Et quelqu'un sut aimer sous ce triste horizon.
Ce n'est pas le marquis impur, c'est le poète.

DOV' È LA DONNA?

OU UNE PETITE CAUSE CÉLÈBRE

Par M. A. FAUVEL,

Membre titulaire.

J'ètais d'un bourg de justice altéré
Juge de paix... *in illo tempore.*
Pour égayer mon uniforme vie
J'avais le Code, et si ses agréments
Manquaient de charme à de certains moments,
J'y mixturais un peu de prosodie,
A faible dose... On doit bien supposer
Qu'un juge a peu de temps pour s'amuser
Quand il opère en Basse-Normandie.
J'eus néanmoins en quinze ans dans ce lieu
Un jour plaisant... j'en tiens bon compte à Dieu.

Jean et Fabien, gens d'humeur difficile
Et bien aimés des huissiers de la ville,
Voulaient pourtant étouffer au berceau

Un gros procès d'un genre assez nouveau.
Tous deux, s'étant enrichi le visage
De maints rubis au café du village,
Au grand *Forum* avant de guerroyer
Vinrent m'offrir de les concilier.

Fabien ayant six mois suivi l'école,
Croyant avoir bien en main la parole,
Devait, surtout à titre d'orateur,
Parler d'abord, puis comme demandeur.
Il commença : « Jean et moi d'un fermage
Nous avons fait entre nous le partage.
Il est fini... sans l'être ; et ce n'est pas
Qu'il ne nous ait donné plus d'un tracas.
Cet argent vient d'un certain héritage
A nous laissé par quelques grands aïeux,
Et nous devons dans ce vieil arrérage
Représenter, moi trois têtes, Jean deux.
Tout irait donc comme sur des roulettes.
Cinq parts d'argent seraient aisément faites,
Puis pour mon lot on m'en donnerait trois ;
Le reste à Jean reviendrait par *non choix*.
Mais il survient une affreuse anicroche ;
Notre fermage était finalement
Impartageable en cinq exactement.
Ce point nous met *à quia* la caboche,
Et tous les deux de fatigue excédés,

Disons le mot : nous demeurons *bordés* (1).
Il reste un liard. C'est pour moi sans nuls doutes ;
Cette monnaie est la moindre de toutes
Et doit aller à la plus forte part,
Mais Jean prétend prendre un lot dans ce liard.
Cinq fois d'un liard trouvez donc le cinquième ? »
— « Qui le pourrait? Défunt Harpagon même
Ne le fendrait qu'en quatre ; le barreau,
S'il rencontrait un semblable problème,
S'exclamerait : *Nobilis quæstio !*
Mais terminez un débat misérable.
Que l'un de vous au moins soit raisonnable.
Pendant qu'à deux céans vous plaiderez,
Réfléchissez au temps que vous perdrez,
Et du canton vous deviendrez la fable .. »

— Mais où donc est la femme en tout ceci ?
Elle est partout, dit-on... — Eh ! la voici :
L'entendez-vous émergeant de sa place,
Comme un dragon : — « Ha ! Jean, ne cède rien. »
(On sait combien est habile et tenace
Le sexe faible). « Ah ! selon toi, Fabien,

(1) « *Border, bourder*, être arrêté par un obstacle. Ce verbe ne se dit, au propre, que des charrettes, tombereaux, etc... Au figuré, de deux personnes qui s'opiniâtrent dans des prétentions opposées, l'on dit qu'elles sont *bordées* (MOISY, *Dict. du Patois normand*).

Le liard serait la plus faible monnaie !...
Gredin, tu mens, dis la vérité vraie,
C'est le centime, et nous pouvons fort bien,
En employant le moyen ordinaire,
Par un retour de lots régler l'affaire :
De notre argent pour compléter ta part
Prends un centime, et nous aurons le liard. »

J'arrêtai là ce débat d'importance,
Lui réservant l'honneur de l'audience.

Le fait ici sans ornements conté
N'est que l'exacte et pure vérité.
Pourtant plus d'un en doutera, je gage.
Je m'étais même avec serment juré
Qu'il ne serait jamais par moi narré,
Quand manquerait un grave personnage
Par qui le tout pouvait être attesté,
Et cet ami vivement regretté,
Je n'en ai plus l'imposant témoignage...

Alors, dira quelque esprit de travers,
Votre serment de rester bouche close,
Vous le faussez en racontant la chose.
— Ah ! permettez, je la raconte en vers,
Et les serments ne sont que « vile prose. »
— Bref, au prétoire avez-vous prononcé ?

— Non ; il s'est fait pleine métamorphose.
Entre nos gens la discorde a cessé ;
L'amitié chaude a chez eux remplacé
L'ancienne aigreur... et... ma foi ! je suppose
Qu'en leur huis-clos la femme eut gain de cause.

Tout est exact dans ce récit, sauf l'intervention de la femme. Celle-ci ne se présenta pas en personne, mais le mari proposa l'idée du retour de lot comme émanant d'elle. Pendant le débat, qui dura assez longtemps, la somme à partager (300 et quelques francs, plus le liard) resta déposée à la mairie de la commune. Ceci se passait, bien entendu, à l'époque où les liards n'étaient pas encore démonétisés. A. F.

DEUX SONNETS

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

I.

A LAPRADE (1).

Comme ton pied hardi, sur les Alpes hautaines,
Imprimait une trace au glacier vierge encor,
Ton génie a laissé dans les sphères sereines
Les échos doux et fiers de ta cithare d'or.

Noble esprit, dédaigneux des faiblesses humaines,
Tu cherchais, emporté par un sublime essor,
De Dieu, de l'Idéal les grandeurs souveraines
Et gardais de la Foi l'ineffable trésor.

Là, ta Muse a puisé dans la source sacrée
Des chants nobles et purs à la forme éthérée,
Et l'Espoir, ce divin dictame des douleurs

(1) Ce sonnet a été lu à l'inauguration de la statue de Victor de Laprade, à Montbrison, le 17 juin 1888.

De ton grand cœur saignant de blessures amères,
Lorsque l'on bafouait les vertus de nos pères
Et les « vieilles maisons avec les vieilles mœurs. »

II.

A. F. DE MÉLY.

LOGIS NORMAND.

Un aimable séjour, le vieux logis normand !
Humble ferme ou manoir, pauvre ou riche domaine,
Au milieu de ses cours que la côte prochaine
Contre le vent du nord abrite chaudement.

J'aime ses frais décors et son cadre charmant,
Ses pommiers et sa haie en fleurs et sa fontaine,
Son colombage avec le grand poitrail de chêne
Qu'un artiste inconnu fouilla naïvement,

Et la salle où, l'hiver, l'aïeule à la veillée,
D'une tremblante main filant sa quenouillée,
Aux enfants dit encor les antiques récits.

Heureux qui te possède, ô tranquille demeure !
S'il y vit sans procès et sans autres soucis
Que de brasser son cidre et de battre son beurre.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DE CAEN

(AOUT 1886 A NOVEMBRE 1888).

ADAMI. — I combustibili fossili, etc.

BEAUREPAIRE (E. de). — Notice sur M. Quenault. — Bon de La Martre (*Les Ironies d'un joueur de luth*).

BELIN (Gaspard). — Articles publiés dans le *Salut public* de Lyon.

BOVET (Alfred). — *Scripta manent*. — Lettres autographes composant la collection de M. Alf. Bovet.

CAREL (Pierre). — Travaux divers sur l'histoire de la ville de Caen.

CARLEZ (J.). — Annuaire de l'Association des artistes musiciens.

CHARENCEY (de). — Catechismo en lengua chuchona y castellana, par le R. P. Roldan. — Les cités votanides.

CHEVALIER (abbé U.). — Compte de Raoul de Loupy. — Itinéraires des Dauphins de la 3e race. — Des règles de la critique historique.

COURTONNE. — Langue internationale néo-latine.

DECORDE. — Discours prononcé à l'ouverture des Conférences des avocats stagiaires.

DELISLE (Léop.). — Notice historique sur MM. Burnouf, père et fils, par M. Naudet.

DENIS (J.). — La Comédie grecque.

EGGER (Victor). — Le Sommeil et la Certitude. — Le Sommeil et la Mémoire.

FAYEL. — Enseignement de la médecine dans les écoles préparatoires. — Médecins et Chirurgiens de Caen, jusqu'à la Révolution.

FÉLIX. — Légendes et traditions. — Une revendication normande à propos d'un vers de Boileau. — Une commande royale de cidre de Montigny près Cantelou. — Notice sur M. Antoine Blanche. — Une page de l'Histoire des femmes au XVIIIe siècle.

FOLLIOLEY (abbé). — Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle.

FOURNIER. — La Verrerie de Portieux. — La commune de Bresse-en-Vosges.

GASTÉ (Armand). — Les Serments de Strasbourg.

GERMAIN-LACOUR (J.). — Sur tous les tons. — Avec des rimes (poésies).

GRAVIER. — Treize brochures diverses.

GUILLAUME (abbé). — Istoria Petri et Pauli. Mystère en langue provençale du XVe siècle.

GUIMET (E.). — Sécurité dans les Théâtres.

HENRY (Edm.). — La solution de la question chevaline pour l'armée française.

HÉRON. — La perte du Canada.

JANVIER. — Messieurs les Gardes du corps de la compagnie de Luxembourg.

JOLY. — Gérold le Gallois.

JULLIOT et PROU. — Le livre des Reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens.

LACERDA (de). — La Crise économique due aux affaires à terme.

Le Cornu. — Cinq brochures sur les Mathématiques et la Géologie.

Legoux. — Hommes et femmes. — Où c'est tout bleu. — Au feu. — *Pro patria.* — Du patriotisme chez les sapeurs-pompiers.

Legrelle.—La Chicane, comédie russe, de Kapniste.

Mendizabal Tamborel (Joaq. de) (de Mexico). — Thesis leida en el examen professionnal de ingeniero geographo.

Monod (Th.). — Lamartine.

Ogier d'Ivry (comte). — Rimes de cape et d'épée. — Nouveau procédé d'enlèvement des pièces par la cavalerie.

Saint-Germain (de). — Résumé de la théorie du mouvement d'un solide autour d'un point fixe.

Saint-Venant (comte de). — Notice sur la vie et les travaux de Barré de Saint-Venant.

Tessier (Jules). — La question d'Étienne Marcel.

Travers (Julien). — Biographie de M. Ephr. Houël du Hamel. — Annuaire du département de la Manche, 59e année. — Vers d'antan et fleurs de vieillesse (poésies). — Biographie de M. L.-H. Moulin (œuvre posthume).

Valois (Noël). — Article sur le mémoire de M. Jules Tessier (mort d'Étienne Marcel).

Vaudrus. — Du droit d'appel. — L'ordre des avocats.

Villey (Edm.). — La question des salaires.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1888.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1886-1887.

MM.

BÜCHNER, *président.*
FAUVEL (Ad.), *vice-président.*
GASTÉ (Arm.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
TESNIÈRES, *trésorier.*
TRAVERS (Julien), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

BÜCHNER, *président*,
GASTÉ, *secrétaire*,
CARLEZ, *vice-secrétaire*,
} membres de droit.

GIRAULT,
DE BEAUREPAIRE,
BERJOT,
MORIÈRE,
JOLY,
VILLEY.
} membres élus.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1887-1888.

MM.

DE FORMIGNY DE LA LONDE, *président*.
BÜCHNER, *vice-président*.
GASTÉ (Arm.), *secrétaire*.
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire*.
HETTIER, *trésorier*.
TRAVERS (Julien), *secrétaire honoraire*.

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

DE FORMIGNY DE LA LONDE, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
MORIÈRE, JOLY, VILLEY, BOREUX, BEAUJOUR, LE CORNU,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES [1].

Date de l'élection.	MM.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, président de la Soc. d'agriculture.
1872 26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien direct. de l'École de médecine.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Faculté de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1873 24 juin.	DESDEVISES DU DEZERT, id.
1876 28 janv.	TESSIER, id,
1877 28 déc.	DITTE, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.
1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 fév. FAUVEL (A), juge de paix.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, 1er prés. à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re div. à la Préfecture.
1881 22 juill. LECORNU, ing. des mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doy. de la Fac. de droit.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste-peintre.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant.
1884 26 déc. VAUGEOIS, doy. de la Fac. de droit.
1884 26 déc. ZEVORT, recteur de l'Ac. de Caen.
1885 26 déc. BOREUX, ing. en chef des ponts et chaussées.
1886 26 mars. LE BRET, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai. RIVAUD, préfet du Calvados.
1886 28 mai. HETTIER, trésorier de la Société des Antiq. de Normandie.
1886 23 déc. FOLLIOLEY (abbé), provis. du Lycée.
1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév. GIDON, prof. à l'École de médecine.
1887 25 fév. BOURIENNE, dir. de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. FAUVEL (L.), présid. du Tribunal civil.
1888 22 juin. CAREL (Pierre), avocat.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX, de la Soc. d'agric.
1849 23 fév.	BOUET, peintre, à Caen.
1850 25 nov.	LE BOUCHER, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	LE TELLIER, anc. inspect. de l'Univ.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sc.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.), ancien archiv. du Calvados.
1869 22 janv.	HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.
1873 24 juin.	MAHEUT, prof. hon. à la Fac. de méd.

NÉCROLOGIE (1887-88).

1° *Membres titulaires.*

TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
MORIÈRE, doyen hon. de la Fac. des sciences.

2° *Membres honoraires.*

BONNAIRE, prof. hon. à la Fac. des sciences.
DEMOLOMBE, doyen de la Fac. de droit.

3° *Membres correspondants.*

BON DE LA MARTRE, littérateur, à Avranches.
BUSSCHER (DE), secrét. de l'Acad. royale de Gand.

COUEFFIN (Mme), à Bayeux.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut.
FEUILLET DE CONCHES, littérateur, à Paris.
GARNIER, secrét. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
GAUCHER (Max), prof. au Lycée Condorcet, Paris.
JAMES (Constantin), docteur-médecin, à Paris.
LECERF, antiquaire, à Paris.
LOOZ CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).
PIQUET, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien proviseur, à Nîmes.
SOULTRAIT (DE), ancien trésorier-payeur général.
TISSOT (Am.), biblioth., à Lisieux.

MEMBRES HONORAIRES

Nommés en 1887-88.

MM.

1886, 26 nov. GERMAIN-LACOUR, homme de lettres, à Argentan.
1888, 24 fév. BOVET (Alfred), président de la Société d'Émulation de Montbéliard.
1869, 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen (1).
1887, 25 fév. GRAVIER, président de la Société de Géographie, à Rouen.

(1) Le nom de M. Félix avait été oublié, à tort, sur les anciennes listes des *Membres correspondants*.

1884, 25 avril. LE MAITRE, procureur de la République, à Argentan (1).

1887, 24 juin. OGIER D'IVRY (comte), capitaine commandant au 9e hussards.

(1) M. Le Maître, membre titulaire, devient membre correspondant, par suite de son changement de résidence.

LEGS

FAITS

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES DE CAEN

1° Legs MOULIN.

Extrait du procès-verbal de la séance du 27 novembre 1885.

« Le Secrétaire donne lecture d'un codicille ajouté à son testament par notre regretté confrère, membre correspondant, M. [illegible]enri Moulin, ancien magistrat à Paris. Ce codicille, qui po[illegible] date du 9 mai 1885, a été, comme on le voit, ajouté au [illegible]stament olographe, deux mois à peine avant le jour où M. M[illegible]oulin fut frappé de la maladie qui devait l'emporter. Il est ainsi conçu : « *Je lègue à l'Académie de Caen une*
« *somme de* **dix mille francs,** *dont les intérêts*
« *seront employés tous les deux ans à récompenser*
« *une étude sur la vie et les travaux d'une célébrité*
« *normande, soit dans les lettres, soit dans les*
« *sciences, soit dans les arts.*

« Le sujet du prix sera choisi par l'Académie, *et la fondation prendra le nom de* : FONDATION D'HENRI MOULIN.

« L'Académie accepte ce legs avec reconnaissance et gardera précieusement le souvenir d'un confrère aussi érudit qu'aimable et généreux. »

Extrait du procès-verbal de la séance du 23 juillet 1886.

« Ampliation du décret (en date du 16 juillet 1886) autorisant l'Académie à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs d'une somme de **dix mille francs,** que lui a fait le sieur Louis-Henri Moulin, par codicille à son testament du 9 mai 1885. Cette somme sera placée en rente 3 % sur l'État français, avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages à la fondation d'un prix qui sera décerné tous les deux ans à l'auteur d'une étude sur la vie et les travaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. — Le sujet du prix sera choisi par l'Académie, et la fondation prendra le nom de : FONDATION HENRI MOULIN. »

2° Legs DE LA CODRE.

Extrait du procès-verbal de la séance du 28 avril 1888.

« Le Secrétaire présente à ses confrères la copie officielle du testament de Mme De La Codre, en date du 7 mars 1867, du 21 mars 1870, et du 29 janvier 1878, par lesquels elle lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la maison qu'elle habitait, au moment de son décès, place St-Martin, à Caen.

1° Testament du 7 mars 1867.

. . . .

2° Testament du 21 mars 1870.

. . . .

3° Testament du 29 janvier 1878, dont voici un extrait :

« Le successeur de M. Beaujour (notaire) surveillera seulement l'exécution de ce qui concerne le legs de la maison sise à Caen : il insistera pour que l'Académie tienne ses séances dans cette maison. Si l'Académie ne le faisait pas, elle pourrait louer la maison, et alors un tiers du prix de cette location appartiendrait chaque année au bureau de bienfaisance de Caen, pour être distribué aux pauvres de la ville, à qui je le lègue. Les deux autres tiers de cette somme seraient employés par l'Académie pour les prix annuels (1) dont il est parlé au testament. Si, après plus de dix ans, l'Académie vendait cette maison, il devrait être fait emploi du prix en rentes sur l'État ou en immeubles, dont les revenus seraient employés comme il vient d'être dit. »

(1) *Extrait des testaments en date du 7 mars 1867, et du 21 mars 1870* : « ..... Le prix de cette location, prélèvements faits de toute dépense de contributions, réparations, administration et autres, s'il y a lieu, sera employé à constituer, tous les deux ans ou tous les trois ans, au choix de l'Académie, un prix qui sera décerné par elle à l'ouvrage ayant pour sujet *la philosophie pratique*, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique. »

Nous espérons qu'un décret autorisera bientôt l'Académie à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs que lui a fait Mme de La Codre. (Note du Secrétaire. Novembre 1888.)

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.

Caen, imp. H. Delesques.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1889

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

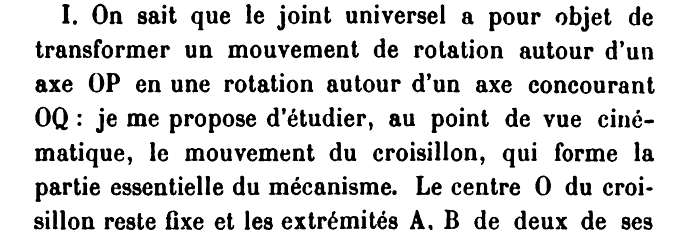
ÉTUDE CINÉMATIQUE

SUR LE

JOINT UNIVERSEL

Par A. DE SAINT-GERMAIN

Doyen de la Faculté des Sciences



I. On sait que le joint universel a pour objet de transformer un mouvement de rotation autour d'un axe OP en une rotation autour d'un axe concourant OQ : je me propose d'étudier, au point de vue cinématique, le mouvement du croisillon, qui forme la partie essentielle du mécanisme. Le centre O du croisillon reste fixe et les extrémités A, B de deux de ses bras décrivent deux grands cercles, CHD, CKD, tracés sur une sphère dont le centre est en O et dont je suppose le rayon égal à l'unité.

Considérons (fig. 1) l'arc du grand cercle AB, égal à un quadrant, dans une position quelconque. Soient 2ε l'angle aigu sous lequel se coupent les cercles CHD, CKD ; α, β les arcs CA, CB décrits par les points A et

B à partir de C; A, B les angles CAB, CBA. On a, dans le triangle ABC,

$$(1) \qquad \operatorname{tg}\alpha \ \operatorname{tg}\beta = -\frac{1}{\cos 2\varepsilon};$$

$$(2) \qquad \sin A = \sin \beta \sin 2\varepsilon, \qquad \sin B = \sin \alpha \sin 2\varepsilon;$$

$$(3) \quad \cos A = \frac{\cos \beta}{\sin \alpha}, \ \cos B = \frac{\cos \alpha}{\sin \beta}, \ \cos A \cos B = -\cos 2\varepsilon;$$

$$(4) \quad \operatorname{tg} A = -\cos \alpha \operatorname{tg} 2\varepsilon, \quad \operatorname{tg} B = -\cos \beta \operatorname{tg} 2\varepsilon.$$

II. Le pôle instantané de rotation I de l'arc AB est à l'intersection des arcs de grand cercle AI, BI normaux aux cercles CA, CB; OI est l'axe instantané du croisillon. Les vitesses des rotations autour de OP, OQ sont égales aux dérivées α', β' de α, β relatives au temps et l'on a pour leur rapport, en considérant le triangle ABI dont l'angle IAB est égal à $\frac{\pi}{2} - A$, IBA à $\frac{3\pi}{2} - B$,

$$\frac{\beta'}{\alpha'} = \frac{\sin IB}{\sin IA} = \frac{\sin IAB}{\sin IBA} = -\frac{\cos A}{\cos B};$$

en ayant égard aux relations (3) et (1), on déduit de là le résultat bien connu,

$$(5) \ \frac{\beta'}{\alpha'} = \frac{\cos 2\varepsilon}{\cos^2 \alpha + \sin^2 \alpha \cos^2 2\varepsilon} = \frac{\cos 2\varepsilon}{1 - \sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon}.$$

III. Cherchons la vitesse ω de la rotation instantanée du croisillon autour de l'axe OI. Nous avons

$$\alpha' = \omega \sin \mathrm{AI}, \quad \omega^2 = \alpha'^2 (1 + \cot^2 \mathrm{AI});$$

mais le triangle IAB donne

$$\cot \mathrm{AI} \sin \mathrm{AB} = \cot \mathrm{ABI} \sin \mathrm{IAB} + \cos \mathrm{AB} \cos \mathrm{IAB},$$

ou $$\cot \mathrm{AI} = \mathrm{tg}\, \mathrm{B} \cos \mathrm{A} = -\frac{\sin \alpha \sin 2\varepsilon \cos 2\varepsilon}{1 - \sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon};$$

on aura donc

$$(6) \qquad \omega^2 = \alpha'^2 \left(1 + \frac{\sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon \cos^2 2\varepsilon}{(1 - \sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon)^2} \right)$$

ou, en remplaçant $\sin^2\alpha \cos^2 2\varepsilon$ par $(1 - \sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon) \cos^2\beta$ (1),

$$\omega^2 = \frac{1 - \sin^2 2\varepsilon (\sin^2 \alpha - \cos^2 \beta)}{1 - \sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon} \alpha'^2.$$

On peut enfin mettre l'équation (6) sous la forme

$$\omega^2 = \left[1 + \frac{\cos^2 2\varepsilon}{(1 - \sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon)^2} - \frac{\cos^2 2\varepsilon}{1 - \sin^2 \alpha \sin^2 2\varepsilon} \right] \alpha'^2$$

qui donne, eu égard à l'équation (5), la formule symétrique

$$\omega^2 = \alpha'^2 + \beta'^2 - \alpha' \beta' \cos 2\varepsilon.$$

IV. On sait que le croisillon se meut comme s'il était lié à un cône S ayant son sommet en O et roulant sans glisser sur un cône fixe S_1 de même sommet ; S est le lieu des positions de l'axe instantané OI par rapport au croisillon. Pour déterminer le cône S, prenons le milieu M de l'arc AB et soient θ l'arc de grand cercle MI, ψ l'angle IMA. Les triangles AMI, BMI, dont les côtés AM, BM sont égaux à $\frac{\pi}{4}$, nous donnent

$$(7)\quad \frac{\cot\theta}{\sqrt{2}} = \operatorname{tg} A \sin\psi + \frac{\cos\psi}{\sqrt{2}} = \operatorname{tg} B \sin\psi - \frac{\cos\psi}{\sqrt{2}}.$$

L'élimination de A et de B entre ces deux équations et la troisième relation (3) donne, pour définir le lien σ du point I relativement à AB,

$$\cot^4\theta - 2(\cos^2\psi - 2\sin^2\psi)\cot^2\theta$$
$$+ \cos^4\psi + 4\sin^2\psi\cos^2\psi - 4\operatorname{tg}^2 2\varepsilon \sin^4\psi = 0.$$

On en déduit immédiatement l'équation du cône S,

$$(X^2 - Z^2)^2 + 4(X^2 + Z^2)Y^2 - 4Y^4 \operatorname{tg}^2 2\varepsilon = 0,$$

l'axe des Z étant dirigé suivant OM, l'axe des X perpendiculaire à OM dans le plan AOB, l'axe des Y perpendiculaire à ce plan. Le cône est du quatrième degré, symétrique par rapport aux plans ZOX, ZOY et à leurs plans bissecteurs. Pour en discuter la forme et voir comment OM se déplace relativement au croisillon, je tire des équations (7), eu égard aux formules (4),

$$\cot\psi = \frac{\cos\alpha - \cos\beta}{\sqrt{2}} \operatorname{tg} 2\varepsilon,$$

$$\cot\theta = -\frac{\cos\alpha + \cos\beta}{\sqrt{2}} \sin\psi \operatorname{tg} 2\varepsilon.$$

Supposons que l'arc α aille constamment en croissant : il en sera de même pour β. Désignons par μ l'arc inférieur à $\frac{\pi}{2}$, dont la cotangente est $\sqrt{\cos 2\varepsilon}$. Quand α, partant de zéro, passe par les valeurs μ, $\frac{\pi}{2}$, $\pi - \mu$, π, $\pi + \mu$, $\frac{3\pi}{2}$, $2\pi - \mu$, 2π, β est égal à $-\frac{\pi}{2}$, $-\mu$, 0, μ,

$\frac{\pi}{2}, \pi - \mu, \pi, \pi + \mu, \frac{3\pi}{2}$; l'angle ψ, d'abord aigu, devient obtus pour les valeurs de α comprises entre μ et $\pi + \mu$, puis il revient à sa valeur primitive ; θ, d'abord obtus, devient aigu quand α croît de $\pi - \mu$ à $2\pi - \mu$, puis revient à sa valeur initiale. On en conclut que le point I parcourt la courbe σ dans le même sens et pendant le même temps que A parcourt le cercle CHD. Il faut voir comment varie, par exemple, ψ quand α croît de μ à $\pi + \mu$: en différentiant la valeur de $\cot\psi$ et recourant ensuite aux relations (1) et (5), on trouve

$$\frac{1}{\sin^2\psi}\frac{d\psi}{d\alpha} = \left(\sin\alpha - \sin\beta\,\frac{d\beta}{d\alpha}\right)\frac{\operatorname{tg} 2\varepsilon}{\sqrt{2}}$$

$$= \left[\sin\alpha + \frac{\cos\alpha\cos 2\varepsilon}{(\cos^2\alpha + \sin^2\alpha\cos^2 2\varepsilon)^{\frac{3}{2}}}\right]\frac{\operatorname{tg} 2\varepsilon}{\sqrt{2}},$$

la puissance $\frac{3}{2}$ devant toujours être prise avec sa valeur arithmétique. La dérivée ne peut s'annuler que pour des valeurs de $\cot\alpha$ négatives et déterminées par une équation qu'on peut mettre sous la forme

$$\cos^2 2\varepsilon \cot^2\alpha\,(1 + \cot^2\alpha)^3 - (\cot^2\alpha + \cos^2 2\varepsilon)^3 = 0.$$

Cette équation est satisfaite pour $\cot^2\alpha = \cos 2\varepsilon$, d'où l'on déduit $\alpha = \pi - \mu$ et $\alpha = 2\pi - \mu$, et pour $\cot^2\alpha = -\cos 2\varepsilon$; à cette valeur ne correspondent pas de valeurs réelles pour α ; les autres racines satisfont à l'équation bicarrée

$$\cos^2 2\varepsilon \cot^4\alpha - (1 - 3\cos^2 2\varepsilon)\cot^2\alpha + \cos^4 2\varepsilon = 0;$$

elles sont réelles ou imaginaires suivant que $\cos 2\varepsilon$ est

$\lessgtr \frac{1}{2}$, ou $2\varepsilon \gtrless \frac{\pi}{3}$. Dans le premier cas, les deux racines négatives, qui seules annulent $\frac{d\psi}{d\alpha}$, comprennent entre elles $-\sqrt{\cos 2\varepsilon}$ ou $\cot(\pi-\mu)$; quand α croît depuis μ jusqu'à une certaine valeur comprise entre $\frac{\pi}{2}$ et $\pi-\mu$, ψ augmente ; il va ensuite en diminuant, devient minimum pour $\alpha=\pi-\mu$, passe par un nouveau maximum pour une valeur de α comprise entre $\pi-\mu$ et π ; il décroît ensuite, devient égal à $\frac{\pi}{2}$ pour $\alpha=\pi+\mu$ et passe par une succession de variations correspondant à celles que je viens d'indiquer. Le cône S n'est évidemment pas convexe, mais il présente quatre parties rentrantes.

Lorsque $2\varepsilon<\frac{\pi}{3}$, $\frac{d\psi}{d\alpha}$ ne s'annule que pour $\alpha=n\pi-\mu$: ψ croît d'abord avec α, passe par un maximum pour $\alpha=\pi-\mu$, décroît ensuite jusqu'à ce que α atteigne la valeur $2\pi-\mu$, puis il recommence à croître : dans ce cas, le cône S est visiblement convexe.

V. Nous allons maintenant déterminer le cône fixe S_1 lieu des positions de l'axe instantané dans l'espace. Soient θ_1 l'arc de grand cercle CI, ψ_1 l'angle qu'il fait avec l'arc de grand cercle CF bissecteur de l'angle HCK : on a dans les triangles rectangles IAC, IBC,

$$(8)\quad \cot\theta_1=\cot\alpha\cos(\psi_1+\varepsilon)=\cot\beta\cos(\psi_1-\varepsilon).$$

L'élimination de α et β entre les équations (1) et (8) donne

$$\cot^2\theta_1 = \cos 2\varepsilon\,(\sin^2\varepsilon \sin^2\psi_1 - \cos^2\varepsilon \cos^2\psi_1)\,;$$

cette équation montre que le lien σ_1 du point I dans l'espace est une ellipse sphérique ; on en déduit par une simple transformation l'équation du cône S_1,

$$x^2 \cos^2\varepsilon + \frac{z^2}{\cos 2\varepsilon} - y^2 \sin^2\varepsilon = 0,$$

l'axe Oz étant dirigé suivant OC et Oy perpendiculaire au plan du cercle CF.

On peut aussi, des équations (1) et (8), tirer

$$\cot\psi_1 = \operatorname{tg}\varepsilon\,\frac{\cot^2\alpha - \cos 2\varepsilon}{\cot^2\alpha + \cos 2\varepsilon}\,;$$

cette relation, jointe à l'une des équations (8), montre que, quand α croît de zéro à π, ψ_1 part de sa valeur minimum $\frac{\pi}{2} - \varepsilon$ pour arriver à son maximum $\frac{\pi}{2} + \varepsilon$ et revenir à $\frac{\pi}{2} - \varepsilon$; θ_1, partant de la valeur $\frac{\pi}{2}$, est d'abord obtus pour devenir aigu quand α passe par la valeur $\frac{\pi}{2}$, et revient lui-même à cette valeur ; le point I parcourt donc σ_1 dans le même sens que A parcourt le cercle CHD, mais dans un temps moitié moindre. La fig. 2 représente les courbes σ et σ_1 dans leur situation relative pour $\alpha = \pi + \mu$, la forme de σ supposant $2\varepsilon > \frac{\pi}{3}$: on verra facilement que, dans tous les cas, le cône S roule sur S_1 en l'englobant.

VI. Cherchons enfin le cône enveloppé par le plan OAB, plan de symétrie du croisillon. Le quadrant AB

touche son enveloppe au pied E de l'arc de grand cercle abaissé du pôle instantané I normalement à AB et on a, dans le triangle rectangle AEI (fig. 1),

$$\text{tg AE} = \text{tg AI} \sin A,$$

d'où, en se reportant aux équation (2), (4), et à la valeur trouvée, III, pour cot A,

$$\text{(9)} \qquad \cot AE = \frac{\cos\beta}{\cos\alpha}.$$

Cela posé, nous avons, dans le triangle CAE,

$$\cot AE \sin\alpha = \cot ACE \sin A + \cos\alpha \cos A,$$

d'où, en faisant $CE = \theta_2$, $FCE = \psi_2$ et remplaçant cot AE, sin A, cos A par leurs valeurs (9), (2), (3), ACE par $\psi_2 + \varepsilon$, on déduit

$$\text{(10)} \quad \cot(\psi_2 + \varepsilon) = \cot\beta \frac{\text{tg}\,\alpha - \cot\alpha}{\sin 2\varepsilon} = \frac{\cot 2\varepsilon \cos 2\alpha}{\cos^2\alpha};$$

on a pour $\cot\psi_2$ la valeur remarquable

$$\text{(11)} \quad \cot\psi_2 = \cot(\psi_2 + \varepsilon - \varepsilon) = \cot\varepsilon \frac{\cot^2\alpha - \cos 2\varepsilon}{\cot^2\alpha + \cos 2\varepsilon} = \cot^2\varepsilon \cot\psi_1.$$

Le triangle CAE donne encore

$$\cot\theta_2 \sin\alpha = \cot A \sin(\psi_2 + \varepsilon) + \cos\alpha \cos(\psi_2 + \varepsilon),$$

d'où, eu égard aux équation (4) et (10),

$$\text{(12)} \quad \cot\theta_2 = \sin(\psi_2 + \varepsilon)\left[\cot\alpha \cot(\psi_2 + \varepsilon) - \frac{\cot 2\varepsilon}{\sin\alpha \cos\alpha}\right] = -2\,\text{tg}\,\alpha \cot 2\varepsilon \sin(\psi_2 + \varepsilon).$$

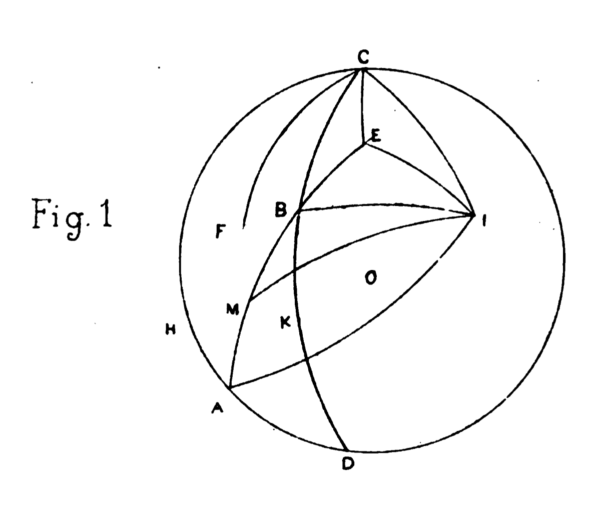


Fig. 1

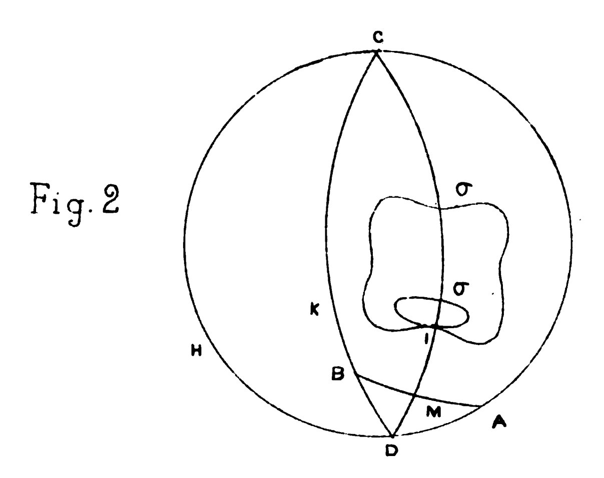


Fig. 2

L'élimination de α contre les équations (10) et (12) établit entre θ_2 et ψ_2 une relation qui détermine le lieu du point E ; on trouve

$$\operatorname{tg}^2\theta_2\,(\sin^2\psi_2\cot^2\varepsilon - \cos^2\psi_2) = \frac{\cos^2\varepsilon}{\cos 2\varepsilon},$$

d'où, pour l'équation du cône enveloppe du plan OAB,

$$x^2 + \frac{z^2\cos^2\varepsilon}{\cos 2\varepsilon} - y^2\cot^2\varepsilon = 0\,,$$

les axes Ox, Oy, Oz étant ceux auxquels nous avons rapporté le cône S_1. D'ailleurs, les équations (11) et (12) montrent que le point E parcourt sa trajectoire dans le même sens et dans le même temps que le point I parcourt σ_1.

PROBLÈME
D'HYDROSTATIQUE

Par M. L. LECORNU

Ingénieur des Mines

Une caisse rectangulaire beaucoup plus longue que large, simplement formée de quatre parois verticales, est immergée dans un réservoir plein d'eau. On la ferme en haut par une toile plus dense que l'eau, mince, homogène, inextensible, que l'on attache aux quatre bords supérieurs ; puis on introduit sous cette espèce de cloche une certaine quantité d'huile, et l'on demande de trouver les conditions d'équilibre.

Dans l'examen que nous allons faire de ce problème, nous supposerons la caisse assez allongée pour que, dans la partie moyenne, la toile prenne sensiblement la forme d'un cylindre ayant ses génératrices parallèles aux grands côtés du rectangle, et nous nous bornerons à l'étude de cette région moyenne. Alors, si l'on considère deux sections droites du cylindre infiniment rapprochées, elles découpent dans la toile une tranche qui peut être assimilée à une courbe

funiculaire homogène, dont chaque élément serait soumis à la fois à la pesanteur et aux pressions hydrostatiques. Si les deux liquides avaient même densité, la forme d'équilibre serait une chaînette ; la question revient donc à étudier la déformation éprouvée par cette chaînette en raison de la différence de densité de l'huile et de l'eau.

Prenons, dans le plan de la courbe, deux axes de coordonnées ox, oy (fig. 1). L'axe ox coïncide avec la trace du plan horizontal limitant inférieurement la masse d'huile ; l'axe oy est vertical, dirigé de bas en haut, et placé à égale distance des deux longues faces de la caisse. Soit u la distance des deux sections droites infiniment voisines; soit m le poids de la toile par unité de surface, et par conséquent mu le poids de la courbe funiculaire par unité de longueur. Soit p l'excès de poids de l'unité de volume d'eau sur l'unité de volume d'huile. Un élément ds de section droite correspond à un élément rectangulaire uds de la courbe funiculaire, qui est soumis d'une part à son poids $muds$, d'autre part à la poussée normale $puyds$ exercée de bas en haut par suite de l'action combinée des deux liquides, Sur les quatre côtés de l'élément rectangulaire s'exercent les forces de tension développées dans la toile. Les deux côtés appartenant aux sections droites éprouvent des tensions égales et directement opposées, qui se détruisent, puisque, par hypothèse, la toile présente dans ce sens une courbure négligeable. Les deux autres côtés éprouvent les tensions opposées $\mathrm{T}u$ et $\left(\mathrm{T}+\frac{d\mathrm{T}}{ds}ds\right)u$, T désignant la ten-

sion rapportée à l'unité de longueur. Partant de là et écrivant les équations ordinaires de l'équilibre d'une courbe funiculaire, dans lesquelles nous supprimerons le facteur commun u et désignerons par α l'angle de la tangente avec l'axe des x, il vient :

$$(1) \qquad d\left(\mathrm{T}\,\frac{dx}{ds}\right) - py \sin\alpha\, ds = o,$$

$$(2) \qquad d\,\mathrm{T}\left(\frac{dy}{ds}\right) + py \cos\alpha\, ds - mds = o.$$

Comme dy est égal à $ds \sin\alpha$, l'équation (1) est intégrable et donne, en appelant q une constante arbitraire :

$$(3) \qquad \mathrm{T}\cos\alpha = \frac{1}{2}py^2 + q.$$

Ce qui montre que

La projection horizontale de la tension est fonction linéaire du carré de l'ordonnée.

L'équation (3), appliquée au point de rencontre de la courbe avec l'une des parois verticales, indique que $q \times u$ est la force qu'il faudrait appliquer horizontalement à l'élément $y \times u$ de cette paroi compris entre deux verticales infiniment voisines, pour empêcher son déplacement horizontal tout en supprimant sa liaison avec le reste de la paroi : car $\mathrm{T}\cos\alpha$ est la composante horizontale de l'action de la toile, et $\frac{1}{2}py^2$ est la résultante des poussées exercées contre la paroi par les deux liquides.

L'équation (2) n'est pas directement intégrable, mais

si l'on remplace $ds \cos \alpha$ par son équivalent dx, et si l'on remarque que $ydx = d\sigma$ est la différentielle de l'aire σ limitée par les axes, par la courbe et par l'ordonnée, on peut écrire :

$$d\,(\mathrm{T} \sin \alpha) + pd\sigma - mds = o,$$

d'où :

$$\mathrm{T} \sin \alpha = ms - p\sigma. \tag{4}$$

Il n'y a pas de constante à ajouter, pourvu que l'arc s soit compté, comme l'aire σ, à partir de l'axe des y : car celui-ci, par raison de symétrie, rencontre la courbe en un point pour lequel la tangente est horizontale, et par suite α égal à zéro.

L'équation (4), appliquée à toute la largeur de la caisse, exprime simplement qu'il y a équilibre, en projection verticale, entre les tensions développées aux extrémités de la courbe, le poids de la toile et la poussée totale calculée par le principe d'Archimède.

Développons maintenant les différentielles qui figurent dans les équations (1) et (2), puis ajoutons ces équations après avoir multiplié la première par $\frac{dx}{ds}$, la seconde par $\frac{dy}{ds}$. Nous trouvons :

$$\frac{d\mathrm{T}}{ds} = m\,\frac{dy}{ds},$$

d'où :

$$\mathrm{T} = my + k, \tag{5}$$

k étant une constante arbitraire. Par conséquent :

La tension est fonction linéaire de l'ordonnée.

Entre les équations (3) et (5), on peut éliminer la tension T, et l'on a alors :

$$(6) \qquad (my + k) \cos \alpha = \frac{1}{2} py^2 + q,$$

d'où ce théorème :

L'ordonnée, augmentée d'une quantité constante, a pour projection sur la normale une longueur qui est mesurée par une fonction linéaire du carré de l'ordonnée.

Remplaçant, dans l'équation (6), cos α par $\frac{dx}{\sqrt{dx^2 + dy^2}}$, puis résolvant par rapport à dx, il vient :

$$dx = \frac{\frac{1}{2} py^2 + q}{\sqrt{(my + k)^2 - \left(\frac{1}{2} py^2 + q\right)^2}} dy.$$

C'est l'équation différentielle de la courbe. Son intégration dépend en général des fonctions elliptiques. Lorsque m est nul, c'est-à-dire lorsqu'on néglige le poids de la toile, on trouve l'équation de la courbe *élastique*. Ce cas a été traité par M. Resal (*Traité de mécanique générale*, tome I).

Quand la quantité sous-radicale a deux racines égales, l'intégration n'introduit pas de fonctions elliptiques. Cette quantité peut s'écrire, en changeant le signe :

$$\left(\frac{1}{2} py^2 + my + k + q\right) \left(\frac{1}{2} py^2 - my - k + q\right).$$

Si l'on a $m^2 \pm 2p (k \pm q) = o$, l'un des deux tri-

nômes est un carré parfait. Les deux trinômes ont une racine commune lorsqu'il existe une valeur de y vérifiant à la fois les deux équations :

$$\frac{1}{2} py^2 + q = o, \qquad my + k = o,$$

ce qui entraine la condition :

$$k^2p + 2\, m^2q = o$$

Quand cette condition est remplie, le trinôme $\frac{1}{2} py^2 + q$ est divisible par $my + k$, et l'on peut poser, en appelant A et B deux nouvelles constantes :

$$\frac{1}{2} py^2 + q = (\mathrm{A}y + \mathrm{B})\ (my + k).$$

Il vient alors :

$$dx = \frac{(\mathrm{A}y + \mathrm{B})\ (my + k)}{\sqrt{(my + k)^2\,[1 - (\mathrm{A}y + \mathrm{B})^2]}}\, dy = \frac{(\mathrm{A}y + \mathrm{B})\, dy}{\sqrt{1 - (\mathrm{A}y + \mathrm{B})^2}}$$

(Nous laissons ici de côté la solution singulière $my + k = o$).

En intégrant, on obtient :

$$(\mathrm{A}x + \mathrm{C})^2 + (\mathrm{A}y + \mathrm{B})^2 = 1.$$

On voit que, dans ce cas, la forme d'équilibre est circulaire.

Nous allons maintenant examiner en détail un cas dans lequel la quantité sous-radicale reste du quatrième degré, mais qui présente, comme on le verra, des particularités intéressantes : nous allons supposer que la constante k est nulle.

Introduisons cette hypothèse dans l'équation (6), et remplaçons en même temps q par $\frac{1}{2}pb^2$ (la nouvelle constante b peut être réelle ou purement imaginaire). Posons en outre $\frac{m}{p} = a$. L'équation (6), résolue par rapport à y, donne alors :

$$y = a \cos \alpha - \sqrt{a^2 \cos^2 \alpha - b^2}.$$

Nous mettons le signe — devant le radical, ce qui revient à supposer qu'au point de départ y est inférieur à a ; dans le cas contraire, il faudrait mettre le signe +. Si l'on pose $\sqrt{a^2 - b^2} = c$, et si l'on introduit la variable auxiliaire β, définie par les égalités $\sin \beta = \frac{a}{c} \sin \alpha$ et $\cos \beta = \frac{1}{c} \sqrt{a^2 \cos^2 \alpha - b^2}$, il vient :

$$y = a \cos \alpha - c \cos \beta = c \frac{\sin(\beta - \alpha)}{\sin \alpha}.$$

soit encore $\omega = \beta - \alpha$; nous obtenons finalement :

$$\frac{y}{\sin \omega} = \frac{c}{\sin \alpha} = \frac{a}{\sin \beta}. \tag{7}$$

Quand la valeur initiale de y est inférieure à a, il faut prendre :

$$y = a \cos \alpha + \sqrt{a^2 \cos^2 \alpha - b^2}.$$

Nous conviendrons de poser dans ce cas :

$$\cos \beta = -\frac{1}{c} \sqrt{a^2 \cos^2 \alpha - b^2},$$

moyennant quoi les formules (7) peuvent être conservées sans modification. En outre, nous supposerons que la variable β, dont le sinus s'annule toujours en même temps que $\sin \alpha$, s'annule elle-même en même temps que α. Pour que ceci ait lieu, il est nécessaire que $\cos \beta$ soit positif pour les très petites valeurs de α, et par conséquent que c soit négatif. Si β s'annule en même temps que α, il en est évidemment de même de ω.

En résumé, nous pouvons, dans tous les cas, employer les formules (7) et admettre que les variables α, β, ω s'annulent simultanément, pourvu que la constante c soit regardée comme négative, lorsque la valeur initiale de y est supérieure à a. La constante b est réelle ou purement imaginaire ; mais si elle est réelle, elle est inférieure à a, sans quoi y ne pourrait être réel.

Les formules (7) conduisent à une construction simple de la normale en un point M (fig. 2). Il suffit de former le triangle MOA, dont la base MA coïncide avec l'ordonnée y et dont les deux autres côtés MO, AO sont respectivement égaux à a et à c. MO est la normale cherchée.

Il est facile d'exprimer α et y en fonction de la nouvelle variable ω. On a :

$$\sin \alpha = \frac{c}{a} \sin (\alpha + \omega) = \frac{c}{a} (\sin \alpha \cos \omega + \cos \alpha \sin \omega),$$

d'où, en posant pour abréger $\frac{c}{a} = e$:

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{e \sin \omega}{1 - e \cos \omega}.$$

On a aussi :

$$(8) \qquad y = c\frac{\sin\omega}{\sin\alpha} = a\sqrt{1+e^2-2e\cos\omega}.$$

Calculons encore la longueur N de la normale limitée à l'axe des x ; nous trouvons :

$$(9) \qquad \mathrm{N} = \frac{y}{\cos\alpha} = a.\,\frac{1+e^2-2e\cos\omega}{1-e\cos\omega}.$$

Si l'on élimine ω entre les équations (8) et (9), il vient :

$$(10) \qquad \frac{2a}{\mathrm{N}} - \frac{a^2(1-e^2)}{y^2} = 1.$$

Maintenant, supposons, pour fixer les idées, que b soit réel, et considérons une ellipse ayant pour axes $2a$ et $2b$. L'excentricité est par suite égale à la valeur absolue de e. Appelons N, N' les rayons vecteurs focaux d'un point de cette ellipse, et y, y' les distances correspondantes des foyers à la tangente. Nous avons les relations :

$$\mathrm{N}+\mathrm{N}' = 2a$$
$$yy' = a^2(1-e^2)$$
$$\frac{y}{\mathrm{N}} = \frac{y'}{\mathrm{N}'}$$

d'où, par l'élimination de y' et de N' :

$$\frac{2a}{\mathrm{N}} - \frac{a^2(1-e^2)}{y^2} = 1.$$

L'identité de cette équation avec l'équation (10) montre que la courbe peut être regardée comme dé-

crite par l'un des foyers d'une ellipse qui roule sans glisser sur l'une de ses tangentes (1). Celle-ci coïncide avec la ligne de séparation des deux liquides. Le demi grand axe est égal à a, c'est-à-dire à $\frac{m}{p}$. Le demi petit axe a pour valeur $\sqrt{\frac{2q}{p}}$. Si h est l'ordonnée du point situé sur l'une des y, on peut encore écrire :

$$h = a - \sqrt{a^2 - b^2} = a - c,$$

d'où $b = \sqrt{h(2a - h)}$.

Si $h(2a - h)$ est négatif, ou bien $\frac{a}{h} < \frac{1}{2}$, l'ellipse se trouve remplacée par une hyperbole dont le demi-axe transverse est encore a. Donc :

Lorsque la constante k *est nulle, le profil d'équilibre de la toile peut être engendré par le foyer d'une conique roulant sans glisser sur la ligne de séparation des deux liquides. Cette conique est une ellipse ou une hyperbole, suivant que le rapport* $\frac{\mathrm{a}}{\mathrm{h}} = \frac{\mathrm{m}}{\mathrm{ph}}$ *est supérieur ou inférieur à* $\frac{1}{2}$.

(1) En rapprochant ce résultat de la construction précédemment trouvée pour la normale, on est conduit au théorème suivant, facile à vérifier directement : *Si l'on prend, à partir d'un foyer* M *d'une conique, sur le rayon vecteur d'un point* B *de cette courbe, une longueur* MO *égale au demi grand axe, la distance du point* O *au pied* A *de la perpendiculaire abaissée du foyer sur la tangente en* B *est constante et égale à la demi-distance focale* c.

Ce rapport est évidemment celui qui existe entre le poids d'un élément de toile placé au point où la tangente est horizontale, et la poussée éprouvée par cet élément. Comme la constante $q = \frac{1}{2} pb^2$ mesure, ainsi qu'on l'a vu, l'effort normal sur la paroi, on peut encore dire que :

La conique génératrice est une ellipse ou une hyperbole suivant que les parois latérales, sous l'action du poids de la toile et des pressions hydrostatiques, s'attirent ou se repoussent.

Le lieu d'un foyer d'une conique qui roule sans glisser sur une droite fixe a été considéré par Delaunay, qui a démontré en 1841 (*Journal de Liouville*) une propriété remarquable et caractéristique de la courbe ainsi définie : N étant la longueur de la normale comprise entre le point d'incidence et la base du roulement ; ρ étant le rayon de courbure, en valeur absolue, et a le grand axe de l'ellipse roulante ou l'axe transverse de l'hyperbole, on a la relation :

$$\frac{1}{\rho} + \frac{1}{N} = \frac{1}{a}, \tag{11}$$

d'où il résulte, en vertu de théorèmes connus, que si l'on fait tourner la courbe autour de la base, elle engendre une surface de révolution à courbure moyenne constante. Il est du reste facile, en partant des équations précédemment établies, de retrouver la formule (11). L'équation (9) donne en effet :

$$\frac{1}{N} = \frac{1}{a} \frac{1 - e \cos \omega}{1 - 2e \cos \omega + e^2}.$$

D'autre part, on a :

$$ds = \frac{dy}{\sin \alpha}$$

et :

$$dy = -a \sin \alpha d\alpha + c \sin \beta d\beta = a \sin \alpha (d\beta - d\alpha) = a \sin \alpha d\omega.$$

d'où : $ds = a d\omega.$

Puis : $\frac{1}{\rho} = -\frac{d\alpha}{ds} = -\frac{d\alpha}{a d\omega}.$

Enfin :

$$d\alpha = d.\ \text{arc tg} \left(\frac{e \sin \omega}{1 - e \cos \omega} \right) = \frac{e (\cos \omega - e)}{1 - 2e \cos \omega + e^2} d\omega.$$

d'où : $\frac{1}{\rho} = -\frac{1}{a} \frac{e \cos \omega - e^2}{1 - 2e \cos \omega + e^2}.$

Ajoutant les valeurs de $\frac{1}{N}$ et $\frac{1}{\rho}$, on obtient le résultat voulu. Dans ce qui suit, nous appellerons *courbes de Delaunay* celles qui jouissent de cette propriété.

Si la conique roulante est une parabole, le lieu du foyer est une chaînette ; les propriétés de la chaînette doivent donc, par une généralisation convenablement faite, s'étendre aux courbes de Delaunay. C'est, en effet, ce que nous allons montrer rapidement. Reprenons la figure (2) et décrivons une circonférence de O comme centre avec $OM = a$ pour rayon. Cette circonférence touche la courbe en M. On vient de voir d'ailleurs que $ds = a d\omega$, et par suite $s = a\omega$. Il n'y a pas de constante à ajouter, pourvu que l'arc soit compté à partir du point P, où la tangente est hori-

zontale. Par conséquent, MT = MP, et l'on est conduit à ce théorème :

Si l'on fait rouler extérieurement sur une courbe de Delaunay une circonférence de rayon a, *le point* T *de cette circonférence correspondant au sommet* P *de la courbe se trouve constamment sur le rayon* OA *passant par le pied de l'ordonnée.*

On peut encore dire que :

Si un point d'une figure plane décrit une ligne droite, et si en même temps une circonférence de la même figure roule sur une courbe, celle-ci est une courbe de Delaunay.

Partant de là, et appliquant les propriétés connues du mouvement d'une figure plane dans son plan (*Théorème de Savary,—Circonférence des inflexions*), on retrouve immédiatement, par une autre voie, la relation (11).

La figure (2) montre que la longueur AT est constante et égale à $a - c$, c'est-à-dire à h. Le triangle mixtiligne MTA joue donc ici le même rôle que le triangle rectangle employé dans la théorie de la chaînette : ses trois côtés sont respectivement l'ordonnée y, la droite AT, égale à h, et l'arc de cercle MT, égal à l'arc de courbe MP. L'analogie va encore plus loin : soit en effet σ l'aire MPHA comprise entre la base, la courbe, l'ordonnée du sommet et l'ordonnée mobile MA. On a :

$$d\sigma = y\,dx = y\cos\alpha\,ds = ay\cos\alpha\,d\omega.$$

mais :

$$y = a\sqrt{1 - 2e\cos\omega + e^2}$$

et :

$$y \cos \alpha = \frac{y^2 + b^2}{2a} = \frac{y^2 + a^2 (1 - e^2)}{2a} = a (1 - e \cos \omega).$$

Donc :

$$d\sigma = a^2 (1 - e \cos \omega)\, d\omega$$

d'où :

$$\sigma = a^2 (\omega - e \sin \omega).$$

Par suite :

L'aire de la courbe est double de l'aire du triangle mixtiligne MAT.

La valeur de l'abscisse en fonction de ω dépend, comme il est facile de le prévoir, des fonctions elliptiques. On a :

$$dx = \cos \alpha\, ds = \frac{a (1 - e \cos \omega)\, d\omega}{\sqrt{1 - e \cos \omega + e^2}}.$$

Revenons maintenant au problème d'hydrostatique. Pour que ce problème soit déterminé, il faut donner l'écartement 2λ des parois de la caisse, la largeur $2l$ de la toile et son poids m par unité de surface, le volume 2V de l'huile correspondant à l'unité de longueur des parois et le poids spécifique $1 - p$ de ce liquide. Si les données sont quelconques, la forme d'équilibre n'est pas en général une courbe de Delaunay ; mais, quand l'écartement des parois n'est pas imposé, on peut aisément faire en sorte que ce genre de courbe réponde à la question. A cet effet, on calculera d'abord la longueur $a = \frac{m}{p}$ du demi axe de la conique génératrice, puis la valeur $\varphi = \frac{l}{a}$ de la variable auxiliaire

ω correspondant à l'un des points d'attache. La formule $\sigma = a^2 (\omega - e \sin \omega)$, qui devient ici $V = a^2 (\varphi - e \sin \varphi)$, fera alors connaître l'excentricité e. Enfin, la base du roulement s'obtiendra en portant, à partir du point d'attache, une hauteur $Y = a\sqrt{1 - 2e \cos \varphi + e^2}$ et l'écartement des parois sera égal à $2a \int_0^{\varphi} \frac{(1 - e \cos \omega) d\omega}{\sqrt{1 - 2e \cos \omega + e^2}}$. Il suffira de placer les deux parois à cette distance pour que la courbe de Delaunay se trouve réalisée.

Si l'écartement des parois était imposé, le problème serait plus difficile. Supposons, par exemple, qu'on connaisse la largeur $2l$ de la toile ainsi que l'écartement 2λ des parois, et qu'on cherche le volume d'huile $2V$: on aurait encore φ par la formule $\varphi = \frac{l}{a}$; mais, pour trouver e, il faudrait résoudre l'équation

$$\lambda = a \int_0^{\varphi} \frac{(1 - e \cos \omega) \, d\omega}{\sqrt{1 - 2e \cos \omega + e^2}},$$

ce qui nécessiterait l'emploi d'une méthode d'approximation.

Quand la conique est une ellipse, la courbe d'équilibre présente une forme sinussoïdale, et une partie seulement de cette courbe joue un rôle au point de vue mécanique. Cependant il peut arriver que le profil d'équilibre possède plusieurs ondulations successives : car, étant données les densités des deux liquides, le grand axe de l'ellipse se trouve déterminé, et d'autre part l'excentricité $e = \frac{a^2 \varphi - V}{a^2 \sin \varphi} = \frac{al - V}{a^2 \sin \frac{l}{a}}$ peut con-

server la même valeur pour des valeurs de l et de v aussi grandes qu'on le voudra : il suffit pour cela d'ajouter à l un multiple arbitraire de $2a\pi$ en ajoutant à v le même multiple de $2a^2\pi$. Ce procédé permet d'engendrer, avec la même ellipse, un profil convenant à un écartement très grand des parois ; mais il est probable qu'on n'obtiendrait pas ainsi des formes d'équilibre stable.

Quand la conique est une hyperbole, la forme de la courbe d'équilibre rappelle celle de la cycloïde allongée : il y a alors des parties bouclées, qui ne sauraient guère être réalisées mécaniquement.

Pour faire une discussion plus complète, supposons que le problème soit posé dans les conditions suivantes. La largeur de toile est donnée et l'on fait varier d'une manière continue le volume d'huile. L'écartement des parois est en même temps déterminé, à chaque instant, de telle façon que la figure d'équilibre soit une courbe de Delaunay : il s'agit de trouver les formes successives de cette courbe. La largeur de toile, $2l$, restant invariable ainsi que le grand axe $2a$ de la conique génératrice, il en est de même de la valeur $\varphi = \frac{l}{a}$ que prend la variable auxiliaire ω à la rencontre de la paroi. L'excentricité e est liée au volume d'huile V par la formule :

$$e = \frac{\varphi}{\sin \varphi} - \frac{V}{a^2 \sin \varphi}.$$

e décroît donc constamment à mesure que V augmente, et devient négatif dès que V surpasse $a^2\varphi$. Dire que e est négatif, c'est dire que c est pris négativement.

et par conséquent, en vertu de nos conventions, c'est dire que la courbe de Delaunay est engendrée, au point de départ, par un foyer situé à la distance $a+c$ de la base.

L'ordonnée à la paroi, $Y=a\sqrt{1-2e\cos\varphi+e^2}$, ne peut jamais s'annuler, pourvu que $\sin\varphi$ ne soit pas nul. Elle a pour dérivée par rapport à e : $\frac{dY}{de}=a\frac{e-\cos\varphi}{\sqrt{1-2e\cos\varphi+e^2}}$. Elle passe par le minimum $a\sin\varphi$ quand l'excentricité passe par la valeur $\cos\varphi$. A ce moment, le rayon de courbure, précédemment calculé, devient infini, et il y a inflexion aux points d'attache.

La distance h du sommet de la courbe à la ligne de séparation des deux liquides est $h=a-c=a(1-e)$. Cette hauteur varie constamment en sens inverse de l'excentricité, et par suite dans le même sens que le volume d'huile 2V.

La distance verticale $Y-h$ des points d'attache au sommet, autrement dit la *flèche* de la courbe, a pour dérivée par rapport à e :

$$\frac{dY}{de}-\frac{dh}{de}=\frac{a}{\sqrt{1-2e\cos\varphi+e^2}}\left(e-\cos\varphi+\sqrt{(e-\cos\varphi)^2+\sin^2\varphi}\right).$$

Cette dérivée ne s'annule pour aucune valeur de e, et la flèche varie constamment dans le même sens que l'excentricité.

L'écartement des parois, $2\lambda=2a\int_0^{\varphi}\frac{(1-e\cos\omega)\,d\omega}{\sqrt{1-2e\cos\omega+e^2}}$,

a pour dérivée :

$$2\frac{d\lambda}{de} = -2ae\int_0^{\varphi}\frac{\sin^2\omega\, d\omega}{(1-2e\cos\omega+e^2)^{\frac{3}{2}}}.$$

Cette dernière intégrale étant toujours positive, l'écartement varie en sens inverse de l'excentricité quand celle-ci est positive, et dans le même sens quand elle est négative. Pour $e = o$, il y a un minimum, qui est :

$$2\lambda = 2a\int_0^{\varphi} d\omega = 2a\varphi$$

Ceci posé, admettons d'abord, pour fixer les idées, que φ soit compris entre o et $\frac{\pi}{2}$, et faisons croître e à partir de l'infini négatif. Lorsque e est très grand négativement, le radical $\sqrt{1-2e\cos\omega+e^2}$ diffère peu de $e\sqrt{1-2\frac{\cos\omega}{e}}$. Pour que les ordonnées soient positives, il faut prendre : $-e\sqrt{1-2\frac{\cos\omega}{e}}$. On a alors, approximativement :

$$y = -ae\sqrt{1-\frac{2\cos\omega}{e}} = -ae\left(1-\frac{\cos\omega}{e}\right) = -ae + a\cos\omega,$$

et :

$$x = a\int_0^{\omega}\cos\omega\, d\omega = a\sin\omega.$$

d'où :

$$x^2 + (y+ae)^2 = a^2.$$

D'après cela :

La forme limite est donnée par un arc de cercle de rayon a.

Ce résultat pouvait être en partie prévu : car les ordonnées étant infinies, il en est de même du volume d'huile, et en pareil cas le poids de la toile est négligeable vis-à-vis des poussées hydrostatiques, qui n'éprouvent elles-mêmes que des variations relativement insensibles. Mais nous voyons en outre que le rayon de la circonférence est égal à a, et que telle est la condition pour que la circonférence puisse être regardée comme la limite d'une courbe de Delaunay.

Faisons maintenant varier e depuis $-\infty$ jusqu'à -1. L'excentricité étant inférieure à l'unité en valeur absolue, la conique génératrice est une hyperbole. La courbe tourne sa convexité vers le haut ; la partie utile n'a ni points doubles, ni tangentes verticales. Quand e atteint la valeur -1, l'hyperbole se trouve infiniment aplatie, et l'on a :

$$x = 2a \sin \frac{\omega}{2}, \qquad y = 2a \cos \frac{\omega}{2}.$$

La courbe d'équilibre est de nouveau un arc de cercle ; mais le rayon est doublé. En même temps, l'écartement des parois, qui était primitivement $2a \sin \varphi$ ou bien $4\,a \sin \frac{\varphi}{2} \cos \frac{\varphi}{2}$, se trouve porté à $4\,a \sin \frac{\varphi}{2}$.

L'excentricité, continuant à croître, passe de -1 à o. La conique génératrice est devenue une ellipse, qui s'arrondit de plus en plus. La courbe de Delaunay continue à tourner sa convexité vers le haut ; mais elle s'aplatit progressivement. Pour $e = o$, elle se réduit à une ligne droite. A ce moment, le poids de la toile est exactement équilibré par la poussée. L'écar-

tement des parois atteint en même temps sa valeur maximum, $2a\varphi$.

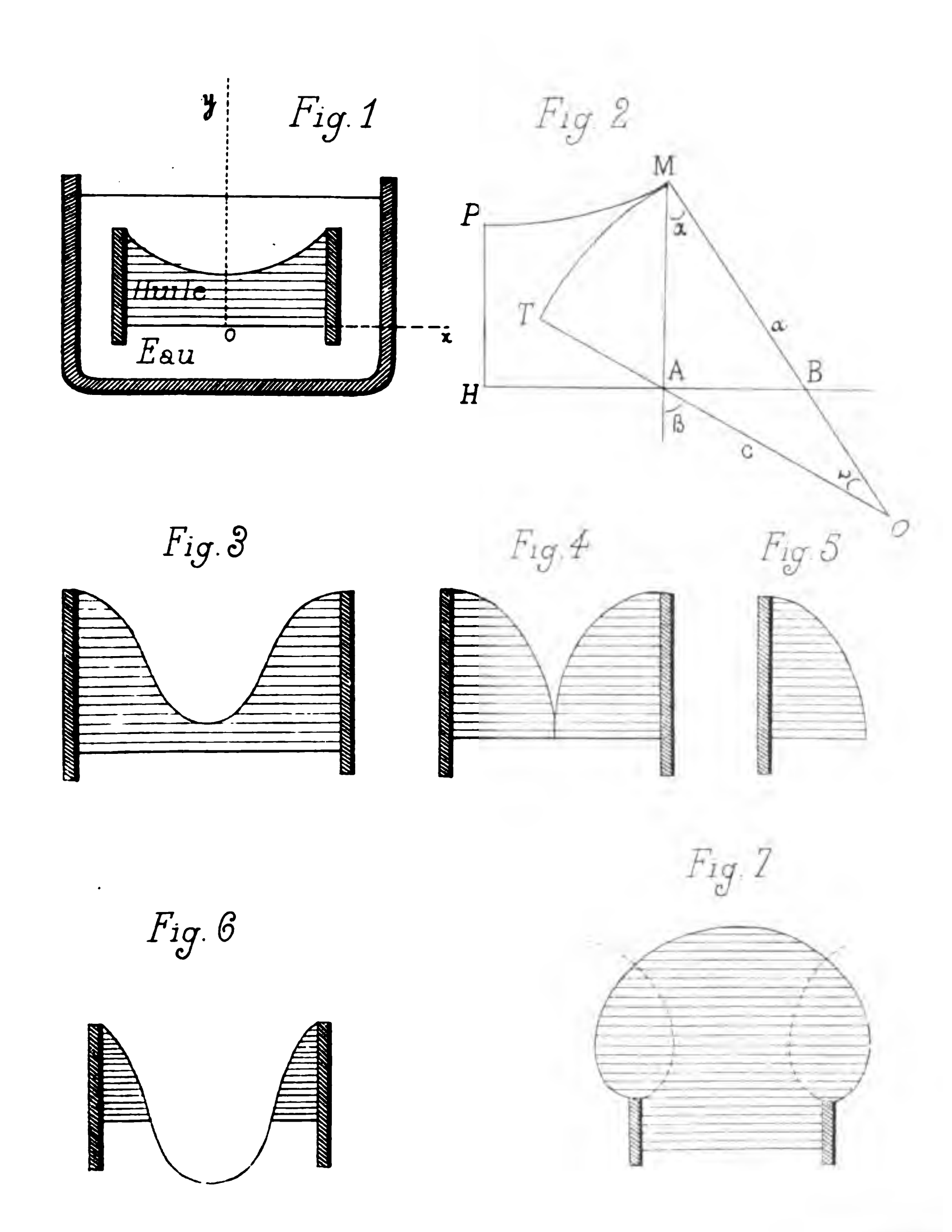
L'excentricité devient ensuite positive, et par conséquent la courbe est décrite, au point de départ, par le foyer le plus rapproché de la base. Elle est d'abord entièrement concave vers le haut ; mais, au moment où l'excentricité de l'ellipse atteint la valeur $\cos\varphi$, il y a inflexion aux points d'attache. Ensuite la toile devient convexe vers le haut au voisinage de ces points (fig. 3) ; en même temps elle se creuse de plus en plus au milieu, et les points d'inflexion se rapprochent de l'axe de symétrie. Pour $e = 1$, la toile prend la forme de deux arcs de cercle symétriques, de rayon $2a$, tangents l'un à l'autre au point le plus bas (fig. 4). Celui-ci se trouve alors au niveau de la surface de séparation des deux liquides.

Il importe de remarquer que, dans cette position limite, la toile n'éprouve aucune tension au point le plus bas et que par conséquent ses deux moitiés sont devenues indépendantes l'une de l'autre. L'une de ces moitiés pourrait être supprimée (fig. 5) sans troubler l'équilibre de l'autre.

Supposons enfin que e dépasse l'unité. La conique génératrice devient de nouveau une hyperbole, le point de rebroussement de la fig. 4 se trouve théoriquement remplacé par un point double : la toile devrait être nouée. Mais les conditions mécaniques du problème ne sont plus les mêmes : en effet, d'après les formules établies, la flèche $h = a\ (1 - e)$ devrait devenir négative, et cette condition est incompatible avec la continuité de la toile, puisque l'ordonnée,

positive aux points d'attache, ne peut à aucun moment s'annuler. Voici comment les choses se passent en réalité. Pour augmenter l'excentricité e, nous avons à diminuer le volume d'huile $2V$. Ce liquide se trouve alors séparé en deux volumes égaux V, qui vont se loger dans les encoignures (fig. 6), et la partie moyenne de la toile, étant entièrement plongée dans l'eau, prend la forme d'une chaînette. Dans ces conditions, la courbe de Delaunay ne peut plus fournir le profil d'équilibre, même pour les parties de la toile baignées par les deux liquides : car il faudrait pour cela que la tension fût nulle à la rencontre du plan de séparation de l'eau et de l'huile, et il est clair qu'il n'en est pas ainsi.

La discussion précédente a été faite dans l'hypothèse où φ serait inférieur à $\frac{\pi}{2}$. Admettons maintenant que φ soit supérieur à cette limite, et prenons immédiatement le cas où l'on aurait $\varphi = \pi$. Pour $e = \infty$, on a encore la forme circulaire, mais ici la circonférence est complète, les parois de la caisse sont infiniment rapprochées. L'excentricité venant à croître, les parois s'écartent ; mais la toile continue à les déborder (fig. 7). Aux points d'attache, la tangente est constamment horizontale, en vertu de la formule $\operatorname{tg} \alpha = \frac{e \sin \varphi}{1 - e \cos \varphi}$ qui donne ici $\operatorname{tg} \alpha = o$. Il n'y a d'exception que pour l'instant où e passe par la valeur -1. A ce moment, la toile a la forme d'une demi-circonférence de rayon $2a$, convexe vers le haut. Puis, pour les valeurs plus grandes de l'excentricité, on retrouve des formes analogues à celles de la figure (3), avec tangentes hori-


Fig. 1
y
Huile
o
x
Eau
Fig. 2
M
P
α
T
a
A
B
H
β
c
ω
O
Fig. 3
Fig. 4
Fig. 5
Fig. 6
Fig. 7

zontales aux points d'attache, et la discussion se continue comme dans le cas précédent.

Enfin, si φ est supérieur à π, la forme limite d'équilibre, pour $e = \infty$, ne peut plus être une circonférence de rayon a, sans quoi l'écartement des parois deviendrait négatif; en pareil cas, la courbe de Delaunay cesse d'être applicable dès que l'excentricité dépasse une certaine limite.



MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

ÉTUDES ANGLO-NORMANDES

GÉROLD LE GALLOIS

(Suite) (1)

Par M. A. JOLY
Membre titulaire

II.

UN ÉMULE DE THOMAS BECKET. — LA VOCATION DE GÉROLD. — SES DÉBUTS. — SITUATION RELIGIEUSE, INTELLECTUELLE ET MORALE DU PAYS DE GALLES.

Il n'est guère d'homme, quelque obscur qu'il soit, qui n'ait eu son jour ; il y a eu dans sa vie quelque événement qui l'a illuminée tout entière, auquel il aime à se reporter et à ramener la pensée des autres, auquel il reviendra sans cesse quand arriveront les redites de l'âge. Ce jour-là, il croit avoir donné sa mesure ; c'est la grande date de sa vie. Plus sa carrière, du reste, a été modeste, plus les points lumineux y sont rares, et plus ce grand jour lui devient précieux.

(1) Voir les *Mémoires* de 1887-88.

C'est pour le peintre médiocre, tel tableau qui, par hasard, a fait sensation et qu'il a toujours plus ou moins recommencé depuis ; pour le banquier, cette grande affaire qu'il a enlevée à ses rivaux, et qui, du petit agioteur qu'il était, a fait de lui un des princes de la finance ; pour un général, cette bataille où il s'est révélé. Si Xénophon a eu la retraite des Dix mille, le prince de Condé Rocroy, Bonaparte la campagne d'Italie ; l'oncle Toby de *Tristram Shandy* a le siège de Berg op Zoom.

Le grand événement de la vie de Gérold, c'est la longue lutte qu'il a soutenue pour l'évêché de Saint-David, lutte où il trouvait presque toujours devant lui, comme le marquait son frère Philippe, l'archevêque de Cantorbéry, le roi, la puissance royale et l'Angleterre tout entière, et où, le plus souvent, il n'avait pour lui personne. Lui-même a signalé, à plusieurs reprises, l'inégalité des deux adversaires, l'un tout puissant, l'autre misérable (1). C'est un général plein de qualités, mais qui n'a ni soldats ni alliés. Pour des alliances, il en a de naturellement indiquées qui n'ont pas manqué à Thomas Becket, les ennemis du roi d'Angleterre, le roi de France et le Pape. Mais une alliance est un contrat ; on n'y est recherché, bien accueilli, que lorsqu'on apporte quelque chose. Or, qui s'inquiétait de ce pauvre petit peuple du pays de Galles, de ce pauvre évêché tout à fait perdu au plus profond de ce pays sauvage, par delà l'Angleterre normande, sur la mer d'Irlande ?

(1) V. t. III, p. 103, et fin de l'*Itinéraire*.

Quelle force, quel secours apportait-il? Ce n'était pas un allié qui s'offrait, mais un client assez misérable, dont la défense était périlleuse et ne pouvait rapporter aucun profit. Gérold est absolument ignoré du roi de France, et nous verrons qu'il trouve dans le pape un médiocre appui.

Quant à ses soldats, il est à chaque engagement tout de suite abandonné par eux, désavoué par ceux dont, avec une abnégation chevaleresque, il a pris la défense et qui ne veulent pas être défendus, et qui parfois même ne comprennent pas qu'on les défende, qui ne se soucient pas de leurs droits et sont les premiers à dire qu'ils n'en ont pas. Gérold se verra dans cette situation bizarre et ridicule d'un avocat qui, plaidant avec chaleur pour ses clients, les entendrait tout à coup crier bien haut qu'ils n'entendent pas qu'on parle pour eux et que leur cause est tout à fait mauvaise. Cela crée pour lui une sorte de donquichottisme que ses adversaires ne manqueront pas de ridiculiser.

Et, en effet, le droit pour lequel nous verrons Gérold s'engager si vaillamment, qu'il ira défendre à Rome, et qu'il est prêt à soutenir jusqu'au martyre, n'était pas un de ces droits certains, incontestés, qui font que l'on a autant d'alliés qu'il y a de cœurs amis de la justice. Cette primatie du siège de saint David, les évêques de Cantorbéry prétendaient qu'elle n'avait jamais existé. Et Gérold lui-même ne pourra produire les titres de ses revendications. Tout ce qu'il pouvait invoquer en leur faveur, c'est que de tout temps il s'était trouvé des hommes pour affirmer ce droit, le revendiquer et en empêcher la prescription ; c'est que

de tout temps, avec cette fidélité aux causes perdues qui est un des traits de la race, il s'était trouvé des Gallois pour y croire, pour croire à la primatie de Saint-David aussi énergiquement et avec la même persévérance qu'à l'existence d'Arthur après tant de siècles. Malheureusement, ce rapprochement était celui que ne manquaient pas de faire de leur côté, mais dans un sentiment tout autre et fort irrévérencieux, les adversaires de Gérold, qui se moqueront de sa *chimère galloise;* c'est celui que fera le chapitre de Saint-David lorsque, las de la guerre, effrayé, pliant devant les menaces royales, il abandonnera son champion.

Gérold ainsi, à un certain moment, se trouvera tout seul à soutenir les droits de Saint-David et à y croire. Il sera forcé de confesser lui-même qu'il ne peut produire aucun titre, qu'ils ont péri dans les longues guerres soutenues par les Gallois contre les envahisseurs de leur pays, qu'ils ont disparu dans le naufrage de la nationalité galloise ; ce qui pouvait bien être vrai, mais qui devait singulièrement gêner la bonne volonté pontificale.

Le droit eût-il été moins douteux, et Gérold eût-il pu réussir à le faire triompher, on ne sait trop jusqu'à quel point il eût fallu applaudir à son succès. Cette église de Saint-David que Gérold veut délivrer, qu'il veut élever sur le pavois, faire reine et maîtresse, n'a, d'après son témoignage même, que des clercs indignes. « Cette lumière qu'il veut élever sur le chandelier », il faut non-seulement l'attiser, mais la rallumer sans cesse, elle n'est encore qu'ombre et ténèbres. Il faudrait que Gérold fût à la fois le Grégoire VII et le Tho-

mas Becket de son peuple. L'église d'Angleterre de Henri II et de Jean sans Terre est évidemment supérieure à l'église Galloise du même temps. Le triomphe de celle-ci eût été, à certains égards, le triomphe de la barbarie sur la civilisation. Abaissé par une longue oppression, le clergé de Galles, d'après la peinture que nous en fait Gérold lui-même, avec sa grossièreté, son ignorance, sa *matérialité*, n'était pas dans une situation à faire souhaiter une église nationale. C'eût été un guide moral et intellectuel très insuffisant.

Enfin, ce qui fut très heureux pour la personne de Gérold, mais très malheureux pour la place qu'il devait tenir dans l'Histoire, la destinée ne semble pas l'avoir pris au sérieux. L'Histoire ne tient qu'un compte médiocre des bonnes volontés ; elle garde ses couronnes pour autre chose. Pour recueillir un homme et lui donner place parmi ses héros et ses martyrs, elle demande qu'il ait plus complètement payé de sa personne : le bon vouloir n'y suffit pas, il y faut la conclusion tragique. Or, Gérold avait bien des chances d'y échapper. Appartenant à la race des conquérants de l'Angleterre, ses relations de famille ou d'amitié avec quelques-uns des hommes au pouvoir lui assuraient de secrètes sympathies et des ménagements que n'avait pu trouver le martyr saxon. Gérold a joué les Thomas Becket, mais sans avoir la fin de Thomas Becket. Il a ressemblé à un acteur qui passe par toutes les émotions et les péripéties de son rôle, mais qui, la représentation finie, rentre paisiblement chez lui et achève bourgeoisement la nuit dans son lit. Gérold a représenté le personnage d'un évêque persécuté, mais

sans jamais connaître au vrai les réalités de la vie et de la mort d'un évêque martyr

Il nous faudra donc, dans tout ce récit, distinguer entre la cause et l'homme. La cause est discutable; l'homme est digne de tout intérêt. Il est impossible à la longue de ne pas sentir une vive sympathie pour celui qui a montré, avec un parfait désintéressement, tant de résolution, tant de dévouement, tant de ressources d'esprit, tant de tenacité, un courage que rien n'ébranlera, ni les menaces, ni les terribles inimitiés qu'il est certain d'encourir, ni l'emprisonnement, ni les privations, ni les dangers de toute sorte, ni les voyages incessants dans les conditions les plus pénibles, ni la ruine (1). Sans espoir, sans soutien, abandonné de tous, il luttera pendant des années entières, se prodiguant de toutes les manières; démarches, dépenses, écrits de toutes sortes, livres de polémiques, invectives, plaidoyers, lettres, il n'épargnera rien. On ne peut que regretter, avec son dernier éditeur, qu'il n'ait pas consacré à quelque cause supérieure cette activité et ces efforts.

Gérold avait de bonne heure manifesté sa vocation religieuse. Il en apporte de naïfs témoignages. Tout

(1) On est toujours frappé de voir avec quelle facilité ces hommes du moyen âge se décidaient aux plus longs voyages, dans un temps où les voyages étaient si difficiles, si pénibles, hérissés de tant d'obstacles, entourés de tant de dangers, et demandaient un si long temps. Nous verrons ici, par l'exemple même de Gérold, combien de tribulations le voyageur pouvait rencontrer sur sa route.

enfant, lorsqu'il jouait avec ses frères, que ceux-ci, fidèles aux instincts de leur race, s'amusaient à bâtir avec du sable des châteaux-forts ou des palais (on voit que les jeux des enfants se sont ressemblé de tous les temps), il construisait de petites églises. Un peu plus tard, une nuit que, par un accident ordinaire à cette date et en ce pays, on signalait une brusque invasion de l'ennemi, et que, dans le château-fort, tout le monde courait aux armes, lui, demandait tout en larmes qu'on le conduisît à l'église, située pourtant en dehors de l'enceinte et dans un endroit fort exposé ; l'enfant, par un instinct qu'on regarda comme miraculeux, ne croyait trouver que là son salut. Frappés de ces tendances si étrangères à celles de son entourage, son père et sa famille ne l'appelaient que le petit évêque.

Du reste, les conditions de la vie de l'Église à cette date étaient telles que ses membres pouvaient, soit dans les luttes contre le pouvoir temporel et pour le maintien des droits et privilèges ecclésiastiques, soit dans les combats de la scholastique, déployer autant de dispositions batailleuses, autant de vigueur d'âme, autant d'ardeur, et parfois courir autant de dangers que leurs frères restés dans le siècle. Gérold devait en être lui-même un exemple.

Une vocation si marquée n'avait pas eu de peine à se produire. Neveu de l'évêque de Saint-David (1) ou

(1) Saint David, dont il sera souvent question dans cette histoire, à seize milles d'Haverfordwest, à vingt-six kilomètres de Pembroke, est une petite ville de 3,000 habitants, située auprès de la mer et célèbre encore aujourd'hui par sa cathédrale, dont

Mynyw (Menevia), David (1) fils de Gérold de Windsor, second mari de Nesta, Gérold, au retour de ses études à Paris, vers 1172, à l'âge de vingt-cinq ans, avait été bientôt pourvu de bénéfices considérables en Angleglelerre et dans le pays de Galles. Dès ce moment, il prend le rôle qui sera celui de sa vie presque entière ; et pour justifier cette faveur, nous le voyons se faire le champion des droits et des privilèges de son église.

Il n'y avait pas longtemps que Thomas Becket

le clocher a cent deux mètres d'élévation. Le siège épiscopal de Saint-David donne droit à la pairie et rapporte 112,000 livres de rente. — Un cap voisin porte le nom de Saint-David.

(1) Ce personnage nous a été peint sous des couleurs très diverses, et dans cette diversité même, on retrouve le souvenir des luttes de race qui avaient signalé son élection. Chanoine de l'église de Saint-David et archidiacre de Keirdigan, quand il avait été question de le nommer au siège vacant, une grande division s'était faite dans le chapitre. Les chanoines gallois voulaient un Gallois pur et sans mélange de race ; les Normands et les Anglais portaient David qui tenait aux deux races par ses attaches de famille. David l'emporta et occupa le siège pendant vingt-sept ans et quelques mois. Gérold nous le peint comme un prêtre modeste et simple, content de son sort, administrant avec soin sa pauvre église, ne commettant ni exactions, ni rapines, ni extorsions, fuyant tous les abus si ordinaires à cette date, ménageant ses clercs et ne leur ayant demandé d'aide qu'une fois en vingt-sept années ; lorsqu'il fut appelé au concile de Tours par Alexandre III, il aurait accepté pour les frais de son voyage, avec de grands témoignages de reconnaissance, ce que chacun voulut bien lui offrir de son propre mouvement. Cependant, il faut ajouter qu'il est présenté sous un tout autre aspect dans une biographie qui semble écrite par un chanoine de son église. On nous le montre élu contre le vœu de la majorité des chanoines, par les intrigues

était mort, victime de son zèle à défendre contre les empiètements du pouvoir royal les libertés ecclésiastiques. Il n'était pas dans le clergé une jeune âme un peu haute, un peu éprise d'honneur, qu'un pareil exemple, l'enthousiasme qui l'avait accueilli, la gloire qui s'était attachée au nom du martyr, ne dût enflammer du désir de l'imiter. Ainsi fera Gérold. Tout plein de souvenirs classiques, et s'appliquant avec un naïf enthousiasme les beaux traits par lesquels Lucain signale le grand rôle de Caton, il nous déclare qu'il pensait n'être pas né pour lui seul mais pour sa patrie, et qu'il résolut de faire servir sa vertu au profit de tous (1).

C'est d'abord dans la défense des intérêts matériels de l'Église qu'il signale son zèle, et il y porte une ardeur

de l'archevêque Thibaut, sous la promesse d'abandonner l'instance formée par son prédécesseur Bernard pour revendiquer le pallium pour l'église cathédrale de Saint-David, distribuant les biens de l'Église à ses fils, à ses filles quand il les marie, à ses neveux, distribuant les fiefs qui en relèvent à ses oncles, à son frère, nommant ce dernier sénéchal de toute sa terre, poussant les tenanciers à faire hommage à lui-même des fiefs qu'ils tenaient de l'église, ne tenant aucun compte de la résistance des chanoines, et profitant pour en triompher de l'exil de Thomas Becket, enlevant aux gardiens du chapitre le sceau et le livre des domaines, *liber possessionum quod appellatur graffium.* Traduit devant le chapitre après la mort de Thomas Becket, sous vingt-sept chefs d'accusation, il aurait demandé grâce et promis de tout restituer (V. *Gér. Camb. Opera*, t. III, p. 431).

(1) Il met en prose à son usage les vers de Lucain : « non sibi sed patriæ natus, et in commune bonus totis nisibus esse proponens. »

et une vaillance qui sentent autant leur chevalier que l'homme de l'autel. Nous trouvons dans le récit de ses prouesses un piquant tableau de la vie de l'église à cette date et en ce pays.

Gérold s'est aperçu que grâce à la négligence ou peut-être à une prudence excessive des prélats, qui redoutent les résistances violentes de leurs ouailles, certaines dîmes ne sont plus perçues. Il va signaler le fait à l'archevêque de Cantorbéry, Richard, primat d'Angleterre (Gérold à ce moment ne songe pas encore à contester cette primatie), et légat du Saint-Père. Le prélat le charge d'une délégation pour faire rentrer les Gallois dans le devoir et réprimer quelques autres abus. Gérold, par ses éloquentes admonestations, ramène les gens de Pembroke et de Cardigan à l'acquittement de la dîme des laines et des fromages. Seuls les flamands de Ross, colons militaires établis par les rois anglais sur les frontières du pays, dans une situation semblable à celle des anciens confins militaires d'Autriche, avaient prétendu se soustraire à cette pieuse redevance. Excommuniés pour leur refus, ils avaient, grâce à l'intervention de Henri II, obtenu d'être relevés de la sentence d'excommunication par l'archevêque de Cantorbéry. Mais ils devaient bientôt expier leur résistance « sacrilège, » aux grands applaudissements de Gérold, qui n'hésite pas à reconnaître là une punition divine. En effet, à la faveur des troubles et du désordre qui suivirent la mort de Henri II, les Gallois envahirent le comté de Ross, et se faisant très volontiers, probablement sans avoir, autant que Gérold, conscience de leur rôle provi-

dentiel, les exécuteurs des vengeances divines, ces Gallois qui, selon la remarque de notre auteur, avaient eux-mêmes volontairement, en entendant « la parole d'un « homme de bien », acquitté la dîme de leurs laines, ravirent tous les moutons et les laines de ceux qui n'avaient pas voulu en donner la dîme à Dieu et à l'Église. » « Ainsi, ajoute-t-il, comme le dit saint Augustin, ce que ne reçoit pas le Christ est pris par le fisc. On donne à un soldat impie ce qu'on ne veut pas donner au prêtre. »

Du reste, avec une vaillance digne de sa race, Gérold accepte la lutte aussi bien contre les hauts barons normands que contre les pauvres paysans Gallois ou les aventuriers flamands, lançant contre eux les foudres de l'excommunication et les amenant à merci, ne craignant pas même de s'attaquer au haut shériff du comté, Guillaume Karquit. Celui-ci, voulant sans doute éprouver le nouvel official à peine échappé des bancs, et marquer tout son mépris pour lui, avait fait enlever huit paires de bœufs du prieuré de Pembroke. Sommé trois fois de les rendre, il avait toujours refusé et annonçait des violences nouvelles. Gérold le menace de l'excommunication, et comme Guillaume répondait qu'il ne serait pas assez audacieux pour lancer l'anathème sur un connétable du roi dans son propre château, Gérold lui fit annoncer que, lorsqu'il entendrait sonner à triple volée toutes les cloches du couvent, il pourrait savoir qu'il était excommunié ; et, dès le retour de ses messagers, Gérold, en présence des moines et de tous les clercs du pays, les cierges allumés, lançait la redoutable sentence. Dès le lendemain,

le châtelain épouvanté accourait auprès de l'évêque David et, en présence de son adversaire triomphant, venait solliciter l'absolution, restituant le bétail volé et offrant son dos aux verges.

Sans vouloir rien ôter au courage de Gérold, et seulement pour saisir au passage les mœurs du temps et du pays, il convient de noter que Gérold, dans cette vaillante revendication des droits de l'Église, se sentait soutenu par une famille puissante, toujours prête à prendre pour lui fait et cause. Cela montre de quelle façon se défendaient à cette date les intérêts de l'Église. Ce n'était pas seulement par les moyens évangéliques, par la persuasion, par les armes à demi-morales encore de l'excommunication, que Gérold faisait triompher ses droits; il n'hésitait pas à faire appel au bras séculier. C'était avec une forte troupe d'hommes armés qu'il se mettait en possession de certaines églises comme celle de Talachar. Et comme un certain Richard fiz Tancrède, un des seigneurs puissants du pays, disait que s'il avait été prévenu, il eût bien empêché la prise de possession, menaçant de mort Gérold et ceux qui l'accompagnaient, une grande querelle s'était élevée; une scène violente avait eu lieu entre barons. Odon de Kerreu, cousin de Gérold, et Philippe de Barri, son frère, les propres gendres de Richard, lui avaient dit durement qu'il eût à se taire et à rétracter ses folles paroles, parce que la vengeance qu'on avait prise de la mort d'un autre Gérold, frère aîné d'Odon, surpris et tué par les gens de Ross qui avaient payé cet exploit de la mort de plus de deux cents des leurs dans un seul jour, ne serait rien à côté

de celle qu'on ferait de Gérold, s'il venait à être tué par Richard et les siens.

Aussi empressé, du reste, à accueillir le repentir qu'à frapper les coupables, Gérold nous raconte comment, à la grande admiration de son évêque, il est allé, bravant une effroyable tempête devant laquelle reculaient tous ses compagnons, porter le pardon à des paroissiens qui demandaient à être relevés de l'excommunication, « ne voulant pas faire perdre une heure à ceux qui confessaient leur faute. »

Gérold n'avait pas tardé à recevoir le prix de sa vaillance. Après cette brillante campagne, il avait été, sur les instances du primat d'Angleterre lui-même, récompensé de son zèle par la collation de l'archidiaconat de Breicheiniog (1), enlevé à un prêtre concubinaire, qui, non content de persister dans son scandale, bravait et insultait l'archevêque.

Ce n'était pas une petite affaire que de prendre possession d'un archidiaconat. Certains districts refusaient de recevoir Gérold, prétendant que les archidiacres ne les visitaient pas et s'en remettaient à leurs officiers. Comme Gérold déclarait qu'il était prêt à user de tous ses droits, et se préparait à les soutenir en personne, dans un district sauvage et tout boisé, il trouve, à l'entrée d'une grande forêt qu'il devait tra-

(1) « Breicheiniog, sur les rivières Usk et Houddu, dans une belle vallée entourée de montagnes majestueuses. » Nous trouvons le nom écrit de bien des façons : Breicheiniog, Brecheniauc ; dans des lettres officielles du roi Jean : Brekeinou, Brechinou, Brechinhou, Brichunou, Brecheino, Brechinniho. Gérold écrit Brechene.

verser, des messagers qui lui déclarent qu'il y a des inimitiés traditionnelles entre sa famille et certaines grandes familles du pays, que le bruit de sa venue les a réveillées, que ses ennemis l'attendent au passage, en armes, embusqués dans les bois. Gérold poursuit bravement sa marche ; mais les gens qu'il a envoyés en avant sont accueillis à coups de flèches et de lances, et lui-même trouve toutes les portes fermées ; il est forcé de se réfugier dans l'église et de faire camper ses chevaux dans l'enceinte respectée du cimetière. Le prince du pays, Cadwallan, fils de Madoc, son parent, dut venir lui-même faire lever le siège.

Il fallait ainsi à chaque instant et à tout propos livrer de véritables batailles. Gérold, du reste, est toujours prêt à payer de sa personne. Il nous a raconté avec de longs détails une de ces expéditions, marquant les étapes, indiquant les lieux où il a campé, décrivant soigneusement le champ de bataille ; c'est un vrai bulletin militaire. On voit qu'il y a pris un singulier plaisir, et que le vieux sang des conquérants et des Gallois batailleurs a dû, ce jour-là, couler plus joyeusement dans ses veines.

C'était contre un adversaire ecclésiastique qu'il défendait cette fois les droits de Saint-David. En effet, quelque temps après la mort de son oncle David, en 1176, l'évêque de Saint-Asaph avait voulu profiter de la vacance du siège pour empiéter sur ses droits. Un jour, on vient en grande hâte annoncer à Gérold qu'il se prépare ainsi à se saisir de l'église de Kerri, limitrophe des deux diocèses, mais qui de tout temps avait relevé de celui de St-David, et qu'il doit le

dimanche suivant venir faire acte de possession en célébrant la dédicace de l'église, et qu'on ne saurait l'arrêter, si l'archidiacre ne se présente en personne pour soutenir les droits de son évêché ; le danger était d'autant plus pressant qu'on savait qu'une fois cette première usurpation tolérée l'évêque était prêt à revendiquer tout un vaste territoire. Sans se laisser détourner par les inquiétudes et les représentations de son entourage, Gérold se met aussitôt en campagne, franchissant forêts et rivières. Il envoie convoquer de tous côtés les clercs de la contrée, et leur dit de venir se grouper autour de lui. En même temps, il fait prévenir les chefs du pays, Énid Clut et Cadwallan, les priant de lui envoyer un certain nombre de leurs hommes en armes et à cheval, pour lui donner assistance au besoin, et soutenir les droits de Saint-David. Car on disait que l'évêque de Saint-Asaph amenait avec lui des forces considérables.

Ainsi renforcé, et gagnant de vitesse son adversaire, il se présente le matin du dimanche à l'église de Saint-Michel de Kerri, se fait livrer les clefs, et, sans perdre de temps, faisant sonner les cloches en signe d'investiture et de possession, il y célèbre solennellement la messe. Et, quand l'évêque arrive à son tour, sans se laisser intimider par ses protestations, ni ses menaces, ni par l'excommunication qu'il lance contre les ennemis de Saint-Asaph, il contraint son adversaire à une retraite précipitée qui se change bientôt en pleine déroute.

En soutenant si vaillamment contre l'évêque de Saint-Asaph les privilèges de Saint-David, Gérold avait

bien cru travailler pour lui-même. C'était lui, en effet, qu'après la mort de son oncle, en mai 1176, le chapitre avait désigné pour occuper le siège vacant. Une pensée patriotique semblait avoir guidé les chanoines. L'église de Saint-David, en effet, nourrissait en secret, depuis longtemps, une haute ambition. Elle prétendait, en s'appuyant sur des titres plus ou moins positifs, être la métropole indépendante du pays de Galles et, à ce titre, se soustraire à la suprématie du siège de Canterbury. Déjà quelque temps auparavant, profitant de ce que Huguccione, cardinal du titre de Saint-Ange, légat du pape en Angleterre, tenait à Londres un concile général du royaume, quelques jours après Pâques, les chanoines étaient venus lui porter leurs doléances ; et pensant, avec quelque apparence de raison, que Rome devait favoriser l'avénement d'un dignitaire de plus, qui, avec son église, relèverait d'elle directement, ils avaient réclamé sa protection pour les droits métropolitains de Saint-David. L'évêque, bien que le premier intéressé, s'était abstenu, ne voulant pas manquer au serment qu'il avait, avec plus ou moins de spontanéité, prêté, au moment de sa consécration, de ne point relever ces prétentions de son siège ecclésiastique. Mais il était mort bientôt après, et nul ne semblait mieux que son neveu en état de faire revivre ces droits abandonnés par lui.

La fermeté et l'énergie que de tout temps et naguères encore Gérold avait montrées à revendiquer les droits de l'Église en général, et ceux de Saint-David en particulier, la conviction où l'on était qu'il ne laisserait périr aucun de ses priviléges, l'estime dont il jouissait,

l'autorité que lui donnaient sa naissance, son origine galloise, ses liens de parenté avec les plus nobles familles du pays, tout le désignait. Aussi, peu après la mort de l'évêque, quinze jours après la Pentecôte, sans paraître songer qu'aucune nomination ou élection ne se faisait plus en Angleterre sans qu'auparavant on fût allé trouver le roi ou son chancelier, qu'on lui eût annoncé la mort de l'évêque et demandé son assentiment pour procéder à une élection nouvelle, les chanoines de Saint-David s'étaient réunis, et, après une longue délibération, ils avaient nommé leurs quatre archidiacres, afin que le roi désignât entre eux l'homme de son choix, et qu'il fût alors procédé solennellement à son élection.

Malgré cette quadruple désignation, la préférence du clergé de Saint-David n'était point douteuse. Les trois autres élus ne pouvaient le disputer à Gérold, ni pour la situation sociale, ni pour la fortune, ni pour la considération personnelle. Leur désignation n'avait eu d'autre but qu'une apparente concession faite à la prérogative royale. Le public ni les élus eux-mêmes, ne s'y étaient trompés; et, dans un élan de patriotique enthousiasme, les chanoines, comme si l'élection eût été régulièrement accomplie, ayant entonné incontinent le cantique d'actions de grâces, le peuple, qui se tenait aux portes du chapitre, proclamait que Gérold était le seul élu, le seul digne de l'être.

Gérold, qui avait alors trente ans à peine, avait été tout d'abord charmé du choix du chapitre; mais dès le soir il avait compris tout le danger de cet entraînement, de cette élection imprudente et précipitée. Aussi

dès le lendemain matin, entrant dans le chapitre, annonçait-il, en présence des chanoines ébahis, et qui essayèrent de combattre sa résolution, qu'il renonçait à la nomination faite en sa faveur.

Mais le coup était porté. Le roi, à la première nouvelle de l'élection, avait vu là un mépris de l'usage et de ses droits. Il s'était regardé comme personnellement outragé. Entrant dans une de ces fureurs qui lui étaient familières, il avait ordonné qu'on privât les chanoines de leurs terres et de leurs revenus, et juré que, puisqu'ils avaient voulu le mettre en dehors de l'élection, il les mettrait absolument en dehors de la nomination.

Mais c'était contre Gérold surtout qu'éclatait sa colère, plus profonde et plus persistante. En vain l'archevêque de Cantorbéry, Richard, et presque tous ses suffragants, consultés par le roi et fidèles à l'usage de choisir dans l'Église même un successeur, s'il s'y trouve un candidat qui ne soit point indigne, le désignent au choix du roi, vantant ses mérites professionnels, sa science religieuse, son ardeur et sa vaillance. Henri II ne les appréciait que trop ; il savait que nul ne serait plus disposé à revendiquer cette « chimère galloise » qu'il ne voulait pas admettre, et n'était plus en état de faire valoir ces prétentions. Il voyait dans son élévation au siège de Saint-David « un amoindrissement de la couronne d'Angleterre et de la primatie de Cantorbéry. » Il ne voulut donc tenir aucun compte de la recommandation des évêques, déclarant nettement que tant qu'il vivrait, il ne permettrait semblable chose, et qu'il n'entendait pas « en donnant

une tête au pays de Galles, dresser un archevêque contre l'Angleterre. » Il avouait confidentiellement à l'archevêque et à ceux en qui il avait le plus de confiance, qu'il ne saurait voir sans inquiétude à Saint-David un prélat allié à Rhys et à toutes les grandes familles du pays de Galles, et dont il connaissait trop la décision et la droiture, que ce serait armer les résistances des Gallois et augmenter leur orgueil. Il fallut que Gérold se contentât de cet hommage arraché au roi, « aveu plus flatteur, lui disait un des évêques qui le recueillirent, aveu plus flatteur qu'un évêché, à plus forte raison que ce pauvre évêché du pays de Galles. »

Épouvanté de la colère royale, le chapitre de Saint-David n'avait plus songé qu'à la désarmer. Repentants et suppliants, chanoines et archidiacres s'étaient attachés aux pas du roi, le suivant de place en place, se déclarant prêts à accepter l'évêque qu'il voudrait nommer. Il consentit enfin à les recevoir au château de Winchester. Pour marquer d'une façon plus éclatante son mépris pour eux, il les avait convoqués dans sa chambre, et là il leur ordonna d'élire sur l'heure un moine obscur de Citeaux, Pierre de Leia, prieur de Wenelock. Ils s'empressèrent d'obéir, tout tremblants, et trop heureux de racheter à ce prix leurs biens et leurs vies, et oubliant pour longtemps leur rêve de la primatie de Saint-David.

Dans cette ruine de ses espérances, Gérold était tombé noblement. Avant même que les préférences royales se fussent déclarées, abandonnant son propre intérêt pour ne songer qu'à celui de son Église, il avait

supplié l'archevêque et le légat de prendre en main la défense de ses libertés et d'y faire nommer au moins « un homme de bien qui ne fût pas inconnu de son troupeau, ni étranger à la langue de son peuple. » Quand le nouveau prélat eut été désigné, laissant de côté tout sentiment de dignité froissée, il lui faisait des ouvertures pour l'engager, au nom de Dieu et de saint David, à ne pas prêter, lors de son sacre, le serment funeste de renoncer à soutenir les droits de son Église.

Peine inutile. Le nouveau prélat n'était pas fait pour goûter de si hardis conseils. Gérold l'a fort maltraité en ses écrits. En faisant la part de ses ressentiments, on reste en droit de croire que le portrait n'est pas absolument calomnieux, que Pierre de Léia pratiquait mal la résidence, qu'entouré de parents pauvres et de familiers affamés, entre autres un certain Osbert et un Jocelyn, objets ordinaires des invectives de Gérold, il s'occupait de son troupeau surtout pour le tondre. C'est lui qui a posé devant notre auteur pour la peinture que nous retrouverons plus loin de ces administrateurs infidèles, aliénant les terres et les droits de leur église, pleins de complaisance et de douceur pour les riches et les puissants, en échange rudes et impitoyables pour les faibles.

Gérold avait demandé des consolations à l'étude. Dès la fin de 1176, après l'installation du nouvel évêque, il était retourné aux écoles de Paris et y avait complété son instruction par l'étude du droit et de la théologie.

De retour en Angleterre en 1180, il avait été accueilli

avec grand honneur par l'archevêque Richard. Une éclatante réparation lui était réservée. L'accord n'avait pas été long entre le chapitre de Saint-David et son nouvel évêque. Les chanoines avaient osé envoyer au Concile de Latran, en 1179, des délégués qui avaient hardiment et solennellement réclamé les droits métropolitains de leur église, tandis que, retenu par son serment, l'évêque lui-même gardait le silence. En guerre ouverte avec le chapitre, Pierre de Léia avait fini par abandonner son siège et se réfugier en Angleterre. Sur les conseils de l'archevêque de Cantorbéry, et rendant sans doute à contre-cœur un public hommage à son ancien concurrent, reconnaissant la considération dont il jouissait, il l'avait nommé administrateur-général du diocèse de Saint-David. C'était pour Gérold une brillante revanche. Il disposait de tout au temporel et au spirituel, à l'exception des sacrements que les seuls évêques peuvent conférer. Mais l'accord entre l'évêque et son représentant ne devait pas être de longue durée, et Gérold ne devait pas jouir longtemps en paix de cette situation. A peine en sûreté dans un couvent d'Angleterre, Pierre de Léia s'était empressé d'en profiter pour suspendre ou excommunier quelques-uns des chanoines et des archidiacres de St-David sans les avoir entendus ni appelés. Se rangeant du parti de ceux qu'il se croyait en droit de regarder encore comme innocents, Gérold prend auprès de l'archevêque de Cantorbéry leur défense avec succès, oubliant volontairement ce jour-là qu'il ne voulait pas reconnaître la suprématie de l'archevêque sur Saint-David. Il donnait, nous dit-il, par cette volontaire

abdication, une preuve éclatante de son dévouement à son église, aimant mieux la défendre comme simple particulier que, en gardant un titre officiel, l'opprimer ou se ranger du moins du côté des oppresseurs.

Puis poussant plus loin sa victoire, il essaie d'obtenir l'annulation de toutes les aliénations faites par l'évêque. Grâce à l'entremise de grands personnages un rapprochement se produit. Gérold amène l'évêque à tenir à Saint-David un synode, le dernier qu'il ait rassemblé : on revient sur toutes les usurpations de l'évêque sur le chapitre, du chapitre sur l'évêque, des chanoines entre eux. Un accord se conclut avec serments entre le chapitre et l'évêque, avec toute satisfaction pour Gérold lui-même. Un apaisement et une réconciliation générales succèdent à tant d'orages.

Gérold nous assure que sa considération grandissait tous les jours. Henri II étant venu sur les frontières du pays de Galles, pour le pacifier, avait, sur l'avis de ses barons, appelé l'archidiacre auprès de lui et le comblait de marques d'estime. Il se plaisait à louer la pureté de ses mœurs, sa modestie (c'est Gérold qui nous l'apprend) sa fidélité, et déclarait qu'il ne lui connaissait qu'un défaut, sa parenté avec Rhys le prince gallois. Il voulait probablement arracher Gérold à son pays où il pouvait être encore une occasion de trouble et le gagner tout à lui. Cédant avec grand regret, nous dit Gérold, aux instances et aux prières d'Henri II, il se laissa enfin attacher à la cour et devint un des chapelains du roi en 1184. Celui-ci l'emmena avec lui en Normandie la même année.

Une vie nouvelle commence pour Gérold. Il va, sous

l'œil du maître, se trouver mêlé aux grandes affaires du temps et courir la carrière des honneurs et de la richesse. Le voilà devenu *prélat de cour*. Et ce n'est pas là un anachronisme. Henri II a véritablement une cour (1); c'est là déja qu'est le centre des faveurs, la source des grandes fortunes. Un caprice du maître suffit déjà pour faire celle d'un homme du jour au lendemain. A voir dans les écrivains de ce temps comme on s'occupe de la Cour, comme elle intéresse toutes les imaginations, comme les ambitieux de toutes parts s'y précipitent, on se croirait déjà au temps de Louis XIV. La cour et les courtisans ne tiennent pas plus de place chez les écrivains du XVII[e] siècle que chez ceux du XII[e]. Si Bossuet et Bourdaloue en signalent les intrigues, si La Bruyère lui consacre tout un chapitre, les moralistes du XII[e] siècle ne lui font pas une guerre moins vive. Sans parler des attaques isolées, passagères, Jean de Salisbury et Gautier Map ont écrit tous deux un traité spécial : *Vanités des gens de Cour*, *De nugis Curialium*; un poète a écrit contre eux toute une satire en vers latins.

Seulement il ne faut pas oublier que Henri II est un Louis XIV du XII[e] siècle, avec toutes les étrangetés et toute la rudesse du temps. Le grand roi eût éprouvé de singuliers étonnements en voyant le cortège de son prédécesseur anglais. En effet, si l'on s'en rapporte au tableau qu'en trace Pierre de Blois, qui parlait d'après sa propre expérience et se retirait de la cour abreuvé

(1) V. notre travail sur *Benoît de Saint-More et le Roman de Troie*, t. I, p. 69. Paris, Vieweg, 1870, et *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVII, p. 112 et suiv.

de dégoûts, si l'on en croit ses peintures qui peuvent paraître quelque peu exagérées, mais qui sont parfois d'un haut comique, d'un singulier relief et d'une saisissante moralité pour les ambitieux, c'était là une tenue de cour singulière, une vraie cour de roi de la Bohème. A côté de splendeurs très réelles, avec un vrai déploiement de grandeur royale, à côté des évêques et de tout le clergé de cour et des officiers de toute sorte, avec tout le pompeux entourage officiel, le roi trainait à sa suite tout un monde d'histrions, de mimes, de baladines, de bouffons, de chanteuses, de barbiers, de teneurs de brelans, de cabaretiers, de devins, de vauriens de toute sorte.

Et qu'était-ce que les *déplacements* solennels de Louis XIV à côté de ceux de Henri II d'Angleterre ?

C'était une race tempêteuse que celle des Plantagenets et qui n'avait pas pour rien dans les veines une part du sang de Robert le Diable. La violente nature, les caprices effrénés que nous voyons éclater dans leur histoire en sauvages transports, se faisaient jour jusque dans les moindres détails de l'existence journalière. Henri II, en particulier, mettait à de terribles épreuves l'activité de ses courtisans. Il était dévoré d'un besoin incessant de mouvement, par instinct de nature, et pour triompher d'une obésité menaçante, héritage du Conquérant, car la matière abonde chez tous ces hommes. Les Plantagenets, comme leurs aïeux maternels, sont énormes. Gérold nous signale comme des raretés ceux qui n'ont pas un ventre débordant, ceux chez lesquels il garde des proportions modestes et naturelles : « medio vero (corpore) quod plerisque sine

lege turgescere solet, naturaliter et modeste substricto. » Malgré son énorme corpulence, toujours sur pied (Pierre de Blois nous dit qu'il ne l'a jamais vu assis que quand il était à table ou à cheval), en dehors de ses guerres incessantes, se livrant avec fureur à des chasses violentes, arpentant sans repos ses vastes états, il lassait sa cour entière; Henri II avait inventé les mobilisations hâtives.

Il semblait se faire un jeu de dérouter toutes les attentes, de démentir toutes les promesses. Un jour, il faisait annoncer qu'on se mettrait en route de bon matin. Dès l'aurore, tout le monde était sur pied, immobile, silencieux, attendant, les sommiers et les charriots chargés, les courriers dormant sur la selle, les marchands de cour inquiets, tout le monde s'interrogeant du regard : le roi en profitait pour dormir la grasse matinée. Avait-il, au contraire, fait annoncer la veille à son de trompe qu'on demeurerait le lendemain, le roi tout à coup se ravisait et partait avant le jour. Aussitôt il faut que tout le monde se hâte, bêtes de somme, voitures, cavaliers, tout se heurte, tout se choque, c'est un tapage d'enfer. D'autres fois, pendant que le roi dormait encore, une voix se faisait entendre, annonçant la ville où l'on devait se rendre. Aussitôt cavaliers et fantassins s'agitent, tout le monde se presse en tumulte. Les courriers des courtisans, leurs maréchaux des logis s'élancent; et, quand ils ont dû faire à peu près toute la traite, le roi a changé d'avis et s'est arrêté dans un endroit où il n'y a qu'une maison et tout juste assez de vivres pour lui. Pierre dit que s'il osait, il croirait que Sa Majesté se fait une

joie des embarras et des peines de ses courtisans. Il leur faut en effet, au milieu des ténèbres, à travers les bois, courir à trois ou quatre milles de là chercher l'abri de quelque taudis, et « souvent on voyait les courtisans se disputer à coups d'épée un bouge dont n'auraient pas voulu des porcs. » Tout le monde était dispersé et on était quelquefois deux ou trois jours à se retrouver soi et les siens. Aussi avait-on souvent ce spectacle hautement comique et digne de fixer l'attention d'un Saint-Simon ou d'un Labruyère, de grands seigneurs ou de prélats s'en allant à la chasse aux renseignements et les sollicitant humblement des marchands suivant la cour et des filles de joie, les seuls qui fussent dans le secret des déplacements de Sa Majesté. Pierre de Blois nous peint avec une désolation comique le misérable état au milieu de tout cela des courtisans qui, s'étant fait saigner ou ayant pris médecine, se voient forcés de partir au risque de leur vie pour ne pas perdre les bénéfices de leur assiduité. Il assure que les chevaux y étaient plus heureux que les hommes ; eux, au moins, pouvaient se reposer le dimanche. Il est tellement las et désolé de ces éternelles allées et venues, qu'il adresse à Dieu une prière fervente pour qu'il ramène le roi à plus de tranquillité et qu'il prenne enfin en pitié les malheureux que la nécessité force à se traîner à sa suite.

Ce qui ajoutait à leurs infortunes, c'est que les employés de cour et les valets voyant le mépris du maître pour son entourage et sa profonde indifférence pour les vexations qu'il pouvait endurer, s'en donnaient à cœur joie, rançonnant à plaisir et avec l'impudence la

plus éhontée tout ce qui avait affaire au roi. Les ambitieux et les solliciteurs devaient gagner les gardiens des grandes et des petites portes, *junitores*, *ostiarii*, et les chambellans (camerarii). Si on ne les paye grassement on trouve toujours le roi endormi, ou malade, ou au conseil. Ils vous tiennent à la porte, dans la boue et sous la pluie, et pour plus de chagrin laissent entrer à votre barbe votre adversaire. Chacun des grands officiers du roi a sa cour particulière où se répètent les mêmes abus. Pierre de Blois se plaint surtout des maréchaux (distributeurs de logis) toujours prêts à tendre la main et à oublier vite ce qu'on leur avait donné, pour rançonner de nouvelles victimes; il faut sans cesse entretenir leur bienveillance. Pierre prétend avoir vu de grands personnages ayant acheté fort cher un des logements de la cour, leur digestion à peine commencée, ou même quand ils venaient à peine de s'installer à table, ou troublés dans leur premier sommeil, être brutalement jetés à la porte avec leurs chevaux et leurs bagages, sans pouvoir retrouver leurs effets, et ne pouvoir même, malgré leur richesse, retrouver un gîte pour la nuit.

Pierre de Blois ne nous a pas fait une peinture plus avantageuse des délicatesses de la cuisine du roi. Le service de la bouche à la cour de Henri II paraît avoir été des plus médiocres et parfois même des plus meurtriers. On nous assure qu'on y sert un pain lourd (*plumbeum*) mal fait, mal levé, mal cuit, mêlé d'ivraie, un vin aigre, tourné, rance, piqué et éventé. Pierre prétend avoir vu souvent servir aux plus grands seigneurs un vin si trouble qu'on ne pouvait le boire que

les yeux fermés et les dents serrées, en frissonnant et faisant la grimace, le cribler plutôt que le boire. La bière qu'on sert à la cour est horrible au goût, abominable d'aspect. La multitude qui s'y presse est cause qu'on y débite indifféremment les animaux de consommation sains et malades; on y vend des poissons de quatre jours qu'on n'en paie pas moins cher. L'écrivain nous assure que les serviteurs royaux s'inquiètent peu de la mort ou de la maladie des malheureux convives, pourvu que la table du maître soit richement dressée avec de nombreux services ; que les invités s'y gorgent de cadavres corrompus, et que la mauvaise qualité des viandes servies en ferait périr un grand nombre si l'exercice impitoyable auquel on les soumet ne combattait les dangers et les excès de leur gloutonnerie. Il assure que, s'il a plu au prince de faire quelque part une station de quelques jours, la cour y laisse une foule de mourants (1).

(1) Nous voyons dans Pierre de Blois que beaucoup de gens trouvaient très condamnable la vie des clercs attachés à la cour, cour des princes ou cour des prélats. V. *Patri Blesentis Epist.* 6, p. 934. — Il note que l'institution canonique défend de promouvoir les clercs de cour, clericos curiales. V. encore Epist. 14, p. 942, ad Sacellarios aulicos regis Anglorum : « Je savais que la vie de cour est la mort de l'âme. Je songeais qu'il est damnable à un clerc de se mêler aux affaires de cour ou du siècle. Infortuné, devais-je chasser et jeûner dans les camps pour la perte de mon âme et de mon corps, afin d'avoir la satisfaction de nourrir des troupeaux d'hommes et de bêtes de somme? Est-ce que c'est une gloire pour l'homme de nourrir des hommes et des bêtes? — Les courtisans ressemblent à l'araignée qui tire sa toile du plus profond de ses entrailles pour prendre une misérable mouche. — Saluto vos et *militiam* vestram, ne dicam *malitiam* curialem. »

En faisant la part des exagérations possibles chez un écrivain obéissant à des rancunes personnelles, on voit que la fortune, à la cour de Henri II, vendait chèrement ses faveurs. On voit en particulier à quelles rudes épreuves, au milieu de cette existence, décousue, désordonnée, excessive, pouvaient être soumis les clercs et même les prélats suivant la cour et lancés dans la voie de l'ambition, et comme il leur fallait faire souvent bon marché de leur dignité et du soin de leurs aises.

Gérold, cependant, y demeura douze ans, de 1184 à 1196. Il semble y avoir été sur un très bon pied, attaché au roi « ad latus regis », sur un ton de libre familiarité avec lui. Lorsque le patriarche Xéraclius vient en Angleterre, en 1185, solliciter les secours du roi Henri II pour la Terre-Sainte, nous voyons Gérold se lever en présence de tous les courtisans et adresser au roi un discours où il essaie de lui faire apprécier l'honneur que cette requête du patriarche assure à lui et à la nation. Il faut ajouter que son éloquence est couronnée d'un succès médiocre, et que Henri, prince éminemment pratique et quelque peu sceptique, réplique en riant que si le patriarche ou d'autres viennent lui rendre visite, c'est plutôt dans leur intérêt que dans le sien. Gérold insiste, et avec une franchise et une hardiesse qu'on ne trouverait guère dans les courtisans d'un autre temps, il lui dit : « Vous devriez considérer que c'est votre intérêt et un grand honneur que vous ayez été choisi par dessus tous les autres souverains pour rendre à la chrétienté un tel service. » A quoi le roi, encore peu convaincu,

répond en raillant : « Voyez-vous ces clercs comme ils sont hardis à nous pousser à la bataille et au danger, pendant qu'ils sont eux-mêmes exemptés de toute part aux coups. Ils ne courront pas à la bagarre s'ils peuvent l'éviter. »

Gérold semble à ce moment tout à fait acquis à la cour. Il dédie au roi Henri II la *Topographie de l'Irlande*, avec cette formule : « A l'illustre roi des Anglais Henri II, *son* Gérold, illustri Anglorum regi *suus* Giraldus. » Au devant de *la Conquête*, on trouve une préface très louangeuse en l'honneur de Richard. comte de Poitou, roi désigné, où, en proclamant hautement sa vocation littéraire, l'auteur s'annonce comme le futur historiographe de la maison royale.

Gérold était chargé de plusieurs missions. Et ce qui semble indiquer que la défiance qu'on lui marquait naguère avait tout à fait disparu, c'est que nous le voyons assister, à Hereford, à une conférence entre Rhys fiz Griffin, le prince du South Wales, et les commissaires royaux, l'archevêque Baudoin et le grand justicier Ranulf de Glanville.

En 1185, le roi l'attachait à la personne de son fils Jean, âgé alors de dix-huit ans, qu'il envoyait achever la soumission de l'Irlande avec une des plus belles expéditions qu'y eût encore envoyées l'Angleterre, avec une flotte magnifique qui, partant de Milford Haven emportait trois cents chevaliers, une foule d'archers à cheval et de gens de pied, et le lui donnait pour conseiller. Henri II pensait probablement que les relations de parenté de Gérold avec la plupart des chefs normands qu'on voulait ramener sous la suzeraineté royale

rendraient le premier abord plus facile et aideraient au succès du jeune prince. Ne serait-ce pas à cette occasion qu'il aurait conçu la première idée de son livre sur l'*Éducation d'un prince, de Principis Institutione?*

Gérold se fera l'historiographe de l'expédition.

Le prince Jean lui offrait successivement deux évêchés, celui de Fern et celui de Lechelin. Gérold les refusait par un sentiment qui fait le plus grand honneur à son cœur et à sa clairvoyance. Averti par ses propres sentiments et par l'exemple même des Gallois, il comprenait avec quelle patriotique tendresse un peuple à la veille de perdre son indépendance en devait défendre le dernier reste dans l'indépendance de son église (signalé par A. Thierry, t. III, p. 201). Lui qui, en ambitionnant l'évêché de Saint-David, voulait avant tout se faire le champion des revendications nationales, des droits d'une église opprimée, il ne voulait pas être pour un autre peuple, un instrument d'oppression. « Je refusai, dit-il, parce que les Irlandais, de même que les Gallois, n'accepteront jamais un étranger pour évêque, à moins d'y être obligés par la violence du pouvoir public. »

Laissant le prince Jean retourner en Angleterre dans l'hiver de 1185, il demeure en Irlande, prenant en 1186 la parole au concile de Dublin, mais surtout, à ce qu'il semble, livré à des préoccupations littéraires.

En effet, il a trouvé dans cette expédition, où il a tenu une certaine place, un sujet favorable, à propos duquel il va déployer des qualités qui n'appartiennent qu'à lui, et créer un genre. C'est de ce voyage, en effet, que devaient sortir deux de ses œuvres les plus im-

portantes, dont l'une surtout, la plus originale qu'il ait composée, a le plus contribué à sauver son nom de l'oubli. Il resta dans le pays jusqu'au lendemain de Pâques 1186, rassemblant tous les matériaux de son livre, qu'il va continuer dans le pays de Galles, et qui, à peine terminé, devait lui fournir l'occasion d'un de ses plus éclatants triomphes. C'est en effet aux environs de la Pentecôte de l'an 1186 que se place cette scène qui tient une si belle place dans sa biographie, cette lecture solennelle de la *Topographie de l'Irlande* qu'il a faite à Oxford.

Il allait bientôt faire partie d'une autre expédition et y acquérir une gloire nouvelle. Henri II, qui tout d'abord n'avait prêté qu'une attention médiocre à l'appel désespéré des chrétiens d'Orient et à la voix du pape qui l'invitait à faire prêcher une croisade, tout à coup saisi d'un beau zèle, avait pris la croix à Gisors, en Normandie, et était revenu au printemps en Angleterre, présider un concile dont le principal objet avait été d'organiser la croisade. Elle avait été prêchée dans le pays de Galles par l'archevêque de Cantorbéry, en personne, Baudoin (1), accompagné de Ranulf de

(1) Baudoin, nommé archevêque de Cantorbéry en 1184, à la mort de Richard. C'était un prélat pieux, lettré, plein de bonté, à qui l'on ne reprochait que de pousser cette bonté à l'excès. On disait qu'il avait été meilleur moine qu'abbé, abbé qu'évêque, évêque qu'archevêque. On disait que le pape Urbain lui avait écrit : Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Baudoin, moine plein de ferveur, abbé ardent, évêque tiède, archevêque relâché, salut. On lui reprochait de n'avoir pas su garder les conquêtes que Thomas

Glanville, grand justicier d'Angleterre et de toute la pompe que nous avons dite, quand nous avons parlé des talents oratoires de Gérold. Henri II, prince éminemment politique, avait probablement été heureux de profiter de cette occasion de la croisade pour accomplir une solennelle et pacifique invasion du pays de Galles. L'expédition, en effet, avait pénétré jusqu'au plus profond du pays, vrai voyage de découverte que nul Anglais n'avait pu réaliser jusque-là, et dont Gérold devait être l'historien, comme pour la conquête de l'Irlande (1). Gérold figurait au premier rang des prêtres qui aidaient l'archevêque dans cette pieuse mission, et il avait eu, comme nous l'avons montré (2), une grande part dans le succès de l'entreprise. Seulement, on peut remarquer aussi qu'à ce moment, le champion de St-David semble avoir faibli et abdiqué, au moins momentanément, ses espérances et ses prétentions. En effet, Baudoin, le premier des archevêques de Cantorbéry qui eût pénétré dans le pays de Galles, pour affirmer hautement la suprématie longtemps contestée de son siège, avait soin de célébrer la messe en grande pompe au grand autel de chacune des quatre églises cathédrales du pays de Galles et de s'abstenir dans toutes les autres. Accepté sans protestation, le fait, était une reconnaissance tacite par les évêques du pays de sa suprématie. Gérold n'en indique aucune, et lui-même,

Becket avait payées de son sang et d'avoir laissé retomber en servitude l'Église d'Angleterre. Baudoin mourut en novembre 1190.

(1) V. Ger. Camb. Op., tome VI. *Itinerarium Kambriæ.*

(2) V. *Mém. de l'Académie de Caen,* année 1887-88, p. 173.

en si bons termes avec Baudoin, ne paraît pas avoir songé à attrister son voyage par aucune revendication. Dans le récit qu'il a donné du fait, il s'est borné à l'enregistrer, sans ajouter un seul mot pour discuter ou protester (1). Ce qui est assez curieux à noter, c'est que dans la seconde rédaction de son livre, qui a paru en 1197, au plus fort de ses combats pour la primatie de Saint-David, la phrase a disparu (2). Elle est rétablie dans la troisième réduction donnée en 1214, alors que Gérold avait renoncé à toute revendication du siège.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre les rois de France et d'Angleterre, l'archevêque et Ranulph de Glanville avaient suivi Henri II sur le continent, et Gérold les avait accompagnés sur leur demande. Mais ces marques d'honneur étaient tout ce qu'il devait retirer de son séjour à la cour. Il se plaint amèrement de Henri II, qui n'a rien fait pour lui ; il l'accuse d'ingratitude. Mais il croit voir là un système du roi, qui voulait tenir en haleine ceux qui dépendaient de lui, et se plaisait à mettre en pratique un conseil de sa mère, disant que les princes devaient traiter leurs serviteurs comme leurs faucons, qu'il ne fallait jamais les gorger pour qu'ils fussent plus ardents à la chasse.

Il ne devait pas être beaucoup plus heureux sous

(1) « In singulis cathedralibus ecclesiis tanquam investiture signum missam celebravit. »

(2) Le fait est relevé par le dernier éditeur de Gérold (V. *Gir. op.*, t. VI, p. 46, Londres, 1868). Je m'empresse de noter à ce propos que chacun des volumes de cette édition est accompagné de précieuses et substantielles préfaces et notes des éditeurs, MM. Brewer, Dimock et Edwards.

Richard Cœur de Lion. A la mort de Henri II, 1189, sur l'avis de l'archevêque de Cantorbéry, Gérold avait été envoyé par le nouveau roi pour veiller au maintien de la paix dans les Marches de Galles, où l'on craignait quelque émotion à l'occasion du changement de pouvoir. Bientôt Richard, partant pour la croisade, confiait l'administration de l'Angleterre à son chancelier, Guillaume de Longchamp, et lui adjoignait l'archidiacre. Celui-ci pouvait avoir quelques remords de ne pas prendre part à la sainte expédition, lui qui y avait si éloquemment poussé les autres et semblait justifier ainsi les railleries que lui lançait autrefois Henri II (1). Aussi demanda-t-il au légat du pape, Jean d'Anagni, à être relevé de sa promesse, alléguant que Henri II avait promis d'aider aux frais de son voyage et qu'il ne pouvait l'accomplir sans ces subsides. Il réclamait au même titre la même faveur pour son évêque, trop vieux d'ailleurs pour tenter l'entreprise. Et Gérold, à ce propos, remarque que les archidiacres d'ordinaire poussent plutôt leurs évêques à de pareilles aventures, et il veut que l'on voie là une preuve manifeste qu'il n'aspirait pas à la succession. Le légat, prenant en considération sa pauvreté et celle des Gallois, accueillait favorablement la requête, à la condition toutefois que les deux prélats concourraient à l'entretien des autres croisés et aux réparations de l'église de Saint-David, étendant à tous les croisés gallois qui les réclameraient les mêmes faveurs et les mêmes conditions.

(1) V. plus haut, p. 32.

Gérold, en ce moment, était en grande faveur et en grande familiarité auprès du prince Jean et de sa mère, la reine Éléonore, et de l'évêque de Rouen, et chargé à plusieurs reprises de missions dans le pays de Galles. Donnant au prince de sages conseils, il l'engageait, pour tenir la promesse qu'il avait faite à son frère de ne pas paraître de trois ans en Angleterre, et pour que son inaction ne fît pas un trop violent contraste avec le zèle pieux des autres princes partis pour Jérusalem, à achever la conquête et la soumission de l'Irlande. Mais Jean répondait en riant qu'il n'avait pas pour l'Irlande la même tendresse que l'archidiacre, n'y possédant pas autant de parenté.

Cependant, le justicier d'Angleterre lui offrait (1191) l'évêché de Bangor, dont le titulaire venait de mourir. Jean, la même année, lui proposait celui de Llandoff; c'était le quatrième qui lui était offert. Mais Gérold les refusait tous, assurant qu'il voulait rester tout entier à ses études.

Il semble, en effet, qu'à ce moment, il voulait y revenir, abandonnant la Cour qui n'avait réalisé aucune de ses espérances et qui l'avait abreuvé de dégoûts. Il n'avait pas tardé à trouver un adversaire dans le chancelier Guillaume de Longchamp, contre lequel il avait, du reste, lui-même soutenu un frère du roi, Geoffroy, évêque de Lincoln (1191). Gérold, dans ses écrits, a pris absolument parti contre Guillaume et satisfait largement ses rancunes. Il trace de lui un portrait grotesque. Il applaudit à sa chute, après l'assemblée de Reading, et aux outrages qu'il subit à Douvres.

Gérold avait trouvé des trahisons dans son entourage

le plus intime. Un protégé de l'archevêque de Cantorbéry, l'abbé Guillaume Wibert, abbé de Bedlesdem, qui, durant la captivité du roi Richard (1192-1193), s'était insinué dans sa confiance, et qu'il avait emmené avec lui au cours de ses missions dans le pays de Galles, avait essayé de le supplanter sur ce siège de Saint-David, objet de toutes ses ambitions. Il avait noué avec le titulaire, Pierre de Léia, auquel il faisait entrevoir l'espérance d'être promu au siège de Winchester, sa patrie, une obscure intrigue dont Gérold avait fait tous les frais. L'effet de ses menées s'était bientôt fait sentir. Les relations de Gérold et de son évêque étaient devenues chaque jour plus difficiles. Gérold, dans des lettres à l'évêque d'Hereford et au primicier et au chancelier de l'Église romaine, se plaint que l'aigreur a remplacé la confiance qu'on lui témoignait autrefois, que ses parents et lui sont l'objet d'incessantes tracasseries et de persécutions de toute sorte et tout particulièrement frappés de ces armes dont on abusait tant alors. Il assure qu'il n'est pas dans tout le pays de Galles un chevalier, petit ou grand, dont les hommes soient interdits ou excommuniés plus facilement, ou relevés plus difficilement de l'excommunication lancée, tandis qu'au contraire, il aurait droit à plus d'égards que les autres, parce qu'il avait « plus veillé, plus travaillé pour se distinguer. »

Wibert l'avait, en outre, desservi à la cour. Il prétendait que ses liens de famille avec les princes du pays le disposaient à des complicités avec eux, et que lui seul, Wibert, par sa surveillance, avait pu déjouer ses menées ; il l'accusait formellement d'avoir fomenté

la dernière révolte des Gallois. Gérold avait ainsi perdu les fruits de sept années d'assiduité à la cour, au moment même où il croyait les recueillir.

Las de toutes ces intrigues, « considérant combien sont vaines les attaches de la Cour, combien trompeuses ses promesses, combien les faveurs des princes sont mal placées et s'adressent peu souvent au vrai mérite, Gérold se résout à mettre à exécution un projet qu'il roulait depuis longtemps dans son esprit et qu'il avait commencé à réaliser, et à se retirer enfin tout à fait de cette mer orageuse. »

Il voulait retourner aux écoles de Paris. Il y était ramené par deux influences bien diverses. Ce sont d'abord les impressions très vives que lui ont laissées ses études littéraires. Il est intéressant de voir combien les esprits cultivés de ce temps se sont approprié les plus intimes pensées des anciens, et comme chez eux déjà, ainsi que plus tard chez les hommes du XVI[e] siècle, les souvenirs classiques peuvent avoir de part dans la direction de la vie. Tout plein de la lecture de Pline, qui avait été lui aussi le type du lettré, tout pénétré de son enthousiasme pour les lettres, Gérold se répétait souvent, nous dit-il, ce passage de ses lettres : « Abandonne aussitôt que l'occasion s'en offrira, le tumulte, les vaines agitations, les soins inutiles ; donne-toi tout entier à l'étude, parce que l'étude est un doux et honorable loisir, et plus beau que toute affaire » ; et encore : « Laisse aux autres les occupations inférieures et grossières, et toi, dans une haute et sereine retraite, consacre-toi à l'étude. »

Détail curieux et qui caractérise bien l'époque et le

pays, avec Pline il a un autre conseiller intime. Quand son projet est à peu près arrêté, il va trouver un pieux anachorète de Locheis, prés d'Elvein, une localité de son archidiaconé, un saint homme, plein de bonhomie, qui passait pour avoir le don des miracles et le don de prophétie. Il va prendre congé de lui et réclamer sa bénédiction, et le prie de demander pour lui au ciel la grâce de savoir et de comprendre la Sainte-Écriture, à l'étude de laquelle il voulait désormais s'adonner tout entier. Non pas la savoir, mais la garder, lui dit le saint homme ; car c'est vanité que la savoir sans la garder.

Pénétré du pieux conseil et « le méditant avec larmes, » Gérold, après avoir ramassé de tous côtés « des trésors de livres », se préparait à retourner à Paris, « jugeant (témoignage intéressant à recueillir) qu'il était doux et délicieux, non seulement d'y demeurer, mais d'y mourir. » Mais la guerre s'étant brusquement rallumée entre le roi de France et le roi d'Angleterre, 1196 (1), peu de temps après qu'elle semblait avoir été terminée par la conclusion d'une trève de cinq ans, Gérold avait dû renoncer à son projet.

Il alla à Lincoln étudier la théologie sous la direction de Guillaume du Mont, qui avait autrefois professé à Paris sur la Montagne-Sainte-Geneviève, où Gérold avait déjà suivi ses leçons.

(1) Wharton et M. Brewer donnent à tort la date de 1192. Cette année-là Richard était encore en Palestine ou prisonnier en Allemagne. C'est bien en 1196, durant l'été, que la guerre entre les deux rois recommence après avoir été terminée par une trève convertie en traité de paix le 15 janvier 1196.

La mort de son ancien compétiteur, Pierre de Léia, survenue le 16 juillet 1198, allait rouvrir devant lui la carrière de ses ambitions. Il allait voir ses espérances se réveiller pour être plus cruellement trompées, après lui avoir apporté une série d'épreuves et d'agitations incessantes. Alors commencent pour lui cinq années de luttes pendant lesquelles il devra combattre à la fois le roi et l'église d'Angleterre, courant les grands chemins, arpentant sans repos les sauvages solitudes de son pays natal, allant du Pays de Galles en Angleterre et d'Angleterre dans le Pays de Galles, franchissant fleuves et montagnes, passant la mer et faisant trois fois le voyage de Rome au milieu de fatigues inouïes et de périls de toute sorte, poursuivi, traqué, réduit à se cacher, à prendre tous les déguisements, à chercher asile dans les églises, en proie à toutes les misères, emprisonné, dépouillé de tout.

Le chapitre de Saint-David, réuni afin de pourvoir à la vacance du siège, s'était tout d'abord souvenu de son ancien élu. Gérold, en effet, est le candidat-né de Saint-David « ce qui faisait, nous dit-il, que chaque fois que le siège devenait vacant, il était exposé aux morsures de tous ceux qui l'ambitionnaient. » Le chapitre l'avait mis en tête d'une liste où figuraient Gautier, abbé de Saint-Dogmael, Pierre, abbé de la Maison-Blanche, et au dernier rang un jeune moine anglais, chanoine de Saint-David, neveu du dernier évêque et notaire de Guillaume de Ver, évêque d'Hereford, Reginald Foliot, qui semblait n'avoir aucune chance et qu'on avait placé là pour ne pas paraître exclure les Anglais. Le chapitre avait écrit

à Gérold pour le supplier de consentir à sa nomination. Et sans attendre son consentement, un peu avant la Saint-Michel, ils avaient envoyé à l'archevêque de Cantorbéry, Hubert, grand justicier d'Angleterre, deux archidiacres et quatre chanoines, porteurs des lettres de nomination : ils devaient ajouter qu'ils avaient élu Gérold à l'unanimité. En même temps, les abbés de la terre et les barons, qui n'avaient peut-être pas été étrangers à la résolution des chanoines, envoyaient au roi des lettres scellées de leurs sceaux pour demander Gérold, et ils le sollicitaient par lettres et par messagers d'aller trouver le roi, de lui rappeler les services qu'il avait rendus à lui et à son père, et de demander l'évêché pour lequel il avait l'assentiment et la faveur de tous.

Gérold tout d'abord déclina ces offres, disant qu'il tenait à sa tranquillité, à ses études, qu'un homme vraiment épiscopal ne devait pas demander, mais être demandé ; que solliciter l'épiscopat, c'était s'en montrer indigne.

Il indiquait les mêmes pensées d'abstention et de renoncement dans une lettre à l'archevêque de Cantorbéry, où l'auteur ne croyait peut-être faire preuve que d'humilité chrétienne et où il réclamait de lui la permission de se livrer tout entier à l'étude, mais que l'on voudrait voir moins humble et moins soumise. C'es qu'en effet, il faut bien le reconnaître, sous peine d'altérer la vérité, il ne faut pas s'exagérer la rigidité de conviction de Gérold. Il est capable d'héroïsme, il en fera preuve en certaines circonstances ; mais, grâce à la mobilité d'imagination qui est le fond de son

caractère, il n'y a pas en lui l'étoffe d'un Caton ni d'un irréconciliable. Il laisse voir dans ses lettres que, malgré ses colères contre Hubert en particulier, il se serait résigné sans trop de peine à être au mieux avec lui ; il se plaint des calomniateurs qui lui ont fait perdre ses bonnes grâces, en homme qui aurait consenti à les subir : il ne faut pas oublier qu'il lui a dédié la deuxième rédaction de la description de la Cambrie, après en avoir dédié une première à Geoffroy de Lincoln, et avant d'en dédier une troisième à Étienne Langton.

Hubert lui avait répondu par une lettre assez sèche et railleuse, où, en échange des félicitations que lui adressait Gérold (félicitations assez singulières, il faut l'avouer, dans la bouche du candidat des Gallois), au sujet de la sanglante défaite que l'archevêque venait d'infliger aux Gallois en Elevein, il marquait avec complaisance que les vaincus avaient été justement victimes de leur orgueil, frappés par Dieu qui se plaît à châtier et à humilier les superbes, faisant évidemment la leçon à Gérold sous leur nom. Il le complimentait assez ironiquement d'avoir pris le bon parti et choisi la part de Marie plutôt que celle de Marthe, et il ajoutait : « Quant à ce que tu me dis que tu n'as attaqué personne, ni mérité les attaques de personne, nous répondrons que tu sais si tu as fait ce que tu nous dis n'avoir pas fait. Nous ne t'accusons pas pour cela et ne t'en voulons ni à toi, ni à aucun autre, autant qu'il nous en souvienne. Adieu. »

Hubert, en effet, était l'adversaire déclaré de Gérold. Il nourrissait contre lui des ressentiments personnels,

lui reprochant d'avoir déposé un de ses favoris, ce Guillaume Wibert, abbé de Bedlesdem, que nous avons vu déjà aux prises avec Gérold. Et surtout, héritier des maximes politiques de Henri II, connaissant et redoutant l'ardeur de Gérold, il le regardait comme le plus dangereux ennemi que l'influence anglaise pût avoir en pays gallois. Dès le lendemain de la mort de Pierre de Léia, lorsqu'il était question de donner en garde le siège vacant, l'archevêque avait déclaré hautement, avec les paroles les plus outrageantes pour Gérold, que jamais, lui vivant, il n'aurait ni la garde de l'évêché, ni l'évêché lui-même. Quand les envoyés du chapitre s'étaient présentés devant lui, il avait catégoriquement repoussé leur premier élu ; et, comme ils s'étonnaient de le voir rejeter ainsi un homme recommandable, lettré, de noble naissance, il avait répondu que le roi ne voulait pas dans le pays de Galles d'évêque gallois et surtout allié aux princes du pays.

Mais s'il se désintéressait lui-même de l'élection, Gérold entendait bien cependant ne pas renoncer à y exercer sa part d'influence pour essayer d'assurer à son église les conditions les plus favorables dans le choix du nouvel élu. Nous le voyons, dans une nouvelle lettre à l'archevêque, déclarer que, malade et ne pouvant se rendre à son appel, il donnera son assentiment à l'élection qui va se faire, à condition qu'elle sera convenable et canonique, et il marque assez fièrement quelles sont à ses yeux ces conditions nécessaires. Il demande que l'élu connaisse les mœurs du pays, qu'il accepte de cœur la pauvreté de son église,

qu'on ne le voie pas aller sans cesse mendier en Angleterre, à la honte et à la confusion de son diocèse ; qu'il promette de ne pas aspirer sans cesse aux opulences anglaises. Enfin, en souvenir de l'évêque qui venait de mourir et qui avait été si funeste à son diocèse, Gérold déclarait en termes fort vifs qu'il repoussait spécialement les moines et surtout les moines noirs (1).

Médiocrement touché des avis de l'archidiacre, l'archevêque, repoussant tous les candidats gallois du chapitre, lui en proposait deux autres, anglais tous les deux, l'un son commensal et son chambellan, un certain Alexandre, dont il avait récemment fait un abbé, l'autre son médecin, prieur de Lanthony (2).

Gérold intervient encore, et après quelques phrases assez fermes, consacrées à sa propre défense, il déclare que le chapitre de Saint-David ne peut accepter ni le moine ni le médecin, qui ignorent le pays et sa langue. qui ne pourront prêcher, qui seront forcés d'entendre les confessions par interprète. Et mettant encore de côté

(1) V. Gir. Op. « Omnem cucullæ nigræ belluam. »

(2) Lanthony, dans un site pittoresque, entre Abergavenny et Monmouth, au fond d'une vallée profonde « à la place où s'était élevé l'humble oratoire de Saint-David, orné seulement de mousse et de lierre. C'était un lieu admirablement fait pour la contemplation, véritable asile de la vie canonique, dans une solitude absolue, un silence qui n'est troublé que par le bruit du fleuve Hodni. Les religieux dans leur cloître, par dessus les toits de l'abbaye, ne voient que de hautes montagnes dont les sommets semblent toucher les cieux. » On voit avec étonnement, figurer parmi les richesses végétales du lieu, signalées par Gérold, « vineas feraces. »

toute préoccupation personnelle, il déclarait que. par amour de la paix, si l'on voulait absolument mettre un Anglais à leur tête, il était prêt à l'accepter, et il désignait deux hommes au moins parfaitement dignes du siège, familiers tous deux avec la langue galloise : l'un archidiacre de Winchester, homme d'une vaste érudition ; l'autre, bien connu dans l'histoire de la littérature populaire, l'archidiacre d'Oxford, Gautier Map (1), « homme d'une libéralité connue, d'une littérature abondante, possédant l'éloquence mondaine et connaissant les mœurs des deux pays, grâce au voisinage et aux relations fréquentes qu'il y avait eues » ; et Gérold offrait d'aider de toutes ses forces à l'acceptation du chapitre.

De leur côté, les délégués du chapitre, fort en peine devant l'insistance de l'archevêque et désireux tout au moins de gagner du temps, déclaraient ne pouvoir abandonner leurs candidats, ni en accepter d'autres sans l'aveu de leurs confrères ; et comme le roi était absent d'Angleterre et que l'archevêque avait été appelé auprès de lui, on s'était séparé sans rien décider. De nouveaux candidats se présentaient. Reginald, voyant Gérold et les autres élus du chapitre repoussés, accourait auprès du roi Richard, en Aquitaine, pour essayer d'arriver par la cour. Mais déjà, l'abbé Adam de Dora, muni de lettres des seigneurs

(1) Gérold paraît avoir été en relations très intimes et très affectueuses avec le spirituel archidiacre. On les voit échanger des petits cadeaux, des vers, des compliments. Gautier avait encouragé Gérold de ses éloges (Voir Gérold, *op.*, t. I, p. 413).

et des barons des Marches de Galles, était accouru aussitôt après la mort de Pierre de Léia, apportant, pour se faire de fête, la nouvelle de la défaite des Gallois en Elevein. De plus, connaissant l'avidité de Richard et profitant de ce qu'il ne connaissait pas le pays pour faire une bonne affaire, en flattant son amour pour l'argent, il lui avait acheté à haut prix une forêt voisine de sa résidence, forêt ombreuse et giboyeuse qu'il voulait faire défricher.

Cependant l'archevêque, ne pouvant obtenir de la complaisance des chanoines l'élection qu'il désirait, avait recours à d'autres moyens, à une pression déguisée. Il leur faisait ordonner (décembre 1199), au nom du roi par le grand justicier d'Angleterre, de désigner parmi eux six « discrètes personnes » qui devraient, aux octaves de Saint-Hilaire, se rendre à Westminster, pour ensuite passer la mer et aller trouver le roi en Normandie. Sur les représentations faites par le chapitre sur sa pauvreté, le grand justicier voulut bien réduire la délégation à quatre personnes. C'était même, avec cette réduction, une lourde charge pour les représentants d'un chapitre aussi pauvre que celui de Saint-David, et nous avons là une occasion nouvelle de voir combien était abusive cette intrusion dans les affaires de l'Église d'un pouvoir aussi fantasque et aussi tyrannique que celui des Plantagenets. Nous avons déjà montré quelle fureur de locomotion avaient les princes de cette race. Aller en Normandie trouver un homme aussi remuant que Richard, c'était l'aller chercher peut-être en Anjou, en Limousin, en Guyenne ou sur quelque

champ de bataille, et au prix de combien d'embarras, de difficultés, de dangers même et surtout de dépenses énormes. Évidemment, l'archevêque comptait décourager et désespérer les chanoines et avoir raison de leur résistance en les prenant par la famine.

Ceux-ci fort en peine s'étaient hâtés d'écrire à Gérold : « Pour ne pas paraître trop rebelles et trop « Gallois, lui disaient-ils, nous nous proposons de vous « envoyer au seigneur roi avec trois autres membres « du chapitre. Ces trois porteront nos lettres de rati« fication et ne manqueront pas de presser votre élec« tion ; si le roi refusait son consentement, ce que « Dieu puisse empêcher, nous sommes absolument « unanimes dans la nomination, il n'y a aucune divi« sion entre nous ; rien ne manque que l'argent pour « les dépenses. » Et marquant encore mieux leur entière confiance en Gérold, ils ajoutent : « Envoyez-nous telle forme de pétition au roi et au justicier que vous croirez convenable pour l'occasion, et nous signerons. » Gérold aussitôt était parti pour Londres.

Cependant, les députés du chapitre, qui s'étaient rendus à Londres, avaient eu un rude combat à soutenir avec le Justicier. Celui-ci leur remontrant qu'un si long voyage était inutile quand ils y avaient si peu d'intérêts et qu'ils pouvaient si aisément s'en dispenser, les pressait d'accepter les candidats proposés par l'archevêque et de choisir entre l'abbé et le moine qui leur étaient offerts. Quant à lui, il recommandait le moine. Les députés ne s'étaient pas laissé séduire à ces propositions. Le Justicier leur répond que dans ces conditions, il n'y a qu'une chose à faire, aller trouver

le roi. En vain démontrent-ils l'impossibilité pour eux d'un tel voyage, leur situation, assez analogue à celle des rats de La Fontaine, obligés de partir sans argent, attendu l'état indigent de leur république. Tout ce qu'ils purent gagner, ce fut de voir enfin réduire à deux, par grâce singulière, le nombre des députés. Il fallut se résigner à partir.

Mais pendant qu'ils couraient à la poursuite du roi à travers la Normandie, l'Anjou, l'Aquitaine, et croyaient enfin l'atteindre en Limousin, le prince était mort (1199) et ils se trouvaient en présence d'un nouveau souverain.

Le roi Jean avait tout d'abord montré les plus bienveillantes dispositions. Se souvenant à point de la familiarité qu'il avait daigné témoigner jadis à leur élu, il avait bien voulu faire hautement l'éloge de l'archidiacre, rappeler avec empressement les services qu'il avait rendus à lui-même et aux siens, et accueillir avec faveur la demande du chapitre, des barons et des clercs. En même temps, il écrivait au grand justicier d'Angleterre, G. Fiz Pierre, comte d'Essex, de laisser les chanoines procéder librement à l'élection et de surseoir à toute démarche jusqu'au retour de Gérold, qu'il avait appelé près de lui.

Décidément la fortune semblait avoir tourné en faveur de l'archidiacre. Jean, sur ces entrefaites, était revenu en Angleterre pour se faire couronner à Westminster. Gérold le voyait et recevait de lui les mêmes assurances, que cependant, par une réserve qui eût dû l'inquiéter, cédant aux secrètes instances de l'archevêque toujours tout-puissant, le roi refusait de rendre

publiques. Gérold cependant le quittait satisfait et retournait à Saint-David, qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années ; il y était reçu avec joie par les chanoines, les clercs et le peuple.

Avec l'avènement du roi Jean, l'autorité jusque-là si redoutée des Plantagenets allait être bien ébranlée. Cet ancien révolté devait compter avec tous les éléments de révolte. Chacun en Angleterre allait se sentir prêt à oser davantage.

Le chapitre de Saint-David se préparait à procéder de nouveau à l'élection. Pour y donner plus d'éclat et de solennité, on convoquait tous les chanoines, différant quelque peu la réunion, pour donner à tous le temps de venir ou de se faire représenter ; et le jour de la fête des saints Pierre et Paul, le 29 juin 1199, Gérold était, à l'unanimité des voix, proclamé solennellement, et seul, évêque de Saint-David. En même temps, les chanoines le suppliaient de partir aussitôt pour Rome, et, échappant ainsi à cette abjuration des prétentions de son église qu'on imposait à chaque évêque nouvellement élu, d'aller demander la consécration du Souverain Pontife. Là, librement, réalisant l'espoir que, confiants en son caractère, ils avaient mis en lui depuis sa jeunesse, il revendiquerait de toutes ses forces la dignité métropolitaine de son église.

Gérold assure que ce fut seulement alors, devant cette expression si éclatante et si unanime du désir de tous, que croyant entendre dans la voix populaire la voix de Dieu « qui l'avait créé et donné à son peuple », se voyant appelé par lui à remplir cette mission toute

providentielle, pour tirer de l'humiliation sa chère église, la conduire dans des voies meilleures et soutenir l'honneur de son pays, il sentit un grand changement s'opérer dans son cœur ; il eut tout à coup l'intuition nette du rôle qu'il pouvait jouer, du service qu'il pouvait rendre à son pays, et sentant en même temps grandir sa résolution et son courage, il renonça subitement à ses projets d'étude et de retraite pour se vouer sans hésitation et sans réserve à sa tâche nouvelle, tout en sentant quelle lourde charge il allait assumer et quelles épreuves lui étaient réservées. Quelles qu'aient pu être ses fluctuations antérieures, désormais sa conduite sera assez nette et assez droite, il la paiera assez chèrement pour qu'on ne puisse douter de la sincérité de sa résolution.

C'est le moment de voir au juste ce qu'étaient ces revendications que Gérold prétendait faire valoir, à quelle situation elles voulaient porter remède et quel intérêt il pouvait y avoir pour le pays de Galles à posséder à Saint-David un siège métropolitain échappant à la suprématie du primat de Cantorbéry et ne relevant que du Saint-Siège, à se refaire ainsi une église nationale.

Il y avait longtemps déjà que les conquérants, quels qu'ils fussent, de l'Angleterre, pour achever la conquête politique et religieuse des populations belliqueuses réfugiées et refoulées dans l'Ouest, avaient cherché à étendre sur elles la suprématie du siège de Cantorbéry. Cela remontait jusqu'à l'invasion saxonne et à la conversion de l'île au catholicisme.

Les princes normands ou angevins n'avaient eu

garde d'abandonner cette utile politique. Pour étouffer toute indépendance nationale, ils avaient trouvé moyen de faire de l'organisation religieuse du pays le plus formidable des instruments de tyrannie et d'oppression.

Agents politiques plus encore qu'évêques, nommés par les rois anglais au mépris des lois canoniques, violemment implantés dans le pays soumis, bien plutôt pour le surveiller (1) et répondre de son obéissance que pour y développer l'instruction religieuse, se regardant toujours comme en exil et en terre conquise, la plupart des prélats du pays de Galles, choisis parmi les conquérants ou les étrangers, et souvent parmi les plus misérables (2), ignoraient même la langue du peuple qu'ils devaient catéchiser, n'avaient aucun lien avec lui, aucune influence morale sur leurs ouailles, ne cherchaient pas à en avoir et ne rêvaient que de résider le moins possible dans leur diocèse. Ils allaient le plus souvent qu'ils pouvaient en Angleterre chercher une existence plus douce ou suivre la cour pour mendier une translation ou essayer d'arracher au roi des

(1) Dans sa lettre au pape, où il combat l'élection de Gérold (1199), l'archevêque Hubert assure que les Gallois, descendants directs des Bretons, premiers maîtres de l'île, prétendent que la Bretagne tout entière n'appartient qu'à eux, et que si la barbarie de cette race sauvage et sans frein n'était sévèrement maintenue sous les censures ecclésiastiques par le primat de Cantorbéry, elle serait en état de continuelle révolte contre le roi, et l'Angleterre tout entière en trouble.

(2) « Un mauvais moine anglais, dit Gérold, fait un bon évêque gallois. Il n'est si misérable et si abject en Angleterre qui ne se croie digne d'un évêché dans le pays de Galles. »

grâces nouvelles et des additions de bénéfices, affectant la plus extrême indigence, au mépris de toute dignité. Et, à propos de cet oubli de la résidence, on voit comme les mêmes institutions, malgré la différence des temps, entraînent les mêmes abus. Nous trouvons une cour autour de Henri, et là, comme au temps de Louis XIV, des prélats abandonnant leurs diocèses pour courir à la source des grâces.

Cette scandaleuse situation de l'église de Galles est exposée avec une éloquente et douloureuse tristesse dans une lettre que, prenant parti pour Gérold et se faisant les interprètes des plaintes de leurs peuples, sept princes gallois adressaient au pape Innocent III, lettre qui, du reste, avec ses élégances et certains souvenirs classiques, a bien l'air d'avoir été tout au moins rédigée par notre archidiacre. Ils rappelaient que l'église galloise avait été soumise au pouvoir de l'Angleterre par la violence des rois, non par la raison ou par l'autorité du Saint-Siège. « Les primats de Cantorbéry, continuent-ils, nous imposent d'habitude des évêques anglais, qui ne connaissent ni nos mœurs, ni notre langue nationale, qui ne savent pas prêcher au peuple la parole de Dieu dans sa langue et ne peuvent entendre les confessions que par interprète. Ce n'est pas par des élections canoniques, mais par intrusion et violence qu'ils les mettent en possession de leurs sièges, ou s'ils font quelques élections, ce n'en est qu'une ombre. Ils appellent nos clercs en Angleterre, et là, dans la chambre du roi, les forcent à se choisir pour pasteurs les membres les plus méprisés du clergé anglais. En outre, les évêques qu'on nous

donne ainsi et qui ne sont que des préfets anglais, ne peuvent aimer ni nous, ni notre terre; ils poursuivent nos personnes d'une haine instinctive; ils ne recherchent pas le profit des âmes, ils veulent seulement nous commander et non pas nous servir ; ils n'exercent pas le ministère pastoral chez nous ; tout ce qu'ils peuvent nous ravir par les voies les plus mauvaises, ils le portent en Angleterre, et là, dans les abbayes et les terres que les rois anglais leur concèdent pour qu'ils puissent en sûreté, nous lançant leurs traits de loin et en fuyant, à la façon des Parthes, nous excommunier chaque fois qu'ils en ont reçu l'ordre, ils dévorent en paix le fruit de leurs rapines (1). »

« Les terres que jadis vos prédécesseurs avaient prodiguées avec une pieuse largesse aux églises cathédrales du pays de Galles, ceux-ci n'ayant aucune tendresse pour la patrie, les vendent, les donnent, les aliènent aux clercs comme aux laïques. Et nous-mêmes, à cause de cela », continuaient les princes, heureux de trouver en passant cette patriotique et religieuse excuse à leurs propres usurpations et aux pillages dont ils étaient coutumiers, « nous, de notre côté, voyant tout donné en proie, nous enlevons aux églises (2) et nous occupons leurs terres. Ce qui fait que les églises de Galles sont réduites à la dernière

(1) V. Gir., Op., t. III, p. 244.—A. Thierry, t. III, p. 208, a cité seulement quelques phrases de cette lettre et en a changé ainsi le caractère.

(2) Cet aveu par trop naïf, rappelant la confession du lion de la fable, révèle bien encore la main du rédacteur.

pauvreté et à la dernière misère, tandis que si elles avaient de bons et dignes prélats, elles seraient glorieuses et riches. En outre, chaque fois que les rois d'Angleterre se lèvent contre nous, aussitôt les archevêques de Cantorbéry frappent de l'interdit toute notre terre. Et nous, qui ne combattons que pour défendre notre patrie et notre liberté, ils nous excommunient nominativement et enveloppent notre nation tout entière dans la même sentence ; et ils en font lancer de semblables par nos évêques qu'ils nous imposent à leur guise, comme nous l'avons dit, et qui leur obéissent volontiers en cela. Et ainsi il arrive que, chaque fois que dans les combats engagés pour la défense de la patrie contre une race ennemie, quelqu'un des nôtres succombe, il meurt excommunié. »

« Or, ajoute Gérold, commentant lui-même cette lettre (t. III, p. 24) dans sa réponse à Hubert, que pourrait-il y avoir de plus lamentable que de voir cette nation, de toute antiquité en possession de la foi chrétienne, chrétienne, lorsque les Saxons païens ne songeaient même pas à aborder en Angleterre, de voir cette nation, parce qu'elle défend sa terre, sa liberté contre un peuple ennemi, en repoussant la force par la force, séparée du corps du Christ qui est l'Église et livrée à Satan ! C'est le comble de l'iniquité, et chose inouïe jusque-là. »

Mais ce n'était pas seulement le patriotisme gallois qui avait à gémir d'un pareil état de choses; la morale et la religion en souffraient plus encore.

Ces évêques, si peu amis de la résidence, ne voyaient dans leur évêché qu'une ferme à laquelle il fallait faire

rendre les plus gros revenus possibles. A peine mis en possession, ils faisaient argent de tout. On sait comment la simonie sous toutes ses formes a été la plaie de l'Église à cette date. De grands papes se sont à jamais illustrés en luttant contre ces abus, et Grégoire VII était mort à la peine et à la victoire. Dans ce pays de Galles, encore à demi barbare, la rapacité, la vénalité s'étalaient sans ménagements. Comme le dit Gérold, « les vendeurs envahissaient de nouveau le « temple, les choses saintes étaient prostituées et « mises à l'encan. » Le haut clergé, avec un honteux cynisme, vendait l'ordination, l'institution, les consécrations. L'âpreté au gain et la convoitise étaient telles qu'on ne voyait que procès en cour d'évêque pour la possession d'une prébende ou d'une cure, et là encore souvent on vendait la justice.

Ces évêques indignes aliénaient sans scrupule les terres de l'Église. Cupides et rapaces, leur avidité les mettait dans la main de la cour. Désireux d'avancer des parents, des neveux, ils n'osaient rien refuser au prince, ni poursuivre, contre aucun courtisan, la répression d'aucun délit On connaît ce joli mot que le pape Alexandre III avait dit en plaisantant : « Dieu a interdit « aux évêques d'avoir des fils ; mais le diable leur a « donné des neveux. » Gérold nous montre dans la famille, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, le fléau des prêtres de tout ordre ; ils sont sans cesse poursuivis de ses obsessions ; ils commettent pour la gorger des exactions de toute sorte. Parmi les titres de gloire de Thomas Becket, il vante surtout le désintéressement qui faisait que dans la plus haute éléva-

tion, il n'avait jamais voulu ni contribuer lui-même ni aider à l'agrandissement d'aucun de ses parents.

Dans l'état troublé du pays, les clercs exposés à de continuelles vexations, prenaient les hommes puissants des paroisses pour patrons et défenseurs des églises; ceux-ci peu à peu s'installaient tout à fait dans la place, s'emparant des terres, ne laissant plus aux clercs que les dîmes et le casuel; encore bientôt ils les donnaient à leurs fils et à leurs parents dont ils prétendaient faire des clercs et n'hésitaient pas à prendre pour eux-mêmes le titre d'abbés. On voyait des abbayes possédées par des laïques. Gérold trouve à Llanddewi un abbé de ce genre, entouré de ses fils qui l'assistent à l'autel; c'était devenu l'usage du pays. Au temps d'Henri Ier, un chevalier breton visitant les curiosités de l'Angleterre et du pays de Galles, était arrivé à cet endroit et s'apprêtait à y entendre la messe; après l'avoir attendue assez longtemps, il avait vu arriver une troupe d'une vingtaine de jeunes hommes en armes. A leur tête marchait un homme armé de toutes pièces, portant à la main une longue lance. Et quoi, avait-il demandé, est-ce que votre abbé n'a pas d'autre habit ni d'autre bâton pastoral? et comme on lui disait que non : « Je n'espère rien voir de plus curieux », avait-il dit; et il avait terminé là son voyage de découverte.

Tout était prétexte à exactions. Les prohibitions de mariage à certain degré donnaient lieu aux abus d'une vénalité effrenée; on les étendait sans mesure, flétrissant du nom d'inceste toutes les unions ainsi interdites. On faisait payer pour permettre le mariage, pour qu'il

ne fût pas rompu, etc... A tous les degrés de l'échelle ecclésiastique on ne voyait que gens « tondant les ouailles jusqu'à la peau. »

Sous l'empire de cette âpre convoitise, on compromettait à tout propos le nom et l'autorité de l'Église. On mettait au service de la plus mesquine cupidité ses armes les plus redoutables ; on ne craignait pas de déchaîner pour les plus misérables intérêts, ces solennels châtiments qu'elle tenait en réserve pour ses fautes les plus éclatantes. On voyait un de ces prélats que Gérold a combattus se faire un jeu de l'excommunication, la lancer sans cesse pour satisfaire ses convoitises et ses passions ; en revanche, n'oser excommunier un grand seigneur, Robert Fiz Richard, qui pille ses monastères, ni refuser d'instituer dans les églises de Haveford son fils âgé de cinq ans, et vendre les droits de l'Église, ses revenus, ses redevances, ses terres : marchés frauduleux, car il savait bien que ses successeurs ne voudraient pas les reconnaître. Les cimetières étaient transformés par lui en propriété d'exploitation, où on menait paître les troupeaux.

Il ménageait un autre pillard puissant, craignant qu'il ne lui coupât la route, et se contentait « de le « regarder comme excommunié in petto » ; mais de temps en temps il persécutait les pacifiques, pour sembler un justicier rigoureux. Il mendiait du roi des abbayes et des terres, en prétendant qu'il avait les Gallois dans sa main, et se les voyait enlever quand on reconnaissait son impuissance.

Ces évêques intrus du pays de Galles ne semblaient se souvenir de l'existence du clergé sous leurs ordres

que pour le persécuter et l'exploiter. l'accablant d'impositions de toutes sortes. La moins lourde n'était pas quand ils se faisaient héberger et défrayer de tout par leurs clercs, même quand ils n'étaient qu'à un mille ou deux de leur résidence, et qu'au départ ils se faisaient faire encore de larges dons, à eux et à leur suite.

C'était une lourde charge que ces gracieuses visites du supérieur ecclésiastique. Le concile de Londres, en 1200, voulant mettre un frein aux abus pratiqués, déclarait expressément que les archevêques visitant leur diocèse, ne pourraient avoir une suite de plus de quarante ou de cinquante personnes, les évêques plus de vingt ou trente, l'archidiacre plus de cinq ou sept. Quand la règle est si large, on se demande ce qu'était l'abus. On leur interdisait aussi de mener avec eux des chiens, ni des oiseaux de chasse. Que l'on compare ces mœurs à la simplicité de vie de nos évêques d'aujourd'hui!

D'autres trouvaient un moyen ingénieux d'augmenter leurs revenus en les ménageant. Ils allaient passer trois ou quatre mois dans des abbayes d'Angleterre, chez les Templiers ou autres religieux habitués à pratiquer largement l'hospitalité.

Le bas clergé suivait les exemples venus d'en haut et faisait de misérables trafics de tous les actes de son ministère, baptêmes, mariages, sépultures. La cupidité découvrait de temps en temps des ressources singulières. On avait vu vendre même la messe en détail; la lecture, par exemple, de l'Évangile, parce qu'on avait remarqué que les fidèles, laïques et chevaliers, avaient pour certains Évangiles une affection et une

vénération particulières, qui se traduisaient en générosités plus abondantes. L'abus s'était si bien répandu, qu'on donnait à ces messes un nom particulier; on les nommait « messes farcies », ou messes gonflées, *conflatas*. Les évêques durent intervenir, et, dans des synodes, flétrir et interdire ce singulier chantage.

Le bas clergé gallois avait, du reste, bien des excuses à faire valoir. Méprisé et délaissé par des chefs qui, on vient de le voir, ne s'occupaient de lui que pour le déplumer et l'écorcher, selon l'énergique expression de Gérold, il était plongé dans la plus complète ignorance. On a remarqué l'excessive rareté et presque l'absence totale de manuscrits gallois, en fait de chroniques monacales, de reproduction des Pères ou de travaux religieux originaux, à cette date même où l'on a tant écrit. *La Perle ecclésiastique* de Gérold, par le fait seul de son existence, par le caractère absolument élémentaire d'une foule de ses instructions adressées aux prêtres de son archidiaconé, nous montre où en était leur éducation. Elle abonde en anecdotes des plus piquantes à cet égard. Peu familiers avec le latin, bien que ce fût la langue de l'Église, ils commettent, quand ils veulent en faire usage, les plus singulières bévues, qui parfois leur coûtent très cher et qui égaient fort un latiniste tel qu'était Gérold (1). Et quand il attaquait ainsi l'ignorance des

(1) Un clerc n'ayant pas une idée très exacte de la différence de sens d'*ova* et d'*oves*, croit offrir à son évêque deux cents œufs, et il est tout étonné et désolé quand, aux termes de son offre même : « *ducentas oves* », il s'entend réclamer deux cents moutons. Il en est qui, en lisant, coupent arbitrairement les

clercs gallois, Gérold ne donnait pas seulement satisfaction à sa verve railleuse ou à ses indignations de lettré, il faisait encore preuve d'un patriotisme éclairé. En effet, cette singulière ignorance du latin avait pour ce petit peuple gallois, dans les circonstances spéciales où il se trouvait, des conséquences particulièrement graves. C'était à lui surtout que pouvait s'appliquer le vers de Virgile :

Toto divisos orbe britannos.

Séparé du monde, il l'était par sa situation géographique, placé à l'un des points extrêmes de l'Angleterre, en face de la mer infinie, tournant le dos à l'Europe civilisée, séparé d'elle par des solitudes

mots ou les réunissent et sont ensuite très embarrassés pour comprendre ou découvrent les sens les plus fantastiques. L'un d'eux reconnaît la plante hysope, là où il était dit qu'on avait besoin de cela : *hysopus* pour *his opus*. Il demande ce que veut dire *busillis*, ne s'apercevant pas que c'est la fin de *in diebus illis*, etc. Aussi c'était un singulier enseignement que donnaient à leurs ouailles ces missionnaires improvisés de l'Évangile, et ils avaient parfois une singulière façon de l'expliquer. Un d'eux, faisant un sermon sur saint Barnabé, apprend à ses auditeurs que c'était un homme de bien et un saint, mais qui pourtant avait commencé par être un larron, s'appuyant sur le passage de l'Évangile, où on lit : « *erat autem Barrabas latro* », confondant ainsi Barnabé et Barrabas. Un autre, annonçant la fête de saint Simon et saint Jude, et confondant Jude et Judas, disait : « L'un (saint Simon) était un homme de bien et « un saint ; mais l'autre a vendu le Christ, et si on l'honore en « ce jour, ce n'est pas pour lui, mais pour son camarade. »

abruptes ; il l'était plus encore par la langue. Parlant un idiome tout à fait à part, qui ne se rattachait à aucune des langues parlées en Europe, sauf en une partie tout aussi isolée de la France, s'il ne voulait pas rester dans un isolement absolu, il fallait qu'il parlât le latin. Il importait qu'il en eût une connaissance réelle et qu'il ne se contentât pas de ce ridicule à peu près.

Les mœurs de ces clercs gallois allaient de pair avec leur instruction. Ils se laissaient aller aux plus grossiers désordres. Une foule d'abus, dont on retrouverait des traces ailleurs à cette date, étaient là en pleine efflorescence, parce qu'en ce pays encore demi-barbare, on se croyait tout permis. Nulle part, on ne comprend mieux la nécessité et le mérite des réformes inaugurées avec éclat par Grégoire VII. Il avait fallu un décret d'un Concile pour les empêcher de fréquenter les cabarets et les réunions publiques de débauches. Il est bien des vertus ecclésiastiques qu'ils ignorent, surtout la continence et la chasteté. Pour ces natures énergiques et violentes, pour ces âmes grossières, le grand ennemi, c'est la chair. Gérold parle rarement des rébellions de l'esprit (1) ; sans cesse, au contraire, il parle des révoltes de la chair. Et, pour les combattre victorieusement, il n'est guère question que de moyens tout physiques, très peu de l'empire que l'esprit peut

(1) Sauf en un endroit, où il est question d'un prêtre qui ne croyait à rien et disait que c'étaient les anciens qui avaient inventé tout cela pour faire peur aux hommes (G. C., t. II, p. 285).

avoir sur la matière, d'une domination morale, d'un triomphe de la volonté.

Hardiment et publiquement rebelles à la loi du célibat et aux prescriptions canoniques, la plupart des clercs gallois sont mariés ou vivent comme s'ils l'étaient, et ne craignent pas d'avouer et d'afficher publiquement leurs ménages. Gérold se plaint de voir des maisons de prêtres pleines d'enfants, de berceaux et de nourrices ; de voir des femmes de prêtres tenir table ouverte, traînant dans la poussière, les jours de foires et de marchés, des robes à queues (*caudatas in longum tunicas*), étalant des toilettes coûteuses, montant de riches palefrois, d'allure élégante, avec des selles précieusement travaillées, des selles dorées et couvertes de peintures et de sculptures.

De là naissent d'autres abus qui nous montrent comme, dans l'intérêt même du salut de l'Église, Grégoire VII avait raison, en ce temps de féodalité, de combattre de toutes ses forces le mariage des prêtres. Les chanoines gallois s'étaient fait peu à peu de leurs bénéfices autant de fiefs héréditaires. Ils vivaient en famille sur les biens de l'Église et s'entouraient d'une sorte de clan. Ils mariaient entre eux leurs fils et leurs filles et leur donnaient en dot leurs prébendes. Prêts à se lever en armes si un évêque s'avisait d'introduire un étranger dans la place, on les voyait engagés dans toutes sortes d'intrigues, les femmes voulant avancer leurs fils et marier avantageusement leurs filles.

Gérold constate de tels désordres, il désespère tellement des mœurs du temps, que, n'ayant pas la hauteur de vues de Grégoire VII, et ne comprenant pas qu'il

préparerait la ruine de l'église catholique, il semble n'être pas loin d'accepter un remède héroïque et de réclamer le mariage des prêtres, sous la réserve que le pape et le concile y consentent.

Il est curieux de voir, à cet égard, comme certaines tendances dans un pays se transmettent à travers les siècles, comment elles ont été de tout temps affaire de race, comment l'Angleterre était déjà prédestinée au schisme, comme l'esprit protestant n'y est pas un accident, comment il était de tout temps dans les fibres mêmes de la nation ; comment plusieurs siècles avant l'éclosion de la Réforme, l'esprit de la Réforme y était vivace déjà. Dans tout ce qu'a écrit le catholique Gérold, on constate déjà le besoin d'une église nationale ; on sent comme l'Angleterre a déjà au fond du cœur l'impatience de la suprématie romaine et une secrète résistance. Ce n'est pas que Gérold nie cette suprématie ; loin de là, en mainte occasion, il la proclame énergiquement. Mais, et surtout depuis que Rome a trahi ses espérances, il se plait à parler de la vénalité de la cour romaine, comme, du reste, son contemporain G. Map ; il est antipathique ou sympathique à certains ordres, selon qu'ils soutiennent avec plus ou moins d'ardeur la primauté du siège de Rome, ou qu'ils se sont faits plus anglais. Il est ennemi du célibat des prêtres, déclarant qu'il n'était possible qu'avec la pureté de l'Église primitive.

Ce triste état du clergé gallois était d'autant plus regrettable que ce peuple était, comme ses frères de la Bretagne française, d'instinct essentiellement religieux, tout disposé à se laisser absolument diriger par

ses pasteurs, croyant au surnaturel, aux visions, aux prophètes. Nulle part, selon Gérold, on ne trouve de pénitents plus durs à eux-mêmes, d'anachorètes plus nombreux et plus rigides, plus avancés dans la voie spirituelle. Nulle part le peuple n'est plus docile à la voix de l'Église, payant volontiers la dîme, faisant avec joie le pèlerinage de Rome, s'inclinant devant la bénédiction de tout prêtre ou religieux qu'il rencontre, plein de vénération, non seulement pour la personne des saints personnages, mais pour tous les objets qu'ils ont touchés, leurs bâtons, leurs sonnettes, leurs livres, auxquels ils se plaisent à reconnaître une vertu miraculeuse, s'en faisant de vrais fétiches.

Mais comme ceux qui devaient être les guides intellectuels et moraux de ce peuple manquaient absolument à leur mission, ne songeaient ni à l'instruire, ni à profiter de ces merveilleuses dispositions, le pays de Galles au XII[e] siècle était encore dans un état voisin de la barbarie.

Augustin Thierry, dans son amour de parti-pris pour les nationalités martyres, s'emparant de quelques lignes de Gérold, dans sa *Description de la Cambrie*, et laissant volontairement de côté le reste du livre, a tracé un tableau enchanteur de la vie galloise. C'est un véritable Eldorado, c'est la réalisation des plus riantes imaginations des poètes ; on s'y croirait en plein *Décaméron*. « Ceux, nous dit l'historien de la *Conquête* (t. III, p. 37), qui venaient les « visiter sans armes, comme simples voyageurs, étaient « accueillis et fêtés partout avec empressement. On « les admettait dès le premier abord dans l'intimité

« des familles ; on leur faisait partager le plus grand « plaisir du pays, qui était la musique et le chant... « Ils étaient amusés jusqu'au soir par la conversation « des jeunes femmes et par le son de la harpe. » Et Aug. Thierry résume son impression en cette incroyable phrase : « La nation galloise était peut-être alors de toute l'Europe celle qui méritait le moins le nom de barbare. »

Qu'il y a loin de cette aimable idylle à la réalité ! D'après les témoignages répétés de Gérold lui-même, qui a eu soin de nous mettre en garde contre ce que le passage très librement rendu par A. Thierry aurait de trop séduisant, et qui, après avoir, dans sa *Description*, écrit un premier livre sur les mérites du pays de Galles, *de Laudabilibus*, en a écrit un second sur ce qu'il y avait à blâmer, *de Illaudabilibus*, les Gallois étaient alors dans un état de civilisation des plus rudimentaires, à demi-sauvage, et qui fait songer moins à une communauté chrétienne du XII[e] siècle, qu'aux Peaux-Rouges, aux Arabes nomades, aux Malgaches d'aujourd'hui ou aux Celtes de l'âge de pierre, qu'ils rappellent avec leur costume sommaire et leur visage rasé, sauf une longue moustache, avec leurs bardes et leurs mœurs primitives. Ils ont l'air de quelques échantillons de la vieille Gaule, fidèlement conservés à travers les âges. On comprend comment les Normands pouvaient les regarder comme une race inférieure. Quelle distance, en effet, de la civilisation anglo-normande, avec son opulence, sa splendide architecture, sa culture intellectuelle, son développement militaire, politique et social, etc...!

Gérold nous dit que c'est un peuple fier, courageux, prompt à l'attaque, facile, il est vrai, à se décourager et à fuir, mais jamais désespéré, et revenant sans cesse au combat, très jaloux de son indépendance et toujours prêt à la payer de sa vie; ayant une foi absolue dans la perpétuité de sa nationalité et pensant volontiers comme ce vieux Gallois, qui répondait à Henri II que le pays pourrait être en partie asservi, mais qu'au jugement dernier il y aurait encore des Gallois et une langue galloise pour répondre au nom de cette terre.

Mais Gérold nous apprend aussi qu'ils ne connaissent ni commerce, ni navigation, ni art mécanique, ni art, ni industrie, qu'ils n'en ont d'autre que la guerre, divisés qu'ils sont entre une foule de principautés ennemies, toujours prêtes à se battre. La guerre est le fléau du pays de Galles, guerres incessantes, guerres privées, guerres entre tribus, entre familles, guerres entre voisins, guerre entre les membres de la famille elle-même, si bien que Gérold nous assure que les fratricides y sont des plus fréquents et qu'ils aiment bien plus leurs frères morts que vivants, attendu que vivants, ils sont prêts à les tuer pour le plus mince intérêt, et qu'ils les vengent avec fureur et à tout prix quand ils sont tués par d'autres. La vendetta règne là comme en Corse. L'orgueil général de la race, la fierté de leur généalogie entretient ces dispositions. Ce perpétuel état de guerre a maintenu dans le pays le droit d'asile des églises et l'a même singulièrement développé; il est accordé aux cimetières, et il s'étend aux bestiaux; l'inviolabilité leur est assurée, non seu-

lement dans cette enceinte, mais souvent dans un très grand rayon, souvent pour tout le parcours possible dans un jour.

Ce qui augmente ces dispositions batailleuses, c'est leur amour excessif, maladif de la propriété ; ils sont empressés de l'enclore, ils l'étendent à tout prix, franchissant ou déplaçant les bornes de leurs héritages, toujours prêts à revendiquer comme leur propre bien les terres qu'ils occupent à quelque titre que ce soit, comme locataires ou comme héritiers ; et ce qui multiplie les occasions de querelles, c'est la division excessive de la propriété, qui chez eux n'est pas soumise à la loi féodale, les frères se la partageant à titre égal, sans connaître le droit d'aînesse.

Du reste, quoique si souvent en guerre, ils n'y ont que des procédés assez primitifs, des cuirasses légères, de petits boucliers ; ils ne connaissent ni les casques, ni les jambières, ni les armures de fer. En fait de tactique, ils ne pratiquent que les surprises et les embuscades.

Leur navigation n'est servie que par de petites barques en osier, doublées de cuir, qu'ils portent au besoin sur l'épaule, et avec lesquelles on ne fait pas de longs voyages.

Leur agriculture est tout à fait primitive, rudimentaire ; ils ne cultivent guère que l'avoine, très peu de blé ; ils n'ont point de jardins, point de vergers. Ils ont surtout des prairies et des troupeaux. Le pays est si peu peuplé que les bêtes fauves, les cerfs et les daims en partagent avec eux la propriété ; ceux-ci sont si nombreux en certains cantons qu'ils ont mis en déroute les hommes et les chiens.

Les Gallois vivent de viande, d'avoine, de laitage, de beurre et de fromage, mangeant très peu de pain. Ils sont sobres, mais par nécessité, ne faisant qu'un repas par jour, le soir ; parfois, attendant patiemment celui que leur promet le lendemain. Et, comme chez toutes les peuplades barbares, comme chez les Peaux-Rouges et les Arabes nomades que nous nommions tout à l'heure, cette sobriété, fille de la nécessité, ne tient pas contre l'occasion offerte de quelque ripaille. Alors ils montrent une incroyable puissance d'absorption, s'approvisionnant pour quelque temps, « semblables « en cela, dit Gérold, aux loups et aux aigles qui, « comme eux, vivent de rapine et ont rarement « occasion de se refaire ; et c'est surtout à la table « d'autrui qu'ils font preuve de cet appétit immo- « déré. » Ils ont, du moins, ajoute-il, cette supériorité sur les Anglais (que décidément il n'aime pas) de ne pas se ruiner pour satisfaire leur gloutonnerie et leur ivrognerie.

Ils sont très légèrement vêtus, n'ayant en tout temps qu'une chemise et un léger manteau, les pieds nus ou seulement protégés par des guêtres grossières de cuir non préparé.

Ils n'ont ni villes, ni villages, ni châteaux, ni maisons fortes, mais seulement des espèces de gourbis, qu'ils reconstruisent tous les ans, sur la lisière de quelque forêt. Ils sont volontiers hospitaliers ; mais vu les minces ressources du pays et leurs habitudes quelque peu sauvages, si l'on en croit les peintures de Gérold, cette hospitalité si séduisante dans le récit d'A. Thierry, n'a dans la réalité rien d'enchanteur. On

fait maigre chère, et quand la nuit est venue, tout le monde, habitants et étrangers, s'étend pêle-mêle sur une couche de joncs qu'on dispose tout le long de la muraille « *publico strato in longum* », gardant ses habits du jour, s'abritant assez mal sous une grossière couverture du pays, comptant surtout, pour se réchauffer, sur le contact du voisin, se relevant de temps en temps, quand le froid est devenu intolérable, pour aller se ranimer à un feu qui brûle jour et nuit dans la cabane (1).

Les mœurs sont loin d'y être pures. Je ne parle pas de ces accusations d'inceste qui reviennent si souvent chez Gérold : ce gros mot chez lui ne désigne souvent que des alliances entre parents à des degrés très rapprochés ; mais pour tous les désordres moraux l'opinion publique est très tolérante ; l'exemple de la fameuse Nesta, dont nous avons parlé, n'a rien qui étonne. On n'y connaît guère la jalousie, nous dit Gérold. Il nous assure que les Gallois se marient à l'essai, après s'être assurés, par une certaine cohabitation, du caractère et de la fécondité de leurs femmes. Ils les achètent à leurs parents, en ayant soin de stipuler un dédit en cas de rupture ; il ajoute que cela ne nuit pas à la réputation ou à l'avenir des jeunes

(1) V. Giraldi Camb., *Op.*, t. II, p. 184 : « Cum vel latus inferius tori duritate lassari, vel etiam nimio superius algore frigescere cæperit, illico ad ignem prosiliunt de cujus beneficio promptissima utriusque incommodi remedia quærunt, et sic ad strata revertentes, seque urgente gravamine crebro vertentes, alternis vicibus latus unum frigori, alternum vero duritiæ donant. »

femmes (1). Il ne nous dit pas comment le christianisme s'accommodait de cette pratique.

Gérold nous dit encore que ce peuple est indomptable, inquiet, turbulent, léger, vaniteux, se ruinant à plaisir en dépenses d'apparat, n'ayant nul respect pour la parole donnée, ni les traités, ni les engagements d'aucune sorte, toujours disposé à faire de faux serments ; violent, querelleur, ayant soif de sang et de carnage ; rapace, toujours prêt au pillage, au vol même, et cela non seulement au détriment des étrangers et des ennemis, mais même de ses voisins, de ses parents ; surtout extrême en tout, dans le bien comme dans le mal. Gérold, s'il était capable de faire un retour sur lui-même, aurait bien pu s'appliquer ce dernier trait, « mobile et extrême en tout », en particulier quand il peint ses compatriotes. Ce n'est pas pour rien qu'il avait du sang gallois dans les veines.

Essayer de tirer ce peuple de cet état moral et intellectuel inférieur, de le donner à la civilisation ; pour cela lui préparer des guides intelligents, capables de profiter de ses religieuses dispositions, de soutenir et d'éclairer sa foi, pour cela encore relever les ministres de l'Église, leur faire comprendre leur mission,

(1) Si l'on en croit un récit de la *Revue des Deux-Mondes* (janv. 1889, p. 105), on trouve encore des mœurs tout à fait analogues au pas de Bakou : « Quand on a fait choix d'une femme, on va signer chez le mollah un contrat pour une, deux ou trois années, ou même pour quelques mois, selon qu'on juge qu'il faudra de temps pour la connaître. Si le mariage tient, on recommence le bail, sinon chacun se retire chez soi et le mari remet la dot aux parents. »

les rendre dignes de l'accomplir, en mettant fin aux désordres auxquels ils s'abandonnaient, en les arrachant à leur grossière ignorance ; relever ainsi tout un peuple, l'arracher à la servitude religieuse de l'Angleterre, en chassant à tout jamais ces évêques intrus qui ne sont que les fermiers, les gendarmes du roi anglais, illustrer ainsi sa vie par une œuvre originale, féconde et vraiment patriotique, c'était là un noble rôle, fait pour tenter une âme généreuse, et qui légitimait toutes les ambitions de Gérold. Ce rôle, il ne pouvait le remplir que dans l'évêché de Saint-David, rendu à son ancienne indépendance. De là le double but qu'il va poursuivre désormais : être évêque de Saint-David, assurer l'indépendance du siège.

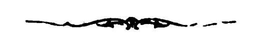
DEUX POËMES

SUR

LA MUSIQUE

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.



I.

Je ne sais s'il est jamais venu à l'esprit de personne qu'un poëme didactique, abstraction faite de sa valeur littéraire, puisse être une œuvre d'une haute utilité. Sans doute, si l'auteur s'appelle Virgile, Horace ou Boileau, le poëme, ayant pris place parmi les chefs-d'œuvre de la littérature, sera utilisé pour l'enseignement, mais cela, à cause de ses formes correctes, élégantes, et non pour le fond même. Tout au plus sera-t-il tenu compte d'un certain nombre de maximes, tournées avec art et faciles à retenir. Mais en dehors de quelques ouvrages, inutiles à citer ici, tant leur célébrité est notoire, tout ce que l'on a écrit en vers, dans le but d'enseigner une matière quelconque, rentre plutôt dans la catégorie des œuvres de pure curiosité.

La musique en a inspiré un certain nombre, les unes consacrées à la glorification de l'art, les autres affectant de préférence le caractère didactique, mais pouvant facilement être confondues avec les premières.

Sans sortir de France, nous voyons paraître, vers la fin du XIV[e] siècle, un petit poëme latin, intitulé *de Laude musices ;* il est dû à Jean Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Puis voici, en 1518, l' « Epistre de Guillaume Telin, adressant à tous les musiciens et joueurs d'instruments », mi-partie vers et prose. Après quoi il nous faut aller jusqu'à l'année 1704, où le jésuite François-Antoine Lefèvre publie son poëme latin : *Musica, carmen.* Il ne serait pas impossible que ce fût cet opuscule poétique qui ait décidé Serré de Rieux à entreprendre pour la musique ce que Boileau avait si bien réussi pour l'art d'écrire. Il dit, en effet, dans la nouvelle édition des poëmes dont nous allons nous occuper ici : « Je dois la première pensée de cet ouvrage à un petit poëme latin composé, il y a vingt ans, par une personne distinguée par ses talents. L'idée m'en a paru heureuse, et j'ai cru pouvoir l'étendre....., etc. »

Mais sans plus insister sur ce point, procédons à la présentation de l'auteur.

Jean de Serré de Rieux était, vers 1700, conseiller au Parlement de Paris. Le nom de Rieux lui venait, non point d'une petite ville du Languedoc, dans laquelle, au dire de Fétis, il aurait vu le jour (1), mais bien d'une terre située aux environs de Beauvais. Ce

(1) *Biographie universelle des Musiciens,* 2e éd., t VIII.

fut là qu'il prit sa retraite, pour se consacrer tout entier aux muses, ce qui veut dire, en style plus moderne, qu'il charma ses loisirs en s'occupant de musique et de poésie. Mû, semble-t-il, par le désir d'associer, dans une œuvre commune, ces deux objets de son adoration, il écrivit un poëme en quatre chants, intitulé : *La Musique*, lequel fut imprimé à Amsterdam, en 1714, et réimprimé à Lyon, en 1717. Là ne devait pas s'arrêter l'odyssée de ce poëme ; de Serré lui fit subir un peu plus tard quelques remaniements ; puis de nouveaux sujets vinrent solliciter sa plume : l'opéra, la chasse à courre, celui-ci tout différent des deux autres. Il voulut néanmoins réunir le tout en une seule et même publication, s'appuyant sur cette raison mythologique, qu'Apollon, le dieu des beaux-arts, et Diane, la déesse des forêts, sont frère et sœur. De là le titre du livre qui parut à Paris, en 1734 : *Les Dons des enfants de Latone : la Musique et la Chasse du Cerf, poëmes dédiés au Roy*.

L'ouvrage, du format in-8°, ne porte point de nom d'auteur. Il est illustré de deux gravures allégoriques de Le Bas, et précédé d'une dédicace en vers : « au Roy » et d'une préface.

Apollon, ou l'origine des spectacles en musique, ainsi s'annonce le premier poëme. L'auteur y débute à la façon de ses modèles :

Je chante l'art des sons et le divin génie
Qui daigna sur la terre apporter l'harmonie,
Et qui par un concours de flexibles ressorts,
Du concert dramatique étala les trésors.

La musique étant née avec l'homme, et la vocale ayant précédé l'instrumentale, une description des organes de la voix et de l'ouïe est tout d'abord nécessaire. Après quoi, le poète nous montre Apollon enseignant la musique aux bergers. Étant données les circonstances de temps et de lieu, relatives à la fiction par lui imaginée, on pourrait croire qu'il va être question ici de la musique grecque. Mais ce serait faire de l'art rétrospectif, et ce n'est pas là ce qu'a voulu l'auteur. Son Apollon, sans plus s'inquiéter du gros anachronisme dont il se fait complice, instruit donc les bergers d'Arcadie, dans les termes que purent employer, plus tard, un Michel Corrette, ou tout autre maître à chanter du XVIII[e] siècle, à la forme poétique près :

Sur l'espace prescrit de cinq lignes égales
Sont étendus huit sons, montant sept intervalles,
Qui connus sous des noms à l'art seul consacrés,
De l'échelle harmonique étalent les degrés.

Il est douteux, par exemple, que Michel Corrette se soit jamais servi, pour faire connaître à ses élèves l'usage des clefs, de comparaisons telles que celle-ci :

Tel qu'un timon guidé par une docte main,
Trace au vaisseau flottant son humide chemin ;
Telles on voit trois clefs ouvrir dans la musique
Par quatre endroits divers la route mélodique.
En tête de la ligne elles doivent s'asseoir,
Et réglant de la voix la marche et le pouvoir,

Par un ordre certain déterminent les traces
Des tailles, des dessus, hautes-contres et basses.
A quinze sons au plus leur cours est limité ;
La voix perd au-delà sa force et sa beauté.

Apollon continue sur ce ton, parlant tour à tour des signes de durée, notes et silences, des intervalles consonnants et dissonants, et des accords qu'ils engendrent. Écoutez ce qu'il dit de la quarte, que les théoriciens du temps (je parle de ceux du XVIIIe siècle) hésitaient encore à classer parmi les consonnances :

La quarte, de son sort incertaine et volage,
Dépend de ses rapports, consonnante à demi,
Et déserte souvent dans le camp ennemi.
C'est dans ce lieu sauvage où septième et seconde
De leurs sons discordants ébranleraient le monde,
Si l'art amollissant leur vive dureté
N'en émoussait les traits de fiel et d'âpreté,
Plus aigres que l'acier que la fournaise allume,
Quand par des coups aigus il sonne sous l'enclume

Ce langage qu'Apollon tient aux bergers, bien longtemps avant la naissance de l'harmonie, doit médiocrement les intéresser. Il s'en aperçoit sans doute, car il interrompt tout à coup sa démonstration :

Mais c'est trop vous en dire, et plus que je ne veux ;
Aux modes naturels il faut fixer vos vœux.

Ce qui veut dire, suivant une note de l'auteur, qu'Apollon s'abstient d'apprendre aux mortels « les

sons transposés par les dièses, ou par les bémols, ou les fausses dissonances, dont la sensibilité lui paraît dangereuse pour eux. »

De Serré, qui se défie à son tour des connaissances de ses lecteurs, suspend bientôt la marche de son poëme, pour expliquer par des notes les termes techniques dont il vient de se servir ; il y joint même des exemples notés. Fermons les yeux sur les hérésies théoriques que laisse échapper sa plume, et passons au chant deuxième.

Minerve, jalouse de l'attention avec laquelle les bergers écoutent les leçons d'Apollon, descend à son tour de l'Empyrée. Elle commence par se plaindre de l'ingratitude des hommes, qui semblent oublier tout ce qu'ils tiennent d'elle : l'art de se vêtir, l'art de bâtir, l'art de cultiver la terre.

> ...Mais qu'a produit ma faveur épuisée ?

s'écrie-t-elle.

> Phœbus a tout l'encens, Minerve est méprisée...

Par hasard, elle aperçoit des roseaux sur le bord d'un ruisseau. Une idée lui vient : Apollon a enseigné l'art du chant ; pourquoi ne créerait-elle pas, à son tour, la musique instrumentale ?... Aussitôt dit, aussitôt fait. Et elle invente la flûte. Enchantée d'abord des « mille sons qui charment ses oreilles », voilà qu'elle découvre, dans l'eau,

> . . . . son front chargé de rides,

De ses sourcils froncés les cercles ravalés,
Ses traits nobles et doux par le souffle gonflés ;
Elle en rougit de honte, et quittant le rivage,
Abandonne aux mortels le fruit de son ouvrage.

Le dieu Pan, qui l'avait entendue, arrive et trouve

Au milieu du débris de cent roseaux épars,

la flûte de Minerve, une flûte à sept trous et à bec. Il s'exerce à en jouer. Les faunes, les sylvains, les nymphes, les bergères, tous accourent et dansent autour de lui. Phœbus voit tout cela, du haut de son char lumineux ; l'invention nouvelle ne lui inspire que du mépris :

Chef-d'œuvre incomparable et digne qu'on l'admire !
De s'énerver le sein pour n'avoir que le fruit
De tirer des roseaux un sombre et faible bruit ;
Donnons la voix aux nerfs, et que le bois résonne.

Et il invente, non point la lyre, comme on pourrait le croire, mais quoi ?... le violon. Oui, le violon, ce fils du rebec du moyen-âge, l'instrument perfectionné plus tard par les Amati et les Stradivari. Le poète en donne une description complète ; il appelle le chevalet « un copeau », pour les besoins de la mesure, sans doute.

Un archet manque encore, dont une main altière
Puisse émouvoir les nerfs. Qu'il naisse du laurier,
Dit Phœbus ; que Pégase accoure y déployer
De son col argenté l'étincelante soie.

Et pour rendre le ciel témoin des merveilles de son invention, Apollon s'empresse de donner un concert aux dieux et déesses. L'Amour, qui dormait, penché sur le sein de sa mère, est réveillé par la musique ; il s'approche et demande à Apollon de lui confier les secrets de son art. Apollon refuse avec dédain.

La lyre. . . . .

(Et il s'agissait tout-à-l'heure du violon !)

La lyre, répond-il, n'est point faite à l'usage
D'un dieu qui des humains énerve le courage ;
Elle ne doit servir qu'à chanter les héros,
Vainqueurs de la mollesse, ennemis du repos,
Dont les noms sont gravés au temple de mémoire;
Ou qu'à chanter des dieux les bienfaits et la gloire.

L'Amour supporte en silence cette mercuriale. Mais l'enfant malin observe, sans en avoir l'air,

. . . . les tons, la suite des cadences,
Les modes transposés, les fausses dissonances.

Ce qui veut dire qu'il apprend, tout seul, et la musique et l'art du violoniste Après quoi, le poète fait une nouvelle pause et donne, en guise d'intermède, et sous le titre : *Larçin de l'Amour*, quatre planches de musique gravée, faisant suite à ce qui a été enseigné précédemment.

Le chant troisième va nous faire voir comment l'Amour se venge du refus d'Apollon. Il part pour la

Lydie, cet aimable Cupidon, il arrive sur les bords du Pactole, où il rencontre Pan, à qui il raconte son aventure. Il lui dit comment il a surpris les secrets du dieu de la musique, secrets dont il offre de lui faire part.

Des modes réservés aux seuls maîtres de l'art
Je puis te révéler la route chromatique.

Suit une démonstration des modes « transposés par les dièses ou les bémols » et une éloquente apologie du genre chromatique, dont Apollon avait cru devoir cacher aux bergers, ses élèves, les séductions dangereuses :

Que du dièse vif le mode plus rapide
Allume des désirs dans une âme timide,
Excite la vengeance et les soupçons jaloux,
De l'amant maltraité réveille le courroux,
Ou des plaisirs, des jeux, des ris et de la danse,
Fasse briller l'éclat et la magnificence.

Pan, qui prend goût aux leçons de l'Amour, acquiert en peu de temps un jeu puissamment expressif.

Ses airs passionnés, ses tons, ses mouvements,
Développent du cœur les secrets sentiments.

Le dieu cornu continue de verser à ses auditeurs le nectar chromatique ; il use et abuse des altérations ascendantes et descendantes, et

Si l'âme a trop langui dans un long pathétique,
Il la réveille au son du genre enharmonique.

Nous nageons ici en pleine confusion du système grec et de l'art moderne. Tout à l'heure, Apollon expliquait nos deux modes, majeur et mineur; et voici que l'effervescence produite en Lydie par les chants passionnés de Pan et de Cupidon aboutit à la création du mode lydien. C'est l'histoire de la musique prise à rebours.

Des sons si séduisants, de si tendres attraits
De l'amour triomphant étendent les progrès,
Ils corrompent déjà les villes de la Grèce.

Et voilà l'antique et valeureuse Hellade, Sparte exceptée, qui s'amollit et ne pense plus qu'à chanter, à aimer. Ce que voyant Minerve, sa protectrice, elle s'en va implorer le secours de Phœbus contre l'Amour et ses dangereux présents. Apollon, toujours en veine de création, invente alors la trompette.

Bellone vient, l'embouche, et court de toutes parts
Rassembler sur ses pas tous les peuples épars.

L'effet désiré ne se fait pas attendre : à ces sons belliqueux, les Grecs

Rougissent de se voir de mirrhe parfumés.

Fuyant l'Amour, ses plaisirs, ses maximes, et les festins où se plaisait leur mollesse,

Ils ne respirent plus que guerre, que combats.

Furieux de voir ses autels abandonnés, l'Amour part de nouveau, et va, cette fois, trouver les Sirènes.

C'est donc chez les filles d'Acheloüs que nous introduit le chant quatrième. Rappelons leurs noms et ceux de leurs professeurs :

Phœbus avait donné des leçons à Lysie (1) ;
Pan plaça savamment les doigts de Leucosie (2),
Et Parthénope enfin, par les soins de l'Amour,
Possédait du beau chant l'élégance et le tour.

Or, voilà qu'un jour, tandis que les trois sœurs se donnaient à elles-mêmes, en bateau, un concert vocal et instrumental,

Un esquif tout à coup à leurs yeux se présente,
Il porte une inconnue . . .

L'inconnue, c'était Minerve. Elle commence par admonester les Sirènes, à cause de leurs chants licencieux; puis. voyant que celles-ci, au lieu d'écouter docilement la semonce, ne font qu'en rire, elle entre en fureur et frappe de sa lance l'esquif qui les porte. Tout s'enfonce dans la mer, nacelle et jeunes filles ; et quand celles-ci reparaissent, elles ont subi la métamorphose que nous connaissons. Moitié femme, moitié poisson, elles n'ont plus d'autre ressource que de fendre les flots et aller se réfugier en Sicile.

(1) Lyre.
(2) Flûte.

Là, Apollon, qui a trouvé la punition un peu forte, vient les consoler.

Il est temps d'adoucir votre douleur amère,
De votre impiété vous eûtes le salaire;
Mais en faveur d'un art dont j'inventai les lois,
Je vous rends pour jamais le charme de la voix.

Bien mieux, il va les associer à la création de l'opéra.

Je prétends dans ce jour, sur la lyrique scène,
Aux harmoniques lois soumettre Melpomène.

Circé et Pan seront de la partie ; l'une instruira les machinistes et l'autre les musiciens de l'orchestre. Quant aux Sirènes, c'est à elles qu'incombe le soin de former à l'art du chant les tritons et les naïades, c'est-à-dire messieurs et mesdemoiselles les artistes de la scène. C'est donc à chanter l'opéra et ses merveilles que le poète consacre ses derniers vers, ce qu'il fait avec un grand luxe d'images, d'épithètes, de noms mythologiques, d'expressions techniques, et tout cela sur le ton du plus vif enthousiasme.

Il est à noter, en effet, que ce qui rend supportable la lecture de ce poëme, c'est que l'auteur n'y prend jamais des façons de magister. S'il essaie d'instruire autant que possible son lecteur, il vise plus encore à le divertir. Il arrive ainsi à associer au genre didactique la forme épique, mais en se gardant bien d'enfler ses pipeaux hors de mesure.

II.

Le poëme qui fait suite à celui que je viens d'analyser n'est autre que le poëme de 1714, remanié et agrandi ; il s'intitule tout simplement : *la Musique*. Ici l'auteur a complètement changé de ton ; le sous-titre : « Épître en vers » nous en avertit, et le début répond bien à l'avertissement :

Vous verrai-je toujours, d'un esprit prévenu
Blâmer un goût, Damis, à vous-même inconnu ?
Transporté de colère au seul nom de cantates,
De nouveaux opéras, de motets, de sonates,
Vous devenez l'effroi des modernes auteurs,
Et rien ne peut contre eux modérer vos fureurs.
Quoi, quitter, dites-vous, dans leur verve insensée,
La route par Lully si sagement tracée?

Le Damis à qui le poète s'adresse est, comme on le voit, un partisan à outrance de Lulli, et un ennemi juré de la musique italienne. Sa profession de foi est contenue dans cette exclamation :

Loin de nous ces auteurs dont la fière Italie
Étale vainement la savante folie !
Chez eux tout est extrême, et jamais le bon sens
Ne règle leurs desseins, ou trop vifs, ou trop lents.

Et il conclut ainsi :

Lully seul, en un mot, a des charmes pour moi.

Serré de Rieux, qui professe, lui, des doctrines éclectiques, a conçu le dessein d'arracher Damis à son admiration exclusive pour l'auteur d'*Armide*, et lui faire comprendre qu'il y a de belle et bonne musique en dehors de la sienne. Il esquisse alors, d'une façon légère, et, en quelque sorte, à bâtons rompus, l'histoire de la musique. Ses appréciations sur les musiciens les plus connus ne manquent ni de trait, ni de justesse. Voici celle qui concerne Lambert, le chanteur célèbre dont Boileau a pris soin de nous conserver la mémoire :

Lambert, qui les suivit, sur un ton doucereux,
Dans le bel art du chant les surpassa tous deux (1).
Il fit porter des sons conduits avec prudence,
Apprit à soutenir, à battre la cadence :
Par des doubles fréquents il exerça la voix,
Il sut la rendre ferme et légère à la fois.
Mais, ainsi qu'au défaut de beauté naturelle,
Des charmes imposteurs font briller une belle,
Ses airs n'ont ébloui que par un chant fardé ;
Sur l'art de les chanter tout leur prix est fondé :
La basse n'est jamais juste ni régulière,
Ses doubles (2) sont marqués à la même manière.
Et malgré son recueil que Ballard vendit cher,
Phœbus a décidé qu'il n'avait fait qu'un air.

L'auteur continue sur ce ton impartial, faisant tour à tour la part de l'éloge et celle de la critique. Il se

(1) Boisset et Le Camus.

(2) Variations sur un thème mélodique, écrites en vue de faire briller le chanteur. Le mot « double » a disparu depuis longtemps de la technique musicale.

plaint surtout du peu de renouvellement du répertoire lyrique. On redemande toujours les mêmes opéras; malheureusement, dit-il,

Depuis un demi-siècle ils amusent la France ;
On en est rebattu dès sa plus tendre enfance.

Il ne faudrait pas croire pour cela que, dans la querelle, alors permanente, entre la musique française et la musique italienne, Serré de Rieux ait pris parti pour cette dernière. S'il vante la richesse mélodique et harmonique des opéras italiens, il n'en regrette pas moins d'y voir « les règles de la scène au caprice immolées. » Il sait à quel degré de perfection était arrivé alors l'art du chant italien ; mais il n'éprouve qu'une médiocre sympathie pour certains virtuoses :

Cet acteur mutilé pousse des sons sans peine,
Redouble une cadence et la bat à grands coups ;
Y mêle tour à tour et le fort et le doux,
Et ne finit enfin une longue tenue
Que par des sons aigus qui vont percer la nue.

Scarlatti, Mancini, Bononcini, et (rapprochement inattendu) Handel (1), voilà les noms à l'aide desquels l'érudition quelque peu limitée de Serré de Rieux jalonne les progrès de l'opéra italien. Dans ces condi-

(1) L'auteur consacre à ce maître la note que voici : « Organiste de St-Paul de Londres, né en Allemagne, et qui composa avec succès tous les *opera* d'Angleterre depuis vingt ans, en langue italienne. » Handel n'avait pas encore commencé à produire les oratorios qui ont immortalisé son nom.

tions, il ne pouvait sérieusement prétendre à se faire le champion de l'ultramontanisme musical. Il lui sied mieux de parler de notre musique, dont il connaît au moins le fort et le faible.

La musique française a l'heureux avantage
De n'inventer jamais un son dur ou sauvage;
La douceur et la grâce accompagnent ses chants;
Ils sont tendres, flatteurs, expressifs et touchants.

Ce qui manque à cette musique, contemporaine de la Régence, c'est la variété, c'est le mouvement.

Sur deux cordes du ton (1) régnant obstinément,
La scène n'admet point d'autre déguisement.
Entre les mouvements la ressemblance est grande;
Tout air est menuet, gavotte ou sarabande.

L'amateur, avide de nouveautés, doit donc étudier les produits d'un art plus fort et plus varié; de là les progrès du goût au sein du public parisien (2). L'effet

(1) La tonique et la dominante.

(2) L'auteur nous apprend, à ce propos, que M. Mathieu, curé de St-André-des-Arcs, avait établi chez lui, à Paris, vers la fin du XVII[e] siècle, un concert où l'on ne chantait que de la musique latine des maîtres italiens, depuis 1650 : Luigi Rossi, Cavalli, Cassati, Carissimi, Legrenzi, Colonna, Melani, Stradella et Bassani. « Ces auteurs, ajoute Serré de Rieux, s'aventurant ici sur un terrain qui lui était peu familier, ont été les restaurateurs de la bonne musique en Europe, et les exterminateurs du goût flamand, qui l'avait infectée pendant plus de cent ans (!) C'est par le curé de St-André que ces bons ouvrages ont été, pour la première fois, connus à Paris..... »

en a rejailli sur un certain nombre d'artistes, à chacun desquels le poète consacre quelques vers, Charpentier, Campra, Bernier, Batistin, etc. Il faudrait davantage, et l'on voudrait voir surgir quelque Amphion nouveau, venant régénérer la tragédie lyrique, par l'alliance du style italien au style français. C'est un souhait que le poète forme à diverses reprises. Et, fidèle à cet esprit d'éclectisme qu'il a manifesté tout le long de son poëme, il conclut en disant :

La musique n'est qu'une, et ses mêmes accords
Partout doivent former de semblables transports.

L'art musical a-t-il rencontré son Boileau dans la personne de Serré de Rieux? Je n'ai garde de le prétendre. Il convient plutôt de ne voir, dans les deux poëmes dont je viens de faire l'analyse, quc de simples jeux littéraires. Si la science du musicien n'est pas exempte d'erreurs, et s'il mélange comme à plaisir la théorie moderne et les éléments de l'art antique, il rachète ces défauts par l'ingéniosité de ses fictions. Et si, d'autre part, ses connaissances en histoire musicale ne vont guère au-delà de ce que savaient la plupart de ses contemporains, on ne saurait refuser aux jugements qu'il porte le mérite de l'exactitude. Il faut le louer aussi d'être sorti des généralités où s'étaient complus jusque-là les auteurs de poëmes sur la musique, et d'avoir su parler en vers des musiciens et de l'art de son temps. C'est en cela surtout qu'il a fait montre d'originalité.

APPENDICE.

A la suite de ses deux poëmes sur la musique, Serré de Rieux donne le « Catalogue chronologique des Opéra représentés en France depuis l'année 1645, où ils ont commencé de paraître, jusqu'à présent », c'est-à-dire jusqu'en 1733. Le catalogue commence avec *la Festa teatrale della finta pazza*, de Giulio Strozzi, et finit avec *l'Empire de l'Amour*, du chevalier de Brassac. L'auteur donne pour chaque ouvrage le titre, l'indication du genre, opéra ou ballet, le nom des auteurs, et autres renseignements utiles aux bibliophiles.

La seconde partie du livre de Serré de Rieux se compose du poëme : *Diane, ou les lois de la chasse du cerf*, dont je n'ai pas à m'occuper ici, non plus que du *Dictionnaire des termes usités dans la chasse du cerf*, qui vient ensuite. Mais le reste du volume offre un intérêt tout à la fois cynégétique et musical. On y trouve :

1° *Nouvelle Chasse du cerf : divertissement en musique, composé de plusieurs airs parodiés sur les opéra* (sic) *d'Angleterre, avec différentes symphonies étrangères.*

C'est le second divertissement de ce genre dû à la plume de Serré de Rieux. Le premier, mis en musique par Morin, avait été imprimé chez Ballard, dans les premières années du XVIIIe siècle.

Les personnages de ce nouveau divertissement sont : Diane, Phiale, Psecas, Nephile, nymphes ; Comus, dieu

des festins et ses suivants; chœur de nymphes. La scène se passe dans la vallée de Gargaphie. Six airs et un duo sont parodiés sur des motifs d'opéras de Handel ; l'air : *Volez, tendres zéphyrs* est du compositeur napolitain Fago ; le trio : *Que tes yeux sont charmants !* est parodié sur une sonate de violon de Leclair. Les récitatifs et les chœurs sont d'un compositeur français dont Serré de Rieux a omis de dire le nom ; enfin, les symphonies sont empruntées à des auteurs italiens.

2° *Parodies faites par différents auteurs sur les fanfares de M. de Dampierre, et sur quelques autres, tant anciennes que nouvelles.*

3° *Tons de chasse et fanfares à une et deux trompes* (musique gravée).

Ces airs de chasse, demeurés pour la plupart au répertoire des piqueurs et des sonneurs de trompe, ont été composés presque tous par M. de Dampierre, gentilhomme des plaisirs du roi Louis XIV. Il s'en trouve aussi quelques-uns de Morin et de Mouret.

LA LÉGENDE

DU

ROI-SOLEIL

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

On peut dire que l'usage de comparer les rois au soleil a pris naissance avec la royauté elle-même. Entre les splendeurs d'une cour et l'éclat du plus brillant des astres, le rapprochement était si facile que l'image devait naturellement jaillir de la bouche des courtisans, ou de la plume des poètes pensionnés. Il était réservé au siècle de Louis XIV, si fécond en merveilles, de rajeunir cette métaphore, usée jusqu'à la corde, et d'en retourner l'étoffe avec tant d'art que le souverain le plus recherché dans sa parure ne dédaigna pas d'en revêtir la majesté royale.

Longtemps avant Louis XIV, un Charles, duc de Nevers, avait *porté* le soleil avec ces mots : *Nec retrogradior nec devio ;* plus tard, un soleil levant, qui dissipe des nuages, avec ce mot : *Solvit dum vidit,* fut

destiné à graver, tant sur l'airain que dans la mémoire de ceux qui auraient été tentés de l'oublier, le souvenir de l'intervention d'Amédée, duc de Savoie, dans les différends qui s'étaient élevés entre Louis XIII et Marie de Médicis, sa mère. Tant d'orgueil entre-t-il dans l'âme des petits princes et tant d'humilité dans celle du grand roi! Louis XIV plagiaire? Louis XIV impuissant? Pour épargner à sa mémoire cet outrageant soupçon, il nous suffira de rappeler les règles qui président à la composition d'une devise. Toute devise comprend une figure, qu'on appelle le *corps*, et des mots, qu'on appelle l'*âme*. La difficulté n'est pas d'inventer une figure extraordinaire, mais de trouver, dans des *corps* très connus, des propriétés qu'on n'y ait point encore découvertes. C'est ce que fit Louis XIV en adoptant sa célèbre devise : *Nec pluribus impar*. Comme Molière, il prit son bien où il le trouvait et sut, en empruntant, rester original.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, en 1645, parut un jeton sur lequel on voyait « la reine présenter un jeune aiglonau soleil, » *Matre viam monstrante*. Cette devise donna lieu sans doute aux vers suivants, que nous rencontrons dans un *Sonnet au Roi :*

Elle [la Victoire] vous fournira le superbe appareil
Qui conduit un monarque au trône du Soleil !

L'idée a déjà fait du chemin. Les poètes de cour l'ont ramassée. Grâce à leurs amplifications, Phœbus est bien près d'être détrôné. Tout à coup, au milieu de ce chœur de courtisans, qui posent la première

pierre de la légende, s'élève une voix discordante, et cependant habituée à charmer. Le sieur Saint-Amant, gai compagnon, poète de talent, ne s'avise-t-il pas de faire paraître la *Lune parlante?* La lune, quand il n'est question que du soleil. Où diable! le poète vagabond avait-il la tête? On dit qu'il fondait beaucoup d'espoir sur cet ouvrage, et qu'il pensait que le roi, après l'avoir lu, daignerait jeter quelque menue monnaie de sa faveur dans ses poches vides de bohême. Mais la pièce déplut à Louis XIV ; la lune l'importunait! Les poètes de génie ne sont décidément bons à rien, quand il s'agit d'écrire une cantate ou tout autre morceau officiel. Quand ils se risquent sur cette pente, ils s'aperçoivent, trop tard hélas! que l'inspiration, quand on la vend, meurt et ne se rend pas.

Pour parvenir à la cour, l'habileté est bien préférable au talent. Le P. Ménestrier prit aussi la lune pour corps d'une devise : mais, avec autant de finesse que de galanterie, il l'écrivit pour la reine, en lui prêtant ces mots qu'elle adressait au roi : *Vous seul connaissez bien le beau feu dont je brûle.* Cette belle invention valut au P. Ménestrier de tels encouragements qu'il entreprit une série de travaux, capables de faire oublier ceux d'Hercule. Un jour, nous dit-il dans un de ses livres, il présenta à Sa Majesté près de deux cents devises sur les principaux événements de sa jeunesse! Une telle fécondité méritait une haute distinction, et nous ne serions pas surpris que le P. Ménestrier eût été choisi pour composer la première devise, avec laquelle le Roi-Soleil fit solennellement son entrée dans la *France métallique*.

C'est à la date de 1667, dans un in-folio intitulé : *Médailles sur les principaux évènements du règne entier de Louis-le-Grand*, que nous trouvons ce curieux document : « ... Sur la fin d'octobre, nous dit « l'explication historique imprimée au-dessous de la « médaille, le roy alla au camp devant Sainte-Méné- « hoult ; sa présence hasta la prise de la place, que « la rigueur de la saison rendoit très difficile ; et cet « heureux succès acheva de pacifier le royaume. C'est « le sujet de cette médaille. Le soleil dans son char « paroist dissipant les nuages, avec cette légende : « SERENITAS RESTITUTA (*La sérénité revenue*), et cet « exergue : PLURIMÆ URBES RECEPTÆ MDCLIII (*Plusieurs « villes remises sous l'obéissance du roy en 1653*). »

Trois ans après, en 1656, un nouveau ballon d'essai est lancé, pendant les fêtes du Palais-Royal, pour tâter la cour et préparer l'opinion publique.

« Le roi, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, continuant d'aimer Mlle de Mancini, quelquefois plus et d'autres fois moins, voulut, pour se divertir, faire une célèbre course de bague qui eût quelque rapport à l'ancienne chevalerie. Il sépara toute la belle cour en trois bandes de huit chevaliers chacune. Il était le chef de la première... A la tête de la troupe du roi parurent quatorze pages vêtus de toile d'argent, avec des rubans incarnat et argent. Ils portaient les lances et les devises des chevaliers. Après eux allaient six trompettes ; ensuite de ces trompettes allait le premier écuyer du roi, habillé de même manière. Il était suivi de douze pages du roi, bien montés, richement habillés, et chargés de plumes et de rubans, dont les deux

derniers portaient : l'un la lance du roi et l'autre l'écu, où il y avait un soleil avec ces mots : « *Ne piu, ne pari* [*ni un plus grand, ni un pareil...*] »

De ces mots à la devise *Nec pluribus impar*, il n'y a que la distance du tournoi du Palais-Royal au célèbre Carrousel de 1662. Six ans encore de tâtonnements n'étaient point de trop pour enfanter un tel chef-d'œuvre. Il ne faudrait pas croire cependant que la devise s'élaborât toujours mystérieusement dans le cabinet du roi, avec les matériaux fournis par le P. Ménestrier ou par d'autres maîtres ès arts de *deviser*. On ne négligeait pas de sonder l'opinion et de la préparer à recevoir la divine formule. Ainsi, en 1661, après la mort de Mazarin, quand le roi résolut de gouverner sans premier ministre, une médaille le représenta sous la figure d'Apollon, assis sur un globe chargé de trois fleurs de lys, tenant de la main droite un gouvernail et de l'autre une lyre. Les rayons, qui encadraient la tête du roi, complétaient la légende : *Ordo et felicitas*, en indiquant qu'il s'agissait non moins du Dieu de la lumière que du Dieu de l'harmonie.

La venue du Roi-Soleil était proche, et sa légende allait bientôt devenir une officielle réalité.

Quelques auteurs prétendent que la devise *Nec pluribus impar* fut inventée pour le carrousel des Tuileries, qui a donné son nom à la place du Carrousel. Cette assertion manque d'exactitude ; la fameuse légende ne figura pas dans la pompe du tournoi :

« Au grand carrousel de 1662, écrit le P. Ménestrier, « dans son *Traité des Tournois*, le roy estoit vestu

« d'une cuirasse à la romaine, sur laquelle il y avoit « trois bandes de roses de diamans, qui en faisoient « le tour, couverte de six-vingt roses extraordinaire- « ment larges, et fermées par devant avec trois grandes « agraffes de diamans. Il y avoit aussi quarante-quatre « roses de diamans à la gorgerette, douze lambrequins « de diamans sur les manches, de dix pièces de chaisne, « avec une pendeloque à chacune de diamans à plu- « sieurs pierres ; quatorze écailles garnies de diamans, « attachées aux mesmes lambrequins, avec un grand « diamant au bout ; cinquante-deux pièces de chaisne « sur le haut des manches ainsi qu'à la ceinture, et « vingt-quatre roses de diamans autour des deux bouts « des manches... »

En un mot, qu'on se figure un étalage d'orfèvre en marche, et l'on aura de la majesté de Louis XIV, en ce jour solennel, une idée assez juste ; ce qui nous permettra d'éviter la description du casque d'or, du cimeterre, des brodequins, des jarretières et autres accessoires. Sautons environ cinquante pages et arrivons aux devises du tournoi.

« Il y en a d'assez justes, reprend l'auteur, pour « pouvoir servir de modèles aux *rafineurs* de cet art. « Celle du roy, chef de la quadrille des Romains « représentant Jules César, estoit le Soleil levant, qui « dissipe des brouillards. *Ut vidi vici.* »

Deux autres devises seulement, dont l'une représente une planète recevant sa lumière du soleil : *Magno de lumine lumen*, et l'autre un tournesol : *Mihi fas concurrere Soli*, font allusion au Roi-Soleil. Mais de la légende appelée à tant de célébrité, du sublime *Nec*

pluribus impar, nulle trace encore. Cependant, si cette devise ne fit pas son apparition pendant les fêtes mêmes du carrousel de 1662, on peut dire qu'elle les termina comme le bouquet termine un feu d'artifice.

Ce n'est pas au hasard que nous avons adopté cette image ; les mots étincelants de la légende éclatèrent tout à coup comme une brillante gerbe de fusées, avec cette différence toutefois que la lumière en dura plus longtemps. En moins de rien, les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, furent ornés de l'emblème d'un soleil, qui dardait ses rayons sur un globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar*. En sortant de la *cour*, la devise fit son entrée à la *ville*, pour passer de là dans les provinces avec la rapidité d'une traînée de poudre qui s'enflamme. L'exportation s'en mêla, et le mot traversa les mers. Voici ce que nous lisons, en effet, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, du P. Buhours :

« Un navire de France étant entré dans le port, Ariste et Eugène eurent la curiosité de le voir... Outre que l'or et l'azur y brilloient de tous costez, le soleil y étoit peint en plusieurs endroits, avec ces paroles : *Nec pluribus impar*. Cette devise arrêta les yeux d'Eugène et remplit tellement son esprit qu'aussitôt qu'ils furent au bord de la mer : il faut avouer, dit-il, qu'il n'appartient qu'à notre auguste Monarque de porter une devise aussi héroïque que celle qu'il porte depuis quelques années. A la vérité, répondit Ariste, ce grand prince ne pouvait prendre un symbole plus illustre ni plus digne de lui que le soleil ; ce bel astre est son véritable portrait. »

Malgré l'admiration qu'il professe pour son héros, Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, se montra moins indulgent qu'Ariste et n'hésita pas à blâmer le côté ambitieux de la devise, qui était appelée à une si grande popularité. « L'idée, dit-il à ce propos, était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. » Il s'empressa toutefois d'ajouter, pour justifier le roi, « qu'on a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même. » L'auteur d'un livre intitulé : *le Siècle des beaux-arts et de la gloire, ou la mémoire de Louis XIV justifiée des reproches odieux de ses détracteurs*, M. Ossude, s'appuyant sur ce passage de Voltaire, s'écrie d'un ton victorieux : « On ne peut pas plus reprocher à Louis d'avoir pris le soleil pour devise, qu'on ne saurait l'accuser de s'être décerné lui-même le surnom de grand. »

Avant de se faire si chaleureusement l'avocat de Louis XIV, M. Ossude aurait bien dû lire les écrits laissés par son client. Voltaire était excusable de ne pas les connaître tous ; ils étaient encore manuscrits et probablement éparpillés, mais depuis ils ont été publiés. Si M. Ossude s'était donné la peine de les feuilleter, il aurait trouvé, dans les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, un aveu qui réduit à néant la supposition gratuite de Voltaire. Il nous suffira, en effet, de mettre sous les yeux du lecteur la pièce principale du procès pour qu'il décide avec nous,

en toute loyauté, que Louis XIV est, sinon l'auteur — comme nous le présumons, — au moins l'éditeur responsable de la célèbre devise :

« ... Ce fut là (au Carrousel), dit Louis XIV au dauphin, que je commençai à prendre celle que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince et m'exciter éternellement moi-même à les remplir.

« On choisit pour corps le soleil, qui, dans les règles de cet art, est le plus noble de tous, et qui, par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour, par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde, par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action, par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins toujours tranquille, par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque. Ceux qui me voyaient gouverner avec assez de facilité et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme *nec pluribus impar :* par où ils entendaient, ce qui flattait agréablement l'ambition d'un jeune roi, que, suffisant seul à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils

étaient également exposés à ses rayons. Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité dans ces paroles et je ne doute pas que ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis; mais celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer. »

Pour qui a pesé chaque mot de ce passage des *Mémoires* de Louis XIV, il ne s'agit plus de savoir si le grand roi a choisi la fameuse devise, — ce qui est évident, — mais de rechercher s'il n'en est pas lui-même l'auteur. S'il faut s'en rapporter à Moreri, le *nec pluribus impar* aurait été composé par un certain Louis Douvrier, « célèbre par la beauté de son génie et son érudition » ; mais d'autres biographes se montrent moins affirmatifs. Plusieurs raisons nous portent à croire que ce Douvrier ne fut ici que le prête-nom de Louis XIV.

Le roi, qui a si naïvement avoué son péché d'orgueil dans cette phrase de ses *Mémoires :* « ... Il me semble qu'on m'ôte ma gloire, quand sans moi on en peut avoir », celui-là dut aimer, à l'égal des autres, la gloire littéraire. Nous savons, en effet, que s'il ne cessait de vaincre, il ne cessait aussi d'écrire. Il aimait à briller, à passer pour un bel esprit. Dans son *Entretien* sur les devises, le P. Buhours nous dit, en parlant du roi : « Il excelle en ces symboles généalogiques, et l'on peut dire qu'ils sont de son invention. Celui qu'il a fait sur les armes de la maison de Longueville est fort ingénieux... » Ainsi, voilà Louis XIV qui se plaît à composer des devises pour sa noblesse ; comment

admettre qu'il confie à un autre le soin d'inventer celle qui devait, en quelque sorte, caractériser son règne. Aurait-il douté de ses forces? Se serait-il cru moins de verve que le sieur Douvrier? On pensera plutôt qu'il se croyait obligé, tout roi qu'il était, et par cela même qu'il était roi, de se conformer à l'étiquette. A la cour, auprès des initiés, il jouissait de son triomphe d'auteur; mais, pour le gros du monde, Douvrier servait de paratonnerre à la dignité royale. Que serait devenu l'éclat du Roi-Soleil, s'il eût daigné signer sa devise, comme Molière signait ses comédies!

Une seconde preuve, c'est l'amour-propre d'auteur qui se manifeste en maint endroit du passage des *Mémoires*, que nous avons cité. « Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité dans ces paroles », écrit Louis XIV, et il ajoute, avec un certain dépit : « et je ne doute pas que ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis. » Il ne dit pas si elles étaient meilleures; il se contente de cette fin de non-recevoir : « celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer. » Pour cette seule raison? Effacer quelques peintures, gratter quelques pans de muraille, découdre quelques broderies, tels sont les grands travaux qui arrêtent le tout puissant monarque. En vérité on est heureux de trouver une minute d'économie dans la vie du prodigue de Versailles!

Une dernière preuve nous semble décisive. La légende *nec pluribus impar*, de l'aveu même de Louis XIV, parut obscure à ses contemporains. Elle ne

pouvait être claire, en effet, que dans l'esprit de celui qui l'avait inventée. Quand, selon nous, il composa cette devise, le jeune roi ne donnait encore, pour tout le monde, comme l'a dit très bien Voltaire, que des espérances. Lui seul connaissait la portée de son ambition, lui seul pouvait prêter à ses rêves l'apparence d'une réalité, lui seul, qui aspirait déjà à fonder la monarchie universelle, était capable de formuler en une image l'audace de ses conceptions. Conquérant avant la conquête, il était, comme une épreuve avant la lettre, compréhensible pour l'artiste, obscur pour les autres.

Tels sont nos arguments ; au lecteur d'apprécier. Dans tous les cas, que Louis XIV ait imaginé ou fait composer la devise *nec pluribus impar*, il n'en reste pas moins, comme nous l'avons dit, l'éditeur responsable. Beaucoup d'historiens lui ont, en effet, reproché le faste de cette légende. A tort, selon nous ; car il n'était pas le premier à se servir d'un emblème ambitieux. Sixte V avait eu un soleil dans ses armoiries, et Urbain VIII, en se coiffant de la tiare, avait pris pour devise le Soleil naissant, avec ces mots *Idem et alius*. Après l'exemple de ces papes, personne ne se sentirait le courage de faire un crime à Louis XIV, qui n'avait pas prononcé de vœux d'humilité, d'avoir succombé aux tentations du démon de l'orgueil. Quelle que fût d'ailleurs la vanité du roi, elle resta bien en deçà de la bassesse des courtisans qui lui prêtèrent leur concours.

A peine la fameuse légende fut-elle, pour ainsi dire, tombée dans le domaine public, que toute la gent rimailleuse, affamée de faveurs, se mit à la sucrer de

tant de belles paroles qu'elle disparut, comme une devise de confiseur, sous la pâte boursouflée des paraphrases. « Depuis que le Roy a pris un Soleil pour son « symbole, écrit le P. Buhours, et qu'il s'est *approprié* « ce bel astre, les personnes un peu éclairées prennent « le soleil pour lui : on conçoit en même temps l'un et « l'autre. » Ainsi, en quelques mois, grâce à l'incessant travail de la prose et des vers officiels, voilà Louis XIV définitivement en possession de son titre de Roi-Soleil !

Cependant il se trouva, vers ce temps, un poète assez arriéré pour se permettre de comparer l'astre de Versailles au soleil. Ce pauvre Chapelain était voué décidément au ridicule. Ce fut à cette occasion qu'il reçut de Boileau sa première volée. Dans son *Discours au Roi*, composé en 1665, Despréaux s'exprime ainsi sur le compte de l'auteur de la *Pucelle*.

L'autre, en vain se lassant à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot et la lime,
Grand et nouvel effort d'un esprit sans pareil !
Dans la fin d'un sonnet te compare au soleil !

Nous ne saurions ici plaindre la victime ordinaire de Boileau. Tant pis pour Chapelain ! tant pis pour les gens qui prennent le coche quand il y a des chemins de fer ! Il s'agissait bien vraiment d'une comparaison ! Louis XIV n'était plus un homme fait de chair et d'os, mais un dieu fait de lumière. Comme Dieu, il avait la puissance créatrice, et d'un de ses rayons il pouvait composer un astre inférieur, qui devenait aussitôt un des satellites

de sa gloire. Nous n'inventons pas, nous citons. Dans un recueil intitulé *Ludus poeticus epigrammatum*, publié en 1688, nous lisons :

DUM REX AGIT IN FLANDRIA QUID AGAT
TURENUS IN GERMANIA ?

Ut radius Solis pro Rege ut Sole Turenus,
Præcipites Aquilas stringit et axe fugat,
Rex Aquilas radio si vel perstrinxerit uno,
Quando agit in distans ; quid propriore loco ?
Omnes quid radii coram, præsenteque Sole ?
Flandria, quæ sentis, dicere cæca potes.

Ce que l'on peut traduire ainsi : « Tandis que le roi commande dans les Flandres, que fait Turenne en Germanie? Turenne, comme un rayon de soleil, émanant du Roi-Soleil, poursuit les aigles et les met en fuite. Si, d'un seul de ses rayons, le roi transperce les aigles à distance, que serait-ce s'il était là ? Si le soleil était présent, que feraient tous ses rayons à la fois? Flandres, vous qui l'éprouvez, ne pouvez-vous pas vous dire aveuglées ? »

Ailleurs, dans un livre de poésies latines intitulé : *Symbola heroïca*, la Lune, qui personnifie la Suède, demande au Soleil de lui rendre son premier éclat. Ce morceau du jésuite Charles Rue, qui parut en 1669, semble inviter les nations étrangères à introduire dans leur littérature la légende du Roi-Soleil. S'inspirant peut-être de cet antécédent, Mlle Bernard exprima formellement le même vœu dans la pièce de vers qui remporta le prix de l'Académie française en 1697 :

Que sur les rois liguez le monarque des lys,
Jettant d'un doux regard la bénigne influence,
Soit un soleil pour tous, comme il l'est pour la France.

Le vœu du poète fut exaucé. L'astre royal, projetant bientôt ses rayons au-delà des frontières, fit assez rapidement son chemin pour que nous le retrouvions en 1709 à l'état de Soleil-international. En effet, dans une édition du poème latin *De irâ* de Lævin de Meyer, publiée à Bruxelles, le théologien-poète fait précéder ses trois livres d'hexamètres d'une gravure allégorique qui ne nous laisse plus de doute à cet égard. Au premier plan de cette composition, un dragon, rampant dans les hautes herbes, menace de son triple dard un Apollon qui tend son arc et se prépare à lui décocher son trait vainqueur. Les pieds sur un nuage chargé de tempêtes, le visage au centre d'un vaste soleil, le dieu de la lumière nous montre la tête de Louis XIV ceinte de lauriers. Au second plan, dans un petit paysage flamand, joyeusement éclairé, des femmes se prennent aux cheveux, tandis que leurs maris échangent de formidables coups de poing, à côté de deux aimables philosophes qui ne se voient contredits par personne. L'allusion est claire. Les gens qui se battent représentent la polémique orageuse des ennemis de Rome; l'hydre personnifie l'hérésie; et Louis XIV figure le grand policier des consciences, le héros des dragonnades, le *révocateur* de l'édit de Nantes, en un mot l'astre qui, de son rayon orthodoxe, flèche d'or, blesse mortellement l'erreur!

Il semble que l'astre de Versailles soit enfin parvenu

à ce degré de gloire où Dieu dit à l'orgueil : « Tu n'iras pas plus loin ! » Erreur ! il va se rencontrer des courtisans assez fanatiques pour s'atteler au char du Roi-Soleil et le traîner encore vers des sphères plus élevées.

Dans une églogue de M. du Périer, le berger Corydon dit :

Louis toujours tranquille et toujours agissant,
Du soleil toujours vif, toujours resplendissant,
Du vent et des frimas réparant le dommage,
Dans le vaste univers représente l'image.
Si cet astre, immobile à nos faibles regards,
Agit incessamment, brille de toutes parts,
. . . .
Notre invincible roi dans sa noble carrière
Voit-il moins de climats adorer sa lumière ?

Daphnis, qui donne la réplique à Corydon, l'interrompt tout à coup pour lui prouver qu'une image astronomique n'est plus digne de peindre la gloire du grand roi. Et il s'écrie, dans son enthousiasme :

Théâtre merveilleux de surprenants spectacles,
Dites-nous si jamais, à travers tant d'obstacles,
Le soleil aurait pu par ses vives clartés
Dissiper les horreurs de vos champs désertés,
Tirer tant de trésors de vos sèches entrailles,
Ainsi qu'a fait Louis ? répondez-nous, Versailles !

Versailles ne répond rien du tout. Mais, pour le tirer d'embarras, un nommé Brice Bauderon, seigneur de Senecey, se charge de prouver, dans un volume in-12

de 408 pages, que le Roi-Soleil est au-dessus du soleil lui-même. Ainsi procèdent les littératures ; les grammairiens suivent les poètes et la froide logique commente les brûlantes inspirations. A Dieu ne plaise que nous ayions l'intention de rabaisser le mérite de la prose du sieur de Senecey ! Le titre de son traité, mieux qu'un sonnet, vaut seul un long poème. Le voici :

L'Apollon François, *ou le Parallèle des Vertus héroïques du très auguste, très puissant et très invincible roy de France et de Navarre* Louis le Grand XIVe de ce nom, *avec les propriétés et les qualités du* Soleil.

Ce titre tient plus qu'il ne promet, et, quoique cela semble difficile, il est plus modeste qu'il n'en a l'air. Le sieur Bauderon de Senecey ne se propose pas seulement de faire le parallèle de Louis XIV avec Phœbus ; les conclusions de son livre ne tendent à rien moins qu'à placer le grand roi sur un trône encore plus éclatant. « Le soleil, dit-il, n'étant qu'une créature « purement matérielle et un corps sans âme, quelque « lumineux qu'il soit, ne peut être considéré que « comme l'ombre de Dieu. Il n'appartient qu'à « Louis XIV, roi de France et de Navarre, d'être la « vivante et la plus parfaite image du Dieu vivant... « Ces trois qualités divines de seul, de lumineux et de « bienfaisant lui conviennent beaucoup mieux qu'à « l'astre qui nous éclaire, puisqu'il est seul souverain « dans ses royaumes... »

Pauvre soleil ! Quelle humiliation de se voir éclipsé sans que la lune s'en mêle ! Cette étrange manière de comprendre l'astronomie pourrait faire naître dans

l'esprit du lecteur un doute, injurieux pour la raison du seigneur de Senecey, si l'on ne s'empressait de mettre sous ses yeux quelques mots de Moreri qui sont toute une justification. « Brice Bauderon de Sénecé, dit le célèbre biographe, est mort à Mâcon, le 31 octobre 1698, âgé de plus de 85 ans, après avoir rempli pendant près de cinquante ans la charge de lieutenant général au présidial de Mâcon. Le conseil et le parlement, instruits de ses lumières et de son intégrité, l'ont souvent employé dans des affaires importantes et en ont toujours été satisfaits. »

Après ce renseignement, digne de foi, on se demande avec stupeur comment un homme grave, un magistrat de talent, auteur de livres sérieux, a pu employer les loisirs d'une vieillesse honorable à composer un recueil d'emblèmes burlesques, que Tabarin eût refusé de signer. Il n'était plus à l'âge où l'on sollicite ; il avait obtenu du pouvoir toutes les faveurs qu'il en attendait. Que voulait donc ce vieillard ? Il succombait à la maladie du temps, à la fièvre de l'adoration. La monarchie était arrivée à son apogée. Délivrée des derniers restes de la féodalité par la hache de Richelieu, victorieuse de l'hérésie, elle s'épanouissait alors sous les traits imposants d'un jeune prince, que la nature avait tout exprès façonné pour être le grand-prêtre des dernières pompes de la royauté. Elle était devenue comme une sorte de religion, et il se brûlait certainement plus d'encens à Versailles qu'à Notre-Dame. Point d'idolâtrie pourtant ; ce n'était pas devant Louis XIV que l'on s'agenouillait, mais devant le représentant, l'image vivante de Dieu sur la terre !

Ce jeu-là n'est pas sans danger. Il arriva que l'idole prit parfois son rôle au sérieux, et que l'adorateur, pour exaucer ses prières, compta moins sur le ciel que sur son représentant. Comment en eût-il été autrement, lorsqu'on voyait un maréchal de La Feuillade se prosterner publiquement trois fois devant la statue de bronze qu'il avait érigée à Louis XIV, un Fléchier abandonner la prose solennelle de la chaire pour rimer *Un éloge du Roy!* Tout alors retentissait d'hosannas en l'honneur de l'Astre de Versailles. Sa gloire ne rayonnait pas seulement le jour; elle étincelait aussi la nuit! Lorsque les savants de l'Observatoire découvraient les satellites de Saturne, comment les appelaient-ils? *Les Étoiles de Louis le Grand!* Lorsque l'Académie française mettait au concours un prix de poésie, quel était le sujet de la pièce? Louis le Grand! toujours Louis le Grand!

Écoutez plutôt!

En 1675 : *La gloire des armes et des lettres sous Louis XIV;* en 1679 : *que la victoire a toujours rendu Sa Majesté plus facile à la paix;* en 1681 : *qu'on voit toujours Sa Majesté tranquille, quoique dans un mouvement continuel;* en 1689 : *les grandes choses que le roi a faites pour la religion catholique;* en 1685 : *la gloire que le roi s'est acquise en se condamnant dans sa propre cause;* en 1690 : *les nations les plus éloignées viennent rendre leurs hommages au roi;* en 1691 : *que le roi seul en toute l'Europe défend et protège le droit des rois;* en 1693 : *plus le roi mérite de louanges, plus il les évite...*

Le pauvre homme!! On s'arrête essoufflé, sans oser

poursuivre. Le pauvre homme! On comprend qu'il ait eu le désir de se réfugier dans quelque coin ignoré afin d'échapper à cet horrible concert de louanges! Pour qu'il n'ait pas succombé à de tels coups d'encensoir, il fallait que Louis XIV eût la plus robuste constitution de son royaume. Il y résista héroïquement, et son plus beau titre de gloire sera peut-être d'avoir su garder son bon sens, dans une position où tant d'autres seraient devenus fous d'orgueil. Ses derniers moments nous prouvent en effet, d'une manière touchante, qu'il avait gardé un vrai fond de philosophie. A son entourage, à ses valets qui, plus grisés que lui par la flatterie, commençaient à le regarder comme un être au-dessus de l'humanité, il dit avec le triste sourire des agonisants : « Pourquoi pleurez-vous? Me croyez-vous immortel? »

Voilà de belles paroles! voilà un beau coucher de soleil! on ne saurait mieux mourir, ni plus à propos. En s'éteignant, avant les hontes de Louis XV, l'astre de Versailles disparut de l'horizon dans toute sa gloire, et nous nous réjouissons qu'il n'ait pas eu à rougir des taches que l'héritier de ses rayons devait ajouter au soleil.



RAPPORT

SUR LES MÉMOIRES

CONCERNANT

THOMAS CORNEILLE

(Prix Lair)

Par M. J. DENIS,

Doyen de la Faculté des Lettres de Caen.



MESSIEURS,

L'Académie n'a qu'à se féliciter du concours ouvert sur Thomas Corneille et ses œuvres. Six mémoires lui ont été adressés, et les moins bons de ces mémoires, s'ils sont insuffisants, ne sont pas nuls, comme cela arrive trop souvent, mais décèlent un sérieux travail et des connaissances assez étendues et assez précises.

Le sujet offrait pourtant de graves difficultés et peu d'attraits Et, pour commencer par le théâtre de Corneille, outre que la lecture en est assez pénible, Laharpe dit rebutante, il ne suffisait pas de l'apprécier en lui-même, — le temps en a fait justice, et les raisons

de l'oubli où ce théâtre est si profondément tombé ne sont pas difficiles à déduire — il fallait encore l'apprécier en le comparant, soit à celui qui en a été le modèle, soit aux imitateurs français des originaux que Thomas suivait lui-même. Si ces originaux espagnols sont toujours en honneur et même, depuis Schlegel, plus qu'ils ne l'avaient jamais été, s'ils tiennent une large place dans l'histoire de la littérature de leur pays, tandis que Thomas Corneille, à peine nommé dans les dernières Histoires de la nôtre, s'enfonce de plus en plus dans l'obscurité du néant, il doit y avoir des causes à cette diversité de fortune. *A priori*, sans donner dans l'admiration exagérée et dans les dithyrambes, qui sont à la mode depuis que la gallophobie germanique s'est plu à décrier notre théâtre et, par conséquent, à lui préférer celui des autres nations modernes, on peut supposer que Lope de Véga, Caldéron et ceux qui, après eux ou au-dessous d'eux, ont suivi leurs traces en Espagne, avaient des qualités que n'a pas Thomas Corneille : c'est ce qu'il fallait mettre *à posteriori* en lumière par quelques exemples bien choisis. Thomas Corneille a dérobé aux poètes dramatiques espagnols tout ce qu'un habile homme ou un homme de talent peut dérober à des hommes de génie. Comme eux, il aime à compliquer l'intrigue, à user et abuser de ressorts factices et peu vraisemblables, déguisements, maisons à double issue, cabinets où se dérobent les amants surpris, quiproquos de toute sorte; comme eux, il montre peu de profondeur et, par suite, peu de variété dans les caractères de ses principaux personnages. Enfin, car il est inutile d'entrer ici dans

tous les détails, le comique, chez lui comme chez eux, consiste en grande partie dans l'opposition facile et monotone des valets avec leurs maîtres, dont ils sont la contrefaçon et la caricature, au moins dans leurs amours. Si c'était là ce qui finalement a fait la disgrâce de son théâtre, cela aurait dû faire aussi la disgrâce de ses modèles, sinon dans le pays qui les a vus naître, au moins chez les autres nations européennes. Non, Thomas Corneille n'est qu'un imitateur et, comme tous ceux qui ne sont qu'imitateurs, il n'a pas la force de s'emparer de ce qu'il emprunte et de le transformer ; il ne prend donc que l'accessoire et laisse là par impuissance l'essentiel ou ce qui fait la vie des œuvres dramatiques, je veux dire la force et la vérité de l'imagination.

Mais ses imitations serviles servirent plus qu'elles ne nuisirent au succès de ses comédies auprès de ses contemporains. Il entra dans une voie qui devait plaire, soit à cause du tour d'esprit de la société aux approches de la Fronde, soit parce qu'on n'en soupçonnait pas de meilleure. Car tous les auteurs dramatiques, qui écrivaient lors de ses débuts, s'y étaient jetés avant lui. Lire quelques-unes de leurs pièces imitées de l'Espagnol et les comparer avec celles de Thomas Corneille n'aurait pas été inutile pour bien établir quelle espèce de supériorité il avait sur ses rivaux et pour expliquer ses succès, qui peuvent paraître trop disproportionnés à son mérite.

Son talent subit encore d'autres influences que cette mode littéraire et que la fureur indiscrète de l'imitation. Tous ses personnages de haute volée,

hommes et femmes, mais surtout les femmes, sont guindés, je n'ose dire, juchés sur leur gloire comme des perroquets sur leur perchoir. Ils expriment, sous forme de sentences et, ce qui est encore pis, sous forme de tirades affectant l'allure de dissertations, des sentiments et des idées dont il ne faut pas chercher l'origine ailleurs que dans les conversations des ruelles et dans les romans de l'époque. Tous savent la distinction de l'estime et de l'amour, comment celui-ci naît peu à peu de celle-là, et par quelles transformations successives, comme s'ils avaient passé leur vie à étudier la carte de Tendre. Cléocrite le jeune, comme on l'appelait dans ces Sociétés galamment discoureuses, était tellement imbu de ces gentillesses raffinées qu'il en laisse échapper des specimens jusque dans ses traductions d'Ovide. Ainsi, dans l'épisode de Pyrame et de Thisbé, au lieu des simples mots :

. . . Notitiam . . . . . vicinia fecit
Tempore crevit amor;

on ne lit pas sans étonnement :

Leurs maisons se touchaient, dès l'enfance ils se virent;
A l'estime d'abord leurs jeunes cœurs s'ouvrirent;
Et cette estime ensuite, augmentant chaque jour,
A force de se voir alla jusqu'à l'amour.

Mais ce qui n'est qu'accidentel dans les *Métamorphoses*, est perpétuel dans les comédies et dans les tragédies. L'amour s'y réduit à des mots; il n'y est question que de héros qui *savent* ou *ne savent pas*

aimer e
ou on n
pour no
pour le
tique, lo
à la ten
nations
un mon
gnoles,
de conv
où se m
nière de
a pas da
qui vive
Les c
ils devai
choisies
avaient
tions, c
style et
faut les
travaux
Chapela
vais dar
poème d
Pharsal
tions de
il amort

(1) M. I
France a

surtout ses descriptions. Le mot qui fait image et qui peint ne manque jamais à l'original; il manque presque toujours au traducteur. C'est que la langue du XVIIe siècle était plus appropriée, et que la langue française est restée plus apte à l'expression des choses morales qu'à celle des phénomènes physiques. Je m'assure qu'une étude, poussée dans ce sens, n'eût pas été sans intérêt.

Telles sont les principales questions que soulèvent le talent et la fortune littéraire de Thomas Corneille. Mais là n'était pas la partie la plus neuve et la plus difficile du sujet donné par l'Académie. Elle n'était même pas dans l'appréciation des travaux grammaticaux de Thomas. Ce qu'il eût été vraiment curieux de savoir, c'est la valeur de ses deux dictionnaires, l'un sur les termes techniques et scientifiques, l'autre sur la géographie et l'histoire. Les candidats se sont trop bornés, comme on devait s'y attendre d'ailleurs, à nous les faire connaître par les vues de l'auteur dans ses préfaces et par les critiques dont ils furent l'objet, soit à leur apparition, soit dans la première partie du XVIIIe siècle. Nous n'attendions pas, bien entendu, qu'ils eussent lu ces quatre in-folios d'un bout jusqu'à l'autre. Ce serait, je crois, un travail aussi inutile que long et fastidieux. Mais en comparant quelques articles bien choisis avec ceux du dictionnaire, contre lequel fut fait le premier de ceux de Thomas, et le second de ces dictionnaires, avec quelques ouvrages de géographie générale, que celui de notre laborieux académicien prétendait rectifier et compléter, on aurait pu nous donner une idée précise de l'opportunité et

du mérite, comme de la suffisance ou de l'insuffisance de son travail.

Voilà sommairement les vues et les principes, qui ont dirigé la commission de lecture dans l'appréciation des mémoires qui lui ont été soumis.

Deux mémoires, le n° 6 et le n° 1, doivent être écartés tout d'abord, à cause de leur notoire insuffisance.

Le n° 6, avec la devise :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

est divisé en trois chapitres, l'*Homme*, l'*Œuvre*, l'*Écrivain* : division contre laquelle je n'aurais rien à dire, considérée en elle-même. Mais l'auteur n'échappe pas aux inconvénients possibles de cette division. Comme la biographie de Thomas Corneille est assez peu fournie et ne présente guère de faits quelque peu significatifs, quand même on l'étudierait plus profondément que ne fait ce mémoire, elle tourne bientôt à une simple énumération de ses œuvres, avec la mention du succès qu'elles ont eu. De là, de continuelles répétitions ; on redit dans le chapitre de l'*Œuvre* ce qu'on a dit dans celui de l'*Homme*, et dans le chapitre de l'*Écrivain*, ce qu'on a dit dans les deux premiers. Il y a là un vice de composition assez grave. La biographie, d'ailleurs, n'est pas exempte d'inexactitudes. Écrire que Corneille vint à Paris après avoir fini ses études, lorsqu'on n'a parlé que de son séjour au collège, c'est effacer ses études de droit et donner à entendre qu'il se fixa à Paris dès ses débuts au théâ-

tre : deux erreurs dans une seule demi-ligne. Il ne faut plus répéter. après de Boze, qu'il y avait la même différence d'âge entre les deux sœurs Lamperrière qu'entre les deux Corneille, leurs maris, car le contraire est établi et l'on ne peut voir dans cette symétrie qu'une fantaisie de rhétorique académique. De plus, s'il est vrai que Pierre a, comme Thomas, débuté par des comédies, il est faux qu'il ait essayé sa voix (*sic*) par des sortes de traductions et d'arrangements; mais surtout on ne doit pas se permettre d'ajouter : « comme son aîné, au lieu de puiser à son propre fond, avait emprunté aux Espagnols leurs folles avéntures, etc. » Outre que Pierre n'a emprunté à l'Espagne qu'une seule comédie, le *Menteur*, qui n'est pas précisément une folle aventure, les mots « au lieu d'emprunter à son propre fond » sont une injure pour l'auteur d'*Horace*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée*, de *Rodogune*, de *Nicomède;* même dans le *Cid*, imité de l'Espagnol, le grand Corneille a emprunté à son propre fond, pour parler le langage de l'auteur, et même tant et si bien que c'est lui, on l'oublie trop, qui de l'œuvre de Guilhem a fait un chef-d'œuvre européen. Le mémoire n° 6 est plein de ces inexactitudes, et elles viennent presque toutes du rapprochement de l'aîné et du cadet. Le second chapitre, je l'ai déjà donné à entendre, n'est que la partie du premier qui concerne les publications de Corneille, quelque peu délayée. On y ajoute seulement, en ce qui concerne le théâtre de Thomas Corneille, des ombres d'analyses qui ne comptent pas, tant elles sont insignifiantes, sauf celles de *Timocrate*, d'*Ariane* et du

comte d'Essex. Et encore l'auteur ne nous explique pas ce qui a pu faire le succès de l'indigeste et peu intelligible *Timocrate*, ni ce qui a longtemps maintenu au répertoire *D'Essex* et *Ariane*. Cela pourtant eût mieux valu que de rejeter dédaigneusement les critiques de Voltaire et de Laharpe au sujet du *Comte d'Essex* qui, en dépit des affirmations de l'auteur de notre mémoire, n'est pas un des chefs-d'œuvre de la scène française. Quant aux traductions de Thomas, à ses travaux grammaticaux, à ses dictionnaires, ils sont simplement mentionnés dans le second comme dans le premier chapitre. Car, accoler aux traductions des *Métamorphoses* et des Poésies choisies d'Ovide, l'épithète de fidèles et d'élégantes, lorsqu'elles ne sont rien moins qu'élégantes et fidèles, dire en passant que les notes sur *les remarques de Vaugelas* ont contribué à fixer la langue française, ou écrire au sujet des deux dictionnaires qu'on « ne songe pas assez à la difficulté et au mérite qu'a eu Corneille de rassembler une telle quantité de matériaux et de renseignements précieux », ce n'est pas caractériser le travail du traducteur ni de l'érudit. Moins défectueux que les deux autres, le dernier chapitre laisse encore beaucoup à désirer. Si les idées sont justes en général, elles n'ont rien de bien neuf et sont peu développées, décousues ou confusément exposées, par conséquent ne s'éclairant pas mutuellement. L'auteur reconnaît au style de Thomas la correction, la facilité, la grâce, même le charme. Passons sur la correction, quoique je n'en sois pas très convaincu. Mais on me paraît confondre écrire facilement et

écrire d'un style aisé, comme si l'on ne pouvait pas faire avec une déplorable facilité des vers pénibles. Quant à la grâce et surtout au charme, je les cherche encore dans les vers de Thomas Corneille, dont la diction n'est vraiment satisfaisante que dans les morceaux où le comique touche au bouffon et même au burlesque.

Supérieur au mémoire précédent par certaines qualités littéraires qui s'y rencontrent de temps en temps, le n° 1,

Fais ce que dois, advienne que pourra.

ne pèche pas moins par la composition. L'auteur a eu la singulière idée de rejeter tout à la fin de son travail la biographie de Thomas Corneille. Ce n'est là toutefois qu'une peccadille. Ce que nous pouvons savoir de la vie de Thomas a en soi si peu d'importance, qu'on pourrait considérer comme non avenu le cahier où cette biographie est exposée, et le mémoire n'en serait ni meilleur ni pire. Ce qui est plus grave, c'est de commencer une étude sur le cadet des Corneille, par des généralités sur l'influence des milieux, comme s'ils s'agissait d'expliquer le génie d'un Dante ou d'un Shakespeare. L'auteur ne s'est pas aperçu que ces hautes et ambitieuses considérations écrasent le pauvre Thomas. Il suffisait de montrer qu'homme de talent et non de génie, il n'a guère exprimé que ce qu'il y avait de passager dans son temps, des modes plutôt que l'esprit général de son siècle, et à quelles modes il a obéi. Nous passons de là à un nouvel

excursus qu'on pourrait qualifier de divag historique à vol d'oiseau du théâtre fran les Mystères, les Jeux et les Soties, jusqu'à *nisbe* de Mairet, en passant par la *Cléo* *Didon* de Jodelle, la *Médée* de Jean de la *Saül* de Jean de la Taille, etc., etc. On ne gne pas la Renaissance,qui nous fit tributai des Grecs et des Latins, puis des Italiens et gnols, nous, « les derniers venus de la gr che latine (1)..... » Nous apprenons littérature au XVII[e] siècle, « encore perd brume crépusculaire du moyen âge, devait vers le soleil radieux des peuples du Midi ; était l'essence même de notre littérature, l la langue mère, du latin qui, sous l'influe logique des races, était devenu le Roman, et les langues sœurs, l'Italien et l'Espagnol Et voilà comme quoi Thomas Corneille dev la synthèse des écrivains secondaires de N'eut-il pas été plus simple de dire que T non le type de la médiocrité, mais un éc diocre, comme tant d'autres gens de tal c'est précisément pour cela qu'au lieu d'ê *maximus temporis* ou le représentant même de son temps, il ne fut que le produ présentant de certaines modes littéraires tuelles du XVII[e] siècle : ce qui fit son succè

(1) Ce qui est faux ; les Espagnols et les Italiens pas précédés dans la civilisation, ni dans la litté durant presque tout le moyen âge, ils nous ont im

contemporains et sa disgrâce dans la postérité. Toute cette introduction me paraît donc aussi inutile, aussi peu concluante que déplacée.

L'étude sur Thomas Corneille ne commence vraiment qu'au second chapitre, le *style*. Mais peut-on parler pertinemment du style d'un poète avant d'avoir rien dit du fond d'idées ou de sentiments qu'il exploite, ou de sa manière de sentir ou de penser? L'étude du style ne devient alors que l'étude de certaines qualités extérieures et accessoires de la diction. Mais là encore, il faudrait partir du fait et non de certaines idées préconçues qu'on aurait peine à justifier. Ainsi. je ne crois pas que ce soit caractériser le style ou plutôt la diction de Th. Corneille, que de dire qu'il « semble avant tout préoccupé d'aligner des vers harmonieux (pas trop), de ciseler des phrases élégantes (en général, elles ne me paraissent rien moins que cela), d'éviter ces rudesses de mots si souvent reprochées au grand Corneille (les vers du cadet, fabriqués avec une facilité déplorable, sont remplis de cacophonies à faire frémir les oreilles). Au lieu de se jeter de rechef dans des considérations générales, cette fois, sur « l'invasion des conceptos espagnols et des concetti italiens » (si rares d'ailleurs dans le style tragique de Thomas Corneille), il eût mieux valu disséquer une page, n'importe laquelle, de ses tragédies pour expliquer l'étrange jargon mêlé de platitude et de subtilité, de phrases à l'allure cornélienne et de phrases vides et flasques, qui fait le fond principal du langage des héros de Thomas. Mais l'auteur du mémoire que j'analyse a un goût tellement prononcé

pour les digressions touchant de près ou de loin à son sujet, il aime tant à s'envoler dans les nuages des considérations générales, que, lorsqu'il arrive au point capital de son étude, le manque de passion et la fausseté historique des héros de Thomas, il ne peut s'y tenir, et que, croyant avoir découvert je ne sais quel rapport entre Thomas Corneille et Racine, il nous gratifie, en passant, d'une théorie de la femme, « petit animal de luxe, qui, caressé et adulé, a tout juste la valeur morale d'un cheval de course ou d'un beau chien de chasse »,et qui est en même temps un « abîme incommensurable d'héroïsme et de dépravation, de vices effrayants et de vertus sublimes », etc. : tout cela, pour nous apprendre que Thomas se plaît surtout à représenter chez la femme la puissance de la dissimulation. D'où il conclut que ses peintures de femmes sont beaucoup plus intéressantes que ses caractères d'hommes, qui « ne sont que des variations sur des thèmes grecs et espagnols. » J'avoue qu'il ne m'a pas convaincu que les personnages féminins de Th. Corneille pensent, sentent, agissent beaucoup plus, ni avec plus de vérité que les hommes. Car n'étant ni les uns ni les autres d'aucun temps et d'aucun pays, ils me paraissent des fantômes, dépourvus de vérité et de vie, pâles enfants morts-nés de l'esprit, à la fois puéril et raffiné, qui régna dans les ruelles du XVIIe siècle.

Vient ensuite une analyse des pièces de Th. Corneille, laquelle n'a plus de sens après les deux chapitres sur son style et sur son défaut de génie dramatique. Elle n'est, d'ailleurs, qu'une énumération assez sèche avec

quelques citations de Loret, de Visé et d'autres. Que Corneille ne soit qu'un imitateur, qu'il le soit même dans les pièces où il ne suit personne, parce qu'elles sont jetées dans le même moule et qu'elles sont composées des mêmes ingrédients que les comédies espagnoles, soit. Mais il ne faudrait pas dire que les portraits qu'il trace ne sont le plus souvent que : « les poncifs d'un cliché dérobé aux anciens. » Car, l'art espagnol, suivi plus ou moins servilement par Th. Corneille, n'a rien à voir avec celui d'Aristophane, ni avec celui de Plaute et de Térence. Et, d'un autre côté, la question n'est pas de savoir si Thomas a trouvé la vraie comédie française, qui est celle de Molière, déjà indiquée par le *Menteur* et la *Suite du Menteur*, mais s'il a imité de bons modèles, et s'il les a imités en maître, en y imprimant la marque du génie français et de son propre génie. En réduisant les comédies espagnoles pour les accommoder à notre système dramatique, les a-t-il rendues plus vraies, plus piquantes, plus divertissantes? La réponse ne me paraît pas douteuse. Il faut reconnaître pourtant que les comédies de Thomas sont d'une lecture moins rebutante que ses tragédies, et que certaines parties sont d'un vrai *comique*, quoique d'un comique peu relevé. Dans ce qui touche à la bouffonnerie, dans ses rôles de valets et de suivantes, il y a une verve incontestable ; l'auteur de notre mémoire ne le nierait pas, mais il me semble faire cette verve comique plus rare qu'elle n'est effectivement dans Th. Corneille. De plus, la diction est alors plus nette, mieux appropriée et plus expressive, la versification plus souple et plus

variée. Cela appartenait-il en propre au poète rouennais ou ne lui était-il pas plus ou moins commun avec Scarron et d'autres? Voilà ce qu'il eût été plus intéressant, je crois, de mettre en lumière, que de revenir sur la duplicité de la diplomatie féminine dont on nous donne maints exemples, qui ne sont pas très frappants. D'ailleurs, je le répète, on ne nous donne pas plus d'analyse des tragédies que des comédies, un catalogue n'étant pas une analyse.

La conclusion générale de l'auteur sur Thomas Corneille, comme poète dramatique, c'est que, n'étant pas poète, il eût mieux fait de se consacrer à des traductions et à des travaux d'érudition, qu'au théâtre. Encore fait-il les plus grandes réserves, et non sans raison, sur la valeur de la traduction des *Métamorphoses*, tandis qu'il ne trouve que des éloges pour celle des poésies choisies (7 héroïdes et 7 élégies des *Amores*). Mais je me défie, je l'avoue, de ces éloges dont je n'ai pu vérifier la justesse, n'ayant pas trouvé le volume de Th. Corneille. Quand je lis qu'on « y trouve des morceaux d'un sentiment élevé et délicat, d'une tendresse naturelle et touchante », que « l'épître d'Ariane à Thésée a gardé dans sa forme française tout le pathétique de l'original », et que « les épîtres de Sapho à Phaon, d'Œnone à Pâris, ont des traits d'une profondeur et d'un charme infinis », je me demande, en me reportant à mes souvenirs classiques, où Thomas a bien pu trouver tout cela. Ce n'est certainement pas dans Ovide.

La meilleure partie du mémoire est celle qui a trait aux travaux de grammaire et d'érudition, principalement aux deux dictionnaires. Non qu'on y trouve ce

qui pourrait pleinement satisfaire notre curiosité : on ne pouvait guère s'y attendre. Mais l'auteur parle avec connaissance de cause de ces in-folios ; et, par exemple, il cite un morceau sur la sympathie, qui nous donne la plus pauvre idée de la physiologie et de la médecine au XVIIe siècle : cela dépasse les imaginations les plus burlesques de Molière contre les médecins. Ce dernier chapitre, si curieux, ne suffit pas pour relever le Mémoire n° 1, où il y a, parfois, de l'esprit et de la verve, et où les connaissances ne manquent pas, mais où manquent trop souvent l'à-propos, la mesure et la composition.

Les Mémoires n° 5 et n° 2, sans être pleinement satisfaisants, approchent plus du but que l'Académie proposait d'atteindre.

Très copieux, trop copieux même, le n° 5 (avec la devise : « Fais ce que dois »), ne traite pourtant qu'une partie du sujet. C'est un compte rendu analytique de toutes les œuvres de Corneille, surtout des œuvres dramatiques, avec force citations à l'appui. La biographie est nulle ou peu s'en faut, et l'auteur aurait bien fait de la supprimer complètement. Car il ne se serait pas trompé, comme l'auteur du n° 6, sur l'époque où Thomas Corneille vint à Paris, ni sur l'âge des deux frères et de leurs femmes. Je puis être très court sur ce mémoire. L'analyse du théâtre de Thomas est plus que suffisante, quoiqu'elle eût pu être moins terre à terre et plus vive. On aimerait à y voir percer davantage la personnalité de l'auteur, qui se contente trop de citations et de quelques remarques banales, négli-

gemment rédigées, et qui, pour conclusion de ces analyses, se borne à enregistrer le jugement tranchant et si dur de Laharpe, en renvoyant aux nombreuses citations qu'il a faites pour corriger ce que ce jugement a d'excessif. Ne pouvant procéder ainsi pour les deux dictionnaires, il ne fait qu'en transcrire en partie les préfaces. En somme, son travail, très méritoire, et qui a dû lui coûter beaucoup de peine et de patience, ne répond que très imparfaitement à ce que peut et doit être une étude historique et littéraire sur Th. Corneille.

Le Mémoire n° 2 (*Fratrem sequitur non passibus æquis*), bien moins volumineux que le précédent, est, de fait, beaucoup plus complet, parce que l'auteur sait condenser et rédiger. La disposition n'en paraît pas heureuse au premier aspect. Il ne conduit d'une manière suivie la biographie de Thomas, que jusqu'au moment où il fit représenter son premier drame ; le reste, il l'entremêle à l'analyse de ses œuvres. Dans une vie plus compliquée d'événements, une pareille ordonnance aurait les inconvénients les plus graves, la biographie coupant sans cesse la suite des analyses et appréciations littéraires, et ces analyses et appréciations coupant la suite de la biographie. Mais, vu le petit nombre et le peu d'importance des faits, je ne vois rien à redire à cette disposition, laquelle ne jette aucun embarras ni aucune perturbation dans l'analyse des œuvres de Corneille. L'auteur de notre Mémoire partage la vie théâtrale du poète en deux périodes : celle où, d'abord, il produit des comédies uniquement, puis, des tragédies uniquement ; et celle

où il produit successivement et indifféremment, tragédies et comédies : division dont on ne saisit pas très bien la portée. Mais, sauf cette réserve, l'historique et l'analyse critique des pièces ne méritent que des éloges. Cette analyse est d'une clarté parfaite, malgré sa brièveté ; et, pour peu qu'on ait un peu pratiqué Thomas, on sait que ce n'est pas là un mince mérite, tant ses drames offrent souvent une intrigue compliquée et toujours une lecture rebutante. Mais on pourrait le trouver par trop bref et par trop discret sur les Traductions d'Ovide, et je le soupçonnerais de n'avoir pas eu entre les mains les *Métamorphoses* et les *Pièces choisies*, si le peu qu'il en dit n'était pas si juste. Il aurait bien dû, au moins, sans trop s'étendre sur ces productions secondaires, résoudre une question qu'il soulève lui-même, en citant, et l'accusation portée contre de Saint-Ange d'avoir dérobé à son devancier plus de 1,500 vers dans la traduction des *Métamorphoses*, et l'inqualifiable jugement de ce traducteur sur celui qu'il pille et dont « il ramasse, dit-il, les haillons, pour en faire de belles étoffes. » On ne demandait pas. certes, à l'auteur de notre Mémoire, de vérifier par le menu tous ces plagiats, mais de résoudre approximativement la question posée par lui-même, en comparant un chant traduit par Thomas avec le même chant traduit par de Saint-Ange.

Je ne reprocherai pas au Mémoire n° 2 d'être insuffisant sur l'œuvre grammaticale de Thomas Corneille et sur son œuvre lexicographique. Qui peut, en effet, dire ce qui suffit ou ne suffit pas dans l'appréciation d'un travail grammatical où il n'y a que des décisions

détachées, sans idée maîtresse, sans principe fixe et évident qui les relie l'une à l'autre? Quelques exemples semblent suffire pour faire sentir la précision, la justesse, la finesse, ainsi que la circonspection du grammairien. L'auteur du Mémoire pouvait croire aussi, qu'au sujet des deux dictionnaires, il suffisait d'en faire connaître sommairement les qualités et les défauts essentiels. Cependant, s'il avait sous la main et le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille, et le *Dictionnaire universel* de Furetière, il s'engageait, par cela même qu'il parle autant de celui-ci que de celui-là, à comparer quelques articles de l'un et de l'autre, à montrer en quoi l'académicien expulsant est inférieur ou supérieur à l'académicien expulsé. J'ajoute que, quoiqu'il n'eût plus cette raison pour faire un travail analogue sur le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, il n'eût pas été inutile de rapprocher quelques articles de ce dictionnaire, d'articles d'œuvres semblables; c'était le seul moyen d'être a la fois intéressant et précis, en faisant sentir l'opportunité et l'utilité du travail de Corneille.

Quoi qu'il en soit, le n° 2 aurait pu disputer la première place, s'il n'avait oublié une chose capitale, la conclusion. Il se termine comme une simple biographie sur les dernières années et la mort de Th. Corneille. Il aurait été facile à l'auteur de ramasser et de développer les traits épars dans son histoire analytique des œuvres de Thomas; il ne l'a pas fait, et son travail reste une analyse sans synthèse; c'est ce qui nous le fait considérer, bien à regret, comme ne répondant pas au vœu de l'Académie.

Restent les Mémoires n° 3 et n° 4, dont l'étendue est la moindre qualité.

Mille fois j'ai rougi de ce que j'ose faire, telle est la devise du n° 3, et elle exprime les craintes parfaitement chimériques de l'auteur, qui a peur de ne pas faire une œuvre de style assez académique, c'est-à-dire, sans doute, d'un style assez pompeux et assez léché. Il peut se rassurer sur ce point. A part quelques phrases négligées, comme « Nous n'avons admis que des *sources* authentiques, la *base* la plus sûre de la critique historique », son style, sans grandes qualités, est généralement convenable. Ce n'est pas à ce point de vue qu'il mérite des critiques, et assez graves : division insuffisante, d'où résulte un certain désordre, abus des documents, abus des citations de toute provenance.

1° C'est une division en apparence très commode, que celle de l'auteur (1). Jeunesse de Th. Corneille, 1625-1650; sa vie d'auteur dramatique, 1647-1695; sa vie d'académicien, 1685-1709. J'ai déjà dit, à propos d'autres Mémoires, qu'il n'y a pas d'inconvénient bien sérieux à morceler la biographie de Th. Corneille et à mêler la vie du poète à celle de l'homme, mais à une condition, c'est qu'on la réduise à ce qu'elle doit être, je veux dire, à très peu de chose. Que si, au contraire, vous discutez jusqu'à la moindre anecdocte,

(1) Je ne relève pas le défaut de cette division, que les différentes parties empiètent l'une sur l'autre. Cela ne tire pas à conséquence, ici, où nous ne faisons pas de la science ni de l'art logique.

jusqu'à la moindre date, il y a beaucoup de chances pour que ce morcellement interrompe désagréablement la suite des idées et jette une confusion regrettable dans la composition. C'est ce qui paraît arriver plus d'une fois à l'auteur du n° 3.

2° C'est un travail très estimable, que celui de M. Bouquet, mais il n'est méritoire que dans le chercheur et l'auteur de tant de petites découvertes, qui demandent autant de sagacité que de patience. Mais autre chose est de faire un travail sur Thomas Corneille, autre chose d'élucider les points obscurs qui concernent sa famille. Il n'y a dans une étude sur Thomas qu'à profiter discrètement des découvertes déjà faites, il n'y a plus à les faire (1), et le mérite n'est pas grand à les retranscrire. De plus, comme le travail de M. Bouquet a été fait surtout en vue de Pierre Corneille, en le suivant de trop près, on court risque de trop mêler la biographie de Pierre à celle de Thomas, et de fait, la biographie de celui-ci, dans notre n° 3, est autant celle du grand Corneille que celle de son cadet.

3° A l'abus des documents, j'ai joint celui des citations. Celles de Loret, de Robinet, de Donneau de Visé, surtout des deux premiers, peuvent, il est vrai, être tenues pour des documents, quoique je ne con-

(1) Il semble bien, toutefois, que quelques documents du Mémoire n° 3 ne sont pas empruntés au livre de M. Bouquet. L'auteur, avec une grande loyauté, déclare qu'il en doit la connaissance à M. de Beaurepaire. D'où je conclus qu'il les a tirées lui-même des Archives où M. de Beaurepaire lui en avait indiqué l'existence.

naisse rien de plus maussade, que ces longues kyrielles de vers boiteux, écrits dans le jargon le plus trivial (1). Mais que viennent faire E. Fournier, E. Thierry et autres, même Lamothe Houdard, de Boze et Caillières, dans une biographie de Th. Corneille? Les uns ne sont pas contemporains des faits; les autres sont sujets à caution, parce qu'ils font des éloges académiques, et que les vertus ou qualités qu'ils prêtent à Thomas, ils ne manquent pas de les donner à bien d'autres, gratuitement ou non.

Voilà les plus grands reproches qu'on peut faire au n° 3 : éléments d'une étude sur Thomas Corneille, mis bout à bout, et, l'on doit en convenir, assez industrieusement agencés, mais après tout, simples éléments; on voudrait quelque chose de mieux digéré et de plus personnel, dégagé de tous les détails inutiles qui font longueur.

L'analyse des œuvres dramatiques de Thomas est plus que suffisante, mais l'appréciation critique qui la suit laisse quelque indécision dans l'esprit. L'auteur cite, et ici avec raison, les sévères jugements de Voltaire et de Laharpe; mais on ne sait s'il adopte et jusqu'à quel point il adopte ces jugements. Il explique trop brièvement ce qui a fait le succès de tant d'œuvres tragiques ou comiques, aujourd'hui oubliées et à peine lisibles; et, s'il mentionne les auteurs espagnols,

(1) En général, elles peuvent se réduire à 2 ou 3 vers, fixant la date de la représentation et le succès bon ou mauvais de la pièce. Le reste n'est que bavardage incolore et insipide, et mérite tout au plus d'être, si l'on y tient, conservé en note.

auxquels Thomas a emprunté ses sujets de comédies, il oublie d'expliquer ce que Corneille a pris de ses originaux, et ce que la nature de son esprit et les habitudes de notre théâtre l'ont contraint d'omettre, au risque de laisser ce que ces originaux ont de meilleur.

Peu de chose sur les traductions que Thomas a données des *Métamorphoses* et de quelques pièces choisies d'Ovide : et ce peu est mal placé et comme perdu entre les travaux grammaticaux de l'Académicien et ses Dictionnaires. Des *notes sur les remarques de Vaugelas* et des *Observations*, le n° 3 ne voit que celles qui marquent la différence du français au temps où écrivait l'auteur du *Cid*, et du français, vers la fin du règne de Louis XIV. Pour les Dictionnaires, il n'est ni plus ni moins suffisant que ses concurrents.

Malgré les défauts et les lacunes que je viens de signaler, son travail mérite d'être pris en très sérieuse considération.

La devise du n° 4 : « *Il y a, dans la littérature, un chemin tout bordé de travaux sons gloire* » (1), en indique l'esprit et l'idée générale. Th. Corneille est bien, en effet, de ceux qui ont suivi ce grand et facile chemin où les succès les plus bruyants, au lieu de conduire à la gloire, ne mènent bientôt qu'au plus complet oubli. C'est cette fortune si différente de Thomas Corneille parmi ses contemporains et dans la postérité, dont l'auteur du n° 4 s'est attaché à démêler et à développer les causes.

(1) Joubert.

Son travail se divise en cinq parties : Biographie de Th. Corneille ; Corneille auteur dramatique ; critique de son théâtre ; Corneille grammairien ; et, enfin, Corneille lexicographe.

Comme s'il voulait faire la critique du Mémoire précédent, l'auteur nous dit tout d'abord, dans une rapide introduction, que « l'étude qu'il présente à l'Académie n'est pas une collection curieuse de documents arrachés aux archives » ; que, dans la biographie de Th. Corneille, « il ne relèvera que les circonstances essentielles », et, qu'ainsi, « cette biographie de Thomas sera, autant que possible, simplifiée et détachée de l'histoire trop complexe de sa famille. » Il profite manifestement des documents mis au jour par M. Bouquet, mais il en profite librement, avec discernement et dans la mesure où cela est nécessaire, pour faire connaître Thomas. Comme je n'ai guère que des éloges à faire de cette partie de son travail, et que des éloges me paraissent parfaitement inutiles, je me permettrai de reprocher à l'auteur le passage suivant que je voudrais effacer, parce que le ton moqueur et léger m'en paraît d'assez mauvais goût : « Si les revenus des biens dotaux des Andelys, qu'il partageait avec Pierre, eussent été vraiment insuffisants, « le petit frère » (1), poète en vogue, nommé conseiller au bailliage de Rouen,

(1) Il fallait laisser « le petit frère » à d'Aubignac. — Quant à la pauvreté du grand Corneille, elle est avérée par d'autres documents (j'appelle ainsi les témoignages des contemporains dont les chercheurs de documents ne tiennent pas toujours assez de compte) que la fameuse lettre de je ne sais quel Rouennais, citée plus haut.

en 1681, eût-il donc pu souffrir qu'un étranger offrît sa bourse au pauvre grand homme? Il faut ici choisir entre deux légendes, ou nier la fameuse union des deux Corneille, pour qui

Les clefs, la bourse était commune,

ou ne pas s'indigner de ce que l'auteur du *Cid* eût un jour sa chaussure déchirée. » Outre qu'il me paraît assez peu convenable de parler avec cette légèreté de la pauvreté trop réelle de Pierre Corneille sur ses vieux jours, pauvreté bien voisine de l'indigence, je crois que le dilemme posé par le n° 4 est plus spécieux que concluant. De ce que Thomas Corneille fut moins gêné, lorqu'il fut devenu le principal pourvoyeur du théâtre Guénégaud, il ne s'en suit pas qu'il fût dans une très grande aisance, pas plus qu'il ne suit de l'étroite union des deux frères que tout dût être absolument commun entre eux. D'ailleurs, les détails précieux que l'auteur du n° 4 donne sur l'association de Donneau de Visé avec Th. Corneille, ainsi que les calculs de M. Bouquet sur les biens patrimoniaux des deux frères et sur les biens qu'ils tenaient de leurs femmes, pourraient mener à des conséquences très fausses; et, sans dire avec Dangeau que Thomas Corneille mourut pauvre comme Job, il paraît certain que sa fortune fut toujours des plus médiocres, comme l'affirme de Boze.

L'analyse ou l'histoire du théâtre de Th. Corneille est très bien faite, avec goût et avec sobriété, donnant une idée suffisante de chaque pièce, sans jamais oublier ce qui servira de principe solide à l'étude critique du talent du poète. L'unique défaut que je lui

reprocherais, c'est d'être trop complète, par exemple, d'insister peut-être plus qu'il ne faudrait, sur les opéras de *Psyché* et de *Bellérophon* que je trouve dans le recueil des pièces de Fontenelle, et non dans le recueil de celles de son oncle, ainsi que sur *Médée*, qui n'est dans les œuvres ni de l'un ni de l'autre. Mais le morceau capital, c'est l'étude critique de Thomas Corneille comme poète dramatique; c'est là que l'on voit clairement ce que l'auteur s'est proposé de démontrer, je veux dire par quelles qualités et même par quels défauts Thomas Corneille a réussi auprès de ses contemporains et s'est fait momentanément une si grande place au théâtre. Après un court chapitre sur le théâtre en général de Th. Corneille, et sur le tour d'esprit et les habitudes d'imagination, qui dominaient encore chez les contemporains de l'auteur de *Cinna* et de *Polyeucte*, il examine tour à tour les comédies et les tragédies, et pour que cet examen soit plus précis et plus probant, il prend deux comédies imitées de l'Espagnol, la première de toutes, et la dernière de celles qui précédèrent les débuts tragiques de Corneille le jeune; il fait le même travail sur les tragédies, à l'aide de Timocrate et du comte d'Essex, et finit par l'examen du style de Thomas.

On doit savoir gré à l'auteur de notre Mémoire de ne point sacrifier la comédie espagnole à notre idéal de comédie. Tandis que les autres concurrents ne voient dans Lope de Véga et dans Calderon, que l'accessoire, intrigue compliquée, personnages sans caractère propre ou d'un caractère traditionnel et de convention, ressorts invraisemblables et souvent puérils,

dames voilées et mystérieuses et quiproquos de toute sorte, l'auteur n° 4 oppose l'allure libre et légère des comiques espagnols, leur brio lyrique, leur comique facile, mais rarement trivial, à l'esprit froid et trop réglé, aux dissertations pesantes, aux bouffonneries souvent amusantes mais un peu vulgaires de leur imitateur ; et cela, avec raison. Autrement, on ne comprendrait pas que le théâtre de Corneille ait passé si vite, tandis que celui de ses maîtres conserve encore sa fraîcheur et sa grâce, même pour nous, dont l'esprit est si peu semblable à l'esprit castillan. En prenant aux Espagnols leurs procédés, Thomas a oublié de leur prendre l'essentiel, la vive allure de leurs drames et les fantaisies d'une imagination à la fois raffinée et populaire. Mais ces procédés, quelque peu démodés aujourd'hui par l'abus qu'on en a fait, n'étaient pas pour déplaire à une société dont le goût n'était pas difficile sur la vraisemblance, et qui lisait avec passion les absurdes romans de la Calprenède, malgré « son chien de style », et les romans, non moins absurdes pour le fond, mais plus fins, plus distingués et plus châtiés pour la forme, de Mlle de Scudéry.

Mêmes procédés dramatiques, moins le gracioso ou le bouffon, dans la tragédie que dans la comédie ; « du *Geôlier de soi-même à Timocrate*, dit l'auteur du n° 4, il n'y a qu'un pas », et c'est ce qu'il montre par une critique étendue et serrée de Timocrate, « ce Cid de Corneille le jeune. » Tous les héros ou héroïnes de Thomas sont des personnages tirés des magasins du théâtre et non des êtres à la fois idéaux et réels, vivant d'une vie plus élevée et plus intense

que notre vie ordinaire. Cette partie du n° 4 est ce qui lui donne une supériorité indiscutable sur les autres Mémoires. C'est un morceau que j'oserais dire définitif, après la correction de quelques négligences légères de rédaction.

D'un autre côté, le Mémoire n° 4 est incomparablement supérieur à tous les autres, pour ce qui concerne l'œuvre grammaticale de Th. Corneille. Loin d'être insuffisant sur ce point, on pourrait croire, au premier abord, qu'il dépasse les limites du sujet, et que ce chapitre est plutôt un morceau excellent sur les laborieux et subtils ouvriers qui ont épuré notre langue, que sur Thomas Corneille, lequel n'a écrit que quelques remarques sur Vaugelas, et quelques observations sur les points soulevés par ces remarques. Mais tout se tient dans ce travail d'épuration, et l'on ne peut guère parler de Thomas Corneille sans parler de Vaugelas, et, à sa suite, de Chapelain, de Patru et de Bouhours, qui, avec Miton (1), sont les autorités habituelles de Thomas. Je le répète, tout ce morceau paraît excellent.

Ce qui concerne la lexicographie ou les deux Dictionnaires, n'a point ce mérite. Le Mémoire, sur cette partie, ne vaut ni plus ni moins que les autres. Je ne ferai qu'une seule remarque. L'auteur a réuni, sous la même rubrique : « Œuvres diverses », les deux Dictionnaires et les traductions. Il semble que ces traductions pourraient être considérées, surtout au point de vue du style, et, qu'à ce titre, elles formaient naturellement une annexe du chapitre « Style des Tragédies. »

(1) Le Miton des *Pensées* de Pascal.

Après ce laborieux examen, la Commission a l'honneur de vous proposer de décerner :

Un prix de 1,500 fr. à l'auteur du n° 4 ;

Un prix de 500 fr. à l'auteur du n° 3 ;

Et, si vous le voulez, une mention très honorable à l'auteur du n° 2 (1).

(1) NOTE DU SECRÉTAIRE. — Les conclusions du Rapporteur ont été adoptées.

Le premier prix est décerné au mémoire n° 4. Les auteurs de ce mémoire sont MM. Christian Carlez et Auguste Salles, professeurs au Lycée de Caen. [M. Carlez a traité la partie littéraire, et M. Salles la partie grammaticale et lexicographique.]

Le second prix est accordé au mémoire n° 3. L'auteur est M. l'abbé A. Bourienne, professeur à l'Institution Ste-Marie, près Caen.

Une mention *très honorable* est accordée au mémoire n° 2. [L'auteur, M. Doneaud du Plan, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, est mort le 15 octobre 1889].

A[d] G.

JULIEN TRAVERS

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

Par M. Eugène de BEAUREPAIRE

Membre titulaire.

Le lundi 9 avril 1888, s'éteignait à Caen, dans sa quatre-vingt-septième année, l'une des personnalités littéraires les plus sympathiques et les plus connues de notre pays, M. Julien Travers, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, ancien bibliothécaire de la Ville, ancien président et secrétaire honoraire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre d'un très grand nombre de compagnies savantes en France et à l'étranger.

La foule énorme qui assista aux obsèques, les discours qui furent prononcés, les articles publiés dans la presse, les témoignages de respectueuse condoléance qui, de tous côtés, furent adressés à la famille, attestèrent d'une façon bien significative le rang que ce travailleur modeste et infatigable occupait dans la cité et

quels sentiments d'estime, d'affection et de déférence il avait su inspirer.

Tout ou presque tout, d'ailleurs, a été dit à ce sujet dans les éloges funèbres dont il a été l'objet. M. Denis, doyen de la Faculté des Lettres, avec la compétence et l'autorité qui lui appartiennent, a retracé d'une manière complète la carrière brillante du professeur ; M. Gasté, le digne successeur de M. Travers à l'Académie, nous a fait connaître ce que fut au sein de la compagnie cet académicien modèle, dont elle fit pendant trente-neuf ans son secrétaire ; M. de Formigny de La Londe, président de la Société d'Agriculture, et le secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, ont apprécié dans d'autres directions son rôle actif et toujours efficace ; M. Jules Lair enfin, nous introduisant discrètement au foyer domestique, nous a montré l'ami, l'époux, le père de famille qu'entourèrent jusqu'à la fin les soins les plus empressés, les dévouements les plus respectueux, les affections les plus tendres.

Conçus à des points de vue différents, ces discours sont, à vrai dire, toute la biographie de M. Travers. Nous ne saurions rien y ajouter : tout au plus, en parcourant les ouvrages qu'il nous a laissés et en réunissant dans un aperçu d'ensemble quelques traits épars, pouvons-nous essayer de fixer et de rendre plus distincte cette franche et attachante physionomie.

Cette tâche modeste que nous nous sommes imposée comme un devoir et aussi comme un hommage à une mémoire qui nous est chère, nous la remplirons scrupuleusement, sans autre préoccupation que celle de la vérité et de l'exactitude. C'étaient là, au surplus,

les seules qualités qu'appréciait M. Travers, et ce sont celles dont les nombreuses biographies qu'il a écrites portent témoignage.

La ville de Valognes, qui a produit à notre époque tant d'hommes distingués, doit aussi réclamer M. Julien Travers. Il y naquit, en effet, le 31 janvier 1802. Ses parents s'étant bientôt après fixés à Saint-Lo, il y fit ses études classiques qu'il termina au collége de Coutances, détail que nous ne songerions pas à noter, si le jeune écolier n'avait eu alors la bonne fortune d'avoir pour professeur de philosophie, M. l'abbé Daniel, le futur recteur de l'Académie de Caen, le futur évêque de Coutances et Avranches.

M. Travers a raconté en termes émus la vie de son ancien professeur, sorti de l'humble village de Contrières, pour s'élever, par son mérite, aux plus hautes dignités de l'Université et de l'Église : il eût pu ajouter que le maître s'était attaché à son élève, et qu'il lui manifesta, en toute circonstance, l'intérêt le plus cordial et le plus efficace.

En quittant les bancs du collége, à la fin de l'année 1820, M. Travers se décida à entrer dans l'enseignement, et fut envoyé immédiatement comme régent au collége de Saint-Hilaire-du-Harcouët. L'établissement, sans grande importance, comptait peu d'élèves ; le nombre des professeurs était aussi restreint. Le nouvel arrivé ne se découragea pas et profita de ses loisirs pour compléter son instruction et se créer, dans la ville et les environs, d'honorables et profitables relations.

Il ne devait, d'ailleurs, pas rester longtemps dans ce

poste de début. Au mois d'octobre 1822, il était appelé au collége de Saint-Lo, où il fut chargé de la classe de troisième, puis, de la seconde, et, dès 1824, il y devenait professeur de rhétorique. En 1829, son libéralisme excita quelques ombrages et détermina sa nomination dans la même chaire au collége de Domfront. M. Travers n'accepta pas cette disgrâce imméritée, obtint un congé et attendit les événements. Au lendemain de la Révolution de juillet, on lui offrit une sous-préfecture. Il refusa, pour reprendre, à Saint-Lo, ses fonctions de régent de rhétorique, qu'il occupa jusqu'en décembre 1832.

Dans cette première période de sa vie, sans négliger ses devoirs pédagogiques qui restèrent toujours sa préoccupation principale, M. Travers avait tenté résolûment d'autres voies.

En 1824, il publia un poème : *Guilbert ou le Héros de quatorze ans,* bientôt suivi des *Algériennes ;* en 1828 et 1829. il créa l'*Annuaire de la Manche*, à l'instigation du préfet, M. le comte d'Estourmel, et fonda l'*Écho de la Manche*, journal politique dont les numéros à peu près introuvables sont encore curieux à consulter.

Mentionnons également de petits écrits de circonstances, pleins de bon sens : en 1830, *La Science du Bonhomme Richard ;* en 1831, *Au Peuple, sur le Choléra morbus, par un cousin du Bonhomme Richard.* L'année suivante, il intervint dans les polémiques du moment, par deux brochures où l'on retrouve bien l'esprit de l'époque : *Réponse à la première lettre aux Normands de M. le vicomte de*

Tocqueville, par un habitant du Bocage ; — Réponse aux deux premières lettres aux Normands de M. le vicomte de Tocqueville.

Ce séjour à St-Lo, de près de dix ans, avait laissé à M. Travers les plus agréables souvenirs. Son mariage avec M[lle] Pélagie Castel du Boulay, alliée aux meilleures familles du pays, lui avait ouvert toutes les portes ; ses succès, comme professeur et comme écrivain, l'avaient en même temps fait apprécier à toute sa valeur.

Dans son enseignement, par un bonheur qui n'arrive pas toujours aux maîtres les plus méritants, il eut l'inestimable bonne fortune d'avoir pour élèves des hommes éminents, destinés aux plus hautes situations, à la plus éclatante renommée et qui lui prodiguèrent plus tard les plus touchants témoignages d'estime et de reconnaissance. Nous citerons tout particulièrement Son Éminence le cardinal Guilbert, archevêque de Bordeaux ; M. Auguste Vaultier, préfet de la Manche ; le marquis Hue de Caligny, correspondant de l'Académie des Sciences, et l'une de nos plus grandes gloires nationales, l'astronome Le Verrier.

Des sentiments de M. Le Verrier pour M. Travers, on pourra en juger par une lettre du 16 juillet 1871, à laquelle nous emprunterons quelques passages :

« Mon très cher Maître,

« C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai reçu de vos nouvelles, de celles de votre famille, de ses joies présentes et de ses joies futures. J'aime la maison et le jardin de la rue des Chanoines, le côteau, la

vallée, et à vous savoir toujours alerte, toujours gai (autrefois, mais à présent?) Je n'excepte que l'Orne qui, depuis certaine soirée, me fait peur (1).

« Puissiez-vous, mon cher ami, avoir conservé votre vigueur, votre verve, votre inaltérable entrain! Pour moi, je n'y suis plus quant à présent, et je ne sais si cela reviendra. Tout m'apparaît comme à travers un épais brouillard dans le lointain. Je ne m'y mêle pas et n'ai aucune envie de m'y mêler.

« N'allez pas croire au moins que le changement de ma situation y soit pour quelque chose ; non, pour rien. C'est le mal terrible et l'état de notre pauvre patrie qui me font pleurer. »

C'est l'expression des mêmes sentiments et comme un écho lointain des sympathies laissées par M. Travers que l'on retrouve dans une lettre de M. Octave Feuillet. En remerciant le secrétaire de l'Académie de Caen de l'avoir affilié à cette compagnie, l'illustre auteur de *M. de Camors*, de *Sybille*, de *Julia de Trécœur* et de tant d'œuvres charmantes, ajoutait en finissant : « Le suffrage d'un esprit comme le vôtre doit être précieux à tout écrivain. Il emprunte encore pour moi une valeur particulière à de chers souvenirs d'enfance et à l'estime affectueuse avec laquelle votre nom a toujours été prononcé autour de moi. »

La situation exceptionnelle qu'avait su conquérir M. Travers, à Saint-Lo, avait attiré l'attention des chefs de l'Université. L'occasion de le lui prouver se

(1) M. Travers avait failli se noyer quelques années auparavant dans l'Orne, où il était tombé le soir.

présenta bientôt. En 1832, le collége de Falaise, na guère florissant, se trouvait en pleine décadence. Surexcités par les événements qui venaient de s'accomplir, les élèves avaient abandonné les exercices scolaires pour se livrer au maniement des armes. Leur ambition semblait se borner à figurer dans les revues, fort multipliées à cette époque, et à former la brillante avant-garde de la milice citoyenne. Inutile de dire qu'à la cessation du travail s'étaient ajoutés l'indiscipline et des désordres du caractère le plus grave.

Pour relever un établissement aussi compromis, il fallait une main vigoureuse et habile. M. Travers fut appelé ; il inspira confiance aux familles, rétablit le calme et la régularité, et sut faire reprendre le goût et l'habitude du travail aux maîtres et aux élèves.

Un curieux discours, prononcé à la distribution solennelle des prix, le 5 août 1833, permet d'apprécier l'étendue du mal et l'efficacité du remède que le nouveau principal sut y apporter. Il se termine, d'ailleurs, par de sages paroles, qui n'ont encore perdu ni leur opportunité, ni leur intérêt.

Après avoir énuméré les conditions inséparables de toute bonne éducation, M. Travers ajoutait :

« On doit encore, et avant tout, exiger que l'instruction soit morale et religieuse. Elle l'a été sous le digne ecclésiastique, M. Hervieu, à qui le collége de Falaise a dû vingt ans de prospérité ; elle le sera tant que la direction de cet établissement me sera confiée.

« Un dernier vœu s'accomplira : la politique, généreuse passion d'un siècle en travail, restera étrangère à nos élèves. Quelque soit le sort futur de la patrie, les

rôles honorables n'appartiendront qu'à des talents cultivés, qu'à des vertus à l'épreuve. Il importe que nos disciples s'en convainquent et que leur inexpérience ne s'enthousiasme d'aucune opinion. Que leur cœur se forme ! Que leur esprit s'éclaire avant de prendre parti dans nos querelles, qu'enfants de pères ennemis, ils se lient d'amitié pendant leurs études ! Qu'ainsi se préparent des siècles de force, d'union, et qu'à jamais s'oublient l'intolérance de notre prosélytisme, l'amertume de nos haines, et jusqu'au souvenir de nos dissensions » (1).

Les années que M. Travers passa à Falaise, attristées à la fin de son séjour par la mort prématurée de sa jeune femme, peuvent être comptées parmi les plus laborieuses de sa vie. C'est dans cet intervalle, de 1833 à 1839, que parurent successivement : *Les Vaux-de-Vire, édités et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes virois ;* — *Les Distiques de Muret imités en quatrains français ;* — *Le Mont-Saint-Michel* (sonnets) ; — *Le Château de Falaise ;* — une étude importante sur l'Instruction primaire ; — *Deuil* (sonnets à la mémoire de Pélagie Castel du Boulay) ; — une *Excursion dans le nord du Passais normand ;* — enfin, deux thèses pour le Doctorat-ès-Lettres : *Dionysii Catonis Disticha de moribus, ad filium in gallicos versus translata, quibus accedit ad explanandas quæstiones de auctore et ejus doctrina morali dissertatio ;* — et *De l'Avenir de la Littérature française.*

(1) *Journal de Falaise,* 7 août 1833.

Malgré le temps écoulé, la thèse française est encore aujourd'hui intéressante à lire et curieuse à consulter. Elle fut appréciée favorablement par M. Guizot, ce qui suffit à établir sa valeur, et elle a donné lieu à un très piquant échange de lettres entre le jeune docteur et M. Désiré Nisard.

M. Travers, examinant certaines théories émises dans l'*Étude sur Lucain*, avait attaqué, non sans raison, mais avec quelque vivacité, les aperçus arbitraires de l'écrivain dont la renommée commençait à poindre, relativement à l'épopée en général, et spécialement aux œuvres de Shakespeare.

« M. Nisard, disait M. Travers, reconnaît trois grands poètes épiques qui ont fait des épopées qu'il appelle primitives, trois autres grands poètes qui ont fait des épopées secondaires ; il écarte les autres et sa liste est close. Les trois épopées primitives sont celles d'Homère, de Dante et de Shakespeare ; les trois épopées secondaires sont celles de Virgile, du Tasse et de Milton. D'autres couches pourront être exhumées et classées, mais c'était assez de nouveauté pour une fois que de superposer Shakespeare à Milton, que de placer Shakespeare au premier rang des poètes épiques. »

Le passage se terminait par cette malicieuse réflexion: « De tels aperçus ingénieusement offerts, écrits avec assurance, devaient attirer les regards sur leur auteur. C'était son but. Nous le félicitons de l'avoir atteint et d'être sorti depuis de la voie du paradoxe. »

La critique portait juste. M. Nisard se sentit atteint et confessa, en partie, ses torts dans une lettre explicative que nous reproduisons d'autant plus volontiers

qu'elle est tout à l'honneur de celui qui l'a écrite et de celui à qui elle est adressée.

« Paris, 21 novembre 1837.

« MONSIEUR,

« Je vous remercie de l'envoi de votre travail et de vos critiques. On ne me blesse pas, on me flatte en contredisant mes idées. Je ne suis pas infaillible et ne voudrais pas qu'on se gênât avec moi comme avec un homme qui aurait la sotte prétention de l'être. Il y a beaucoup de vérité dans vos réflexions au sujet de mes idées sur Shakespeare...

« Au reste, Monsieur, ma conscience serait en bien des endroits complice de votre propre critique. Quand je relis mon livre, j'y suis le premier impatienté de bien des choses hasardeuses et vagues que ma raison plus mûre ne me permettrait plus, j'ose le dire. Mais c'est par la raison que je me corrigerais et que je me suis amendé et non, comme vous l'insinuez, sans nul mauvais vouloir d'ailleurs, après avoir appelé l'attention sur moi par des paradoxes volontaires et prémédités. Si quelque chose avait pu me chagriner dans le passage que vous me consacrez fort obligeamment, c'est cette insinuation-là. Mes fautes littéraires, comme mes exagérations, n'ont jamais eu d'autre cause que mon jugement d'abord incertain et téméraire, ensuite plus rassis et plus sûr.

« Je suis bien sensible aux éloges délicats que vous me donnez dans votre lettre. Comme vous ne me les deviez pas, je les ai reçus en homme que les éloges laissent toujours au-dessous de ce qu'on veut bien

penser de lui et qu'ils surprennent comme une chose à peine espérée. Les vôtres font plus ; ils m'obligent à un lien pour l'avenir.

« Agréez, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

« Désiré NISARD. »

Le talent de M. Nisard devait grandir, mais le caractère de l'homme, tel qu'il nous apparaît dans cette lettre, persista et ne subit que d'imperceptibles changements. Nous pourrions en dire autant du caractère général de son inspiration esthétique. Vingt-cinq ans plus tard, en 1862, à propos des théories systématiques du célèbre écrivain sur les pertes et les gains de la littérature française au XVIIIe siècle, il est curieux de trouver sous la plume autorisée de M. Weiss des critiques analogues à celles que M. Travers formulait déjà en 1837.

Après la soutenance de ses thèses, la ville de Falaise ne pouvait plus être qu'une étape pour le nouveau docteur. Il songeait, en effet, depuis quelque temps, à quitter le principalat du collége, et il eut même un instant la velléité d'entrer dans l'enseignement privé à Paris. Une allusion à ce sujet se trouve dans une lettre que lui écrivait de Falaise, le 18 février 1838, son ami, M. Galeron, procureur du roi, et dans laquelle celui-ci lui disait :

« Revenez à Falaise, puisque vous êtes malade. Paris vous mettrait tout à fait sur le flanc : c'est une ville mortelle pour ceux qui n'y sont pas faits.....

Revenez. C'est assez d'un mois pour vous dans cette saison tour à tour froide et humide.

« Vous retrouverez Falaise tel que vous l'avez laissé. Aujourd'hui ressemble à hier et demain ressemblera à aujourd'hui. Les changements, ou plutôt les modifications, se font lentement, imperceptiblement. »

Puis, après des détails sur le fonctionnement de la section d'instruction primaire de la Société académique de Falaise, dont M. Travers était le secrétaire, M. Galeron ajoutait :

« Vous n'avez donc pas vu M. Nisard ? Pourquoi donc avez-vous tant attendu ? Je croyais que c'était à le voir que vous teniez surtout. Sans doute, vos grands projets vous auront porté d'un autre côté. Croyez-moi, ne rêvez pas trop à demeurer à Paris. C'est un mauvais monde. Vous n'êtes plus assez jeune ; vous n'êtes plus assez souple. Vous ne réussirez à rien et vous vous tuerez. Venez à Caen, avee votre ami Bertrand. Obtenez-y une fonction qui vous occupe sans vous fatiguer, qui vous laisse le temps de faire vos Annuaires, de concourir à nos publications locales. A vingt ans, comme un autre, vous auriez pu prendre la carrière de l'intrigue ; à trente-six, il faut y renoncer. »

L'événement devait justifier les prévisions de M. Galeron pour son ami. Un an après, M. Travers, fortement appuyé par M. l'abbé Daniel et par M. Bertrand, arrivait à Caen, comme professeur suppléant à la Faculté des Lettres ; il se mêlait aussitôt au mouvement des Sociétés savantes et trouvait dans une

seconde union la paix du foyer domestique et le bonheur dont à tous égards il était digne.

Sa vie était dès lors fixée; elle ne connut plus ni traverses, ni secousses et peut se raconter en quelques lignes.

Professeur suppléant de littérature française en 1839, M. Travers devint professeur titulaire de littérature latine en 1845 et occupa cette chaire avec distinction jusqu'au moment où il prit sa retraite en 1856. Parmi les nombreux manuscrits qu'il a laissés, se trouvent des leçons entières et des notes pleines de savantes recherches, qui prouvent le soin avec lequel il préparait ses cours, et les correspondances de ses élèves, toujours devenus ses amis, témoignent de leur reconnaissance pour l'enseignement et les conseils de ce maître si consciencieux et si bienveillant pour la jeunesse studieuse. Appelé en en 1862 à la tête de la Bibliothèque municipale de Caen, M. Travers dirigea cet établissement avec un zèle et un dévouement admirables jusqu'au 16 janvier 1881. A cette date, il reçut notification d'un arrêté de M. le Maire de Caen, en vertu duquel il était remplacé purement et simplement par M. Gaston Lavalley, conservateur adjoint. Pourquoi la ville s'est-elle alors privée des services d'un bibliothécaire aussi compétent, aussi passionné, aussi généreux? L'arrêté, non motivé, est absolument muet à cet égard. Quant à la lettre du Maire qui y était jointe, elle est ainsi conçue :

« Caen, le 16 janvier 1881.

« MONSIEUR,

« J'ai le regret de vous informer qu'il m'est devenu

impossible de vous maintenir dans votre emploi à la bibliothèque de Caen.

« Je crois devoir vous prévenir officieusement avant que vous ne soyez remplacé.

« Il m'est personnellement pénible d'avoir à vous faire cette communication et d'infliger à un homme de votre âge un changement d'habitudes et de situation aussi notable, mais l'ensemble des circonstances présentes me rend cette décision nécessaire.

« Veuillez, etc.

« *Le Maire de Caen*,

« TOUTAIN. »

M. Travers répondit en ces termes :

« Caen, 17 janvier 1881.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« J'étais bien loin de m'attendre à une destitution vraiment imméritée. Quelles circonstances peuvent la justifier ? Un libéralisme aussi pur, aussi ancien, aussi persévérant que le mien, me faisait croire que j'étais à l'abri de toutes les disgrâces.

« Je vous plains sincèrement de subir les influences d'hommes qui vous entraîneront peut-être à des actes féconds pour vous en repentirs.

« Veuillez agréer, etc.

« Julien TRAVERS. »

Cette mesure imprévue, qui n'était pas même accompagnée d'un témoignage banal de satisfaction officielle, blessa profondément M. Travers et l'atteignit

aussi dans ses goûts de bibliophile ; elle ne changea absolument rien à ses habitudes studieuses. La Bibliothèque municipale pouvait, à ce point de vue, lui manquer sans inconvénient. N'avait-il pas toujours à sa disposition une riche et nombreuse collection qu'il avait patiemment formée et dont, absorbé par d'autres soins, il n'avait jamais eu le temps d'inventorier entièrement les richesses (1) ?

Tous ces détails de la vie publique ou familière de M. Travers ne constituent pas les éléments essentiels de sa biographie. Ces éléments, comme il le reconnaissait lui-même, il faut aller les chercher ailleurs, c'est-à-dire dans les œuvres qu'il a écrites, dans les publications que seul, ou en collaboration d'autres travailleurs éminents, il a dirigées.

La ville de Caen, avec ses nombreuses Sociétés savantes, était, il faut le reconnaître, un milieu qui lui convenait merveilleusement. Il y arriva peu de temps après le moment où M. de Caumont inaugurait avec éclat le mouvement archéologique et décentralisateur auquel il devait attacher son nom. M. Travers avait été une de ses premières et de ses meilleures recrues. Nous le retrouvons au début dans toutes les compagnies : aux Antiquaires de Normandie, à l'Asso-

(1) La bibliothèque si intéressante de M. Julien Travers est tombée en bonnes mains. Son fils, qui a hérité de ses goûts et que de nombreuses publications ont déjà fait honorablement connaître, non seulement la conservera religieusement mais tiendra à faire profiter le public des précieuses richesses qu'elle renferme.

ciation normande, à la Société française d'Archéologie, voire même à l'Institut des Provinces.

C'était, d'ailleurs, un terrible propagandiste que M. de Caumont. Ne connaissant pas de repos, il savait communiquer aux autres quelque chose de son ardeur. Les événements ordinaires de la vie l'émotionnaient faiblement et les distractions qu'il s'accorda furent toujours de très courte durée. On en trouve la preuve dans maints endroits de sa correspondance avec M. Travers.

Dans une lettre, datée du 27 janvier 1832, quelques jours avant son mariage, il lui écrivait :

« Mon cher Confrère,

« Je réponds bien à la hâte aux choses aimables que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je me recommande à votre indulgence pour les omissions que contient la mienne. Je pars demain pour Paris, et je me marie dans vingt jours. Vous comprenez que cela me donne momentanément quelques distractions. Toutefois, ma vie académique ne sera pas changée, et mon dérangement n'est que momentané. J'épouse une femme de vingt-huit ans, qui peint bien, et dont les goûts, sans être tout à fait les miens, pourront très bien, je crois, s'arranger avec eux. »

Ce n'est cependant pas dans les congrès et dans les associations diverses fondées par M. de Caumont, mais dans une autre Société savante, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, que M. Travers devait

se distinguer tout particulièrement et trouver sa véritable voie.

Son rôle à ce point de vue a été apprécié, comme il le méritait, par son zélé et distingué successeur, M. Armand Gasté, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ses paroles.

« C'est en 1839, dans la réunion du 22 novembre, a dit M. Gasté, que l'Académie élut secrétaire, pour la première fois, M. Julien Travers. On peut dire que, ce jour-là, notre compagnie eut la main heureuse : elle ne pouvait, en effet, faire un meilleur choix. Récemment nommé à la Faculté des Lettres de Caen, M. Julien Travers, qui, dans la direction du collége de Falaise, avait fait preuve de solides qualités administratives, devait se montrer, dans sa chaire de professeur, lettré aussi délicat qu'érudit consciencieux. Secrétaire de l'Académie, M. Julien Travers mit au service de la compagnie, qui l'avait appelé à ce poste de confiance, son tact d'administrateur, son goût de lettré et sa patience d'érudit.

« Quand il entra dans ces nouvelles fonctions, l'Académie, nous pouvons bien le dire, sommeillait quelque peu. Depuis sa réorganisation au commencement du siècle, elle n'avait publié jusqu'en 1836 que trois volumes de *Mémoires*. M. Travers réveille ses confrères et leur communique son ardeur. Aussi, à partir de 1840 jusqu'en 1881, date à laquelle il songea au repos, l'Académie a tenu neuf séances publiques et imprimé trente-deux volumes de Mémoires. »

Nous devons ajouter, avec M. Gasté, que de pauvre la compagnie était devenue riche et avait pu fonder

des prix importants, grâce aux libéralités, provoquées par le secrétaire, de MM. Pierre-Aimé Lair, Le Sauvage, Dan de La Vauterie, Henri Moulin et, tout récemment, de M. de La Codre.

L'Académie ne se montra pas ingrate. Elle était fière de son secrétaire, et à l'occasion de la décoration de la Légion d'Honneur, qui lui fut bien tardivement accordée, par décret du 11 novembre 1876, nous nous rappelons cette fête de famille où, réunis tous dans un cordial banquet, nous lui apportions nos félicitations, nos remerciements et nos vœux.

Les *Mémoires de l'Académie de Caen* ne sont pas le seul recueil publié sous sa direction. Nous avons déjà dit que, pendant son séjour à Saint-Lo, il avait entrepris la publication d'un Annuaire très bien entendu, très instructif, qui paraît encore aujourd'hui.

Dans sa nouveauté, l'*Annuaire de la Manche* obtint un succès assez retentissant.

Le 15 novembre 1833, M. de Caumont, toujours aux aguets des initiatives fécondes, adressait à son auteur les lignes suivantes :

« Monsieur et cher Confrère,

« Vous méritez les plus grands éloges pour le bel acte de patriotisme que vous allez faire en continuant, malgré votre départ pour Falaise, la publication que vous avez poursuivie précédemment avec tant de succès, et nous ne pouvons que vous crier tous : Bravo et merci, en vous voyant décidé à nous donner un Annuaire de 1834. »

Peu de temps auparavant, le 15 mai, un érudit dont le nom fait autorité, M. Auguste Le Prévost, lui écrivait d'Évreux :

« J'ai lu avec un bien vif intérêt votre *Annuaire de la Manche* pour 1832, et j'espère que nous mettrons à profit dans l'Eure les bons exemples que vous nous donnez. Nous n'en avons point pour 1833, par suite d'inadvertance commise dans les propositions du budget départemental. Je suis charmé d'apprendre que vous avez été plus diligent que nous et bien impatient de connaître un recueil qui, d'après le caractère de l'auteur, ne peut manquer d'être plus complet et plus intéressant que le précédent. »

Des témoignages non moins flatteurs pour les Annuaires de date postérieure, rédigés jusqu'en 1888, c'est-à-dire pendant soixante ans, par M. Travers, se trouvent dans les lettres de MM. Boulatignier, Desnoyers, Léopold Delisle, Siméon Luce, Jules Lair, etc.

Le *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen*, dont nous avons six volumes de 1840 à 1843, fut également dû à l'initiative de M. Travers et réclame au moins une mention.

Et ici, qu'on nous permette de le dire en passant, les Bulletins du même genre qui se publient aujourd'hui ne font, à peu de chose près, que mettre en œuvre, au moyen de ressources plus larges et d'encouragements plus efficaces, l'idée décentralisatrice dont M. Travers avait tenté l'application il y a cinquante ans.

Là ne s'arrête pas son rôle d'éditeur. Nous ne pou-

vons citer tout; mais à côté du *Glossaire du patois normand*, de Louis du Bois, que M. Travers a augmenté des deux tiers, à côté du *Phénix qui renaît*, traduction d'un petit livre de piété du cardinal Bona, à côté des *Œuvres choisies de Moisant de Brieux*, publiées à la suite du *Mémoire* de M. René Delorme, sur la vie et les œuvres du fondateur de l'Académie de Caen, combien d'autres volumes qui ne sont pas de simples révisions, mais qui attestent des études opiniâtres, des vues personnelles et originales.

La première publication de ce genre, dans l'ordre des dates, que nous ayons à signaler, est peut-être celle qui, par suite de circonstances spéciales, valut à son auteur la plus retentissante notoriété. Elle parut à Avranches, en 1833, sous ce titre assez compliqué : *Les Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes virois, avec Discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, Notes nouvelles et Glossaire.*

Le format adopté et certaines défectuosités typographiques nuisirent tout d'abord au succès de ce petit in-12, qui pourtant tient dignement sa place dans la série des éditions du poète virois, et qui, pour sa part, a très notablement contribué à en populariser les productions.

Le volume attira tout d'abord à M. Travers cette lettre charmante de notre grand chansonnier Béranger :

« Recevez, Monsieur, mes remerciements pour votre envoi et pour les jolis vers que vous voulez bien me communiquer. Je ne sais si ma mémoire est fidèle ;

mais ces vers, je crois les avoir lus, en prison, dans un journal de province. Les avez-vous publiés à l'époque où j'expiais le tort d'avoir trop raison ?

« Je vais relire le poète virois, grâce à vous, Monsieur, car j'ai déjà lu bien souvent ses chansons, ayant plusieurs éditions de son recueil. Si on pouvait se frotter à un Normand en pareille matière, je serais bien tenté de faire opposition à plusieurs de ses commentateurs sur l'assurance avec laquelle ils prétendent que c'est là bien exactement pour le fond et pour la forme l'œuvre de Basselin, mais je ne veux pas me mettre en procès avec ses compatriotes qui s'y entendent bien mieux que moi. D'ailleurs, quel mal y aurait-il à ce qu'on eût un peu épluché les vers du foulon de Vire, même à ce qu'on eût ajouté quelques productions plus nouvelles à celles dont il a réjoui sa contrée au XVe siècle. Quelques pommes de plus ne gâtent pas le panier.

« Si vous m'en voulez, Monsieur, de cette petite insinuation, convenez au moins qu'elle ne peut partir que d'un homme qui a lu avec attention les couplets d'un devancier, à la gloire duquel il n'est pas indifférent.

« Recevez, avec mes remerciements, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« BÉRANGER. »

L'édition avait un autre mérite que celui d'attirer l'attention sur un poète que les publications de MM. Asselin, Louis du Bois, Richard Seguin, n'avaient pas fait suffisamment connaître. On y trouvait, pour la

première fois, et les poésies au nombre de soixante-deux, attribuées à Basselin, et les quarante-et-un vaux-de-vire inédits, appartenant authentiquement à Le Houx ; pour la première fois aussi, l'éditeur de ces deux recueils posait des jalons qui devaient, un peu plus tard, conduire à restituer au même auteur des poésies classées à tort sous deux étiquettes différentes. Cet aperçu, même avec les formes dubitatives dans lesquelles il est exprimé, fait honneur à la perspicacité de M. Travers; nous l'avons noté autrefois, nous tenons encore à le signaler aujourd'hui. C'est toutefois à cause d'une autre particularité que le volume est encore recherché actuellement par les curieux et les bibliophiles.

A la suite des vaux-de-vire prétendus de Basselin et des vaux-de-vire inédits de Le Houx, M. Travers, avec deux vaux-de-vire anciens qui figuraient déjà dans l'édition de Louis du Bois, en inséra un autre, soi-disant ancien, qu'il annonça en ces termes : « Le troisième « vau-de-vire est entièrement inédit. Si Basselin est « mort dans la première moitié du XVe siècle, il n'est « pas l'auteur de cette dernière pièce, puisqu'elle a été « composée après la bataille de Formigny et l'expul- « sion des Anglais. Dans l'incertitude, je ne veux pas « priver le public de ce vau-de-vire, échappé aux « investigations de tous les éditeurs, inconnu de tous « les antiquaires de la Normandie. »

La pièce était apocryphe. Elle avait été fabriquée par M. Travers lui-même, comme un jeu d'esprit, au moment de la vogue extraordinaire des fausses poésies de Clotilde de Surville. Le malicieux éditeur l'avait

accompagnée de notes et de commentaires destinés à en faciliter l'intelligence aux esprits peu cultivés ; il avait même, par un scrupule délicat, remplacé par des lignes de points une strophe dont l'audacieuse naïveté eût pu offenser la pruderie bourgeoise de notre temps.

Comment douter de l'authenticité d'un vau-de-vire offert aux lecteurs dans de pareilles conditions ? Il y eut cependant bien des doutes plus ou moins nettement formulés, bien des incrédulités, bien des contestations ; mais le gros du public se laissa facilement persuader.

M. Frédéric Vaultier, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, commenta le vau-de-vire apocryphe avec l'émotion contenue et l'admiration instinctive que l'on éprouve en présence d'un texte vénérable par son antiquité. M. Le Roux de Lincy l'admit dans son Recueil des *Chants historiques français depuis le XIIe jusqu'au XVIIIe siècle*, et, chose plus grave, un savant historien, M. Henri Martin, l'invoqua à l'appui de ses affirmations. Il l'admira même de confiance, comme l'avait fait avant lui M. Vaultier. « Quelle distance, écrivait-il, de cette franche et vaillante poésie populaire au fatras alambiqué des poètes de cour ! »

Du coup, le remords pénétra dans l'âme de M. Travers, et il songea à faire l'aveu de sa faute. La confession eut lieu publiquement au Congrès de la Sorbonne, en 1866.

Quelle séance ! Quel franc succès ! Quels applaudissements ! Quels rires inextinguibles ! Personne ne songeait sur le moment à faire un grief à l'auteur de sa supercherie. On se ravisa plus tard. *Le Siècle*

notamment jeta feu et flamme, et des savants autorisés intervinrent. On déplora généralement qu'un piège pareil eût été tendu à la candeur de notre grand historien national, et l'on ne fut pas éloigné de prêter à M. Travers de noirs desseins auxquels sa pensée ne s'était jamais arrêtée. On eût mieux fait de rester sur l'impression joyeuse de la première heure, d'autant plus que M. Travers avait véritablement exagéré ses torts.

Il avait fait admettre par quelques-uns de ses contemporains comme authentique un vau-de-vire de sa composition ! C'est exact, et il pouvait y avoir là matière à excuse et à repentance. Mais, au point de vue de la vérité historique, la situation était bien différente, et il faut reconnaître que M. Travers n'avait, sur ce terrain, égaré aucun travailleur.

L'existence d'insurrections populaires et d'une sorte de « chouannerie » en Normandie, à l'époque de l'occupation anglaise, est attestée par une série de pièces officielles et de documents authentiques incontestables que ne saurait infirmer le caractère apocryphe, aujourd'hui reconnu, du vau-de-vire fabriqué par M. Travers. C'est précisément pour cela qu'en 1858, lorsque nous étudiâmes cette intéressante question, nous écartâmes ce vau-de-vire suspect pour appuyer exclusivement sur d'autres textes notre manière de voir. La confession de M. Travers constitue un épisode piquant de notre histoire littéraire : elle laisse complètement intacte la thèse soutenue d'une façon si brillante et si décisive par MM. Léon Puiseux, Siméon Luce et Armand Gasté, et que, tout dernièrement encore, ce dernier

devait appuyer par de nouveaux et incontestables arguments.

Le modeste volume de 1833 n'était qu'un premier pas dans une voie que M. Travers devait parcourir avec persévérance, et dans laquelle il devait rencontrer plus d'un succès.

M. Travers était né éditeur. Les choses inédites ou peu connues l'attiraient invinciblement et il avait à cœur de les mettre à la portée du plus grand nombre en les faisant sortir de la demi-obscurité des archives ou des bibliothèques.

Nous avons déjà cité en passant et simplement par ordre le *Glossaire du patois normand*, de Louis du Bois, la traduction du *Phénix qui renait*, et les *Œuvres choisies de Moisant de Brieux*. Mentionnons encore la *Pétition de Buonaparte et de sa sœur Marie-Anne-Élisa (Mme Bacciochi)*, le *Manuel d'éducation pour les filles*, de Madame de Maintenon, et nous arrivons à deux œuvres plus importantes et qui méritent de nous arrêter davantage, les éditions du Journal du comte de Guernon-Ranville, et des Œuvres du grand poète normand Jean Vauquelin de La Fresnaie.

Ces deux dernières publications furent deux grands succès. Les Mémoires de l'ancien ministre de Charles X furent d'autant mieux accueillis qu'ils sont remplis de révélations inattendues et que le manuscrit, s'il avait été communiqué à quelques personnes privilégiées, n'était jamais arrivé à la connaissance du grand nombre.

Dès les premiers jours, la presse s'occupa de ce volume avec une faveur marquée et son intérêt fut reconnu par les juges les plus compétents et les plus difficiles.

Le 12 janvier 1874, M. Duruy écrivait à M. Travers :

« Votre publication du Journal de Guernon-Ranville est un véritable service rendu à l'histoire. On devra désormais voir dans ce conseiller de Charles X l'homme éclairé et sage dont les avis auraient pu prévenir la catastrophe.

« Nous avons tant de fous dans notre histoire passée et présente, que découvrir des sages à ajouter à ceux qui s'y trouvent déjà, est un plaisir véritable.

« Encore une fois, tous mes remerciements et mes félicitations. »

Il convient, en regard de cette lettre, d'en placer une autre d'un grand historien, qui fut aussi un grand homme d'État :

« Je vous remercie de votre notice sur M. de Guernon-Ranville, écrivait du Val-Richer M. Guizot. Je connaissais son Journal. Il avait bien voulu me le faire communiquer quand j'ai eu à parler dans mes Mémoires de la Révolution de 1830 et de l'Instruction primaire. C'est grand dommage qu'un si honnête homme et d'un si bon esprit n'ait pas eu, au jour de l'épreuve, toute la fermeté de son opinion. Il vous convenait de lui rendre justice. »

Nous trouvons dans une lettre de M. Baudement, de la Bibliothèque Nationale, une appréciation analogue

de l'œuvre avec des détails piquants sur la vogue immédiate qu'elle avait obtenue :

« Comment, écrivait-il à M. Travers le 28 mars 1876, ne pas vous remercier plus tôt du plaisir que vous m'avez donné par la lecture de votre Journal de Guernon ? Je puis être soupçonné de vouloir vous désarmer par la flatterie en vous disant le succès de ce livre qui, sans le relief que vous donnez à la Bibliothèque de Caen, sans votre ardeur productrice, n'aurait peut-être pas paru. Je ne peux pourtant pas, au risque même de ce soupçon, vous laisser ignorer que mon exemplaire suffit à peine à la curiosité et aux demandes de ceux qui me le connaissent.

« La Bibliothèque Nationale ne le possédant pas encore, j'ai été quelquefois obligé d'aller le prendre chez moi, séance tenante, pour le communiquer à quelques lettrés de notre public, à Taine entre autres.

« Certes, ce Guernon ne se piquait pas de bien écrire, mais on sent qu'il avait une certaine facilité, sinon de plume, au moins de parole. J'incline à croire qu'il valait mieux que ses collègues et, en tout cas, il voyait mieux. Il avait même plus de vrai courage qu'eux tous et de plusieurs sortes. »

Dans un ordre différent, l'édition des Œuvres de Vauquelin de La Fresnaie méritait la même estime et obtint la même faveur.

A première vue, il semblait que M. Travers, nourri dans le culte un peu exclusif de nos grands classiques, admirateur passionné par surcroît de Boileau dont il avait donné chez Dezobry, dès 1844, une excellente

édition sur un type souvent reproduit depuis, était assez mal préparé à goûter et faire goûter les grâces mignardes et charmantes d'un poète de la Renaissance. Vauquelin appartenait bel et bien au groupe des poètes anathématisés par le sévère législateur du Parnasse et il était même impossible de le glisser dans le bataillon des écrivains plus retenus, bénéficiant d'une sorte d'amnistie à la suite de Desportes et de Bertaut.

M. Travers oublia tout et il s'identifia avec son auteur, colligea pieusement toutes ses œuvres, en révisa le texte avec une conscience infinie et consacra à Vauquelin et à ses poésies une étude remarquable par l'étendue des recherches et la sûreté des informations. Lettrés et bibliophiles furent véritablement comblés, et ce ne fut pas pour eux une mince satisfaction que de voir, grâce à M. Travers, un vieux poète séduisant de forme, dont les volumes étaient devenus introuvables, revivre dans une édition soignée, élégante et d'une correction irréprochable.

A cet égard, M. Baudement, si difficile souvent à contenter, lui rendait pleinement justice et disait : « Je ne vous parlerai que du Vauquelin. C'est très beau, très soigné, parfaitement revu et corrigé, et je me rends bien compte de toute la peine que cela vous a donné. Poussez-le, finissez les *Foresteries* et le reste, et, allégé de tout cela, jouissez à la côte de Langrune d'un repos bien gagné. »

Les éloges de M. Paulin Pâris, dans le *Journal des Savants*, et de vingt autres, ne furent ni moins vifs ni moins expressifs.

En dehors des Annuaires, des recueils de Sociétés savantes et des éditions dont nous venons de présenter une rapide et incomplète énumération, M. Travers a publié un nombre incalculable d'écrits de toute nature et de tout format, comprenant des opuscules politiques, des dissertations historiques, littéraires, économiques et philosophiques, des biographies, des almanachs et surtout des poésies (1).

C'est à ses œuvres politiques qu'appartiennent avec *L'Écho de la Manche*, dont il fut le fondateur et le principal rédacteur, les Lettres à M. de Tocqueville, la *Lettre d'un volontaire de la Garde nationale de Caen* (1848), *L'Anti-Rouge* (1851), l'*Almanach de la République française* (1851), l'*Almanach de la Paix et de la Guerre* (1871), *Maximilien Robespierre*, et une infinité d'articles plus ou moins militants disséminés dans les journaux de la région.

Nous nous garderons bien de réveiller ici l'écho de discussions assoupies. Nous nous contenterons de remarquer que M. Travers était un patriote résolu (2) et un libéral sincère : il voulait la liberté pour lui, il la voulait aussi pour les autres, même et surtout en matière religieuse, fidèle en cela à la maxime d'un de ses poètes favoris, Béranger, dont la tolérance

(1) Mentionnons aussi son importante collaboration à l'*Encyclopédie des Gens du monde*, au *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, de Dezobry et Bachelet, à la *Nouvelle Biographie générale*, à la *Normandie illustrée*, etc.

(2) Il l'avait bien prouvé, lorsqu'en 1848 il avait été au nombre des premiers volontaires de la Garde nationale de Caen qui s'étaient rendus à Paris pour combattre l'insurrection de juin.

équitable paraîtrait aujourd'hui une utopie dangereuse et éminemment suspecte.

Ses poésies sont encore plus nombreuses que ses écrits politiques. Depuis *Guilbert ou le Héros de quatorze ans*, publié en 1824, que de feuilles volantes, que de brochures, que de recueils ! Toutes les cordes de la lyre, toutes les formes de la versification ! Dans son œuvre, éminemment composite, on trouve un drame, *La Pitié sous la Terreur*, un chant de guerre mis en musique par Auber, un poème facétieux, des épîtres, des odes, des stances, des élégies, des sonnets, des chansons, des épigrammes. La verve poétique, qui s'était allumée chez lui dès la première jeunesse, ne s'éteignit qu'avec la vie. Des inspirations de ce genre se dérobent à l'analyse.

Tout en nous référant aux appréciations favorables dont elles ont été l'objet de la part de ses confrères en Apollon, nous voudrions au moins en indiquer le caractère général. Ce caractère nous paraît avoir été parfaitement saisi par un poète normand distingué, son correspondant assidu, M. Paul Blier, dans une lettre du 8 septembre 1879, dont nous nous contenterons de citer quelques passages :

« Je vous remercie bien cordialement de votre envoi, écrivait le gracieux auteur de *Mignon*. J'ai lu deux fois vos *Nouveaux Regains* et je vous en fais mes compliments. C'est élégant ; c'est leste dans les deux acceptions. Le sentiment y est vif et naturel, très ému parfois et jamais emphatique. Ce n'est pas tout à fait à la mode du jour, mais c'est à la mode du XVIII[e] siècle

et de Voltaire, c'est-à-dire que c'est précis, sobre d'expression, d'un ton et d'un entrain essentiellement français. »

A la mode du XVIIIe siècle! voilà le vrai mot lâché. M. Travers appartenait très légitimement à la fin du siècle dernier par sa manière de sentir. Les beautés de l'école romantique ne lui sont certainement pas indifférentes, mais le romantisme chez lui est de surface, et l'influence que l'on retrouve dans ses poésies est celle de Voltaire, de Gresset, de J.-B. Rousseau, d'Andrieux, avec quelques souvenirs de Dorat et de Parny. C'est peut-être pour cela qu'à l'occasion du dernier volume de ses *Gerbes glanées*, Louis Bouilhet lui adressait ce madrigal en prose dans le genre musqué et précieux de la Régence :

« CHER MONSIEUR,

« J'avais déjà dévoré ce charmant volume, quand vous l'avez envoyé à la Bibliothèque de Rouen. Cette belle gerbe vaut le reste de la moisson. Apollon a été berger, vous l'avez fait laboureur, et, sous cette nouvelle métamorphose, c'est encore un dieu. »

Le drame de *La Pitié sous la Terreur* devait lui valoir des témoignages non moins flatteurs d'estime et de sympathie. A cette occasion, François Coppée lui adressait, le 29 décembre 1871, la lettre suivante :

« Je vous remercie, Monsieur et cher Confrère, de m'avoir procuré le plaisir de lire votre beau poème :

La Pitié sous la Terreur. Tous les lecteurs impartiaux vous sauront gré de l'éloquence et du courage avec lequel vous avez flétri et condamné ces tyrans populaires, dont un très grand nombre d'historiens modernes ont si étrangement dénaturé la physionomie. Hélas ! de récents événements se sont chargés de vous donner raison. Terreur ou Commune, c'est toujours le même despotisme de la canaille qui cherche à réaliser son monstrueux rêve : le niveau dans la boue. Bravo et merci, et comptez-moi parmi les esprits sympathiques à votre talent.

« François Coppée. »

Il est curieux de retrouver sous la plume de M. Guizot l'expression des mêmes idées et des mêmes sentiments. Le billet est court et vaut la peine d'être reproduit :

« Val-Richer, 15 septembre 1869.

« Je vous remercie. Monsieur, de vos bons vers, de votre bonne prose, de votre bonne action. Vous attaquez avec talent et courage d'odieux prétendants à la résurrection. J'ai la confiance que cette résurrection est impossible, mais vous et M. Mortimer-Ternaux serez pour quelque chose dans cette impossibilité.

« Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Guizot. »

C'est par d'autres qualités, par la curiosité de la recherche, par la fermeté du style, par l'indépendance de la pensée que se distinguent les nombreux ouvrages qu'il nous reste maintenant à parcourir.

Parmi les plus remarquables, nous citerons : *Le Bréviaire de P.-D. Huet. — Réponse à M. Paul Meyer. — Olivier Basselin et les Compagnons du Vaudevire. — L'Institut et les Académies de province.— Addition à la vie et aux œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux. — Sur une édition des Foresteries. — Les Origines de la Curée de Barbier. — Du projet de loi sur l'Instruction secondaire. — Instruction et amélioration du peuple. — Une question de propriété à l'occasion des archives publiques et des amateurs d'autographes. — Que faut-il entendre par le côté droit et par le côté gauche d'une église? — Les sept cordes de la lyre, par George Sand. Analyse, extraits et scène additionnelle.*

Comme on peut le voir par la diversité de ces titres, l'esprit de M. Travers n'avait rien d'exclusif et s'intéressait aux questions scolaires, à l'administration, à la politique, aux problèmes d'histoire, de littérature et d'art, et son franc parler en toutes matières ne s'effrayait ni de la contradiction ni même de la polémique, mais de la polémique franche, loyale, sans arrière-pensée et sans amertume.

Dans une lettre spirituelle, publiée récemment par M. Sarcey pour annoncer que décidément il ne se présenterait pas à l'Académie française, le chroniqueur du *Temps* faisait au public cette confession : « Je suis polémiste et j'ai l'instinct de la combativité chevillée à l'âme. » M. Travers eût pu en dire autant. Il possédait la combativité, disposition merveilleuse que les âmes pacifiques admirent d'autant mieux qu'elles en sont complètement dépourvues.

A côté de ces controverses, de ces mémoires, de ces dissertations plus ou moins batailleuses, il convient de placer une autre catégorie d'écrits dans lesquels M. Travers excellait : nous voulons parler des biographies.

La plupart sont consacrées à des personnes qu'il avait connues au cours de sa longue carrière. Elles sont, en général, remarquables par la précision des détails, par l'équité des appréciations et par un accent personnel qui, à nos yeux, en double la valeur.

D'autres dépassent les proportions des notices ordinaires et forment de véritables volumes. Nous citerons notamment la *Vie de Richard-Lenoir* et *Béranger littérateur et critique d'après sa correspondance*. Biographie et dissertation littéraire, cette dernière publication est d'autant plus intéressante qu'elle nous renseigne sur la tournure d'esprit, sur les tendances et sur les affinités littéraires de l'auteur des *Gerbes glanées*, des *Regains* et des *Vers d'antan et Fleurs de Vieillesse*. Les correspondants de M. Travers ne s'y sont pas trompés, et tous, ou presque tous, ont remarqué l'intimité sympathique qui unissait dans cette étude le chansonnier à son biographe.

M. Guizot voulut aussi féliciter M. Travers, mais il est évident que si l'ancien ministre du roi Louis-Philippe consentait à admirer le poète, il n'aimait guère ni le caractère de Béranger, ni son rôle politique.

« J'ai lu votre brochure avec un vrai plaisir, écrit-il ; c'est le bon sens élégant et pur. Le caractère littéraire de Béranger valait mieux que son jugement ou plutôt que son attitude politique. »

Puisque le nom de M. Guizot revient sous notre plume, comment ne pas citer une autre lettre très courte adressée à M. Travers pour l'inviter à venir passer quelques jours avec lui dans la solitude du Val-Richer? Le billet est charmant; il fait, pour ainsi dire, apparaitre devant nous la figure du grand historien, et pourrait servir d'illustration à la savante étude de M. G. Dupont sur cette vieille demeure monastique peuplée de tant de souvenirs.

« Je voudrais bien, écrivait M. Guizot, le 22 décembre 1858, que l'été prochain la fantaisie vous prît de venir visiter mon coin de la Normandie. Vous le trouveriez, je crois, digne aussi de vos vers et je prendrais plaisir à vous dire les traditions du Val-Richer, en vous promenant dans ses bois. Thomas Becket y a vécu trois mois. Les exilés de ce temps-là n'y trouvaient pas le repos dont j'y jouis. Je n'ai nulle peine à être impartial envers d'anciens ennemis. Même quand ils agitaient ma vie, ils n'ont jamais troublé mon âme. »

C'est la même note calme, impartiale et équitable, que l'on retrouve encore dans une admirable lettre, écrite à l'occasion des observations qui lui avaient été présentées par M. Travers sur son livre de *Considérations religieuses :*

« Sur quelque chose que j'écrive, disait simplement M. Guizot, j'écris pour tout le monde, pour les philosophes comme pour les dévots, et je crois que, s'ils apprenaient tous à être exempts de préjugés, ils seraient tous plus près de la vérité. »

Il faut nous arracher à ces correspondances et laisser tous ces souvenirs.

Dans le discours prononcé aux obsèques de M. Travers, M. Jules Lair a mis en pleine lumière le maître dévoué et l'homme privé ; il nous a peint cet aimable intérieur de famille, cette hospitalière maison de la rue des Chanoines, toujours ouverte aux amis et aux étrangers, et le maître du logis, le doyen des lettres normandes, entouré jusqu'à la dernière heure du respect et de la tendre affection des siens.

De son côté, le poète François Coppée, dans une lettre adressée à Mme J. Travers, au lendemain de la mort de son mari, écrivait ces lignes émues :

« Vous savez les sentiments de respect et d'amitié que j'avais pour lui et que je garderai toujours à sa chère mémoire, et vous ne doutez pas que mon cœur soit avec vous et vos enfants dans ce moment si douloureux. Julien Travers s'éteint plein de vertus et d'années, ayant vécu comme un juste et comme un esprit supérieur par le sentiment et par la pensée. Aucune vie n'a été plus pure, plus noble et mieux remplie. »

Nous voudrions ajouter un mot : ce travailleur obstiné, ce polygraphe inépuisable, cet éditeur émérite, ce poète toujours préoccupé de la recherche d'une rime, était le plus obligeant et le plus serviable des hommes. Un jour, nous nous le rappelons encore, c'était bien peu de temps avant sa mort, nous le rencontrâmes cheminant sous une pluie glacée. Il avait

caché sous son ample manteau un paquet de livres qu'il avait pris à l'insu de tout le monde dans sa bibliothèque, et qu'il allait porter à des étudiants peu fortunés.

Dans le même but de secours discrets, il avait une réserve d'argent, ignorée de tous et dissimulée derrière de lourds in-folios. Quand vint son dernier jour, il se la fit apporter et la remit au vénérable curé de Saint-Gilles pour les pauvres de sa paroisse.

Ce sont là des traits touchants et familiers que nous ne pouvions oublier. Le poète, l'écrivain, l'éditeur, le restaurateur de l'Académie de Caen n'y perdent rien, et il nous semble que l'homme y gagne quelque chose.

DISCOURS

PRONONCÉS

Aux Obsèques de M. Julien TRAVERS

DISCOURS DE M. DENIS,

Doyen de la Faculté des Lettres de Caen.

MESSIEURS,

S'il est un mouvement naturel du cœur humain, c'est, lorsqu'une des personnes qui nous sont chères vient à s'en aller, de sentir plus vivement ce qu'elle nous a été et de voir reparaître les mille souvenirs qui nous attachent à elle et qui semblaient évanouis. Le même sentiment anime ces personnalités morales qu'on appelle des corporations. Elles aussi, elles sentent plus nettement le prix de leurs membres quand elles les perdent. Ce n'est pas sans doute un de ses compagnons de route et de travail qui va rendre à M. Travers ce pieux témoignage avec les derniers honneurs ; car tous ses contemporains et collaborateurs à la Faculté des Lettres de Caen l'ont précédé dans l'éternelle demeure. Mais les générations sont solidaires les unes des autres, et le souvenir des aînés vit par tradition dans ceux qui les suivent et qui, sans les avoir connus personnellement dans leur vie universitaire, les considèrent toujours comme leurs collègues et comme leurs guides.

Professeur, c'est au professeur que je m'attacherai presque uniquement pour retracer brièvement la vie si bien remplie de M. Travers.

Né à Valognes, le 31 janvier 1802, M. Julien-Gilles Travers, après avoir terminé ses études au collége de Saint-Lo, débuta, en 1820, dans l'Université, comme régent des classes inférieures du collége Saint-Hilaire-du-Harcouët et devint, en 1824, professeur de rhétorique dans l'établissement où il avait fait ses études. Là, il compta parmi ses élèves MM. Le Verrier, le marquis Hue de Caligny, membres plus tard tous les deux de l'Académie des Sciences; Ephrem Houel du Hamel, qui devint inspecteur général des Haras; Mgr Guilbert, qui est archevêque de Bordeaux, et nombre d'autres hommes distingués. Certes, le bonheur de rencontrer dans sa classe et sous sa direction des disciples studieux et capables peut être un accident; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'attachement que conservent à leur maître des personnages, qui lui sont devenus supérieurs par la position, par la science ou par le génie. M. Travers, qui eut cette récompense la plus belle et la plus précieuse pour un professeur, devait posséder le talent d'intéresser ses élèves et de gagner leur amour. Il prit, en 1833, la direction du collége de Falaise; ce ne fut qu'une étape pour arriver rapidement plus loin et plus haut. Reçu docteur en 1837, il fut appelé en 1839 à la Faculté des Lettres de Caen; il y suppléa d'abord le professeur de littérature française, et puis fut définitivement nommé à la chaire de littérature latine, qu'il occupa jusqu'à sa mise prématurée à la retraite, en 1856. En effet, l'heure du repos ne semblait pas encore sonnée pour lui. Il n'avait que 54 ans; sa robuste constitution n'avait encore reçu aucune atteinte et son esprit toujours alerte n'avait point fléchi. Mais on n'était pas généreux alors dans les sphères gouvernementales pour l'enseignement supérieur; on voulait, et avec raison, créer des chaires de littératures étrangères, et pour le faire aux moindres frais possible, on ne trouva rien de plus simple que de réduire à une

seule les deux chaires consacrées aux lettres anciennes. C'est ainsi que M. Travers fut mis à la retraite avant le temps et que, dans la force de l'âge et de l'esprit, il devint de professeur actif, professeur honoraire. Mais il resta profondément attaché de cœur à la Faculté, et jusqu'au moment où ses forces commencèrent à défaillir, il n'a cessé de prendre place dans les cérémonies publiques à côté de ses anciens collègues ou des nouveaux venus qui voyaient avec un affectueux respect sa vieille toge usée par le service.

Mais je n'ai encore esquissé qu'une partie de cette vie laborieuse. Profondément dévoué au culte des lettres, M. Travers s'y adonnait avec une ardeur infatigable et cherchait à répandre autour de lui le feu dont il était animé. Il faisait encore en cela acte de professeur. Sans oublier qu'il fonda, en 1829, *L'Écho de la Manche*, premier journal qu'ait vu ce département, puis l'*Annuaire du département de la Manche*, qu'il dirigea durant soixante ans, ni qu'il fit paraître de 1840 à 1843, le *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de Caen*, je me bornerai à énumérer les éditions qu'il donna de quelques vieux auteurs, et les travaux plus personnels qu'il sema de côté et d'autre avec une incroyable profusion.

M. Travers publia, en 1833, les *Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx;* en 1844, les *Œuvres poétiques* de Boileau, premier essai de *Variorum* appliqué aux auteurs français et modèle des auteurs annotés pour les classes ; en 1869, les *Foresteries*, et en 1870, les *Poésies diverses* de Vauquelin de la Fresnaie, qu'il fit suivre, en 1872, d'un *Essai sur la vie et les œuvres* de ce poète. Après avoir donné, en 1856, de concert avec Louis du Bois, le *Glossaire du patois normand*, il traduisit, en 1858, le *Phénix*, œuvre posthume de Bona, dont il fit en 1887 une édition nouvelle. Mais c'est dans les grands

recueils encyclopédiques qu'il prodigua surtout sa prose érudite. Il prit une part active, notamment à l'*Encyclopédie des gens du monde* et au *Dictionnaire historique et géographique* de Dézobry, qui lui doit plus de 400 articles. Il a fourni divers morceaux à la *Biographie* de Hœfer, à la *Revue Contemporaine*, à l'*Annuaire de l'Association normande*, à vingt journaux de Paris et des départements, etc.

M. Travers se délassait de ces doctes travaux par des publications moins austères et cultivait la poésie avec passion. Dix volumes de *Gerbes glanées* (de 1859 à 1869). un drame, la *Pitié sous la Terreur* (1869), des *Regains*, 1876, de *Nouveaux Regains* (1879) avec des *Juvenilia, Varia*, de *Troisièmes Regains* (1884), de *Quatrièmes et derniers Regains* sont le fruit de cet amour pour la Muse. M. Travers ne cessa d'écrire que lorsque ses mains furent glacées par la mort, et il venait d'achever, peu de jours avant d'expirer, la Biographie d'Henri Moulin, son ami, né la même année et le même jour que lui. On m'assure même qu'il laisse en portefeuille nombre de poésies inédites et de travaux se rapportant particulièrement à l'histoire de la littérature.

C'est à dessein que j'ai omis certaines publications entreprises pour les Sociétés savantes de notre cité ; je laisse à d'autres le soin d'en parler. Mais sans entreprendre sur le terrain de mes confrères des Sociétés savantes, je dois dire avec quel zèle et quelle adresse il pratiquait pour le recrutement de notre Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, le *compelle intrare* sur les natures peu remuantes et trop disposées à se tenir à l'écart, et par quelle douce violence il soutirait quelque morceau pour nos Mémoires à ceux qui, une fois académiciens, ne montraient qu'un médiocre empressement pour la publicité. C'était une manière de servir encore les lettres et de multiplier son activité par celle qu'il imprimait à autrui.

Cela réconforte, Messieurs, de se représenter une vie si remplie, et, sans atténuer les regrets, ce souvenir émousse la pointe d'une douleur bien naturelle et trop vive. Car on pense que le cher mort dont on pleure la perte n'est pas de ceux qui ont oublié de vivre tout le temps qu'il leur a été donné de passer sur la terre, et qu'il a été heureux par son activité même. Le titre d'officier de l'Université qui vint chercher M. Travers dès 1836, et la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur, tardivement obtenue en 1876, ne seraient qu'une maigre récompense d'un effort si long et si persévérant, si le labeur intellectuel ne portait en lui-même sa récompense la plus douce et la plus assurée. Ce serait donc déjà une consolation pour ceux que M. Travers a quittés, que le souvenir d'une vie si pleine et par conséquent si heureuse. Mais il faut s'élever à des pensées plus hautes. M. Travers revient souvent dans ses dernières poésies sur l'idée de la mort, non pour s'en affliger ni pour la maudire, mais pour s'en nourrir en quelque sorte et s'en fortifier, avec le vif sentiment que la mort n'est pas une fin et une destruction, mais un simple passage à une vitalité plus intense. Pourquoi, en effet, cette force intellectuelle, si active, dont il avait conscience, serait-elle brisée à jamais? Ne peut-elle, sous une autre forme qui nous est inconnue, continuer le noble travail qui l'a occupée ici-bas et se rapprocher toujours davantage de ce qui a fait l'objet de ses désirs, du beau et du bien, ces deux faces du vrai que nous ne faisons qu'entrevoir dans une sorte de lointain obscur? C'est dans ces espérances que M. Travers attendait son dernier jour. C'est sur cette pensée que je veux me séparer de notre ami. Puisse ce suprême adieu de tous ceux qui l'ont connu et apprécié, apporter quelque allégement à l'affliction de sa veuve et de sa famille!

DISCOURS DE M. ARMAND GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

MESSIEURS,

C'est au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, que je viens adresser l'adieu suprême à notre bien regretté confrère, M. Julien Travers, à celui qui fut pour elle, pendant près d'un demi-siècle, le plus dévoué des secrétaires.

On peut dire que M. Julien Travers avait deux familles : celle du sang, dont il était l'orgueil, et qui le chérissait autant qu'elle le vénérait, — et l'Académie qu'il aimait d'une affection filiale que les années n'ont pas refroidie un seul jour, l'Académie, dont il a si longtemps dirigé les travaux avec un zèle infatigable que je souhaite à ceux de ses successeurs qui voudront, comme lui, qu'elle reste ce que le monde savant l'a connue, tant qu'il en a été le secrétaire, une des Académies de province les plus glorieuses, les plus honorées.

C'est en 1839, dans la séance du 22 novembre, que l'Académie élut secrétaire, pour la première fois, M. Julien Travers. On peut dire que ce jour-là notre compagnie eut la main heureuse : elle ne pouvait, en effet, faire un meilleur choix. Récemment nommé à la Faculté des Lettres de Caen, M. Julien Travers, qui, dans la direction du collége de Falaise, avait fait preuve de solides qualités administratives, devait se montrer dans sa chaire de professeur, lettré aussi délicat qu'érudit consciencieux. Secrétaire de l'Académie, M. Julien Travers mit au service de la compagnie qui l'avait appelé à ce poste de confiance son tact d'administrateur, son goût de lettré et sa patience d'érudit.

Quand il entra dans ses nouvelles fonctions, l'Académie, nous pouvons bien le dire, sommeillait quelque peu. Depuis sa réorganisation au commencement du siècle, elle n'avait publié, jusqu'en 1836, que trois volumes de *Mémoires*. M. Travers réveille ses confrères et leur communique son ardeur. Aussi, à partir de 1840 jusqu'en 1881, date à laquelle il songea au repos, l'Académie a tenu neuf séances publiques et imprimé trente-deux volumes de *Mémoires*.

Le temps me manquerait, et je craindrais d'abuser de votre patience, Messieurs, si j'essayais de vous donner la liste des travaux de toute sorte que M. Travers, payant d'exemple, a insérés dans nos *Mémoires*. Toutefois, je ne puis passer sous silence ses *Rapports sur les travaux de l'Académie*, ses études sur le *Bréviaire de Daniel Huet*, sur *Béranger littérateur et critique*, *d'après sa correspondance*, l'*Introduction* qu'il devait mettre aux *Mémoires*, si intéressants, *de M. le comte de Guernon-Ranville*, sa *Biographie de M. Bertrand*, enfin, son poème ingénieux sur l'*Art d'écouter*, et ses traductions non moins exactes qu'élégantes de Pindare et d'Horace. Je n'oublierai pas non plus la dernière œuvre que nous publierons de lui dans le prochain volume de nos *Mémoires*, la *Biographie* de son vieil ami, le savant magistrat, le fin lettré, Henri Moulin, biographie dont nous corrigions ensemble les épreuves, il y a quelques jours à peine.

Non content d'honorer par ses travaux une compagnie qui, chaque année, lui témoignait sa confiance par l'unanimité de ses suffrages, M. Travers voulait que l'Académie de Caen conquît une juste influence dans le monde savant. Fonder des prix, aider de jeunes talents à se produire : telle était son ambition. Mais comment parvenir à un tel résultat? C'était à grand'peine si les cotisations de ses membres et les allocations du Gouvernement et du Conseil

général permettaient à l'Académie d'imprimer chaque année un volume de *Mémoires*. M. Travers voulut qu'elle fût riche, et, grâce à lui, elle est devenue riche, sinon pour elle-même, du moins pour la science. Cédant à ses instances réitérées, je pourrais dire à son affectueuse autant qu'enveloppante obsession, MM. Pierre-Aimé Lair, Le Sauvage, Dan de La Vauterie, Henri Moulin, et tout récemment encore, M. de La Codre, nous ont légué des sommes importantes, dont les intérêts cumulés ont aidé l'Académie à provoquer les excellents travaux des Fayel, des Maret, des Merget, des Jules Lair, et de tant d'autres, dont les mémoires couronnés ont été imprimés par nous ou sont précieusement conservés dans nos archives.

Une telle activité, un tel dévouement aux intérêts et à la gloire de l'Académie, méritait sa récompense. La récompense se fit bien un peu attendre ; mais, enfin, le 16 novembre 1876, M. Julien Travers était nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Les membres de l'Académie saisirent avec empressement cette heureuse occasion pour témoigner à leur vénéré secrétaire toute la sympathie dont ils l'honoraient. Un banquet nous réunit tous le 12 décembre 1876. Jamais fête académique ne fut plus cordiale. En l'absence du président, M. le comte du Moncel, le vice-président, M. Eugène de Beaurepaire, interprète des sentiments de ses confrères, salua « le secrétaire infatigable et dévoué, dont les soins incessants, la sollicitude toujours en éveil avaient ranimé l'ardeur des travailleurs, nous avaient acquis d'illustres collaborations, et avaient rendu à l'Académie quelque chose du lustre et de l'autorité des premiers jours, jours de splendeurs auxquels se rattachent les noms illustres de Moisant de Brieux, de Daniel Huet, de Samuel Bochart et de Segrais. »

Ces éloges mérités touchèrent au plus profond du cœur notre cher secrétaire. D'une voix émue, vous vous en sou-

venez, Messieurs, il nous remercia en prose et en vers de ces témoignages éclatants de sympathie et de respect, que chacun de nous lui prodiguait et qui lui étaient si bien dus.

Dans une de ses dernières pièces de vers, qu'il adressait *à ses confrères et amis de l'Académie de Caen*, en quittant le fauteuil de la présidence, M. Travers nous disait avec le pressentiment de sa mort prochaine (il venait de dépasser sa quatre-vingtième année) :

« Je pars avec la conscience
Qu'il me fut doux de vous servir,
Et j'emporte la confiance
De vivre en votre souvenir. »

Vous avez pu partir en paix, cher et vénéré confrère, car votre confiance ne sera pas déçue. L'Académie, tant qu'elle vivra, conservera pieusement le souvenir de l'homme qui a tant fait pour elle et qui lui a donné sans marchander, que dis-je ? avec amour, plus de la moitié de sa longue et belle vie.

Au nom de votre famille littéraire, au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, cher et vénéré secrétaire, je vous adresse et nos affectueux remerciements et notre suprême adieu.

DISCOURS DE M. A. DE FORMIGNY DE LA LONDE,

Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.

MESSIEURS,

Le Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans l'intérêt de la mémoire littéraire de M. Julien Travers, a été heureux de vous la laisser rap-

peler par son digne successeur, comme secrétaire de cette compagnie, dont M. Travers a été l'âme pendant quarante ans.

Mais, comme Président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, il tient à exalter les sentiments de M. Julien Travers pour le bien public.

N'est-ce pas, en effet, du dévouement de la part d'un homme voué toute sa vie, surtout aux belles-lettres, d'appartenir à une Société agricole pendant plus d'un demi-siècle?

M. Julien Travers assistait aussi souvent, qu'il lui était possible, aux séances de la Société. Il suivait avec intérêt ses travaux et prenait souvent part aux discussions, qu'il éclairait de judicieuses et utiles observations.

Désigné, pendant bien des années, comme membre de la Commission d'impression, ses connaissances spéciales rendaient d'éminents services aux publications de la Société d'Agriculture.

Enfin, durant le long espace de cinquante-cinq ans, il a aidé la Société de sa cotisation, cet impôt volontaire et utile qui permet d'organiser des concours, puis de distribuer des encouragements et des récompenses à ceux qui ont obtenu des progrès pour la bonne culture, et les bons soins aux animaux domestiques.

Non content d'agir dans notre Société, M. Travers, comme membre du Comité de rédaction de l'Annuaire normand, comme directeur de la longue suite des Annuaires de la Manche, avait toujours soin d'y faire publier ce qui pouvait être utile aux questions agricoles.

Aussi, Messieurs, dans son avant-dernière réunion, la Société d'Agriculture décernait-elle, à M. Julien Travers le titre de *membre honoraire*, pour services rendus à la noble cause de l'agriculture.

A la dernière séance, en mars dernier, M. Travers re-

merciait avec effusion de ce titre ; mais, tout en manifestant sa reconnaissance de cette marque de sympathie, il refusait de profiter de l'un des avantages de ce même titre, car il prenait l'engagement de continuer à payer sa cotisation jusqu'à sa mort.

Généreux sentiment, qui traduit si bien cette pensée de dévouement qui fut toujours la sienne, et montre une fois de plus son grand désir de rendre service.

Je craindrais donc de manquer à un devoir, si, dans ce concert d'éloges et de regrets mérités, je ne me faisais l'interprète de mes confrères de la Société d'Agriculture, en venant déposer sur la tombe de M. Julien Travers le tribut de nos regrets et de notre reconnaissance.

Que Dieu lui donne le repos dû à celui qui a passé sa vie à faire le bien et à se rendre utile ici-bas, et le récompense de ses bonnes actions !

DISCOURS DE M. DE BEAUREPAIRE,

Secrétaire général de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française d'Archéologie,
Sous-Directeur de l'Association Normande.

MESSIEURS,

Après les discours si émus et si complets que vous venez d'entendre, il semblerait que tout a été dit sur le confrère vénéré auquel nous rendons en ce moment les derniers devoirs.

M. le Doyen de la Faculté des Lettres, avec l'autorité qui lui appartient, a retracé devant vous la vie universitaire du regretté défunt, en énumérant les services rendus par lui, au cours d'une longue carrière, à la jeunesse de nos écoles, aux belles-lettres et à la science.

Son digne et dévoué successeur au secrétariat de notre Académie caennaise vous a montré, à son tour, ce que M. Travers, avec une persévérance admirable, avait fait— pendant plus de quarante ans — pour cette institution si intéressante à laquelle il sut en définitive communiquer une vie nouvelle et qui lui a dû, en grande partie, son éclat et sa prospérité.

Ce sont là assurément les deux grands côtés de cette existence si attachante, et il me paraîtrait superflu de revenir en ce moment sur ce qui vous a été déjà si complètement et si bien dit.

Représentant ici trois autres Sociétés savantes, qui elles aussi eurent leur part dans les sollicitudes de notre confrère, je tiens cependant, en leur nom, suivant en cela l'exemple de l'honorable président de la Société d'Agriculture de Caen, à venir déposer sur cette tombe un suprême et respectueux hommage.

Dans cette même salle de la Faculté des Lettres, où il tint autrefois une place si distinguée, nous entendions évoquer récemment le souvenir de cette forte et brillante génération de la Restauration, qui ouvrit à la curiosité scientifique des horizons indéfinis, et qui renouvela de fond en comble le champ des études historiques. M. Julien Travers lui appartenait bien légitimement; il avait vécu dans la familiarité de toutes nos illustrations normandes, les De La Rue, les Auguste Le Prévost, les Deville, les Hyacinthe Langlois, les Galeron, les Lambert, les de Caumont, et, jusque dans les dernières années, il avait conservé quelque chose de leurs enthousiasmes désintéressés, de leurs espérances généreuses.

C'est de cette époque que date la création de la Société des Antiquaires de Normandie que suivit bientôt celle de la Société française d'Archéologie et de l'Association normande.

M. de Caumont, l'un de ses meilleurs et de ses plus intimes amis, avait fondé les deux dernières Sociétés; bien jeune encore, il avait pris une part très importante à la création de la première.

Dans cette lutte pacifique, engagée pour la décentralisation et pour le réveil de la vie intellectuelle en province, M. Julien Travers, rendons-lui cette justice, fut un des ouvriers de la première heure.

C'est à la date du 8 février 1829 qu'il entra dans la Société des Antiquaires de Normandie, dont il devint, en 1874, le président. Quelques années plus tard, nous le trouvons parmi les fondateurs de l'Association normande et de la Société française d'Archéologie, que dirige aujourd'hui, avec tant d'éclat, un intime ami de son fils, M. le comte de Marsy. Il siégeait encore au Conseil d'administration de cette dernière Société quelques jours avant sa mort.

Au sein de ces compagnies, comme ailleurs, le zèle scientifique de M. Travers ne resta jamais platonique; il se manifesta par une active intervention et par d'intéressantes communications dont nos Bulletins et nos Mémoires ont conservé les traces.

Nous ne passerons pas ici en revue ces notes disséminées un peu partout et marquées au coin d'un sens judicieux et d'une érudition de bon aloi; nous ne révélerons pas davantage dans l'ensemble des innombrables productions de notre confrère, celles qui se rattachent plus particulièrement à l'archéologie et à l'histoire locale. Mentionnons toutefois, en passant, les recherches sur le *Mont-Saint-Michel*, sur le *château de Falaise*, l'*Excursion dans le Passais normand*, la dissertation sur le *côté droit et le côté gauche des églises*, les notices biographiques sur *Frédéric Galeron*, *Louis Du Bois*, *Léon Fallue*, *Arcisse de Caumont*, et surtout ces éditions de textes anciens au mi-

lieu desquelles se distingue la publication des poésies complètes de Vauquelin de la Fresnaie, que nous proclamons, sans hésitation aucune, l'une des plus belles œuvres de la typographie caennaise et le plus digne hommage qui ait été rendu à la mémoire de notre grand poète normand.

M. Travers nous quitte après avoir rempli noblement sa tâche et tracé fructueusement son sillon.

Il s'est éteint plein de jours, au milieu des siens, entouré des soins les plus touchants, avec la résignation d'un chrétien et la sérénité d'un sage.

Pour nous, ses confrères et ses amis, nous conserverons pieusement son souvenir; et le spectacle de cette vie calme et retirée, consacrée tout entière aux affections de la famille, ennoblie jusqu'à la fin par le travail, restera toujours devant nos yeux comme le plus salutaire des exemples, comme le meilleur et le plus fortifiant des enseignements.

DISCOURS DE M. Jules LAIR.

Messieurs,

Permettez-moi de vous arrêter un instant encore auprès de cette tombe qui va se refermer bientôt.

Les compagnies savantes auxquelles appartenait M. Julien Travers, l'Académie de Caen, sa société de prédilection, ont donné de justes éloges au collègue, au secrétaire honoraire, au doyen de nos érudits et de nos lettrés.

Je voudrais dire quelques simples paroles au nom de ces nombreuses générations de jeunes gens, dont beaucoup ne sont plus jeunes, qui ont trouvé tous auprès de cet excellent homme un maitre éclairé, un guide sûr, un appui solide.

Julien Travers ne se croyait pas libéré de ses devoirs

quand ses élèves, quittant les bancs de l'Université, se dispersaient dans le monde. Ceux qu'il avait vus attentifs à ses leçons, il les suivait dans leur carrière, encourageant leurs débuts, applaudissant à leurs succès.

A tous il se montrait bienveillant; mais ceux qui appartenaient à cette Normandie si passionnément aimée, il les regardait comme des neveux. J'ai beaucoup voyagé; j'ai rencontré peu de nos compatriotes qui ne connussent Julien Travers, pas un l'ayant connu qui n'en eût gardé un souvenir reconnaissant.

C'est que cet homme au sens si pratique et si droit, à la verte franchise, si bien fait pour commenter Boileau, cet homme qui voyait les choses humaines comme elles sont, fut aussi possédé toute sa vie par l'amour enthousiaste du beau, du vrai, du bien. De ce cœur chaud et généreux jaillissait une flamme vive et communicative. J'en atteste tous ceux qui l'ont entendu.

Notre maître avait fait partie de cette forte génération d'hommes pleins d'initiative qui, au lendemain de la chute du premier Empire, travailla si heureusement au relèvement du pays, enseigna des idées vraiment libérales, ranima le culte des lettres et mérita une seconde fois pour notre cité son titre ancien d'Athènes normande.

Ce Normand était doublé d'un bon Français. Julien Travers aima la France, en bon fils, sans arrière-pensée ambitieuse. Jamais il ne courtisa le pouvoir qui ne lui rendit qu'un honneur trop tardif; mais on le vit se mettre en avant quand il fallut tenir tête à l'anarchie. Dans ces derniers temps, l'état incertain du pays restait sa grande préoccupation. Ses os, j'en suis certain, si des jours plus heureux et plus calmes viennent à luire pour notre patrie, ses os tressailleront d'allégresse dans ce tombeau.

Un tel maître, un tel citoyen ne pouvait être qu'un bon chef de famille.

Vit-on jamais époux plus aimant, père plus dévoué, grand-père plus tendre ! En vit-on aussi de plus aimé, de plus respecté, de plus chéri ! Par une première récompense du Ciel, la fin de cette longue vie a été belle entre toutes. L'intelligence de Julien Travers, si vigoureuse et si féconde, ne s'est voilée qu'un court instant, pour se réveiller vive et nette à l'heure suprême. Quant à la bonté, elle n'a jamais cessé de rayonner de cet honnête visage resté jeune, souriant et plein de fraicheur jusqu'à l'extrême vieillesse.

Julien Travers ! ceux qui vous ont connu, vos élèves, vos amis, votre digne compagne, vos chers enfants (qu'ils me permettent de parler pour eux), Julien Travers, maître affable, bon Français, excellent père, nous vous adressons le suprême adieu ; mais, comme le sentiment chrétien apprend à le dire, adieu, pour nous, c'est au revoir !

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES DE M. JULIEN TRAVERS.

I.

Ouvrages publiés séparément.

1. — Guilbert, ou le Héros de quatorze ans, poème, par un Saint-Lois. Saint-Lo, J. Élie, novembre 1823, pet. in-8° de 14 p.

Petit poème de 154 vers.

2. — Guilbert, etc., par J. Travers. Saint-Lo, J. Élie, 1824, pet. in-8° de 16 p.

A la suite de la préface de la première édition, se trouve une seconde préface en prose et en vers.

3. — Les Algériennes, poésies nationales. Paris, Ladvocat, septembre 1827, in-8° de 32 p.

Avis de l'éditeur et lettre signée C. de M., qui avait paru le 15 août dans un journal de Paris. — I. Algérienne. Au Dey. — II. Le droit de la nature et des gens violé à la honte des nations par les États barbaresques. — III. La victime.

4. — Algérienne. Août 1829. Saint-Lo, J. Élie, in-8° de 4 p. (pièce de vers).

5. — Étrennes populaires. La Science du Bonhomme

Richard, par Benjamin Franklin, précédée de sa vie et d'un calendrier pour 1830. Saint-Lo, J. Élie, 1830, pet. in-8° de 34 p.

6. — Au Peuple, sur le choléra-morbus; par un cousin du Bonhomme Richard. Saint-Lo, J. Élie, décembre 1831, gr. in-12 de 23 p.

Résumé des publications de MM. Bousquet, Saucerotte, Double et de Mortemart, composé à la demande du préfet de la Manche et des commissions sanitaires du département.

7. — Polémique politique. Réponse à la première Lettre aux Normands, de M. le Vte de Tocqueville; par un habitant du Bocage. Saint-Lo, J. Élie, novembre 1832, in-8° de 16 p.

8. — Polémique politique. Réponse aux deux premières Lettres aux Normands, de M. le Vte de Tocqueville; par un habitant du Bocage. Seconde édition. Saint-Lo, J. Élie, janvier 1833, in-8° de 16 p.

9. — Les Vaux-de-Vire, édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes virois; avec discours préliminaires, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, notes nouvelles et glossaire; publiés par M. Julien Travers. Paris, Lance (Avranches, impr. de E. Tostain), 1833, in-8° de 252 p.

10. - Prospectus. Histoire du Cotentin, ou Mémoires sur le diocèse de Coutances; par Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, mort en 1709. Première édition, publiée avec des notes et additions importantes, par MM. J. Travers et L. T. L. Ragonde. 3 volumes in-8°, qui seront tirés à 200 exemplaires. Saint-Lo, J. Élie, in-8° de 4 p.

Ce prospectus, rédigé par M. Travers, a seul paru, vers 1833,

M. Ragonde étant mort en 1840. — La Société de l'Histoire de Normandie n'a commencé qu'en 1874 la publication de l'important ouvrage de Toustain de Billy.

11. — Instruction morale et religieuse. Les Distiques de Muret, imités en quatrains français, ou Conseils d'un père à son fils. Paris, L. Hachette (Falaise, impr. de Brée), 1834, in-8° de 16 p.

Ce travail avait d'abord paru dans le *Journal de Falaise.*

12.—De l'Histoire, de la Chronologie et de la Géographie. Falaise, de l'impr. et lith. de Guesnon, 1834, in-8° de 16 p.

Pièce autographiée, datée du 14 août 1834, et formant le n° 8 des Cahiers manuscrits à l'usage des Écoles primaires de l'arrondissement de Falaise.

13. — Deuil. Poésies dédiées à la mémoire de Pélagie Castel du Boulay. Falaise, Brée l'aîné. 1837, in-12 de 108 p.

Notice. — Épître de M. Pierre David. — Stances. Réponse à M. David. — Trente sonnets. — A M. Julien Travers, par M. Victor Choisy.

14. — De l'avenir de la Littérature française. Falaise, Brée, 1837, in-8° de 92 p.

Thèse pour le Doctorat-ès-Lettres.

15. — Dyonisii Catonis Disticha de Moribus ad filium in gallicos versus translata. Quibus accedit ad explanandas quæstiones de auctore et ejus doctrina morali Dissertatio. Falaise, Brée, 1837, in-8° de 68 p.

Thèse pour le Doctorat-ès-Lettres.

16. — Notice biographique sur Frédéric Galeron. Falaise, Levavasseur, 1840, in-8° de 22 p.

J.-F. Galeron (Laigle, 1794 — Falaise, 1838), procureur du roi

à Falaise, philanthrope et archéologue distingué, auteur de nombreux ouvrages sur la statistique et les antiquités de l'arrondissement de Falaise et du département de l'Orne.

17. — La Lorgnette changée de bout. Réponse à l'Anonyme du « Pilote. » Caen, A. Hardel, mai 1843; in-4° de 7 p.

Pièce de vers en réponse à des attaques dirigées contre l'Académie de Caen, à propos de la séance publique du 3 avril 1843.

18. — Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux, nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, avec un choix de notes de tous les commentateurs, des notes nouvelles, des jugements sur chaque pièce, des sommaires historiques et analytiques et les variantes de l'auteur. Paris, Dezobry, E. Madelaine et Cie, 1844, in-12 de VIII-352 p.

Cette édition classique a été réimprimée textuellement un grand nombre de fois. Il existe aussi des tirages à part de l'*Art poétique*.

19. — Maximilien Robespierre. Caen, B. de Laporte, 1847, in-8° de 166 p.

Avec cette épigraphe :

... *Son* nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure.
RACINE, *Britannicus*.

En tête se trouve la note suivante, datée du 20 octobre 1847 : « L'un des rédacteurs du *Journal de Caen*, indigné de l'audace de certains publicistes, qui n'ont pas craint dans ces derniers temps, de chercher à réhabiliter Marat et Robespierre, vient de terminer une série de feuilletons sur ce dernier personnage, le héros de la terreur et l'un des fléaux de l'humanité. Quoique l'auteur n'ait prétendu faire qu'une compilation fort à la hâte, le gérant du journal a trouvé à propos de tirer à part cent exemplaires de ce travail, accueilli avec faveur par le public, et

destiné à combattre les coupables efforts de ces écrivains sans pudeur, qui falsifient l'histoire et corrompent le sens moral des populations. »

20. — L'Anti-Rouge, almanach anti-socialiste, anti-communiste, contenant : Histoire du communisme, — Doctrine des principaux chefs des écoles socialistes et communistes, — Mélanges, — Variétés, — Anecdotes, — Poésies, — Pensées, etc., publié par un Ami de l'ordre. Paris, Garnier frères (Caen, impr. de A. Hardel), 1851, pet. in-12 de XII-168 p.

P. II, au-dessous d'une vignette représentant le globe entouré d'un serpent et surmonté d'une croix, les vers suivants qui n'ont pas été réimprimés :

Cette croix qui grandit sur ce globe qu'enserre
Le tortueux serpent de la sédition,
C'est l'espérance de la terre,
C'est l'emblème immortel de la religion.
Le serpent rampe et siffle en sa rage impuissante,
La croix s'élève triomphante :
La croix et le serpent, c'est le Christ et Proudhon.

P. IV, avertissement signé de l'auteur.

21. — Almanach historique de la République française, contenant : Éphémérides de 1848, — Revue de 1849 et 1850, — Mélanges historiques, — Louis-Philippe et sa famille, — Huit jours d'une royale infortune, - Mort et funérailles du Roi des Français, - Louis-Philippe et sa liste civile, — La Reine des Belges, sa mort, son éloge, deuil de la Belgique, etc., publié par un Ami de l'ordre. Paris, Garnier frères, 1851 (Caen, impr. de A. Hardel), gr. in-12 de XII-120 p.

P. II, portrait de Louis-Philippe avec ce dixain qui n'a pas été reproduit dans les œuvres de l'auteur :

Banni jeune, mûri par le sort et par l'âge,
Après nos trois grands jours, sur un trône en péril
Par l'orage apporté, remporté par l'orage,
Il vient de mourir en exil!
On dit que ses regards ne quittaient point la France!
Oh! qu'il a dû jouir, s'il aima la vengeance!

P. IV, avertissement signé de l'auteur.

22. — Les Francs-Péteurs, poème en quatre chants, précédé d'un aperçu historique sur la Société des Francs-Péteurs, fondée à Caen dans la première moitié du XVIII[e] siècle, et suivi de notes historiques, philosophiques et littéraires. Caen, Poisson, décembre 1853, in-12 de 120 p.

23. — Biographie de Charles-Gabriel Porée, suivie d'un appendice renfermant des pièces inédites, parmi lesquelles 41 vers du poète Malfilâtre. Caen, A. Hardel, 1855, in-8° de 16 p.

Ch.-Gab. Porée (Caen, 1685-1770), curé de Louvigny, secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, auteur des *Nouvelles Littéraires*, de *La Mandarinade*, etc.

24. — Glossaire du Patois normand, par Louis du Bois; augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers. Caen, A. Hardel, 1856, in-8° de XL-440 p.

Préface de l'éditeur, p. V-XVI. — Préface de l'auteur, p. XVII-XXIV. — Biographie de Louis du Bois, par M. Julien Travers, p. XXV-XL. — Glossaire, p. 1-440.

La Biographie a été tirée à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1856, in-8° de 18 p. — Pour la seconde édition, cf. n° 271.

25. — Le Phénix qui renait, ou la Rénovation de l'âme, par la retraite et par les exercices spirituels, ouvrage posthume du cardinal Bona, traduit par M. Julien Travers, et précédé d'une préface par M. Auguste Nicolas. Ouvrage

approuvé par NN. SS. les Évêques de Bayeux et de Coutances. Caen, Chénel ; Paris, A. Vaton, 1858, in-16 de xij-347 p.

26. — Id. Nouvelle édition. Caen, H. Delesques, 1887, gr. in-16, de xiv-353 p.

Cette seconde édition est revêtue de l'approbation de Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux et depuis cardinal.

27. — Prise de Luna par les Normands. Caen, A. Hardel, s. d. (1859), in-8° de 8 p.

28-37.—Gerbes glanées. Première gerbe. Caen, A. Hardel, 1859, in-12 de 140 p.

Recueil de poésies et de pensées en prose, qui a été suivi de neuf autres vol. in-12, de 144 p., sous le même titre : Deuxième gerbe, 1860, *ibid.* — Troisième gerbe, 1861, *ibid.* — Quatrième gerbe, 1862, *ibid.* — Cinquième gerbe, 1863, *ibid.* — Sixième gerbe, 1864, Caen, F. Le Blanc-Hardel. — Septième gerbe, 1865, *ibid.* — Huitième gerbe, 1866, *ibid.* — Neuvième gerbe, 1867, *ibid.* — Dixième gerbe, 1868, *ibid.*

38. — Vie de Richard-Lenoir. Paris, Dezobry, F. Tandou et Cie (Caen, impr. de E. Poisson), mai 1862, in-8° de 88 p.

François Richard, dit Richard-Lenoir, célèbre manufacturier, né en 1765, à Épinay-sur-Odon (Calvados), mort à Paris en 1840.

39. — Toast porté dans le banquet de Dives, le 17 août 1862. Caen, A. Hardel (1862), in-8° de 4 p.

Toast en vers au sujet de l'inauguration de la plaque commémorative du départ de Guillaume, duc de Normandie, pour l'Angleterre.
Cf. n° 306.

40. — Olivier Basselin et les Compagnons du Vau-de-

Vire. Une Erreur historique et littéraire, mémoire inédit lu à la Sorbonne, le 4 avril 1866, suivi de l'Incident Martin-Travers, Extrait des journaux. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1867, in-8° de 40 p.

Cf. nos 186 et 327.

41. — Prix de l'Empereur. Rapport fait au nom du jury d'examen. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 16 p.

42. — Sur une édition des Foresteries de J. Vauquelin de la Fresnaie. Lecture faite à la Société des Antiquaires de Normandie, dans sa séance du 13 août 1869. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 16 p

43. — Les Foresteries de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, gr. in-8° de IV-159 p.

Réimpression textuelle de l'édition de 1555.

Préface p. I-V. — Les devs premiers livres des Foresteries de I. Vavqvelin de La Fresnaie, p. 1-150. — Notes, p. 151-159.

Cf. n° 46.

44.—Les Diverses Poésies de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869-1870, 2 vol, gr. in-8° de VIII-6-442 p. et p. 443-872.

Réimpression textuelle de l'édition de 1605.

T. I, préface de M. J. Travers, p. I-VIII.

T. II, notes, p. 747-821. — Dictionnaire de quelques noms propres, mythologiques, historiques et géographiques, 823-868, p.

Cf. n° 46.

45. — Almanach de la Guerre et de la Paix, par un Ami de la Paix. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1871, in-12 de 90 p.

46.—Œuvres diverses en prose et en vers de Jean Vauquelin de La Fresnaie, précédées d'un Essai sur l'Auteur et suivies d'un Glossaire par Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, gr. in-8° de IV-XCII-IV et 338 p. (portrait de Vauquelin par M. L. de Merval).

Préface, p. III-IV. — Essai sur la Vie et les Œuvres de Vauquelin, p. I-XCII. — Préface, p. I-IV. — Les devs premiers livres des Foresteries de I. Vavquelin de La Fresnaie, p. 1-159. — Povr la Monarchie de ce Royavme contre la division. A la Royne Mere dv Roy, p. 161-181. — Oraison de ne croire legerement à la calomnie, p. 183-243. — Oraison fvnebre svr le trespas dv sievr de Bretheville Rovxel, p. 245-275. — Pastorale svr le tombeav de I. Rovxel, p. 277-288. — Autres œuvres, p. 289-304. — Glossaire, p. 305-333. — Additions et corrections, p. 334-336.

Cf. nos 43, 44 et 47.

47.—Essai sur la Vie et les Œuvres de Jean Vauquelin de La Fresnaie. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, in-8° de 89 p.

Cf. nos 43, 44 et 46.

48.—Manuel d'Éducation pour les filles, par Mme de Maintenon. Manuscrit autographe de Mme de Maintenon et de Mlle d'Aumale. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, pet. in-8° de XII-93 p.

Cf. n° 316.

49.—Œuvres choisies de Moisant de Brieux, précédées de l'Essai sur Moisant de Brieux, sa vie et ses œuvres, couronné par l'Académie de Caen en 1871, par M. René Delorme, et publiées par M. Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1875, gr. in-8° de LXXXIV, III et 394 p.; et in-12 de CXVI-300 p.

Cf. n° 197.

50.— Regains. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1876, in-12 de 191 p.

Recueil de poésies, ainsi que les nos 51-54 et 56.

51.—Nouveaux Regains. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-12 de 224 p.

52. — Juvenilia. Varia. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-12 de 187 p.

53. — Troisièmes Regains. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1882, in-12 de 212 p.

54.—Quatrièmes et derniers Regains. Caen, F. Le Blanc Hardel, 1884, in-12 de 180 p.

55. — Pour le mariage de M. de La Hamelinaye et de Mlle Madeleine Lanfranc de Panthou, le 11 novembre 1886. Caen, imp. Henri Delesques, 1886, in-8° de 4 p. (pièce de vers).

56. — Vers d'Antan et Fleurs de Vieillesse. Caen, Henri Delesques, 1887-1888, in-12 de 193 p.

II.

Travaux, Mémoires, Articles, Rapports, Documents, Poésies, publiés dans divers recueils.

1. ALMANACH DES MUSES.

57. — Poésies dans les recueils de 1820 à 1830.

2. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

58.—M. Travers a été le fondateur de ce recueil et en a dirigé la publication pendant soixante années (1828-1888). Il a inséré dans chaque volume une préface ainsi qu'un très grand nombre d'articles dont nous donnons ici la liste.

1829.

59. — Biographie ; p. 277-279.

Plan d'une Biographie du département de la Manche.

60. — Pierre-François-Hônoré Le Terrier, p. 305-307.

L'abbé Le Terrier (Saint-Lo, 1799-1828), professeur et prédicateur distingué.

1831.

61. — Événements de 1830. -- Incendies. — Passage de l'ex-Roi. — Arrestation du prince Jules de Polignac; p. 230-255.

62. — Mœurs et coutumes. — Les cheveux. — Souvenirs de 182* ; p. 263-271.

Sur la coutume qu'avaient et qu'ont encore les paysannes du sud de la Manche de vendre leurs cheveux.

1832.

63.—Conservation des monuments nationaux ; p. 156-167.

64.—Louis Blondel ; p. 246-249.

L. Blondel (Avranches, 1743-1829), avocat, auteur d'opuscules historiques sur le Mont-Saint-Michel.

65. — Gustave Le Blastier; p. 250-254.

G. Le Blastier (Saint-Lo, 1787-1835), avocat, auteur de brochures politiques.

66. — Choléra-morbus; p. 256-262.

1833.

67.—Instruction publique.—Instruction primaire.—École normale primaire. — Collèges communaux; p. 147-165.

68. — Mœurs et coutumes. La louerie de la Madeleine 1832; p. 269-276.

69. — Joachim-Noël Bazire; p. 277-278.

J.-N. Bazire (Saint-Clair près Saint-Lo, 1763-1832), en... volontaire en 1793, retraité en 1814, comme chef de bataill...

70. — Jérôme-Jean Costin; p. 281-283.

J.-J. Costin (Coutances, 1759, — Saint-Lo, 1825), sava... bénédictin, professeur, puis secrétaire général de la Manc... auteur de discours et d'ouvrages de polémique religieuse.

1834.

71.— Instruction publique.—Instruction primaire.—École normale de Saint-Lo; p. 148-179.

72. — Voyage du Roi des Français, 1833; p. 185-202.

73. — Association normande. — Congrès scientifique de France; p. 227-230.

1835.

74. — Instruction publique. Instruction primaire. Jurisprudence du Conseil royal et du Ministre de l'Instruction

publique sur la loi du 22 juin 1833. — Statistique de l'Instruction primaire dans le département de la Manche. — Inspection des Écoles primaires ; p. 123-177.

75. — Mœurs et coutumes. Un enterrement ; p. 212-219.

76. — Bon-Joseph Dacier ; p. 220-223.

Le baron Dacier (Valognes, 1742, — Paris, 1833), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie française, savant helléniste et historien.

77. — Le comte du Parc ; p. 230-239.

Constantin-Frédéric-Timoléon, comte du Parc (Mesnil-Auval, 1759-1833), député de la Manche, maréchal de camp honoraire, auteur de nombreuses brochures politiques.

78.—Lieu de naissance du cardinal du Perron ; p. 251-252.

1836.

79.—Instruction publique.—De l'Instruction primaire.—§ I. De la législation antérieure à 1833.—§ II. Organisation de l'Instruction primaire d'après la nouvelle loi.—§ III. Moyens d'améliorer l'Instruction primaire ; p. 58-66.

Cf. n° 142.

80. — Jean du Bois ; p. 139-141.

Jean du Bois, né à Saint-Lo, mort en 1839, procureur du Roi à Saint-Lo, a doté cette ville de nombreuses fondations philanthropiques et religieuses.

1837.

81. — Jean-Baptiste Le Chevalier ; p. 222-227.

J.-B. Le Chevalier (Trelly, 1752, — Paris, 1836), savant helléniste.

82. — Jean-Charles-Richard Dancel ; p. 227-230.

J.-Ch.-R. Dancel (Cherbourg, 1761, — Bayeux, 1836), évêque de Bayeux.

1838.

83. — Inspection des Écoles primaires; p. 142-143.

84. — André Osmond ; p. 222-224.

A. Osmond (Saint-Ébrémond-de-Bonfossé, 1766, — Paris, 1827), bibliothécaire de la duchesse de Berry et conservateur de la Bibliothèque Mazarine.

85. — Eutime Houël ; p. 240-244.

E. Houël (Torigny, 1809-1837), auteur de remarquables travaux politiques et littéraires restés manuscrits.

1841.

86. — Instruction publique. — Instruction secondaire. — Mémoire sur le sujet suivant : Indiquer les changements qu'il convient d'introduire dans l'enseignement secondaire, etc. ; p. 233-244.

Cf. n° 147.

87. — Louis Ragonde ; p. 277-279.

L. Ragonde (Brix, 1804, — Négreville, 1840), professeur au collége de Cherbourg, auteur de biographies et de brochures archéologiques relatives au département de la Manche.

1842.

88. — Pierre Le Mur ; p. 247-249.

P. Le Mur (Saint-Lo, 1789, — Caen, 1841), professeur de mathématiques.

89. — Séance générale annuelle, tenue à Cherbourg, par l'Association normande, en juillet 1841 ; p. 267-270.

1843.

90. — Frédéric Lemeray ; p. 185-190.

F. Lemeray (Saint-Samson-de-Bonfossé, 1799, — Ile de Bourbon, 1835), magistrat aux colonies, orientaliste érudit

1844.

91. — Noël-Jean Lerebours, p. 374-380.

N.-J. Lerebours (Mortain, 1761, — Paris, 1840), fondateur de la maison d'opticiens qui porte encore son nom.

1845.

92. — Jean-Louis Burnouf ; p. 490-494.

J.-L. Burnouf (Urville, 1775, — Paris, 1844), inspecteur général de l'Université, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cf. nº 246.

93. — Association normande. Extrait des bulletins du Congrès agricole de la Normandie, XIIe session, tenue à Coutances ; p. 495-521.

1846.

94. — Henri Damemme ; p. 466-472.

H. Damemme (Saint-Lo, 1776, — Caen, 1845), habile coutelier, auteur d'un *Essai sur la fonte de l'acier.*

Cf. nº 247.

95. — Le Jolis de Villiers ; p. 483-487.

François-Alexandre-Léonor Le Jolis de Villiers (Villiers-Fossard, 1760, — Saint-Lo, 1845), maire de Saint-Lo, député de la Manche.

Cf. n° 248.

1847.

96. — Émile Roulland; 545-555.

E. Roulland (Cherbourg, 1802, — Paris, 1835), poète.

1848.

97. — Congrès agricole et industriel de la Normandie. Séance générale annuelle de l'Association normande, tenue à Carentan, les 15, 16, 17 et 18 juillet 1847 ; p. 337-338.

1849.

98. — Analyse et extraits des neuf premières livraisons des Petits Traités, publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques ; p. 559-579.

Cf. n°s 251 et 252.

1850.

99. — Paul-Louis Adam ; p. 578-582.

P.-L. Adam, né à Carentan en 1816, mort assassiné par les insurgés le 19 mai 1849, à Lodève, où il était procureur de la République.

100. — Boudent de la Godelinière ; p. 582-583.

Jacques-François Boudent de La Godelinière (Avranches,

1772-1849), notaire, auteur d'un *Essai historique et statistique de l'Avranchin.*

Cf. nº 253.

101. — Victor Turgot; p. 583.

V. Turgot (Marcey, 1785, — Avranches, 1850), professeur distingué et inspecteur de l'Académie de Caen.

Cf. nº 255.

1852.

102. — Charles Pézeril; p. 731-733.

Ch. Pézeril (Torigny, 1794, — Saint-Lo, 1851), notaire, collectionneur intelligent d'objets d'antiquités et d'histoire naturelle.

Cf. nº 259.

103. — L'abbé Pitton-Desprez; p. 733-736.

Martial Pitton-Desprez (Coutances, 1799-1851), prêtre, auteur des *Étrennes coutançaises.*

Cf. nº 260.

104. — L'abbé Lalmand; p. 736-738.

Jules-Nicolas-François Lalmand (Valognes, 1811, — Lisieux, 1852), prêtre, professeur et journaliste de talent.

Cf. nº 261.

1853.

105. — François Boisard; p. 104-110.

Cf. nºs 159 et 257.

1855.

106. — André-François Cassin; p. 115-117.

A.-Fr. Cassin (Saint-Germain-de-Livoye, 1795, — Bourges,

1854), professeur et inspecteur d'Académie, auteur d'ouvrages de philosophie.

Cf. n° 265.

107. — Pierre-Louis Clément; p. 117-121.

P.-L. Clément (Cartigny, 1767, — Saint-Lo, 1852), député de Manche, maire de Saint-Lo, administrateur éminent.

Cf. n° 266.

108. — Charles Duhérissier de Gerville; p. 121-128.

Charles-Alexis-Adrien Duhérissier de Gerville (Gerville, 1769, — Valognes, 1853), savant archéologue, correspondant de l'Institut.

Cf. n° 267.

1856.

109. — Pierre-Adrien Delachapelle ; p. 89-91.

P.-A. Delachapelle (Cherbourg, 1780-1854), pharmacien, botaniste distingué.

Cf. n° 269.

110. — Charles-Joseph Bitouzé-Dauxmesnil ; p. 91-94.

Ch.-Jos. Bitouzé-Dauxmesnil (Bricquebec, 1788. — Saint-Lo, 1854), géomètre en chef du cadastre, auteur d'un *Atlas du département de la Manche.*

Cf. n° 270.

1858.

111. — Un nouveau membre de l'Institut de France ; p. 105-106.

A propos de l'élection de M. Léopold Delisle, de Valognes, comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

1860.

112. — Marie du Mesnil ; p. 102-111.

Cf. n° 278.

1861.

113. — Bibliothèque publique de la ville d'Avranches. — Don de M. l'abbé Desroches. — Règlement. — Question de droit ; p. 93-97.

1865.

114. — Mgr Daniel, évêque de Coutances et Avranches ; p. 19-49.

Cette notice biographique contient : 1° une partie d'un article de M. Travers sur les obsèques de Mgr Daniel, inséré dans l'*Ordre et la Liberté* de Caen, du 19 juillet 1852 ; 2° l'Éloge funèbre du prélat, par M. l'abbé Gilbert ; 3° un Essai de bibliographie des œuvres de Mgr Daniel.

Cf. n° 217.

115. — Augustin-Aimable Hardel ; p. 55-58.

A.-A. Hardel (Canisy, 1802, — Caen, 1864), imprimeur distingué, à Caen.

Cf. n° 284.

116. — Armand Lebailly ; p. 60-63.

A. Lebailly (Gavray, 1833, — Paris, 1864), poète.

Cf. n° 285.

117. — Association scientifique ; p. 64-70.

Note sur l'Association scientifique fondée par Le Verrier, pour l'étude de la météorologie et des orages (1).

(1) M. J. Travers a été le secrétaire et l'un des principaux organisateurs de la Commission météorologique du Calvados.

1866.

118. — Association scientifique de France ; p. 74-85.

Suite de l'article précédent.

1867.

119. — Association scientifique de France ; p. 88.

Suite des articles précédents.

1868.

120. — Exposition universelle de 1867 ; p. 9-19.

Note importante sur les diverses Expositions universelles et sur la part prise par le département de la Manche à celle de 1867.

1869.

121. — Congrès pour l'étude des fruits à cidre ; p. 9-30.

1874.

122. — Napoléon Latrouette ; p. 55-65.

Cf. nos 194 et 288.

123. — Édouard Lambert ; p. 68-74.

Éd. Lambert (Saint-Lo, 1794, – Bayeux, 1870), conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, savant archéologue et numismate.

1875.

124. — Le docteur Godey ; p. 42-45.

Louis-Luc Godey (Saint-Lo, 1813, – Balleroy, 1873), professeur, puis médecin et botaniste distingué.

1876.

125. — Le Cidre ; p. 1-31.

Analyse de l'ouvrage de MM. E. de Boutteville et A. Hauchecorne.

1877.

126. — Industrie et commerce ; p. 1-20

Analyse et extraits des procès-verbaux du Congrès tenu en 1875, à Granville, par l'Association normande.

127. — François-Gabriel Bertrand ; p. 20-40.

Cf. nos 209 et 290.

1878.

128. — M. Denis (Éloi-Michel) ; p. 50-54.

Tiré à part sous le titre de : *Notice sur M. Eloi-Michel Denis ;* Saint-Lo, Élie fils, in-8° de 8 p.

E.-M. Denis (Mesnil-Rouxelin, 1809,—Saint-Lo, 1877), érudit, longtemps adjoint au maire de Saint-Lo.

1879.

129. — Allocution prononcée sur la tombe du docteur Roulland ; p. 44-45.

F.-G.-V. Roulland (Saint-Vaast-la-Hougue, 1817, — Caen, 1875), directeur de l'École de Médecine et maire de Caen.

1882.

130.—Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. — Société acadé-

mique du Cotentin, fondée à Coutances le 23 février 1872; p. 47-52.

1883.

131. — M. Rihouet; p. 23-28.

N... Rihouet (Périers, 1795,—Saint-Germain-en-Laye, 1882), député de la Manche, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes, membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

132. — M. Victor Choisy ; p. 28-35.

Cf. n° 294.

1884.

133. — Fondation d'un Orphelinat agricole; p. 1-7.

Article relatif à l'Orphelinat agricole d'Anctoville (Calvados), fondé par la marquise d'Escayrac de Lauture, née Rayer.

1885.

134.—Progrès de l'Instruction primaire depuis 1830.—Un instituteur (M. Baudry), décoré ; p. 17-20.

1886.

136. — Jean-Adrien Roger ; p. 30-35.

J.-A. Roger (Les Pieux, 1794, — Caen, 1885). officier, puis économe du Lycée de Caen et administrateur des Hospices de cette ville.

1887.

137. — M. Ephrem Houël du Hamel, ancien inspecteur général des Haras ; p. 38-52.

Cf. n° 295.

1888.

137. — Le Chevalier ; p. 30-31.

Pierre Le Chevalier (Valognes, 1821,—Caen, 1887), peintre et professeur au Lycée et aux Écoles municipales de Caen.

138. — Louis-Henri Moulin ; p. 44-52.

Résumé du nº 225.

3. ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE.

139. — Environ 138 articles de littérature ou de biographie, formant plus de 300 colonnes et dont les principaux sont : Dacier (baron), Églogue, Gail, Glossaire, Instituteur, La Fontaine, Métamorphose, Montaigne, Muses, Mystères, Miracles, Moralités, Ode, Optimisme et Pessimisme, Orose, Paradoxe, Parnasse, Parodie, Pascal, Pathétique, Patru, Picard, Piron, Poëme, Poëtique, Properce, Prose, Prosateurs, Quinte-Curce, Rabelais, Raynal, Regnard, Regnier (Mathurin), Regnier-Desmarais, Rétif de la Bretonne, Rime, Rondeau, Rotrou, Saint-Simon (le duc de), Satires, Sévigné (Mme de), Sonnet, Sophisme, Sotie, Spectacles, Talent, Tenson (jeu parti, partimen, contencio), Thèse, Trope, Ursins (Juvénal des), Us et Coutumes, Utopie, Vaudeville, Vers, Versification, Vigny (Alfred de), etc.

4. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

1835.

140. — Sonnets. Le Mont-St-Michel, 1834 ; p. 381-412.

Tiré à part sous le même titre : Cherbourg, Boulanger, 1835, in-8º de 32 p.

5. ASSOCIATION POUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

1835.

141.—Considérations sur les caisses d'épargne; p. 65-66.

142.—De l'Instruction primaire ; p. 81-84.

Tiré à part sous le même titre : Falaise, Brée, 1835, in-8° de 4 p.

Cf. n° 79.

6. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET D'INSTRUCTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

1835.

143. — Le château de Falaise; p. 119-126.

Note historique datée de 1833.

144.—L'Enfant de la peine, parabole de Herder (imitation en vers français); p. 242-243.

145. — Sonnets ; p. 243-247.

1838.

146.—Discours prononcé par M. Julien Travers, vice-président du Comité supérieur de l'arrondissement de Falaise, à l'occasion d'une remise de Médailles et de Mentions honorables (aux Instituteurs), le 7 janvier 1838 ; p. 136-142.

Tiré à part sous le même titre : Falaise, Brée, 1838, in-8° de 7 p.

1840.

147.—De l'Enseignement secondaire. Mémoire qui a remporté en 1840 une médaille d'or, prix qui avait été proposé par la Société académique de Falaise pour le meilleur travail sur le sujet suivant : Indiquer les changements qu'il convient d'introduire dans l'enseignement secondaire, pour que cet enseignement puisse répondre aux besoins de la société et satisfasse à ce qu'exige l'état actuel des sciences, des arts et de l'industrie ; p. 61-75.

Cf. n° 86.

148. — Henri IV et la Grande-Éperonnière (poème) ; p. 141-145.

7. CADEAU DES MUSES ; ÉTRENNES DE FALAISE.

149. — Poésies insérées dans ce recueil, années 1835 à 1840 ; 1846 à 1848 ; 1851 et 1852 ; 1859 à 1862.

8. ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE, PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'INSTRUCTION DANS CET ARRONDISSEMENT.

1837.

150. — Dialogue entre lui et moi ; p. 65-69.

A propos de la loi de 1833 sur l'instruction primaire. Ce dialogue a été reproduit dans les Annuaires de 1838 et de 1839.

1839.

151. — La Mort du chrétien; — Le Silence (poésies); p. 130-133.

9. MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

1840.

152. — Rapport sur les travaux de l'Académie (séance publique du 26 novembre 1840); p. XXXIV-LXIX.

1845.

153. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 3 avril 1843); p. 10-28.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1843, in-8° de 19 p.

154. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 11 décembre 1844); p. 392-400.

1847.

155. — Rapport sur les travaux de l'Académie, depuis la séance du 11 décembre 1844 (Séance publique du 7 mai 1847); p. 425-436.

156. — Salomon de Caus, ou la Découverte de la vapeur; p. 521-534.

Poème de 252 vers, tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1847, in-8° de 16 p.

1849.

157. — Le Vieillard de Vérone, stances imitées de Claudien; — Hymne des morts, 2 novembre; p. 438-440.

1851.

158. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 22 novembre 1849) ; p. 17-28.

1852.

159. — Notice sur François Boisard; p. 374-384.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1852, in-8° de 15 p.

Fr. Boisard, né à Yvetot (Manche), en 1786, mort à Cormelles, près Caen, en 1851, pharmacien militaire, percepteur, puis conseiller de préfecture du Calvados, auteur de *Nérelle*, roman pastoral, et fondateur de l'*Annuaire du Calvados*.

Cf. n°s 105 et 257.

1855.

160. — Préface ; p. V-XIV.

161. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 24 novembre 1853); p. 28-47.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1854, in-8° de 24 p.

162. — Première Olympiade de Pindare (trad. en vers); p. 459-468.

Tiré à part sous le même titre: Caen, A. Hardel, in-8° de 12 p.

163.—Addition du Secrétaire de l'Académie à son rapport du 24 novembre 1863, où il combat deux jugements littéraires de Lamartine sur La Fontaine, et de V. Hugo sur le théâtre de Voltaire ; p. 521-526.

1856.

164. — Note préliminaire ; p. V-VI.

165. — Addition à la Vie et aux Œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux ; p. 274-294.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1856. in-8° de 23 p.

166. — Biographie de M. Jean Simon, ancien géomètre en chef du cadastre dans le département du Calvados ; p. 384-393.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, in-8° de 16 p.
Cf. n° 272.

1858.

167. — Note préliminaire ; p. V-VI.

168. — Nouvel appendice à l'article sur Antoine Halley ; p. 443-444.

169.—Note complémentaire à un article sur Ant. Halley, publié dans le même volume par V.-E. Pillet. (*Ibid.*)

170. — L'Art d'écouter ; p. 447-451.

Poème de 154 vers, tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 7 p.

1860.

171. — Le Bréviaire de P.-D. Huet; p. 121-140.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 22 p.

1861.

172. —Béranger, littérateur et critique, d'après sa correspondance ; p. 347-416.

Tiré à part sous le même titre : Paris, Frédéric Henry ; Caen, A. Hardel, 1861, in-8° de 72 p.

173.—Imitation de l'Ode d'Horace: *O navis, referent*, etc.; — Le Pêcheur ; — Historiettes (poésies) ; p. 449-455.

1862.

174.—Deux illustres inconnus, Bavius et Mévius ; p. 164-174.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1862, in-8° de 16 p.

175.—Des Académies et des Sociétés savantes des départements ; p. 389-395.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1861, in-8° de 7 p.

176. — Fable imitée du polonais ; p. 502.

1863.

177. — Biographie de M. Louis-Edmond Gautier ; p. 499-508.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1863, in-8° de 12 p.

L.-E. Gautier (Caen, 1804-1862), professeur libre, auteur de biographies et d'ouvrages de grammaire.

Cf. n° 282.

1864.

178. —Rapport sur les travaux de l'Académie ; p. 13-82.

179. — Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements ; p. 437-445.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1864, in-8° de 11 p.

180. —Les Noces de Marie Stuart, reine d'Écosse ; imitation libre de la pièce de M. Pierre Burke, intitulée : *The Nuptials of Mary, Queen of Scotland ;* p. 472-475.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1864, in-8° de 7 p. (texte anglais en regard).

1865.

181. — Rapport sur les travaux de l'Académie, depuis le 10 juin 1862 jusqu'à la fin de l'année académique 1863-1864 ; p. 469-483.

182. — La Décentralisation littéraire, poésie ; p. 509-512.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1865, in-8° de 4 p.

1866.

183. -- Des Patois en général et du patois normand en particulier ; p. 234-249.

Cf. n° 318.

184. —A Mécène, imitation d'Horace, ode 29 du IIIe livre ; — Le Rêve, imité de Henri Heine (vers) ; p. 519-523.

1867.

185. — M. le comte de Guernon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère, p. 117-134.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1866, in-8° de 20 p.

186. — Une Erreur historique et littéraire ; p. 409-418.
Cf. n°s 40 et 327.

1868.

187. — La Chanson de la Chemise, imitée de Th. Hood ; p. 471-474.

1869.

188. — Préface ; p. V-VIII.

189. — Rapport au nom de la Commission du Concours pour le prix Lair ; p. XIII-XXII.

Tiré à part sous le titre de : *Rapport sur le prix Lair, 28 mai 1869 ;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 12 p.

190. — Léon Fallue, sa vie et ses œuvres ; p. 341-364.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 26 p.

François-Léonor (dit Léon) Fallue (Caen, 1795,—Épinay-sur-Seine, 1868), savant archéologue et historien.

191. — La Pitié sous la Terreur ; drame en 4 actes et en vers (avec préface et notes) ; p. 385-440.

Tiré à part sous le titre de : *La Pitié sous la Terreur :* Caen, F. Le Blanc-Hardel, in-8° de XXVII-130 p.

1870.

192. — Préface, p. V-VI.

1871.

193. — Préface ; p. V-VI.

194.—Notice sur la vie et les œuvres de M. Latrouette ; p. 380-396.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1871, in-8° de 19 p.

Napoléon-Maxime-Gabriel Latrouette (Saint-Jean-des-Baisans, 1802, — Caen, 1869), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Caen, auteur de biographies, d'une traduction des Odes d'Horace, etc.

Cf. n°s 122 et 289.

195.—Au Vaisseau de la République, allégorie d'Horace (Odes, I, 14) ; p. 406.

1872.

196.—Préface ; p. V-VI.

197.—Œuvres choisies de Moisant de Brieux ; p. 111-506.

Cf. n° 49.

1873.

198.—Préface ; p. V-VI.

199.—Le Jour des morts (2 novembre 1871) ; p. 346-349.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1873, in-8° de 7 p.

1873 (*volume supplémentaire*).

200.—Préface ; p. v-xiv.

201.—Journal d'un Ministre, œuvre posthume du comte de Guernon-Ranville, ancien membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, publié au nom de cette compagnie par son secrétaire, M. J. Travers ; p. 1-407.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1873, in-8° de xiv-416 p.

1874.

202.—Rapport fait à la séance publique du 20 novembre 1872 ; p. 15-19.

203. — L'Instruction primaire en France avant 1789 ; p. 198-206.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 9 p.

204.—Notice biographique sur M. Jules-Romain Tardieu (J.-T. de Saint-Germain) ; p. 310-323.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 16 p.

J.-R. Tardieu (Rouen, 1805, — Paris, 1868), libraire-éditeur, littérateur distingué sous le pseudonyme de J.-T. de Saint-Germain.

205. — Sonnets philosophiques ; p. 467-472.

1875.

206. — Baudement, de la Bibliothèque nationale ; p. 305-322.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 20 p.

Ch.-Ét.-Théophile Baudement (Paris, 1808-1874), secrétaire d'Aug. Thierry, puis bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine et à la Bibliothèque nationale, traducteur de plusieurs classiques latins, et savant critique littéraire.

207. — Force et matière ; — Les livres ; — Compensation ; — Décanat académique (poésies) ; p. 596-600.

Tiré à part sous le titre de : *Pièces de vers lues à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, en 1875 ;* Caen F. Le Blanc-Hardel, 1875, in-8° de 8 p.

1876.

208. — Préface ; p. V-VIII.

209. — Biographie de M. Bertrand (en collaboration avec M. Alfred Campion) ; p. 108-149.

Tiré à part sous ce titre : *Biographie de M. François-Gabriel Bertrand, lue à l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans sa séance du 28 novembre 1875. par MM. Julien Travers et Alfred Campion ;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1876, in-8° de 41 p.

F.-G. Bertrand (Valognes, 1797, — Beaumont-en-Houlme, 1875), professeur et doyen à la Faculté des Lettres de Caen, maire de cette ville, député du Calvados.

Cf. n°s 127 et 290.

210. — La Vérité sur l'épigraphe de l'Esprit des lois (*Prolem sine matre creatam*) ; p. 275-283).

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, in-8° de 8 p.

211. — Je vis encor, dizain ; p. 602.

1877.

212. — Fête académique du 12 décembre 1866 (à l'occasion de la nomination de M. Julien Travers comme chevalier de la Légion d'honneur). — Réponse au toast de M. E. de Beaurepaire ; — Deuxième toast (en vers) ; — Troisième toast (en vers) ;—Remerciement, poésie lue le 22 décembre 1876 ; p. 631-638.

Tiré à part sous le titre de : *Fête académique* du *12 décembre 1876 ;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1877, in-8° de 14 p.

1878.

213. — Aurea mediocritas ; — A la philosophie (poésies) ; p. 483-488.

1879.

214. — L'Institut et les Académies de province ; p. 443-462

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-8° de 22 p.

1880.

215. — Le Secret de la vie ; — Émotions (poésies) ; p. 655-660.

1880 (*volume supplémentaire*).

216. — Préface ; p. III IV.

217. — Remerciement à l'Académie ; — Biographie de Monseigneur Daniel ; p. 15-44.

Tiré à part sous ce titre : *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Séance publique du 4 novembre 1879. Lecture de M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie. Remerciement à l'Académie. Biographie de M. l'abbé Daniel, mort évêque de Coutances et d'Avranches ;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1880, in 8° de 52 p.

Jacques-Louis Daniel (Contrières, 1794, — Coutances, 1862), recteur de l'Académie de Caen, inspecteur général de l'Université, puis évêque de Coutances, auteur d'ouvrages de pédagogie, etc.

Cf. n° 114.

1881.

218. — Dieu et les peuples ; — Incertitudes ; — Langrune ; — Triolets ; — A M. Bouillie, le centième anniversaire de sa naissance (poésies) ; p. 493-505.

1882.

219. — Une Révélation littéraire. Les Origines de la Curée de Barbier ; p. 331-336.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1882, in-8° de 8 p.

220. — Biographie de M. de La Codre ; p. 493-513.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1882, in-8° de 23 p.

Joseph-Michel de La Codre de Beaubreuil (Orléans, 1798, — Caen, 1881), notaire honoraire, auteur d'ouvrages de philosophie et de philanthropie.

221. — L'Isolement ; — L'Amour et l'Amitié (fable allegorique) ; — Conte : — Quatrains (poésies) ; p. 555-560.

1883.

222. — Les Sept Cordes de la Lyre, par George Sand; analyse, extraits et scène finale; p. 382-416.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, in-8° de 37 p.

223. — Retour à Langrune ; — Les Poètes modernes ; — Un soir à Langrune ; — A mes confrères et amis de l'Académie de Caen (poésies) ; p. 500-508.

1885.

224. — Stances à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Pierre Corneille ; p. 585-556.

1887-1888.

225. — Biographie de Louis-Henri Moulin ; p. 3-76.

Tiré à part sous le même titre : Caen, Henri Delesques, 1888, in-8° de 76 p.

Cf. nos 138 et 296.

10. BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ACADÉMIE DE CAEN (Caen, A. Hardel, 1840-1845, in-8°).

226. — M. Julien Travers a fondé ce recueil et l'a dirigé jusqu'en 1843. Il y a inséré de nombreux articles bibliographiques, des comptes-rendus des séances des Sociétés savantes, ainsi que des travaux originaux dont la liste suit.

1840-1841 (t. I).

227. — Préface ; p. 5-8.

228. — Biographie de Louis-Charles Letellier; p. 107-110.

L.-Ch. Le Tellier (Fresné-la-Mère, 1756, — Villy, 1840), curé de Villy, auteur de nombreuses traductions, de sermons, de poésies et de recherches d'érudition, restés manuscrits.

229. — Extraits des manuscrits de l'abbé de La Rue ; p. 110-114 ; — 232-235 ; — 269-277.

230. — Biographie de M. Fleury, ancien député de Falaise ; p. 461-463.

Cf. n° 244.

1840-1841 (t. II).

231. — Sur l'Éloge de Pierre-Daniel Huet; p. 53-57.

232. — Extraits des manuscrits de l'abbé de La Rue. Mémoire historique sur le Palinod de Caen ; p. 269-277 (et 1841-1842, t. I, p. 214-233).

M. Travers a fait tirer à part 50 exemplaires de ce mémoire sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1841, in-8° de 32 p.

233. — Réponse à la Revue du Calvados ; p. 347-352.

1841-1842 (t. I).

234. — Pétition de Buonaparte et de sa sœur Marie-Anne-Élisa (Mme Bacciochi). Notice et Fac-Simile ; p. 65-70.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1842, in-8° de 8 p.

235. — Préparation au baccalauréat ès-lettres. Explication des auteurs français ; p. 179-184.

1842-1843 (t. II).

236.—Cours de littérature française, professé par M. Travers à la Faculté des Lettres. Leçon d'ouverture; p. 97-117.

237. — Instruction secondaire. Discussion relative à la liberté de l'enseignement dans la Chambre des Pairs, le 15 mai, et dans la Chambre des Députés, le 27 du même mois; p. 198-209.

238. — Justes réclamations des Instituteurs communaux; p. 210-223.

239. — Testament de Jacques de Cahaignes; p. 433-436.

240. — Acte de naissance du poète Malfilâtre; p. 436-437.

1844 (t. I).

241. — Le Nouvel an; p. 41-44.

242. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; p. 179-188.

Rapport de M. Travers sur cette question : Quelle est l'influence des Sociétés académiques des départements sur l'état intellectuel et moral du pays ?

1845 (t. II).

243. — Le Magnétisme à Caen, Lettres à un ami; p. 1-32.

Lettres signées ***, tirées à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1845, in-8° de 32 p.

11. ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE, PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION NORMANDE.

1841.

244.—Notice nécrologique sur M. Fleury, ancien député; p. 629-631.

François Fleury (Falaise, 1763, — Villy, 1840), député de Falaise pendant douze ans.

Cf. nº 230.

1844.

245. — Annuaires et Almanachs des départements de la Manche et du Calvados; p. 497-560.

Il a été tiré à part quelques exemplaires sans changement de pagination.

Cet article est une description bibliographique et analytique de trente-quatre recueils imprimés aux XVIIIe et XIXe siècles, à Avranches, Caen, Cherbourg, Coutances, Falaise, Granville, Honfleur, Lisieux et Saint-Lo. Il est inséré dans l'*Annuaire Normand* à la suite d'une Notice sur les Annuaires du département de l'Orne, par M. Léon de La Sicotière, et forme avec elle une étude complète sur les recueils de ce genre publiés en Basse-Normandie.

1845.

246. — Notice nécrologique sur M. Jean-Louis Burnouf, membre de l'Institut; p. 641-649.

Cf. nº 92.

1846.

247. — Notice nécrologique sur M. Henri Damemme; p. 848-854.

Cf. nº 94.

248. — Notice nécrologique sur M. Le Jolis de Villiers, ancien député ; p. 857-864.

Cf. n° 95.

1847.

249. — Notice nécrologique sur M. Pierre David, député du Calvados ; p. 677-687.

Pierre-Laurent-J.-B.-Étienne David (Falaise, 1772, — Paris, 1846), diplomate, consul général en Bosnie, puis à Smyrne, député du Calvados, auteur de poésies et d'écrits politiques.

1848.

250. —Notice nécrologique sur M. Lamarche ; p. 619-621.

J.-Fréd. Perrette-Lamarche (La Meauffe, 1779, —Saint-Lô, 1847), officier de marine, philologue et astronome distingué.

1849.

251. —Instruction et amélioration du peuple ; p. 394-450.

Cf. n°s 98 et 252.

1850.

252. —Instruction et amélioration du peuple ; p. 401-445.

Tiré à part sous le même titre : Caen, Delos, 1849, in-8° de 59 p.

Cette brochure comprend : I. A M. Arcisse de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces (lettre datée du 9 octobre 1848) ; p. 3. — II. Analyse et extraits des huit premières livraisons des Petits Traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques ; p. 12-59. — Ces huit premiers Traités sont : 1. Justice et Charité, par M. Cousin.—2. De la Propriété,

d'après le Code civil, par M. Troplong. —3. Des causes de l'inégalité des richesses, par M. Hippolyte Passy. — 4. Bien-être et concorde des classes du peuple français, par M. Charles Dupin. — 5 et 6. Du droit de propriété, par M. Thiers. — 7 et 8. — Vie de Franklin à l'usage de tout le monde, par M. Mignet.

Cf. n°s 98 et 251.

253. — Notice nécrologique sur M. Boudent de La Godelinière ; p. 543-545.

Cf. n° 100

1851.

254. — Notice nécrologique sur M. Lemeneur-Doray ; p. 501-505.

Louis-Aubin-Lemeneur-Doray (Falaise, 1781-1850), professeur, puis président du tribunal de commerce de Falaise, auteur de bons travaux sur la grammaire française.

255.—Notice nécrologique sur M. Victor Turgot ; p. 510-511.

Cf. n° 101.

1853.

256.—Lettre à M. de Caumont sur une question littéraire posée au Congrès scientifique de France ; p. 576-579.

257.—Notice biographique sur François Boisard ; p. 587-591.

Cf. n°s 105 et 159.

258. — Id. sur Daniel Saint ; p. 592-593.

D. Saint (Saint-Lo, 1778-1847), peintre miniaturiste renommé

259. — Id. sur Charles Pézeril ; p. 594.

Cf. n° 102.

260. — Notice biographique sur l'abbé Pitton-Desprez; p. 595-596.

Cf. n° 103.

261. — Id. sur Joseph-Laurent Couppey; p. 596-600.

J.-L. Couppey (Nègreville, 1786-1852), juge au tribunal de Cherbourg, érudit, auteur d'excellents travaux sur le droit ancien et sur l'histoire du département de la Manche.

262. — Id. sur l'abbé Lalmand; p. 616-619.

Cf. n° 104.

1854.

263. — Sacre de Mgr Daniel, évêque de Coutances, p. 510-519.

264.—Notice sur M. Pierre-Bernard Durand, p. 568-582.

Tiré à part sous le titre de: *Notice sur M. Pierre-Bernard Durand, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen;* Caen, Delos, 1854, in-8° de 16 p.

L.-B. Durand (Montpinçon, 1814,—Caen, 1853), botaniste et agronome.

265. — Id. sur M. Cassin, p. 582-585.

Cf. n° 106.

266. — Id. sur M. Pierre-Louis Clément; p. 601-607.

Cf. n° 107.

267. — Id. sur M. de Gerville, p. 607-615.

Cf. n° 108.

1856.

268.—Cantate: L'Agriculture, l'Industrie et les Beaux-Arts; p. 318.

269. — Notice nécrologique sur M. Delachapelle ; p. 569-571.

Cf. n° 109.

270. — Id. sur M. Bitouzé-Dauxmesnil ; p. 589-593.

Cf. n° 110.

1857.

271. — Notice nécrologique sur Louis-François du Bois ; p. 490-511.

Tiré à part sous le titre de : *Biographie de M. Louis du Bois*, seconde édition revue et corrigée : Caen, A. Hardel, février 1857, in-8° de 24 p.

Cf. n° 24.

272. — Id. sur M. Jean Simon ; p. 511-519.

Cf. n° 166.

273. — Id. sur le colonel Guérin ; p. 550-557.

Adolphe-Claude Guérin (Mortagne, 1805, — Sébastopol, 1855), officier distingué du génie, ancien représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante.

1858.

274. — Notice biographique sur M. V. Pillet ; p. 624-652.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 9 p.

Victor-Évremont Pillet (Saint-Aubin-sur-Mer, 1802, — Bayeux, 1857), professeur de rhétorique à Bayeux, auteur de bons travaux historiques et littéraires.

275. — Id. sur M. J.-A. Delaporte ; p. 632-635.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 4 p.

Jacques-Anselme Delaporte (Caen, 1786, — Lisieux, 1857), directeur des postes, auteur de statistiques relatives au département de la Manche.

276.—Notice biographique sur Narcisse Vieillard; p. 63-641.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 8 p.

Narcisse Vieillard (Paris, 1791-1857), officier d'artillerie, précepteur de Napoléon III, représentant de la Manche, puis sénateur.

1859.

277. — Notice biographique sur F.-E. Baudouin; p. 577-579.

François-Édouard Baudouin (Bayeux, 1780, — Caen, 1858), avocat, ancien juge de paix à Aunay

1860.

278.—Notice biographique sur M. Ange-Benjamin Marie du Mesnil; p. 495-512.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1859, in-8° de 16 p.

A.-B. Marie du Mesnil (Périers, 1789,—Condé (Nord), 1849), receveur des douanes, auteur de bons travaux sur la législation des douanes, de poésies, de tragédies et de *Mémoires sur le prince Lebrun.*

Cf. n° 112.

279. — Id. sur M. Julien Le Tertre; p. 512-527.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1860, in-8° de 15 p.

J. Le Tertre (Rennes, 1786, — Coutances, 1858), magistrat,

puis professeur et bibliothécaire à Coutances, auteur de poésies, d'ouvrages de droit et de commentaires littéraires.

280. — Notice biographique sur M. Chable de La Héronnière ; p. 601-603.

Pierre-Alexandre Chable de La Héronnière (Faverolles, 1810, —Caen, 1859), avocat, auteur d'une traduction inédite d'Alfieri, journaliste à Caen.

1862.

281. — Notice biographique sur M. Amédée Renée ; p. 604-621.

Tiré à part sous le même titre : Caen, 1861, in-8° de 19 p.

A. Renée (Caen, 1807,—Marseille, 1859), directeur du *Constitutionnel,* député du Calvados, historien.

1864.

282. — Notice biographique sur M. Louis-Edmond Gautier ; p. 677-685.

Cf. n° 177.

283. — Id. sur le capitaine de vaisseau François Ponée ; p. 703.

François Ponée (Granville, 1775-1863).

1865.

284. — Notice biographique sur M. Augustin-Aimable Hardel ; p. 626-630.

Cf. n° 115.

285. — Id. sur M. Armand Lebailly ; p. 639-644.

Cf. n° 116.

1869.

286. — Notice biographique sur M. Isidore Le Brun ; p. 573-580.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1869, in-8° de 8 p.

I. Le Brun (Caen, 1876,—Paris, 1860), auteur de biographies, d'ouvrages de pédagogie et de travaux sur le Canada.

1871.

287. — Inauguration de la Salle Rayer dans la Bibliothèque de Caen ; p. 502-510.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1871, in-8° de 8 p.

1872.

288. — Notice biographique sur M. Napoléon-Maxime-Gabriel Latrouette ; p. 549-558.

Cf. n°s 122 et 194.

289. — Id. sur M. Exupère Monin ; p. 560-562.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, in-8° de 3 p.

E. Monin (Creully, 1781,—Colombelles, 1872), peintre et habile restaurateur de tableaux.

1876.

290. — Notice biographique sur M. François-Gabriel Bertrand ; p. 521-561.

Cf. n°s 127 et 109.

1877.

291. — Toast en vers lu au banquet le jour de l'inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont, à Bayeux ; p. 424-425.

1880.

292. — Notice biographique sur Mgr Daniel, évêque de Coutances et Avranches ; p. 473-519.

Cf. nos 114 et 219.

1883.

293. — Notice biographique sur M. de La Codre ; p. 472-490.

Cf. no 220.

294. — Id. sur M. Victor Choisy, inspecteur de l'Association normande ; p. 490-508.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, in-8° de 15 p.

Victor Choisy (Saint-Lo, 1809,—Falaise, 1882), professeur de rhétorique à Falaise, auteur de brochures littéraires, de biographies et de poésies.

Cf. n° 132.

1887.

295. — Notice biographique sur M. Ephrem Houël du Hamel, ancien inspecteur des Haras ; p. 509-532.

Tiré à part sous le titre de : *Biographie de M. Ephrem Houël du Hamel, ancien inspecteur des Haras:* Caen, Henri Delesques, 1886, in-8° de 28 p.

E. Houël du Hamel (Torigny, 1807,—Montrabot, 1885), auteur

de brochures historiques et de remarquables travaux sur la science hippique.

Cf. n° 136.

1888.

296. — Notice biographique sur M. Louis-Henri Moulin; p. 300-312.

Cf. nos 138 et 225.

12. CONCOURS DE POÉSIE OUVERT A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT DANS LA VILLE DE FALAISE. — Falaise, Levavasseur, 1851, in-8°.

297.— Dans cette brochure se trouve, p. 13-15, le Chant des Normands avant la bataille de Hastings, par M. J. Travers, pièce qui a obtenu la médaille d'or et a été mise en musique par Auber.

13. COMPTE-RENDU DE LA FÊTE D'INAUGURATION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT EN LA VILLE DE FALAISE, LE 26 OCTOBRE 1851, ACCOMPAGNÉ D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE CE HÉROS, ETC. — Falaise, Levavasseur, 1851, in-8°.

298.—Chant des Normands, p. 11-13.—Vie de Guillaume-le-Conquérant, par M. J. Travers, p. 41-52.

14. LA NORMANDIE ILLUSTRÉE, MONUMENTS, SITES ET COSTUMES...—Nantes, Charpentier, 2 vol. in-fol., 1852.

299.—M. Travers a fourni à cette publication les articles consacrés aux arrondissements de Falaise (4e partie, p. 73-

84), de Saint-Lo (6e partie, p. 25-30), de Coutances (*ibid.*, p. 49-54), et de Valognes (*ibid.*, p. 55-64).

15. NOUVELLE BIOGRAPHIE UNIVERSELLE (sous la direction de M. Hoefer).

300.—Nombreux articles sur des littérateurs, etc.

16. ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE (de Paris).

301. — Poésies, *passim*.

17. DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE BIOGRAPHIE ET D'HISTOIRE, de Dezobry et Bachelet.

302. — Environ 400 articles consacrés à des littérateurs, à des personnages de la Révolution et de l'Empire, etc.

18. BULLETIN MONUMENTAL.

1853.

303. — Note sur des manuscrits achetés le 4 avril 1852; p. 329-331.

1855.

304. — Note sur quelques manuscrits; p. 126-135 (1).

(1) Les mss. dont il est question dans ces deux articles font encore partie de la collection de M. Émile Travers.

1856.

305. — Histoire du canton d'Athis, par le comte de La Ferrière-Percy (Compte-rendu); p. 764-765.

1861.

306. — Vers lus à l'inauguration de la colonne de Dives; p. 650-651.

307. — Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusquà son retour à Rouen, en avril 1594, par Jules Lair (Compte-rendu, p. 703-705).

Tiré à part pour servir de prospectus à l'ouvrage de M. J. Lair : Caen, A. Hardel, 1861, in-8° de 4 p.

19. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

T. I (1860 et 1861).

308. — Rapport sur le t. II des Mémoires de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts d'Avranches; p. 58-60.

309. — Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Cherbourg (1861); p. 387-390.

T. VI (1870-1873).

310. — Quelques vers de circonstance; p. 358-359.

Pièce lue à la séance publique du 1er décembre 1873.

T. VII (1861 et 1875).

311. — M. Arcisse de Caumont. Extraits de ses Lettres à M. Frédéric Galeron (1829-1833); p. 30-47 (Séance publique du 16 juillet 1874).

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 20 p.

312. — Allocution de M. Julien Travers, président, dans la séance du 2 janvier 1874; p. 95-101.

313. — Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église ? P. 121-129.

Tiré à part avec le numéro précédent, sous le titre de : *Deux lectures faites à la Société des Antiquaires de Normandie, en 1874 :* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1875, in-8° de 19 p.

20. ANNUAIRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

1861.

314. — M. Joseph-Alphonse Le Flaguais ; p. 444-447.

J.-A. Le Flaguais (Caen, 1805-1861), poète, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen.

315. — M. François-Gabriel Bertrand ; p. 449-452.

Cf. nos 127 et 290.

21. MÉMOIRES LUS A LA SORBONNE dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (Histoire, Philologie et Sciences morales).

Session de 1863.

316. — Notice sur un manuscrit de Madame de Maintenon; p. 253-257.

Tiré à part sous le même titre: Paris, Impr. Imp., 1864, in-8° de 5 p.

Cf. n° 48.

Session de 1864.

317.—Analyse et extraits du Journal historique, ou Récit fidèle de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et à la mort de Louis XIV, roi de France et de Navarre, par les sieurs Anthoine; p. 471-485.

Tiré à part sous le même titre: Paris, Impr. Imp., in-8° de 15 p.

Session de 1865.

318. — Des Patois en général et du patois normand en particulier; p. 551-562.

Tiré à part sous le même titre: Paris, Impr. imp., 1865, in-8° de 12 p.

Cf. n° 183.

III.

Collaboration à des journaux politiques et littéraires.

1. L'ÉCHO DE LA MANCHE.

319. — *L'Écho*, journal du département de la Manche. Imprimé à Saint-Lo, chez J. Élie (66 numéros, du 15 février 1820 au 16 mai 1830).

M. J. Travers a été le fondateur et le principal rédacteur de ce journal qui fut la première feuille politique publiée dans le département de la Manche. Outre de nombreux articles politiques, il y a inséré de très importants comptes-rendus bibliographiques, des poésies, des variétés, des notes relatives à l'agriculture, etc.

2. JOURNAUX DIVERS.

320.—Très nombreux articles politiques, bibliographiques, littéraires, archéologiques, comptes-rendus de théâtre, poésies, variétés, etc., insérés dans le *Journal de Falaise*, le *Journal de Cherbourg*, le *Phare de la Manche*, la *Revue de l'Orne*, *La Publicité* (1), le *Messager de la Manche*, le *Journal de Caen* (2), *L'Illustration* (3), le *Moniteur du*

(1) Dans ce journal qui paraissait à Caen, on trouve dans les numéros des 22 et 24 novembre 1839, le Discours prononcé par M. J. Travers à l'ouverture de son cours de littérature française à la Faculté de Caen.

(2) Ce journal cessa de paraître en 1848.

(3) De 1851 à 1856. Nous y signalerons de curieux articles sur Vintras et l'Œuvre de la Miséricorde.

Calvados, *L'Ordre et la Liberté*, *L'Ami de l'Ordre*, *La Défense*, le *Moniteur de Lyon*, la *Revue contemporaine*, le *Bulletin du Bouquiniste*, la *Revue archéologique du département de la Manche*, *Le Calvados illustré*, etc.

Nous nous bornerons à mentionner ici ceux des articles qui ont été tirés à part.

321. — Discours prononcé par M. Julien Travers, principal du collége de Falaise, avant la distribution des prix, le 5 août 1833. Falaise, Brée, in-8° de 4 p. (Extr. du *Journal de Falaise*.)

322. — Excursion dans le nord du Passais normand, par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Paris, Derache, 1838 (Falaise, impr. de Brée), in-8° de 16 p. (Extr. du *Journal de Falaise*.)

323. — Lettre d'un volontaire de la Garde nationale de Caen. 3 juillet 1848. Caen, B. de Laporte, 1848, in-8° de de 4 p. (Extr. du *Journal de Caen*.)

324.—Une Question de propriété à l'occasion des archives publiques et des amateurs d'autographes. Caen, Delos, 1855, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

325. — Fontaines publiques de la ville de Caen. Caen, Delos, 1857, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

326. — Extrait d'un Feuilleton. Caen, Domin, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

Sur les Congrès de la Sorbonne.

327. — Réponse à M. Paul Meyer. Caen, Hommais, 1866, in-8° de 8 p. (Extr. du *Moniteur du Calvados*.)

Cf. nos 40 et 186.

328. — La Raison de la Guerre. Caen, Domin, 1870, in-8° de 8 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

Cet article est suivi d'une pièce de vers intitulée : A Messieurs les membres du Congrès et de la Ligue de la Paix.

329. — Réponse au cri de V. Hugo (vers). Caen, Domin, 1871, in-8° de 3 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

330. — La Statue de Louis XIV (vers). Caen, E. Adeline, 1882, pet. in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ami de L'Ordre*.)

331. — Causerie patriotique (vers). Caen, E. Adeline, juillet 1885, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ami de L'Ordre*.)

IV.

Ouvrages manuscrits.

332. — M. Julien Travers a laissé de nombreux ouvrages manuscrits : une traduction d'Arnobe, préparée pour la Bibliothèque latine-française de Panckoucke, quelques autres traductions, des dissertations littéraires, des poésies, des pensées en prose, ainsi que des notes très précieuses pour servir à l'histoire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen avant sa suppression en 1791 (1). E. T_s.

(1) Il a été, en outre, l'éditeur de plusieurs ouvrages dont les auteurs ont gardé l'anonyme.

BIOGRAPHIE

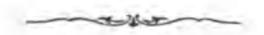
DU

D[r] WIART

Par le D[r] Ch. FAYEL,

Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie de Caen,

Membre titulaire.



Mettre un certain intervalle entre la mort d'un homme et l'étude que l'on consacre à sa vie et ses œuvres, ce n'est pas un retard, c'est un hommage. Car il est bon de se recueillir en présence de son souvenir pour rechercher quels courants, souvent contraires, se sont disputé son talent, son âme, sa vie.

C'est ainsi que débute une notice biographique que vient d'écrire l'un de nos Immortels.

Est-ce une excuse habile de sa part, est-ce l'expression vraie d'une volonté réfléchie ? Je ne sais. Mais, en enlevant à cette phrase un peu de sa profondeur académique, je puis en faire et j'en ferai, si vous le voulez bien, l'épigraphe de la biographie que vous

m'avez chargé de vous lire sur notre regretté collègue le Dr Wiart. D'ailleurs, si je suis coupable d'un long retard, c'est que j'attendais des détails intéressants sur toute une phase de sa vie, que m'avait promis un de ses compagnons de jeunesse. Je les attends toujours et je le rends responsable des lacunes qui pourraient m'être reprochées.

Wiart, Alexandre-François, est né le 3 décembre 1838, à Valognes (Manche).

Ce fut dans le collége de cette ville qu'il commença ses études, sous la direction de son oncle qui en était le Principal. Cet oncle était l'abbé Tollemer, prêtre dont l'indépendance égalait la ferveur et qui, depuis son traité très remarquable et très connu « sur les Origines de la Charité catholique pendant les premiers siècles de l'Église », a publié le journal manuscrit du sire de Gouberville. Wiart me parlait souvent de lui et professait pour celui qui vit encore, une profonde vénération et une affection dévouée. Aussi est-il facile de rattacher à la reconnaissance qu'il lui avait vouée, les plus graves déterminations de son existence.

Le 6 août 1857, Wiart se faisait recevoir bachelier ès lettres à la Faculté de Caen et commençait l'étude du Droit, pour obéir à son père qui voulait qu'il fût notaire. Mais l'année suivante, ayant obtenu de lui l'autorisation de suivre une autre carrière mieux dans ses goûts, il prit sa première inscription de doctorat en médecine à l'École de Caen.

A cette époque, il n'était pas nécessaire, comme aujourd'hui, d'être préalablement pourvu du diplôme de

bachelier ès sciences. Aussi, ne le voyons-nous obtenir ce titre que le 23 avril 1860, peu de temps avant son départ pour Paris, où, après de brillants examens, il se faisait recevoir docteur en médecine le 5 juin 1866.

Dans cet intervalle, il avait enlevé, au concours, après trois ans d'externat récompensés d'une médaille de bronze, le titre d'interne provisoire en 1864, et enfin celui d'interne définitif l'année suivante. C'étaient quatre années de séjour conquis dans les hôpitaux ; et, doué comme il l'était, Wiart pouvait espérer en prolonger la durée de deux ans en concourant pour la médaille d'or. Mais son père venait de mourir, et à grands cris, sa mère le rappelait près d'elle. Renonçant à poursuivre la réalisation de ses rêves, il se hâta, pour venir s'établir à Caen, de passer sa thèse.

Elle a pour titre : « Du traitement du varicocèle et spécialement du procédé par les injections de perchlorure de fer. » Le choix de ce sujet peu nouveau lui fut dicté sans doute par les expériences dont il venait d'être témoin dans le service de Maisonneuve, auquel il était attaché comme interne de première année.

Moins pressé par les circonstances qui précipitaient son départ, Wiart eût très probablement choisi un sujet d'une envergure plus digne de lui ; néanmoins, on retrouve dans ce travail rapide l'esprit investigateur, mais réfléchi, dont il nous a donné tant de preuves depuis, en même temps que l'érudition profonde que lui permettait d'acquérir plus facilement que tout autre, sa mémoire prodigieuse.

Aussi, dans cette thèse, inspirée par le maître et écrite sous ses yeux, ne conclut-il pas à l'adoption

exclusive du procédé nouveau, parce que, dit-il « il n'a pas encore reçu de l'expérience une sanction suffisante pour permettre de répondre à toutes les objections. » Il veut seulement « l'opposer aux nombreux moyens employés jusqu'à ce jour, et voir si, alors que l'opération est formellement indiquée, cette méthode offre sur les autres un avantage marqué. » Et pour cela, après un résumé savant des découvertes anatomiques les plus récentes, il fait, d'une façon magistrale, l'énumération et l'examen critique des divers traitements du varicocèle.

Peu de jours après la soutenance brillante de sa thèse, Wiart quittait Paris, son cher Paris, comme il l'appelait. Ce n'était pas sans regret qu'il abandonnait cette vie si attrayante et si gaie, mais si fatigante et souvent si périlleuse de l'étudiant laborieux qui, avide de s'instruire et ne prenant aucun souci de sa santé, brave des dangers quotidiens en voulant augmenter son savoir et son expérience. Je l'ai dit sur sa tombe : C'est ainsi que nous voyons, tous les ans, la maladie et la mort choisir nos meilleurs élèves. Wiart faillit être du nombre.

En effet, une piqûre anatomique, bientôt suivie d'une pleurésie purulente, tint, pendant plusieurs semaines, sa vie en danger. Et qui pourrait affirmer que, reprenant trop tôt son service dans l'air malsain des salles d'hôpital, dans l'air méphitique des amphithéâtres, il n'ait pas contracté le germe de l'affection qui l'a emporté le 11 mai 1885 ?

Parlerai-je de ses débuts comme médecin ? Ils furent ceux de tout jeune docteur commençant la lutte pour

l'existence, surtout quand il s'installe dans une ville où la place fait un peu défaut, et que, désireux de rester honnête, il caresse le fol espoir de devoir tout à ses titres, plutôt qu'à son savoir faire.

Cependant, Wiart n'eut pas trop à se plaindre. Dès le 14 novembre 1867, il obtenait une place de médecin du dispensaire, et déjà il commençait à se créer une assez bonne clientèle.

Elle ne l'absorbait pas assez toutefois pour qu'il ne pût continuer ses habitudes de travail. Et c'est très probablement à cela que nous devons son Mémoire de 1868 sur « l'usage interne de l'eau de la mer », qui fut récompensé d'une médaille d'argent par le Congrès scientifique du Havre.

L'idée qui s'en dégage est celle d'un ami des malades pauvres. Wiart qui en a beaucoup vu dans son dispensaire, se demande s'il ne serait pas possible de les faire bénéficier d'un traitement salin à domicile. Et, avec sa facilité de recherches dans les livres, il nous donne un tableau complet de ce qui a été écrit sur ce sujet, sans oublier de saluer, en passant, le *Traité des Bains de mer* du Dr Lecœur, que tant d'autres ont critiqué, en y puisant à pleines mains, y compris l'auteur d'un guide fameux, qui a oublié de citer son nom.

Au point de vue Normand, l'idée eût singulièrement favorisé le développement de nos côtes. Car, démontrant sans conteste que l'eau de mer est la plus riche des eaux chlorurées sodiques, bien supérieure comme principes minéralisateurs aux eaux les plus en vogue, Wiart songeait peut-être à les faire bénéficier de la clientèle qui porte son or à Kreutznach, à Kissengen,

ou bien va demander une guérison hypothétique et souvent éphémère aux stations de Salins ou de Balaruc, de Bourbonne ou de Salis de Béarn.

Mais, pour atteindre ce but, il eût fallu des capitalistes, et, spécialement, des malades voulant bien croire qu'on peut se guérir, même avec de l'eau de mer, sans avoir besoin de courir les stations que la mode préconise. Or, Wiart ne pouvant même convaincre ceux qu'il soignait, se borna à faire venir de l'eau de mer à Caen et à en donner à ses pauvres, pendant quelques mois ; puis il finit par renoncer à ses projets.

Nommé en 1867 membre résidant de notre Société de Médecine, il en devenait membre titulaire le 5 avril 1870. Le 6 mars précédent, il avait été nommé membre correspondant de la Société de Climatologie Algérienne. — Lorsque, après nos premiers désastres de l'année terrible, la garde nationale fut reconstituée, Wiart fut nommé aide-major le 1er septembre, et fit, avec son bataillon, la campagne de Lisieux. A l'en croire, il aurait failli recevoir une balle à la barricade de Firfol, mais, ajoutait-il avec malice : Je ne l'ai entendue que siffler, et je ne parierais pas qu'elle fût Prussienne. Quoi qu'il en soit de cette plaisanterie lugubre, Wiart fit son devoir comme les camarades et supporta bravement, comme eux, privations et fatigues. D'autres, peut-être, n'en pourraient dire autant.

L'année 1871 le vit successivement entrer à la Société Linnéenne de Normandie et à la Société des Beaux-Arts.

Ce fut, le 28 juillet, que vous en fîtes un membre associé résidant de l'Académie des Sciences, Arts et

Belles-Lettres de Caen, car, *in illo tempore*, on n'était pas nommé titulaire d'emblée. Et je me rappellerai toujours, qu'après avoir voté contre ce changement dans nos statuts, dont il devait bénéficier lorsque le décret du 9 février 1874 l'eut approuvé, Wiart ne cessa de considérer cette suppression de l'adjuvat comme contraire aux intérêts de l'Académie. En sortant de la dernière séance à laquelle il avait assisté, nous en reparlions encore, et il me proposait de faire campagne pour recouvrer les avantages d'un stage qui était un véritable stimulant, en demandant le rétablissement des membres adjoints résidants.

Le moment approchait enfin où Wiart allait pouvoir entrer à l'École de Médecine. Mais ce ne fut pas sans peine, car il avait à lutter contre des influences extra-scientifiques, et ses titres ne suffisaient pas à vaincre la résistance du Directeur d'alors, qui avait un autre candidat en vue. Pour forcer la porte, il demanda et obtint, quoique avec assez de peine, l'autorisation ministérielle de faire quelques leçons publiques d'histologie. Elles eurent lieu au Pavillon, dans cette salle même où je me complais à en rappeler le souvenir. La première avait attiré beaucoup de monde, qui applaudit très fort la facilité du conférencier à faire comprendre une partie de la science aussi aride. Mais si les autres ne furent suivies que par les élèves en médecine, le succès n'en fut pas moins éclatant pour que l'écho s'en répercutât en haut lieu, et, le 20 décembre 1872, Wiart était nommé professeur suppléant d'anatomie et de physiologie. Le 27 mars de l'année suivante, il y joignait le titre de Chef des travaux anatomiques, qu'il

conserva peu de temps, car, le 15 mai 1873, il devenait professeur adjoint de la même chaire. Le 1er décembre suivant, grâce à la singulière organisation d'alors dans les Écoles de Médecine, il passait professeur adjoint de clinique interne où il devait rester jusqu'au 9 février 1877, date à laquelle la chaire d'anatomie et de physiologie ayant été dédoublée, il prit celle de physiologie que lui abandonna le professeur titulaire d'anatomie.

Comme on le voit, l'année 1873 avait mis Wiart dans trois chaires différentes. Il s'en fallut de bien peu qu'elle ne le vît en même temps chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu.

Ce fut en effet le 24 février 1873, sous la présidence du Dr Tillaux, professeur de la Faculté de Paris, que s'ouvrit à Caen le concours dont l'Administration des hospices, qui depuis est revenue sur cette mesure, venait de décréter les conditions. Il serait inutile et trop long de conter les origines de ce premier concours qui enlevait la place à un professeur, que son passé et son expérience désignaient pour la remplir, et auquel son âge, comme sa position acquise, défendaient la lutte avec de jeunes confrères sortant frais émoulus des bancs de l'École et n'ayant rien à craindre d'un échec.

Wiart, qui, à la première épreuve, avait de beaucoup distancé ses deux concurrents, et qui, à la seconde, les avait pour le moins égalés, se fit battre à la troisième, celle de médecine opératoire. Je ne voudrais pas dire qu'il n'en fut pas très vexé, d'autant plus que l'opération qu'il avait eu à faire sur le cadavre, n'avait

échoué que par la maladresse de son aide. Mais il en prit vite son parti et bientôt même se trouva heureux d'un insuccès très honorable qui l'avait empêché de devenir chirurgien, quand, le 14 juillet suivant, s'ouvrit un nouveau concours pour une place de médecin adjoint. Cette fois il enleva la place haut la main et fut nommé le 25 juillet, ce qui le décida à prendre, comme nous l'avons dit, la place de professeur adjoint de clinique interne, le 1er décembre suivant. Il se sentait dans sa voie et vraiment il y était, car doué d'un grand tact médical, habile à bien poser un diagnostic, thérapeutiste éclairé, bien qu'un peu sceptique, il avait les qualités solides du clinicien.

Malheureusement il n'eut que peu d'occasions de se révéler ce qu'il était. Au-dessus de lui, il y avait le professeur titulaire qui était en même temps médecin en chef; et, sauf de très courtes et très rares suppléances, Wiart dut se résigner à remplir les fonctions de médecin des entrées qui lui avaient été confiées le 30 septembre 1873.

Mais si Wiart fit rarement le service d'hôpital, il sut s'y distinguer chaque fois qu'il y passa. La première fois, ce fut lors du choléra de 1874, et le 16 février, M. Ferrand, alors préfet du Calvados, bon juge en matière de courage, lui adressait une lettre officielle de félicitations pour sa belle conduite pendant l'épidémie. La seconde fois, car je ne cite que les dates principales de son dévoûment, ce fut lors de l'épidémie de fièvre typhoïde de 1880.

Quoique devenu titulaire de physiologie, il était resté médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu. Appelé à par-

tager la tâche du médecin en chef, il se fit remarquer, comme toujours, par son zèle et fut signalé à l'Administration supérieure par la Commission des hospices frappée de son dévoûment éclairé. Le 10 septembre, il recevait une lettre de félicitations de l'inspecteur général Pelissier qui lui faisait prévoir une haute récompense.

Il en vint une plus modeste, sous la forme d'une médaille d'argent, qui lui fut octroyée le 20 janvier 1881 seulement. C'était sa faute ; il ne savait pas demander et encore moins réclamer, même quand on le lui avait promis. J'ai appris depuis la cause de ce retard. Il paraît qu'on voulait une médaille en or pour un autre. En historien fidèle je dois dire qu'elle ne fut pas accordée. En revanche, j'ajoute que, peu de jours après, Wiart, dont l'ambition se contentait de ce mince témoignage de reconnaissance administrative, crut devoir en remercier l'inspecteur général Pelissier. J'extrais de la réponse de ce dernier le passage suivant :

« Je vous trouve bien modeste d'être satisfait du petit à-compte qui vient de vous être accordé, car je ne puis le considérer que comme le faible intérêt d'un capital qui vous appartient d'ores et déjà. »

Wiart n'a jamais touché ce capital et il dut attendre patiemment jusqu'au 1er janvier 1883 pour recevoir les palmes d'officier d'académie.

Dix ans auparavant, il avait été nommé médecin de l'asile d'aliénés du Bon-Sauveur. Là, il avait comme partout et toujours, déployé son activité et son énergie à bien faire.

Il est possible que ce soit à ce séjour, dans un asile de fous, que nous devions l'étude très savante, sous sa forme humoristique, qu'il a faite et vous a lue sur Bretonnayau, médecin et poète au XVIe siècle.

Celui qu'on appelait alors à Loches, où il s'était établi, du glorieux surnom de Chasse-Mal, « ce qui était bien néfaste pour les apothicaires et empiriques de céans », ajoute l'auteur de l'article qui le concerne dans le dictionnaire historique de l'Anjou, Bretonnayau s'était en effet beaucoup occupé de la folie, et, à la suite d'une peinture frappante de ses traits principaux, avait exposé d'une façon remarquable les principes d'hygiène et de thérapeutique.

Du reste, Wiart nous le dit lui-même : « Une première lecture rapide de l'in-quarto sur la génération de l'homme et le temple de l'âme avec autres œuvres poétiques extraites de l'Esculape de René Bretonnayau, médecin, natif de Vernantes en Anjou, piqua ma curiosité et m'inspira l'idée d'une analyse succincte. »

Son désir en l'écrivant était, je crois, d'en faire sa carte de visite de candidat à la place de titulaire de l'Académie. Ce fut en guise de remercîment qu'il vous la lut, et vous y trouvâtes un plaisir extrême. Elle fut imprimée en 1876.

Bien avant cette époque, Wiart, qui venait d'être nommé membre résidant, vous avait lu une courte étude sur les infusoires en médecine. Sa brochure date de 1872 et se termine ainsi : Je n'essaierai pas de tirer de conclusions, la diversité des théories passées en revue suffit pour montrer combien le sujet exige

encore que de nouveaux faits viennent dissiper la profonde obscurité qui l'environne.

En 1881, dans les Mémoires d'un Microbe, il nous dira ce qu'il pense des recherches entreprises pour dissiper cette obscurité, et, rien ne peint mieux que ce petit livre charmant son esprit et son caractère. Wiart a lu consciencieusement tout ce qui a été écrit depuis son étude sur les infusoires, il connaît tout ce qui a été dit en France et à l'étranger sur la nature des microbes, leur action, leur évolution dans l'organisme. Il a suivi d'un œil attentif toutes les discussions de l'Académie et de la Société de Biologie, il a enregistré avec soin toutes les expériences faites et consigné avec patience leurs résultats. Alors il prend la plume :

... Ridendo dicere verum
Quid vetat ?

écrit-il dès le début, et il ajoute : On trouvera peut-être que la gravité du sujet comporte peu une forme aussi légère, mais je me permettrai de faire observer qu'en écrivant, le plus souvent le soir après une journée de fatigues, j'ai cherché à me distraire d'abord ; en cela j'ai réussi.

Le succès de son microbe lui prouva bien vite qu'il avait réussi à en distraire d'autres que lui-même, et, dès l'année suivante, il était forcé de préparer une seconde édition de son livre.

Quel était le thème choisi par lui ? Laissons-le parler. « Les maladies naissent-elles spontanément dans

l'organisme? Sont-elles la conséquence d'une infection parasitaire? Telle est la question autour de laquelle on a dépensé, depuis quelques années, une foule d'arguments que j'ai tâché de grouper méthodiquement. »

Si je cite cette phrase, c'est qu'elle répond à une critique qui, sans elle, serait justifiée; car il faut bien le reconnaître, ce petit livre paraît, à première vue, une satire très réussie des doctrines microbiennes, et une continuelle moquerie de la versatilité de leurs défenseurs.

Écoutez-le plutôt quand son microbe s'avoue vaincu et fait amende honorable aux virus vaccins, que cependant il a entendu déclarer par les uns comme étant utiles et par d'autres comme étant nuisibles.

« Ce qui caractérise l'homme, ce qui fait sa force, confirme sa suprématie et lui octroie sans conteste le premier rang dans l'échelle des êtres, c'est la sûreté de son jugement, la profondeur de son intelligence, la rapidité de ses décisions prises; mais c'est surtout l'invariabilité de ses principes, la fermeté inébranlable avec laquelle il garde ses convictions. A-t-il sur un point de conduite formulé sa manière de voir, a-t-il professé son opinion en quelque matière que ce soit, rien ne saurait le distraire, le faire dévier de la route qu'il s'est tracée. Aux menaces, il opposera un front d'airain, aux caresses un cœur de marbre. Richesses, honneurs, dignités, que voulez-vous qu'il en fasse? Le besoin de sa propre estime est inné en lui et suffit à expliquer cette vertu si fière, dont chaque jour apporte les plus nobles exemples. Aussi, n'est-ce pas sans rougir et sans demander grâce pour notre fai-

blesse, que je me soumets au pénible devoir de raconter encore quelques épisodes de ma carrière. »

Puis, ailleurs, écoutez ce persiflage contre l'exagération de certains opérateurs dans leurs procédés de désinfection ou la crainte de dangers que croient courir certains expérimentateurs.

Son microbe visite, un peu malgré lui, une salle où « professeurs et élèves sont munis chacun d'un respirateur à ouate pour s'approcher des malheureux atteints de maladies infectieuses et contagieuses » ; il passe ensuite dans un laboratoire où « un académicien ne manie la peste, mise en bouteilles, que la figure couverte d'un masque fait de toile métallique doublée de coton. » Cela lui rappelle qu'il en a vu bien d'autres à Moscou.

« Entré par hasard, dit-il, dans un appartement où se trouvaient réunies un certain nombre de personnes autour d'un malade, je fus frappé surtout par la tenue correcte de ces personnes, tout habillées de neuf comme en un jour de fête. Je crus qu'il s'agissait de néophytes, de catéchumènes, de la fondation d'un ordre nouveau. Erreur ! J'étais dans un amphithéâtre de clinique, et l'opérateur, jugeant insuffisants l'acide phénique et tous les moyens en usage, poussait le luxe jusqu'à exiger des assistants une toilette vierge de toute souillure. Qui s'en gaudissait ? les tailleurs bien entendu, qui, depuis lors, se crurent pour nous des foudres de guerre. Croître dans sa propre estime et arrondir sa bourse n'est pas l'œuvre de tout le monde. »

Ce qui fait le piquant de ces railleries de Wiart,

c'est que, sous la forme badine qu'il donne à la narration de son microbe, on trouve, et il a soin de les mettre en note, les noms des auteurs qui ont émis toutes les hypothèses, toutes les discussions dont il parle. Et quoique son microbe « ne soit pas né méchant », il n'hésite pas à soigneusement indiquer le journal et la page où il a lu « que des varioleux plongés dans une véritable atmosphère d'acide phénique sont morts, de l'aveu même du médecin, trois jours après cette expérience redoutable. » Il est vrai qu'il ajoute pour pallier une indiscrétion qui lui pèse :

« En écrivant ce chapitre de mes mémoires, j'étais en colère, il serait inutile de le nier, et l'encre où je trempais ma plume était mélangée d'un peu de bile. » Remords bien superficiel, quand on constate qu'il a encadré ce triste résultat de la méthode antiseptique dans une page de réflexions amusantes sur les mesures édictées par les ordonnances de police pour combattre la contagion.

Que voulez-vous ! Ce bon microbe ne peut demeurer longtemps sérieux. Il aura beau nous dire « qu'il a repris son sang-froid et qu'il va mesurer ses termes », ne nous y fions pas. Il reste incorrigible, et, s'il l'osait, il parodierait, à l'adresse des expérimentateurs, la phrase où, se révoltant à l'idée que la compréhension moderne du parasitisme n'a rien à voir avec la trop fameuse théorie de son père, Raspail a déposé cette gracieuseté :

« Parmi les parasites les plus nuisibles, il faut compter, ne vous déplaise, le mauvais médecin, le médecin qui déraisonne ; ses piqûres peuvent être et

sont souvent mortelles, mais il est d'avance excusé. »

Sachons donc gré à notre microbe d'avoir mesuré ses termes ; il va hélas ! bientôt reperdre son sang-froid, quand, à propos des controverses de Raimbert et de Davaine sur le rôle des mouches dans la transmission de certaines épizooties, il s'écrie : « Quel chaos, bon Dieu ! Et comment s'en tirer ? Pour ma part, j'y renonce. »

Que cette boutade ne soit pour Wiart qu'un procédé de transition pour faire sortir son microbe de la cloche où il était enfermé et de l'envoler sur les ailes d'une *musca domestica* à la recherche d'expérienees nouvelles à butiner, c'est plus que probable ; néanmoins on est tenté de croire qu'il aime beaucoup plus se gaudir des incertitudes et des contradictions qu'il rencontre, que apprécier les résultats obtenus par la grande phalange des Biologistes dont il se fait le critique érudit, mais peut-être un peu trop narquois.

Pour ma part, j'aurais désiré, que, cherchant à dégager les vérités acquises, il eût eu le courage de conclure en affirmant sa croyance au progrès, à défaut de sa foi aux théories microbiennes.

En tous cas, je m'étonnerais beaucoup si aujourd'hui Wiart, refaisant une troisième édition de son histoire d'un microbe, y laissait aussi librement planer les apparences d'un scepticisme qui n'était pas dans sa pensée. Car si, en 1881, date de l'apparition de son livre, il avait peut-être le droit de critiquer les conclusions précipitées et contradictoires des bactériologistes, en se servant d'une plume habile à dissimuler, sous une forme originale et attrayante, les choses les

plus arides, Wiart serait forcé de reconnaître que de nos jours la question a fait d'immenses progrès. Et nul n'oserait, pour les contester, se demander avec Devergie en 1874, « s'il est admissible que le Créateur de l'homme et des animaux, qui a donné à chacun d'eux une existence limitée suivant les espèces, leur ait créé, pour vivre et pour respirer, une existence empoisonnée d'organismes qui, à la moindre déviation des règles de l'hygiène, iraient porter un trouble plus ou moins profond dans la vie ! »

Il y a déjà longtemps, en effet, que le doute n'est plus permis sur la constitution vivante de nos tissus et sur l'unité de la cellule, qui se retrouve dans les organismes rudimentaires, comme dans les êtres les plus perfectionnés. Et, ainsi que le disait dernièrement Dujardin-Beaumetz, à propos du beau livre de Duclaux « sur le microbe et la maladie », nous savons que ces unités vivantes constituent, par leur agglomération, un véritable empire, réunion de cités plus ou moins florissantes, ayant chacune leur vie particulière, mais exigeant pour leur existence, des conditions spéciales, car la santé résulte du bon fonctionnement de chacune de ces cités, de l'harmonie du concours que chacune y apporte et de l'appui réciproque qu'elles se prêtent l'une à l'autre pour lutter contre toutes les causes de destruction qui les menacent, et surtout pour combattre les nombreux ennemis, ceux du dedans et ceux du dehors, qui attaquent incessamment cet empire si bien organisé.

Eh bien, je suis convaincu qu'après s'être fait l'historien quelque peu irrespectueux et goguenard de ces

unités vivantes et avoir plaisanté ces microbes pathogènes qui, « véritables barbares vivant de peu, de rien pour ainsi dire, ne connaissant qu'une loi, celle de la multiplication, et pénétrant dans l'organisme par la moindre fissure, peuvent le détruire quelquefois en quelques heures », Wiart oubliant les desiderata que la science a encore à combler, s'associerait au sentiment de patriotique admiration que nous éprouvons, en constatant le chemin parcouru depuis le moment où, le 30 avril 1877, Pasteur lisait à l'Académie des Sciences ses premières recherches sur la bactérie charbonneuse.

Par contre, Wiart aurait encore raison aujourd'hui, avec l'éminent professeur de Naples, le sénateur Semola, de s'élever, au nom de la saine méthode expérimentale, contre des recherches trop hâtives ou trop incohérentes et de se plaindre, au nom de la vraie thérapeutique, de l'envahissement de la médecine par la microbiologie. C'eût été pour lui l'occasion d'un nouveau chapitre où il aurait pu renouveler ses sarcasmes à l'adresse de certains services hospitaliers de la capitale et d'ailleurs, où, après un long temps employé à compulser tout le dossier pathologique d'un malade et à exposer dans les moindres détails les résultats de ses explorations méticuleuses, comme s'il n'y avait à prévoir, pendant la vie, que les lésions que devra révéler l'autopsie, on entend tomber des lèvres du maître la phrase consacrée : *ut suprà*.

Le titre était même tout trouvé et « la mobilisation cellulaire de Legroux, les phagocytes de Metschnikoff ou la nouvelle thérapie de Cantani et de Paulowski » lui auraient servi de thème à ses joyeusetés.

Mais pardon de ce long voyage autour de l'histoire d'un microbe, et je reviens à Wiart que j'ai hâte de vous montrer dans notre Société de Médecine et dans notre Association, en vous laissant le plaisir de vous remémorer ce qu'il fut dans votre Académie.

Entré, je l'ai dit, dans la Société de Médecine, peu de temps après son arrivée à Caen, Wiart en fut un des membres les plus actifs et les plus assidus. Il en fut nommé Président en 1880 et je n'aurais qu'à feuilleter nos bulletins pour vous dire de quelle importance pour nous était sa collaboration à l'œuvre commune. Travailleur infatigable, il était toujours prêt à élucider les questions les plus difficiles. Mais, comprenant combien était nuisible à la présentation d'observations et à la discussion, l'insipide manie qu'ont certaines gens de vouloir tout savoir, et, par leurs objections pédantes, d'écarter de nos séances les confrères laborieux, empêchés par leurs occupations de se tenir constamment au courant de la science, Wiart trouvait sans peine le moyen de mettre en lumière ce qui se rencontrait d'intéressant dans leur travail, laissant de côté ce qu'il pouvait y avoir de trop connu ou d'incomplet. Et il le faisait avec une telle bonhomie qu'on était presque tenté de croire à autre chose qu'à de la bienveillance de sa part.

Il est un autre service que Wiart a rendu à la Société de Médecine, ça a été de collaborer d'une façon brillante à son journal l'*Année Médicale*, dont il avait été l'un des fondateurs. Je n'énumérerai pas les nombreux articles scientifiques dont il a enrichi sa collection, mais je ne saurais ne pas citer quelques

titres de ses feuilletons mensuels où, sous le pseudonyme d'Asmodée, il épanchait son ironie la plus mordante ou sa plus franche gaieté. Qui de nous n'a lu et relu : Une cause célèbre ; Impressions de voyage ; Droite et gauche, Chirognomonie et Une séance de l'Académie de Honolulu !

Et ne vous figurez pas que chacun de ces feuilletons se bornât à une simple élucubration destinée à satisfaire chez lui la folle du logis. Certes elle était de la fête et se complaisait à trouver le cadre, à lancer le trait, à saisir l'à-propos. Mais que de travail préparatoire sous ce pétillement d'esprit pour apprendre et résumer tout ce qui touchait à la question, que d'habileté pour donner à sa pensée le ton et la forme les plus en rapport avec la nature du sujet, à rendre intéressantes les choses les plus arides et à dissimuler, sous une forme originale et primesautière, la longue et patiente investigation que lui avait coûtée leur étude approfondie !

En vérité, j'en suis encore à me demander quand et comment, harcelé par sa clientèle, et pressé par la préparation de son cours, Wiart trouvait le temps de faire toutes ses recherches, surtout quand je songe à son entourage fatalement turbulent. Car neuf enfants m'ont toujours paru un obstacle à un profond recueillement, notamment quand on aime à partager leurs jeux, et Wiart, qui adorait ses enfants, s'y prêtait de bonne grâce, prenant même souvent pour les y exciter son vieux violon d'étudiant.

Cela lui rappelait le temps passé et les joyeuses soirées de la salle de garde, où, après une journée de

fatigues, un peu de folie n'empêche pas, le lendemain, de bien soigner les malades et plus tard de devenir professeur célèbre, voire même d'être nommé sénateur, aussi bien que le ministre qui, dans sa jeunesse, avait chanté « les jouissances de la pipe. »

Or que de fois l'archet de Wiart n'avait-il pas donné le signal de la fête ! Que de fois n'y avait-il pas accompagné les chansons dont souvent il était l'auteur et plus souvent encore le compositeur. Alors, qui sait, si faisant sauter en ronde ses chers enfants, Wiart ne se revoyait pas reconduisant à la nuit, en char-à-bancs, des collègues venus de Bicêtre fêter aux Ménages ou à Lariboisière le succès d'un camarade, et, pendant que se reposaient un peu les haridelles poussives, reprenant en plein air le concert inachevé de l'hôpital, aux applaudissements d'un public étonné, mais sympathique à cette gaminerie du quartier latin.

Peut-être ! et à ces réminiscences lointaines que très probablement ne pourront pas évoquer nos jeunes politiciens de l'École moderne, mais qui pour lui se joignaient au souvenir d'un labeur acharné, Wiart sentait revivre plus que jamais en lui, l'amour du travail auquel il avait dû ses succès d'étudiant et qui lui a valu sa vogue comme médecin et sa réputation comme professeur.

J'ai déjà dit, en effet, que la clientèle lui était venue assez vite dès le début. Mais si elle ne fit que s'agrandir, il n'est certes pas banal d'ajouter qu'elle lui resta fidèle, grâce aux soins aussi touchants qu'éclairés qui lui attachaient ses malades et lui méritaient leur reconnaissance.

ses feuilletons

Comme ...modée, il épan... de ses élèves, sa plus franche ... suivi. Plus qu'à ...ause célèbre; Imp... tiquer le program... ...rognomonie et ... restreignait les limites. Ce... où il avait pris la peine de re... ...cun de ces feuill... y est clair, méthodique, bien rés... destinée à sat... y retrouver un peu plus de hardiess... ...le était de la J'ignore si dans sa chaire il se laissait a... lancer le de développer librement sa pensée et son s... dans ses notes je n'ai rencontré aucune de ces ...répa-... et pées hardies auxquelles je m'attendais.

Non pas que je sois engoué de ces leçons d'apparence brillante, plus ou moins habilement préparées et dont l'éclat voulu peut aisément frapper le débutant, que cet étalage de science éblouit. Dans nos Écoles, nous devons être plus modestes et ne pas oublier que la plupart de nos auditeurs n'aspirent qu'à devenir de simples praticiens. Mais en physiologie, cette science véritablement nouvelle, grâce aux progrès que lui a fait faire et que lui fait faire chaque jour la méthode expérimentale, il y a, même pour de jeunes étudiants, de larges horizons et des aperçus nombreux qu'ils doivent connaître et qu'un médecin ne saurait ignorer.

Puis, nous ne faisons pas que des officiers de santé, nous préparons des docteurs, et pour ceux-ci, nous devons faire qu'à Paris, ils puissent comprendre de suite et s'assimiler rapidement les notions les plus élevées que vont leur enseigner leurs nouveaux maîtres des Facultés. Assurément la chose n'est pas facile, et cette confusion d'études, dirigées dans un but différent,

n'est pas à l'honneur des règlements de nos Écoles. N'importe, et Wiart me le pardonnera, je crois qu'en donnant à ses élèves l'instruction élémentaire dont leurs examens démontraient la solidité, il réserva trop pour les Sociétés savantes et surtout pour son microbe, l'exposition et la discussion des doctrines biologiques, qu'à notre époque, il faut savoir et vouloir professer.

Mais passons et finissons par le rôle que Wiart a joué dans notre Association des Médecins du Calvados.

Avec son intelligence si nette et si précise, il avait compris, dès son arrivée parmi nous, l'importance d'une Société ayant pour but de défendre les intérêts moraux de notre profession et de venir en aide aux déshérités du corps médical. Et lorsque beaucoup encore, n'osant prévoir les résultats qui nous sont aujourd'hui acquis, traitaient de chimériques les promesses faites par notre illustre compatriote Rayer, Wiart n'avait pas hésité à se faire l'un des plus zélés propagateurs de notre grande fédération.

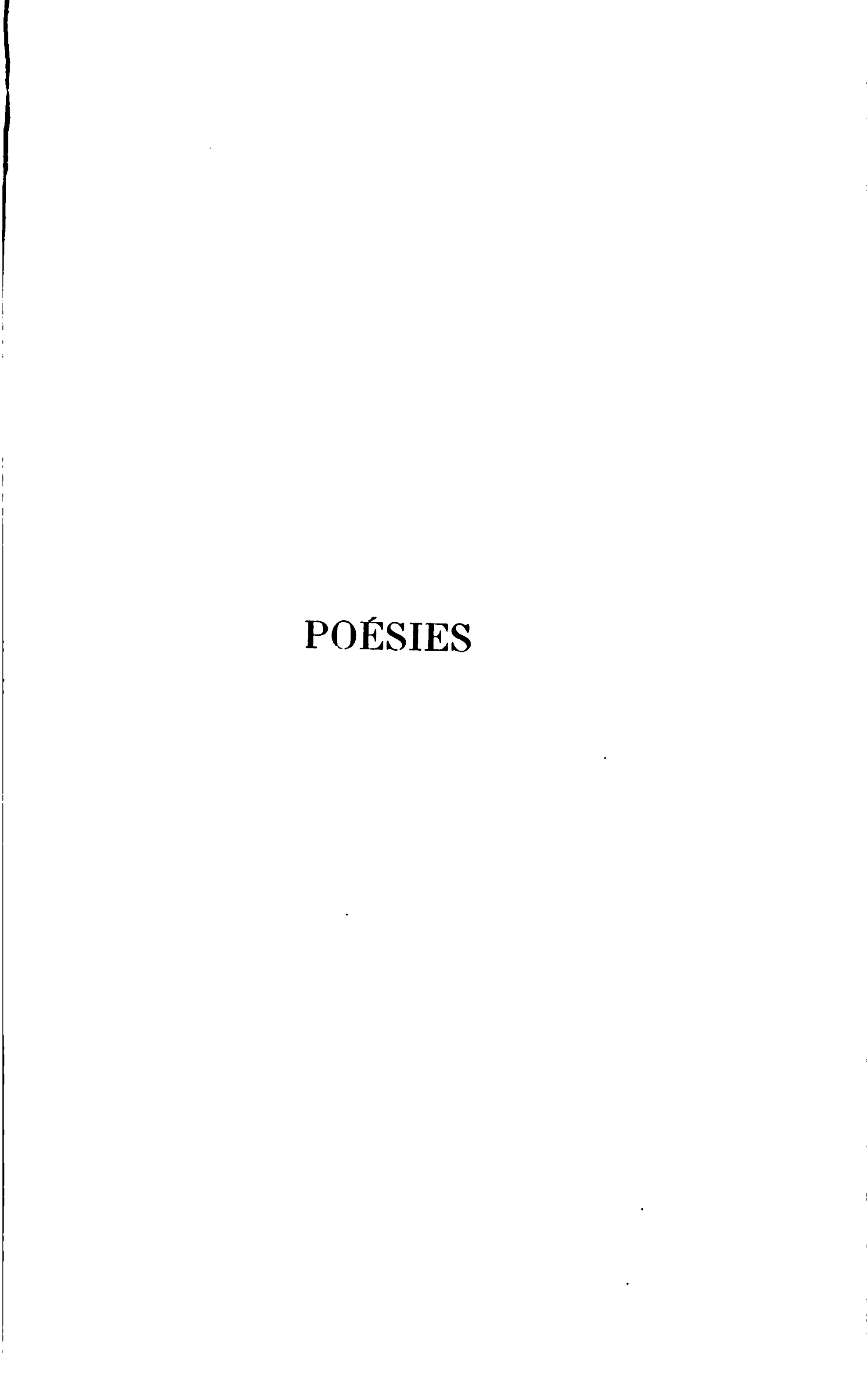
Rarement il manquait aux séances de l'Association, où son bon sens et sa droiture nous aidaient à résoudre les questions les plus graves. Plus rarement encore, il manquait au banquet traditionnel qui les termine, et là, dans ces réunions intimes qu'il excitait de sa verve endiablée, son caractère en apparence sérieux et quelque peu froid, se transfigurait. Oubliant tout souci du monde et de ses ennuis, Wiart donnait un libre essor à sa fougue pétillante d'esprit, de malice et d'entrain. Et, quoique peu souvent la chance le favorisât, c'était à sa table de whist des éclats, des saillies et surtout ce bon rire joyeux, entraînant, inextin-

guible auquel nul ne savait résister et dont le souvenir vivra parmi nous aussi longtemps que celui des services que Wiart a rendus à notre chère Association.

La dernière fois qu'il y vint, il était déjà bien malade, et c'était avec tristesse que nous l'entendions, presque gaîment, nous détailler les sensations bizarres que lui donnait l'induration cutanée dont l'envahissement continu et progressif devait amener bientôt la rigidité presqu'absolue de tout son corps.

Quiétude factice qui ne pouvait nous tromper! mais qui dénotait chez lui la rare énergie avec laquelle, cachant à son entourage ses inquiétudes, il s'efforçait de l'illusionner sur le peu de gravité de sa situation.

Ce ne fut, en effet, qu'après être resté jusqu'à la dernière heure sur la brèche, que Wiart consentit enfin à se laisser un peu soigner. Il sentait cependant que le mal était incurable et je n'en admire que plus sa fermeté persistante à en dissimuler aux siens la douloureuse certitude. Car il devait bien souffrir à la pensée de quitter ceux dont il était le soutien et la joie. Croyait-il que la séparation viendrait si vite? Je ne pourrais le dire, mais il en redoutait les angoisses. Heureusement il savait, et ce fut pour lui une consolation suprême, qu'une mère courageuse et dévouée restait à ses enfants.



POÉSIES

LA DRYADE

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Sous le ciel éclairci, déjà la fraiche Aurore
Rend leur forme aux objets que son regard colore,
Et donne, en souriant d'un sourire vermeil,
Aux pasteurs, aux troupeaux le signal du réveil.
C'est le jour. Et voici qu'émergeant hors de l'onde
Sur son char de lumière, enchantement du monde,
Hélios apparait, — et d'un flot de clarté
De la terre et des mers emplit l'immensité.

Au premier trait de feu que l'archer divin lance,
La vie éclate, et sort de l'ombre et du silence
Pour briller dans la source aux frissons infinis,
Pour flotter dans les blés et chanter dans les nids.
Tout renait, tout s'émeut, tout rayonne et tout chante !
L'alouette fend l'air de son aile tranchante,
Et du haut de l'espace, où le regard la perd,
Éveille à ses chansons le matinal concert

Des oiseaux assoupis dans l'épaisse ramure :
Une rumeur plus haute, un plus profond murmure
De la mer et des monts, pour saluer le jour,
S'exhalent pleins d'espoir et de joie et d'amour...

Mais surtout c'est le bois, c'est la verte clairière
Qui tressaille au retour de la sainte lumière.

De l'arbre au tronc noueux, à ce frêle roseau
Dont la hampe s'allonge et se gonfle en fuseau ;
De l'insecte, au ramier ; de la biche, à la louve,
Il n'est rien d'animé — sève ou sang — qui n'éprouve,
Après la nuit perfide et son obscurité,
La douceur d'un réveil plein de sécurité.
Partout des chants, partout des frémissements d'ailes.
A ce premier rayon, les fleurs s'ouvrent plus belles,
Et dans l'air plus vibrant l'insecte au corset d'or
Promène de son vol l'infatigable essor.
Aux franges des rameaux, au cœur de chaque plante,
La rosée étincelle irisée et tremblante ;
Et dans le clair bassin, qui se creuse au milieu
De la clairière, un chêne, honneur de ce beau lieu,
Un chêne centenaire, au temps invulnérable,
Se reflète en entier, sublime et vénérable.

Dans la clairière verte où rit le clair bassin,
Mnasile aux blonds cheveux — sur le coteau voisin

Laissant à ses deux chiens la garde de ses chèvres —
Entre, la lèvre en fleur, et ses pipeaux aux lèvres.
Il vient, comme il en a coutume, chaque jour,
A l'écho forestier soupirer son amour, —
Son impossible amour, hélas ! car c'est d'une ombre
Entrevue à travers les détours du bois sombre,
Ou dans l'eau d'une source au transparent miroir,
Que le blond chevrier s'est épris — sans espoir...
Il aime sans espoir, et se plaît à le dire
Dans les vagues chansons que sa flûte soupire ;
Mais le charme d'aimer est puissant sur les cœurs :
Et l'enfant, à souffrir, trouve encor des douceurs.

Sur une roche agreste et de lierre entourée,
Il s'assied, au rebord de la source sacrée ;
Et dans l'eau, sous ses pieds, sur son front, dans les cieux,
Le chêne centenaire, honneur de ces beaux lieux,
Projetant son reflet, dressant son tronc robuste,
D'un temple aux verts piliers semble le prêtre auguste.
Et Mnasile l'admire ; et, sans savoir pourquoi,
Son cœur, en l'admirant, bat d'un étrange émoi,
Comme si dans l'épaisse et confuse ramée
Il voyait s'ébaucher les traits de l'ombre aimée...
Hélas ! l'illusion ne dure qu'un moment.
A l'erreur de son cœur il sourit tristement ;
Et, prenant ses pipeaux aux sept tuyaux fragiles
Qu'il parcourt de sa lèvre et de ses doigts agiles,

Il chante à la clairière, au chêne, aux antres sourds,
Le rêve décevant de ses vagues amours :

« O blanche vision, divine entre les femmes !
Quand du rouge couchant le soir éteint les flammes,
Et que la Nuit suspend un réseau de vapeur
Sur le bois frissonnant où s'éveille la peur,
J'ai vu plus d'une fois glisser, comme une étoile,
Ta forme lumineuse et ta beauté sans voile.
Et que de fois aussi n'ai-je pas, au matin,
Quand le ciel s'éclaircit d'un rayon incertain,
Et que l'aurore est proche, et que le jour va naître, -
Que de fois n'ai-je pas vu luire et disparaître
Dans la brume argentée éparse au fond du bois
Ton fantôme adoré que poursuivait ma voix, —
Que poursuivaient ma voix, mes vœux, toute mon âme...
Qui donc es-tu ? Quel est ton nom ? Déesse ou femme,
Qui que tu sois, réponds ! et ne dédaigne pas
L'insensé qui vers toi tend son cœur et ses bras. »

Sans qu'un souffle agitât le bois au vaste ombrage,
Le chêne eut un frisson, comme en un jour d'orage,
Et dans l'arbre entr'ouvert et soudain refermé,
L'enfant vit ou crut voir sourire l'être aimé.

« O nymphe, je te vois partout ! reprit Mnasile.
Dans ce chêne, gardien du solitaire asile

Où je puis me livrer, sans craindre un œil moqueur,
Au tendre et cher souci qui tourmente mon cœur, —
Oui ! tout à l'heure, ici, dans ce chêne insensible,
Mon rêve m'a souri manifeste et visible,
Et de l'ombre aux doux yeux qui fuit à mon appel,
J'ai reconnu les traits et le charme immortel...
Illusion tenace, irrésistible, étrange !
Suis-je donc le jouet de quelque dieu, qui venge
Sur un cœur innocent fatalement épris,
De quelque amant sans foi l'injurieux mépris ?

« Mais non, je ne suis pas le jouet, dont s'amuse
Un dieu qui, sans pitié, me fascine et m'abuse ;
Non, non ! cette beauté que j'aime, — et que je vois,
Errante d'arbre en arbre aux profondeurs du bois,
Glisser comme un rayon, dans sa blancheur nacrée,
Ce n'est pas mon désir qui l'évoque et la crée :
Elle est réelle, elle est vivante, et son beau corps
Peut d'un amant aimé partager les transports.

« Ah ! si pour l'un de nous, nymphe aux yeux de colombe,
Ton cœur s'attendrissait, que ton choix sur moi tombe ;
Et qu'à mon fol amour, de son audace absous,
Réponde enfin l'aveu que j'implore à genoux !
J'ai droit à ton amour, à force de tendresse.
Je t'aime ! ne fuis plus. Femme, nymphe ou déesse,
Ne te dérobe plus à mes vœux, à ma voix,

Comme aux traits du chasseur une biche aux abois.
Je t'aime ! Montre-toi ; laisse-moi te connaître.
Les yeux sur toi fixés, comme un chien sur son maître,
Je veux vivre à tes pieds, dans ton ombre, — et tu peux
M'y retenir avec un seul de tes cheveux...
Tu ne sais pas depuis combien de temps je t'aime !
Hélas ! mon pauvre cœur ne le sait plus lui-même :
Je n'étais qu'un enfant que je t'aimais déjà.
Ta fuite, tes dédains, rien ne découragea,
Plus tard, quand j'eus grandi, ma poursuite obstinée.
Je t'aime, — et je sens bien que c'est ma destinée,
Que ma vie et ma mort, tu les tiens dans ta main,
Et qu'avec toi je vis, sans toi je meurs demain.
O nymphe ! sois clémente. Aime-moi ! Si tu m'aimes,
Richesse, gloire, honneurs, tous les bonheurs suprêmes :
J'aurai dans ton amour tout ce qu'on peut rêver,
Tout ce que l'homme enfin cherche — sans le trouver.

» Dans ta grotte sauvage ou ta riche demeure,
O toi, nymphe ou déesse, emmène-moi sur l'heure.
Là, plus heureux qu'un dieu, plus triomphant qu'un roi,
J'aurai tous les trésors, en t'ayant près de moi ;
Et, les yeux sur tes yeux, l'âme en fête et ravie,
Je rirai de pitié des biens que l'homme envie,
Si, dans tes bras, parfois j'y songe et m'en souviens. »

« Viens ! » a crié l'écho de la clairière ; « viens ! »
Murmurent les échos de la forêt prochaine.

Et soudain le chanteur voit s'entr'ouvrir du chêne
Le tronc rugueux, géant témoin des jours anciens ;
Dans l'antre qui s'y creuse, une voix lui dit : « Viens ! »
Et, radieuse au bord de la sombre ouverture,
Se penche et lui sourit la blanche créature
Qu'il rêve, qu'il poursuit, qu'il implore éperdu...

Mnasile, à cet appel si longtemps attendu,
Dans le chêne entr'ouvert, ivre d'amour, s'élance, —
Et le chêne sur lui se referme en silence.

Nul ne revit Mnasile ; et le hameau voisin,
Ni la verte clairière au murmurant bassin,
Ni la colline agreste où, ses pipeaux aux lèvres,
Le pâtre aux blonds cheveux menait paître ses chèvres,
N'ouïrent plus jamais sa flûte ni sa voix.
— Seulement des chasseurs attardés dans le bois
Ont vu souvent, depuis cette étrange aventure,
Deux fantômes d'amants sous les arcs de verdure,
Dans les brouillards du soir par le vent déplacés,
Glisser silencieux et les bras enlacés.

Octobre 1889.

DEUX SONNETS

Par M. G. LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

I.

A M. E. MILLET,

POÈTE NORMAND, A CANNES.

L'hiver est un tyran sournois et remorqueur ;
Quel cortège ! La toux, la migraine, la fièvre,
La grippe, de son ongle égratignant la plèvre...
J'ai froid partout, j'ai peur partout, hormis au cœur.

Sur les gazons fleuris où le soleil vainqueur
Sème les rayons d'or de l'éternel orfèvre,
Vous errez en rêveur, le sourire à la lèvre,
Et le regard perdu, voilé d'un pli moqueur.

Cela vous rafraîchit de songer à nos brumes,
Et nous, pensant à vous dans le flegme des rhumes,
Nous sentons la chaleur à l'horizon vermeil.

C'est ainsi que nos cœurs aujourd'hui sont en fête ;
Nous humons du brouillard, vous humez du soleil.
— A vos santés, Normands ! — A la tienne, poète !

1er Janvier 1890.

II.

GASCONS & NORMANDS,

Par le Même.

Ce que nous n'avons pas. Gascons, nos très chers frères,
C'est le sang de la vigne ardent et généreux,
Qui charme les vieillards et donne aux amoureux
Le cœur chaste et viril qui manque aux téméraires.

Ce qui vous manque, à vous, dans vos déserts agraires,
C'est l'arbre où les oiseaux bavards jasent entre eux,
L'arbre fécond, choyé des moissonneurs heureux,
Le pommier qui murmure à tous les vents contraires.

Ce que nous n'avons pas sur notre sol normand,
C'est le soleil doré dans le bleu firmament,
Flamboyant comme un astre et nu comme un éphèbe.

Ce qui vous manque, à vous, c'est le sol embaumé
Par les odeurs d'hiver qui dorment sous la glèbe,
C'est la splendeur du vert dans les brumes de Mai.

CORRESPONDANCES

Par M. J. GERMAIN-LACOUR,

Membre correspondant.

Le souvenir, porteur de ses reliques mortes,
Rôde autour de mon cœur comme un vieux pèlerin.
Or mon cœur est fermé, murs épais, lourdes portes,
Et dedans l'Oubli dort de son sommeil d'airain.

Les légendes d'antan, joyeuses ou tragiques,
Elles qui nous charmaient petits, nous ont conté
Les murailles croulant aux paroles magiques...
Ainsi mon cœur ressemble au palais enchanté,

Et ce qui fait tomber la pesante muraille,
Ce sont de vieux parfums et de vieilles chansons;
Et lui, qui sommeillait, se ranime et tressaille
Quand leur subtil appel murmure : Nous passons.

Ce n'est rien : un refrain de romance applaudie,
Vieille de plusieurs ans, que la mode oublia ;
Mais mon premier amour vit dans la mélodie,
Un fil mystérieux à jamais les lia.

Ce n'est rien : une fleur autrefois respirée ;
Mais son parfum banal me trouble plus qu'aucun :
Il est le souvenir vivant d'une soirée !
Or tout cela, c'est mort, — excepté le parfum.

Je pense quelquefois — mais la raison m'en blâme —
Que chansons et parfums comprennent nos regrets,
Qu'ils sentent comme nous, avec nous, et qu'une âme
Est en eux, qui répond à nos plus chers secrets.

Imaginations et songes de poètes !
Rien ne pense à nos cœurs dans ce vaste univers;
Hors de nos âmes, rien n'augmente et ne complète
La conscience en nous des sentiments divers.

Elle est fatale, aveugle, et sourde, la Nature !
Les parfums et les sons passent indifférents,
Sans que rien corresponde en eux, si d'aventure
Leur passage nous rend plus tristes et souffrants.

Ainsi la fantaisie est folle et décevante
D'intéresser à nous les atômes rôdeurs,
Et d'enrichir d'une âme attentive et vivante
Les insensibles sons et les vaines odeurs.

— Soit ! C'est fou ! Malgré tout, nous saluerons encore,
Dans les airs entendus, dans les parfums épars,
Une âme sympathique et tendre, et qui n'ignore
Aucun de nos sanglots d'adieux ou de départs

Peut-être nos désirs dépassent la matière
En la voulant sensible à nos dures rancœurs ;
Peut-être c'est le vœu d'une âme trop altière
Que l'univers entier prenne garde à nos cœurs.

Mais tant que les chansons et les odeurs errantes
Me gonfleront le cœur de tendresse et d'émoi,
Je ne les avouerai jamais indifférentes,
Et quelque chose en vient qui fait effort vers moi.

Et toujours je croirai, bien que ce soit peu sage,
Qu'ayant connu ma joie et sachant mes douleurs,
Mes chansons de jadis m'appellent au passage,
Et que plus d'un parfum rêve à moi dans les fleurs.

QUESTIONS & RÉPONSES

Par M. Edmond SAUTEREAU

Membre titulaire.

En cédant à la fantaisie
De poursuivre, quand le devoir
Est accompli, la poésie,
Quel est, s'il vous plait, votre espoir ?

Prétendez-vous à la fortune
Par le chemin de l'idéal ?
— O Dieu ! non. Ce qui mène à l'une
A l'autre en tout temps conduit mal.

— Aspirez-vous donc à la gloire
Et croyez-vous dans l'avenir
Faire vivre votre mémoire
Et la faire au loin parvenir ?

— Non. Peu d'hommes sont faits de sorte
A pouvoir s'immortaliser.
Combien de noms le vent emporte,
Pour un qu'on voit s'éterniser !

La gloire, inconstante maîtresse,
Trahit ceux qu'elle aima le plus,
Et pour rappeler sa tendresse
Tous les regrets sont superflus.

Comment oser espérer d'elle,
O Lamartine, un seul baiser,
Un seul regard, quand l'infidèle
Toi-même a pu te délaisser?

Pour certains noms — c'est légitime —
Il est une postérité :
Pour eux ce mot est synonyme
D'infini, d'immortalité.

La postérité, dont j'espère
Le souvenir modestement,
N'est pas celle-là : Je suis père,
Et c'est la mienne seulement.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie francaise.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., et soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.

Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.
Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Société Flammarion.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.

Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts agric. et hort.

Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Marittimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.

Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Valognes. Société d'archéologie, etc.

Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.

Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sydney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.

Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka (Kansas, Am. du N.). Acad. des Sciences.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1889.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1889-1890.

MM.

ZEVORT, *président.*
LAVALLEY, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

ZEVORT, *président,* GASTÉ, *secrétaire,* CARLEZ, *vice-secrétaire,*	membres de droit.
FOLLIOLEY, TESSIER, VAUDRUS, TRAVERS (E.), FAUVEL (L.), DE SAINT-GERMAIN,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.	MM.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des sciences.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'Agriculture.
1872 26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, id.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1878 22 mars.	BERJOT, chimiste.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 fév.	FAUVEL (A.), juge de paix.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, 1er Président à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill.	LECORNU, ing. des mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant.
1884 26 déc.	ZEVORT, rect. de l'Acad. de Caen.
1886 26 mars.	LE BRET, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1886 23 déc.	FOLLIOLEY (abbé), proviseur du Lycée.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1887 25 fév.	BOURIENNE (Dr), directeur de l'École de Médecine.
1887 25 fév.	FAUVEL (L.), président du Trib. civil.
1888 22 juin.	POUTHAS, prof. au Lycée.
1888 28 déc.	BÉNET, archiviste du département.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des Sc.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.

Date de l'élection.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.

1890 24 janv. LEHANNEUR, prof. à la Faculté des Lettres.

1890 24 janv. DESDEVISES DU DEZERT (G.), prof. au Lycée.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1849 23 fév. BOUET (1), peintre, à Caen.

1850 25 nov. LE BOUCHER (2), prof. hon. de la Fac. des Sciences, à Livry, près Caumont.

1853 25 nov. LE TELLIER (3), ancien inspecteur de l'Université.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (4), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

1873 24 juin. MAHEUT (5), prof. honoraire à l'École de Médecine.

(1) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(2) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(3) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (Cette catégorie de membres n'existe plus).

(4) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(5) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

1853 25 nov. GIRAULT (1), prof. honoraire à la Fac. des Sciences.

1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT (Th.) (2), prof. hon. à la Fac. des Lettres.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (3)

Date de la nomination.

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiq., à Londres.

1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'Acad. honoraire, à Versailles.

1875 28 mai. BAVELIER, anc. avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.

(1) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Desdevises du Dezert (Th.), comme membre titulaire.

(3) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1842 28 janv. BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 févr. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1840 27 nov. BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nimes.
1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon., à Coutances.
1843 24 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.
1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier prés., à Bernay.
1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.
1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).
1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.
1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc., à Paris.
1888 24 fév. BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'Émul. de Montbéliard.
1873 25 avril. BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1888 28 déc. BRÉARD (G.), à Honfleur.
1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.
1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

Date de la nomination.

1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1888 22 juin. CAREL (P.), avocat, à Lyon.

1858 26 nov. Mme CAREL, poète angl., à Brixham.

1843 24 mars. CASTEL, ancien agent-voyer chef, à Bayeux.

1859 25 nov. CHARENCEY (DE), linguiste, à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.

1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.

1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à Paris.

1888 28 déc. CHRISTOPHLE, gouverneur du Crédit foncier.

1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'École de médecine, à Rouen.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Acad. française, à Paris.

1886 26 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).

1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

1884 22 fév. CRÈVECOEUR (Robert DE), à Paris.

1853 23 déc. CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.

Date de la nomination

1865 27 janv. CUYPER (DE), inspect. de l'École des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.

1885 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, Paris.

1851 28 nov. DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.

1860 26 déc. DECORDE, ancien secr. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.

1872 23 fév. DELISE, cons. à la Cour de Cassation.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

1871 24 fév. DELORME (René), lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.

1889 28 juin. DESLANDES (abbé), curé de Robehomme.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad, à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de méd. de Paris.

Date de la nomination.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1853 25 nov. ENGELSTORF, évêque de Fionie.

1859 27 mai. ESTAINTOT (Robert D'), avocat, à Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur, à Paris.

1858 22 janv. FEUILLET (Oct.), de l'Académie Française.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lyc. de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, archiv. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, sénateur, anc. ambassadeur, à Paris.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof., à Cherbourg.

Date de la nomination.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Man

1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bay

1853 27 mai. GENS (DE), p. à l'Athénée d'An

1886 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Or

1850 27 déc. GIRARDOT (DE), antiq., à Bourges.

1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.

1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.

1883 25 mai. GUÉRIN, biblioth., au Mans.

1875 27 nov. GUIMET, à Lyon.

1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.

1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.

1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).

1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.

1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Acad.

1885 27 nov. HENRY (Edm.), ancien député, à Paris.

1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.

1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.

1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.

1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, correspondant de l'Institut.

1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

Date de la nomination.

1884 28 nov. JACQUEMART (D^r), à Paris.

1849 .. nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.

1.. 26 nov. JARDIN, insp. des serv. admin. de la marine, à Rochefort.

1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.

1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.

1842 24 juin. LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.

1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist., à Paris.

1884 28 nov. LEBRETON (Gaston), dir. du Musée céram., à Rouen.

[illegible] juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.

1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Acad., à Coutances.

1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.

1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.

1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.

1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.

1846 26 juin. LE HÉRICHER, anc. prof. de rhét., à Avranches.

1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.

Date de la nomination.

1884 25 avril. LEMAITRE, proc. de la République, à Argentan.

1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.

1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.

1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.

1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.

1855 27 juill. LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).

1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.

1853 27 mai. LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.

1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.

1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.

1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.

1860 27 avril. LUCE (S.), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.

1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.

1885 13 mars. MARLIÈRE, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

1871 24 nov. MARSY (comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.

1851 28 nov. MAURY, dir. honor. des Arch. nat., à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.

Date de la nomination.

1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.

1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.

1869 24 déc. MÉTIVIER, ancien professeur d'hist., à La Flèche.

1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.

1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.

1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.

1887 24 juin. OGIER-D'IVRY (comte), capitaine commandant au 9e hussards.

1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN. avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.

1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.

1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.

1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire, au Mans

1872 24 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.

1850 27 déc. Mme PIGAULT, peintre, à Paris.

Date de la nomination.

1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).

1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.

1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1853 27 mai. PONTGIBAUD (DE), à Fontenay (Manche).

1862 25 juill. POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.

1842 24 juin. QUATREFAGES (DE), m. de l'Inst., à à Paris.

1872 26 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER (Dr), à Paris.

1866 23 nov. RENAULT, conseiller hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.

1862 25 juill. RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.

1849 23 nov. ROACH-SMITH, antiq., à Londres.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.

1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.

1851 25 juill. ROZIÈRE (DE), sénateur, à Paris.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.

1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur, à Paris.

1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.

1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.

Date de la nomination.	
1840 30 déc.	SICOTIÈRE (DE LA), sénateur, à Alençon.
1840 28 fév.	SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars.	SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1851 23 mai.	TARDIF (A.), cons. d'État honoraire, à Paris.
1866 24 juin.	THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1869 23 avril.	THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1835 24 avril.	TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 27 fév.	TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.
1873 23 déc.	VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév.	VAN BASTELAER, natural., à Charleroy.
1884 26 déc.	VAUGEOIS, doyen hon. de la Faculté de droit de Caen, à Laigle (Orne).
1865 24 nov.	VILADE (DE), juge au Trib. de Bayeux.
1889 22 nov.	VIMONT, prof., à Argentan.
1869 24 déc.	WIESENER, ancien prof. d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834 31 juill.	WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov.	WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1886, 87, 88, 89)

Membres titulaires.

JULIEN TRAVERS, secrétaire honoraire de l'Académie.
MORIÈRE, doyen hon. de la Faculté des Sciences.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien directeur de l'École de Médecine.

Membres honoraires.

BONNAIRE, professeur honoraire à la Faculté des Sciences.
DESBORDEAUX, de la Société d'Agriculture.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de Droit.

Membres correspondants.

BON DE LA MARTRE, homme de lettres, à Avranches.
BUSCHER (DE), secrétaire de l'Ac. roy. de Gand.
CHAUMELIN, directeur des Douanes, à Paris.
COUEFFIN (Mme), à Bayeux.
COUGNY, inspect. gén. de l'Enseignement, à Paris.
DARU, ancien ministre des affaires étrangères, à Paris.
DAUSSE, anc. ing. en chef, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
FEUILLET DE CONCHES, à Paris.
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq., à Amiens.
GAUCHER, prof. de rhétorique, à Paris.
JAMES (Dr Constantin), à Paris.

LECERF, antiquaire, à Paris.
LOOZ CORSWAREM (prince DE), à Huy (Belgique).
PIQUET, cons. hon. à la Cour d'appel, à Paris.
PUISEUX (L.), inspecteur général honoraire, à Paris.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, anc. proviseur, à Nîmes.
ROBERT DE LA TOUR (Dr DE), à Paris.
SOULTRAIT (DE), ancien trés. payeur gén.
TISSOT, bibliothécaire, à Lisieux.
WITT (Cornélis DE), au Val-Richer.

TABLE DES MATIÈRES



MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.